This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Az 1354.

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT

d

DICTIONNAIRE

DES HÉRÉSIES,

DES ERREURS ET DES SCHISMES.

En deux vol.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES ÉGAREMENS

DE L'ESPRIT HUMAIN,

PAR RAPPORT A LA RELIGION CHRÉTIENNE;

OU

DICTIONNAIRE

DES HÉRÉSIES,

DES ERREURS ET DES SCHISMES,

Précédé d'un Discours, dans lequel on recherche

Quelle a été la Religion primitive des hommes; les changemens qu'elle a soufferts jusqu'à la naissance du Christianisme; les causes générales, les liaisons et les effets des Hérésies qui ont divisé les Chrétiens.

TOME PREMIER.

Nouvelle Édition, corrigée avec soin, et augmentée de plusieurs Articles.

A BESANÇON,
Chez PETIT, Éditeur et Libraire, grand'-rue.
1817.

Ce volume est augmenté d'une note sur BÉRENGER, et de l'article CONSTITUTIONNELS.

L'Éditeur, en qualité de propriétaire des additions qu'il a faites dans ce Dictionnaire, se réserve, selon la loi, tous ses droits pour l'impression de ces articles, même par extrait, et il ne reconnaîtra pour authentiques, que les Exemplaires signés de sa main.

A Besançon, de l'Imprimerie de Victoire COUCHÉ, grand'-rue, N° 91.

A Monseigneur de Choiseul,

Archevêque d'Alby.

Monseigneur,

Je fais paraître cet Ouvrage sous les auspices d'un Nom illustre dans l'Europe, recommandable dans l'Eglise, et qui devient de jour en jour plus cher à la France. J'ose cependant assurer que ces considérations n'ont point déterminé mon hommage : il n'a pour objet que vos qualités personnelles, votre amour pour la vérité, le goût vif que je vous ai toujours connu pour tout ce qui peut éclairer les hommes sur les principes de la Religion ; et pour motif, que le désir de vous rendre, Monseigneur, un témoignage public de mon attachement inviolable, et du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

De votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur, PLUQUET.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ÉGAREMENS DE L'ESPRIT HUMAIN, PAR RAPPORT A LA RELIGION CHRÉTIENNE.

INTRODUCTION.

L'HOMME reçoit de la nature un désir invincible d'acquérir des connaissances et de les étendre, d'être heureux et d'augmenter son bonheur.

Ce désir se manifeste dans l'enfant, dans le Sauvage et dans l'homme frivole, par la rapidité avec laquelle ils saisissent et quittent les objets nouveaux; dans l'homme dont l'esprit s'est exercé, par l'effort qu'il fait pour tout connaître, tout expliquer, tout comprendre; dans tous, par un amour insatiable du plaisir, de la gloire et de la perfection.

C'est ce désir qui, déterminé tour-à-tour, par les sens, par les passions et par l'imagination, ou dirigé par la raison, a tiré les hommes de l'ignorance et de la barbarie, formé les sociétés, établi des lois, inventé les arts, donné naissance aux sciences, enfanté toutes les vertus et tous les vices, produit dans les sociétés toutes les révolutions et tous les changemens, créé ce labyrinthe de vérités et d'erreurs, d'opinions et de systêmes, de politique, de morale, de législation, de philosophie et de religion, dans lequel, excepté le peuple Juif, le genre humain erra jusqu'à la naissance du christianisme.

A la naissance du christianisme, les chrétiens tournèrent cet effort vers les dogmes et vers la morale de la religion chrétienne.

Les dogmes qu'elle enseigne, sont évidemment révélés ; mais beaucoup de ces dogmes sont des mystères : elle prescrit les lois les plus propres à rendre l'homme heureux, même sur la terre ; mais ces lois combattent les passions, ou mortifient les sens : elle promet un bonheur éternel et infini, mais dans lequel il y aura des degrés proportionnés aux mérites : enfin, elle menace d'un malheur éternel ceux qui ne croient pas ses dogmes, ou qui n'obéissent pas à ses lois, et elle procure tous les moyens nécessaires pour croire les vérités qu'elle annonce, et pour pratiquer les devoirs qu'elle impose ; mais elle ne détruit ni l'activité de l'ame, ni l'inquiétude de l'esprit, ni la source des passions, ni l'empire des sens, et ne prévient point dans tous les hommes les écarts de la raison, ou les égaremens du cœur.

Ainsi l'esprit humain porta dans l'étude des dogmes de la religion chrétienne, et dans la pratique de ses devoirs, des principes d'illusion, de désordre et d'erreur.

Le chrétien, placé pour ainsi dire entre l'autorité de la révélation qui lui proposait des mystères, et le désir de s'éclairer qui fait sans cesse effort pour comprendre et pour expliquer tout ce que l'esprit reçoit comme vrai, crut les mystères, et tâcha de les rendre intelligibles. Il ne pouvait les rendre intelligibles que par le moyen des idées que la raison lui fournissait ; il rapprocha les mystères de ses idées ou de ses principes, substitua quelquefois ses idées aux mystères, ou n'admit dans les mystères que ce qui s'accommodait avec ses principes et avec ses idées : entraîné comme tous les

hommes par l'amour invincible du bonheur, déterminé par la religion à le chercher dans les espérances de l'autre vie, tandis que les sens et les passions lui montraient le bonheur dans les objets qui les flattent, il tâcha de concilier l'intérêt des passions et des sens avec les espérances de la religion, ou sacrifia l'un à l'autre, et vit un crime dans les actions les plus innocentes, ou fit des actions les plus criminelles autant d'actes de vertu.

Celui-ci, épris du bonheur que la religion promet, s'efforça de s'élever jusqu'au sein de la Divinité. Pour jouir de ce bonheur avant la mort, il se livra à la contemplation, eut des visions, tomba en extase, crut s'être élevé au-dessus des impressions des sens, au-dessus des passions, au-dessus des besoins du corps qu'il abandonnait à tout ce qui l'environnait; tandis qu'un autre, frappé du malheur des damnés, voyait par-tout des démons et l'enfer, et négligeait les devoirs les plus essentiels du christianisme, pour s'attacher à des pratiques superstitieuses ou barbares, que l'imagination et la terreur lui suggéraient.

Telle est en général l'idée qu'il faut se former des égaremens de l'esprit humain par rapport à la religion chrétienne.

Tous les hommes aiment naturellement à inspirer leurs goûts et leurs inclinations, et à faire adopter leurs opinions et leurs mœurs; mais jamais ce désir n'est plus actif et plus entreprenant, que lorsqu'il est animé par le zèle de la religion: c'est, dans la religion chrétienne, un devoir de travailler non-seulement à son salut, mais encore au salut du prochain; ainsi le chrétien zélé qui tombe dans l'erreur, l'enthousiaste dont l'imagination enfante quelque pratique religieuse, se croit obligé de l'enseigner, et, s'il le peut, de forcer tous les hommes à parler, à penser, à vivre comme lui.

L'Eglise, qui veille au dépôt de la foi, condamne l'erreur, et prescrit les moyens les plus propres à en arrêter le progrès : mais le chrétien errant est souvent indocile à sa voix, et le défenseur de la vérité ne se renferme pas toujours dans les bornes que la religion et l'Eglise prescrivent au zèle. Dans le moral, comme dans le physique, la réaction est égale à l'action, et l'on croit devoir employer en faveur de la vérité tout ce que l'erreur se permet contr'elle.

Les erreurs des chrétiens ont donc produit des hérésies, des sectes, des schismes, qui ont déchiré l'Eglise, armé les chrétiens, et troublé les états, par-tout où le christianisme est devenu la religion nationale.

Les effets des hérésies, si contraires à l'esprit de la religion, ne sont certainement pas comparables aux avantages qu'elle procure aux hommes et aux sociétés civiles.

Le règne du paganisme fut aussi le règne du crime et du désordre. Sans remonter aux temps les plus reculés, jetons les yeux sur l'état du monde avant que le christianisme se fût répandu dans l'empire romain. Par-tout on voit les nations armées pour conquérir d'autres nations, des sujets tyrannisés par leurs souverains, des souverains détrônés par leurs sujets, des citoyens ambitieux qui donnent des fers à leur patrie, que nul crime n'arrête, que nul remords ne corrige; par-tout le faible opprimé par le puissant; par-tout le droit naturel inconnu ou méprisé; presque par-tout l'idée de la justice et de la vertu anéantie, ou si prodigieusement défigurée, qu'on négligeait même d'en conserver l'apparence. Qu'on jette les yeux sur l'état du monde, sous Marius, sous Sylla, sous Tibère, sous Néron, etc.

Au milieu de cette corruption générale, le chris-

tianisme produit des hommes équitables, désintéressés, qui osent attaquer le vice, et rappeler les hommes à la pratique des vertus les plus utiles au bonheur de la société civile; il forme une société religieuse qui pratique ces vertus, il promet aux vrais chrétiens une récompense éternelle et infinie, il annonce aux méchans des tourmens sans fin. Ceux qui l'embrassent, répandent leur sang pour confirmer leur doctrine; ils aiment mieux perdre la vie, que commettre un crime.

Qui peut douter qu'une telle doctrine, qu'une société qui la professe et qui la pratique, ne soit le moyen le plus sûr pour arrêter le désordre, et inspirer les vertus les plus essentielles au bonheur de la société civile?

Il est vrai que les chrétiens ont dégénéré, qu'ils se sont divisés, et que l'on a vu entr'eux et dans les états, un genre de guerre peu connu chez les païens, des guerres de religion: mais ces guerres ont leur source, non dans les principes de la religion, mais dans des passions qu'elle combat, et souvent dans les vices même du gouvernement civil; souvent l'avidité, l'esprit de domination, ont allumé le fanatisme; souvent les factieux et les mécontens ont profité du fanatisme produit par les disputes des chrétiens; souvent l'ambition et la politique ont fait servir à leurs projets le zèle vertueux et sincère; enfin, jamais les hérésies n'ont été plus funestes à la tranquillité publique, que dans les siècles ignorans, ou dans les états corrompus.

Peut-on douter que, même dans ces états corrompus, il n'y ait un grand nombre d'hommes qui croient les vérités du christianisme, et qui pratiquent les vertus qu'il commande? Peut-on douter que la croyance de ces vérités n'arrête beaucoup de crimes et de désordres, même dans les mauvais

chrétiens? Peut-on douter que, dans les états corrompus, la religion ne forme, dans toutes les conditions, des ames vertueuses et bienfaisantes qui se dévouent au soulagement et à la consolation des malheureux? Peut-on douter enfin que la persuasion des vérités de la religion ne soit une ressource pour les malheureux, et le moyen le plus propre à faire régner sur la terre la paix, l'humanité, la douceur, la bienfaisance?

Sans la religion chrétienne, que serait devenue l'Europe, après la destruction de l'empire romain? Ce que sont aujourd'hui la Grèce, l'Asie-mineure, la Syrie, l'Egypte, tous les royaumes de l'Orient. Les Huns, les Goths, les Vandales, les Alains, les Francs qui conquirent l'Occident, n'étaient pas moins féroces que les Sarrasins, les Turcs, les Tartarès, qui ont subjugué l'Orient.

Que ceux qui ne connaissent pas la religion, et qui croient en l'attaquant combattre pour l'humanité, cessent donc de penser qu'elle est contraire au bonheur des hommes; de lui attribuer les malheurs causés par les sectes et par les disputes des chrétiens, et de les imputer à la vigilance avec laquelle l'Eglise rejette et condamne tout ce qui altère la pureté de sa doctrine ou de son culte.

Mais que ceux qui aiment la religion et l'état, ne se dissimulent ni les abus que l'intérêt et les passions font de la religion, ni les malheurs qui ont suivi les hérésies et les schismes. Quel pourrait être l'objet du zèle qui voudrait en affaiblir le souvenir, ou en diminuer la grandeur?

Le principe du fanatisme est caché, pour ainsi dire, au fond du cœur de tous les hommes, et rien ne le développe aussi rapidement que les hérésies, les sectes, et les disputes de religion; elles seules peuvent le développer dans tous les cœurs, et toutes

peuvent donner au fanatisme une activité et une constance capables de tout oser, de résister à tout, de tout sacrifier à l'intérêt de parti.

Ces hérésies, si funestes à la religion et aux sociétés civiles, ont leur source dans des imperfections, ou dans des passions attachées à la nature humaine; et chaque siècle renferme en quelque sorte le germe de toutes les hérésies et de toutes les erreurs. L'effort que l'esprit humain fait sans cesse pour étendre ses connaissances et pour augmenter son bonheur, développe continuellement ces germes, et fait naître quelque erreur nouvelle, ou reproduit les anciennes sous mille formes différentes. Les circonstances dans lesquelles ces erreurs éclatent, et les caractères de leurs auteurs ou de leurs partisans, en rendent le progrès plus ou moins rapide, et les effets plus ou moins dangereux; mais il n'en est point qui ne soit nuisible, et toutes peuvent avoir des suites funestes, parce que toutes naissent du fanatisme, ou peuvent le produire. Quels maux n'ont pas causés, dans l'Orient et dans l'Occident, cette foule d'erreurs et de sectes qui se sont élevées depuis Arius jusqu'à Calvin?

Le fanatisme est un zèle ardent, mais aveugle; il se forme et s'allume au sein de l'ignorance, s'éteint et s'anéantit à la présence de la vérité. C'est dans les siècles barbares et chez les peuples ignorans, que les chefs fanatiques sont redoutables. Dans une nation éclairée, ces chefs ne sont que des malades qu'on plaint, ou des imposteurs qui n'excitent que l'indignation ou le mépris.

Rien n'est donc plus intéressant que d'éclairer les hommes sur les erreurs qui attaquent la religion, et sur les moyens propres à prévenir les effets de leur attachement à ces erreurs, et l'abus que l'on peut faire de leur confiance et de leur zèle : il faudrait, s'il

était possible, faire passer ces connaissances dans tous les états, les rendre familières, ou du moins faciles à acquérir à tout homme qui fait usage de sa raison.

Nous avons pensé qu'on pouvait remplir en partie cet objet, dans des mémoires qui feraient connaître les égaremens de l'esprit humain par rapport à la religion chrétienne, l'origine des hérésies et des erreurs, les principes sur lesquels elles se sont appuyées, la marche qu'elles ont suivie, les ressources qu'elles ont employées, depuis leur naissance jusqu'à nos jours; qui nous apprendraient quels principes on leur a opposés, par quelles raisons on les a combattues et condamnées, les précautions qu'on a prises pour en arrêter le progrès; pourquoi ces précautions ont réussi, ou comment elles sont devenues inutiles, et quelquefois funestes.

Avec les secours de ces mémoires, on pourrait distinguer sûrement l'amour de la vérité et de l'esprit de parti; le zèle pour la religion, de l'intérêt personnel; on ne confondrait point les opinions permises avec les erreurs condamnées, ni l'erreur involontaire avec l'hérésie : on connaîtrait l'étendue et les bornes du zèle et de la fermeté que la religion commande, l'indulgence qu'elle inspire, la modération et la prudence qu'elle prescrit. Les chrétiens les plus savans et les plus vertueux y verraient qu'ils ont eu des pareils, et que leurs pareils se sont trompés; le savoir serait moins orgueilleux et plus sociable, et la vertu ne serait ni hautaine, ni opiniâtre.

Avec ces connaissances et ces dispositions, combien d'hommes n'arracherait-on pas à l'erreur? combien n'en garantirait-on pas de la séduction? combien ne préviendrait-on pas de troubles et de maux?

On peut, dans ces mémoires, suivre l'ordre des temps, comme dans une histoire; ou faire de chaque hérésie l'objet d'un mémoire particulier qui renferme tout ce qui a rapport à cette hérésie.

La première méthode offre un tableau plus étendu, plus intéressant pour la curiosité, et plus agréable à l'imagination; mais elle fait passer brusquement l'esprit d'un sujet à l'autre, l'y ramène vingt fois, et ne permet ni au lecteur de suivre une hérésie dans ses différens états, et d'en bien saisir le caractère, ni à l'historien d'entrer dans l'examen et dans la discussion de ses principes, comme on peut le faire dans la seconde méthode.

Pour remplir autant qu'il nous est possible ce double objet, et réunir les avantages de ces deux méthodes, nous exposerons dans un discours préliminaire les causes générales des hérésies, et l'espèce de chaîne qui les lie entr'elles et avec le mouvement général de l'esprit humain qui change continuellement les idées, les goûts et les mœurs des peuples.

Tous les hommes participent à ces changemens, parce que tous les esprits agissent et gravitent, pour ainsi dire, les uns vers les autres, comme les parties de la matière: il n'y a point d'homme dont les idées et les mœurs ne soient produites ou modifiées par les idées, par les goûts et par les mœurs de la nation dans laquelle il vit, des peuples qui l'environnent, du siècle qui l'a précédé; et les égaremens de l'esprit humain par rapport à la religion chrétienne, sont liés aux révolutions des états, aux mélanges des peuples, à l'histoire générale de l'esprit humain par rapport à la religion et à la morale.

Nous avons donc, dans notre discours préliminaire, remonté jusqu'à la religion primitive des hommes; nous avons recherché s'il y avait des peuples chez lesquels elle se fût conservée ou per-

fectionnée; enfin, nous avons suivi l'esprit humain dans les changemens qu'il a faits à cette religion, jusqu'à la naissance du christianisme.

Alors nous avons fait de chaque siècle une espèce d'époque; nous avons exposé les idées, les mœurs, les goûts, les principes philosophiques de ce siècle, et nous avons fait sortir de ces causes les hérésies, les schismes et les sectes qui ont troublé l'Eglise pendant ce siècle, et leurs effets par rapport aux états.

Après avoir exposé la naissance, la succession, le mélange des erreurs et des sectes, et l'espèce de guerre qu'elles se sont faite, en se chassant, pour ainsi dire, et se détruisant les unes les autres jusqu'à notre siècle, nous avons fait de chaque hérésie le sujet d'un mémoire particulier, dans lequel le lecteur peut saisir d'un coup-d'œil l'état de l'esprit humain par rapport à la religion chrétienne, à la naissance de cette hérésie, et les causes qui l'ont produite; en suivre le cours sans interruption; observer ses effets par rapport à la religion ou à la société civile; la voir se répandre avec éclat, s'affaiblir, s'éteindre, renaître sous mille formes différentes, ou donner naissance à d'autres erreurs qui la font oublier.

A cette histoire de l'hérésie, ou, si je puis parler ainsi, à cette histoire de la manœuvre des passions et des préjugés pour défendre un parti, une opinion, on a joint une exposition systématique des principes philosophiques et théologiques de chaque erreur, depuis sa naissance jusqu'à nos jours; on a examiné ces principes, et l'on a fait voir leur fausseté.

On n'a point négligé de faire connaître les auteurs qui ont combattu ces erreurs avec le plus de succès, et les questions de critique ou théologiques qui sont nées, pour ainsi dire, à la suite des disputes et des combats des théologiens qui attaquaient ou qui

défendaient la vérité, et qui sont, si j'ose le dire, comme des pierres d'attente, sur lesquelles l'erreur appuiera peut-être un jour quelque système.

Comme chacun de ces mémoires forme une espèce de tout que l'on peut lire séparément, nous les avons disposés, non selon l'ordre des temps, qui devenait inutile après notre histoire générale des hérésies; mais selon l'ordre alphabétique, qui rend l'usage de ces mémoires plus commode.

Ainsi, la première partie de cet ouvrage contient une histoire suivie des principes généraux et des causes générales des égaremens de l'esprit humain, par rapport à la religion en général, et par rapport à la religion chrétienne en particulier : la seconde renferme une histoire détaillée des causes et des effets de ces erreurs, avec l'exposition et la réfutation de leurs principes.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

De la Religion primitive des hommes.

Si l'on excepte quelques Sauvages, il n'y a point d'hommes sans religion. Les peuples les plus anciens, les Chaldéens, les Égyptiens, les Celtes, les Germains, les Gaulois, étaient encore barbares, et chacun avait sa religion, aussi différente de celle des autres, que ses mœurs et le climat qu'il habitait. Malgré ces différences, ils conservaient des dogmes communs : tous croyaient qu'un principe spirituel avait tiré le monde du chaos, et qu'il animait toute la nature : tous croyaient que le Dieu céleste s'était uni avec la terre, et c'était pour cela qu'ils honoraient la terre comme la mère des Dieux (1).

Aristote fait remonter cette croyance jusqu'aux premiers habitans de la terre, et regarde toute la mythologie comme la corruption de ces dogmes. « La plus profonde antiquité, » dit-il, a laissé aux siècles à venir, sous l'enveloppe des » fables, la croyance qu'il y a des Dieux, et que la Divinité

(1) Voyez Homère, Hésiode, Ovide, Hérodote, Strabon, César, Tacite, etc.

» embrasse toute la nature ; on y a ajouté ensuite le reste de » ce que la fable nous apprend, pour en persuader le peuple, » afin de le rendre plus obéissant aux lois, et pour le bien » de l'état : c'est ainsi que l'on dit que les Dieux ressemblent » aux hommes, ou à quelques animaux, et autres choses sem- » blables ; si l'on en sépare les seules choses que l'on disait » au commencement, savoir, que les Dieux ont été les pre- » mières natures de toutes, on ne dira rien qui ne soit digne » de la Divinité. Il y a de l'apparence que les sciences ayant » été peut-être plusieurs fois perdues, ces sentimens se sont » conservés jusqu'à présent comme les restes de la doctrine » des anciens hommes : ce n'est qu'ainsi que nous pouvons » distinguer les opinions de nos pères, et les opinions de ceux » qui ont été les premiers sur la terre (1). »

Les témoignages les plus incontestables attestent donc que le théisme est la religion primitive des hommes, et que le polythéisme en est la corruption.

En effet, si le théisme n'est pas la religion primitive des hommes, il faut qu'ils se soient élevés du polythéisme à la croyance d'un esprit infini qui a tiré le monde du chaos. Voyons s'il est possible que les peuples chez lesquels nous avons trouvé le dogme d'une intelligence suprême qui a tiré le monde du chaos, s'y soient élevés en partant d'une ignorance grossière, et en passant par tous les degrés du polythéisme, comme le prétend M. Hume ; pour cet effet, supposons-les placés sur la terre avec les seules facultés que l'homme apporte en naissant.

Le besoin et la curiosité sont les puissances motrices de l'esprit humain : il recherche les causes et la nature des phénomènes qui l'intéressent par le spectacle qu'ils offrent, ou par leur rapport avec sa conservation et son bonheur.

L'homme sortant des mains de la nature, et livré, pour ainsi dire, aux seules facultés qu'elle lui accorde, n'a pour

(1) Arist. métaph. 12, c. 8.

guide

guide dans cette recherche, que ses sens, l'imagination, son expérience et l'analogie.

Son expérience et ses sens lui font voir tous les phénomènes comme des objets isolés, ou produits par des causes différentes, et chacun de ces phénomènes, comme un amas de différentes parties de matières qu'une force motrice unit ou sépare.

L'expérience et les sens de l'homme lui auraient encore appris qu'il produit du mouvement, qu'il agite son bras quand il le veut, et comme il le veut; qu'il peut donner aux différens corps qui l'environnent, tous les mouvemens et toutes les formes qu'il veut; les réunir, les séparer, et les mélanger à son gré. L'analogie l'aurait donc conduit à supposer dans la nature une infinité d'esprits qui produisaient les phénomènes; l'imagination en aurait créé pour tout, en aurait placé par-tout, et expliqué tout par leur moyen; comme on le voit chez les peuples sauvages que l'on a découverts depuis Christophe Colomb.

L'imagination, qui s'accommode si bien des génies, se refuse au contraire à l'idée du chaos, et les sens la combattent. L'esprit humain, dans l'état où nous le supposons, n'aurait donc pu arriver à la connaissance d'un chaos antérieur à la formation du monde, qu'après avoir reconnu la fausseté des génies auxquels il aurait d'abord attribué les phénomènes de la nature.

Pour renoncer au système des génies, si agréable et si intéressant pour l'imagination et pour la faiblesse humaine, il fallait avoir reconnu que tout s'opère mécaniquement dans les phénomènes; ce qui suppose nécessairement dans le genre humain, tel que nous l'avons supposé, une longue suite d'observations liées et comparées entr'elles, une physique, des arts.

Pour arriver à la croyance du chaos après avoir reconnu la fausseté du système des génies, il fallait former le projet de remonter à l'origine du monde, avoir suivi les productions

de la nature dans tous leurs états, les avoir vu naître d'un principe commun, y rentrer, et s'y confondre de nouveau.

Les observations qui auraient fait juger que, dans le globe terrestre, tout avait d'abord été confondu, ne pouvaient persuader que le ciel n'avait été primitivement qu'un chaos affreux.

Aucun des phénomènes observés sur la terre ne suppose que la lumière des corps célestes a été confondue avec les parties terrestres. Les orages, les tempêtes, les volcans qui bouleversent l'atmosphère et qui ébranlent la terre, ne portent aucune atteinte au soleil et aux astres; leur arrangement est immuable, leurs révolutions sont constantes, leur figure est inaltérable : du moins voilà comme les hommes, dans l'état où nous les supposons, auraient vu le ciel. Ainsi l'observation, loin de persuader que les corps célestes avaient été confondus dans l'abîme d'où la terre était sortie, aurait au contraire porté les hommes à supposer que le ciel et les astres avaient toujours été tels qu'ils les auraient vus.

L'esprit humain n'aurait donc pu supposer que le ciel avait été d'abord un chaos informe, que parce qu'il aurait découvert qu'il n'existait point nécessairement, qu'il avait commencé, et que la matière qui le composait n'avait point, par elle-même, la puissance motrice et l'intelligence nécessaire pour former les astres et y mettre l'ordre et l'harmonie qui y règnent; que la matière avait reçu son mouvement et sa forme d'un principe distingué d'elle et immatériel, qui avait formé le monde entier, et donné des lois à la nature.

Ainsi, pour que les premiers hommes, dans l'état où nous les avons supposés, se fussent élevés par voie de raisonnement à la croyance d'un chaos universel et antérieur au monde, il fallait non-seulement qu'ils fussent sortis de la barbarie, qu'ils eussent des arts et des sciences; il fallait encore qu'ils fussent arrivés jusqu'à l'idée d'un esprit distingué de la matière et maître absolu de la nature. Ces hommes ne se seraient donc élevés au théisme, sur les débris et sur l'extinction du poly-

théisme, que sur une connaissance sublime de la nature, sur les principes d'une métaphysique qui aurait dissipé toutes les illusions des sens, détruit tous les préjugés de l'imagination, corrigé tous les écarts de la raison sur le polythéisme et sur les causes des phénomènes.

Ce serait donc une absurdité de supposer que des nations soient restées barbares, sans arts, et livrées à l'idolâtrie la plus choquante, et que cependant elles ont formé le projet de remonter à l'origine du monde; qu'elles ont découvert qu'il est l'ouvrage d'une intelligence infinie, immatérielle, et que les causes des phénomènes de la nature sont liées.

Quand une nation ignorante et grossière pourrait former le projet de découvrir l'origine du monde, pourrait-on supposer que toutes ont formé ce projet dans le même temps, comme cela était pourtant nécessaire pour arriver à la croyance du chaos? Quand elles auraient pu former ce projet, pourquoi, parmi ces nations si différentes dans leurs goûts, dans leurs mœurs, dans leurs idées, ne s'en serait-il trouvé aucune qui eût pensé que tout a toujours été tel qu'il est, comme l'ignorance porte à le croire, et comme plusieurs philosophes l'ont pensé? Comment seraient-ils tous arrivés à la croyance d'une ame universelle et la productrice du monde, du chaos antérieur à la formation de tous les êtres que nous voyons?

Des peuples qui cultivent leur esprit, peuvent s'élever à des principes généraux, arriver à des vérités communes, parce que l'esprit qui s'éclaire, agrandit ses idées, et que les idées qui conduisent à la vérité, sont communes à tous les hommes: mais il est impossible que des peuples différens, plongés dans l'ignorance, et qui ne cultivent point leur esprit, soient arrivés à un principe général, croient uniformément un dogme sublime, parce que l'ignorance tend essentiellement à resserrer les idées, à décomposer, pour ainsi dire, tous les principes généraux pour en faire des idées particulières, et non à réunir les idées particulières pour en faire des principes généraux; ce qui était pourtant nécessaire pour s'élever, par la voie du

raisonnement et par le spectale seul de la nature, de l'ignorance absolue et du polythéïsme le plus grossier, au dogme du chaos et de l'ame universelle : il faudrait nécessairement dire que cette uniformité de croyance dans des peuples si différens, est l'ouvrage du hasard, ce qui est absurde.

Il y a, entre le dogme d'une intelligence infinie qui a produit le monde, qui l'anime, qui le conserve, et l'ignorance dans laquelle les monumens historiques nous représentent ces nations, une distance que l'esprit humain ne peut franchir d'un saut : il faut donc qu'elles aient reçu ce dogme; et il y a dans les manières de vivre de ces nations, dans leurs positions, dans leurs idées, tant de différences, qu'il est impossible qu'elles aient imaginé ou conservé ce dogme uniformément, si elles ne sortent pas d'une seule famille, et si le dogme d'une intelligence suprême qui a formé le monde, n'a pas entré dans l'instruction paternelle.

La croyance du chaos qui a précédé le monde, celle d'une ame universelle qui a tiré tous les êtres du chaos, et qui anime toute la nature, ont donc leur source dans une tradition commune à tous ces peuples, et antérieure à leur polythéïsme.

Mais d'où vient cette tradition?

N'est-il pas possible que, comme le porte le passage d'Aristote, les sciences se soient perdues plusieurs fois, que les hommes aient été d'abord dans un état de sauvages, qu'ils se soient élevés par tous les degrés du polythéïsme jusqu'à la croyance d'une ame universelle qui avait tiré le monde du chaos, et même jusqu'au théïsme? N'est-il pas possible que, lorsque le genre humain est arrivé à ces connaissances, une révolution subite dans le globe terrestre ait fait périr tous les hommes, excepté le petit nombre de familles qui croyaient ces dogmes, qui peut-être même croyaient l'existence de Dieu, mais que le besoin et le changement de leur état ont fait tomber dans la barbarie et dans le polythéïsme, et qui n'ont conservé que la croyance du chaos et de l'ame universelle?

Je réponds, 1° qu'en accordant la possibilité de cette supposition, comme elle est destituée de preuves, personne ne peut l'assurer et en faire le fondement d'une histoire, et dire qu'une opinion qui porte sur cette supposition, est un sentiment démontré, une *vérité attestée par l'Orient et l'Occident.* Aristote dit bien qu'il y a de l'apparence que les sciences ayant été perdues plusieurs fois, ces sentimens se sont conservés comme des restes de la doctrine des premiers hommes; ce qui suppose que ce philosophe regardait le théisme comme la doctrine des premiers hommes et comme leur religion primitive; il dit même expressément que le polythéisme est une addition faite à la doctrine des premiers hommes.

Je réponds, en second lieu, qu'on ne peut supposer que les ancêtres de ces peuples se soient élevés jusqu'à la croyance de l'ame universelle et du chaos. Quoiqu'il soit hors de doute que l'esprit humain peut s'élever, par la voie du raisonnement, à la croyance d'une intelligence qui a formé le monde; quoiqu'il ne puisse arriver à la croyance du chaos sans reconnaître l'existence de cette intelligence, cependant cette connaissance ne suffisait pas pour concevoir que le monde avait d'abord été un chaos affreux et informe; car nous avons fait voir que rien dans la nature ne conduit à croire le chaos, et que la raison qui voit la nécessité d'une intelligence toute-puissante pour la production du monde, voit aussi qu'il n'était point nécessaire qu'elle le tirât d'un chaos préexistant, et qu'il y a une infinité de manières différentes de le produire.

Et quand le hasard aurait pu conduire à ce sentiment quelques philosophes, quelque société, il était impossible qu'il y conduisît toutes les nations; il était impossible que toutes le conservassent.

Ces philosophes, réunis sur la nécessité d'une intelligence suprême pour la production du monde, se seraient divisés en une infinité de partis différens sur la manière d'expliquer comment elle l'avait produit; comme nous avons vu les philosophes, tous réunis sur l'éternité du monde, faire une infi-

nité de systèmes pour expliquer la formation des êtres qu'il renferme.

Ainsi, dans aucune supposition les hommes n'ont pu s'élever du polythéisme à la croyance d'un esprit qui a tiré le monde du chaos.

C'est donc l'intelligence créatrice elle-même qui s'est manifestée aux hommes, et qui leur a fait connaître, par une voie différente du raisonnement, qu'elle avait tiré le monde du chaos : le théisme est donc la religion primitive des hommes ; et la croyance du chaos et de l'ame universelle que l'on trouve dans l'antiquité la plus reculée, et la corruption du théisme, est une preuve que le théisme a été la religion primitive du genre humain.

Ce que la raison, appuyée sur les monumens les plus incontestables, nous fait connaître de la religion primitive des hommes, Moyse nous l'apprend comme historien.

Moyse, le plus ancien des écrivains, enseigne qu'une intelligence toute-puissante a créé le monde et tout ce qu'il renferme ; que cet Être suprême éclaira l'homme, lui donna des lois, et lui proposa des peines ou des récompenses : il nous apprend que l'homme viola les lois qui lui avaient été prescrites, sa punition qui s'étendit à tout le genre humain, les désordres de ses enfans, le châtiment de leurs désordres par un déluge qui ensevelit la terre sous les eaux et fit périr ses habitans, excepté Noé et sa famille.

Moyse nous apprend que la famille de Noé connaissait le vrai Dieu, mais que s'étant multipliée et divisée, elle avait formé différentes nations chez lesquelles la connaissance du vrai Dieu s'était altérée, et même éteinte, excepté chez les Juifs.

En comparant ce que Moyse nous enseigne sur l'origine du monde, avec la croyance du chaos et du dogme de l'ame universelle, il paraît que Moyse n'a point emprunté son histoire des nations chez lesquelles nous avons trouvé la croyance du chaos et de l'ame universelle, et que la raison ne s'était

élevée nulle part à ces idées, du temps de Moyse : la genèse contient donc la tradition primitive, ou fidèlement conservée, ou renouvelée d'une manière extraordinaire.

Il n'est pas moins certain que les nations chez lesquelles nous avons trouvé le dogme de l'ame universelle, ne devaient point cette croyance à Moyse, et qu'elles haïssaient les Juifs. Tous les monumens de l'antiquité s'accordent d'ailleurs avec l'histoire de Moyse ; toutes les annales des peuples remontent à l'époque de la dispersion des hommes assignée par Moyse, et s'y arrêtent comme de concert. Les plus savans critiques ont reconnu et prouvé la conformité de l'histoire de Moyse avec les monumens de l'antiquité la plus reculée (1).

L'histoire de Moyse a donc, indépendamment de la révélation, le plus haut degré de certitude dont l'histoire soit susceptible, sans que l'on puisse l'affaiblir par les obscurités qui se rencontrent dans quelques détails.

Comment donc M. Hume a-t-il pensé qu'en remontant au-delà de dix-sept cents ans, on trouve tout le genre humain idolâtre, et nulle trace d'une religion plus parfaite ? Comment a-t-il pu avancer que son sentiment était une vérité attestée par l'Orient et par l'Occident ?

» Mais, dit M. Hume, autant que nous pouvons suivre » le fil de l'histoire, nous trouvons le genre humain livré » au polythéisme; et pourrions-nous croire que, dans des » temps plus reculés, avant la découverte des arts et des » sciences, les principes du théisme eussent prévalu ? Ce serait » dire que les hommes découvrirent la vérité pendant qu'ils » étaient ignorans et barbares, et qu'aussi-tôt qu'ils com- » mencèrent à s'instruire et à se polir, ils tombèrent dans » l'erreur.

(1) Voyez Bouchard, dans son Phaleg ; Grot. de Relig., avec les notes de le Clerc ; le Comm. de le Clerc sur la Genèse ; Jaquelot, de l'exist. de Dieu, dissert. 1, c. 25, 26 ; les notes de le Clerc sur Hésiode.

» Cette assertion n'a pas l'ombre de vraisemblance; elle est » contraire à tout ce que l'expérience nous fait connaître des » principes et des opinions des peuples barbares.

» .... Pour peu que l'on médite sur les progrès naturels de nos » connaissances, on sera persuadé que la multitude ignorante » devait se former d'abord des idées bien grossières et bien » basses d'un pouvoir supérieur : comment veut-on qu'elle » se soit élevée tout d'un coup à la notion de l'être tout parfait, » qui a mis de l'ordre et de la régularité dans toutes les parties » de la nature! Croira-t-on que les hommes se soient représenté » la Divinité comme un esprit pur, comme un être tout sage, » tout-puissant, immense, avant de se le représenter comme » un pouvoir borné, avec des passions, des appétits, des » organes même semblables aux nôtres? J'aimerais autant » croire que lès palais ont été connus avant les chaumières, » et que la géométrie a précédé l'agriculture. L'esprit ne s'élève » que par degrés; il ne se forme d'idée du parfait, qu'en faisant » abstraction de ce qui ne l'est pas.... Si quelque chose pou- » vait troubler cet ordre naturel de nos pensées, ce devrait » être un argument également clair et invincible, qui transpor- » terait immédiatement nos ames dans les principes du théisme, » et qui leur fît, pour ainsi dire, franchir d'un saut le vaste » intervalle qui est entre la nature humaine et la nature divine. » Je ne nie point que, par l'étude et l'examen, cet argument » ne puisse être tiré de la structure de l'univers; mais ce qui » me paraît inconcevable, c'est qu'il ait été à la portée des » hommes grossiers, lorsqu'ils se firent les premières idées d'une » religion (1). »

Tous ces raisonnemens de M. Hume prouvent tout au plus, que le théisme ne s'est point établi parmi les hommes tout d'un coup ou par voie de raisonnement, supposé que le premier homme ait été créé tel que les hommes naissent aujourd'hui, et que Dieu les ait abandonnés à leurs seules forces.

(1) Hume his. ref. de la Rel., p. 4, 5, 6, etc.

Mais n'est-il pas possible que Dieu ait élevé le premier homme immédiatement à la connaissance de son créateur? N'est-il pas possible que le premier homme ait été créé avec une facilité pour connaître la vérité, avec une sagacité capable de s'élever rapidement, et par la seule contemplation de l'univers et de lui-même, à la connaissance de Dieu? Prétendrait-on que la nature ne puisse pas produire des intelligences plus parfaites que nos ames? N'est-il pas possible que ce premier homme ait perdu cette facilité de connaître la vérité, et qu'elle ait été refusée à ses descendans? Dans cette supposition, les hommes auraient reçu la connaissance de Dieu par voie d'instruction, et par le moyen de l'éducation. Malgré l'imperfection de leur esprit, ils l'auraient conçu comme un être souverainement parfait; les premiers hommes n'auraient point acquis l'idée de la Divinité, comme ils ont découvert les arts, ou les théorèmes de géométrie.

S'il est vrai que l'homme ne puisse s'élever au théisme, que par le moyen du raisonnement et en remontant de l'idée d'un être borné jusqu'à l'idée d'un être infini, je demande que M. Hume me dise comment, tandis que les nations les mieux policées et les plus éclairées sont plongées dans l'idolâtrie, il se trouve sur la terre un peuple sans arts, sans sciences, séparé de tous les autres peuples, et chez ce peuple grossier, la croyance d'une intelligence suprême qui a créé le monde par sa toute-puissance, et qui le gouverne par sa providence? Comment se peut-il que les philosophes les plus éclairés, et qui ont le plus médité sur l'origine du monde et sur la Divinité, n'aient jamais rien enseigné d'aussi sublime et d'aussi simple sur l'Être suprême, que la croyance de ce peuple ignorant et grossier, chez lequel, de l'aveu même de M. Hume, le théisme n'était point un dogme spéculatif, acquis par des raisonnemens tirés des merveilles de la nature?

Pour prouver que l'homme n'avait pu s'élever au dogme de l'unité de Dieu, que par la voie lente du raisonnement et par les différens degrés du polythéisme, il fallait prouver

que l'homme avait, pour ainsi dire, été jeté sur la terre et abandonné à ses seules facultés, à ses besoins, à ses désirs, aux impressions des corps qui l'environnent.

M. Hume n'a rien dit pour établir ce fait, sans lequel son sentiment sur la religion primitive des hommes, n'est qu'une supposition chimérique, que nous avons détruite d'avance par tout ce que nous avons dit sur la religion primitive des hommes, mais que nous reprendrons un moment, pour mieux faire sentir combien M. Hume s'est mépris sur la marche de l'esprit humain.

Supposons l'homme formé par le hasard, ou jeté, pour ainsi dire, sur la terre par le créateur, et abandonné à ses seules facultés, telles que M. Hume suppose que nous les recevons de la nature : tâchons de découvrir, par le moyen de l'histoire et de l'analogie, par quelle suite d'idées cet homme eût pu s'élever à la connaissance d'une intelligence suprême, et en quel état l'esprit humain se serait trouvé, lorsqu'il serait parvenu à la connaissance d'une intelligence suprême.

L'homme, tel que nous le supposons, n'ayant pour maître que le besoin, eût été long-temps avant de réfléchir sur les causes des phénomènes : il n'aurait d'abord recherché que les causes des maux qu'il aurait éprouvés, et les aurait attribués à des animaux semblables aux animaux qu'il aurait craint : c'est-ainsi que les Moxes attribuaient leurs maladies et leurs calamités à un principe malfaisant, qu'ils croyaient être un tigre invisible (1).

Les hommes se seraient multipliés, et ne seraient sortis de cette ignorance qu'avec une prodigieuse lenteur; et ce n'eût été qu'après bien du temps qu'ils auraient attribué aux ames des hommes morts, une partie de leurs maux; ils auraient supposé dans les ames de ces hommes morts, tous les goûts, toutes les idées, toutes les passions des hommes vivans, et se seraient occupés à flatter ces goûts, ou à satisfaire ces passions.

(1) Voyage de Coréal, t. 1, pag. 251.

Ils auraient été fixés long-temps à ce culte, et peut-être jusqu'à ce qu'un hasard rare leur eût fait immaginer des puissances invisibles et supérieures aux hommes, mais auxquelles ils auraient attribué les vues, les goûts, les faiblesses, les passions de l'humanité; qu'ils auraient tâché de se rendre favorables par tous les actes qu'ils auraient cru leur plaire, et ces actes auraient fait leur religion.

Cependant les sociétés se seraient formées, les passions et la guerre se seraient allumées sur la terre; les hommes auraient eu plus à craindre de leurs ennemis armés, que des êtres invisibles; les forces de l'esprit se seraient portées principalement vers les objets qui auraient pu rendre les sociétés plus tranquilles et plus heureuses; les arts et les sciences se seraient perfectionnés beaucoup plus que la mythologie, qui n'aurait été cultivée que par quelques ministres ignorans et intéressés à entretenir les hommes dans le culte des puissances chimériques qu'ils avaient imaginées.

C'est ainsi que les Grecs, qui avaient passé de l'état de sauvage à la vie policée, avaient des lois très-sages et une théologie très-insensée : c'est ainsi que le Sauvage, très-industrieux sur ce qui a rapport aux premiers besoins, est d'une stupidité inconcevable sur la religion.

Nous trouvons tout le contraire chez les nations les plus anciennes : dans leur état primitif, elles ont une théologie sublime, et ils sont ignorans, grossiers, sans arts : le genre humain n'a donc point été placé sur la terre, dans l'état où M. Hume le suppose.

M. Hume, pour expliquer comment ces hommes idolâtres ont pu, sans s'éclairer, s'élever au théisme, prétend qu'ils ont pu passer, à force d'éloges exagérés, de l'idée des puissances invisibles qu'ils adoraient, au théisme (1).

Mais il est clair que ces prétendues exagérations n'auraient point conduit l'homme, de l'état où nous le supposons, à l'idée d'une ame universelle qui a formé le monde, mais à l'idée

(1) Hume ibid., p. 47, 48, 55.

vague d'un génie plus puissant que tout ce que l'on connaissait.

Dans les peuples idolâtres, le respect, les éloges ne croissent qu'à mesure qu'ils rapportent plus d'évènemens à la même cause; voilà la marche de l'esprit humain, et le fondement de la distinction des grandes et des petites divinités. Les hommes ne se seraient donc pas élevés à l'idée d'une ame universelle, à force d'exagérer les éloges donnés aux génies, mais par une longue suite d'observations qui les auraient conduits à une seule et même cause, et dans ce cas, ils ne seraient pas restés ensevelis dans une ignorance stupide.

D'ailleurs, ces éloges exagérés, par le moyen desquels M. Hume suppose que les idolâtres se sont élevés à l'idée d'un être suprême, ne peuvent se concilier avec l'état de l'esprit de ces peuples; car ils supposaient leur dieux rivaux, jaloux et vindicatifs; et en louant un génie sans restriction, ils auraient craint d'offenser les autres : une pareille exagération n'a lieu que chez les nations policées; nous n'en trouvons aucun exemple chez les Sauvages.

Enfin, on ne peut prouver que le théisme n'est pas la religion primitive des hommes, parce qu'ils n'auraient pu tomber dans le polythéisme; 1° parce que le théisme des premiers hommes était une instruction et un dogme transmis par tradition, qui peut s'altérer plus facilement que s'il eût été acquis par une longue suite de raisonnemens; 2° parce qu'en effet les Juifs, dont le théisme est incontestable, sont tombés dans l'idolâtrie. Enfin, nous allons faire voir comment ce dogme a pu s'altérer, et s'est en effet altéré.

CHAPITRE II.

De l'altération de la Religion primitive.

Nous avons vu le genre humain ne composer d'abord qu'une famille qui connaissait et qui adorait une intelligence suprême, créatrice du monde.

Cette famille cultivait la terre et nourrissait des troupeaux dans les plaines de l'Orient : c'est delà que tous les peuples sortent. La bonté du climat, la fécondité de la terre, l'activité, l'innocence et la frugalité des premiers hommes, accrurent rapidement cette famille ; elle fut obligée de s'étendre, et bientôt de se diviser.

Parmi les animaux qui habitent la terre, presque tous sont infiniment plus féconds que l'homme ; ainsi les animaux pâturans, frugivores ou carnassiers, enveloppèrent en quelque sorte le genre humain, et occupaient une grande partie de la terre, lorsque la multiplication des hommes les obligea de s'éloigner de leurs premières habitations, et de se partager en différens corps.

Ces colonies, déterminées dans leur marche par le cours des fleuves, par les chaînes des montagnes, par les lacs, par les marais, rencontrèrent successivement des contrées fertiles, des déserts stériles, des cantons où l'air et les productions de la terre étaient nuisibles, où leurs troupeaux périssaient. Elles trouvaient peu d'animaux dans ces contrées, ou ces animaux étaient maigres et mal-sains. Les animaux au contraire étaient très-nombreux et très-robustes dans les contrées fertiles, et dont les pâturages, les fruits et les grains étaient bons et salutaires. Les hommes dispersés sur la terre prirent les animaux pour guides et pour maîtres ; ils suivirent dans leur route le vol des oiseaux ; ils jugèrent que les grains qu'ils mangeaient avidement, étaient bienfaisans ; ils observèrent dans les entrailles des animaux pâturans ou frugivores, les qualités des plantes et des fruits, et se fixèrent dans les lieux où toutes ces indications semblaient leur promettre un séjour heureux.

Telle est vraisemblablement l'origine des productions tirées du vol des oiseaux, de leur manière de manger, et de l'inspection de leurs entrailles : espèce de divination simple et naturelle dans son origine, dont la superstition et l'intérêt firent une

cérémonie religieuse, destinée à découvrir les décrets du Destin (1).

Ainsi, par-tout où les nouvelles colonies sorties des plaines de l'Orient s'établirent, elles trouvèrent des animaux frugivores, pâturans ou carnassiers, sur lesquels il fallut, pour ainsi dire, conquérir les campagnes fertiles, et qui dévastèrent les moissons ou ravagèrent leurs troupeaux; on fit

(1) Les Devins qui consultaient les entrailles, se nommaient Aruspices; ceux qui fondaient leurs prédictions sur le vol et sur le chant des oiseaux, se nommaient Augures.

Les Aruspices étaient ainsi appelés, « ab aris inspiciendis. » Ils cherchaient la volonté des Dieux dans les entrailles des animaux, dans le cœur, le ventre, le foie, le poumon : c'était un présage funeste quand la victime avait un double foie et point de cœur.

Les Augures tiraient leurs prédictions du vol ou du chant des oiseaux, et ces prédictions s'appelaient Auspices : ce mot dérive des mots latins « avis et conspicio. »

Quand les prédictions étaient fondées sur le chant, on les nommait oscines; quand elles se tiraient de leur vol, on les nommait prepetes. L'Augure montait sur quelque hauteur, se tournait vers l'Orient, et attendait le vol des oiseaux dans cette situation. Les Augures jugeaient encore de l'avenir par le degré d'appétit des poulets; lorsqu'on faisait sortir les poulets de leur cage, on leur jetait de la nourriture; s'ils mangeaient sans marquer beaucoup d'avidité, et qu'ils laissassent tomber une partie de la nourriture, et sur-tout s'ils refusaient de manger, l'augure était funeste; mais s'ils saisissaient avidement la nourriture, et sans en laisser rien tomber, c'était le présage le plus heureux.

Enfin, les anciens tiraient encore des présages de plusieurs animaux, tels que le loup, le renard, les lièvres, les belettes, etc.; ces animaux carnassiers ne se trouvent que dans les lieux abondans en gibier; ainsi on pouvait conclure que le pays était bon à habiter. Ce qui nous reste sur ces divinations, me paraît confirmer ma conjecture sur l'origine de ces pratiques, qui était absolument inconnue aux anciens, comme on le voit par Ciceron, de divin., l. 1 et 2, par Origène contre Celse: ce philosophe paraît supposer une espèce de commerce entre les Dieux et les oiseaux.

donc la guerre aux animaux, et chaque famille eut ses chasseurs pour défendre les troupeaux et garder les moissons. Ces chasseurs devinrent les protecteurs des familles, leurs chefs, et enfin leurs maîtres. Dans les siècles que les chronologistes appellent les temps héroïques, les hommes les plus considérables et les plus respectés, étaient les hommes les plus forts, les chasseurs plus habiles, les destructeurs des animaux dangereux.

L'exercice continuel de la chasse dispose à la dureté et même à la férocité : les chasseurs devinrent audacieux, entreprenans, inhumains; les liens qui unissaient les hommes avant leur division, se relâchèrent; les familles qui habitaient des cantons différens, se regardèrent comme des sociétés étrangères.

Ces familles ne s'étaient éloignées les unes des autres, qu'autant que le besoin les avait obligées d'occuper plus d'espace; lorsque leur multiplication les força d'étendre leurs possessions, elles se touchèrent bientôt, se pressèrent, et se disputèrent la terre, comme elles l'avaient disputée aux animaux; et dans chaque famille, on fut occupé à défendre ses moissons, ses troupeaux et sa vie, contre les hommes et contre les animaux.

La guerre fut donc continuelle et presque générale, à la renaissance du genre humain; et comme les familles ennemies avaient des forces à peu près égales, la guerre fut vive, opiniâtre et cruelle.

Rien ne fut plus intéressant pour ces sociétés dispersées, que de savoir attaquer ou repousser l'ennemi. L'habileté des guerriers, leur force, leur intrépidité, furent l'objet de la conservation, et le sujet principal de l'instruction; ils obtinrent toute l'attention : on racontait leurs exploits, on les vantait, ils se gravaient dans la mémoire, ils échauffaient toutes les imaginations, comme cela se pratique encore aujourd'hui chez les Sauvages.

Dans cet état d'enthousiasme guerrier, et dans l'enfance de la raison, le dogme de la création et de la providence, le souvenir de l'origine des hommes et des causes qui avaient attiré sur la terre la vengeance de l'Être suprême, la connaissance de ses attributs et celle des devoirs de l'homme, n'intéressaient que faiblement. On vit moins distinctement combien ces connaissances étaient nécessaires au bonheur des hommes, et la mort enleva, dans les sociétés, les patriarches qui touchaient à la grande époque de la renaissance du genre humain, et qui étaient pénétrés de ces grandes vérités; elles ne furent plus enseignées avec l'autorité et la persuasion propres à faire sur les esprits des impressions profondes; elles n'imprimèrent plus dans la mémoire que des traces superficielles, que le temps, l'agitation, le désordre et la passion de la guerre effacèrent.

Tout ce qui ne pouvait être aperçu que par l'esprit, tout ce qui supposait quelque examen, quelque discussion, se perdit insensiblement et s'enfonça dans l'oubli, chez des peuples où la mémoire était seule dépositaire de ces vérités. De toutes celles que les patriarches avaient enseignées, rien ne subsista que ce qui faisait sur l'imagination une impression forte et profonde: le dogme de la création dût donc disparaître chez les peuples, et l'imagination ne dût conserver que le souvenir du chaos d'où le monde était sorti, de l'intelligence qui l'en avait tiré, du déluge qui avait enseveli la terre, parce qu'elle pouvait se représenter tous ces objets, et qu'ils offraient un spectacle frappant, et une puissance redoutable.

Ainsi, ces dogmes durent se conserver et se conservèrent en effet, d'abord assez uniformément dans toutes les nations; mais il y eut des peuples chez lesquels les guerres, les calamités et le temps éteignirent ces restes de lumière, et qui ne conservent aucunes traces de la religion primitive.

Voyons quelle religion l'esprit humain éleva sur les débris

de

de la religion des premiers hommes, et quelle fut celle des nations qui n'en conservèrent rien.

§. I.

Des différens Systèmes religieux que l'esprit humain éleva sur les débris de la Religion primitive.

Il n'était pas possible que toutes les nations ennemies se fissent toujours la guerre avec des avantages également partagés, et restassent dans l'espèce d'équilibre où elles étaient d'abord. Il y eut des nations victorieuses qui choisirent les campagnes les plus fertiles et qui restèrent en paix, et des nations vaincues, que leur faiblesse et leurs défaites obligèrent à céder leurs possessions, et à chercher des établissemens dans des contrées éloignées, et hors des atteintes des nations plus puissantes: la guerre cessa sur la terre.

Dans cette nouvelle dispersion des hommes, les familles se trouvèrent placées dans des climats différens. Les unes rencontrèrent des pâturages, les autres furent conduites dans des forêts; celles-ci, dans des terres fécondes en fruits et en légumes; celles-là, dans des plaines ou dans des montagnes semées de cantons fertiles, de sables, de rochers ou d'étangs: tous les peuples furent donc pasteurs ou cultivateurs, et se fixèrent dans les pays où le sort les avait conduits, ou furent nomades.

Il n'y a point de climat, point de contrée où la terre soit toujours et également fertile; les influences du ciel ne sont pas constamment bienfaisantes; par-tout la terre a des années stériles; par-tout l'atmosphère a ses orages, ses tempêtes, ses vents, qui désolent les campagnes, répandent la contagion, et portent la mort.

Ainsi, au sein de la paix toutes les nations éprouvèrent des malheurs capables de les anéantir, et cherchèrent les moyens de s'en garantir.

Ces nations savaient qu'une intelligence toute-puissante avait tiré le monde du chaos, qu'elle avait formé tous les astres, produit tous les corps, enseveli la terre sous les eaux.

Elles jugèrent que cette intelligence était la cause des phénomènes redoutables qui pouvaient faire périr les hommes ; qu'elle formait les orages, les tempêtes ; faisait souffler les vents salutaires ou dangereux ; rendait la terre stérile ou féconde ; en un mot, qu'elle produisait tout dans le ciel et sur la terre, et qu'elle mouvait seule et à son gré toutes les parties de la nature : on conçut donc que cette intelligence était unie à toutes les parties de la matière, à-peu-près comme l'ame humaine l'est à son corps, puisqu'elle agissait sur la matière, comme l'ame humaine agit sur son corps.

Ainsi, malgré l'ignorance et la grossièreté de ces nations, avant qu'elles eussent des arts et des sciences, elles s'élevèrent rapidement au dogme d'une ame universelle, qui produisait tout dans le monde.

Cette ame universelle était une puissance immense, dans laquelle l'homme était comme englouti, qui pouvait l'anéantir, et qui cependant l'avait formé, le laissait exister, l'environnait de biens et de maux, donnait la vie et la mort.

Le premier effet du dogme de l'ame universelle fut dans l'homme un sentiment religieux de respect, de crainte et d'amour pour cette puissance ; et le second, un effort général dans toutes les nations, pour connaître comment et pourquoi l'ame universelle produisait les biens et les maux. Avant la naissance des arts et des sciences, les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Egyptiens, les Celtes, etc. avaient des sociétés ou des colléges d'hommes destinés à étudier la nature de l'esprit qui animait le monde, et à rechercher comment et pourquoi il s'unit à la matière, quel est l'ordre des phénomènes, et leur liaison ; quels signes les annoncent.

Ce fut dans l'observation même de la nature, que les philosophes cherchèrent la solution de ces grandes questions : chaque peuple éleva sur la face que lui offrait la nature, un système de théologie.

Les Chaldéens, placés dans un climat où l'éclat du soleil n'est jamais obscurci, où la nuit est toujours éclairée par la

lumière brillante des étoiles et de la lune, crurent que la nature était animée par le moyen de la lumière, et que l'ame universelle se servait de cet élément pour pénétrer tout : c'était donc par le moyen de la lumière du soleil et des astres, que l'esprit universel produisait tout, et les Chaldéens adressèrent leurs hommages au Dieu suprême dans les astres, où il semblait établir particulièrement sa résidence.

Comme ces astres formaient des corps séparés, l'imagination se les représenta comme des êtres distingués, qui avaient des fonctions particulières et des influences différentes dans la production des phénomènes ; l'idée de l'ame universelle, trop abstraite pour le peuple, et combattue par l'imagination et par les sens, se dissipa, et l'on adora les astres comme autant de puissances qui gouvernaient le monde.

On conçoit sans peine comment, de cette première altération dans la religion primitive, les Chaldéens passèrent à un polythéisme plus grossier (1).

La théologie des Chaldéens passa chez les Perses vraisemblablement avant qu'elle eût été défigurée par l'idolâtrie, et les Perses honorèrent Dieu, ou l'ame universelle, dans le soleil et dans les astres.

Les chaleurs des provinces méridionales de la Perse sont incroyables : la cire d'Espagne fond quelquefois par la seule chaleur de l'atmosphère, et les habitans n'ont alors d'autre ressource que de se retirer dans quelque endroit caché, et de s'y arroser d'eau (2).

Des vents rafraîchissans soufflent pendant la nuit ; la chaleur disparaît avec le soleil, et renaît avec lui : ainsi en Perse, les philosophes ou les observateurs regardèrent la lumière

(1) Euseb. præ. Ev., l. 9, c. 10. « Philo, de migratione mundi. » Selden de Diis Syriis proleg., c. 3. » Stanley, Hist. Phil. Chald., part. 13, sect. 2, c. 1 et 2, c. 39. Bruker, Hist. Phil. t. 1, l. 2, c. 2.

(2) Chardin, t. 3, p. 7. Tavern., t. 1, l. 4, c. 1, p. 414; l. 5, c. 23. Le Brun, t. 2, p. 322.

du soleil comme un feu qui pénétrait tous les corps, qui pouvait en décomposer toutes les parties, les réunir et les durcir; qui développait les germes des fruits et des grains, qui faisait vivre et mourir les animaux : ils conclurent de là que cet élément avait en lui-même tout ce qui était nécessaire pour produire les phénomènes : il fut, chez les Perses, l'ame universelle, et l'objet de leur culte.

A mesure qu'ils observèrent l'influence des différens élémens dans la production des phénomènes, ils supposèrent dans ces élémens une portion de l'ame universelle, et lui rendirent un culte. Il y avait, parmi les Mages, des curateurs des élémens, qui avaient soin des eaux, des fleuves et des fontaines, et qui empêchaient, autant qu'il était possible, que l'air ne fût infecté de quelque mauvaise odeur, que le feu ne fût souillé de quelque ordure, et la terre de quelque corps mort.

Comme l'état de ces élémens n'était pas toujours uniforme, on supposa dans ces élémens des vues, des intentions, des motifs, et on leur offrait des sacrifices pour les intéresser au bonheur des hommes : le culte des élémens se forma sur les propriétés que l'on y découvrit. Le feu, par exemple, qui consumait toutes les matières combustibles, fut regardé comme un élément avide de ces matières, comme une espèce d'animal qui s'en nourrissait : on crut lui plaire en allumant du bois, parce qu'on lui donnait de l'aliment : souvent même les rois et les personnes riches jetaient dans le feu des perles, des bijoux, des parfums précieux, et l'on appelait ces sacrifices, les festins du feu.

La foudre était un feu qui consumait quelquefois les arbres, les maisons, qui tuait les animaux, et qui tombait plus souvent sur les montagnes que dans les plaines. On crut donc que les montagnes étaient plus agréables ou plus à la portée de cet élément, et on lui offrit des sacrifices sur les lieux élevés; et comme la foudre en tombant tuait les animaux sans les consumer, on supposa que le feu se nourrissait aussi des ames des hommes et de celles des animaux, et l'on immola

au feu, des animaux et des hommes : ce fut à-peu-près sur ces mêmes idées qu'ils réglèrent le culte des autres élémens (1).

Tandis que les Perses croyaient voir dans le feu élémentaire le principe productif des êtres, peut-être d'autres étaient-ils restés attachés à la croyance d'une intelligence toute-puissante qui avait créé le monde, et dont le feu n'était que le symbole ; peut-être les Parsis ont-ils reçu et conservé cette doctrine jusqu'à nous.

Cette immobilité de l'esprit humain chez les Parsis, n'est peut-être pas absolument impossible ; mais elle est assez difficile pour n'être pas admise sur des conjectures et sur des présomptions, et je ne sache pas qu'elle ait été suffisamment prouvée. Toute l'antiquité s'accorde à reconnaître qu'il a été un temps où les Perses adoraient le feu et le soleil. M. Hyde, le plus célèbre défenseur des Parsis, n'oppose à ces témoignages aucune raison décisive ; il ne les combat que par la croyance des Parsis.

Mais pourquoi les Parsis n'auraient-ils pas remonté du culte du feu au dogme de l'existence de Dieu, depuis que la religion chrétienne avait fait connaître l'absurdité de l'idolâtrie ? N'a-t-on pas vu les Stoïciens, pour justifier le polythéisme, soutenir que Jupiter, Cérès, Neptune, etc. n'étaient que les différens attributs de l'esprit universel ? Et quand il serait vrai que le culte du vrai Dieu s'est conservé chez les Parsis, il n'en serait pas moins vrai qu'il s'est altéré et perdu chez beaucoup de Perses (2).

La nature offre dans l'Inde un autre spectacle. Les anciens comprenaient sous ce nom, l'Arabie, la presqu'île de l'Inde

---

(1) Voyez Hérodote, Clio. c. 4, 31. Strab. l. 15. Vossius loc. cit.

(2) Voyez les commentateurs sur Macrob., Saturnal. l. 1, c. 27. Braunius, l. 4, select. sacr. Voss. de idol., l. 2, part. 2, c. 51. Brisson, de Reg. Pers. principatu. Spond. miscel., p. 87. L'Antiquit. expliq., t. 2, part. 2, c. 5, p. 373, c. 6. Acad. des inscrip., t. 26. Trait. de la rel. des Perses, par M. l'abbé Fouchet.

et presque tous les pays situés sous la zone torride : cette vaste étendue de pays est arrosée par un nombre infini de fleuves et de rivières qui se débordent régulièrement tous les ans, et communiquent à la terre une fécondité surprenante. Les inondations des fleuves et la fertilité qui les suit, fixèrent l'attention des observateurs indiens : ils les regardèrent comme l'ouvrage de l'ame universelle, qui se portait particulièrement dans l'eau, en pénétrait toute la masse, la gonflait et s'insinuait par elle dans les plantes ; ils jugèrent que l'eau était l'élément dont elle se servait pour communiquer la vie ; les fleuves furent les temples où elle résidait par choix, et d'où elle ne sortait que pour le bonheur des hommes ; les inondations des fleuves furent des faveurs que la reconnaissance célébra : les Indiens honorèrent l'eau et les fleuves.

Ces fleuves n'avaient pas la même source ; ils baignaient des contrées différentes ; ils formaient une infinité de détours, et les parcouraient avec des vîtesses inégales ; les Indiens crurent que des puissances différentes avaient creusé les lits des fleuves, et faisaient couler leurs eaux plus ou moins rapidement ; l'ame universelle leur parut partagée en plusieurs parties qui gouvernaient la nature sur des plans et pour des objets différens : ils honorèrent ces puissances dans les fleuves où ils supposèrent qu'elles résidaient : leurs inondations furent des faveurs que l'intérêt s'efforça de mériter, et que la reconnaissance célébra. Lorsque ces inondations furent trop fortes ou trop faibles, ils crurent les divinités des fleuves irritées, et tâchèrent de les apaiser par des vœux, par des fêtes, par des dévouemens de toute espèce, dont le détail serait trop long pour cet ouvrage.

L'Inde est une presqu'île, et la terre n'est en aucun lieu plus fertile ; les Indiens jouirent d'une abondance et d'une tranquillité qui les multiplia prodigieusement ; ils furent obligés de cultiver la terre, et comme sa fécondité dépendait de l'eau, on creusa des canaux pour conduire l'eau dans les terres où les inondations ne la portaient pas.

Ces canaux creusés pour faire couler dans les campagnes l'eau des fleuves, offraient aux Indiens une ressource simple et sure contre les inondations excessives ou trop faibles, que les sacrifices n'empêchaient pas ; ils aperçurent facilement que de vastes canaux creusés à certaine profondeur, pourraient absorber la quantité nuisible des inondations, ou suppléer aux eaux que les fleuves refuseraient. Les Indiens découvrirent donc l'art de conduire les eaux et de dessécher les terres, tandis que les autres nations étaient encore bien éloignées de penser aux arts, aux sciences, à la physique (1).

Avec ces avantages, les Indiens furent bientôt trop nombreux pour vivre dans leurs anciennes possessions ; ils s'étendirent à droite et à gauche, et dûrent se porter naturellement vers la Chine et vers l'Egypte, où peut-être ils portèrent l'art de dessécher les terres et de conduire les eaux, la croyance de l'ame universelle, celle des divinités qu'elles avaient formées, et les cérémonies religieuses.

Comme la Chine ne doit point sa fertilité aux débordemens réguliers des fleuves, l'eau cessa d'y paraître l'élément où l'ame universelle résidait, et les Indiens transportés à la Chine, regardèrent l'ame universelle comme un esprit répandu dans toute la nature : c'est le *tien* ou le *ly*.

Dans l'Egypte, où les inondations du Nil fécondaient la terre, on conserva le culte de l'eau, que l'on regarda comme l'élément que l'ame universelle avait choisi pour donner la vie au corps ; ou si les Egyptiens ne reçurent point cette croyance des Indiens, ils y arrivèrent par la même suite d'idées qui y conduisit les Indiens, parce qu'ils avaient des phénomènes semblables sous les yeux.

Les plantes, les légumes, les fruits dont l'Egypte abon-

(1) Strab., l. 15. Plut. in Alex. Arrien, expedit. d'Alex., l. 7. Philostr. vita Appollon. Porph. de abst., l. 14. Pallad. Clem. strom., l. 1. La Crose, chr. des Indes.

dait, et qui étaient produits par l'eau du Nil, contenaient des portions de cette ame, qui semblait les former pour se rendre sensible aux hommes, pour leur manifester sa présence par ses bienfaits; et la reconnaissance honora l'ame universelle ou la Divinité dans les plantes, comme dans un temple où elle semblait inviter les hommes à lui rendre hommage. L'intérêt et la faiblesse associèrent bientôt à ce culte tous les élémens qui concouraient à la production des fruits.

Telle fut la religion que les prêtres égyptiens élevèrent sur les restes de la religion primitive.

L'esprit humain ne s'élève à des principes généraux que par l'effort qu'il fait pour agrandir ses idées, et par l'habitude de lier les phénomènes, et de les rapporter à une même cause. Aussi-tôt qu'il cesse de lier les phénomènes par le moyen du raisonnement et de l'observation, il croit tous les phénomènes séparés, et les attribue chacun à une cause différente; ainsi le peuple, dont l'esprit ne s'éclairait pas, et que les prêtres n'instruisaient point, perdit insensiblement de vue le dogme de l'ame universelle, et rendit un culte aux plantes, aux animaux utiles, aux élémens.

Les prêtres égyptiens furent apparemment assez long-temps de bonne foi dans ces idées : ils découvrirent que l'ame universelle suivait des lois invariables; ils s'en servirent pour prédire l'avenir, retinrent le peuple dans la superstition et dans l'ignorance, et la religion devint entre leurs mains un ressort que la politique employa pour mouvoir et arrêter les peuples.

Le dogme de l'ame universelle ne se conserva pas même dans tous les colléges d'Egypte, parce que tous ne voyaient pas la nature sous la même face. Dans la haute Egypte, par exemple, où l'on voyait, après les débordemens du Nil, sortir du limon pourri et desséché, des insectes et des reptiles, on crut que les animaux et les plantes étaient formées par le dégagement des parties aqueuses, terrestres et aériennes,

et qu'il ne fallait point faire intervenir l'ame universelle dans la formation des corps (1).

C'est peut-être ainsi qu'il faut concilier ce qu'Eusèbe et Diogène-Laerce nous apprennent, de la théologie secrète des Egyptiens, qui n'admettait point le concours de la Divinité dans la formation du monde, avec les témoignages de Porphyre, de Jamblique et d'Eusèbe même, qui assuraient que les Egyptiens attribuaient la formation du monde à un architecte intelligent (2).

Les Celtes, les Gaulois, les Germains croyaient, comme tous les peuples dont nous venons de parler, qu'un esprit ignoré et tout-puissant animait toute la nature, formait tous les corps, produisait tous les phénomènes : ils eurent leurs philosophes, leurs prêtres, destinés à observer les lois des phénomènes, les causes qui déterminent l'Être suprême à les produire, et les moyens d'empêcher qu'il ne produisît ces phénomènes terribles qui faisaient le malheur des hommes.

Placés sous un ciel et dans un climat rigoureux, enfoncés dans l'épaisseur des forêts, ou errans perpétuellement entre des lacs, des montagnes, des fleuves, des marais, ils ne suivirent point les productions de la nature en physiciens, et ne cherchèrent dans tous les objets qu'elle offrait, que la fin que l'esprit universel se proposait, et qu'ils imaginèrent toujours d'après leurs propres idées, leurs goûts et leurs besoins.

Ils ne virent donc dans les phénomènes, que des corps ou des mouvemens produits par l'union de l'esprit universel avec la matière, et jugèrent que cette union avait un plaisir pour fin, ou un besoin pour principe.

Les Druides et les Bardes tâchèrent de découvrir les besoins et les plaisirs de l'ame universelle, et prescrivirent un culte et des sacrifices propres à les satisfaire.

---

(1) Diod. Sic., l. 1.

(2) Euseb. præp. Ev., l. 2, c. 17, p. 115. Cudwort syst. intel. simplic. in Arist. physic., l. 8, p. 268. Plut. de Iside et Osiride.

Ils croyaient l'ame universelle répandue dans toute la nature; ils jugèrent qu'elle aimait à s'unir à la matière, et qu'elle se plaisait particulièrement dans les grands amas des matières solides, qui semblaient destinés à attirer l'attention des hommes, et les inviter à y rendre leurs hommages à l'esprit universel, qui n'avait formé ces grands amas qu'en s'y réunissant lui-même d'une manière particulière : c'est en grande partie l'origine du culte que ces peuples rendaient aux grandes pierres, aux grands arbres, aux vastes forêts.

La vie pastorale de ces peuples leur rendit nécessaire le voisinage des sources, des rivières et des fleuves; ils jugèrent que l'esprit universel les faisait couler pour le bonheur des hommes et de tous les animaux; ils honorèrent l'ame universelle ou l'Etre suprême dans les rivières, dans les fleuves.

Le cours des fleuves n'était pas uniforme; quelquefois ils sortaient de leur lit, inondaient les terres : on s'aperçut que les fleuves, en se débordant, entraînaient tout ce qui se rencontrait dans leurs cours; ils se resserraient ensuite dans leur lit : on crut qu'ils n'en sortaient que pour s'emparer des fruits, des cabanes, des meubles, des hommes, des femmes, etc. Les Celtes crurent que, pour prévenir les inondations, il fallait faire aux fleuves des offrandes de toute espèce.

Les gouffres que ces peuples errants rencontraient, semblaient creusés par l'esprit universel pour engloutir les hommes et les animaux, et ils y en précipitaient toutes les fois qu'ils en rencontraient. Les plantes dans lesquelles ils croyaient découvrir quelque vertu utile, leur paraissaient destinées à mériter le respect, l'amour et la reconnaissance des hommes.

Ce qui nous reste de monumens sur la religion primitive des Gaulois et des Celtes, sur leurs sacrifices, sur leurs divinations, sont des suites des principes que nous leur avons attribués; mais ces détails n'appartiennent point à l'ouvrage que nous donnons actuellement (1).

(1) Hist. de Marseille, relig. des Gaulois. Collect. des hist. de

Les monumens qui nous restent sur la théologie des Arabes avant Mahomet, des Phéniciens, des Toscans, nous offrent les mêmes principes, les mêmes erreurs, la même marche (1).

§. II.

De l'extinction de la Religion primitive chez plusieurs Peuples, et de celle qu'ils imaginèrent.

Lorsque les hommes eurent attribué la production des phénomènes à des esprits particuliers, le dogme de l'ame universelle devint une espèce de mystère renfermé dans les colléges des prêtres, ou un dogme spéculatif qui ne parut plus avoir d'influence sur le bonheur des hommes : il s'éteignit dans l'esprit du peuple, qui ne vit plus dans la nature que des dieux, des génies, des esprits auxquels il adressa ses vœux et offrit des sacrifices, parce qu'il attendait d'eux seuls son bonheur.

La multiplication continuelle des hommes dans ces nations, l'impossibilité de subsister dans leurs anciennes possessions, les guerres civiles, les querelles particulières des familles, en détachèrent de petites colonies, qui se dispersèrent sur la terre.

Parmi ces colonies, il y en eut qui n'emmenèrent point de colléges de prêtres, ou auxquelles la mort les enleva; beaucoup de ces colonies ne conservèrent que la religion pratique, les sacrifices, les cérémonies religieuses : le dogme de l'ame universelle s'y éteignit absolument.

Le cours des rivières et des fleuves, les lacs, les montagnes, les déserts arides, dirigèrent la marche de ces colonies fugitives : la guerre qui s'éleva entr'elles, les querelles particulières, la difficulté des chemins, mille accidens pareils, détachèrent de

---

France. Biblioth. Germain., t. 37, an 1737, p. 140. Peloutier, hist. des Celtes. Senec. quæst. nat., l. 2., c. 41. Suidas in voce Thyren. Plutarq. in Sylla. Euseb. præp. Evang., l. 1, c. 9. Théodoret, de curandis græc. affect., serm. 12.

(1) Voyez Specimen hist. arab., et les notes de Pocok.

ces colonies, des familles ou des bandes particulières, et quelquefois même un homme et une femme, que la crainte des hommes ou des bêtes féroces conduisit et retint dans les lieux les plus inaccessibles aux animaux féroces et aux hommes ; tandis que d'autres, conduits par le hasard dans des pays fertiles, y vécurent en sureté et s'y multiplièrent.

Les hommes que la crainte avait séparés du reste du genre humain et conduits dans des déserts, dans des marais ou dans des retraites inaccessibles, s'occupèrent uniquement du soin de se nourrir : toutes les idées acquises dans la société, s'effacèrent de l'esprit de ces hommes solitaires, et leurs enfans tombèrent dans l'abrutissement et dans l'ignorance absolue de l'Etre suprême. Tels étaient les Ictyophages, qui n'avaient pas même conservé l'usage de la parole, qui vivaient en société avec le veau marin, et que l'on croyait habiter ces retraites, de toute éternité ; les hommes qui vivaient dans des marais et qui n'osaient en sortir, parce que les bêtes féroces étaient en embuscade sur les bords de ces marais : tels étaient les Hylogones, qui s'étaient réfugiés au haut des arbres, et qui vivaient des rameaux naissans ; les Troglodytes, les Garamantes et une infinité d'autres Sauvages brutes ou stupides, dont Hérodote, Diodore de Sicile, Strabon et les anciens voyageurs font mention.

Les hommes que la crainte et le hasard conduisirent dans des contrées sûres et fertiles, s'y multiplièrent, et la croyance de l'Etre suprême et de l'ame universelle s'y obscurcit, s'y altéra en une infinité de manières, et s'éteignit absolument dans ceux que la crainte des animaux féroces ou des hommes, et la difficulté de se nourrir, occupèrent sans cesse : telles étaient ces peuplades d'hommes chasseurs répandus sur les montagnes de la Colchide, dans l'Illyrie, les Besses, les Arcadiens, les Désartes, les Hibériens, etc. (1).

Les guerres cruelles que ces nations se faisaient, l'habitude

(1) Voyage de Coréal, t. 2.

de vivre de la chasse, les répandit en une infinité de contrées.

Ces nations sauvages ne conservèrent aucunes traces de leur origine, et voilà pourquoi les colonies des nations policées, trouvaient par-tout des hommes qui se croyaient sortis de la terre.

Les hommes de ces nations sauvages, réunis par la crainte des animaux carnassiers, et des hommes aussi cruels que les bêtes féroces, virent dans chacun de leurs associés, un protecteur qu'ils aimèrent; ils regardèrent sa mort comme un malheur qui attaquait leur existence et leur bonheur. La mort fut, dans ces sociétés sauvages, le premier objet sur lequel l'esprit réfléchit, et dont il rechercha la cause.

Ces hommes ne connaissaient point d'autre cause sensible de la mort, que la haine des hommes ou la fureur des bêtes féroces; presque toujours la mort était annoncée par des douleurs intérieures, semblables à celles que causaient les animaux ou les blessures faites par les hommes : on regarda la mort comme l'ouvrage de quelqu'animal invisible, qui était ennemi des hommes, et que l'on imagina revêtu d'un corps semblable aux animaux qui attaquaient les hommes : c'est ainsi que les Moxes croient qu'un tigre invisible cause tous les maux qui les affligent (1).

On ne concevait ces animaux malfaisans que comme des animaux invisibles; on ne supposa pas qu'ils eussent d'autres motifs de faire du mal aux hommes, que le besoin de nourriture, et l'on crut arrêter leur malignité en apaisant leur faim; les hommes partagèrent donc vraisemblablement leurs alimens avec les êtres malfaisans invisibles, comme plusieurs nations sauvages le pratiquent encore.

Les offrandes n'arrêtèrent ni le cours des maux, ni les coups de la mort : on cessa d'imputer aux êtres invisibles qu'on avait imaginés, les maladies et la mort des hommes; et ne pouvant en découvrir la cause dans les êtres étrangers, on la chercha dans l'homme même.

(1) Strab. l. 12, l. 7, l. 31.

La mort ne laissait aucune trace de son action ; on ne voyait point de changement dans la configuration extérieure du corps humain, aucune des parties n'était détruite, toutes étaient seulement privées de mouvement : on conclut que le corps humain ne contenait pas essentiellement le principe de son mouvement, et qu'il le recevait de quelqu'être qui s'en séparait à la mort.

Le corps, privé de mouvement, ne laissait apercevoir ni sentiment, ni pensée ; le principe du mouvement fut donc aussi le principe du sentiment et de la pensée.

C'est ainsi que, dans ces nations sauvages, le spectacle de la mort éleva l'esprit humain à des êtres invisibles, actifs, intelligens et sensibles, qui donnaient au corps humain le mouvement et la vie, mais qui n'en étaient pas inséparables, et qui, unis au corps pour satisfaire ses besoins, le quittaient parce que quelque dérangement inconnu et caché ne leur permettait plus de satisfaire ces besoins et les obligeait d'en sortir : on jugea que les esprits ne sortaient qu'à regret de leur corps, qu'ils ne s'en éloignaient pas beaucoup, afin de pouvoir satisfaire les besoins dont leur séparation ne les affranchissait point.

Mais enfin, le temps qui détruisait les corps, ôtait aux esprits toute espérance d'y rentrer ; alors ils erraient dans l'air, tourmentés par la faim et par la soif.

Ces esprits ne perdaient point leur activité, et les nations sauvages dont nous parlons, ignoraient les causes qui mettent l'air en mouvement : on crut que les agitations de l'air n'étaient que des prières que ces esprits faisaient aux vivans pour en obtenir des alimens ; et comme ces esprits, avec leurs besoins et leur activité, conservaient leurs passions, on ne douta point qu'ils ne se vengeassent de l'insensibilité des hommes par des tourbillons, par des tempêtes excitées dans l'air qui était soumis à leur pouvoir.

Ces peuples virent donc dans les ames des morts, non-seulement des malheureux que l'humanité portait à secourir,

mais encore des puissances redoutables qu'il était dangereux de ne pas satisfaire : on prépara donc et l'on offrit des alimens aux morts.

Des animaux qui mangèrent les offrandes, firent croire qu'en effet les morts se nourrissaient; et lorsqu'on s'aperçut qu'ils ne mangeaient point les alimens qu'on leur préparait, on supposa qu'ils n'en mangeaient que les parties les plus subtiles ou les parties les plus spiritueuses, les seules qui fussent proportionnées aux organes des esprits.

Ainsi, la vapeur du sang qui coulait d'un animal qu'on tuait, parut un aliment propre pour l'esprit, et l'on fit des sacrifices pour nourrir les morts et pour les apaiser : tout ce qui était spiritueux, et les odeurs les plus agréables, furent employées pour le même objet.

Comme les corps par eux-mêmes étaient sans mouvemens, les différences qu'on observait dans les forces des hommes, ne pouvaient venir que de l'inégalité des esprits qui les animaient, et l'on reconnut dans les esprits séparés des corps, différens degrés de puissance : les hommes qui avaient été les plus forts, étaient aussi les esprits les plus puissans; ils formaient les orages ou calmaient le ciel. On ne douta point que les rois et les héros, qui étaient les hommes les plus forts, ne fussent les maîtres des vents et de la pluie. Les rois et les héros morts furent donc le principal objet de l'attention des hommes; non-seulement on leur offrit des sacrifices pour les nourrir, mais on tâcha de flatter les goûts qu'ils avaient eus pendant leur vie, et que l'on ne doutait pas qu'ils ne conservassent après leur mort.

Ce désir de flatter les goûts toujours subsistans des héros morts, produisit dans le culte des divinités, toutes les bizarreries possibles. La mort d'un roi, d'un héros débauché ou d'une reine puissante et voluptueuse, firent naître tous les cultes obscènes que l'histoire ancienne nous offre.

Le culte des héros fit oublier les autres morts, ou l'on crut

qu'après leur mort, comme pendant leur vie, ils étaient subordonnés aux génies des héros.

Comme les héros avaient été des conquérans célèbres ou des capitaines habiles, et que la mort ne leur ôtait ni leurs lumières, ni leurs inclinations, on crut avoir dans les esprits des héros, des protecteurs qui pouvaient diriger les entreprises que l'on méditait; et l'on ne douta point qu'ils ne pussent faire connaître aux hommes leurs pensées et leurs volontés, par des inspirations intérieures, par des apparitions ou par des sons formés dans l'air : ces effets n'étaient point au-dessus de leurs forces; et ces peuples eurent des oracles (1).

Les colonies qui se détachèrent des grandes nations, et qui passèrent dans les pays habités par les peuples dont nous venons de décrire la religion, les trouvèrent disposés à recevoir la doctrine des génies auxquels ils attribuaient le gouvernement du monde; leurs religions se confondirent, et la croyance des génies fut généralement établie sur la terre : on en plaça dans le soleil, dans les astres, et l'on imagina que l'empire de la terre était partagé entre ces puissances.

Ce n'était pas seulement de ces divinités que dépendait le bonheur des hommes; le succès des entreprises, la santé, les richesses, n'étaient pas toujours le fruit de la raison ou l'apanage du mérite et de la prudence; souvent les entreprises les mieux concertées échouaient, tandis que d'autres réussissaient contre toute apparence; quelquefois le succès ou le malheur d'une entreprise avait été causé ou accompagné par quelque circonstance remarquable; on crut que des causes inconnues aux hommes, c'est-à-dire, des génies inconnus, conduisaient le fil des évènemens et dirigeaient les hommes au bonheur ou au malheur, par des signes qu'ils leurs donnaient en

(1) Hesiod. Theogon., v. 215. « Opera et dies, » v. 120. Le Clerc, comment. sur ces ouvrages. Vossius, de idol. Tous les voyageurs nous font voir, dans les peuples nouvellement découverts, la même suite d'idées.

mille

mille manières différentes, et auxquels il fallait par conséquent être prodigieusement attentif : telle fut chez ces nations l'origine des présages des génies amis ou ennemis des hommes, des fées bien ou malfaisantes.

On supposa le monde rempli de ces génies : tous les évènemens, tous les mouvemens, un bruit, un vase renversé, fut un présage donné par quelque génie : on peupla l'atmosphère de ces génies, qu'on honora et que l'on crut pouvoir s'attacher en leur rendant un culte.

Un culte rendu à un génie, en général, n'en eût flatté aucun, et n'en aurait par conséquent intéressé aucun en particulier; il fallait d'ailleurs à l'imagination un objet déterminé, et à l'homme un génie qu'il pût instruire commodément de ses besoins : on proposa donc aux génies de se rendre dans un lieu où l'on s'engageait, par une espèce de vœu, à leur rendre un culte.

Dans les nations pauvres et grossières, et avant la sculpture, on se contenta de distinguer la résidence des génies, par quelque marque particulière. Un arbre ou un tronc coupé furent, à Thespis et à Samos, les idoles du Junon : de simples pierres, sans aucune figure particulière, étaient les idoles de l'Amour à Thespis, et d'Hercule à Hyète; telles sont encore les idoles des Fétiches, chez les Africains (1).

La facilité de fixer ainsi les génies, produisit les génies tutélaires et les génies des lieux, dont toute l'histoire est pleine; les cérémonies que les anciens appelaient évocations, ne permettent pas d'en douter. Lorsque quelque lieu avait été consacré et qu'on voulait le séculariser, on conjurait avec beaucoup de solennité, les génies de se retirer; et lorsqu'on était sur le point de prendre une ville, pour ne point commettre le sacrilége de faire les dieux tutélaires prisonniers, on les

(1) Clem. Alex. protrep., c. 4. Ter. Apol., c. 18. Pausan. Boetic, l. 9, c. 24, 27. Mém. de l'acad. des inscrip., t. 23. Afrique de Daper; voyages de Labat.

priait de sortir et de passer dans le parti victorieux, où l'on assurait qu'ils seraient plus respectés et mieux servis.

Les Romains étaient tellement persuadés de la puissance des dieux tutélaires et de la vertu de l'évocation, qu'ils cachaient avec un soin extrême les noms de leurs dieux tutélaires; ils croyaient que, par la force de la consécration, les génies ou les dieux logeaient dans les statues (1).

Comme on ne concevait point de bornes dans la multitude des génies, la faiblesse et l'intérêt en eurent pour tous les besoins et contre tous les malheurs; non-seulement chaque nation invoqua toutes les espèces de génies propres à procurer le bonheur de la nation; mais dans chaque nation, chaque condition, et dans toutes les conditions, chaque famille eut ses génies particuliers.

Les maisons, les champs eurent aussi leurs génies : le pieux Enée ne manquait jamais de faire un sacrifice au génie du lieu.

Comme l'esprit humain n'envisageait les phénomènes que dans leurs rapports avec son bonheur, il crut tous les génies occupés à le servir ou à lui nuire; il leur attribua toutes les inclinations qu'il avait; il les crut déterminés par les motifs qui le déterminaient; il les crut successivement altérés de sang ou avides de gloire; il leur offrit des sacrifices, ou des louanges et des prières; il leur bâtit des temples, établit des prêtres, institua des fêtes; et comme c'était de ce culte que les hommes attendaient leur bonheur, l'esprit humain épuisa toutes les manières possibles de plaire à ces génies.

Telle était l'origine, tel fut le progrès de l'idolâtrie qui avait infecté toutes les nations; le peuple n'avait point d'autre religion.

Les colonies détachées des grandes nations, communiquèrent aux peuples chez lesquels elles s'établirent, les restes de la tradition qu'elles avaient conservés sur l'origine du monde, sur le déluge, sur le destin de l'homme après la mort.

(1) Tite-Live, l. 5, c. 21, 22.

Cette tradition, déjà obscurcie dans ces colonies, s'allia avec les idées et la croyance des peuples chez lesquels elle fut portée, et c'est de là que vient ce mélange d'idées élevées et de croyances absurdes, qu'on trouve chez les anciens poëtes, historiens, philosophes, sur la nature de Dieu et sur les divinités païennes, sur l'origine du monde, sur les puissances qui le gouvernent, sur l'homme, sur l'autre vie (1).

CHAPITRE III.

De l'origine de la Philosophie, et des changemens qu'elle causa dans la Religion que les Prêtres avaient formée sur les débris de la Religion primitive.

Nous avons vu tous les hommes attribuer les phénomènes de la nature à des génies; les prêtres seuls les regardaient comme des portions de l'ame universelle, et cherchaient, par l'observation de la nature, à découvrir les goûts, les inclinations de ces portions de l'ame universelle, et prescrivaient les sacrifices, les prières, les offrandes, les dévouemens qu'ils jugèrent propres à calmer la colère des génies, ou à mériter leurs faveurs.

Ce ne fut donc que dans les colléges des prêtres que l'esprit humain rechercha, par l'étude des phénomènes, les goûts, les inclinations, les désirs, les desseins des génies, ou des portions de l'ame universelle.

Rien n'était plus intéressant que de satisfaire à propos ces désirs, ces besoins; c'était le moyen le plus sûr de prévenir les effets de la colère des génies. Mais, pour les satisfaire à propos, il fallait les prévoir. Les prêtres portèrent donc leur attention sur tout ce qui pouvait annoncer les besoins, les

(1) Voyez Hésiode, et les notes de le Clerc; Homère, Hérodote, Diodore. Vossius, de idol. Vandale, de idol. Explic. de la fable d'Adonis, Bibl. univ., c. 3, p. 7.

désirs ou les inclinations des génies qui gouvernaient la nature; ils examinèrent avec soin toutes les circonstances des phénomènes qui les accompagnaient; ils virent que ces phénomènes avaient des retours réglés, et qu'ils étaient ordinairement accompagnés des mêmes circonstances; ils jugèrent que tout était lié dans la nature, et qu'on pouvait prévoir les phénomènes : les prêtres réglèrent sur cette prévision, les fêtes, les sacrifices.

Ils reconnurent bientôt l'inutilité des sacrifices; ils jugèrent que les phénomènes avaient une cause commune, et que cette cause suivait des lois invariables; tous les génies disparurent aux yeux des prêtres, et ils ne virent plus, dans les phénomènes, qu'une longue chaîne d'évènemens qui s'amenaient et se produisaient successivement.

L'esprit humain n'alla pas plus loin, chez les peuples guerriers ou pasteurs, dont la vie était trop agitée et le climat trop rigoureux pour faire des observations suivies, et qui, menant une vie errante, n'avaient besoin que de prévoir les phénomènes dangereux, pour les éviter : tels furent les Celtes, les Gaulois, les Germains.

La prévision des phénomènes ne suffisait pas aux peuples qui avaient des établissemens fixes et qui cultivaient la terre; ils cherchèrent à connaître cette suite de causes qui formaient la chaîne des évènemens, pour tâcher de découvrir des ressources contre les malheurs.

Les colléges des prêtres devinrent donc des assemblées de philosophes, qui cherchèrent comment et par quel mécanisme tout s'opérait dans la nature.

Comme ils avaient cru que tout était lié dans la nature, ils rapportèrent tous les phénomènes à un seul principe; ils cherchèrent comment il avait tout produit.

L'esprit humain s'éleva donc jusqu'à la recherche des lois selon lesquelles le monde avait été produit, et il entreprit d'expliquer l'origine du monde; il fit des systèmes, dans lesquels chacun supposait un principe, et le faisait agir con-

formément à ses idées et aux phénomènes qu'il avait sous les yeux : telle est l'origine des systêmes des Chaldéens, des Perses, des Indiens, des Egyptiens.

Ces systêmes, renfermés long-temps dans les colléges des prêtres, passèrent dans les écoles des Grecs, chez lesquels l'esprit systématique enfanta une infinité d'opinions différentes, que les conquêtes d'Alexandre reportèrent en Orient, dans la Perse, en Egypte, dans l'Inde.

Ces principes se communiquèrent aux Juifs et aux Samaritains, avant la naissance du christianisme. Il se trouva partout des hommes entêtés de ces principes, qui les unirent avec quelques-uns des dogmes des Juifs, et ensuite avec ceux du christianisme ; et c'est de cette union que sont venues presque toutes les hérésies des trois premiers siècles.

§. I.

Des Principes religieux des Philosophes Chaldéens.

Nous avons vu que les prêtres chaldéens regardaient la lumière comme l'élément par le moyen duquel l'ame universelle avait produit le monde ; ils croyaient qu'elle avait formé, de cet élément, les astres qui étaient des amas de lumière séparés, et qui avaient chacun une action particulière qui semblait se diriger uniquement vers la terre.

Puisque la lumière était la seule force motrice de la nature, et que chacun des astres avait une action particulière, il fallait bien que les phénomènes fussent, pour ainsi dire, le résultat des influences particulières des astres qui étaient sur l'horison ; et les philosophes chaldéens crurent trouver dans leur disposition, la cause des phénomènes, et dans la connaissance de leurs mouvemens, les moyens de prévoir les phénomènes.

Ces vues, et peut-être les chaleurs excessives et les vents pestilents qu'on éprouve dans ces contrées, pendant certains mois, et dont on ne peut se garantir qu'en se retirant sur les montagnes, conduisirent les Chaldéens sur les montagnes qui bordent le pays qu'ils habitaient : élevés sur ces obser-

vatoires que la nature semblait avoir formés exprès, ils étudièrent la disposition des astres et leurs mouvemens; ils virent que les mêmes phénomènes étaient constamment accompagnés de la même disposition des astres, et que les astres avaient des mouvemens réguliers, une marche constante : les prêtres chaldéens jugèrent donc que les phénomènes étaient liés, et que les sacrifices n'en interrompaient point le cours; ils jugèrent que les phénomènes avaient une cause commune, qui agissait selon des lois, ou par des motifs qu'ils ne connaissaient pas, qu'il était important de découvrir, et qu'ils recherchèrent.

Les astres eux-mêmes obéissaient à ces lois; leur formation, leur arrangement, leurs influences étaient des suites de ces lois générales, par lesquelles la nature était gouvernée. Les Chaldéens furent donc déterminés à rechercher, dans le ciel même, la connaissance de la cause productrice du monde, et celle des lois qu'elle avait suivies dans la formation des êtres et dans la production des phénomènes, parce que c'était là que résidait la force qui produisait tout.

Les astres étaient des amas de lumières; les espaces qu'ils occupaient, en étaient remplis; nulle autre force ne paraissait agir dans ces espaces; les Chaldéens pensèrent que la lumière était la puissance motrice qui avait produit les astres : on ne pouvait douter que cette puissance ne fût intelligente; et les opérations de l'ame parurent avoir tant d'analogie avec la subtilité et l'activité de la lumière, que des hommes qui n'avaient pour guides que l'imagination, n'hésitèrent point à regarder l'intelligence comme un attribut de la lumière, et l'ame universelle ou l'intelligence suprême, comme une lumière.

Les observations des Chaldéens leur avaient appris que les astres étaient à des distances inégales de la terre, et que la lumière s'affaiblissait à mesure qu'elle s'en approchait; ils jugèrent que la lumière descendait d'une source infiniment éloignée de la terre, qui remplissait de ses émanations l'immensité de l'espace, et qui formait, à certaines distances, des astres de différente espèce. L'ame productrice du monde

fut donc conçue, par les philosophes chaldéens, sous l'image d'une source éternelle et intarissable de lumière : on crut qu'elle était dans l'univers, ce que le soleil était pour l'espace qu'il éclairait et qu'il échauffait.

Puisque la lumière allait toujours en s'affaiblissant, il fallait que la source de la lumière fût d'une subtilité et d'une pureté infiniment au-dessus de tout ce qu'on pouvait concevoir, et par conséquent, souverainement intelligente. Les émanations, en s'éloignant de leur source, recevaient moins d'activité, dégénéraient de leur première perfection, par le décroissement successif de leur activité ; elles avaient donc formé des êtres et des intelligences différentes, selon qu'elles étaient éloignées de la source de la lumière, et enfin elles avaient perdu par degrés leur légèreté, s'étaient condensées, avaient pesé les unes sur les autres, étaient devenues matérielles, et avaient formé le chaos.

Il y avait donc entre l'Etre suprême et la terre, une chaîne d'êtres intermédiaires, dont les perfections décroissaient à mesure que ces êtres étaient éloignés du séjour de l'Etre suprême.

Cet être avait communiqué aux premières émanations, dans le degré le plus éminent, l'intelligence, la force, la fécondité; toutes les autres émanations participaient moins de ces attributs, à mesure qu'elles s'éloignaient de l'intelligence suprême; ainsi, tous les différens espaces lumineux qui s'étendaient depuis la lune jusqu'au séjour de l'intelligence suprême, étaient remplis de différens ordres d'esprits.

L'espace qui environnait le principe ou la source des émanations, était rempli d'intelligences pures et heureuses.

Immédiatement au-dessous des pures intelligences, commençait le monde corporel ou l'empirée : c'était un espace immense, éclairé par la lumière pure qui sortait immédiatement de l'Etre suprême ; il était rempli d'un feu infiniment moins pur que la lumière primitive, mais infiniment plus subtil que tous les corps.

Au-dessous de l'empirée, c'était l'éther, ou un grand espace

rempli d'un feu plus grossier que celui de l'empirée.

Après l'éther, étaient les étoiles fixes, répandues dans un grand espace, où les parties les plus denses du feu éthéré s'étaient rapprochées, et avaient formé les étoiles.

Le monde des planètes suivait le ciel des étoiles fixes; c'était l'espace qui renfermait le soleil, la lune et les planètes.

C'était dans cet espace que se trouvait le dernier ordre des êtres, c'est-à-dire, la matière brute, qui, non-seulement était destituée de toute activité, mais qui se refusait aux impressions et aux mouvemens de la lumière.

Les différentes parties du monde se touchaient, et les esprits des régions supérieures pouvaient agir sur les régions inférieures, y pénétrer et y descendre.

Puisque la matière du chaos était informe et sans mouvement, il fallait bien que les esprits des régions supérieures eussent formé la terre, et que les ames humaines fussent des esprits descendus des régions supérieures.

Le système des Chaldéens ressuscita donc tous les génies, que la raison avait fait disparaître, et on leur attribua toutes les productions, tous les phénomènes, tous les mouvemens produits sur la terre; la formation du corps humain, la production des fruits, tous les dons de la nature furent attribués à des esprits bienfaisans.

Dans cet espace même qui est au-dessous de la lune, au milieu de la nuit, on voyait se former des orages; les éclairs sortaient de l'obscurité des nuages; la foudre éclatait et désolait la terre: on jugea qu'il y avait des esprits ténébreux, des démons matériels, répandus dans l'air.

Souvent, du sein de la terre même on voyait sortir des flots de feu; la terre était ébranlée : on supposa des puissances terrestres ou des démons dans le centre de la terre; et comme la matière était sans activité, tous les mouvemens furent attribués à des génies.

Les orages, les volcans, les tempêtes, semblaient n'avoir point d'autre objet que de troubler le bonheur des hommes.

On crut que les démons qui les produisaient, étaient malfaisans et haïssaient les hommes ; on leur attribua tous les évènemens malheureux, et l'on imagina une espèce d'hiérarchie dans les mauvais génies, comme on l'avait supposée dans les bons.

Mais pourquoi l'intelligence suprême qui était essentiellement bonne, n'accablait-elle pas du poids de sa puissance, cette foule de génies malfaisans ?

Les uns crurent qu'il n'était pas de la dignité de l'intelligence suprême de lutter elle-même contre ces génies ; les autres crurent que ces génies, méchans par leur nature, étaient indestructibles, et que l'intelligence suprême ne pouvant ni les anéantir, ni les corriger, les avait relégués au centre de la terre, dans l'espace qui est-dessous de la lune, où ils exerçaient leur empire et leur méchanceté ; que, pour soutenir le genre humain contre ces ennemis si nombreux et si redoutables, l'intelligence suprême envoyait des esprits bienfaisans, qui défendaient sans cesse les hommes contre les démons matériels.

Comme les bons et les mauvais génies avaient des fonctions particulières et des degrés différens de puissances, on leur donna des noms qui exprimaient leurs fonctions.

Puisque les esprits bienfaisans étaient chargés de protéger les hommes et de les secourir dans leurs besoins, il fallait bien qu'ils entendissent le langage des hommes ; on crut donc que les hommes avaient des génies protecteurs contre tous les malheurs, et que chaque génie avait son nom, qu'il suffisait de prononcer pour leur faire connaître le besoin qu'on avait de leur secours : on inventa donc tous les noms qui pouvaient évoquer les génies bienfaisans, ou leur faire connaître les besoins des hommes ; on épuisa toutes les combinaisons des lettres pour former un commerce entre les hommes et les génies ; et voilà une origine de la cabale, qui attribuait à des noms bizarres, la vertu de faire venir les génies, de mettre les hommes en commerce avec eux, et d'opérer, par ce moyen, des prodiges.

Ces noms servaient aussi quelquefois à chasser les génies malfaisans; c'était des espèces d'exorcismes : car, comme on croyait que ces génies étaient relégués au centre de la terre, et qu'ils ne faisaient du mal que parce qu'ils avaient trompé la vigilance des génies destinés à le garder, et qu'ils s'étaient échappés dans l'atmosphère, on croyait que ces génies malfaisans s'enfuyaient lorsqu'ils entendaient prononcer le nom des anges chargés de les tenir emprisonnés dans les cavernes souterraines, et de les punir lorsqu'ils en sortaient.

Comme on avait supposé, dans le nom du génie ou dans le symbole qui exprimait sa fonction, une vertu qui le forçait à se rendre auprès des hommes qui l'invoquaient, on crut que ce nom, gravé ou écrit sur une pierre, fixerait en quelque sorte le génie auprès de celui qui le porterait; et c'est apparemment l'origine des talismans, faits ou avec des mots, ou avec des signes symboliques.

Comme les démons avaient des organes, et que les génies tutélaires pouvaient ne pas se rendre avec célérité aux sollicitations des hommes, on crut pouvoir se garantir de leurs attaques, en plaçant dans les endroits par lesquels ils pouvaient passer, des aiguilles et des épées que l'on agitait et qui causaient beaucoup de douleur aux démons, lorsqu'elles les rencontraient; et comme la subtilité des corps des démons pouvait les garantir des coups d'épées, on crut qu'il fallait les chasser par de mauvaises odeurs, ou en allumant du feu.

De cette supposition que les démons étaient corporels et sensibles, on les crut capables de se passionner pour les femmes; c'est apparemment de-là que vint la croyance des démons incubes, et une infinité de pratiques superstitieuses qui ne pouvaient être exercées que par des femmes : ainsi, par exemple, pour avoir de la pluie, on faisait danser dix vierges habillées de rouge, qui s'agitaient, étendaient leurs doigts vers le soleil, et faisaient certains signes. Pour arrêter la grêle, au contraire, on faisait coucher quatre femmes sur le dos; dans cette attitude, elles prononçaient certaines paroles,

puis levaient les pieds vers le ciel, et les agitaient : c'est apparemment à ces principes que tient le respect qu'on avait pour les femmes, qui jouaient un rôle considérable dans la magie chaldéenne (1).

§. II.

Des Principes religieux des Philosophes Persans.

Lorsque les Mages eurent découvert que tous les phénomènes étaient liés par une chaîne invisible aux sens, ils cessèrent de les attribuer à cette foule de génies qu'ils avaient imaginés dans tous les évènemens ; ils les attribuèrent à une cause commune, à la puissance qui animait la nature, et qui contenait en elle-même le principe du mouvement. Les Perses crurent voir cette cause dans le feu ; nul élément ne leur paraissait avoir, dans la nature, une influence plus générale que le feu ; c'était lui qui faisait germer les grains, croître les plantes, mûrir les fruits ; on le trouvait dans le bois, dans la pierre, qui, froissés, s'échauffaient et s'enflammaient ; on le sentait dans l'intérieur de la terre. Les Mages jugèrent donc que le feu était le principe, la matière de tous les corps, et la force motrice qui agitait les élémens.

La chaleur descendait du ciel sur la terre, et ils savaient qu'elle diminuait en s'éloignant de sa source ; ils jugèrent qu'à une certaine distance du soleil, il devait y avoir des parties de feu qui devaient former des élémens différens, et enfin la matière brute et insensible.

Il y avait donc dans ces principes un être sans activité, insensible, qui se refusait au mouvement du feu, et qui était essentiellement opposé au principe qui animait la nature, à l'ame universelle.

Entre la matière brute et l'ame universelle, qui étaient comme les deux extrémités de la chaîne des êtres, il y avait une infinité de parties de feu, douées d'une infinité de degrés d'activité différens.

---

(1) Voyez l'hist. de la phil. orient. de Stanley.

Dans la région qu'occupait la matière, on trouvait des êtres pensans; telle était l'ame humaine : sa pensée paraissait l'effet de son activité. Les Mages supposèrent donc, entre l'ame universelle et la matière brute, une infinité d'esprits différens, dont la sagacité et l'intelligence décroissaient sans cesse : à certaine distance de l'ame universelle, elles n'étaient que sensibles; et enfin des forces motrices qui décroissaient sans cesse, jusqu'à ce qu'elles fussent devenues matière brute.

Les Mages supposèrent donc dans le monde une ame universelle, d'où sortaient des intelligences pures qui n'obéissaient qu'à la raison; des êtres intelligens et sensibles qui obéissaient au sentiment et à la raison; des êtres purement sensibles qui ne suivaient que leurs désirs ou leurs besoins; des forces motrices qui n'étaient ni intelligentes ni sensibles, et qui ne tendaient qu'à produire du mouvement, et enfin des êtres sans force et sans mouvement, qui formaient la matière.

Ils crurent trouver dans ces différens êtres, des principes suffisans pour former tous les corps et produire tous les phénomènes sur la terre, dans l'atmosphère et dans le ciel, et sur-tout le mélange des biens et des maux.

Lorsqu'on examine la nature des maux qui affligent les hommes, on découvre qu'ils ont leur source dans la matière; c'est d'elle que naissent nos besoins et nos douleurs : ainsi ces Mages jugèrent que la matière ou les ténèbres étaient un principe mauvais, essentiellement opposé au principe bienfaisant, qui était la lumière.

Comme ils concevaient l'Être suprême sous l'image d'une source, de laquelle sortaient sans cesse un torrent de lumière, et que l'imagination ne pouvait, ni suivre ce torrent dans l'immensité de l'espace, ni se représenter comment cette source ne se serait pas tarie, si elle avait produit sans réparer ses forces et ranimer sa fécondité, ils supposèrent qu'il y avait un retour continuel de toutes les parties ténébreuses au sein de l'Être suprême, où elles reprenaient leur première activité.

Ainsi, l'inertie des parties ténébreuses diminuait sans cesse, et la suite des siècles devait leur rendre leur première activité,

faire disparaître la matière, et remplir le monde d'un feu pur et d'intelligences sublimes et heureuses : c'est ce système que Plutarque expose d'une manière figurée, lorsqu'il dit que les Perses croient qu'il y a un temps marqué où il faut qu'Arimane périsse (1).

D'autres Mages crurent qu'en effet les biens et les maux étaient produits par des génies qui aimaient à faire du bien aux hommes, ou qui se faisaient un plaisir de leur malheur; ils attribuèrent tout à des intelligences bonnes ou mauvaises par leur nature. L'inégalité de leurs effets en fit supposer dans leurs forces, et l'on imagina dans les génies une espèce de gradation, semblable à celle qu'on voyait dans les phénomènes de la nature.

L'imagination termina cette longue chaîne de génies bons et mauvais, à deux génies plus puissans que les autres, mais égaux entr'eux; sans cette égalité, l'on n'eût vu que du bien ou du mal dans le monde. Les Mages supposèrent donc dans la nature deux principes opposés, que l'amour du bien et du mal portait à en faire aux hommes, et que l'on pouvait intéresser, en faisant du bien ou du mal : c'est de-là que vint l'usage d'immoler des hommes choisis parmi les malheureux, et auxquels on procurait, pendant une ou plusieurs années, tous les plaisirs qu'ils désiraient : on croyait, par ce moyen, satisfaire le méchant principe, sans déplaire au bon.

La religion des philosophes persans se réduisait donc à croire un être nécessaire, éternel, infini, duquel tout était sorti par voie d'émanation: les hommes, leurs pensées, leurs actions, étaient enchaînées par la même nécessité qui produisait les émanations; nulle récompense n'attendait la vertu, nul châtiment n'était réservé au crime; il n'y avait même, dans ce système, ni vertu, ni crime, et par conséquent ni religion, ni morale, pour le Mage qui suivait ses principes philosophiques. A l'égard de ceux qui supposaient des génies bons et mauvais,

(1) Plutar., de Iside et Osiride.

leur religion n'était point distinguée de la religion populaire, et les principes religieux de ces Mages ne conduisaient ni à la piété, ni à la vertu, et ne rendaient les hommes, ni bons, ni religieux, mais superstitieux et méchans. Par-tout où la croyance du bon et du mauvais principe a été un dogme religieux, on a fait beaucoup de mal pour plaire au mauvais principe, et fort peu de bien pour plaire au bon.

§. III.

Des Principes religieux des Philosophes Égyptiens.

Les prêtres égyptiens, destinés à rechercher les moyens de plaire aux génies auxquels on croyait que les hommes devaient leur bonheur, observèrent l'origine, l'ordre et la suite des phénomènes; ils découvrirent qu'une puissance inconnue au vulgaire liait les phénomènes, qu'une force assujétie à des lois constantes, les amenait indépendamment des vœux et des sacrifices, et que les génies, s'ils existaient, ne produisaient rien.

Pour connaître les lois que suivait la cause productrice des phénomènes, les instrumens et le mécanisme qu'elle employait, ils observèrent la naissance des animaux et des plantes; et comme l'Égypte devait à l'eau sa fécondité, ils crurent que cet élément était l'agent par le moyen duquel l'ame universelle produisait tous les corps. Ils crurent la trouver dans toutes les productions, qui devenaient successivement, terre, feu, air, etc.; ils jugèrent que l'ame universelle produisait tous les corps, en s'unissant à une matière susceptible de toutes les formes, et admirent pour principes de tous les êtres, un esprit universel et la matière.

Le mouvement général de la matière, la fécondité inaltérable de la terre et des animaux, leur fit juger que l'esprit universel et la matière tendaient nécessairement à s'unir, et à produire des êtres vivans et animés (1).

(1) Plutar., loc. cit.

Les irrégularités et les difformités qu'ils observèrent dans les différentes productions de la nature, leur firent juger que l'esprit universel et la matière s'unissaient par un attrait invincible, et que l'ame universelle tendait toujours à produire des corps réguliers, mais que la matière était indocile à ses impressions et se refusait à ses desseins, ou que c'était par une impétuosité aveugle qu'elle s'unissait avec l'amé universelle: la matière contenait donc une force, ou un principe d'opposition à l'ordre et à la régularité que l'esprit universel voulait mettre dans ses productions, et les philosophes égyptiens supposèrent dans la matière un principe malfaisant ou méchant. Tout était donc produit, selon eux, par le mélange ou le concours d'un bon ou d'un mauvais principe, qui n'était que des forces motrices ou physiques.

Les philosophes égyptiens ne reconnaissaient, dans ces deux principes, ni lois, ni liberté; l'esprit universel n'avait pu donner des lois aux hommes; il ne pouvait ni ne voulait les récompenser ou les punir : leurs principes philosophiques étaient donc destructifs de toute religion.

Les philosophes ou les prêtres égyptiens conservèrent avec beaucoup de secret, cette doctrine dans leurs colléges, et l'exigèrent de leurs disciples. Hérodote, instruit par eux, déclare qu'il s'est imposé la loi de ne point parler des choses divines de l'Égypte. (Hérodote, l. 2, c. 5.) On ne laissait échapper de la doctrine secrète, que ce qui pouvait s'accommoder avec la religion nationale, qui était utile à la société et au bonheur des particuliers : l'irréligion ne procure ni consolation dans les malheurs attachés à la nature humaine, ni ressource contre les passions dangereuses.

§. IV.

Des Principes religieux des Philosophes Indiens.

Nous avons vu que l'Inde doit sa fécondité aux inondations des fleuves qui la baignent; que les peuples attribuèrent ces inondations à des portions de l'esprit universel, qu'ils regar-

daient comme l'ame de la nature ; qu'ils honorèrent ces génies, et qu'ils apprirent l'art de conduire les eaux et de prévenir la stérilité qui suit les inondations excessives ou trop faibles.

Malgré ces précautions et le culte rendu aux fleuves, ils éprouvèrent des chaleurs excessives, des calamités, des années stériles ; leurs campagnes furent ravagées par les animaux sauvages ; eux et leurs troupeaux furent attaqués par les tigres et par les lions, dont l'Inde est remplie. Il s'éleva des disputes pour la distribution des eaux, pour le partage des terres ; l'abondance même alluma des passions contraires à la tranquillité des familles.

Les Indiens s'aperçurent donc qu'ils avaient à craindre la bizarrerie des saisons, les élémens, les bêtes féroces, les passions et la cupidité des hommes ; ils tâchèrent de prévoir et de prévenir les phénomènes dangereux, la stérilité de la terre, l'inconstance des génies ; de se garantir, eux, leurs troupeaux et leurs moissons, des attaques des animaux, et de mettre un frein à la cupidité et à l'injustice des hommes. Ils établirent des chasseurs qui gardaient les troupeaux et les campagnes, des philosophes destinés à prévoir les phénomènes et à diriger les passions des hommes, tandis qu'une autre partie de la nation cultivait la terre, soignait les troupeaux, et fournissait une subsistance commode aux chasseurs et aux philosophes (1).

Ces derniers firent, de la nature et de l'homme, l'objet de leurs recherches, et se distribuèrent en différentes classes, qui se communiquaient leurs observations ; ainsi l'esprit humain ne dût faire nulle part d'aussi rapides progrès dans la connaissance de la nature et dans l'étude de la morale et de la législation. Le temps, les révolutions que l'Inde a éprouvées, l'usage où les philosophes étaient de ne transmettre que de vive voix leurs observations et leurs idées, nous ont dérobé la marche de l'esprit de ces philosophes ; mais par les monumens qui nous restent sur l'ancien état de ces peuples, on aperçoit que les

(1) Strab., l. 15.

philosophes

philosophes chargés d'étudier la nature, ne s'abaissèrent jamais jusqu'à chercher à prédire les évènemens particuliers, et qu'ils s'appliquèrent avec beaucoup d'ardeur à l'art de prévoir et de prédire les mauvais temps; qu'on retranchait de la classe des philosophes, ceux qui s'étaient trompés trois fois de suite dans leurs prédictions (1).

Ces philosophes découvrirent donc de la liaison entre les phénomènes, et jugèrent qu'une force immense unissait ou séparait les corps; que ces corps étaient composés de différens élémens, dans lesquels la force motrice agissait diversement; que de tous les élémens, l'eau avait la principale part dans la production des corps, ou qu'elle était même le principe universel de notre monde (2).

Ils n'aperçurent point dans le ciel l'inconstance et la bizarrerie qu'on observait dans l'atmosphère et sur la terre; ils jugèrent qu'un être essentiellement différent formait le ciel.

Ainsi, ils supposèrent dans le ciel un être qui agissait toujours avec sagesse et avec régularité, et sur la terre une force sans raison.

Cependant, comme il y avait de l'ordre, de la régularité dans beaucoup de productions et de phénomènes du monde terrestre, ils jugèrent que la raison qui régnait dans le ciel, avait dirigé la force qui agitait les parties du monde terrestre, et qu'elle l'avait dirigée par des portions détachées d'elle-même; et comme ils avaient remarqué que tout était lié dans la nature, ils supposèrent qu'un génie plus puissant que tous les autres avait formé le plan du monde, et attaché à chaque partie de la nature, des génies pour diriger la force motrice selon les lois qu'il leur prescrivait.

Les philosophes indiens, en étudiant l'homme, aperçurent qu'il connaissait et qu'il aimait l'ordre, mais que souvent il était entraîné dans le désordre, malgré la voix de la raison. Ils jugèrent que l'homme avait en lui-même une portion

(1) Arrien, in Indicis. (2) Strab. ibid.

de l'esprit céleste qui connaît l'ordre et qui l'aime, et une portion de la force motrice, qui n'a ni connaissance, ni amour de l'ordre: ils cherchèrent les moyens de subjuguer cette force motrice, en domptant le corps dans lequel elle résidait; ils crurent que la médecine devait faire une partie de la morale, et recherchèrent les moyens de calmer l'effervescence du sang, et d'amortir la sensibilité des organes d'où naissait la force des passions.

D'après ces idées, les philosophes indiens jugèrent que l'ame humaine était une portion de l'Etre suprême, unie au corps pour entretenir l'ordre, autant qu'elle le pouvait, et pour concourir au but général que l'Etre suprême s'était proposé en formant le monde; ils enseignèrent donc que tout homme était obligé de procurer tout le bien qu'il pouvait, et que l'homme n'avait droit aux bienfaits que l'Etre suprême répandait sur la terre, qu'autant qu'il remplissait cette obligation. Les Brachmanes firent de ce principe la règle de leur conduite; ils étaient toujours en action: lorsqu'on s'assemblait pour manger, les anciens interrogeaient les jeunes, et leur demandaient ce qu'ils avaient fait de bien, depuis le lever du soleil; et s'ils n'avaient rien fait, ils sortaient et allaient chercher quelque bonne action à faire: c'était une loi inviolable, de ne point dîner avant que d'avoir fait du bien (1).

Les Brachmanes étaient donc sans cesse occupés du bonheur des autres hommes, et cherchaient, avec une ardeur incroyable, les propriétés salutaires des plantes et des minéraux, les moyens de perfectionner les arts ou la législation, les occasions de soulager un malheureux, de défendre un opprimé; leur bienfaisance s'étendait à tout ce qui était sensible, et ils se seraient fait un crime de manger un animal. Les Brachmanes remplissaient ainsi leur carrière, persuadés que leur bienfaisance et leur régularité à remplir leurs obligations,

(1) Apulée, in Florid.

les élèveraient par degré au rang des génies supérieurs, et les conduiraient enfin au sein de la divinité (1).

Les hommes qui ne remplissaient pas l'obligation qu'ils contractaient en naissant, qui se livraient aux plaisirs des sens et qui obéissaient à leurs passions, n'avaient point droit à ces récompenses; leurs ames, dégagées des liens du corps par la mort, entraient dans d'autres corps, où elles étaient punies et malheureuses.

Rien n'était donc plus fâcheux pour l'homme, que d'être esclave des passions; rien n'était plus heureux que de mourir après avoir fait du bien. Tandis que l'homme livré aux passions errait de corps en corps et devenait le jouet des élémens, le philosophe vertueux, en mourant volait au sein de la divinité.

Il y eut des Brachmanes sur qui ces idées firent des impressions si profondes, qu'ils n'hésitèrent point à se donner la mort, lorsqu'ils crurent avoir fait le bien auquel l'homme est obligé; d'autres, pour se garantir des passions, se séparèrent du commerce des hommes, et se retirèrent sur des montagnes inaccessibles ou dans des cavernes, et y vivaient en silence; quelques-uns se dévouaient à toutes sortes d'austérités et à des pratiques dures et souvent ridicules, qu'ils regardaient comme des sacrifices faits à l'Etre suprême, et comme des compensations du bien qu'il exigeait de l'homme; tels furent ces Brachmanes qu'Onesicrite trouva dans des attitudes qu'ils conservaient depuis le matin jusqu'au soir (2).

Lorsqu'une fois une pareille idée est devenue dominante dans une société, l'esprit s'y fixe, et la raison ne fait plus de progrès.

C'est ainsi que la crainte des passions et le désir insensé de la perfection rendirent au moins inutiles, des hommes dont la philosophie religieuse des Indiens avait tourné toute l'activité vers le bonheur de l'humanité.

(1) Strab., loc. cit. (2) Strab., loc. cit. Porphyr., de abstin., l. 4.

Tels étaient les principes religieux des philosophes indiens, avant la naissance de la philosophie chez le Grecs, et peut-être chez les autres peuples; malgré les révolutions auxquelles l'Inde a été sujette, ces opinions s'y sont conservées, et font encore aujourd'hui la réligion d'une grande partie de l'Asie.

CHAPITRE IV.

Des principes réligieux des Philosophes, depuis la naissance de la philosophie chez les Grecs, jusqu'à la conquête de l'Asie, par Alexandre.

Le temps qui multipliait les hommes, rapprochait sans cesse les grandes nations des petites familles, que le besoin, la crainte, la guerre ou le hasard avaient dispersées sur la terre, et qui vivaient sans arts, sans sciences, sans lois, sans mœurs.

Les prêtres des grandes nations ne virent point avec indifférence l'humanité dégradée et abrutie dans ces hommes sauvages: ils les touchèrent par le charme de leur éloquence, leur inspirèrent des principes de société, ou plutôt développèrent ces germes d'humanité, de justice, de bienfaisance, que la nature a mis dans le cœur de tous les hommes, et que la cupidité, l'ignorance et les passions étouffent; ils leur donnèrent des lois, et rendirent ces lois respectables, par la crainte des dieux: tels furent Prométhée, Linus, Orphée, Musée, Eumolpe, Mélanpe, Zamolxis (1).

Les sages qui policèrent ces peuples, leur portèrent les systèmes des philosophes chaldéens, persans, égyptiens, etc., mais enveloppés sous le voile de l'allégorie; et ils n'avaient point des philosophes qui étudiassent la nature.

Les colonies détachées des grandes nations qui avaient des colléges de prêtres et de philosophes occupés à perfectionner la morale et à étudier la nature, conservèrent des relations

(1) Æsch. in Prometh. vinct. Laërt. l. 1. Diod. Sic. l. 3.

avec leur métropole, et formèrent des communications entre les peuples qui cultivaient les sciences, et ceux qui ne les connaissaient pas. Par le moyen de cette communication, la raison et la curiosité s'élevèrent chez les derniers; on vit parmi eux des hommes qui sacrifièrent au désir de s'éclairer, leur repos et leur fortune, et qui voyagèrent chez les peuples célèbres par leur habileté, par leur sagesse et par leurs connaissances; tels furent Phérécide, Thalès, Pythagore, Xénophon, etc., qui voyagèrent en Égypte, en Perse, chez les Indiens : partout les colléges leur furent ouverts.

Toutes les sciences étaient cultivées et enseignées dans les colléges des prêtres; mais les esprits étaient principalement occupés de l'étude de l'origine du monde, et de la puissance qui produisait tous les êtres et tous les phénomènes. Ce fut vers ce grand objet que les philosophes que nous avons cités, tournèrent l'effort de leur esprit; chacun admira le système qui lui parut le plus satisfaisant; on réunit, combina, changea à son gré les idées de ses maîtres.

Thalès adopta le système des philosophes égyptiens; il enseigna que l'eau était l'élément général d'où sortaient tous les corps, et qu'un esprit infini en agitait les parties, les arrangeait, et leur faisait prendre toutes les formes sous lesquelles elle se métamorphosait : il imita la sage retenue des prêtres égyptiens; il adora, comme le peuple, des dieux et des génies auxquels son système ne donnait aucune influence dans la nature.

Phérécide et Héraclite supposèrent que le feu était le principe et la cause de tout.

Xénophane, plus frappé de l'idée de l'infini que tous les philosophes admettaient, que des phénomènes, ne supposa point, dans le monde, autre chose que l'infini, qui, par cela même qu'il était infini, était immobile; d'où il concluait que les phénomènes n'étaient que des perceptions de l'esprit.

Pythagore voyagea comme Thalès, en Egypte, en Perse, en Chaldée, chez les Indiens; il fit un système qui réunis-

soit en partie ceux de ses maîtres, et qui approchait pourtant plus du sentiment des Perses : il admit dans le monde une intelligence suprême, une force motrice sans intelligence, une matière sans intelligence, sans forme et sans mouvement (1).

Tous les phénomènes, selon Pythagore, supposaient ces trois principes; mais il avait observé dans les phénomènes, une liaison de rapports, une fin générale, et il attribua l'enchaînement des phénomènes, la formation de toutes les parties du monde et leurs rapports, à l'intelligence suprême, qui seule avait pu diriger la force motrice et établir des rapports et des liaisons entre toutes les parties de la nature; il ne donna donc aucune part aux génies, dans la formation du monde.

Pythagore avait découvert entre les parties du monde, des rapports, des proportions; il avait aperçu que la beauté et l'harmonie, ou la bonté était la fin que l'intelligence suprême s'était proposée dans la formation du monde, et que les rapports qu'elle avait mis entre les parties de l'univers, étaient le moyen qu'elle avait employé pour arriver à cette fin. Ces rapports s'exprimaient par des nombres; les rapports, par exemple, qui sont entre les distances ou les mouvemens des planètes, s'expriment par des nombres; parce qu'une planète est, par exemple, éloignée du soleil plus ou moins qu'une autre, un certain nombre de fois. Pythagore conclut que c'était la connaissance de ces nombres qui avait dirigé l'intelligence suprême.

L'ame de l'homme était, selon Pythagore, une portion de cette intelligence suprême, que son union avec le corps en tenait séparée, et qui la réunissait lorsqu'elle s'était dégagée de toute affection aux choses corporelles; la mort, qui séparait l'ame du corps, ne lui ôtait point ces affections; il

(1) Plat. de Repub., l. 1. Horat. carm., ode 12. Schalerst. Aristoph. in ran. Meursius de Sac. Eleusin., c. 2. Suid. in Eumol. Appollodor. l. 1.

n'appartenait qu'à la philosophie d'en guérir l'ame, et c'était l'objet de toute la morale de Pythagore. (Voyez, dans l'examen du Fatalisme, le système de morale de Pythagore, et dans la vie de ce philosophe, par Dacier, etc.)

Par-tout où ces philosophes portèrent les lumières qu'ils avaient acquises, ils obtinrent de la considération; ils établirent des écoles, ils eurent des disciples; ainsi, la philosophie sortit des colléges des prêtres, et son sanctuaire fut ouvert à tous les hommes qui voulurent cultiver leur raison.

Les disciples de ces philosophes ne furent pas tous pleinement satisfaits des systêmes de leurs maîtres.

L'école de Xénophane s'occupa long-temps à expliquer les phénomènes, en supposant dans la nature un être infini, immobile, et finit par admettre une infinité de petits corps, doués d'une force motrice et sans cesse en mouvement.

Comme, dans les principes de ces philosophes, la nature n'avait point de dessein, l'homme n'avait, à proprement parler, ni destination, ni devoirs; mais il tendait à un but, il voulait être heureux; et ces philosophes découvrirent que l'homme n'était point heureux au hasard; qu'il ne pouvait l'être que par la tempérance, que par la vertu, par le plaisir que procure une bonne conscience (1).

Anaximandre, au lieu d'admettre pour principe du monde, l'eau et un esprit infini, comme Thalès, n'admit qu'un être infini, qui, par cela même qu'il était infini, contenait tout, produisait tout, était tout, par son essence et nécessairement.

Anaximène crut que cet être infini était l'air; Diogène d'Appollonie enseigna que cet air était intelligent.

Anaxagore jugea que les principes de tous les corps étaient de petits corps semblables aux grands, qui étaient confondus dans le sein de la terre, et que l'esprit universel réunissait; mais, comme il y avait des irrégularités dans le monde,

(1) La morale de ces philosophes a été exposée avec beaucoup de détail, dans l'examen du Fatalisme, t. 1.

Anaxagore sentit que l'intervention de son intelligence ne suffisait pas pour expliquer tout; il crut qu'il y avait des choses qui existaient par nécessité, d'autres par hasard, et enfin pensa que tout était rempli de ténèbres, et qu'il n'y avait rien de certain.

Archélaüs, disciple d'Anaxagore, crut que le froid et le chaud produisaient tous les corps, et joignit l'étude de la physique à celle de la morale. Socrate, disciple d'Archélaüs, fut charmé du sentiment d'Anaxagore sur la formation du monde; mais ce philosophe n'expliquait ni pourquoi cette intelligence avait mis dans la matière l'ordre qu'on y admirait, ni quelle était la destination de chaque être, et l'objet de toutes les parties du monde; il rejeta un système qui ne donnait aucune fin, aucune sagesse à l'intelligence qu'il faisait intervenir dans la production du monde : la nature ne lui opposait que des mystères impénétrables; il crut que le sage devait la laisser dans les ténèbres où elle s'était ensevelie; il tourna toutes les vues de son esprit vers la morale, et la secte Ionienne n'eut plus de physiciens.

Socrate chercha, dans le cœur même de l'homme, les principes qui conduisaient au bonheur; il y trouva que l'homme ne pouvait être heureux que par la justice, par la bienfaisance, par une conscience pure; il forma une école de morale; mais ses disciples s'écartèrent de ses principes, et cherchèrent le bonheur, tantôt dans la volupté, tantôt dans la fuite des plaisirs innocens, quelquefois dans la mort même.

Les disciples de Pythagore ne furent pas attachés plus scrupuleusement aux principes de leur maître.

Occellus et Empédocle attribuèrent la production du monde à des forces différentes et opposées, qui agissaient sans intelligence et sans liberté.

Timée supposa, avec Pythagore, une matière capable de prendre toutes les formes, une force motrice qui en agitait les parties, et une intelligence qui dirigeait la force motrice.

Il reconnut, comme son maître, que cette intelligence

avait produit un monde régulier et harmonique; il jugea qu'elle avait eu un plan sur lequel elle avait travaillé. Sans ce plan, elle n'aurait su ce qu'elle voulait faire, ni pu mettre de l'ordre et de l'harmonie dans le monde; elle n'aurait point été différente de la force motrice aveugle et nécessaire.

Ce plan était l'idée, l'image ou le modèle qui avait représenté à l'intelligence suprême le monde avant qu'il existât, qui l'avait dirigée dans son action sur la force motrice, et qu'elle contemplait en formant les élémens, les corps et le monde.

Ce modèle était distingué de l'intelligence productrice du monde, comme l'architecte l'est de ses plans. Timée de Locres divisa donc encore la cause productrice du monde, en un esprit qui dirigeait la force motrice, et une image qui la déterminait dans le choix des directions qu'elle donnait à la force motrice, et des formes qu'elle donnait à la matière.

C'est ainsi que l'ame universelle, à laquelle les Chaldéens, les Perses, les Egyptiens, attribuaient la production du monde, se trouva partagée en trois principes différens et séparés; une force motrice, une intelligence, et une image ou une idée qui dirigeait l'intelligence, et qui était, par conséquent, comme sa raison.

La force motrice n'était, selon Timée, que le feu; une portion de ce feu, dardée par les astres sur la terre, s'insinuait dans les organes, produisait des êtres animés : une portion de l'intelligence universelle s'unissait à cette force motrice, et formait une ame qui tenait, pour ainsi dire, le milieu entre la matière et l'esprit.

Ainsi, l'ame humaine avait deux parties, une qui n'était que la force motrice, et une qui était purement intelligente; la première était le principe des passions; elle était répandue dans tout le corps, pour y entretenir l'harmonie : tous les mouvemens qui entretiennent l'harmonie, causent du plaisir; tout ce qui la détruit, cause de la douleur, selon Timée.

Les passions dépendaient donc du corps; et la vertu, de

l'état des humeurs et du sang. Pour commander aux passions, il fallait, selon Timée, donner au sang le degré de fluidité nécessaire pour produire dans le corps une harmonie générale; alors la force motrice devenait flexible, et l'intelligence pouvait la diriger; il fallait donc éclairer la partie raisonnable de l'ame, après avoir calmé la force motrice; et c'était l'ouvrage de la philosophie.

Timée ne croyait point que les ames fussent punies ou récompensées après la mort; les génies, les enfers, les furies, n'étaient, selon ce philosophe, que des erreurs utiles à ceux que la raison seule ne pouvait conduire à la vertu.

Platon, après avoir été disciple de Socrate, parcourut les différentes écoles des philosophes : il n'eut peut-être point de sentiment fixe sur les systèmes qui s'y enseignaient; mais son imagination se plut à développer celui de Timée de Locre, à en étendre les conséquences.

Il rechercha ce que Socrate avait cherché dans Anaxagore; pourquoi l'intelligence, qui était essentiellement distinguée de la force motrice, s'était déterminée à la diriger; comment, en la dirigeant, elle pouvait tirer de la matière tous les corps; quelle était la nature du modèle ou du plan qui avait guidé l'intelligence dans la production du monde; comment elle y entretenait l'ordre; d'où venaient les ames humaines; quelle était leur destination et leur sort.

Le monde est un, selon Platon; tout y est lié; il ne subsiste que par l'harmonie de ses différentes parties. Platon en conclut que l'intelligence du monde est une. (*In Timeo.*)

Cette intelligence est immatérielle, simple, indivisible; elle ne peut donc tomber sous les sens, et c'est par la raison seule que nous pouvons nous élever à la connaissance de sa nature et de ses attributs.

Puisque cette intelligence est immatérielle, elle est essentiellement distinguée de la force motrice; elle n'a aucun rapport nécessaire avec ces deux principes, et c'est librement qu'elle s'est déterminée à donner à la matière les différentes formes sous lesquelles nous la voyons.

La force motrice agit sans objet, la matière cède à son impulsion sans raison, et tout le monde ferait un chaos, s'il n'y avait dans la nature que de la matière et du mouvement : on voit, au contraire, dans le monde, un ordre et une symétrie admirable ; il renferme des créatures qui jouissent de ce spectacle, et qu'il rend heureuses ; c'est donc l'amour de l'ordre et la bonté qui ont déterminé l'intelligence suprême à produire le monde : cette intelligence est donc bonne et sage; elle a produit, dans le monde, tout le bien dont il était capable ; le mal que nous y voyons, vient de l'indocilité de la matière aux volontés de l'intelligence productrice du monde. (*In Tim.*)

Pour produire dans le monde l'ordre que nous y admirons, il fallait que l'intelligence le connût, et qu'elle contemplât un modèle qui lui représentait le monde. (*Ibid.*)

Ce modèle est la raison ou le verbe de l'intelligence : Platon parle de ce modèle, tantôt comme un attribut de l'intelligence ; tantôt il paraît le regarder comme une substance distinguée de l'intelligence qui le contemple ; d'autres fois, on croirait qu'il regarde le verbe comme une émanation de l'intelligence, et qui subsiste hors d'elle. (*In Phileb. de Republ.*, *l.* 7, *et alibi.*)

Comme l'intelligence suprême est immatérielle, indivisible, immobile, elle connut qu'elle ne pouvait par elle-même diriger la force motrice, puisque cette force motrice était matérielle et divisible, et que, pour la diriger, il fallait une ame qui eût quelque rapport avec les êtres matériels et avec l'intelligence, et qui participât à leurs propriétés : cette intelligence produisait donc une ame qui était intelligente, et qui avait agi avec dessein, sur la force motrice.

L'intelligence suprême avait produit cette ame par sa seule pensée, selon Platon, apparemment parce que ce philosophe concevait qu'un esprit qui pense produit une image distinguée de lui ; et il paraît que Platon attribuait à cette image une existence constante, et qu'il en faisait une substance : c'est

une conséquence de son sentiment sur le verbe, ou sur la raison qui dirige l'intelligence suprême dans ses productions.

Comme cette ame était l'agent intermédiaire par lequel l'intelligence suprême avait produit le monde, Platon distribua cette ame dans toutes les portions du monde, selon qu'il en eut besoin pour l'explication mécanique des phénomènes : son centre était dans le soleil ; elle s'était ensuite placée dans tous les astres et sur la terre, pour y produire les plantes, les animaux, etc. Ces portions de l'ame du monde étaient des génies, des démons, des dieux.

Lorsque ces génies avaient formé un corps humain, une portion de l'ame du monde s'insinuait dans ses organes, et formait une ame humaine.

L'ame humaine, enfermée dans ces organes, recevait les impressions des corps et devenait sensible ; elle était capable de connaître la vérité, et d'éprouver des passions : ces passions n'avaient pour principe et pour objet, que les impressions des corps étrangers sur les organes ; elles altéraient dans l'ame la partie purement intellectuelle, ou en suspendaient l'exercice ; elles dépravaient l'ame : la raison devait les combattre ; et les victoires qu'elle remportait, rapprochaient l'ame des purs esprits auxquels elle se réunissait lorsqu'elle n'avait plus d'attachement aux corps : la mort était le triomphe de ces ames dégagées de la matière ; elles se réunissaient à leur source, ou passaient dans des régions où elles n'éprouvaient plus la tyrannie des sens, où elles jouissaient d'un bonheur parfait. (Voyez l'exam. du Fatal., sur Platon.).

Le souverain bonheur de ces ames était la contemplation de la vérité, et de la beauté du monde intelligible : on conçoit aisément toutes les conséquences qu'une imagination vive et féconde peut tirer de ces principes, pour la religion et pour la morale.

Xénocrate ne changea rien dans la doctrine de Platon. Zénon, au lieu de tous les êtres que Platon fait concourir à la production du monde, n'admit que deux principes, l'un

actif, et l'autre passif; une matière sans forme, sans force et sans mouvement, et une ame immense qui la transportait et la façonnait en mille manières.

Cette ame était un feu, selon Zénon, et le feu agissait avec intelligence; le monde était son ouvrage, et le monde avait une fin: toutes les parties de ce monde tendaient à la fin générale; toutes avaient, par conséquent, leurs fonctions, leurs devoirs; et le bonheur des particuliers dépendait de l'accomplissement de ces devoirs.

Aristote s'écarta bien davantage du système de Platon; il reconnut, comme son maître, la nécessité d'un premier moteur intelligent, sage, immatériel et souverainement heureux, qui avait imprimé le mouvement à la matière, et produit des intelligences capables de connaître la vérité; quelques-unes sont répandues dans le ciel, et y entretiennent l'harmonie qu'on y admire. Il réfute très-bien les philosophes qui prétendaient trouver dans la matière seule, la raison suffisante de la production du monde; mais lorsqu'il veut établir un système, il suppose une matière éternelle, des formes éternelles renfermées dans le sein de la matière, et un mouvement éternel et nécessaire, qui dégage ces formes, les unit à différentes portions de matières, et produit tous les corps: l'ame humaine était une substance éternelle et nécessaire, comme le mouvement et la matière. Tels sont les principes religieux de la philosophie d'Aristote. (*Lib. de animâ*, *de cælo.*)

Plusieurs disciples de l'école Péripatéticienne s'écartèrent des principes d'Aristote, et ne furent pas plus religieux; tel fut Straton, qui n'admit dans le monde qu'une matière essentiellement en mouvement.

Les différens systèmes que nous venons d'indiquer, ne satisfaisaient ni la raison, ni même les philosophes qui les enseignaient. L'esprit humain créait sans cesse de nouveaux systèmes, ou faisait revivre les anciens: il y eut des philosophes qui jugèrent que le sage devait rejeter tous ces systèmes, ou du moins en douter; les uns, parce que l'homme était

incapable de distinguer le vrai du faux; les autres, parce qu'il n'était pas encore parvenu au degré de lumière qui doit produire la conviction (1).

CHAPITRE V.

Des Principes religieux des Philosophes, depuis les conquêtes d'Alexandre, jusqu'à l'extinction de son Empire.

Nous venons de voir les progrès que l'esprit humain avait faits en Grèce, à la faveur de la liberté, et au milieu des guerres domestiques et étrangères qui l'avaient agitée, tandis que le luxe, le faste, le despotisme, les passions et la guerre élevaient et anéantissaient les empires, en Orient, désolaient les provinces, y corrompaient les mœurs, y avilissaient les ames, y enchaînaient la raison.

Tout le reste de la terre était sauvage, ou sans lois, sans arts et sans sciences.

Les grands hommes de la Grèce joignaient à la science de la guerre et du gouvernement, l'étude des lettres et de la philosophie. Epaminondas, le plus grand homme de la Grèce, au jugement de Ciceron (2), avait pour amis les hommes les plus vertueux, et c'était chez lui que Lysidas, philosophe célèbre, donnait ses leçons.

Philippe fut élevé dans la maison d'Epaminondas; il y était encore lorsque Perdicas, son frère, roi de Macédoine, fut tué dans une bataille.

Perdicas laissait un fils enfant, un peuple abattu, un état en désordre : Philippe en prit le gouvernement à vingt-deux ans, et fut déclaré roi par les Macédoniens, qui jugèrent que les besoins de l'état ne permettaient pas de laisser le royaume à Amintas.

(1) Tous les principes de ces philosophes se trouvent dans un grand détail, dans l'examen du Fatalisme, auquel nous renvoyons.

(2) Cic. Tusc., l. 1.

Philippe rendit bientôt le royaume de Macédoine puissant et florissant; enfin, il se fit déclarer général de toute la Grèce, et forma le projet de tourner contre la Perse, les forces que les Grecs avaient si long-temps employées contre eux-mêmes; mais il fut assassiné lorsqu'il se préparait à l'exécuter.

Philippe avait un fils, et ce fils était Alexandre : à peine il était né, que Philippe s'occupa de son éducation; il en informa Aristote : « vous saurez, dit-il à ce philosophe, que » j'ai un fils; j'en rends grâces aux dieux, non pas tant » de ce qu'ils me l'ont donné, que de ce qu'ils l'ont fait naître » votre contemporain; je compte que vous le rendrez digne » de me succéder et de gouverner la Macédoine (1). »

Le succès surpassa les espérances de Philippe. Alexandre, élevé par Aristote, et à l'âge de vingt-ans, saisit admirablement le plan de son père, et malgré une foule d'ennemis, se fit déclarer général de tous les états de la Grèce, et conquit l'empire des Perses, avec une rapidité qui étonnera tous les siècles.

Le temps avait donc réuni dans Alexandre, la puissance absolue et la lumière, qui avaient presque toujours été séparées; toutes les qualités et tous les talens du héros, avec la grandeur d'ame et la bienfaisance, si difficiles à allier : ainsi, les conquêtes d'Alexandre devaient produire sur la terre une révolution différente de toutes celles qu'on avait vues jusqu'alors: ce prince forma en effet un projet tel qu'aucun conquérant ne l'avait formé.

Alexandre, à la tête de toutes les forces de la Grèce et de la Perse, ne se crut pas seulement destiné à conquérir des provinces ou à subjuguer des peuples, mais à réunir tous les hommes sous une même loi, qui éclairât et qui conduisît tous les esprits, comme le soleil éclaire seul tous les yeux; qui fît disparaître entre tous les hommes toutes les différences qui les rendent ennemis, ou qui leur apprît à vivre et à penser

(1) Aul.-Gel., l. 9, c. 1.

différemment sans se haïr, et sans troubler le monde pour forcer les autres à changer de sentiment.

Socrate, Platon, Zénon, etc., avaient eu des vues semblables; mais tous les hommes n'étaient pas assez raisonnables pour en sentir les avantages, ni les philosophes assez puissants pour y assujétir ceux que la raison ne persuadait pas.

Alexandre jugea qu'il fallait unir l'autorité à la lumière de la raison, pour établir parmi les hommes ce gouvernement heureux et sage que la vertu avait fait imaginer aux philosophes. Il espéra qu'il pourrait l'établir parmi tous les peuples soumis à son empire, en y assujétissant par sa puissance, tous ceux que la raison ne persuadait pas, et qui, en s'éclairant, conservaient par raison et par goût, ce qu'ils n'auraient d'abord adopté que par force : « estimant, dit Plutarque, être envoyé » du ciel, comme un réformateur, gouverneur et réconci- » liateur de l'univers, ceux qu'il ne put assembler par remon- » trances de la raison, il les contraignit par forces d'armes, » en assemblant le tout en un, de tous côtés; en les faisant » boire tous, par manière de dire, en une même coupe d'amitié, » et mêlant ensemble les vies, les mœurs, les mariages, les » façons de vivre : il commanda à tous hommes vivans, » d'estimer la terre habitable être leurs pays, et son camp » en être le château et le donjon; tous les gens de bien, » parens les uns des autres, et les méchans seuls étrangers : » au demeurant, que le Grec et le Barbare ne seraient point » distingués par le manteau, ni à la façon de la targue, » ou au cimeterre, ou par le haut chapeau; mais remarqués » et discernés, le Grec à la vertu, et le Barbare au vice; » en réputant tous les vertueux, Grecs, et tous les vicieux, » Barbares; en estimant, au demeurant, les habillemens » communs, les tables communes, les mariages, les façons » de vivre; étant tous unis par le mélange de sang et la » communion d'enfans..... Quel plaisir de voir ces belles et » saintes épousailles, quand il comprit dans une même tente » cent épousées persiennes mariées à cent époux macédoniens

et

» et grecs, lui-même étant couronné de chapeaux de fleurs, » et entonnant le premier le chant nuptial d'hyménéus, comme » un cantique d'amitié générale (1). »

On ne vit point Alexandre faire servir à ses triomphes les peuples et les rois qu'il avait vaincus, ou les conquérir pour s'emparer de leurs richesses, et en faire des nations tributaires.

Lorsqu'après une résistance opiniâtre, les villes des Indes lui envoient des ambassadeurs pour se soumettre à lui et en obtenir la paix, il n'exige pour condition que de leur donner pour roi Ampis, qu'ils avaient mis à la tête de l'ambassade (2).

Il trouve dans Taxise un prince sage et bienfaisant, maître d'un pays riche et d'un peuple heureux; il se garde bien de le combattre; il en fait son ami, son allié, loue sa sagesse, admire sa vertu, et ne dispute avec lui que de générosité; il reçoit ses présens et lui en fait des plus grands, auxquels il ajoute mille talens d'or monnoyé (3): d'une multitude de petits états désunis, il en forme des provinces qu'il rend heureuses.

---

(1) Plutar., de la fortune d'Alexandre, traité premier, trad. d'Amiot. Arrien, l. 7, c. 6. Diod. Sic., l. 17.

(2) Plutar., vie d'Alex.

« (3) Ibid. Il y avait un roi nommé Taxise, qui tenait un pays aux » Indes, de non moindre étendue, à ce qu'on dit, que toute l'Egypte, » gras en pâturages, et abondant de tous fruits, autant qu'il y en » ait au monde, et si était homme sage; lequel, après avoir salué » Alexandre, lui dit: qu'avons-nous besoin de nous combattre et » nous faire la guerre l'un à l'autre, Alexandre, si tu ne viens point » pour nous ôter l'eau, ni le demeurant de ce qui est nécessaire pour » notre nourriture, pour lesquelles choses seules les hommes de bon » sens doivent entrer en combat? car, quant aux autres biens et ri- » chesses, si j'en ai plus que toi, je suis tout prêt et appareillé de » t'en départir des miens; et si j'en ai moins, je ne refuse pas de » t'en remercier, si tu veux m'en donner des tiens. Alexandre ayant » pris plaisir à l'ouir ainsi sagement parler, l'embrassa, et lui dit: » pense-tu que cette entrevue se puisse démêler sans combattre, no-

Dans toutes ses conquêtes et dans tous ses voyages, Alexandre fut accompagné par des savans, par des philosophes, par des hommes de lettres : tous les philosophes, tous les savans, de quelque pays, de quelque secte, de quelque religion qu'ils fussent, attirèrent son attention, excitèrent sa curiosité, obtinrent son estime; sa cour réunit les philosophes grecs, ceux de Perse et de l'Inde; et ses faveurs accordées à tous, les disposèrent insensiblement à s'estimer et à se communiquer leurs idées (1).

La terre changea de face, sous ce conquérant philosophe; les peuples cessèrent d'être ennemis; il enseigna aux Arrachosiens à labourer la terre, aux Hyrcaniens à contracter des mariages honnêtes, aux Sogdiniens à nourrir leurs pères vieux, et ne les point faire mourir; et aux Perses, à révérer leurs mères, et non pas les épouser.

O! la merveilleuse philosophie, continue Plutarque, par le moyen de laquelle les Indiens adorent les dieux de la Grèce, les Scythes ensevelissent les trépassés et ne les mangent plus! Depuis qu'Alexandre eut civilisé l'Asie, il fonda parmi les Barbares plus de soixante et dix villes auxquelles il donna des lois, et leur commerce adoucit les nations féroces au milieu desquelles elles étaient établies.

La protection et l'estime qu'il accordait aux sciences et

» nobstant toutes ces bonnes paroles et ces aimables caresses? non, » non, tu n'y as rien gagné; car je veux te combattre, et te com- » battre de courtoisie et d'honnêteté, afin que tu ne me surmonte » point en bénéficence et bonté. Ainsi, recevant de lui plusieurs beaux » présens, et lui en donnant encore davantage; finalement, à un souper » en buvant à lui, il lui dit : je bois à toi mille talens d'or monnoyé. » Ce présent fâcha bien ses familiers; mais en récompense il lui ga- » gna bien aussi les cœurs de plusieurs princes et seigneurs barbares » du pays. » Plut., vie d'Alex.

(1) Il fit pourtant pendre quelques philosophes Indiens qui soulevaient les peuples contre lui, et dont il n'avait pu obtenir qu'ils ne déclamassent pas contre lui. Plut., vie d'Alex.

aux savans, développèrent dans une infinité d'esprits, le désir de s'éclairer : depuis qu'Alexandre eut dompté et civilisé l'Asie, dit Plutarque, leur passe-temps était de lire les vers d'Homère, et les enfans des Perses, des Susianiens, et les Gédrosiens chantaient les tragédies de Sophocle et d'Euripide.

Après la mort de ce conquérant, son empire fut partagé et déchiré par les guerres cruelles que se firent ses successeurs : le seul Ptolomée gouvernait l'Égypte avec sagesse; et le bonheur dont on jouissait sous son empire, attira en Egypte tous les étrangers que les guerres ou le mauvais gouvernement des autres successeurs d'Alexandre détachèrent de leur patrie.

Alexandrie, que ce monarque avait choisie pour son séjour, devint l'asile de la vertu, du mérite et des talens persécutés ou méprisés. Ptolomée y accorda des prérogatives aux savans et aux philosophes, de quelque nation, de quelque pays, de quelque secte qu'ils fussent; il établit une académie, où ils vaquaient sans distraction à la recherche de la vérité; il forma pour eux cette bibliothèque si célèbre, que ses successeurs augmentèrent, et que les Sarrasins ont détruite au milieu du septième siècle (1).

Le temps avait donc rassemblé dans Alexandrie tous les systèmes, toutes les opinions, toutes les vues de l'esprit humain sur l'origine du monde, sur les causes des phénomènes, sur la nature et sur la destination des hommes.

Dans cette espèce de mélange des systèmes et des opinions de tous les philosophes, toutes les idées qui avaient de l'analogie se réunirent et formèrent de nouveaux systèmes; comme on voit, dans les mélanges chimiques, tous les principes qui ont de l'affinité, se rapprocher, s'unir, et former des composés nouveaux.

Les systèmes philosophiques de Pythagore, de Timée, de Platon, avaient des principes communs avec les systèmes des

(1) Diod. Sic., l. 18, Justin, l. 13, Plut. in Eumen.

Chaldéens, des Persans, des Egytiens; tous supposaient un Etre suprême, et le concevaient, tantôt comme une lumière ou comme un feu, d'où les êtres sortaient; tantôt comme une ame répandue dans toute la nature, et formant tous les corps par son activité: tous regardaient l'intelligence suprême comme une force qui agissait essentiellement, et supposaient que l'action de cette force avait, par ses décroissemens successifs, produit la matière, que des génies sortis de cet être avaient façonnée, et dont ils avaient tiré tous les corps.

Platon, au contraire, faisait agir cette intelligence avec dessein, avec sagesse; sa connaissance et sa puissance embrassaient toute la nature: il faisait voir dans le monde, de l'ordre, de l'harmonie, de la sagesse, une fin, et supposait la nature remplie de génies.

Les philosophes persans, chaldéens, égyptiens, durent donc adopter, et adoptèrent en effet les principes de Timée de Locre, et de Platon, sur l'origine du monde, sans abandonner la croyance des génies.

Les philosophes de l'Orient croyaient que l'ame humaine était une production de l'Etre suprême, enchaînée dans un coin du monde, où elle était l'esclave de la matière, et le jouet des génies qui l'environnaient.

Platon, au contraire, enseignait que l'ame humaine était une production sublime de l'Etre suprême, une portion de l'ame du monde, et destinée à trouver son bonheur dans la contemplation de l'Etre suprême, lorsqu'elle avait rompu les chaînes qui l'attachent à la terre.

Cette idée de Platon, sur l'origine et sur la destination de l'ame, n'était point contraire aux principes des philosophes chaldéens, égyptiens et persans; elle anoblissait l'homme, le consolait dans ses malheurs: ces philosophes adoptèrent encore les idées de Platon, sur l'origine et sur la destination de l'ame humaine.

Les systêmes de Pythagore, de Timée, de Platon, qui n'avaient presque plus de sectateurs en Grèce, reparurent donc avec éclat à Alexandrie, mais unis avec la croyance des phi-

losophes persans, chaldéens, égyptiens, sur les génies, qui fut adoptée par les philosophes platoniciens, comme les philosophes orientaux avaient adopté les principes de Platon et de Pythagore.

Ainsi, les philosophes chaldéens, persans, égyptiens, assemblés à Alexandrie, ne conçurent plus l'Etre suprême comme une simple force, mais comme une intelligence toute-puissante, qui avait produit le monde avec sagesse et avec dessein, qui en connaissait toutes les parties, qui entretenait l'ordre, qui s'intéressait à l'homme, et qui pouvait être en commerce avec lui, ou en se communiquant à lui, ou par le moyen des génies, chargés d'exécuter ses décrets et ses volontés.

L'homme fut une intelligence dégradée par sa propre dépravation, ou assujétie par des puissances ennemies; mais elle pouvait recouvrer sa liberté et sa perfection primitive.

Alexandrie, devenue sous les Ptolomées l'asile des sciences et des lettres, renfermait un nombre infini de citoyens qui les cultivaient.

Physcon, septième successeur de Ptolomée-Lagus, conserva les établissemens faits par ses prédécesseurs, en faveur des sciences et des savans, qui se perpétuèrent en Egypte au milieu des guerres qui la désolèrent, et même après qu'elle fut devenue une province romaine.

Mais son règne tyrannique et sanguinaire fit sortir d'Alexandrie et de l'Egypte une quantité prodigieuse d'Egyptiens et de familles étrangères, qui s'y étaient établies depuis Ptolomée-Lagus. Ces Egyptiens et ces étrangers, dépouillés de leurs richesses par Physcon, et souvent obligés d'abandonner leur fortune pour conserver leur vie, se répandirent dans l'Orient, et n'y apportèrent pour ressource, que leurs talens et leurs lumières (1).

Alexandre, en subjuguant l'Orient, rendit aux esprits la liberté que la superstition, le despotisme et la barbarie semblaient avoir éteinte : il honora et récompensa comme des bienfaiteurs de l'humanité, tous ceux qui travaillaient à l'éclai-

(1) Diod. Sic., l. 12. Justin, l. 38, c. 8.

rer; et si la mort l'empêcha de bannir l'ignorance, il apprit au moins à estimer les sciences et à rechercher les savans.

Ainsi les philosophes, que la tyrannie de Physcon avait forcés de sortir d'Alexandrie et de l'Egypte, formèrent, dans les différentes contrées de l'Orient, des écoles qui devinrent comme des centres de lumière qui éclairèrent tout ce qui les environnait : ils s'efforcèrent de rendre leurs sentimens intelligibles; ils les dégagèrent de cette obscurité mystérieuse dont Pythagore les avait environnés; ils développèrent dans une infinité d'esprits, ce principe de curiosité que l'homme porte au-dedans de lui-même sur son origine et sur sa destination : on vit alors un nombre infini d'hommes de tous états, qui adoptèrent les systêmes des philosophes platoniciens d'Alexandrie, et dont l'esprit s'éleva, pour ainsi dire, jusqu'au sein de la divinité, pour y découvrir les motifs, les desseins, les lois de cet Etre suprême dans la formation du monde, le but particulier de chacun des êtres qu'il renferme, la loi générale de tous, et principalement la destination et les devoirs de l'homme.

Ils jugèrent, conformément aux principes de Platon, que l'Etre suprême s'était proposé l'ordre et l'harmonie pour fin dans la production du monde; ils jugèrent, conformément aux principes de Pythagore, que l'ordre, l'harmonie, la beauté de l'univers, dépendaient des rapports de ses différentes parties; que c'était la connaissance de ces rapports qui avait dirigé l'Etre suprême, ou les puissances auxquelles il avait confié le soin de produire ou de gouverner le monde. Comme ces rapports ne pouvaient se représenter à l'esprit, que par le moyen des nombres, on conclut que ces nombres avaient dirigé les puissances productrices du monde; que, par conséquent, ces nombres contenaient une force ou une propriété capable de déterminer les puissances productrices du monde. L'homme crut donc avoir découvert un moyen de commander aux puissances du monde, et chercha, dans les différentes combinaisons des nombres, un secret pour faire agir à son gré les génies, les esprits, les démons.

Comme ils croyaient l'ame dégradée et humiliée par son union avec le corps humain, ils cherchèrent avec ardeur les moyens de s'affranchir de la tyrannie des corps, de soumettre les passions et les sens par l'austérité de leurs mœurs, par des pratiques singulières, par l'usage des plantes ou des minéraux propres à calmer le sang et l'impétuosité de la force motrice qui était la source des passions; ils croyaient, par ce moyen, purifier l'ame, et la garantir, non-seulement de la nécessité de s'unir à un autre corps après leur mort, mais encore pouvoir s'élever, même dans cette vie, jusqu'à la contemplation de l'Etre suprême, qui était le partage des esprits purs et dégagés de toute affection terrestre.

Les sens et les passions n'étaient pas, selon ces philosophes, les seuls obstacles à l'union de l'ame avec l'Etre suprême; des génies méchans, ambitieux, ou ennemis des hommes, les attachaient à la terre et à leur corps : il fallait tromper ces génies, les gagner ou les vaincre, ou intéresser les génies amis des hommes, pour se dérober aux génies malfaisans; et l'on employa pour cela toutes les pratiques de la théurgie chaldéenne, qui s'allièrent naturellement avec le platonisme et le pythagorisme.

Ces philosophes étaient animés par le plus grand intérêt dont le cœur humain fût susceptible, et leurs principes avaient allumé le fanatisme : on conçoit donc que ces hommes inventèrent une infinité de pratiques chimériques, ou se séparèrent de la société, pour vaquer à la contemplation, et formèrent une secte de philosophes purement religieux. Tout concourait à multiplier ces derniers; ils avaient tous de l'enthousiasme et du fanatisme; ils étaient bien plus propres à échauffer les esprits et à communiquer leurs sentimens; ces sentimens plaisaient à l'imagination, qui aime à se représenter cette guerre continuelle de génies et de démons : tout ce système était bien plus proportionné à l'esprit du peuple. Enfin, les peuples de l'Egypte et de l'Orient étaient malheureux, et par conséquent, disposés à recevoir une doctrine qui leur apprenait à mépriser les plaisirs et les richesses, qui les élevait au-dessus

de la puissance civile, qui leur montrait une source de bonheur qu'aucune puissance ne pouvait leur ravir.

Ainsi, la philosophie de Platon, mêlée avec les idées de la philosophie chaldéenne, devint une philosophie populaire en Egypte et dans l'Orient, jusqu'à l'extinction de l'empire des successeurs d'Alexandre.

Il y avait aussi dans toutes ces contrées, des philosophes sectateurs d'Aristote, de Straton, d'Epicure, de Zénon; mais ils ne formaient pas des sectes nombreuses.

CHAPITRE VI.

Des Principes religieux des Juifs.

Les Chaldéens étaient, comme presque tous les peuples de la terre, livrés à l'idolâtrie, lorsque Dieu fit sortir Abraham de la Chaldée, et le conduisit dans la terre de Chanaan. Dieu fit un pacte ou une alliance avec ce patriarche, et lui promit une postérité qui posséderait la terre qu'il habitait; il fit les mêmes promesses à Isaac, fils d'Abraham, et à Jacob, fils d'Isaac (1).

Des évènemens arrangés par la Providence, conduisirent Jacob et sa famille en Egypte : ce patriarche, en mourant, prédit à ses enfans tout ce qui devait leur arriver; il leur annonça le Messie; il en traça les caractères, et promit à Juda que le sceptre ne sortirait point de sa tribu, jusqu'à la venue du Messie.

Les enfans de Jacob se multiplièrent en Egypte; ils y devinrent esclaves. Ce fut par les miracles les plus éclatans que Dieu les en tira; il leur donna des lois et les conduisit dans la terre promise. Là, les Juifs formèrent une société séparée de toutes les nations, pour rendre à l'Etre suprême un culte légitime, fondé sur ces principes.

(1) Deuteron. 4, 39. Exode 21. Deuteron. 6, 4, 5, 13.

Il n'y a qu'un seul Dieu, qui a créé le ciel et la terre, et qui gouverne tout par sa providence; lui seul doit être aimé par l'homme, de tout son cœur, de toute son ame et de toute sa puissance; lui seul doit être craint par-dessus toutes choses, et son nom doit être sanctifié.

Il voit tout, jusqu'au secret des cœurs; il est bon, juste et miséricordieux; il a créé l'homme libre; il lui a laissé le choix de faire le bien ou le mal; il faut que l'homme reçoive avec reconnaissance toutes les bénédictions, comme venant de Dieu, et toutes les calamités avec soumission, comme des châtimens paternels, ou comme des épreuves. Quoique Dieu soit miséricordieux, les Juifs, sans un vif sentiment de leurs fautes, ne doivent pas se flatter d'en obtenir le pardon, ni de voir cesser les maux qu'ils s'attirent par leurs désordres (1).

Telle est la religion et la morale dont le peuple Juif, sans arts, sans sciences, ignorant et grossier à tout autre égard, faisait profession; tandis que les nations les plus célèbres par leur habileté dans les arts et dans les sciences, étaient ensevelies dans les plus épaisses ténèbres sur la nature et sur l'existence de l'Etre suprême, sur l'origine du monde, sur la destination de l'homme.

A ces idées sublimes, les Juifs joignaient les plus magnifiques espérances; ils croyaient que d'entr'eux, de la tribu de Juda et de la race de David, naîtrait un Sauveur qui les délivrerait de tous les maux, et qui attirerait toutes les nations à la connaissance du vrai Dieu (2).

La religion Juive ne consistait pas seulement dans la profession de ces grandes vérités; elle avait ses rits, ses cérémonies, ses sacrifices, ses holocaustes, ses purifications, ses expiations; elle prescrivait aux Juifs les lois les plus propres pour le bonheur de la société civile. Tout était divin dans

(1) III. Reg. 8, 39. Deuter. 8. ibid. 30.

(2) Genes. 49, v. 10. Reg. l. 2, c. 7, v. 12. Ps. 21, v. 28. Is. 11, 8, 1, 10. Ezéch. 34, v. 23.

la république et dans l'Eglise, parce que Dieu n'était pas moins l'auteur des règlemens politiques, que des rits et des cérémonies religieuses.

L'observation des lois que Dieu avait prescrites aux Juifs, était suivie de récompenses sensibles et présentes, en attendant celles du ciel. A la tête de l'Eglise était un souverain sacrificateur, sur les lèvres duquel reposaient la sagesse et la vérité : sur sa poitrine étaient l'*Urim* et le *Thumim*, par le moyen duquel Dieu rendait ses oracles.

La nation Juive, renfermée dans ses montagnes et séparée des idolâtres, devait conserver sa religion sans altération et sans mélange : tout ce qui avait rapport à la religion, à la morale, à la société civile, était enseigné aux Juifs dès l'enfance, et leur était expliqué les jours de sabbat et de fêtes, par les prophètes ou par les lévites; on leur faisait une description effrayante de la théologie des autres nations, et il était défendu, sous les plus grandes peines, de s'instruire de leurs sciences.

Il n'y avait qu'une seule ville et un seul temple dans lequel on pût adorer; c'était là le centre de la religion. La succession des sacrificateurs, le soin continuel d'immoler des victimes, la nécessité d'y offrir ses enfans, et de s'y rendre tous les ans pour se purifier, étaient autant de moyens propres à retenir les Juifs dans la religion de leurs pères.

Cependant ils la corrompirent, et l'on vit à Jérusalem, des rois idolâtres et des sacrificateurs qui profanèrent le temple et la religion, par le mélange du culte des faux dieux avec le culte de l'Etre suprême.

Dieu cessa de protéger ce peuple infidèle: les Assyriens prirent et rasèrent Jérusalem, détruisirent le temple, et emmenèrent les Juifs captifs à Babylone : après une longue captivité, le temple fut rebâti, et Jérusalem réédifiée.

Lorsqu'Alexandre eut conquis l'Asie, beaucoup de Juifs passèrent en Egypte, et s'établirent à Alexandrie, sous ce conquérant et sous les Ptolomées, qui leur accordèrent les priviléges

dont jouissaient les Macédoniens, et le libre exercice de leur religion (1).

Le temps qui relâchait insensiblement les nœuds qui attachaient les Juifs à leur patrie, affaiblissait insensiblement leur respect pour la loi de Moyse, et leur haine pour les étrangers : « il sortit d'Israël des enfans d'iniquité, qui donnèrent ce » conseil à plusieurs : allons et faisons alliance avec les nations » qui nous environnent, parce que, depuis que nous sommes » retirés d'avec elles, nous sommes tombés dans beaucoup » de maux ; et ce conseil leur parut bon. Quelques-uns du » peuple furent donc députés pour aller trouver le roi, et » il leur donna le pouvoir de vivre selon les coutumes des » Gentils, et ils bâtirent dans Jérusalem un collége à la manière » des nations (2).

« Les prêtres même, ne s'attachant plus aux fonctions de » l'autel, méprisant le temple et négligeant ses sacrifices, cou- » raient aux spectacles ; ils ne faisaient aucun état de tout » ce qui était en honneur dans leur pays, et ne croyaient » rien de plus grand que d'exceller en tout ce qui était en » estime chez les Grecs ; il s'excitait pour cela une dangereuse » émulation entr'eux ; ils étaient jaloux des coutumes de ces » Païens, et affectaient d'être en tout semblables à ceux qui » avaient été auparavant les mortels ennemis de leur pays » (3).

Il y eut donc des Juifs qui prirent les goûts, les idées des Grecs et des étrangers, qu'ils s'efforcèrent d'allier avec leur religion, ou pour la défendre contre les Païens, et pour éclaircir les endroits obscurs des livres de Moyse, ou pour y découvrir des vérités cachées sous le voile de l'allégorie, et perdues pour ceux qui ne connaissaient que la lettre de la loi, ou pour combattre et retrancher de la religion juive les dogmes difficiles ou gênans : tels furent les Pharisiens, les Sadducéens, les Esséniens et les philosophes juifs.

(1) Prideaux, histoire des Juifs.

(2) Machab. l. 1, c. 1, v. 15.

(3) *Ibid.* l. 2, c. 14.

§. I.

Des Pharisiens.

Les Pharisiens prétendaient que Dieu avait ajouté à la loi donnée sur le Mont Sinaï, un grand nombre de rits et de dogmes que Moyse avait fait passer à la postérité sans les écrire : aux traditions vraies, ils ajoutèrent une infinité de contes ridicules, d'idées fausses, de principes empruntés des philosophes, et corrompirent les dogmes et la loi.

Les Pharisiens croyaient, dit Joseph, que tout se faisait par le destin; cependant ils n'ôtaient pas à la volonté, la liberté de se déterminer, parce que, selon eux, Dieu usait de ce tempérament, et que, quoique toutes choses arrivent par son décret ou par son conseil, l'homme conserve cependant le pouvoir de choisir entre le vice et la vertu; ils croyaient que les ames des méchans, après leur mort, étaient renfermées dans des prisons et souffraient des supplices éternels, pendant que celles des bons trouvaient un séjour facile à la vie, et rentraient dans un autre corps.

Nous ne nous engagerons pas dans le détail de leurs traditions, que le temps a prodigieusement multipliées, et qui ont été recueillies en 12 volumes in-folio, et composent ce qu'on appelle le Talmud (1).

On distingue dans le *Talmud*, sept ordres de Pharisiens : l'un n'obéissait que par espérance du profit et de la gloire;

(1) Le rabbin Juda, surnommé le Saint, recueillit toutes les traditions, depuis Moyse jusqu'au milieu du second siècle, et en composa un volume qu'on nomme la *Misna*. Un autre rabbin, nommé Jochanan, de la synagogue de Jérusalem, ajouta un commentaire à la Misna, et ce commentaire s'appelle Gemare; ces deux parties font ensemble le Talmud de Jérusalem. Les Juifs s'étant depuis transportés à Babylone, ils y érigèrent des écoles célèbres et travaillèrent à un nouveau supplément de la Misna; il fut achevé vers la fin du cinquième siècle; il porte aussi le nom de Gemare ou de Talmud Babylonien. *Buldæus, hist. phil. Hebræorum.*

l'autre ne levait point les pieds en marchant; le troisième frappait la tête contre la muraille, afin d'en tirer le sang; le quatrième cachait sa tête dans un capuchon; le cinquième demandait fièrement : *que faut-il que je fasse? je le ferai; qu'y a-t-il que je n'aie fait?* Le sixième obéissait par amour pour la vertu et pour la récompense; et le dernier n'exécutait les ordres de Dieu, que par la crainte de la peine.

Tous faisaient de longues prières, et se refusaient jusqu'au sommeil nécessaire; les uns se couchaient sur une planche étroite, afin qu'ils ne pussent se garantir d'une chute dangereuse, lorsqu'ils s'endormaient profondément; et les autres, encore plus austères, semaient sur cette planche des épines et des cailloux; ils jeûnaient deux fois la semaine, et se déchiraient le corps à coups de fouet; ils faisaient de longues oraisons, qu'ils récitaient les yeux fixes et le corps immobile.

Ils marchaient la tête baissée, de peur de toucher les pieds de Dieu, qui ne sont élevés au-dessus de la terre que de quatre pieds; ils ne levaient point les pieds, afin de marquer le peu de soin qu'ils avaient de tout ce qui pouvait les blesser; et pour paraître aux yeux du peuple uniquement occupés des choses du ciel, ils chargeaient leurs habits de phylactères qui contenaient certaines sentences de la loi : ils se lavaient plus souvent que les autres, afin de montrer par là qu'ils avaient un soin extrême de se purifier.

Les Pharisiens avaient un zèle ardent et infatigable pour faire des prosélytes, et ce zèle, joint à leurs mortifications, les rendait vénérables au peuple : on leur donnait le titre de sages par excellence, et leurs disciples s'entr'écriaient, *le sage explique aujourd'hui* : ils tenaient leurs disciples dans une espèce d'esclavage, et réglaient avec un pouvoir absolu, tout ce qui regardait la religion; ils disposaient de l'esprit des femmes et du peuple; ils excitaient à leur gré les flots de cette mer orageuse, et se rendirent redoutables aux rois (1).

(1) Matth. 15, v. 16; c. 9, v. 2; c. 23, v. 13, 33. Luc. c. 4, v.

§. II.

Des Sadducéens.

Les Sadducéens n'étaient vraisemblablement d'abord que ce que sont aujourd'hui les Caraïtes; c'est-à-dire, qu'ils rejetaient les traditions des anciens, et ne s'attachaient qu'à la parole écrite.

Ils prenaient donc tous les livres de Moyse à la lettre; ils reconnaissaient que Dieu avait créé le monde par sa puissance, et qu'il le gouvernait par sa providence; qu'il avait opéré un nombre infini de prodiges en faveur des Juifs, et que, pour les gouverner, il avait établi des peines et des récompenses; mais ils croyaient que ces peines et ces récompenses étaient purement temporelles, et se renfermaient dans les bornes de cette vie.

Ces Juifs, ennemis des traditions, ne croyaient donc voir, dans Moyse, rien qui supposât que les ames survécussent au corps : les sentimens des Epicuriens, qui supposent que l'ame meurt avec le corps, et qu'elle n'est qu'une propriété de son organisation, leur parurent plus conformes à la religion de Moyse, que le sentiment de Platon, de Pythagore et de Zénon : ils furent donc fort attachés à la lettre de la religion Judaïque, et nièrent l'immortalité de l'ame.

Cette erreur des Sadducéens n'était peut-être pas celle de tous les Caraïtes ou Scripturaires attachés à la lettre de la loi; mais les Pharisiens qui étaient leurs ennemis, et des ennemis violens, l'imputaient apparemment à toute la secte, pour la rendre odieuse, ou parce qu'ils la regardaient comme une conséquence de leurs principes sur la nécessité de rejeter toute

---

30; c. 15, v. 2; c. 11, v. 38, 52, etc. Joseph. antiq. l. 12, c. 22; l. 13, c. 23; l. 17, c. 3. Tivin., Scriptorum illustrium de tribus Judæorum Sectis syntagma, Samuelis Basnagii annal. politico-eccles., t. 1. Buddæi introd. ad philos. Hæbr. Basnag. hist. des Juifs, t. 1. Prideaux, t. 5, p. 47, 72, etc.

espèce de tradition ; conséquence que peut-être tous les Caraïtes n'admettaient pas (1).

§. III.

Des Esséniens.

Les Esséniens honoraient Moyse comme le premier législateur ; ils regardaient comme autant de blasphémateurs, ceux qui parlaient mal de lui, et les condamnaient à la mort ; ils étaient opposés aux Pharisiens, en ce qu'ils rejetaient les traditions, et aux Sadducéens, en ce qu'ils croyaient l'immortalité de l'ame.

Ce point, le plus important pour le bonheur de l'homme, avait fixé toute l'attention des Esséniens : elle était enseignée dans la religion Judaïque : ils en cherchèrent la preuve dans le raisonnement et dans la nature même de l'ame, soit pour se convaincre plus fortement eux-mêmes de cette vérité, soit pour répondre aux sophismes des Sadducéens, qui paraissaient avoir emprunté leurs principes des Epicuriens, et comme eux, faire résider la pensée dans la matière, qui devenait intelligente par l'arrangement de ses parties.

Les Esséniens cherchèrent apparemment, parmi les sentimens des philosophes Grecs, un système qui expliquât l'immortalité de l'ame et sa spiritualité : le sentiment de Zénon les satisfit, et ils l'adoptèrent ; au moins il est certain, par Philon et par Joseph, qu'ils croyaient que la substance de l'ame était ce qu'il y a de plus subtil dans l'éther, et que cette portion de l'éther, attirée dans le corps par une espèce

(1) Matth. 22. Marc 22. Luc 20. Joseph. ant. l. 13, c. 9. Voyez les auteurs cités.

Il y a encore aujourd'hui de ces Caraïtes ou Scripturaires qui attendent, comme le reste des Juifs, un Messie conquérant, dont la venue est retardée par les péchés du peuple, ou parce que Saturne, qui est l'étoile du sabbat et du peuple Juif, marche à pas lents. Voyez les auteurs cités, et dans le syntagma, une dissertation de M. Trigland, sur cette secte.

de charme naturel, y était renfermée comme dans une prison. La mort, qui détruisait le corps, n'anéantissait donc point l'ame, comme les Sadducéens le disaient; elle rompait ses chaînes et brisait sa prison: l'ame, dégagée de la matière, prenait l'essor vers les cieux, et jouissait de sa liberté naturelle.

De ces principes sur la nature de l'ame, les Esséniens passèrent à la morale du Stoïcisme; ils jugèrent que tout ce qui flattait les sens, tout ce qui allumait les passions, augmentait la servitude de l'ame. Toutes les lois cérémonielles et les rits de Moyse ne se présentèrent donc aux Esséniens, que comme des allégories destinées à apprendre aux hommes les moyens de s'élever au-dessus des besoins du corps, de l'affranchir de l'empire des sens, et de triompher des passions; les biens et la prospérité que ce législateur promettait aux Juifs, n'étaient que l'emblême du bonheur préparé à ceux qui observaient les préceptes cachés sous l'écorce de la loi.

Les Esséniens s'éloignèrent donc des villes, pour se garantir de la corruption qui y régnait ordinairement, et qui se communiquait à ceux qui les habitaient, comme les maladies se communiquent à ceux qui respirent un air infecte: ils se réunirent et formèrent une société particulière; ils n'amassaient ni or, ni argent; ils ne voulaient que le nécessaire, et vivaient du travail de leurs mains.

Ils s'appliquaient beaucoup à la morale, et leurs préceptes se rapportaient tous à l'amour de Dieu, de la vertu et du prochain: ils donnaient, dit Philon, une infinité de preuves de leur amour de Dieu; ils gardaient une chasteté constante et inaltérable dans toute leur vie; jamais ils ne juraient, jamais ils ne mentaient; ils attribuaient à Dieu tout ce qui était bon, et ne le faisaient jamais auteur du mal. Ils faisaient voir leur amour pour la vertu, dans leur désintéressement, dans leur éloignement pour la gloire et pour l'ambition, dans leur renoncement aux plaisirs, par leur patience et par leur simplicité, par leur facilité à se contenter, par leur modestie, par leur respect pour les lois, par la stabilité de leur ame, etc.: enfin,

ils

ils montraient leur amour pour le prochain, par leur charité, par leur conduite égale envers tous, par la communauté de leurs biens, par leur humanité. Selon les Esséniens, la nature, comme une commune mère, produisait et nourrissait tous les hommes de la même manière, et les avait fait véritablement tous frères; la concupiscence avait détruit cette parenté, et les Esséniens prétendaient la rétablir.

Les Esséniens se répandirent dans la Palestine, et formèrent différentes confréries, entre lesquelles tout était commun.

Comme les passions et la cupidité naissaient de l'organisation du corps, les Esséniens croyaient qu'il fallait joindre à l'étude de la morale, la connaissance des simples propres à calmer l'effervescence du sang, ou à guérir les maladies; et ils avaient découvert des plantes et des pierres qui avaient des propriétés singulières.

Il y avait des Esséniens par-tout où il avait des Juifs, dans la Palestine, en Syrie, en Égypte.

Tous attendaient la mort, comme un prisonnier attend sa liberté.

Les Esséniens de Palestine croyaient qu'après que les liens de la chair seraient rompus, leur ame prendrait l'essor vers les cieux, et trouverait un séjour où il n'y aurait ni pluie, ni neige, ni chaleurs incommodes, mais un vent agréable, qui les rafraîchirait continuellement; tandis que celles des méchans seraient précipitées dans un lieu profond et ténébreux; où elles seraient exposées à toutes les injures d'un hiver continuel et rempli de peines, qui ne sont jamais interrompues par aucun bon intervalle.

Les Esséniens d'Égypte avaient de l'ame une idée plus élevée; ils ne la concevaient pas comme un air subtil et léger, mais comme une substance destinée à connaître la vérité, et à voir Dieu qui était la source des vérités et la lumière qui éclairait les esprits, comme le soleil éclairait les corps.

Cette lumière ne se communiquait qu'aux ames exemptes

de passions, dégagées des soins qui attachent l'ame à la terre, et élevées au-dessus des distractions que causent les impressions des objets sur nos organes.

L'effort qu'ils faisaient pour s'élever à cet état d'impassibilité, leur procurait des extases; ils croyaient voir cette lumière après laquelle ils soupiraient; ils étaient enivrés de délices; le feu de l'enthousiasme s'allumait en eux; ils se regardaient déjà comme morts au monde; ils renonçaient à leurs biens, à leurs amis, à la société, et se retiraient dans quelque hameau ou dans quelque maison abandonnée, pour se livrer à la contemplation.

Il y avait de ces ermites dans la plupart des pays du monde, dit Philon, mais c'était en Égypte qu'il s'en trouvait davantage; il y en avait dans toutes les provinces, et sur-tout aux environs d'Alexandrie, principalement vers le lac Moria, sur une éminence fort commode pour la sureté, et où l'air était très-bon.

Chacun avait son petit oratoire, appelé *Monastérion :* ils n'y portaient pour meubles, que la loi, les Prophètes, des hymnes et quelques autres livres. Au lever du soleil, ils demandaient à Dieu sa bénédiction, cette bénédiction véritable, qui illumine et qui échauffe les ames, qui les pénètre de la lumière céleste : au coucher de cet astre, ils le priaient que leurs esprits, dégagés des sens et des choses sensibles, pussent, dans un parfait recueillement, découvrir la vérité. Tout le reste du jour était employé à l'étude des saintes écritures, dont ils regardaient le texte comme un chiffre qui cachait les vérités les plus sublimes et les plus importantes, et qu'il fallait interpréter allégoriquement, pour en trouver la clef.

Ils ne buvaient ni ne mangeaient qu'après le coucher du soleil; quelques-uns même, emportés par un désir extraordinaire de connaître ce qu'ils cherchaient, oubliaient quelquefois, pendant trois jours entiers, de prendre de la nourriture.

Dieu était l'objet de toutes leurs méditations; et dans leurs

songes même, leur imagination ne leur représentait que les beautés et l'excellence des perfections divines : souvent en dormant ils faisaient des discours admirables de cette divine philosophie.

Ils passaient six jours de suite dans leur oratoire, sans en sortir, ni même regarder dehors; au septième, ils s'assemblaient dans un oratoire commun, où un des plus habiles faisait un discours, après lequel ils prenaient en commun leur repas, c'est-à-dire, du pain, avec un peu de sel et d'hysope.

Pendant le repas, on observait un profond silence; quand il était fini, un de la compagnie proposait une question sur quelque passage de l'écriture; un autre répondait, et le président déclarait si la question était résolue, et y ajoutait ce qu'il jugeait à propos; tout le monde applaudissait; on se levait et l'on chantait une hymne : le reste du jour se passait en discours sur les choses divines, et la nuit, à chanter jusqu'au lever du soleil.

Les méditations des Esséniens d'Égypte avaient pour objet l'écriture sainte, qui, selon eux, était comme l'homme, composée d'esprit et de corps. Le corps de l'écriture était le sens littéral, et le mystique ou le caché en était l'ame, et c'etait en ce dernier qu'était la vérité et la vie. Philon dit qu'ils étudiaient l'écriture en philosophes, et qu'ils avaient parmi eux plusieurs écrits anciens des chefs de leur secte, qui étaient des monumens de cette espèce de science allégorique qu'ils étudiaient et qu'ils tâchaient d'imiter.

Tout ce que l'esprit humain peut imaginer de bizarre, s'offrit sans doute à des hommes livrés sans cesse à la méditation de de l'écriture, guidés dans leurs méditations par de semblables principes, exténués par des jeûnes continuels, échauffés par la solitude, animés par les motifs qui agissent le plus puissamment sur le cœur humain, l'espérance d'une immortalité bienheureuse, et le désir de la perfection.

Ces motifs semblaient avoir élevé les Esséniens au-dessus

de l'humanité; jamais la force des tourmens, de la torture, du feu, des roues, et de toutes les inventions les plus terribles, n'a pu leur arracher un mot contre leur législateur ou contre leur conscience (1).

Il est aisé de juger, par ce que nous venons de dire, combien s'éloignent de la vérité ceux qui prétendent que les chrétiens ne sont qu'une branche des Esséniens.

La religion chrétienne a pour auteur le Messie promis aux Juifs, vrai Dieu et vrai homme; on ne voit rien de semblable dans les dogmes des Esséniens : la religion chrétienne, à sa naissance, avait des sacremens; les Esséniens n'en avaient point : Jésus-Christ a enseigné la résurrection des corps; les Esséniens la niaient.

Si les chrétiens n'étaient qu'une branche d'Esséniens, il faudrait que Jésus-Christ lui-même eût été Essénien, séparé ou retranché de sa secte, et qui en serait devenu l'ennemi, puisqu'il aurait enseigné des dogmes contraires aux principes fondamentaux des Esséniens. Les Esséniens avaient leurs temples et leurs assemblées séparées; ils ne communiquaient point avec les Juifs, parce qu'ils ne les trouvaient pas assez saints; ils n'offraient point de victimes, et condamnaient les sacrifices qu'on faisait dans le temple. Comment les Pharisiens, les Scribes, les Sadducéens, qui lui tendaient sans cesse des piéges, qui publiaient qu'il n'était qu'un imposteur, ne lui auraient-ils jamais rappelé son origine, ni reproché qu'il anéantissait la loi de Moyse? Comment tant de sectes ennemies du christianisme, qui se sont élevées parmi les Juifs et en Égypte, n'ont-elles jamais fait un pareil reproche aux chrétiens?

§. IV.

Des Samaritains.

L'ancien royaume de Samarie était habité par les Israélites

(1) Joseph, *de bello Jud.*, l. 2, c. 12, Philon, *de vit. contempl.* Les Auteurs cités sur les Sectes des Juifs.

des dix tribus que Jéroboam détacha du royaume de Jérusalem, sous Roboam, fils de Salomon.

Salmanasar s'empara du royaume de Samarie, transporta ses habitans dans les plaines de Chaldée, et envoya des Cuthéens pour repeupler le pays de Samarie.

Cette colonie fut attaquée par les lions, parce qu'elle avait transporté ses idoles dans la terre sainte. Essharadon leur envoya un prêtre juif avec une nouvelle colonie, pour y rétablir le culte des Samaritains; mais ce prêtre ne put détacher absolument les nouveaux habitans de leur premier culte, et il se fit un mélange de leur ancienne religion, et de celle de Samarie : enfin, cette colonie embrassa la religion judaïque, et les nouveaux Samaritains furent appelés les prosélytes des lions, parce que c'était la crainte de ces animaux qui les avait déterminés à suivre la religion judaïque, dont ils s'écartaient cependant.

1° De tout le canon des Juifs, ils ne recevaient que le pentateuque.

2° Ils sacrifiaient sur le mont Gatisim, et non pas à Jérusalem, prétendant qu'ils ne faisaient que se conformer au culte des patriarches qui avaient précédé Moyse (1).

3° Ils attendaient le Messie, comme les Juifs, et croyaient que le Messie serait, non-seulement un roi, mais un docteur envoyé de Dieu pour les éclairer.

4° Ils observaient la loi de Moyse avec beaucoup d'exactitude; et n'avaient pas, pour le pentateuque, moins de respect que les Juifs; mais leur attachement à l'observation de la loi n'était pas à l'épreuve de la persécution ou des supplices.

5° Les Samaritains rejetaient toutes sortes de traditions, et s'en tenaient à la parole écrite : comme ils convenaient en cela avec les Sadducéens, les Juifs leur ont imputé, mais calomnieusement, d'être dans l'erreur des Sadducéens, par rapport à l'immortalité de l'ame.

(1) Joan. 4.

Lorsque les Ptolomées se furent emparés de la Judée et de Samarie, les Samaritains s'établirent en Égypte, comme les Juifs; comme eux, ils prirent le goût des sciences et de la philosophie, sur-tout de la philosophie Platonicienne alliée avec la philosophie Chaldéenne, qui consistait principalement à opérer des choses surprenantes par les vertus secrètes des plantes, par l'astrologie, par l'invocation des génies : des Samaritains avaient allié cette philosophie avec les dogmes de leur religion; et l'on vit, dans Samarie, des espèces de magiciens qui se prétendaient envoyés de Dieu, qui séduisaient le peuple par leurs prestiges. L'histoire de Dosithée et de Simon ne permettent pas d'en douter.

CHAPITRE VII.

État politique du Genre Humain, depuis l'extinction de l'Empire d'Alexandre jusqu'à la naissance du Christianisme.

L'Orient avait été le berceau du genre humain, et les grandes familles qui s'y étaient établies, avaient inventé les arts et les sciences, bâti des villes, formé des états et des empires, tandis que l'Occident était habité par des peuples pasteurs ou sauvages.

Les guerres, l'excessive population, une infinité d'accidens, détachèrent des nations policées, des colonies qui cherchèrent sur des vaisseaux de nouvelles habitations, et formèrent dans les pays maritimes, différens établissemens, principalement en Italie.

Ces colonies adoucirent les mœurs des peuples sauvages parmi lesquels elles s'établirent, et il se forma en Italie une foule de petits états indépendans, qui avaient chacun leurs lois, leur religion et leurs mœurs, et qui, par leur situation, étaient souvent en guerre (1).

(1) Cluvier, ital. antiq.

Ainsi, tandis que le luxe corrompait et affaiblissait le peuple de l'Orient, le temps formait, dans un coin de l'Occident, des guerriers robustes, audacieux, avides de butin, et pour qui la guerre était une espèce de besoin.

Il ne fallait donc qu'un guerrier brave, ambitieux et d'un esprit élevé, pour former en Italie un état purement guerrier, que sa constitution et ses mœurs fît tendre sans cesse à s'agrandir et à dépouiller ses voisins. Ce guerrier fut Romulus, et cet état fut Rome, qui, dans son origine, n'était qu'une espèce de camp habité par des guerriers, ou par des aventuriers que l'espérance du butin et souvent de l'impunité rassembla; mais qui, par sa constitution primitive et par sa situation, devait subjuguer, et subjugua en effet l'Italie, la Grèce, l'Orient, l'Espagne et les Gaules : tous les peuples connus prirent part à la guerre de César et de Pompée (1).

Les Romains prirent, chez les peuples vaincus, des principes de corruption qui pénétrèrent dans tous les états et dans tous les ordres de la république: l'honneur, l'amour de la liberté et de la patrie s'éteignirent; on ne connut à Rome de vrais biens que les richesses, et Rome renfermait dans son sein toutes les causes qui avaient détruit tous les grands empires (2).

Malgré sa corruption, Rome, par une suite de sa constitution, devait former de grands capitaines, des politiques habiles, des ambitieux, qui devaient tendre à assujétir leur patrie et à changer la république en monarchie: César l'entreprit et réussit (3).

---

(1) Lucan. Pharsal. l. 1 et 3. Flor. l. 4, c. 2.

(2) Lucan. l. 1. Tacit. annal. Dion-Cassius. Salust.

(3) Nous n'entrerons point dans le détail des causes de la grandeur et de la décadence des Romains; cet objet n'appartient point à mon ouvrage, et ceux qui voudront s'en instruire, trouveront, dans les discours de Machiavel sur Tite-Live, dans S. Evremond, dans les considérations de M. de Montesquieu, dans M. l'Abbé de Mably, cette matière épuisée.

Les citoyens qui ravirent à César la puissance souveraine et la vie, ne rendirent pas la liberté à leur patrie. Auguste, son successeur, fut plus puissant que lui, et il étouffa toutes les discordes civiles, et règna paisiblement sur le monde connu, depuis l'Inde jusqu'à l'Allemagne.

Tibère succéda à Auguste, et fut encore plus puissant que lui : il ôta au peuple l'élection des magistrats, qu'Auguste lui avait laissée; il nommait les consuls, les gouverneurs des provinces, les intendans, tous les magistrats, tous les officiers; tout ce qui exerçeait quelque portion d'autorité, dépendait absolument de Tibère; il réunit dans sa personne toutes les espèces de magistratures que l'on avait créées à Rome pour se contrebalancer, pour conserver la liberté, et pour prévenir l'oppression du peuple par le sénat, ou celle du sénat par le peuple.

Ainsi, Tibère avait dans tout l'empire romain l'autorité la plus absolue et la plus illimitée, sans que rien fût capable de la réprimer.

Tibère vécut sans reproche, tant qu'il fut homme privé ou qu'il commanda les armées sous Auguste : il cacha adroitement ses vices, tant que Germanicus et Drusus vécurent; il fut alternativement bon et méchant pendant la vie de sa mère; cruel à l'excès, mais secret dans ses plaisirs infames, tant qu'il aima ou redouta Séjan : lorsqu'il ne craignit plus personne, tous ses vices se déchaînèrent; il s'y abandonna sans pudeur, et l'univers eut pour maître un prince livré aux plus infames voluptés, avare, cruel, jaloux de sa puissance, soupçonneux jusqu'à l'excès : il sacrifia à ses craintes, à ses soupçons, un nombre infini de citoyens. Rome était remplie de délateurs, et tout homme vertueux ou riche était coupable : on vit un père accusé par son fils d'un crime d'état, sans fondement, sans dénonciateurs, sans autre témoin que lui-même; on vit ce fils protégé par Tibère : on n'osait ni s'intéresser pour les accusés, ni regretter les morts : la corruption et la crainte avaient étouffé la voix de la nature,

et interrompu le commerce et les devoirs de la vie civile (1).

Les provinces n'étaient pas plus heureuses: elles étaient en proie aux Barbares ou aux officiers que Tibère y envoyait, et qu'il prenait dans ses affranchis, ou parmi ceux qui se distinguaient à Caprée; et le gouvernement des provinces fut confié à des ministres d'une avarice et d'une avidité insatiable, sans vertu, sans honneur, sans humanité, qui plaçaient dans toutes les charges des hommes aussi vicieux et aussi méchants qu'eux, qui disposaient en maîtres absolus des fortunes et de la vie de tout ce qui leur était soumis, qui connaissaient l'indifférence du prince pour les malheurs de ses sujets, et qui étaient sûrs de l'impunité (2).

Tibère nomma Caius Caligula son successeur. Ce prince avait été élevé au milieu des camps. Il joignit à la puissance souveraine la férocité du soldat, un naturel violent, impétueux et cruel; il était léger, inconstant, inconsidéré, ignorant: il n'eut pour société et pour amis, que des histrions, des farceurs, des débauchés: on regretta, sous ce prince, le règne de Tibère, et il fut assassiné.

Depuis Caligula, les soldats donnèrent ou ôtèrent l'empire à leur gré; les différentes armées nommaient chacune leur empereur, et les horreurs de la guerre civile se joignirent aux vices du gouvernement des empereurs et à la corruption qui avait infecté tout l'empire; le feu de la guerre désola toute la terre, jusqu'à Trajan.

Ainsi, l'ambition des Romains qui étaient un peuple guerrier et ignorant, qui méprisait les sciences et les arts, anéantit la vertu, et porta la désolation et le malheur par-tout où Alexandre, héros et philosophe, se proposait de porter le bonheur, de répandre la lumière, et de faire régner la paix, la justice et la vertu.

Alexandre, en formant le projet de conquérir le monde,

(1) Tacit. Annal. l. 4.

(2) Tacit. ibid. Sueton. in Tib.

se proposait d'unir tous les hommes; les Romains formèrent le projet d'asservir tous les peuples, en désunissant tous les hommes. Alexandre voulait conquérir tous les peuples, pour rendre tous les hommes heureux; les Romains, pour faire servir tous les peuples à leur bonheur. Alexandre employait la puissance militaire pour établir parmi les hommes l'autorité des lois; chez les Romains, la puissance militaire anéantit l'autorité des lois, rendit Rome esclave de l'empereur et des troupes, et fit disparaître sur la terre le bonheur et la vertu (1).

« Cest ici, dit un homme célèbre, qu'il faut se donner le » spectacle des choses humaines : qu'on voie dans l'histoire » de Rome, tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, » tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de » triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de » constance, de courage; ce projet d'envahir tout, si bien » formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il, » qu'à affermir le bonheur de cinq ou six monstres? Quoi, » ce sénat n'avait fait évanouir tant de rois, que pour tomber » lui-même dans le plus bas esclavage de quelques-uns de » ses plus indignes citoyens, et s'exterminer par ses propres » arrêts? On n'élève donc sa puissance, que pour la voir mieux » renversée? Les hommes ne travaillent à augmenter leur pou- » voir, que pour le voir tomber contre eux-mêmes, dans des » plus heureuses mains (2)! »

(1) Voyez ci-dessus, ce qui regarde Alexandre. Plutar., de la fortune des Romains et d'Alexandre.

(2) Considérations sur les causes de la grandeur des Rom., p. 171.

CHAPITRE VIII.

Etat de l'Esprit humain par rapport à la Religion, à la Morale et aux Sciences, depuis la destruction de l'Empire d'Alexandre, jusqu'à la naissance du Christianisme.

Romulus, fondateur de Rome, y établit le culte des dieux qu'Enée, Evandre, etc., avaient apportés en Italie. Rome grossière, ignorante, pauvre, guerrière, adopta successivement les dieux des nations qu'elle soumit, et ces dieux eurent leurs prêtres, leurs sacrifices, leurs fêtes. On leur fit des vœux, on les consulta sur l'avenir; il y eut des augures, des aruspices, des devins, des présages, comme chez toutes les nations idolâtres (1).

Les divisions continuelles du peuple et du sénat, les guerres extérieures, l'amour de la liberté, fixèrent long-temps toute la force de l'esprit des Romains sur les moyens de conserver ou d'étendre leurs priviléges au-dedans, et leur domination au-dehors : pendant plusieurs siècles, ils ne prirent des peuples qu'ils soumirent, que leurs cérémonies religieuses ou leurs superstitions; et quoiqu'ils eussent cultivé l'éloquence, la législation et l'histoire, ils méprisèrent les arts et les sciences : deux siècles avant le christianisme, Caton se déchaînait encore contre les poëtes et contre la poésie (2).

Mais ils étaient environnés de peuples qui cultivaient les beaux arts, les lettres, la philosophie et les sciences : tous les systêmes des philosophes s'enseignaient en Grèce, en Egypte, en Afrique, dans les Gaules, où les colonies grecques les avaient apportés (3).

Il était impossible que les Romains ne prissent pas le goût

(1) Cic. de divin. Plut. vie de Romulus et de Numa. Gronov. antiq. Rom.

(2) Cic. Tuscul. 9, l. 1, c. 2, 3, 4.

(3) Hist. litt. de Fr., t. 1. Etat des lettres avant le christianisme.

des sciences et des lettres ; la conquête de l'Egypte, de la Grèce et des Gaules, les mit en commerce avec les philosophes célèbres; plusieurs adoptèrent la morale et les principes philosophiques de Socrate, de Zénon, de Platon : la vertu des Romains, éclairée par la philosophie, acquit une élévation, une fermeté, une douceur, une simplicité que ne donnent, ni l'éducation, ni la nature; telle fut la vertu de Scipion l'Africain, de Lélius, de Furius (1).

Bientôt le goût des sciences et de la philosophie s'étendit et devint plus vif : on étudia les systèmes des philosophes grecs à Rome, et tous eurent des partisans. La philosophie ne fut plus renfermée dans les écoles ; elle devint le sujet des entretiens; et l'on s'appliqua à donner aux matières philosophiques, l'ordre, la clarté, les grâces propres à les rendre intelligibles et intéressantes pour tous les esprits (2).

Les systèmes des philosophes combattaient le polythéisme, et la philosophie affaiblit dans beaucoup d'esprits, le respect et la crainte des dieux, les principes et les sentimens de morale et de vertu : tous les ambitieux, tous les voluptueux, tous ceux qui avaient à craindre la justice des dieux, adoptèrent des systèmes qui les affranchissaient des remords et des terreurs de l'autre vie, et la corruption des mœurs ne contribua pas peu à concilier des partisans à la philosophie, sur-tout à celle d'Epicure. « Je crois, dit M. de Montesquieu, » que la secte d'Epicure, qui s'introduisit à Rome sur la fin » de la république, contribua beaucoup à gâter le cœur et » l'esprit des Romains. Les Grecs en avaient été infectés avant » eux; aussi avaient-ils été plutôt corrompus (3). »

Il y avait cependant des philosophes qui défendaient l'existence des dieux, et qui avaient donné beaucoup de clarté et de force aux preuves qui établissent la nécessité d'une intelli-

(1) Cic. pro Aurel., pro Muren. Tacit. an., l. 1, c. 16.
(2) Cic. Tus., l. 1, c. 6 ; de Nat. Deor., l. 1, c. 8.
(3) Discours de César au sénat, dans Saluste, Bel. Catil.

gence suprême pour la production du monde. Le Stoïcisme avait trouvé dans la nature, de l'ordre, des proportions, qui supposaient que le monde était l'ouvrage d'une cause intelligente; ils connaissaient que l'homme avait une destination et des devoirs qui consistaient à concourir au bien général; ils croyaient que l'homme ne pouvait être heureux qu'en les remplissant, et qu'il était malheureux lorsqu'il s'en écartait. Ce système avait des partisans considérables, sur la fin de la république (1).

Mais le nombre en diminuait, à mesure que la corruption des mœurs augmentait et que la vertu s'éteignait.

Après l'extinction de la république et sous l'empire d'Auguste, les arts et les sciences fleurirent; ce prince honora tous les talens, récompensa tous les succès; son règne fut le règne des lettres; et les poëtes aussi bien que les orateurs, furent philosophes : Horace, Ovide, Virgile, exposèrent dans leurs ouvrages les systèmes des philosophes grecs, et les rendirent familiers à la cour et à tous les lecteurs.

Rome, asservie au pouvoir arbitraire d'Auguste, livrée aux plaisirs, plongée dans le luxe, n'eut plus que des esprits superficiels et des caractères faibles. La philosophie d'Aristippe et d'Epicure était dominante.

Sous Tibère, les caractères furent encore plus bas et les esprits plus superficiels. Ce prince fut lui-même étonné plus d'une fois de la bassesse du sénat (2).

Le peuple, les chevaliers, les sénateurs, passaient leur vie avec les comédiens et les histrions; ils les accompagnaient par-tout; ils leur rendaient des devoirs; ils étaient, selon Sénèque, des esclaves des pantomimes. Rome était partagée en différens partis, sur le mérite et sur la prééminence des acteurs : plusieurs fois ces partis changèrent le spectacle en un champ de bataille, et le sénat s'occupa sérieusement des

(1) Consid. sur les causes de la grand. des Rom., p. 171.

(2) Tacit. an., l. 3, c. 66, 71.

moyens de réprimer ces désordres, tantôt en diminuant les gages des acteurs, tantôt en défendant aux sénateurs de leur rendre des visites. (1).

Ainsi, dans la plus grande partie de l'empire romain, tous les hommes qui avaient quelque puissance, quelqu'autorité, quelqu'accès auprès de l'empereur, étaient poussés par tous les besoins que fait naître l'amour excessif du luxe et des plaisirs, sans être retenus par aucun principe de morale, d'honneur ou de religion, ni même d'humanité. Les proscriptions, les exécutions innombrables que Rome avait vues depuis Sylla, sous Tibère, sous Claude, sous Néron, avaient étouffé dans presque tous les cœurs, ce germe précieux de sensibilité que nous recevons tous de la nature, qui fait naître en nous tous les sentimens que nous voyons dans les autres.

L'idée de la liberté était effacée de presque tous les esprits, la vertu éteinte dans presque tous les cœurs.

Elle subsistait cependant encore dans quelques ames privilégiées, que la philosophie stoïcienne avait garanties de la corruption. Ces ames fortes et élevées par la philosophie, furent sensibles aux malheurs du monde; elles communiquèrent leur courage; et sous Claude, sous Néron, sous Vespasien, sous Domitien, il y eut des citoyens philosophes qui attaquèrent le vice et la tyrannie, que les tourmens n'effrayèrent point, et qui moururent d'une mort capable d'illustrer les plus beaux siècles de la république.

Cette philosophie était dominante à Rome, sur la fin du premier siècle. Néron, Vespasien, Domitien, pour en arrêter le progrès, bannirent de Rome tous les philosophes, parce que les principes du Stoïcisme, alliés avec l'idée de la liberté, pouvaient devenir séditieux, et qu'ils étaient odieux à des empereurs aussi méchans que Néron et Domitien.

Ainsi, dans l'époque que nous venons d'examiner, il y avait chez les peuples idolâtres : 1° des philosophes qui ne

(1) Sueton. in Aug., c. 45. Plin. l. 19. Sen. ép. 47. Tacit. l. 3, c. 77.

supposaient dans la nature que des forces motrices et de la matière, ou qui reconnaissaient un Etre suprême, sage, intelligent, qui avait formé le monde, et qui le gouvernait par des lois immuables, ou qui en confiait l'administration à des génies. Tous ces philosophes, divisés sur l'origine du monde, se réunissaient contre le polythéisme. 2° Des personnes qui, sans être philosophes de profession, cultivaient leur raison, les lettres et la philosophie, et qui, vivant avec les philosophes, prenaient une partie de leurs idées. 3° Le peuple dont l'esprit ne s'exerçeait que sur des objets d'intérêt, et qui, à proprement parler, ne fait point d'efforts pour s'éclairer sur la religion ou sur les objets de spéculation, mais auquel le temps apporte les vérités et les idées des philosophes, après les avoir fait passer par tous les ordres d'esprits qui séparent le peuple du philosophe, et leur avoir donné, par ce moyen, la clarté et la simplicité proportionnnée à l'intelligence du peuple.

Ainsi, l'effort général de l'esprit humain tendait à la destruction de l'idolâtrie, et l'esprit du peuple était arrivé au degré de lumière nécessaire pour sentir l'absurdité du polythéisme, et la force des preuves de l'existence et de l'unité de l'Etre suprême. Cette époque était celle que la Providence avait choisie pour la naissance du christianisme.

PREMIER SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance du Christianisme; ses progrès chez les Juifs: obstacles qu'il y rencontre.

Les temps marqués pour la naissance du Messie étaient arrivés, et les Juifs, opprimés par les Romains, et par Hérode, qu'Auguste avait confirmé dans la possession du royaume de Juda, étaient dans la plus vive attente du libérateur qui leur

avait été promis. Ce libérateur naquit enfin, avec tous les caractères qui devaient le distinguer et le faire connaître : mais la plus grande partie des Juifs, persuadés que le Messie devait être un conquérant fameux, le méconnurent dans Jésus-Christ, et crurent le voir dans des fanatiques qui prirent le titre de Christ et de roi d'Israël, et causèrent des révoltes à Jérusalem et dans toute la Judée (1).

Lorsque le temps de son ministère est arrivé, Jésus-Christ parcourt la Judée, découvre aux Juifs toute l'étendue de la corruption humaine : il annonce un Dieu en trois personnes; il apprend qu'il est une de ces trois personnes, incarnée pour racheter les hommes; il fait connaître tout ce qu'ils doivent à ces trois personnes; il promet à ceux qui croiront sa doctrine et qui pratiqueront sa loi, non un bonheur temporel, tel que les Juifs grossiers l'attendaient, mais un bonheur spirituel, une félicité pure et éternelle.

La bienfaisance, la simplicité du cœur, la vérité, l'indulgence, le pardon des injures, l'amour des ennemis, sont les devoirs qu'il prescrit par rapport aux hommes; il établit, par rapport à Dieu, un culte d'amour, de respect, de crainte, d'espérance; il institue des sacremens qui procurent aux hommes les secours nécessaires pour remplir les devoirs qu'il prescrit; il prouve la divinité de sa mission et la vérité de sa doctrine, par des miracles; il choisit des apôtres pour la prêcher par toute la terre : il meurt, ressuscite et monte au ciel.

Les apôtres annoncent à Jérusalem la doctrine de Jésus-Christ et sa résurrection; ils établissent la vérité de leur prédication, sur les preuves les plus claires, par les miracles les plus éclatans : trois mille Juifs croient et sont baptisés.

Ces nouveaux disciples se réunissent, vont prier tous les jours au temple : ils n'ont qu'un cœur, qu'une ame; aucun ne s'approprie rien de ce qu'il a; ils mettent tout en commun; il n'y a point de pauvres parmi eux, parce que ceux qui

(1) Joseph antiq., l. 17, c. 12; de bell. l. 2, c. 4, 5, 6.

possèdent

possèdent des fonds de terre ou des maisons, les vendent et en apportent le prix aux pieds des apôtres, qui le distribuent ensuite à chacun, selon son besoin (1).

Le progrès du christianisme, la prédication des apôtres, les miracles qu'ils opèrent, la vertu des chrétiens, allument la haine des Juifs; l'Eglise est persécutée; les chrétiens de Jérusalem se dispersent dans toute la Palestine et dans une partie de l'Orient, où les Juifs avaient des établissemens, et bientôt vont prêcher chez tous les peuples.

On vit donc sur la terre une société d'hommes qui attaquaient ouvertement le paganisme, qui annonçaient aux hommes qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a créé le ciel et la terre, dont la sagesse gouverne le monde; que l'homme s'est corrompu par l'abus qu'il a fait de la liberté qu'il avait reçue de son créateur; que sa corruption s'est communiquée à sa postérité; que Dieu, touché du malheur des hommes, a envoyé son fils sur la terre, pour les racheter; que ce fils était égal à son père; qu'il s'était fait homme; qu'il avait promis un bonheur éternel à ceux qui croyaient sa doctrine et qui pratiquaient sa morale; qu'il avait prouvé la vérité de ses promesses, par des miracles. Ces hommes annonçaient ce qu'ils avaient vu ou appris de ceux qui l'avaient vu; ils mouraient plutôt que de méconnaître les vérités qu'ils étaient chargés d'enseigner : leur morale était sublime et simple, leurs mœurs irréprochables.

On a vu des philosophes attaquer le polythéisme, mais avec précaution, ou par des railleries, et sans éclairer l'homme sur son origine, sur sa destination; ils avaient découvert dans l'homme, au milieu de sa corruption, des semences de vertu; mais ils avaient cherché sans succès un remède à la corruption, un frein pour les passions, un motif pour la vertu, dans tous les états et dans toutes les circonstances.

(1) Act. 4.

Ceux qui s'étaient élevés au-dessus des passions, ne s'y soutenaient que par le fanatisme ou par l'orgueil.

Mais on n'avait point vu une société entière d'hommes grossiers, et ignorans pour la plupart, expliquer ce que les philosophes avaient inutilement cherché sur l'origine du monde, sur la nature et sur la destination de l'homme; enseigner une morale qui tend à produire sur la terre une bienveillance générale, une amitié constante, une paix perpétuelle, qui met l'homme sans cesse sous les yeux d'un Etre suprême et tout-puissant, qui hait le crime et qui aime la vertu, qui récompense, par un bonheur infini, le culte qu'on lui rend, le bien qu'on fait aux autres hommes, la patience et la résignation dans les maux attachés à la condition humaine, et qui punit par des supplices sans fin, l'impiété qui l'offense, le vice qui dégrade l'homme, et le crime qui nuit au bonheur de la société.

Enfin, les chrétiens pratiquaient la morale qu'ils enseignaient, et mouraient plutôt que d'en transgresser les préceptes, ou de ne pas les enseigner aux hommes; les miracles et la grâce secondaient leurs efforts, et un nombre prodigieux de Juifs et de Païens embrassaient le christianisme.

L'Eglise chrétienne offrit donc au monde le spectacle le plus étonnant et le plus intéressant : voyons les hérésies qui la troublèrent.

CHAPITRE II.

Des Schismes, des Divisions et des Hérésies qui s'élevèrent parmi les Chrétiens, pendant le premier siècle.

Depuis long-temps la philosophie d'Alexandrie avait pénétré chez les Juifs et chez les Samaritains. Dans les principes de cette philosophie, l'Etre suprême était une lumière immense, d'une pureté et d'une fécondité infinie; un nombre infini d'esprits étaient sortis de son sein, avaient formé le

monde, le gouvernaient, et produisaient tous les phénomènes.

Ces principes, portés à Jérusalem et à Samarie, s'y étaient unis, comme nous l'avons vu, avec la croyance des Juifs, et avaient servi à expliquer les miracles de Moyse et toute l'histoire du peuple Juif. Plusieurs personnes attribuaient tous les évènemens à des génies chargés du gouvernement du monde.

Les Juifs et les Samaritains étaient alors dans la plus vive attente du Messie; leurs malheurs, l'oppression dans laquelle ils gémissaient, tournaient sans cesse leur esprit vers ce libérateur : ceux qui étaient entêtés des principes de la philosophie d'Alexandrie, crurent que le Messie ne délivrerait les Juifs que par le moyen des génies, et pensèrent que celui-là serait le Messie, qui saurait commander aux génies, et se faire obéir : il y eut donc des hommes qui cherchèrent, dans l'étude de la magie, l'art de commander aux génies et d'opérer des prodiges.

On découvrit au moins celui de séduire l'imagination par des tours d'adresse ou par des prestiges, et l'on vit des Juifs et des Samaritains qui s'efforcèrent d'imiter les miracles des apôtres, et qui prétendirent, tantôt être le Messie, tantôt une intelligence à qui Dieu avait remis toute sa puissance; d'autres fois, un génie bienfaisant descendu sur la terre pour procurer aux hommes une immortalité bienheureuse, non après la mort, mais dans cette vie même : tels étaient Dosithée, Simon, Ménandre.

Comme ce n'était pas seulement par les miracles que l'on devait connaître le Messie, mais par les caractères sous lesquels les prophètes l'avaient annoncé, les uns, comme Dosithée, les altérèrent, pour se les approprier; les autres, qui ne pouvaient se les appliquer, nièrent leur autorité, combattirent la doctrine de Jésus-Christ par les principes des philosophes, et substituèrent aux dogmes du christianisme, le système des émanations, par lesquelles ils tachèrent d'expliquer tous les faits qu'ils ne pouvaient contester aux chrétiens : tels furent Simon, Ménandre, Cléobule, Théodote, Gorthée.

D'autres recevaient la doctrine des apôtres, et en alliaient les principes, tantôt avec la religion judaïque, tantôt avec les principes de la philosophie d'Alexandrie : ils regardaient les apôtres comme des témoins qui leur attestaient des faits, et ils en cherchaient l'explication dans les principes de la philosophie qu'ils avaient adoptée : tels étaient ces chrétiens auxquels saint Paul reprochait de s'amuser à des fables et à des généalogies sans fin (1). Plusieurs nièrent ou altérèrent par des explications allégoriques, tout ce qu'ils ne pouvaient concilier avec les principes du système religieux qu'ils s'étaient faits.

Ainsi, les Nazaréens prétendaient que les apôtres n'avaient point entendu la doctrine de Jésus-Christ, et alliaient le christianisme et le judaïsme; ainsi Hyménée, Alexandre, Philète, Hermogène, etc., rejetèrent le dogme de la résurrection des corps, parce qu'ils regardaient l'union de l'ame et du corps comme un état de dégradation, qui ne pouvait être la récompense de la vertu.

Appuyés sur ces principes, quelques-uns ne voyaient, dans la religion chrétienne, qu'une morale destinée à élever l'homme au-dessus des sens et des passions, en portaient tous les conseils à l'excès, et faisaient un crime de s'occuper à nourrir le corps; tandis que d'autres, persuadés que l'ame est, par sa nature, incapable d'être corrompue par le corps, se livraient sans scrupule à tous les plaisirs des sens.

Ceux-ci regardaient Jésus-Christ comme un génie descendu du ciel, qui avait pris l'apparence de l'humanité pour éclairer les hommes; ceux-là, comme un homme plus parfait que les autres, qu'un génie céleste avait dirigé : tels furent les Nazaréens, Corinthe, les Ebionites, et ceux à qui saint Paul reproche d'élever des questions plus propres à exciter des disputes, qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu (2).

(1) Paul 1. ep. ad Tim. 6, 20. Ibid. c. 3, v. 4; ad Tit. c. 3, v. 9; ad Col. c. 6, v. 2, 6.

(2) 1. ad Tim. 1, v. 4, etc. 2. c. 4, 2, 7; ad Tit. 4, v. 14.

Tous furent condamnés par les apôtres, et séparés de l'Eglise comme des corrupteurs de la foi.

Tous eurent cependant des disciples, qui, aussi bien que leurs maîtres, prétendaient n'enseigner que la doctrine de Jésus-Christ; et pour justifier leurs prétentions, les uns soutenaient que Jésus-Christ avait enseigné une double doctrine; une publique, proportionnée à l'esprit du peuple, et contenue dans les livres du nouveau testament; l'autre secrète, qu'il n'avait confiée qu'à un petit nombre de disciples, qui ne pouvait être entendue que par des hommes éclairés, et qui leur avait été transmise par des disciples de saint Paul, de saint Matthieu (1).

Les autres retranchaient, des livres du nouveau testament, tout ce qui combattait leurs opinions, composèrent de nouveaux Evangiles, et des lettres qu'ils attribuèrent aux apôtres; quelques-uns prétendirent n'enseigner que la doctrine que Moyse, Zoroastre, Abraham, Noé, avaient enseignée, et qui était renfermée dans des ouvrages qui portaient leur nom.

On vit donc alors, non-seulement différentes sectes qui prenaient le nom de chrétiennes, mais encore de faux Evangiles, des lettres et des livres supposés et attribués aux apôtres, aux hommes célèbres de l'antiquité, aux patriarches (2).

Toutes ces sectes, remplies d'enthousiastes et de fanatiques, employaient tout ce qui pouvait faire prévaloir leurs systêmes religieux; ils les répandirent dans les provinces de l'Orient.

Les philosophes pythagoriciens regardèrent Jésus-Christ comme une intelligence qui dominait sur les génies par le moyen de la magie, et s'efforcèrent d'imiter les miracles qu'il avait faits, et de pratiquer une morale plus parfaite que la

(1) Iræn. advers. hær. l. 1, c. 25; l. 3, c. v. 5. Clem. Alex. strom. l. 7, c. 17.

(2) Fabric. Codex apocryph. Clem. Alex. strom. l. 1, c. 15; l. 6, c. 6. Euseb. hist. eccles., l. 3, c. 25. Constit. apost. l. 6, c. 16. PP. *apost.* t. 1, p. 344.

morale des chrétiens ; tels furent Apollonius de Thyanes et ses disciples (1).

Les philosophes épicuriens, au contraire, qui n'admettaient dans la nature qu'une matière et un mouvement éternels et nécessaires, rejetaient sans examen ce qu'ils entendaient des chrétiens.

Les académiciens, qui faisaient profession de douter de tout, et qui voyaient que la vérité ou la fausseté de la religion n'avait aucune conséquence par rapport à l'état de l'homme après la mort, prirent peu d'intérêt à ce qu'ils entendaient des chrétiens.

Les prêtres, les dévots idolâtres, et tout ce qui vivait du culte des faux dieux, architectes, musiciens, parfumeurs, sculpteurs, statuaires, se soulevaient contre les chrétiens, leur imputèrent tous les malheurs, tous les désordres, et n'oublièrent rien pour les rendre odieux.

Les gens du monde regardèrent le christianisme comme une nouvelle superstition.

Les magistrats et les politiques, persuadés que toute religion qui accuse les autres de rendre à Dieu un culte impie et sacrilége, tend à troubler la paix des états et à armer les citoyens les uns contre les autres, regardèrent les chrétiens comme des hommes dangereux (2).

On porta des lois contre les chrétiens, et ces lois furent rigoureusement exécutées sous Néron. Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Tite, n'en pressèrent point l'exécution; elles furent renouvelées sous Domitien : Nerva, ennemi du sang, fit cesser les persécutions et les violences contre toutes sortes de personnes, et contre les chrétiens. Malgré tous ces obstacles, l'Eglise fondée par les apôtres, inaltérable dans sa doctrine et incorruptible dans sa morale, faisait des progrès rapides dans tout l'empire romain, tandis que la plus grande partie des sectes

(1) Vit. Apollon. Thyan.

(2) Tacit. annal., l. 15, c. 35. Sueton. in Neron., 1. c. 16.

que nous avons vu naître, s'éteignirent ou tombèrent dans l'oubli (1).

CHAPITRE III.

Conséquences qui naissent du progrès du Christianisme dans le premier siècle.

Les apôtres et les premiers prédicateurs de l'Evangile trouvèrent à Jérusalem, dans l'Orient, dans tout l'empire romain, des ennemis de toute espèce.

1° Des Juifs, animés d'une haine violente contre Jésus-Christ, et contre les apôtres au milieu de qui Jésus-Christ avait enseigné, et fait les miracles que les apôtres attestaient.

2° Des disciples des apôtres, séparés de l'Eglise chrétienne, que le désir de la vengeance animait, qui connaissaient à fond la religion chrétienne, qui ne pouvaient manquer de dévoiler l'imposture des apôtres, s'ils en avaient été coupables.

3° Des chefs de secte, éclairés, exercés dans la dispute, habiles dans l'art de persuader le peuple, animés par l'amour le plus excessif de la célébrité, qui opposaient aux apôtres toutes les difficultés qu'on pouvait leur opposer, et qui n'oubliaient rien pour les rendre sensibles et victorieuses ; qui discutèrent avec la plus scrupuleuse exactitude, les faits qui servent de base au christianisme, et qui en firent l'examen le plus rigoureux.

4° Des philosophes ennemis des apôtres, qui combattaient leur doctrine, qui attribuaient à la magie les miracles de Jésus-Christ et des apôtres.

5° Des Païens, attachés à l'idolâtrie par conviction, par superstition, par intérêt, qui persécutaient les chrétiens avec acharnement.

(1) Tacit. annal., l. 15, c. 44. Sulpic. Sev. l. 3. Oros. l. 7, c. 7. Lact. de mort. persec., c. 3. Euseb. hist. eccles. l. 3, c. 20.

Les miracles de Jésus-Christ, ceux des apôtres, avaient donc alors un degré de certitude et d'évidence qui ne permettait pas de les contester.

Si ces miracles n'avaient pas eu ce degré de certitude, si les apôtres avaient été coupables de la plus légère infidélité, leurs ennemis l'auraient manifestée, et cette infidélité n'avait pas besoin d'être bien prouvée pour arrêter absolument le progrès d'une religion qui était appuyée sur ces miracles, et qui combattait les passions, dans un siècle où la corruption était extrême.

Cependant, c'est dans ce temps même que la religion chrétienne fait les progrès les plus rapides et les plus éclatans; toutes les sectes qui la combattent, disparaissent et s'anéantissent (1).

L'évidence des faits que les apôtres annonçaient, est donc évidemment liée avec les progrès du christianisme, et avec l'extinction de ces sectes qui l'attaquèrent à sa naissance.

Nous avons donc sous nos yeux des faits subsistans, qui sont nécessairement liés avec la vérité du témoignage des apôtres, et aussi nécessairement liés que les monumens les plus authentiques le sont avec les faits les plus incontestables.

Les laps du temps et l'infidélité des témoignages n'ont pu altérer ces faits, liés avec les prédications des apôtres. La certitude de ces faits est pour nous égale à celle qu'avaient les contemporains des apôtres.

Il n'y a que deux moyens d'expliquer le progrès de la religion chrétienne, et l'extinction des sectes qui se séparèrent d'elle, et qui l'attaquèrent à sa naissance : ces moyens sont, ou l'impossibilité d'obscurcir l'évidence des faits sur lesquels elle s'appuyait, ou une attention continuelle de la puissance séculière pour empêcher tous ceux qui se séparaient de l'Eglise et des apôtres, d'en révéler la fausseté. Or, s'il y a quelque chose de certain, c'est que la puissance séculière employait,

(1) Théodoret, hær. fab. l. 1.

contre les chrétiens, toute sa vigilance, toutes ses forces.

Ainsi, si la religion chrétienne était fausse, ses progrès et l'extinction des sectes qui l'ont attaquée à sa naissance, seraient un effet non-seulement sans cause, mais un fait arrivé malgré le concours de toutes les causes qui devaient nécessairement l'empêcher.

Parmi ces sectaires, plusieurs ont fait des systêmes pour expliquer comment Jésus-Christ était fils unique de Dieu : Jésus-Christ avait donc enseigné qu'il était fils unique de Dieu, et il avait confirmé cette doctrine par des miracles.

Les apôtres retranchèrent de l'Eglise, tous ceux qui croyaient que Jésus-Christ n'était qu'une créature plus parfaite que les autres : ainsi, du temps des apôtres même, on croyait que Jésus-Christ était éternel et vrai Dieu, et non pas une créature; et cette croyance était un point fondamental du christianisme. Toutes les interprétations que les Sociniens donnent aux passages de l'Ecriture qui parlent de la divinité de Jésus-Christ, sont donc contraires au sens que les apôtres leur donnaient : l'exemple d'un seul hérétique, retranché de l'Eglise par les apôtres, parce qu'il regardait Jésus-Christ comme une créature, anéantit tous les commentaires des frères Polonais.

SECOND SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

État politique et civil du Monde.

Les désordres qui régnaient dans l'empire romain, depuis Tibère jusqu'à Domitien, semblaient annoncer son anéantissement ou sa dissolution prochaine.

Le choix d'un empereur vertueux le conserva.

Cet empereur fut Nerva : son avénement à l'Empire fit renaître le courage et l'espérance dans tous les cœurs : les

premiers instans de son règne offrirent l'image du siècle d'or, et tous ses jours furent employés à établir, sur des fondemens solides, le bonheur de l'empire : il allia deux choses incompatibles jusqu'à lui, la puissance souveraine de l'empereur, et la liberté des peuples (1). Il chercha dans tout l'empire, l'homme le plus distingué par ses talens militaires, par sa bonté, par sa vertu, pour en faire son collégue et son successeur (2).

Nerva avait des enfans, des parens, des amis, et cependant ce fut dans un étranger, dans Trajan, que Nerva trouva ces qualités. Jamais Rome ne fut aussi puissante et aussi superbe que sous Trajan : il fit régner les lois dans l'Empire, soumit les Daces, donna des rois aux Parthes, conquit l'Arménie, l'Arabie heureuse, l'Arabie pétrée, l'Assyrie, et un nombre incroyable de nations inconnues jusqu'alors (3).

Trajan parcourut, subjugua, ravagea presque toutes les contrées sur lesquelles Alexandre avait étendu son empire, et fait régner la paix et le bonheur.

Tous ces peuples, autrefois soumis paisiblement à l'empire d'Alexandre, abhorraient la domination des Romains, et ce n'était que par la force et en faisant couler le sang humain, qu'on les contenait.

L'Égypte, l'Arabie et la Lybie étaient sur le point de se soulever; les Marcomans et les Sarmates attaquaient l'empire.

Adrien abandonna presque toutes les conquêtes de Trajan, et borna l'empire à l'Euphrate ; il tourna toutes ses vues vers la paix, quoiqu'il fût excellent général : il accorda des pensions à plusieurs rois barbares ; il fit régner la justice dans l'intérieur de l'empire; il entretint un nombre considérable de troupes auxquelles il donna une discipline admirable, et qu'il exerça sans cesse, comme s'il se fût préparé à faire la guerre.

Antonin qui lui succéda, ne s'écarta point de ce plan ; il

(1) Tacit., vit. Agr., c. 3.

(2) Plin. paneg., p. 10, etc. Dion-Cassius l. 68.

(3) Dion-Cassius in Trajan. Arrien. Marcel. l. 14.

songea plus à défendre les limites de l'empire qu'à les étendre. Jamais Rome n'eut un empereur plus juste et plus vertueux; jamais empereur n'eut autant d'autorité chez les nations étrangères, et moins de guerres à soutenir (1).

Le règne de Marc-Aurèle, successeur d'Antonin, ne fut pas aussi paisible : les Parthes, les Arméniens attaquèrent l'empire en Orient; en Occident, les Marcomans, les Narisques, les Hormondures, les Quades, les Maures et un nombre incroyable de nations barbares, percèrent dans l'empire, pillèrent et saccagèrent les villes et les provinces.

Marc-Aurèle remporta de grands avantages sur tous ces ennemis, mais il fut obligé de permettre à plusieurs de ces peuples de s'établir dans les provinces de l'empire.

Commode, qui succéda à Marc-Aurèle son père, surpassa en vices, en cruauté, en extravagance, tous les mauvais empereurs qui l'avaient précédé.

L'empire fut en guerre avec l'Orient et avec l'Occident : il soutint l'effort des Barbares et des peuples ennemis; mais au-dedans, il était désolé par Commode, et par tous ceux qui gouvernaient sous lui.

Des conjurés délivrèrent la terre d'un monstre, né pour le malheur et pour la honte de l'humanité.

Pertinax lui succéda, et fut assassiné par les Prétoriens, qui mirent l'empire à l'encan. Julien, homme riche et voluptueux, sans vertu, sans talens, sans esprit, l'acheta et fut proclamé empereur à Rome. A la nouvelle de la mort de Pertinax, et de l'élévation de Julien à l'empire, les armées d'Orient, d'Illyrie et d'Angleterre, élurent Niger, Albin et Sévère. L'empire eut donc quatre maîtres, qui se firent la guerre avec fureur, jusqu'à la fin du siècle, et qui furent tous vaincus par Sévère (2).

(1) Dion-Cassius. Spartian. Capitolin. Lamprid.

(2) Dion-Cassius in except. Vales. Spart. Jul. Capit. Hero.

CHAPITRE II.

Etat de la Religion pendant le second siècle.

Avant la naissance du christianisme, le polythéisme, les systêmes des philosophes, et la religion juive partageaient le genre humain.

Les idolâtres, les philosophes et les Juifs s'opposèrent également au progrès du christianisme; et malgré leurs efforts, les chrétiens se multiplièrent, et formèrent une société qui s'étendait dans presque tout l'empire romain.

Ainsi l'on vit sur la terre, au commencement du second siècle, quatre religions: le polythéisme, les systêmes religieux des philosophes, le judaïsme et le christianisme. Chacune de ces religions s'efforçait de détruire les autres, et de régner sur toute la terre.

§. I.

Du Polythéisme, pendant le second siècle.

Le polythéisme était la religion dominante de l'empire romain et sur toute la terre, à la naissance du christianisme: par-tout on obéissait aux oracles, aux augures; on adorait les statues en pierre et en bois; on faisait encore des sacrifices infames à Sérapis, et l'on immolait des victimes humaines; mais on commençait à connaître l'absurdité et l'horreur de ce culte: les Egyptiens furent chassés de Rome, et Sérapis fut jeté dans le Tibre, par arrêt du sénat: les sacrifices humains, défendus sous cet empereur, furent abolis sous Claude (1).

Ainsi, il y avait une espèce de lutte entre la superstition et la raison, sur le polythéisme.

Au milieu des agitations et des révolutions de l'empire, on vit à Lyon un homme du Bourbonnais, qui s'annonça comme le libérateur des Gaules, qui prit le titre de dieu.

(1) Tacit annal., l. 2, c. 85. Sueton. Plin. hist., l. 30.

Ce fanatique se fit bientôt des disciples, et tout le territoire d'Autun était prêt à se soulever, à l'adorer et à lui obéir, lorsque les cohortes de Vitellius et la milice d'Autun attaqua ces fanatiques et les dissipa : Marie, leur chef, fut pris et exposé aux bêtes ; elles ne lui firent point de mal, et le peuple le croyait déjà invulnérable, lorsqu'un coup d'épée le tua (1).

Sous Vespasien, Valléda, que Tacite appelle la Vierge des Bructères, était révérée comme une déesse, et par ses prophéties elle faisait prendre les armes à tous les peuples d'Allemagne, ou les tenait en paix (2).

Trajan respecta l'Etre suprême, et cependant il permettait qu'on offrît des sacrifices à ses statues, et qu'on jurât par sa vie et par son éternité (3).

On avait défendu les sacrifices humains, et pour détourner les malheurs dont le crime de trois vestales menaçait l'empire, on enfouit vifs, dans la place aux Bœufs, deux hommes et deux femmes des Gaules et de la Grèce (4).

Adrien était un des hommes les plus éclairés de son siècle, et un des plus superstitieux ; il eut recours à toutes les espèces de divination et de magie ; il se consacra à lui-même des temples ; il noya Antinoüs, dans l'espérance de se prolonger la vie par ce sacrifice. Après sa mort, il éleva des temples, donna des prêtres, fit rendre un culte à cet infame favori (5).

Antonin fut religieux observateur de toutes les cérémonies du Paganisme.

Marc-Aurèle adopta toutes les superstitions de Rome et des autres nations : il croyait aux présages, aux songes, à toutes les pratiques de la superstition ; les Païens eux-mêmes s'en moquaient. On conserve encore un distique où les bœufs

(1) Tacit. L. 4, c. 61.
(2) Tacit. de M. G.
(3) Plin. pan., p. 4, L. 10. Ep. 89, 102.
(4) Plut. quæst. sur les Rom.
(5) Spart., Adr. vit.

blancs souhaitent qu'il ne revienne pas victorieux, de peur qu'il n'extermine leur race. Sévère mit Commode au rang des dieux, institua des fêtes en son honneur, et lui donna un pontife, tandis qu'il exposait aux lions, Narcise qui avait étranglé ce monstre (1).

Ainsi, le polythéisme se détruisait, pour ainsi dire, lui-même, tandis que la raison s'éclairait et en sappait les fondemens. On voyait, par les dieux de nouvelle création, ce qu'il fallait penser des anciens, et les défenseurs du christianisme employèrent utilement cet argument contre le polythéisme (2).

CHAPITRE III.

Des Principes religieux des Philosophes, et de l'état de l'Esprit humain par rapport aux Sciences et à la Morale, pendant le second siècle.

Domitien, un des plus vicieux, des plus cruels, des plus indignes et des plus méprisables empereurs que Rome ait eus, fut aussi un des plus grands ennemis des lettres et de la philosophie.

Les cruautés de ce prince firent perdre au sénat les plus illustres de ses membres, et laissant les autres dans la terreur, elles les réduisirent, ou à demeurer dans le silence parce qu'on n'osait dire ce qu'on voulait, ou à la misérable nécessité de dire ce qu'ils ne voulaient pas. On assemblait le sénat pour ne rien faire, ou pour autoriser les plus grands crimes; de sorte que les meilleurs esprits étaient engourdis, languissans, abattus et comme hébêtés.

La même consternation et le même silence régnait par-tout; on n'osait dire ses sentimens, ni écouter ceux des autres, à cause des espions répandus de tous côtés; et comme les

(1) M.-Aurel. vit., Commod. vit., Sever. vit. Dio. Val. p. 737.
(2) Just. apol. 1. Athenag. Tat. Tert. apol., etc.

Romains avaient vu le plus haut point de liberté dans les beaux temps de la république, ils voyaient, sous Domitien, le dernier degré de la servitude. On leur eut ôté la mémoire même avec la parole, s'il était aussi bien au pouvoir d'oublier que de se taire (1).

Pour anéantir, s'il avait pu, jusqu'à l'idée de la vertu sur la terre, Domitien bannit ou fit mourir les philosophes, dont les leçons avaient formé des citoyens vertueux, qui avaient attaqué et poursuivi le crime protégé par l'empereur, que les tourmens n'avaient point effrayés, et dont la mort aurait honoré les plus beaux siècles de la république: tels furent Helvide, Rustique, Sénécion, etc.

Beaucoup de philosophes abandonnèrent leur profession; d'autres s'enfuirent dans les extrémités les plus occidentales des Gaules, dans les déserts de la Lybie et de la Scythie; mais ils laissèrent à Rome des disciples qui cultivèrent en secret la philosophie et les lettres.

Ce furent les lettres et la philosophie qui donnèrent à l'empire le juste et vertueux Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle (2).

Trajan avait donné peu d'application aux lettres: mais il aimait les savans et les hommes de lettres, et respectait les philosophes (3).

Sous cet empereur, les esprits sortirent peu-à-peu de l'engourdissement où la tyrannie de Domitien les avait tenus; nul talent, nul homme de mérite ne fut ignoré ou sans récompense, sous Trajan. Les lettres fleurirent sous son règne, et l'on vit beaucoup de bons historiens, poëtes, orateurs, philosophes.

Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, étaient habiles dans les lettres et dans la philosophie. Leur règne fut le règne des

(1) Tacit., vit. Agric.; annal. l. 16, c. 26. Sueton. in Domit.

(2) Eutrop. Vict. Epitom. Dio. l. 69. Tacit., vit. Agric., vit. Adr., Anton., Marc-Aur.

(3) Plin. pan. Traj., Epist.

savans, des hommes de lettres, des philosophes. Rome, Athènes, Alexandrie, avaient des écoles célèbres ; il y en avait dans l'Orient et dans les Gaules ; les philosophes chassés par Néron, par Vespasien, par Domitien, portèrent la lumière de la philosophie chez les Barbares.

Depuis Tibère, tous les vices, toutes les passions fatales au bonheur du genre humain, étaient déchaînés, et armés de l'autorité.

La société n'offrait point de ressource contre ces malheurs, parce que le temps avait remis toutes les forces de la société dans les mains d'un seul homme qui sacrifiait tout à son bonheur : l'homme fut donc déterminé à chercher cette ressource dans lui-même, dans sa raison, dans son cœur ; et ce fut vers la philosophie morale que se tournèrent les efforts de l'esprit humain, pendant ce siècle.

Chacun adopta la morale qui était assortie à son caractère, à ses habitudes, à ses goûts, à sa situation : les caractères durs adoptèrent la morale des Cyniques, et les caractères froids, fermes et doux, celle d'Épicure.

La philosophie des Cyniques et d'Épicure peut empêcher l'homme de murmurer de ses malheurs et de s'en plaindre, mais elle ne peut ni en ôter, ni en adoucir le sentiment. La morale de Pythagore, de Platon, de Zénon, l'affranchit des malheurs ou le console ; elle met, pour ainsi dire, l'homme hors de la portée des méchans ; elle soutient sa faiblesse, elle échauffe son imagination : la morale de Pythagore, de Platon, de Zénon, fut donc la plus généralement adoptée et la plus répandue.

L'esprit humain, qui n'avait cherché dans la philosophie qu'une ressource contre le malheur, unit à la morale qu'il adopta, le culte des dieux, l'invocation des génies, la magie, l'art de la divination ; en un mot, tout ce que la superstition et la faiblesse avaient imaginé contre les malheurs. Adrien, un des hommes les plus éclairés de son siècle, avait recours

à

à toutes les espèces de divination, à la magie, à l'astrologie judiciaire (1).

Il y eut même des philosophes platoniciens, comme Apulée, qui cherchèrent dans les principes de la magie, l'art d'opérer des prodiges; des disciples d'Apollone de Tyanes, comme Alexandre, qui s'érigèrent en prophètes, et qui, par des prestiges et avec de l'impudence, séduisirent beaucoup de personnes dans le peuple et même parmi les personnes distinguées : tel fut Rutilien, homme de la première qualité, qui épousa la fille d'Alexandre, parce que cet imposteur lui avait persuadé qu'il était un prophète, et que sa fille était fille de la lune (2).

Quoique la philosophie orientale, celle de Pythagore, de Platon, de Zénon, séparées, désunies, fussent dominantes, il y avait cependant des Épicuriens, des Péripatéticiens, des Pyrrhoniens, mais occupés à combattre les Stoïciens, les Platoniciens et les Chrétiens, ou à concilier la philosophie d'Aristote avec celle de Platon. Ainsi, une partie des efforts de l'esprit humain était employée à combattre les erreurs qu'il avait imaginées et les vérités qu'il avait découvertes, tandis que l'autre était employée à défendre l'assemblage des vérités et des erreurs qu'il avait liées (3).

CHAPITRE IV.

État des Juifs pendant le second siècle.

Depuis la mort d'Hérode, la Judée était devenue une province de l'empire romain. Les Juifs soumis aux Romains, conservèrent la pureté de leur culte; et ce peuple, qui avait autrefois une si forte inclination à l'idolâtrie, était prêt à se

(1) Dion. l. 69. Adrian. vit. Euseb. chron.

(2) Apul. Florid. Metamor. Aug. de civit., l. 2, c. 12. Epist. 136, 137, 138. Lucian. Pseudomart. seu de Alexandro præstigiatore.

(3) Aulugelle Noct. att. Suid. Lexic. Philostr. de vit. Sophist. M. Aurel. vit. Tiber., Hist. des Emp., t. 2.

soulever et à sacrifier sa vie, plutôt que de souffrir dans Jérusalem rien de contraire au culte de l'Être suprême. Ils se soulevèrent lorsqu'ils surent que Pilate avait fait entrer dans Jérusalem les drapeaux romains, sur lesquels des aigles étaient peintes : ils offrirent de mourir, plutôt que de voir placer dans le temple la statue de Caligula.

Le mélange des idolâtres avec les Juifs, dans toute la Judée, joint à la tyrannie des gouverneurs et des intendans, produisit dans les Juifs une haine violente contre les Romains et contre les idolâtres; elle était soutenue par l'espérance toujours subsistante d'un libérateur qui devait soumettre toutes les nations : ainsi, la révolte ne tarda pas à éclater à Jérusalem et dans toute la Judée, dans la Syrie et dans l'Égypte.

Vespasien marcha contre eux, et Tite prit Jérusalem, fit raser le temple et presque toute la ville : il fit vendre tous les Juifs qu'il prit à Jérusalem; le reste se dispersa dans la Palestine et dans toute la terre.

La destruction de Jérusalem et de son temple, anéantit tout ce que le culte judaïque avait de plus auguste : tous les Juifs étaient dans un état de désunion, et mêlés avec tous les peuples (1).

Ils conservaient dans tous les lieux une haine implacable contre le reste du genre humain; et l'espérance de la venue du Messie, qu'ils concevaient comme un conquérant qui devait soumettre tous les peuples, était plus vive que jamais.

La religion et l'état des Juifs les portaient donc sans cesse à la révolte; et pour mettre en action cette disposition, il ne fallait qu'un imposteur qui osât se dire le Messie, et qui pût, par quelque prestige, éblouir et échauffer les esprits: c'est ainsi qu'ils se soulevèrent sous Trajan (en 115), à Alexandrie, dans toute l'Egypte, dans la Thébaïde et dans la Lybie Cyrénaïque, à Chypre, dans la Mésopotamie.

Lorsqu'Adrien voulut envoyer une colonie à Jérusalem,

(1) Joseph. antiq., Jud. de bello Jud. Tilm. hist. des Emp., t. 1.

l'imposteur Barcochebas s'annonça aux Juifs comme le Messie. De l'étoupe allumée qu'il avait dans la bouche, et par le moyen de laquelle il soufflait du feu, persuada au peuple qu'il était en effet le Messie : les principaux rabbins publièrent qu'il était le Christ, et les Juifs l'oignirent et l'établirent leur roi.

Les Romains méprisèrent d'abord cet imposteur ; mais lorsqu'on le vit à la tête d'une armée, et prêt à être joint par tous les Juifs, Adrien envoya contr'eux une armée ; on en tua un nombre prodigieux, et on défendit à tous, par un édit, d'entrer dans Jérusalem, et d'habiter aucun des lieux d'où elle pourrait être vue (1).

Les Juifs ne perdirent cependant point l'espérance de sortir de leur état ; ils s'efforcèrent de faire des prosélytes, et se soulevaient aussi-tôt que quelque circonstance leur paraissait favorable : Sévère fut obligé de leur faire la guerre, à la fin du second siècle (2).

Voilà quel fut l'état des Juifs, depuis la ruine de Jérusalem : dispersés par toute la terre, et ne pouvant plus offrir de sacrifices à Jérusalem, ils eurent par-tout des synagogues, où ils s'instruisaient et célébraient leurs fêtes. Ils conservèrent la circoncision, le sabbat, la pâque, et quelques autres cérémonies.

Les prêtres échappés au malheur de Jérusalem, se cachèrent dans la Palestine, et tâchèrent d'y rassembler les débris de leur nation : comme ils étaient mieux instruits que les autres Juifs, de la religion et de la loi, les Juifs dispersés eurent recours à eux pour s'instruire ; et les prêtres qui résidaient dans la Palestine, choisirent parmi eux le plus habile, pour aller régler dans différentes synagogues ce qui regardait l'instruction, la loi, les cérémonies et le culte. Ce prêtre

(1) Euseb. Hist. Eccles., l. 4. Dion. l. 68, 69.

(2) Justin. dial., p. 217. Tilm. Hist. des Emp., t. 2, p. 311, Sever. vit. Oroz. l. 7.

était le chef du collége qui était resté dans la Palestine, et qui ne voulait point s'éloigner de Jérusalem, où les prêtres espéraient de voir rétablir le temple. Ce prêtre fut le patriarche des Juifs dispersés ; il visitait les synagogues, et elles lui payaient les frais de ses visites (1).

CHAPITRE V.

Etat et progrès du Christianisme dans le second siècle.

LA religion chrétienne pénétra dans toutes les provinces de l'empire romain, et chez tous les peuples avec lesquels les Romains étaient en commerce : les temples étaient déserts, et les sacrifices presque interrompus. Le peuple, soulevé par les prêtres et par tous ceux que l'intérêt attachait au culte des dieux, demandait la mort des chrétiens ; et les magistrats, pour prévenir la sédition, étaient obligés de les punir. Malgré cette sévérité, le nombre des chrétiens augmentait tous les jours ; ensorte que la sévérité qu'on exerceait contre eux, pouvait dépeupler l'empire romain.

Trajan en fut informé, et défendit de rechercher les chrétiens ; mais il ordonna de les punir lorsqu'ils seraient dénoncés.

La loi de Trajan n'était pas capable d'arrêter le progrès du christianisme, les miracles, la pureté des mœurs des chrétiens, le zèle avec lequel ils annonçaient leur religion, la constance avec laquelle ils mouraient plutôt que de renoncer.

Les vérités consolantes qu'ils annonçaient, le bonheur éternel qu'ils promettaient à ceux qui mourraient pour Jésus-Christ, les faveurs surnaturelles qui secondaient leurs efforts, produisirent un nombre infini de chrétiens. Que pouvaient contre une pareille religion, les édits des empereurs, et la mort, après laquelle ils soupiraient ? La loi qui défendit

(1) Tilm. Hist. des Emp., t. 1, p. 670, etc. Basnage Hist. des Juifs, t. 1, ch. 1, 2.

de rechercher les chrétiens, fut regardée par un grand nombre de chrétiens, comme un malheur qui les privait de la couronne du martyre : ils allaient eux-mêmes s'accuser, et déclarer aux magistrats qu'ils étaient chrétiens (1).

La vertu des chrétiens ne tarda pas à être connue des gouverneurs ; ils écrivirent à Adrien, pour lui faire connaître leur innocence : les chrétiens offrirent eux-mêmes à l'empereur des apologies de leur religion. Adrien défendit donc d'avoir égard aux accusations tumultueuses du peuple, et défendit de faire mourir les chrétiens, si l'on ne prouvait qu'ils étaient coupables d'un crime qui méritât la mort. (Justin, apol. 1. pro Christ. Rufin, hist. eccl., l. 4, c. 9.)

Les prêtres et le peuple superstitieux n'oubliaient rien pour faire révoquer cet édit : ils peignaient les chrétiens sous les traits les plus noirs ; ils leur imputaient les tremblemens de terre qui avaient ravagé plusieurs provinces. Les états d'Asie et plusieurs provinces demandèrent à Antonin la liberté de les rechercher et de les faire mourir ; mais ils ne purent l'obtenir. Antonin croyait que les tourmens et les supplices étaient plus propres à multiplier les chrétiens, qu'à les éteindre ; qu'il était injuste de punir des hommes qui n'avaient d'autre crime que de ne pas professer la religion commune, et qu'il fallait laisser aux dieux le soin d'anéantir les chrétiens, et de se venger d'une secte que le ciel devait haïr plus que les hommes. (Justin, apol. 1, p. 100. Rufin, hist., l. 4, c. 12.)

Marc-Aurèle fut plus favorable aux zèles des idolâtres ; il confondit les chrétiens avec les sectes des Gnostiques, dont les mœurs étaient infames, et regarda les chrétiens comme des fanatiques qui couraient à la mort.

Rien n'était plus contraire aux principes de la philosophie stoïcienne, qui croyait que l'homme devait attendre la mort sans impatience, et occuper la place que la nature lui avait marquée, jusqu'à ce que la loi du destin l'en retirât. Cet

(1) Tertul. ad scapul., c. 5, p. 82, edit. Rigalt.

empereur regardait donc l'ardeur des chrétiens pour la mort, comme un désordre religieux et politique, et permit de persécuter les chrétiens. Ils jouirent de quelqu'intervalle de repos, sous Commode, et pendant les révolutions qui ôtèrent l'empire à Pertinax, à Julien, à Niger, à Albin. Mais Sévère renouvela la persécution, sans néanmoins retarder le progrès du christianisme.

Tandis que les puissances poursuivaient ainsi les chrétiens, les philosophes cyniques, épicuriens, etc., attaquaient le christianisme et les chrétiens : tels furent Crescens, Celse, Fronton, et une foule de sophistes, dont quelques-uns demandaient avec acharnement la mort des chrétiens. (Origène cont. Cels. Justin, Apol. pro. Christ. 2. Eusèbe, hist. eccl., l. 4, c. 16. Minut. Félix.)

C'est au milieu de tous ces obstacles que le christianisme s'établit dans toutes les parties du monde, à Rome, à Athènes, à Alexandrie, au milieu des écoles les plus célèbres des philosophes de toutes les sectes, dont les efforts sont soutenus de la fureur du peuple, de l'autorité des lois, de la puissance souveraine.

Cette étendue du christianisme est attestée par tous les auteurs chrétiens, par les Païens même. Pline écrit à Trajan, que le christianisme n'est pas seulement répandu dans les villes, mais dans les campagnes : Lucien reconnaît que le tout était rempli de chrétiens.

Ces chrétiens dont l'empire était rempli, n'étaient ni des hommes crédules et avides de nouveauté, ni une populace vile, superstitieuse et stupide ; c'étaient des personnes de tout état, de toute condition, dont la sagacité faisait trembler les imposteurs qui voulaient séduire le peuple ; que l'imposteur Alexandre, dont nous avons parlé, ne redoutait pas moins que les Epicuriens, et devant lesquels il défendait également de célébrer ses mystères. (Pline ep., l. 10, ep. 97. Lucien Pseudemant., §. 25. Justin, Tert. apol.)

CHAPITRE VI.

Des Hérésies et des Sectes qui s'élevèrent pendant le second siècle.

L'Orient et l'Egypte étaient remplis de philosophes qui recherchaient l'origine du monde, la cause du mal, la nature et la destination de l'homme, et qui avaient adopté les différens systêmes que l'esprit humain avait formés sur ces objets.

La religion chrétienne expliquait tout ce que l'esprit humain avait cherché sans succès; ses dogmes étaient annoncés par des hommes d'une conduite irréprochable, et confirmés par les miracles les plus éclatans : l'esprit humain trouva donc dans la religion chrétienne, la lumière qu'il avait inutilement cherchée dans les systêmes des philosophes; il la saisit avidement, et beaucoup de philosophes orientaux devinrent des chrétiens zélés.

La découverte d'une vérité fondamentale fait sur l'esprit une impression forte; elle suspend en quelque sorte l'activité de l'esprit; toutes les difficultés qui arrêtaient, disparaissent.

Lorsque cette première impression est affaiblie, la curiosité renaît; l'on veut se servir des principes qu'on a découverts, pour résoudre toutes les difficultés qui avaient embarrassé; et si le principe que l'on a adopté ne les éclaircit point, il se fait un retour de l'esprit vers ses anciens principes, qu'il allie avec ses nouvelles opinions.

Ainsi, les philosophes orientaux qui adoptèrent le christianisme, et qui n'y trouvèrent point l'éclaircissement d'une infinité de questions que la curiosité humaine forme sur l'origine du mal, sur la production du monde, etc., se replièrent, pour ainsi dire, vers leurs anciens principes, qui devinrent comme un supplément aux dogmes du christianisme, et qui s'allièrent avec eux en mille manières diffé-

rentes. C'est ainsi que le système des émanations des Chaldéens, la croyance des génies, la doctrine des deux principes, s'unirent en partie aux dogmes du christianisme, et servirent à expliquer l'histoire de la création, l'origine du mal, l'histoire des Juifs, l'origine du christianisme, la rédemption des hommes par Jésus-Christ, et formèrent les systêmes théologiques de Saturnin, de Basilide, de Carpocrate, d'Euphrate, de Valentin, de Cerdon, de Marcion, d'Hermogène, d'Hermias, de Bardesanes, d'Apelle, de Tatien, de Sévère, d'Héracléon, des Séthiens, des Caïnites, des Ophites. Presque tous admettaient une intelligence suprême, et des génies dont ils augmentaient ou diminuaient le nombre, et qu'ils faisaient agir au gré de leur imagination. On vit donc les dogmes de la philosophie orientale, pythagoricienne, platonicienne, stoïcienne, les principes de la cabale, les pratiques de la magie, employés, non-seulement pour expliquer les miracles et les dogmes du christianisme, mais encore pour se rendre les génies propices, et pour s'élever à la perfection. Ici, ce sont des talismans par le moyen desquels on croit attirer la grâce et la faire descendre du ciel; là, ce sont des nombres qu'on porte : les uns, pour se détacher de la terre et s'élever au ciel, s'interdisent tous les plaisirs; les autres les regardent comme une contribution qu'il faut payer aux anges créateurs, ou comme des choses indifférentes qui ne peuvent dégrader l'ame, et ne s'en refusent aucun : ceux-ci marchent nus comme Adam et Eve dans l'état d'innocence; ceux-là condamnent comme un crime, l'usage des alimens propres à exciter les passions.

Tous prétendaient pratiquer ce que Jésus-Christ était venu enseigner aux hommes, pour les conduire au ciel; tous reconnaissaient qu'il était le fils de Dieu; d'autres un ange; quelques-uns le croient un homme sur lequel l'Être suprême avait répandu plus abondamment ses dons que sur aucun autre, et qu'il avait élevé au-dessus de la condition humaine: tous, sans exception, reconnaissaient donc la vérité des mira-

cles de Jésus-Christ, et tous avaient fait quelque changement dans leurs systêmes, pour les expliquer. Ces miracles étaient donc bien incontestables, puisque l'amour du systême n'osa les contester. Voilà le plus incorruptible, le plus éclairé et le plus irréprochable témoin qui puisse déposer en faveur d'un fait, l'amour-propre d'une multitude de philosophes systématiques, avides de gloire et de célébrité, que ce fait oblige à changer leurs systêmes, comme on peut le voir en consultant leurs articles.

Tous ces chefs de sectes s'efforçaient de faire prévaloir leurs opinions sur toutes les autres, envoyaient par-tout des prédicans, qui, par l'austérité de leur vie, ou par leur morale licencieuse et par quelques prestiges, séduisaient les peuples et leur communiquaient leur fanatisme : quelques-uns de ces chefs formèrent des sociétés assez étendues : telle fut la secte des Basilidiens, des Valentiniens, des Marcionites, qui se soutenaient principalement par leur morale, qui tendait à dompter les passions et à affranchir l'homme de l'empire des sens ; car c'était vers cet objet que tendait le mouvement général des esprits, dans ce siècle, comme nous l'avons vu.

Cette disposition, ou cette tendance générale des esprits vers la perfection et vers la gloire qui naît de l'austérité et du rigorisme de la morale, produisit chez les vrais chrétiens, des hommes qui portaient l'esprit de mortification et de zèle pour le christianisme, au-delà des obligations que la religion et l'Église imposaient aux fidèles.

Ces hommes zélés ne formaient point une société séparée, mais ils étaient distingués ; ils crurent bientôt qu'ils étaient plus parfaits que les autres chrétiens, et que leur morale était plus parfaite que la morale des chrétiens. Un ambitieux s'éleva parmi eux, prétendit que leur doctrine était plus parfaite que celle de Jésus-Christ, s'annonça comme le réformateur de la religion que Jésus-Christ avait enseignée ; il prétendit, que, dans l'Évangile, Jésus-Christ promettait d'envoyer le Saint-Esprit pour enseigner une religion plus parfaite que la

sienne; il annonça qu'il était le Saint-Esprit, ou le prophète par la bouche duquel le Saint-Esprit faisait connaître aux hommes cette religion plus parfaite; il eut des extases, se fit des disciples qui se prétendirent inspirés, et formèrent une secte très-étendue, qui se divisa bientôt en différentes branches, qui ne différaient que par quelques pratiques ridicules.

Un des dogmes de cette secte, était qu'on ne pouvait éviter le martyre; ainsi, beaucoup de Montanistes souffrirent la mort dans la persécution, et cependant la secte se perpétua jusqu'au cinquième siècle.

Montan et ses sectateurs furent condamnés dans un concile, et retranchés de l'Église.

L'Église, incorruptible dans sa morale comme dans ses dogmes, était donc également éloignée des extrémités et des excès : ainsi, l'établissement de la religion chrétienne n'est point l'ouvrage de l'enthousiasme.

La plupart des hérésies des deux premiers siècles étaient un alliage de philosophie avec les dogmes du christianisme: les chrétiens philosophes les avaient combattus par les principes de la raison et de la philosophie. La beauté de leurs écrits, leurs succès, leur réputation, tournèrent naturellement l'esprit des chrétiens vers la philosophie : on traita la religion avec méthode; on la défendit par des preuves tirées de la raison et des principes des philosophes les plus distingués. Il y eut donc des chrétiens qui, pour rendre les mystères croyables, voulurent les rendre conformes aux idées que la raison nous fournit, les rapprochèrent de leurs idées, et les altérèrent: tels furent Artemon, Théodote, qui combattirent la divinité de Jésus-Christ; les Melchisédéciens, qui soutinrent qu'il était inférieur à Melchisédec.

Artemon, Théodote, les Melchisédéciens, furent condamnés par l'Église et retranchés de la communion des fidèles; on les combattit par l'Écriture, par les hymnes, par les cantiques que les chrétiens avaient composés au commencement de l'Église, par les écrits des auteurs ecclésiastiques qui avaient

précédé tous ces sectaires : ainsi, le dogme de la divinité de Jésus-Christ était un dogme fondamental, enseigné dans l'Église bien distinctement, puisqu'il entrait dans les cantiques composés presqu'à la naissance du christianisme.

L'Église enseignait donc, contre Marcion, Cerdon, Saturnin, etc., qu'il n'y avait qu'un seul Dieu, principe de tout ce qui est; et contre Cérinthe, Artemon, Théodote, que Jésus-Christ était vrai Dieu.

Praxée, contemporain de Théodote, réunit ces idées, et conclut que Jésus-Christ n'était point distingué du Père, puisqu'alors il faudrait reconnaître deux principes avec Cerdon, etc., ou accorder à Théodote que Jésus-Christ n'était point Dieu. Praxée fut condamné comme Théodote, et ne fit point de secte.

L'Église chrétienne croyait donc alors distinctement : 1° la consubstantialité du Verbe, puisqu'elle croyait qu'il n'y avait qu'une substance éternelle, nécessaire, infinie, et que Jésus-Christ était vrai Dieu. Il est clair, d'ailleurs, que Praxée n'aurait jamais pensé à confondre le Père avec le Fils, et à n'en faire qu'une seule personne qui agissait différemment, si l'on avait cru que le Fils était une substance distinguée de la substance du Père.

2° L'Église croyait la Trinité aussi distinctement que la divinité de Jésus-Christ, et la regardait comme un dogme fondamental.

Par ce rapprochement seul, tous les sentimens des Sociniens, le système de Clarke, de Wisthon, etc., sur la Trinité et sur la consubstantialité du Verbe, tombent en poussière et s'anéantissent.

CHAPITRE VII.

Des effets des Sectes qui s'élevèrent pendant le premier siècle, et du progrès de la Philosophie chez les Chrétiens, dans le second siècle.

Les dernières erreurs que nous avons exposées, soulevèrent beaucoup de chrétiens contre la philosophie, dont on croyait qu'elles étaient l'ouvrage. Les uns prétendaient qu'elle était pernicieuse, et que le diable l'avait imaginée pour détruire la religion ; d'autres croyaient que les anges chassés du ciel avaient apporté la philosophie aux hommes ; beaucoup reconnaissaient que la philosophie avait produit quelques connaissances utiles, et ne la regardaient point comme l'invention du diable, mais l'attribuaient à des puissances qui, sans être méchantes, étaient d'un ordre inférieur, qui ne pouvaient élever l'esprit aux vérités de la religion qui sont d'un ordre surnaturel : enfin plusieurs, forcés de reconnaître dans les philosophes des choses sublimes, prétendaient que les anges chassés du ciel avaient apporté la philosophie aux hommes; que la philosophie était, par conséquent, une espèce de vol dont un chrétien ne devait et ne pouvait en conscience faire usage, et que, quand ce ne serait pas un vol, il serait indigne d'un chrétien d'user d'un présent fait par des anges réprouvés (1).

Les chrétiens philosophes croyaient, au contraire, que la philosophie n'étant que la recherche de la vérité, elle était utile à tous les hommes ; à ceux qui n'étaient pas chrétiens, pour les conduire à la vérité; aux chrétiens, pour défendre la religion contre les sophistes, parce qu'elle exerce l'esprit et le rend propre à la contemplation (2).

Ceux qui prétendent que la philosophie est inutile et que

(1) Euseb. Hist. eccles., l. 5, c. 28. Clem. Alex. Strom., l. 1.

(2) Clem. Alex. Strom., l. 1, p. 285.

la foi suffit, disaient les chrétiens philosophes, sont semblables à un jardinier qui, sans cultiver les arbres, prétendrait avoir d'aussi bons fruits qu'un cultivateur habile, assidu, laborieux et intelligent (1).

La philosophie n'est donc ni l'ouvrage du diable, ni un présent fourni par les puissances inférieures; et quand elle serait un vol apporté sur la terre par les anges rebelles, pourquoi ne pas tirer le bien du mal? L'homme n'a aucune part au vol; il en profite. N'entre-t-il pas dans la providence générale, de tirer le bien du mal? La philosophie apportée par les démons, serait comme le feu volé par Prométhée. C'est elle qui a tiré les Grecs de la barbarie; elle a été chez les Infidèles, ce que la loi était chez les Hébreux, et ce que l'Evangile est chez les chrétiens (2).

Si la philosophie était un présent du démon, aurait-elle porté les hommes à la vertu? Et les hommes les plus vertueux, chez les Païens, auraient-ils été élevés dans les écoles des philosophes (3)?

Saint Justin n'avait pas moins loué la philosophie, et la religion avait eu pour défenseurs, des philosophes distingués. Saint Justin, Athénagore, Miltiade, saint Quadrat, saint Aristide, saint Irénée, saint Pantène, ces hommes, aussi recommandables par leurs vertus que par leurs connaissances, et qui avaient défendu la religion chrétienne avec tant de gloire et de succès, recommandaient à ceux qu'ils instruisaient, de joindre l'étude de la philosophie à celle de la religion. L'exemple et l'autorité de ces illustres chrétiens l'emporta sur les déclamations des ennemis de la philosophie, et les chrétiens s'y appliquèrent beaucoup, sur la fin du second siècle.

Cette philosophie, au reste, n'était point le système de Platon, d'Aristote, de Zénon, de Pythagore; mais le choix

(1) Ibid. p. 291.
(2) Ibid. p. 313.
(3) Ibid. l. 6, p. 693.

que le chrétien faisait des vérités que ces différens philosophes avaient découvertes, et dont les chrétiens se servaient, ou pour faire tomber les répugnances des Gentils, ou pour expliquer les mystères et rendre les dogmes de la religion intelligibles, comme on le voit par saint Clément, et par les ouvrages des auteurs que nous avons cités.

Ce projet de convertir les Gentils, par la conformité des dogmes des philosophes avec les dogmes du christianisme, ne fut pas toujours renfermé dans de justes bornes. Comme on savait que les Romains et les Grecs avaient un grand respect pour les prédictions des Sybilles, on fabriqua huit livres des Sybilles, qui annonçaient l'avénement de Jésus-Christ.

Les chrétiens suivaient en cela l'exemple des philosophes égyptiens, des platoniciens et des pythagoriciens, qui, pour donner du poids à leurs sentimens, fabriquèrent des ouvrages qu'ils attribuaient à des auteurs respectés, comme nous l'avons déjà remarqué. On croyait qu'il fallait regarder les hommes qui étaient dans l'erreur, comme des malades qu'il est louable de guérir en les trompant (1).

TROISIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Etat politique du Monde, pendant le troisième siècle.

Les guerres de Sévère contre les empereurs Julien, Niger, Albin; la vengeance cruelle qu'il exerça contre tous leurs amis et leurs partisans; son avarice, sa cruauté, désolèrent l'empire, et firent passer chez les peuples barbares un nombre infini de citoyens et de soldats romains. Cependant, comme il était

(1) Fabr. Bibl. Græc., t. 1. Blondel, des Sybilles. Origen. contre Cels., l. 5, p. 272. Lac. instit. divin., l. 11, c. 15. const. orat. ad Sanctos. Cudwort. system. intel., t. 1.

excellent homme de guerre et qu'il avait du génie, l'empire fut encore puissant sous son règne, et fit trembler tous les peuples voisins.

L'empire s'affaiblissait donc en effet, tandis que les forces des peuples voisins augmentaient, par les Romains qui s'expatriaient et qui portaient chez eux les arts, et sur-tout celui de la guerre, avec la haine contre l'empire et la connaissance de sa faiblesse.

Le règne de Sévère avait donc porté chez les peuples voisins de l'empire, des semences de guerre, et formé dans l'intérieur de l'empire, des principes de division et de révolte.

Caracalla qui lui succéda, n'eut aucune des qualités de son père, et fut plus vicieux, plus cruel et plus avide. Tous les principes de révolte que l'habileté de Sévère avait étouffés dans l'intérieur, se développèrent; toute la haine des peuples qu'il avait contenus, se déchaîna; il fit la guerre avec une perfidie qui souleva la plupart des nations étrangères, tandis que le luxe, l'amour des richesses, l'ambition et la volupté portés à l'excès, même avant lui, prenaient de jour en jour de nouveaux accroissemens.

Ainsi, toutes les passions qui produisent les révolutions et qui bouleversent les états, fermentaient dans toutes les parties de l'empire, et la plus légère circonstance pouvait y allumer le feu de la sédition, de la révolte et de la guerre.

Ces circonstances ne pouvaient manquer, dans un état où toutes les passions étaient en effort, et où tous les intérêts se heurtaient. On vit plus de vingt empereurs dans ce siècle, et presque tous furent élevés sur le trône par la sédition, ou par le meurtre de leurs prédécesseurs.

A peine un empereur était massacré, que son meurtrier montait sur le trône, et que quatre ou cinq conquérans, chacun à la tête d'une armée, lui disputaient l'empire. Souvent, tandis que tout était tranquille, le feu de la sédition s'allumait tout-à-coup dans quatre ou cinq provinces : c'est ainsi que, dans un orage, le souffle des vents, en réunissant les sels et

les soufres de l'atmosphère, forme une multitude de tonnerres, et allume la foudre en une infinité de lieux.

Dans cette confusion d'un état, le politique ne peut ni prévoir, ni prévenir la sédition, comme le physicien ne peut déterminer où la foudre s'allumera, et les effets qu'elle produira. Trois des plus grands empereurs que Rome ait eus, Alexandre, Aurélien, Probus, furent tous trois massacrés comme Héliogabale et Caracalla. Un empereur périssait également, ou en traitant les Romains en père, ou en faisant régner la justice et l'ordre, ou en lâchant la bride au vice et au désordre.

Pendant que l'empire était en proie aux ennemis qu'il nourrissait dans son sein, et qu'il déchirait pour ainsi dire ses entrailles de ses propres mains, il fut attaqué, sans interruption, par les Scythes, par les Parthes, par les Perses, par les Goths, par les Hérules, par les Allemands, par cette multitude de petits peuples, connus sous le nom de Francs. Tous ces peuples pénétrèrent de toutes parts dans l'empire. On acheta la paix de ces peuples auxquels on l'avait accordée autrefois; mais elle n'était pas durable. Le riche butin qu'ils faisaient dans leurs incursions, l'argent et les pensions qu'on leur donna, allumèrent entre ces peuples et les Romains, une guerre qui n'a fini qu'avec l'empire romain.

Ainsi, chez les nations sauvages comme chez les peuples policés, il n'y avait plus ni humanité, ni amour de la patrie, ni vertu civile : les passions que la folie envoie, dit Ciceron, comme autant de furies sur la terre, pour le malheur des hommes; les passions, dis-je, avaient anéanti les talens, corrompu les cœurs, éteint la lumière, rompu tous les liens qui unissent les hommes : aucune puissance politique n'était capable de rappeler les hommes à la justice, à la bienfaisance, à l'amour de l'ordre (1).

(1) Voyez hist. Aug. Scrip. Paris. 1620. Dion-Cass. hist. ejusdem et aliorum hist. excerpta, per Valesinum.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Etat de la Religion; systémes religieux des Philosophes.

Le polythéisme était toujours la religion nationale. La superstition, la flatterie, l'intérêt, adoraient toutes les divinités imaginables, et mettaient au nombre des dieux les empereurs les plus odieux. Le sénat décerna les honneurs divins et donna le titre de dieu à Caracalla, le meurtrier de son père et de son frère, le bourreau du peuple et du sénat, l'horreur du genre humain : la plupart des empereurs obtinrent les mêmes honneurs. On offrait des sacrifices à tous les dieux, dans les calamités; cependant les désordres et les malheurs étaient extrêmes, comme nous l'avons vu. Les défenseurs du polythéisme, les persécuteurs des chrétiens, étaient les hommes les plus méchans.

Les chrétiens combattaient le polythéisme par tous ces motifs; ils en avaient mis l'absurdité dans le plus haut degré d'évidence; ils avaient combattu tous les philosophes; ils avaient attaqué leurs principes, et leur avaient sur-tout opposé les contrariétés de leurs systêmes.

Les Païens et les philosophes se réunirent donc contre les chrétiens; et placés, pour ainsi dire, entre la force des difficultés des chrétiens, et les raisons qui les attachaient à leurs opinions et à la défense de la religion nationale, ils tâchèrent de pallier l'absurdité du polythéisme, et de faire disparaître l'opposition qui était entre les systêmes philosophiques. Enfin, Ammonius forma le projet de concilier toutes les religions et toutes les écoles des philosophes.

Il supposa que tous les hommes cherchaient la vérité, et regarda les sages, et tous les hommes vertueux et bienfaisans, comme une famille. La philosophie que ces sages avaient enseignée, n'était point contradictoire; les différentes manières d'envisager la nature, avaient divisé leurs disciples et obscurci

leurs principes communs, comme la superstition avait défiguré leur religion. La vraie philosophie consistait à dégager la vérité, des opinions particulières, et à purger la religion de ce que la superstition y avait ajouté. Jésus-Christ, selon Ammonius, ne s'était pas proposé autre chose.

Ammonius prenait donc, dans la doctrine de Jésus-Christ, tout ce qui s'accordait avec la doctrine des philosophes égyptiens et de Platon; il rejetait, comme des altérations faites par ses disciples, tout ce qui était contraire au système qu'il s'était fait.

Il reconnaissait un être nécessaire et infini; c'était Dieu. Tous les êtres étaient sortis de sa substance; et parmi ses différentes productions, il supposait une infinité de génies et de démons de toute espèce, auxquels il attribuait tous les goûts propres à expliquer tout ce que les différentes religions racontaient de prodiges et de merveilles.

L'ame humaine était, aussi bien que ces démons, une portion de l'Etre suprême; et il supposait, comme les pythagoriciens, deux parties dans l'ame; une purement intelligente, et l'autre sensible. Toute la philosophie, selon Ammonius, devait tendre à élever l'ame au-dessus des impressions qui l'attachent au corps, et à donner l'essor à la partie sensible, pour la mettre en commerce avec les démons, qui avaient un petit corps très-subtil, très-délié, et qui pouvait être aperçu par la partie sensible de l'ame purifiée et perfectionnée (1).

Une partie des philosophes cherchait donc, dans les alimens, dans les plantes, dans les minéraux, etc., les moyens de donner à l'ame sensible, un degré de subtilité qui la rendît capable de voir les démons; tandis que l'autre, occupée de la grandeur de son origine et de sa destination, dédaignait le commerce

(1) Fabr. Bibl. Græc., l. 4, c. 26. Euseb. hist. eccles., l. 6, c. 19. Bruker, hist. phil. t. 2, p. 294. Moshein, de rebus Christ. ante const. mag. sæc. 2, paragr. 27 et suiv.

des démons, pour s'élever par la contemplation jusqu'à l'Etre suprême, et pour s'unir intimement à lui (1).

Le christianisme força donc les philosophes les plus célèbres à changer la religion populaire et à reconnaître la vérité des miracles de Jésus-Christ; mais ils niaient qu'il fût un Dieu, et le reconnurent seulement comme un homme extraordinaire, que sa science dans la théurgie avait rendu capable d'opérer des prodiges (2).

Pour autoriser ce sentiment, ils supposèrent que Pythagore, Empédocles, Architas, Apollonius de Thyanes, avaient opéré des prodiges, prédit l'avenir, et enseigné une morale aussi pure que celle de Jésus-Christ; ils se permirent d'imaginer et d'attribuer à ces philosophes tout ce qui pouvait les égaler à Jésus-Christ : c'est ce qui a produit la vie de Pythagore et d'Apollonius de Thyanes, par Porphyre et par Philostrate, qui sont évidemment faites pour opposer aux chrétiens, des adorateurs de démons qui avaient eu des communications avec les puissances célestes, et qui étaient des hommes vertueux.

Ils reconnaissaient, au reste, que le culte que ces hommes célèbres avaient rendu aux génies, était bien différent du polythéisme grossier du peuple, qui avait pris à la lettre les allégories sous lesquelles les philosophes avaient représenté l'opération des génies, pour les rendre intelligibles. Tout ce qu'il y avait d'absurde dans le polythéisme dégagé de ces absurdités, devint une religion philosophique, qui rendait un culte à des génies auxquels le gouvernement du monde était confié, et qui croyait que leur ame était une portion de la substance divine, à laquelle ils devaient se réunir lorsqu'ils se seraient élevés au-dessus des passions et des impressions des sens (3).

---

(1) Aug. de civit., l. 10, c. 9. Jambl. de myst.

(2) Aug. l. de consensu Evang., t. 3, part. 2, c. 6, paragr. 11, p. 5; de civit. Dei, l. 19, c. 23. Lact. instit. div., l. 4, c. 13.

(3) Porph. de antr. nymph.

Telle fut la philosophie et la religion des philosophes du troisième siècle ; car la secte éclectique avait absorbé presque toutes les sectes, excepté celle d'Epicure, mais qui était peu nombreuse.

Longin, Hérennius, Origène, Plotin, Porphyre, Amélius, Hyérucles, Jamblique, soutinrent avec éclat l'école d'Ammonius; le nombre de leurs sectateurs était considérable, et renfermait beaucoup de sénateurs et de personnes puissantes (1).

Des Juifs pendant le troisième siècle.

Les Juifs étaient dispersés par toute la terre; ainsi, les chrétiens trouvèrent par-tout des contradicteurs et des ennemis capables de les confondre, s'ils en avaient imposé.

Les règnes de Sévère et de Caracalla furent favorables aux Juifs, et ils obtinrent plusieurs priviléges. Héliogabale, Alexandre, plusieurs autres empereurs, les tolérèrent; ils se multiplièrent; et la tranquillité dont ils jouirent sous plusieurs empereurs, tels qu'Héliogabale, Alexandre, etc., leur permit d'établir des écoles et de cultiver les sciences : leur école de Tiburias devint fameuse; ils eurent des docteurs célèbres à Babylone, et cultivèrent les sciences; ils eurent des controversistes fameux (2).

CHAPITRE III.

Du Christianisme.

Sévère, qui paraît avoir envisagé en politique les religions qui partageaient l'empire, toléra d'abord les chrétiens comme les Juifs; mais il craignit que les chrétiens, en devenant plus nombreux, ne sortissent de la soumission où ils avaient été

(1) Voyez la vie de Plotin, ou de Porphyre; Fabricius, bibliot. græc., t. 4.

(2) Basnag., hist. des Juifs, l. 6, c. 12, 13.

jusqu'alors ; il crut qu'il fallait les tenir dans un état de faiblesse, et il défendit aux sujets de l'empire d'embrasser le christianisme. Peut-être croyait-il que la religion païenne dépendant plus du souverain que la juive et la chrétienne, il fallait que la première fût la religion nationale.

Caracalla, Héliogabale ne s'opposèrent point au progrès du christianisme, et Alexandre-Sévère, le meilleur des princes, les favorisa, les admit dans son palais, eut recours à leurs conseils (1).

Maximin les persécuta, mais Gordien et Philippe les favorisèrent. Déce, qui craignait qu'ils ne vengeassent la mort de Philippe, les persécuta vivement, et cessa la persécution. Gallus, successeur de Déce, rendit la paix à l'Eglise, puis la persécuta. Valérien les traita de même (2).

Gallien rendit la paix à l'Eglise ; il permit, par un édit, le libre exercice de la religion chrétienne, fit rendre aux chrétiens leurs églises et leurs cimetières (3).

Après quinze ans de règne, cet empereur fut massacré, et Claude II qui lui succéda, persécuta les chrétiens ; mais son règne fut court, et Aurélien leur fut favorable. Après la mort de cet empereur, ils professèrent leur religion en paix, presque jusqu'à la fin du siècle.

Le nombre des chrétiens s'était prodigieusement accru, surtout sous les empereurs qui leur avaient permis le libre exercice de leur religion : ils la pratiquaient au milieu du palais ; ils y occupaient des charges ; ils avaient gagné l'affection et la confiance des empereurs ; ils jouissaient d'un grand crédit. Dans l'empire, où tout était esclave de la richesse et de la faveur, on eut des ménagemens pour une religion qui avait des sec-

(1) Oros. hist. l. 7, c. 19. Eus. hist. ecc., l. 6, c. 29. Doduel, *dissert.* Cypr.

(2) Cypr. ep. 52. ad Anton. 1. ep. 36, 37, 40. Eus. hist. lib. 6, l. 7, c. 10.

(3) Ibid., c. 13.

tateurs dans le palais et parmi les favoris des empereurs. Les évêques, respectés dans les provinces, élevèrent des églises, et le nombre des chrétiens fut prodigieux (1).

Le christianisme ne fut pas renfermé dans l'empire romain; des chrétiens zélés le portèrent chez les nations barbares avec lesquelles l'étendue de l'empire romain avait ouvert un moyen de commerce; quelquefois les armées ennemies emmenèrent des esclaves, parmi lesquels il se trouva des chrétiens qui portèrent chez ces peuples l'exemple des vertus les plus sublimes et la lumière de l'Evangile (2).

CHAPITRE IV.

Des Contestations et des Erreurs qui s'élevèrent chez les Chrétiens.

Nous avons vu comment, sur la fin du dernier siècle, on avait joint l'étude de la philosophie à celle de la religion; nous avons vu que cette philosophie n'était ni le platonisme, ni le stoïcisme, mais le choix de tout ce que la raison trouvait de vrai dans tous ces systèmes : d'après ces idées, chacun se crut en droit d'adopter, dans les philosophes anciens, tout ce qui lui parut propre à défendre la religion et à rendre ses mystères intelligibles; car l'obscurité des mystères était une des grandes difficultés des philosophes et des Païens.

Les mystères ne sont point contraires à la raison, mais ils sont au-dessus : la raison ne fournit donc aucune idée qui puisse nous les rendre intelligibles; et ne pouvant nous élever par la chaîne de nos idées, jusqu'à ces vérités sublimes, on s'efforça, pour les rendre intelligibles, de les rapprocher des idées que la raison nous fournit, et plusieurs les altérèrent. Tels furent Bérylle, Noët, Sabellius, Paul de Samosate,

(1) Euseb. hist. l. 3, c. 1.

(2) Sozom. l. 2, c. 6.

Hiérax, qui, pour faire comprendre les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, donnèrent des explications qui les anéantissaient.

D'autres, comme les Arabiens, pour expliquer la résurrection, supposèrent que l'ame n'était qu'une affection des corps.

Toutes ces erreurs furent condamnées par l'Eglise, et tous leurs sectateurs furent chassés de son sein : ainsi, la Trinité et la Divinité de Jésus-Christ, la spiritualité et l'immortalité de l'ame, étaient clairement et distinctement enseignées dans l'Eglise; car, c'est par ces actes de séparation qu'il faut juger de la doctrine de l'Eglise.

Tandis que quelques chrétiens philosophes s'égaraient en s'efforçant de rendre les mystères intelligibles, d'autres, plus heureux, attaquaient tous ces Gnostiques qui s'étaient élevés dans les siècles précédens, et les convertissaient.

L'Eglise n'avait point fait de loi sur la manière dont on devait recevoir les hérétiques convertis, et les Eglises d'Orient et d'Afrique mettaient les hérétiques convertis au nombre des catéchumènes, et les rebaptisaient; en Occident, on ne rebaptisait point les hérétiques, et l'on se contentait de leur imposer les mains : cette diversité de pratique forma une contestation, et presque un schisme.

Non-seulement les hérétiques se convertissaient; mais ceux qui, dans les temps de persécution, avaient trahi la religion, demandaient à rentrer dans l'Eglise : les uns voulaient qu'on les reçût sans pénitence, et les autres voulaient les y soumettre; quelques-uns voulaient leur refuser pour toujours l'entrée de l'Eglise; et ces différentes opinions formèrent des partis, des factions, des sectes : tels furent les Novatiens.

QUATRIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Etat politique de l'Empire.

Semblable aux contrées bordées par une mer orageuse, et défendue par des digues que les vents et les flots attaquent sans cesse, et brisent par-tout où ils ne trouvent pas une résistance supérieure à leurs efforts, l'empire romain était environné par un nombre infini de nations policées ou sauvages, mais toutes guerrières, qui faisaient sans cesse effort pour pénétrer dans ses provinces; semblable aux terrains remplis de soufre et de bitume qui s'enflamment à tout moment, et qui se détruisent eux-mêmes, il renfermait dans son sein des principes de corruption et de désordres, qui l'affaiblissaient insensiblement.

L'habitude du luxe et de la débauche avait rendu les richesses aussi nécessaires que les alimens qui font subsister, et la volonté arbitraire des empereurs les distribuait à des favoris indignes qui servaient leurs passions, ou aux soldats dont l'affection leur était devenue nécessaire, depuis que les lois étaient sans force et les peuples sans vertu.

Cette milice effrénée, par le moyen de laquelle les empereurs avaient détruit les lois, donnait l'empire et l'ôtait à son gré.

Presque toutes les nations subjuguées, les Perses, les Scythes, les Goths, les Francs, les Allemands, etc., attirées par l'espérance du butin, se débordaient dans les provinces : ainsi, l'empire romain ne pouvait résister à ses ennemis, que par la puissance militaire, qui cependant pouvait à tout moment anéantir les empereurs et l'empire. Il fallait donc conserver et contenir la force militaire.

Dioclétien connut la situation des empereurs et de l'empire; il crut prévenir les malheurs dont ils étaient menacés, en

partageant le poids de l'empire avec Maximin, excellent homme de guerre, et en créant deux Césars, Galère et Constance Chlore. Il crut, par ce moyen, prévenir et les factions des armées, trop faibles chacunes pour espérer de donner l'empire à leur général, et les effets de l'ambition des généraux et des empereurs, dont aucun n'oserait entreprendre de dominer sur les autres.

Dioclétien ne fit que forcer l'ambition à prendre des voies détournées et secrètes; l'empire romain eut quatre maîtres, qui aspiraient tous à la puissance souveraine, qui se haïssaient, qui formèrent des ligues et se firent la guerre, jusqu'à Constantin qui réunit tout l'empire, et qui le partagea entre ses enfans, qui bientôt mécontens du partage, se firent la guerre, furent attaqués par des usurpateurs, et périrent dans ces guerres, excepté Constance, qui réunit encore tout l'empire.

L'empire fut ainsi réuni et partagé pendant tout ce siècle, sous Valentinien, sous Gratien, sous Théodose, sous Arcade et Honoré.

Les peuples barbares attaquèrent l'empire presque continuellement : les malheurs que causèrent ces guerres, et le nombre d'hommes qu'elles firent périr, sont incroyables.

L'empire subsistait cependant : 1° parce que Constantin avait étouffé les causes intérieures des révolutions, en anéantissant l'autorité des préfets du prétoire; 2° parce que les troupes de l'empire avaient une grande supériorité sur les peuples barbares; 3° parce que les peuples barbares n'étaient attirés que par le butin, et ne cherchaient point à faire des conquêtes (1).

(1) Tilm. hist. des emp., t. 4. Consid. sur les causes de la grand. des Rom., par M. de Montesquieu, et observ. sur les Rom., par M. l'abbé de Mably.

CHAPITRE II.

Etat de la Religion.

Dioclétien, avec beaucoup d'esprit, était très-attaché aux superstitions païennes, mais ne haïssait pas les chrétiens; le palais en était rempli, et il y en avait parmi ses gardes et parmi ses officiers (1).

Maximin et Valère, rivaux de Constance, haïssaient les chrétiens et les persécutaient dans l'Orient, tandis que Constance les protégeait dans l'Occident: ainsi, l'intérêt des religions qui partageaient l'empire, s'unit avec les vues politiques des empereurs; Constantin, fils de Constance, les protégea; Licinius, son rival et son ennemi, les persécuta.

Le nombre des chrétiens s'était prodigieusement multiplié dans l'Occident, et il était considérable dans l'Orient. Constantin vint au secours des chrétiens et déclara la guerre à Licinius, bien résolu de ne mettre bas les armes qu'après avoir ôté à Licinius un pouvoir dont il abusait si indignement contre les chrétiens, et même contre tous les sujets de l'empire. On vit donc l'empire partagé et armé pour combattre et pour attaquer le christianisme, trois siècles après sa naissance (2).

Licinius avait fait venir une foule d'augures, de sacrificateurs, de devins, de prêtres égyptiens, qui conjuraient les dieux, leur offraient des victimes et des sacrifices de toute espèce, et promettaient la victoire à Licinius.

Constantin, environné de prêtres chrétiens et précédé de la croix, implorait le secours du Dieu suprême, et n'attendait la victoire que de lui (3).

(1) Euseb. hist. eccles., l. 8, c. 1.

(2) Euseb. hist. ecc., l. 10, c. 2; vit. Const. l. 2, p. 3.

(3) Euseb. ibid.

Ce prince, avec de grands défauts, avait de grandes qualités et des vues profondes; il sentit que les malheurs de l'empire avaient leur source dans la corruption des mœurs, et que la religion seule pouvait en corriger les désordres.

Aucune des religions qui partageaient l'empire, ne lui parut propre à cet objet, comme la religion chrétienne.

Le judaïsme avait troublé la terre; il contenait des principes de division et de haine contre tous les hommes; il attendait un roi qui devait détruire tous les empires; enfin, il était odieux et chargé de pratiques qui révoltaient les Romains et les Grecs. Un empereur romain devait donc détruire le judaïsme, au lieu d'en faire la religion dominante.

Le polythéisme était devenu absurde, et par conséquent inutile pour la réformation des mœurs.

Le christianisme avait une morale pure et sublime : l'empereur n'avait point de sujets plus fidèles, ni l'empire de citoyens aussi vertueux, aussi justes, aussi bienfaisants que les chrétiens; aucun d'eux n'avait pris part aux conjurations formées même contre leurs persécuteurs : ainsi, en se conduisant par des vues politiques, Constantin devait former le projet de faire du christianisme la religion dominante dans l'empire. A ces motifs purement humains, se joignirent les miracles que Dieu opéra en faveur de Constantin, contre Licinius; et Constantin fit rendre aux chrétiens leurs églises, en fit bâtir de nouvelles, accorda des priviléges aux évêques et aux ecclésiastiques, enrichit les églises, sans néanmoins forcer les Païens à renoncer à leur religion (1).

Dans un édit, il s'adresse à Dieu, proteste de son zèle pour étendre son culte; mais il déclare qu'il veut que, sous son empire, les impies même jouissent de la paix et de la tranquillité, persuadé que c'est le plus sûr moyen de les ramener dans la bonne voie; il défend de les inquiéter; il

(1) Euseb., vit. Const., l. 4. Theod. l. 5, c. 20. Oros. l. 7, c. 28. Cod. Theod.

exhorte ses sujets à se supporter les uns les autres, malgré la diversité de leurs sentimens; à se communiquer mutuellement leurs lumières, sans employer la violence ni la contrainte; parce qu'en fait de religion, il est beau de souffrir la mort, mais non pas de la donner, comme quelques chrétiens le prétendent, animés d'un zèle inhumain (1).

Il accorda cependant quelque chose au zèle de ces chrétiens, car il défendit les sacrifices, ferma les temples et les fit abattre (2).

Il y avait donc dans les chrétiens, un principe de zèle qui tendait à employer la puissance séculière contre les fausses religions, qui agissait sans cesse, qui devait par conséquent obtenir quelque chose des empereurs contre le paganisme, et l'anéantir, lorsqu'il y aurait sur le trône un empereur qui se prêtât au zèle des chrétiens, comme cela arriva sous Théodose et sous ses enfans, qui démolirent tous les temples, et défendirent les sacrifices sous peine de la mort (3).

La puissance et la gloire de Constantin, la translation du siége et de l'empire à Constantinople, ses victoires sur ses ennemis, l'établissement éclatant du christianisme, les miracles opérés en sa faveur, attirèrent sur cet empereur l'attention de toute la terre; il reçut des ambassadeurs des Blémages, des Indiens, des Ethiopiens, des Perses; les Ibères, les Ethiopiens se convertirent et demandèrent des évêques. La religion chrétienne fit des progrès chez les Goths, et fut embrassée par la plupart des peuples barbares, qui depuis long-temps faisaient des courses dans l'empire romain, et avaient enlevé des chrétiens qui les convertirent (4).

---

(1) Euseb., vit. Const., l. 2, c. 60.

(2) Cod. Theod. Fabr. lux Ev., t. 2, chap. 13. Tilm. hist. des Emp., t. 4, vie de Const., notes sur cet Emp.

(3) Cod. Theod., l. 15, tit. 1, leg. 16, l. 13, l. 16, etc., an. 399.

(4) Ruf. l. 1, c. 9, 10. Sacr. l. 1, c. 19, 20. Sozom. l. 2, c. 6, 7, 8. Fabr. lux oriens, c. 10 et suiv.

La nation juive ne perdait rien de son attachement à sa religion; elle brûlait et lapidait tous ceux qui l'abandonnaient: ennemis du reste du genre humain, et toujours entêtés de l'espérance de conquérir et de subjuguer la terre, les Juifs se soulevaient aussitôt que quelque agitation dans l'empire semblait favorable à leurs espérances. Constantin fit des lois sévères contre eux, et ses enfans leur firent la guerre: Constance défendit d'embrasser leur religion; ils furent traités moins rigoureusement sous Valentinien: Théodose leur accorda le libre exercice de leur religion, et défendit aux chrétiens de piller ou d'abattre les synagogues. Ils avaient un juge civil et un juge ecclésiastique, des officiers, des magistrats de leur religion, dont les jugemens étaient exécutés sur tous les points de leur religion ou de leur discipline; et sur tous les autres objets, ils étaient soumis à toutes les lois de l'empire (1).

CHAPITRE III.

État de l'Esprit humain, par rapport aux Lettres, aux Sciences et à la Morale.

Depuis Dioclétien jusqu'au temps où Constantin régna seul, l'empire romain fut déchiré par des guerres civiles, et attaqué par les nations qui l'environnaient. Ces nations elles-mêmes étaient perpétuellement en guerre entr'elles (2).

Au milieu du tumulte et de l'agitation de la guerre et des factions, les philosophes et les chrétiens cultivaient presque seuls les sciences et les arts.

Les philosophes païens avaient presque tous adopté le système de Platon, qu'ils avaient ajusté avec les principes de la philosophie chaldéenne, sur l'essence de la divi-

(1) Basn. hist. des Juifs, l. 6, c. 14.

(2) Mamert, paneg. Dioclet. Aurel. Vict. Eutrop.

nité, sur l'origine du monde, sur la providence, sur la nature de l'ame. Tous admettaient un esprit infini, se suffisant à lui-même, duquel était sorti une infinité d'esprits, et l'ame humaine.

Tous ces esprits avaient leurs fonctions et leur destination, selon leur nature, leurs qualités; le monde et les élémens en étaient remplis; les hommes pouvaient être en commerce avec tous ces ordres d'esprits, les voir, les entretenir, s'élever jusqu'à la connaissance intime de la divinité, percer dans l'avenir, par le moyen de différentes pratiques.

On s'était efforcé de justifier les sacrifices et toutes les pratiques du paganisme : on avait imaginé, même dans les plus choquantes et dans les plus obscènes, des allégories, ou des préceptes de morale; les sacrifices de Priape et de Vénus étaient, selon Jamblique, ou des hommages rendus aux attributs de l'Être suprême, ou des conseils destinés à apprendre que souvent le plus sûr moyen de s'affranchir de la tyrannie des passions, est de les satisfaire; que ce spectacle, loin d'irriter les passions, était propre à les réprimer, comme les vices représentés dans une tragédie ou dans une comédie, corrigeaient les spectateurs.

Presque toute la philosophie était donc devenue théologique; le livre de Jamblique sur les mystères, est un traité de théologie, dans lequel le platonisme est visiblement ajusté sur le christianisme, et dans lequel, au milieu de mille absurdités, on voit beaucoup d'esprit et de sagacité, quelquefois une morale sublime (1).

Comme le christianisme était fondé sur les prophéties, et s'était établi par les miracles, les philosophes païens crurent pouvoir soutenir le polythéisme par des prodiges ou par des prédictions favorables au culte des idoles : persuadés que tout s'opérait dans le monde par des génies, ils cherchèrent l'art d'intéresser les génies, d'opérer par leur entremise des choses

(1) Jambl. des myst., edit. gal. cun. ap. de vit. Sophist.

extraordinaires, et de prédire l'avenir ; ainsi les platoniciens du quatrième siècle furent, non-seulement enthousiastes, mais encore magiciens et devins. Ils prédirent que Valens aurait un successeur dont le nom commencerait par les lettres *Théod.* Cette prédiction fut funeste au platonisme. Valens fit mourir tous les philosophes qu'il put découvrir, fit rechercher et brûler tous leurs livres : il en périt un nombre infini ; et la frayeur était si grande, qu'on sacrifia presque sans examen, un nombre infini d'ouvrages de toute espèce (1).

Un enthousiaste fait effort pour communiquer ses idées et pour inspirer les sentimens dont il est plein. Les philosophes platoniciens cultivèrent donc l'art de persuader, et devinrent des sophistes et des rhéteurs.

Depuis la fin du troisième siècle, les chrétiens cultivèrent les sciences avec beaucoup d'ardeur et de succès : obligés de défendre la religion contre les attaques des philosophes, contre les impostures des prêtres, contre les difficultés des historiens, ils approfondirent tous les systêmes des philosophes, devinrent historiens, chronologistes : ils prouvèrent la vérité de la religion par toutes les preuves que fournit la raison et l'histoire ; ils prouvèrent que les principes reconnus pour vrais, par les philosophes les plus célèbres, n'étaient point contraires à la religion ; que dans les points où ils y étaient contraires, les philosophes se contredisaient eux-mêmes, ou étaient opposés les uns aux autres, et démentis par la raison.

Ainsi les chrétiens, aussi bien que les philosophes platoniciens, n'admettaient les principes philosophiques qu'autant qu'ils étaient conformes aux principes de la théologie chrétienne, qui devint comme la base sur laquelle portèrent tous les systêmes philosophiques qui se formèrent dans le christianisme.

Comme l'établissement de la religion chrétienne était l'objet principal de la Providence, et que rien n'était important en comparaison d'elle, des chrétiens zélés rapportèrent à cet

(1) Ammien. l. 29. Sozom. l. 6, c. 5. sot. l. 4, c. 15.

objet tous les évènemens politiques et tous les phénomènes de la nature, et crurent que tout s'opérait par une providence particulière de Dieu, par l'entremise des anges, par les démons auxquels Dieu permettait d'agir sur les élémens et sur les esprits, et qui étaient sans cesse occupés à combattre les chrétiens.

L'étude de la nature fut donc absolument négligée, et un grand nombre d'esprits fut disposé à la croyance de la magie, des sortilèges, des divinations, et à une crainte ridicule des esprits et des sorciers.

Il y eut cependant, parmi les chrétiens, des hommes d'un génie élevé, et dont les écrits pourraient illustrer tous les siècles; tels furent Pamphile, Eusèbe, Arnobe, Lactance, les Grégoires, etc.

Ces écrivains célèbres s'occupaient beaucoup de l'instruction des peuples; et au milieu des factions et de la guerre qui agitaient l'empire et troublaient la terre, les évêques, les prêtres et les auteurs chrétiens, animés par les motifs les plus puissans qui puissent agir sur le cœur humain, s'efforçaient d'éclairer les hommes sur leur origine, sur les vérités de la religion, sur le vrai bonheur de l'homme, sur les récompenses destinées aux vrais chrétiens. On punissait avec une sévérité extrême, tous les crimes contraires au bonheur de la société (1).

Les philosophes païens, accablés par la force des raisons des chrétiens, avaient été forcés de changer toute la religion païenne, ou plutôt de rendre la philosophie religieuse, et, autant qu'ils le pouvaient, conforme au christianisme.

Ainsi l'esprit humain s'éclairait par-tout, et la morale se perfectionnait; on ne vit plus les désordres, les crimes qu'on avait vus sous Tibère.

Depuis que la puissance temporelle avait pris part aux disputes de religion, les païens, les chrétiens, les différentes

(1) Conc. d'Elvire, d'Ancy., de Néocésarée, etc.

sectes

sectes qui s'étaient élevées parmi les chrétiens, cherchèrent à se concilier la cour et les empereurs, par les louanges qu'on leur donnait en leur parlant, dans les discours publics, et sur-tout dans les panégyriques des empereurs, que les villes principales faisaient prononcer.

Ainsi, l'art de parler, de persuader, d'émouvoir, fut cultivé avec soin dans l'empire, et les sciences furent négligées ou cultivées par quelques philosophes qui n'attirèrent ni l'attention du public, ni les regards de la cour, que leur sagesse rendait inutiles aux partis qui s'étaient élevés, et qui restèrent dans l'obscurité.

Les courtisans d'un prince absolu s'occupent principalement du soin de plaire, de l'art de flatter; ils sont superficiels et peu éclairés, mais polis et élégans; ils pensent peu et faiblement, mais finement, et s'expriment avec grâce: ainsi l'éloquence dégénéra dans ce siècle, et l'art de parler se perfectionna; les philosophes, les orateurs, les littérateurs qui voulurent plaire à la cour, ou qui aspirèrent à la réputation, devinrent ingénieux, élégans et superficiels.

Les courtisans frivoles et superficiels, plongés dans la mollesse et passionnés par le faste, flattèrent la paresse et les passions des princes, pour mériter leur confiance et leurs bienfaits: les empereurs devinrent faibles, voluptueux, vains, et furent dominés par leurs ministres et par leurs favoris.

Dans une cour où régnait le luxe et la mollesse, le mérite et le génie furent craints ou méprisés; l'esprit et les talens agréables obtinrent la protection et les grâces; les richesses élevèrent aux dignités; l'art de former des partis, d'écarter un concurrent, de déplacer un rival, donna de la considération, du crédit et du pouvoir: tous les esprits et tous les partis tendaient insensiblement vers l'art d'acquérir des richesses, ou de former des intrigues dans l'état, dans l'Eglise, à la cour. La vertu, le mérite, le génie disparurent, les talens dégénérèrent; et l'on vit, sur la fin du quatrième siècle,

les commencemens de la nuit qui couvrit les siècles suivans, et des désordres qui ont anéanti l'empire romain.

Les chrétiens eux-mêmes obéirent insensiblement au torrent qui entraînait tous les esprits ; et dans les différens partis que leurs disputes occasionnèrent, on préféra l'activité, l'esprit d'intrigue, à la vertu paisible, au zèle éclairé, mais prudent (1).

Des Hérésies du quatrième siècle.

Les évêques jouissaient d'une grande considération dans toute l'Eglise, et d'une autorité presque absolue sur les fidèles (2).

Tous les chrétiens n'étaient pas à l'épreuve de l'ambition et de la cupidité qui régnaient dans l'empire, et qui avaient infecté tous les ordres de l'état; il y eut des chrétiens ambitieux ou avides, qui briguèrent avec ardeur les dignités ecclésiastiques, et qui formèrent des schismes. Tels furent Donat, Colluthe, Aérius.

Dans les lieux où les sciences et la philosophie étaient cultivées, les chrétiens s'occupaient à expliquer les mystères, et sur-tout à les dégager des difficultés de Sabellius, de Praxée, de Noët, qui, dans le siècle précédent, avaient prétendu que les trois personnes de la Trinité n'étaient que trois noms donnés à la même substance, selon la manière dont on la considérait.

L'Eglise avait condamné ces erreurs, mais elle n'avait point expliqué comment les trois personnes de la Trinité existaient dans une seule substance. La curiosité et le désir de rendre ces dogmes croyables à ceux qui les rejetaient, porta l'esprit vers la recherche des idées qui pouvaient expliquer le dogme de la Trinité.

Arius entreprit cette explication. Il fallait, en établissant

(1) Voyez les auteurs cités sur Constantin.

(2) Igna. ep. ad Smyrn. Cypr. ep. ad Papin. Conc. Arel. can. 7, t. 1. Conc. p. 1427.

contre Sabellius la distinction des personnes, ne pas admettre plusieurs substances incréées, comme Marcion, Cerdon, etc. Arius crut éviter ces deux écueils, et rendre le dogme de la Trinité intelligible, en supposant que les trois personnes de la Trinité étaient trois substances, mais que le Père seul était incréé. Arius fit donc, de la personne du Verbe, une créature, et après lui Macédonius attaqua la divinité du Saint-Esprit.

On se souleva contre leurs erreurs; leurs partisans les rendirent spécieuses : on se partagea; il se forma des partis.

Les contestations et les erreurs sont ordinairement simples, à leur naissance. Lorsque les partis se sont formés, chacun fait effort pour défendre le sentiment qu'il adopte, et les esprits envisagent tout sous la face qui le favorise. On trouve donc une infinité de preuves différentes pour le sentiment qu'on a adopté; chacun fait, de la preuve qu'il a découverte, un principe fondamental, en tire des conséquences, tombe dans de nouvelles erreurs, ou rentre dans celle qu'il avait voulu éviter : ainsi les Ariens se divisèrent en Eusébiens, demi-Ariens, etc.; ainsi Marcel d'Ancyre, Photin, Eunome, retombèrent dans le Sabellianisme, en combattant et en défendant Arius, qui n'était lui-même tombé dans son erreur que pour éviter le Sabellianisme.

Apollinaire, en combattant Arius par une infinité de passages qui donnent à Jésus-Christ tous les attributs de la Divinité, jugea que la Divinité avait présidé à toutes ses actions; qu'il n'avait eu qu'une ame sensitive, et non pas une ame humaine.

La part que les empereurs prirent aux disputes des chrétiens, l'éclat qu'elles donnèrent aux hommes distingués qui attaquaient ou qui défendaient la vérité, allumèrent le désir de la célébrité dans une foule d'hommes médiocres, qui s'efforcèrent d'attirer l'attention par un zèle excessif contre les hérétiques, par l'austérité de leurs mœurs, par quelque pratique bizarre, ou en attaquant la discipline de l'Église, le culte qu'elle rendait à la Vierge : tels furent Colluthe, Audée,

Aérius, Bonose, Helvidius, Jovinien, les Collyrridiens, les Déchaussés, les Messaliens, Priscillien.

Dans beaucoup de ces partis, le fanatisme était la disposition dominante; ils eurent presque tous des partisans, et l'on vit, au milieu des disputes des Ariens et des autres hérétiques, une foule d'hommes qui, appuyés sur quelque passage de l'Écriture, vendaient leurs biens, marchaient nus pieds, se croyaient environnés de démons, et se battaient contr'eux, ou restaient immobiles et oisifs, prétendant qu'un chrétien ne peut travailler pour une nourriture qui périt.

Depuis Tibère, l'empire était déchiré par des guerres civiles, par des factions, et les sujets de l'empire étaient opprimés, même sous Constantin, par les gouverneurs des provinces, par les favoris, par les officiers du fisc.

Trois siècles de tyrannie, de guerres civiles, de révoltes et de malheurs, avaient fait prendre à tous les esprits l'habitude de la faction, répandu dans tout l'empire un fond d'aigreur qui s'irrite de tout, et produit une forte disposition à la violence et à la sédition.

La religion chrétienne n'avait pas élevé tous les chrétiens au-dessus des vices de leur siècle; ainsi il se trouva dans tous les partis, des esprits ardens, des hommes factieux, que l'intérêt de parti enflamma, et les disputes des chrétiens produisirent des guerres civiles dans l'empire : l'Afrique et l'Orient furent troublés par le schisme des Donatistes, et par l'hérésie d'Arius.

Les chrétiens faisaient la plus grande partie de l'empire: Constantin prévit les effets de leurs divisions, s'efforça de les prévenir par la voie de la douceur, et enfin de les réprimer par la force. Il fit assembler des conciles, exila, bannit, sans rétablir la paix.

Chaque parti s'efforça de gagner les ministres, les favoris, les eunuques, les femmes qui environnaient l'empereur.

L'exemple de Constantin, la protection qu'il avait accordée à l'Église, les éloges dont il avait été comblé, firent juger

à ses successeurs que rien ne conduisait plus surement à la gloire et à l'immortalité, que de pacifier les troubles de l'Église.

Les femmes de la cour, les eunuques, les ministres, les favoris qui vendaient leur protection, ou qui, en se déclarant pour un parti, jouaient un rôle dans l'empire, entretinrent les empereurs dans ces dispositions; et toutes les querelles de la religion furent, sous les successeurs de Constantin, des affaires d'état : on bannit, on exila; on dépouilla de leurs biens et de leurs charges, ceux que la cour ne jugea pas orthodoxes.

Ainsi, l'intérêt tourna les esprits vers l'étude des dogmes, et les hérésies durent succéder et devenir un principe de destruction dans l'empire romain. Un nombre infini de sujets passèrent dans l'Arabie, en Perse, chez les Barbares qui environnaient l'empire; et ceux qui restèrent, livrés à la faction, à l'intrigue, ne virent dans l'état, du malheur, que de ne pas exterminer le parti opposé.

La différence des esprits et des caractères fit bientôt naître dans ces partis des divisions, et l'on vit parmi les orthodoxes et parmi les hérétiques, des schismes : tels furent les différens partis dans lesquels les Donatistes se partagèrent; tel fut le schisme d'Antioche, d'Eutath, de Lucifer, où l'on voit en détail toutes les formes que prennent les passions, les préjugés et le zèle.

CINQUIÈME SIÈCLE.

Nous avons vu, pendant le quatrième siècle, l'empire environné de nations barbares qui l'infectaient; gouverné par des ministres, des courtisans, des favoris, qui vendaient les honneurs, les dignités, les emplois, à des hommes sans probité, sans mérite, et plus funestes à l'empire que les Barbares même : les guerres que les empereurs étaient obligés de soutenir, servaient de prétexte aux impôts qui accablaient les peuples, et

obligeaient à entretenir une grande quantité de troupes qui désolaient les provinces.

Théodose s'était efforcé, mais inutilement, de corriger ces désordres; ses enfans furent élevés par des favoris ambitieux, avares et frivoles, tels que le siècle précédent les avait produits. Ce prince les laissa, fort jeunes, maîtres de l'empire, donna l'Orient à Arcade, et l'Occident à Honoré, et chargea de l'administration, Rufin et Stilicon. On vit donc dans ce siècle tous les désordres qu'on avait vus dans le siècle précédent.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Etat politique et civil de l'Orient.

Rufin était maître absolu dans l'empire de l'Orient; il était insinuant, adroit, flatteur, d'une avarice insatiable, et d'une ambition démesurée. Il accabla les peuples, vendit les charges à des hommes indignes, et rendit le gouvernement odieux à tout l'empire. Il se fit des ennemis; on crut qu'il aspirait à l'empire. Il fut assassiné par ordre de l'empereur (1).

Rufin fut remplacé par un homme aussi méchant que lui, l'eunuque Eutrope, que l'impératrice Eudoxie fit chasser, non parce qu'il avait ruiné l'empire et commis des forfaits inouis, mais parce qu'il avait manqué de respect et d'égards pour l'impératrice.

Toute l'autorité d'Eutrope passa dans les mains d'Eudoxie, princesse avare, et dominée par les femmes et par les eunuques qui l'environnaient. On vit tous les désordres qu'on avait vus sous Rufin et sous Eutrope.

Arcade, indifférent aux malheurs de l'empire, s'occupait de l'agrandissement de l'Eglise, et des moyens de chasser de ses états tous les hérétiques : il y eut des années où il donna jusqu'à cinq édits sur cet objet; et le même prince qui avait vu avec indifférence l'horrible abus que Rufin, Eutrope et

(1) Oros. l. 7, c. 37. Socr. l. 6, c. 1. Sozom. l. 8, c. 1.

Eudoxie faisaient de son autorité, fit rechercher avec la plus rigoureuse exactitude si, parmi les officiers du palais, il n'y avait point d'hérétiques, et bannit tous ceux qu'il y découvrit, quelque probité qu'ils eussent d'ailleurs, et quelque légère que fût leur erreur (1).

Les malheurs de l'empire ne firent qu'augmenter sous Théodose, fils d'Arcade, élevé comme son père, et livré comme lui aux eunuques et aux courtisans qui le tenaient enseveli dans les plaisirs, tandis que les nations barbares et les officiers du fisc pillaient les provinces.

L'amour de la patrie s'éteignit dans le cœur de tous les sujets, et beaucoup passèrent chez les nations barbares (2).

Marcien, qui succéda à Théodose, voulut corriger ces désordres; il vécut trop peu pour exécuter son dessein. Ce furent les factions et les soldats qui donnèrent et ôtèrent l'empire. Léon I, Zénon, Basilique, Anastase, occupèrent successivement l'empire, et furent avares, vicieux, cruels, faibles, voluptueux.

Depuis Constantin, l'Église possédait de grands biens, et jouissait de beaucoup de priviléges et d'immunités, qui faisaient des évêques un corps séparé des autres conditions.

La piété de Théodose leur avait accordé de grands honneurs et donné beaucoup de crédit, et ils avaient employé ce crédit en faveur de la religion catholique. Ce prince porta quinze lois contre les hérétiques et six contre les Païens.

Arcade et Honoré, persuadés que Théodose devait ses succès et la gloire de son règne, à son zèle pour la religion catholique, confirmèrent toutes les lois de Théodose : leurs successeurs les imitèrent; les Païens et les hérétiques furent bannis, dépouillés de leurs biens, déclarés incapables de posséder des charges.

Les empereurs étaient persuadés qu'on ne travaillait jamais plus utilement pour l'état, que lorsqu'on travaillait pour

(1) Zozim., Concil. hist., l. 2 et 5. Soz. l. 7, c. 21, cod. theod.

(2) Excerpt. ex hist. goth. Prisc. de legationibus in corp. his. Bisant. Marcellin chron. Procop. de Bel. Pers. l., c. 11.

l'Église, et que la véritable foi était le fondement et la base de l'empire : sachant d'ailleurs combien les choses de Dieu sont au-dessus de celles des hommes, ils se croyaient obligés d'employer tous leurs soins à la conservation de la foi (1).

Ce fut sur cet amour humble de Marcien pour l'Église, que saint Léon exhorta Anatole, évêque de Constantinople, à entreprendre sans rien craindre, tout ce qu'il jugerait utile à la religion. Je m'assure, dit-il, que faisant consister leur gloire à être les serviteurs de Dieu, ils recevront avec affection tous les conseils que vous voudrez leur donner pour la foi catholique (2).

Après la mort de Marcien, Anatole couronna Léon.

Lorsqu'Anastase fut déclaré empereur par le sénat, Euphème, successeur d'Anatole, évêque de Constantinople, s'y opposa, prétendant qu'il était hérétique et indigne de gouverner des chrétiens orthodoxes : il ne céda aux instances du sénat, qu'à condition que l'empereur donnerait par écrit une promesse de conserver la foi dans son intégrité (3).

Il s'éleva donc dans l'empire d'Orient, une puissance distinguée de la puissauce des empereurs, qui n'avait point de soldats, mais qui commandait aux esprits, et qui pouvait exclure de l'empire ceux qu'elle avait retranchés de sa communion. Ce siècle fut donc l'époque d'un changement dans l'état civil et politique de l'empire d'Orient.

CHAPITRE II.

De l'état civil et politique de l'Occident.

Tandis que Rufin régnait en Orient, sous le nom d'Arcade, Stilicon régnait en Occident, sous celui d'Honoré, et périt comme lui.

(1) Conc. t. 4. Tilm. hist. des Emp., t. 6, p. 286.
(2) Leo. Ep. 65, c. 3. Tilm. loc. cit.
(3) Tilm. t. 6, p. 534.

L'empire était plein de mécontens, d'hérétiques, qu'Honoré et ses prédécesseurs avaient dépouillés de leurs biens et de leurs charges; de gens ruinés par les vexations des gouverneurs et des officiers, et par les impositions excessives. Ces mécontens se soulevèrent, à la mort de Stilicon; les ministres qui lui succédèrent, n'étaient pas en état d'arrêter le désordre; ils furent disgraciés, et leurs successeurs ne furent ni meilleurs, ni plus habiles, ni plus heureux. Honoré n'était pas en état de choisir un ministre capable, et ceux qui l'environnaient, n'avaient garde de le lui chercher (1).

On vit tout-à-coup trois empereurs disputer l'empire, en Italie, en Espagne, dans les Gaules. L'Angleterre et les Armoriques secouèrent le joug de l'empire, et les villes des Gaules formèrent des états libres, qui se réunirent contre les Alains, les Vandales, les Suéves, qui redoutant les communes, s'ouvrirent un passage au travers des Pyrénées et se répandirent en Espagne, où ils fondèrent enfin des états (2).

L'empire d'Occident fut donc dans la plus horrible confusion, sous Honoré, qui ne fit que d'inutiles efforts contre ses ennemis. Alaric prit et saccagea Rome : Ataulphe qui succéda à ce général, s'empara du Languedoc; les Bourguignons se rendirent maîtres de Lyon, et s'emparèrent d'une partie des Gaules (3).

Tel fut l'état dans lequel Honoré laissa l'empire : Jean, son premier secrétaire, se fit déclarer empereur, et fut reconnu par tout l'empire. Aspar, que Théodose envoya contre Jean, le fit prisonnier, et l'envoya à Valentinien, neveu d'Honoré, qui lui fit couper la tête et fut proclamé empereur.

Valentinien fut gouverné par sa mère, par ses ministres, par ses favoris, par les eunuques; sous son règne, les Vandales s'emparèrent d'une grande partie de l'Afrique; les Gaules et

(1) Zos. l. 5. Symmac. l. 9, Ep. 60. Aug. Ep. 129.

(2) Prosp. chron. Idant. fast. Oros. l. 7, hist. Vandal. Persec. par Théod. Ruinart.

(3) Marcel. chron., p. 210.

l'Italie furent ravagées par les Huns; l'Angleterre, par les Ecossais. Maxime, dont il avait déshonoré la femme, l'assassina, se fit proclamer empereur, et épousa Eudoxie, qui, pour se venger, appela en Italie Genseric, qui ravagea les terres de l'empire, et pilla Rome (1).

Maxime, en suivant Genseric, fut tué par les Romains. Avitus se fit proclamer empereur, et fut bientôt obligé d'abdiquer l'empire. Majorin qui lui succéda, fut tué par Ricimer; le patrice Sévère, ami de Majorin, s'empara de l'empire, et fut empoisonné par Ricimer, son ami (2).

Après un interrègne de vingt mois, Anthême prit l'empire, et fut assassiné cinq ans après, par Ricimer, qui éleva Olybrius à l'empire. Glycère, comte des domestiques, dépouilla Olybrius de l'empire, et fut chassé peu de temps après par Népos.

Oreste obligea Népos d'abandonner l'empire, et fit proclamer empereur son fils Romulus, auquel il donna le nom d'Augustule.

Les ennemis de Népos appelèrent en Italie Odoacre, roi de Bohême, qui défit Oreste, et le fit mourir. Odoacre devint maître de l'Italie sans prendre le titre d'empereur; il conserva celui de roi, et fut adoré de ses sujets.

Tandis qu'Odoacre régnait en Italie, un autre Odoacre, roi des Saxons, s'empara d'une partie de la Bretagne; les Goths, les Visigoths, s'emparèrent d'une partie des Gaules, et la puissance romaine fut anéantie dans l'Occident.

CHAPITRE III.

Etat de l'Esprit humain par rapport aux Sciences, aux Lettres et à la Morale.

Malgré les édits des empereurs et les efforts des chrétiens,

(1) Prosp. chr. Procop. de Bel. Vand., l. 1.
(2) Marcel. chron.

le polythéisme avait des partisans, qui travaillaient avec ardeur à le justifier, et qui imputaient à son extinction tous les malheurs de l'empire.

Les chrétiens réfutaient les Païens, et ces disputes entretenaient l'étude de la philosophie et le goût de l'érudition parmi les chrétiens et les Païens. La philosophie était toute théologique et absolument relative à la religion ; c'était le pythagorisme, le platonisme alliés avec le paganisme, pour le justifier, et employés par les chrétiens pour combattre ce même paganisme (1).

L'étude de la physique et de la nature fut encore plus négligée que dans le siècle précédent ; les physiciens de ce siècle ne firent que compiler Aristote et les anciens philosophes : tels furent Syrien, Proclus, Marin, etc. (2).

Arcade et Honoré qui règnaient au commencement de ce siècle, étaient persuadés que Théodose devait à sa piété et à son zèle pour la religion chrétienne et pour la foi catholique, la gloire et le bonheur de son règne. Ces princes, faibles et voluptueux, n'avaient garde d'en attribuer une partie à ses talens politiques et militaires : ils firent contre les hérétiques et contre les Païens, des lois encore plus sévères que celles de Théodose, et leur exemple fut suivi par Théodose II, Marcien, etc. On ne vit rien de plus important pour la religion, pour le bonheur de l'empire, que l'extinction du paganisme et de l'hérésie ; les Païens et les hérétiques furent bannis, exilés, dépouillés de leurs biens, de leurs dignités, de leurs charges (3).

Dans cette disposition des souverains, le zèle qui outrageait les Païens et les hérétiques, qui les attaquait dans leurs temples

(1) Chrysost. adv. Judæos et Ethnicos. Theod. de cur. græo. affect. Ambr. ep. 30, 31. Paulin adv. Gentil. Aug. de civ. Paul. Oros. adv. Pagan. Prud. adv. Symmach.

(2) Suid. Lexic. Phot. Bibl. cod. 242. Fab. Bibl. gr., t. 8, l. 5, c. 26.

(3) Soz. l. 8, c. 1. Leo. ep. 91. Conc. t. 3, p. 66, 67 ; t. 4, p. 879, édit. de Labe.

ou qui s'en emparait, qui découvrait les hérétiques cachés ou qui dissipait leurs assemblées, fut bien plus estimé que la charité indulgente qui s'efforçait de les éclairer, de les persuader, de les gagner. Quel évêque eut autant de crédit que Théophile d'Alexandrie, que Nestorius, et tant d'autres qui n'étaient recommandables que par l'ardeur et l'opiniâtreté de leur zèle ?

L'érudition, le goût des sciences, que l'estime publique, la considération et la nécessité de défendre la religion, avaient entretenus chez les chrétiens, et qui avaient produit tant de grands hommes au commencement de ce siècle, s'éteignirent, et les sciences ne furent presque plus cultivées parmi les chrétiens, à la fin du cinquième siècle. Un empire où l'on croit que le bonheur temporel dépend de l'extirpation de l'erreur, qui bannit ou qui brûle les hérétiques et les infidèles, n'a besoin que de délateurs et d'inquisiteurs; les sciences doivent y paraître dangereuses.

On n'alla pas jusqu'à ces dernières conséquences, dans le cinquième siècle, et on ne les étendit pas jusqu'à la poésie, à l'éloquence, à l'histoire ; elles avaient été cultivées avec succès dans le siècle précédent et au commencement du cinquième ; elles servaient à célébrer les louanges des empereurs ; on s'en occupait à la cour. Eudoxie, femme de Théodose II, composa des poésies sacrées, et déclama des harangues en public. Théodose récompensa toujours magnifiquement ses panégyristes ; il leur éleva même des statues, et établit à Constantinople vingt professeurs d'humanités, grecs et latins ; trois professeurs de rhétorique latins, et cinq grecs ; deux professeurs en droit, et un philosophe chargé de rechercher les secrets de la nature, apparemment les qualités, les vertus secrètes et singulières des plantes, des pierres, etc., car cette recherche plaisait beaucoup à Théodose (1).

(1) Const. Manass. Breviar. chr. Socrat. l. 7, c. 21. Phot. cod. 183. Ducange, Bysant. famil., cod. Theod., l. 13.

On vit donc, dans ce siècle, peu de philosophes et beaucoup d'orateurs, de poëtes, d'historiens, divisés et rivaux, voués presque tous à la flatterie, à des intrigues, à l'ambition.

L'ignorance de la philosophie, le mépris des sciences exactes, l'habitude de flatter, la crainte d'offenser, le désir de plaire, sous des princes absolus et efféminés, anéantirent presque tous les sentimens élevés et forts, firent disparaître les idées grandes et sublimes, éteignirent le feu de l'imagination, bannirent l'esprit philosophique, et leur substituèrent le faux brillant, les tournures épigrammatiques, les allusions forcées, l'enflure du discours, les idées gigantesques, l'amour de l'extraordinaire, de l'incroyable, du merveilleux, qui sont toujours le supplément des pensées fines, du style élégant et noble, du sublime, du sentiment et des idées, dans un siècle où l'esprit philosophique et le goût se perdent et se corrompent: c'est une espèce de milieu par lequel l'esprit humain descend nécessairement de la lumière et du bon goût à l'ignorance et à la barbarie.

Les poëtes, les historiens, les orateurs qui avaient besoin de merveilleux pour émouvoir, intéresser, étonner, en cherchèrent dans tous les objets; et comme ils n'étaient ni retenus par l'esprit philosophique, ni éclairés par l'étude de la physique, ni guidés par la critique, ils virent du merveilleux par-tout où ils désirèrent d'en voir: tous les phénomènes un peu rares furent des évènemens surnaturels; ils ajoutèrent aux évènemens les plus communs, tout ce qu'ils crurent capable d'augmenter l'intérêt ou la surprise; ils inventèrent des miracles; on supposa de fausses histoires, et le public passionné pour le merveilleux, les reçut sans examen.

Les mœurs se pervertirent chez les chrétiens, à mesure que la lumière s'affaiblit.

Au milieu de la corruption générale, le christianisme avait entretenu dans une infinité de particuliers, l'amour de la justice, la probité, le désintéressement, une sensibilité tendre

pour tous les malheureux. Ces vertus privées avaient rendu supportables les ravages des Barbares, les désordres du gouvernement, les calamités publiques, et empêché peut-être l'extinction de l'amour de la patrie, sans lequel aucun état ne peut subsister, et que la religion peut seule entretenir dans un état malheureux.

Lorsque les empereurs eurent jugé que rien n'était plus important pour la religion et pour l'état, que l'extinction des hérésies, le zèle contre les hérétiques fut bien plus nécessaire que la vertu, et il en prit la place : on dissimula les défauts et même les vices des personnes zélées ; on s'efforça de les excuser ; on les rendit moins odieuses ; les mœurs se corrompirent, et la morale s'altéra chez beaucoup de chrétiens.

CHAPITRE IV.

Des Hérésies du cinquième siècle.

L'amour de la philosophie platonicienne et pythagoricienne avait, dès la naissance du christianisme, tourné les esprits vers l'étude et l'examen du mystère de la Trinité et de la Divinité de Jésus-Christ, de l'union de la nature divine et de la nature humaine : ces mystères sont, pour ainsi dire, placés entre deux abymes, dans lesquels la curiosité téméraire ou le zèle indiscret s'étaient précipités ; les uns avaient cru que Jésus-Christ n'avait point pris de corps, et qu'il ne s'était point uni à la nature humaine ; les autres avaient prétendu qu'il n'était qu'un homme dirigé par l'esprit de Dieu.

Praxée, Noët, pour conserver le dogme de la Trinité, avaient fait du fils de Dieu une substance distinguée de la substance du Père.

Sabellius, pour défendre l'unité de la substance divine, avait fait des trois personnes de la Trinité, trois attributs.

Arius, pour éviter l'erreur de Sabellius et dégager le mystère de la Trinité de ses difficultés, avait supposé que Jésus-

Christ était un Dieu créé et distingué de la substance du Père.

Appollinaire, en défendant la consubstantialité du Verbe par tous les passages dans lesquels l'Ecriture donne à Jésus-Christ tous les attributs de la divinité, jugea que Jésus-Christ n'avait point d'ame humaine; que la divinité en faisait toutes les fonctions.

Théodore de Mopsueste, pour combattre Appollinaire, chercha dans l'Ecriture tout ce qui pouvait établir que Jésus-Christ avait une ame distinguée du Verbe.

En réunissant toutes les actions, toutes les affections que l'Ecriture attribuait à Jésus-Christ, il avait cru en trouver qui, non-seulement supposaient que Jésus-Christ avait une ame humaine, mais que Jésus-Christ avait fait des actions qui n'appartenaient qu'à cette ame; telles sont les souffrances, les progrès des connaissances, l'enfance, etc.

De-là, Théodore de Mopsueste avait conclu que Jésus-Christ avait non-seulement une ame humaine, mais encore que cette ame était distinguée et séparée du Verbe, qui l'instruisait, qui la dirigeait; sans quoi il faudrait reconnaître que la divinité a souffert, qu'elle a acquis des connaissances.

Nestorius, disciple de Théodore de Mopsueste, plein de ces principes, conclut que la divinité habitait dans l'humanité comme dans un temple, et qu'elle n'était pas unie autrement à l'ame humaine; qu'il y avait, par conséquent, deux personnes en Jésus-Christ; le Verbe, qui était éternel, infini, incréé; l'homme, qui était fini, créé: tout ce qui réunissait dans une seule personne le Verbe et la nature humaine, lui parut contraire à l'idée de la divinité et à la foi de l'Eglise. Il condamna, comme contraire à cette foi, le titre de mère de Dieu, qu'on donnait à la sainte Vierge.

Le zèle pour la pureté de la foi s'étant allumé dans tous les esprits, avait pénétré dans tous les états; le peuple se souleva contre Nestorius, et Nestorius tout-puissant à la cour, fit punir les mécontens par la prison et par le fouet.

L'innovation de Nestorius éclata ; les moines défendirent la prérogative de la sainte Vierge. Saint Cyrile écrivit contre Nestorius ; toute l'Eglise fut bientôt informée de leur contestation. Il se forma des partis dans les provinces, à Constantinople, à la cour, et Théodose II fit assembler un concile à Ephèse.

Les évêques se divisèrent, ils disputèrent : on passa des discusssions aux insultes, des insultes aux armes, et l'on vit une guerre sanglante prête à éclater entre les deux partis.

Nestorius et saint Cyrile avaient chacun un parti puissant à la cour, et Théodose était fort embarrassé à calmer le zèle qu'il avait allumé : après de grands troubles et beaucoup d'agitation à la cour, à Ephèse, dans les provinces, il condamna enfin les écrits de Nestorius, défendit aux Nestoriens de s'assembler, relégua les principaux en Arabie, et confisqua leurs biens.

Beaucoup cédèrent au temps et conservèrent, pour ainsi dire, le feu de la division caché sous les cendres du Nestorianisme, sans prendre le titre de Nestoriens.

Un Nestorien réfugié en Perse, profita de la haine des Perses contre les Romains, pour y établir, sur les ruines des églises catholiques, le Nestorianisme, qui de-là se répandit dans toute l'Asie, où il s'allia peut-être, dans les siècles suivans, avec la religion de Lama, et donna naissance à la puissance singulière du prêtre Jean.

Le concile d'Ephèse n'avait point éteint le Nestorianisme : les dépositions, les exils avaient produit dans l'Orient une infinité de Nestoriens cachés, qui cédaient à la tempête, et qui conservaient un désir ardent de se venger de saint Cyrile et de ses partisans.

D'un autre côté, les défenseurs du concile d'Ephèse haïssaient beaucoup les Nestoriens et ceux qui conservaient quelque reste d'indulgence pour ce parti.

Il y avait donc en effet deux partis subsistans, dont l'un opprimé cherchait à éviter le parjure et à se garantir des violences

violences des orthodoxes, par des formules de foi captieuses, équivoques et différentes de celles de saint Cyrille; l'autre victorieux, qui suivait les Nestoriens dans tous leurs subterfuges.

Le zèle ardent et la défiance sans lumière, pour s'assurer de la sincérité de ceux auxquels ils faisaient recevoir le concile d'Ephèse, imaginèrent différentes manières de les examiner, employèrent dans leurs discours les expressions les plus opposées à la distinction que Nestorius supposait entre la nature divine et la nature humaine. Ils employèrent des expressions qui désignaient non-seulement l'union, mais la confusion des deux natures.

Ainsi, après la condamnation du nestorianisme, tout était préparé pour l'hérésie opposée, et pour former une secte opiniâtre, fanatique, dangereuse : il ne fallait, pour la faire éclater, qu'un homme qui eût beaucoup de zèle contre le nestorianisme, peu de lumières, de l'austérité dans les mœurs, de l'opiniâtreté dans le caractère, de l'orgueil, et quelque célébrité.

Cet homme ne pouvait manquer d'exister dans le siècle que nous examinons, et ce fut Eutyches, moine en réputation de sainteté, et jouissant d'un grand crédit à la cour. Il fut le premier auteur des rigueurs qu'on exerça contre les Nestoriens, en Orient. Il employait, pour combattre le nestorianisme, les expressions les plus fortes; et de peur de séparer, dans Jésus-Christ, la nature humaine et la nature divine, comme Nestorius, il les confondit, enseigna qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule nature; savoir, la nature divine, parce que la nature humaine avait été absorbée par la nature divine, comme une goutte d'eau par la mer.

Le crédit d'Eutyches à la cour, le soutint contre un concile de Constantinople, et en fit assembler un, dont la présidence fut donné à Dioscore, patriarche d'Alexandrie.

Eutyches y fut rétabli, ses ennemis furent déposés; la faveur et la violence présidèrent à tous les décrets de ce concile, formé

et dirigé par les intrigues de la cour, et que l'on a justement nommé le brigandage d'Ephèse, dont Théodose II appuya les décrets.

Marcien, qui succéda à Théodose, fit assembler à Chalcédoine un concile qui condamna l'erreur d'Eutyches, mais sans détruire son parti, qui remplit l'Orient de troubles, de séditions, de meurtres. Au milieu de toutes ces horreurs, les Eutychiens agitaient mille questions frivoles, se divisaient sur ces questions, et formèrent une infinité de petites sectes ridicules et obscures, qui se persécutaient cruellement.

Ainsi, Nestorius et Eutyches allumèrent le feu du fanatisme dans tout l'empire d'Orient; les ménagemens et la sévérité des empereurs ne firent que l'augmenter. Les Nestoriens et les Eutychiens remplirent successivement l'empire de troubles et de séditions, firent couler le sang dans toutes les provinces de l'empire, et en chassèrent un nombre infini de sujets, qui allèrent porter leur fortune et leur industrie chez les étrangers, les instruire de la faiblesse de l'empire, et leur prêter leurs bras pour se venger.

Tandis que, dans l'Orient, la curiosité humaine altérait les mystères en voulant les expliquer, l'amour de la perfection attaquait, dans l'Occident, les dogmes du christianisme sur la grâce, sur la liberté de l'homme, sur sa corruption, prétendait le rendre capable d'arriver de lui-même au plus sublime degré de vertu, ou le dépouiller de toute activité pour le bien, et le soumettre à une destinée qui ne lui laissait ni choix, ni liberté: tels furent les Pélagiens, les Prédestinatiens, les Semi-Pélagiens. Aucune de ces erreurs ne troubla les états.

SIXIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Empire d'Orient.

Anastase régnait au commencement du sixième siècle, et l'on vit éclater en lui des vices que son état privé ou des vues ambitieuses avaient retenus. Il vendit les charges, accabla les peuples d'impôts; il devint odieux : il se forma des séditions dans les provinces et à Constantinople.

Au-dehors, l'empire fut attaqué par les Perses, les Bulgares, les Arabes et les peuples septentrionaux, qui en ravagèrent les provinces, tandis que, de leur côté, les gouverneurs romains les épuisaient par leurs vexations, dont ils partageaient le fruit avec Anastase.

Les Eutychiens et les ennemis du concile de Chalcédoine, que Zénon avait inutilement voulu réunir avec les catholiques, formaient une autre guerre intestine, et Anastase se déclara enfin pour les Eutichiens. Les catholiques se soulevèrent; Vitalien, un des généraux de l'empereur, se mit à leur tête, forma tout-à-coup une armée, défit les troupes de l'empereur, et le força à cesser de persécuter les catholiques.

Tel était l'état de l'empire, lorsque Justinien le reçut des mains des soldats; il gouverna avec beaucoup de sagesse, et fit, en faveur de la religion catholique, tout ce qu'Anastase avait fait contre elle. Son zèle indisposa Théodoric, roi d'Italie et arien zélé.

Justinien succéda à son oncle, et fut en guerre avec les Perses et les Huns, qui ravagèrent l'Illyrie et la Thrace; Bélizaire et Narsès défendirent l'empire avec beaucoup de gloire, et conquirent l'Italie sur les Goths.

Justinien, persuadé que des lois sages contribuent beaucoup

plus au bonheur des peuples, que les victoires les plus éclatantes, fit faire un nouveau code (1).

L'empire était toujours troublé par les Eutychiens : Justinien porta contre eux des lois très-sévères; il chassa les évêques eutychiens de leurs siéges, et l'eutychianisme parut éteint dans l'empire; mais il sembla revivre, sur la fin de cet empereur.

Justin, neveu et successeur de Justinien, fut un prince faible et voluptueux, qui laissa ravager l'empire. La vue de ses malheurs, l'impuissance dans laquelle il était d'en arrêter les progrès, altérèrent sa raison. Tibère fut chargé du gouvernement, et empereur après Justin : il eut pour successeur Maurice, sous lequel l'empire eut des succès; ce dernier eut la gloire de remettre Chosroès sur le trône, et fut lui-même dépouillé de ses états par Phocas, à qui l'armée donna le titre d'Auguste.

De l'état de l'Occident.

Au commencement du siècle, l'Italie était sous la domination des Goths. Bélizaire et Narsès la firent rentrer sous la puissance de Justinien, après une guerre longue et sanglante. Rome fut plusieurs fois prise et reprise par les Romains et par les Goths.

Dans les Gaules, les Bourguignons, les Visigoths et les Francs furent presque toujours en guerre.

Les Francs, qui étaient, dans le siècle précédent, divisés en différentes tribus, telle que celle des Saliens, des Ripuaires, des Chamaves, des Chattes, etc., furent réunis sous Clovis, excepté les Ripuariens, qui formaient une tribu séparée, quoiqu'ils reconnussent Clovis pour roi (2).

Après avoir réuni tous les Francs et conquis la plus grande

(1) Procop. de bel. Pers., de bello Goth. Agathias, hist. Inst. Balduin in Just.

(2) Greg. Tur., l. 2.

partie des Gaules, Clovis établit le siége de son empire à Paris, où il mourut en 511.

Ses enfans partagèrent ses états; Thierry, né d'une concubine, fut roi de Metz; Childebert, de Paris; Clotaire, de Soissons; et Clodomir, d'Orléans: Clotaire, à force de crimes et de meurtres, réunit tous ces états, partagés ensuite entre ses quatre enfans, qui furent continuellement en guerre, ou par leur propre inclination, ou par les inspirations de Frédegonde, femme d'un esprit inquiet, d'un courage extraordinaire, et d'une ambition qui comptait pour rien les crimes lorsqu'ils étaient heureux.

En Espagne et en Afrique, les Goths et les Vandales étaient sans cesse en guerre entr'eux, ou avec les Romains.

La Grande-Bretagne défendit, pendant tout ce siècle, sa liberté contre les Saxons, les Juttes et les Anglais, qui enfin, après un siècle de guerre, y fondèrent leur empire, connu sous le nom d'Heptarchie.

CHAPITRE II.

Etat des Lettres et des Sciences, pendant le sixième siècle.

Anastase, Justin, Justinien et leurs successeurs, n'avaient point pour les lettres le goût que nous avons vu dans Arcade, Honoré, Théodose, Marcien, etc. Les talens et les connaissances ne furent ni utiles, ni honorables.

L'empire était devenu le fruit de l'ambition: un soldat, un officier de l'empereur y parvenait, en formant des partis dans le sénat, dans le peuple, parmi les soldats, en excitant des soulèvemens.

Les Manichéens, les Ariens, les Eutychiens sur-tout, étaient animés d'une haine vive contre les catholiques, qui ne négligeaient rien contre des ennemis aussi actifs, et qui leur opposaient un zèle infatigable, une fermeté inébranlable.

Ainsi, l'empire fut rempli d'ambitieux, de partis et de

factions, et l'on n'eut de la considération et du crédit qu'en s'attachant à un parti. Tous les esprits furent entraînés par cette espèce de torrent, et sans cesse occupés à gagner un protecteur, à perdre un ennemi, à faire un prosélyte. La calomnie, les délations, les impostures, les faux témoignages, tout était employé sans scrupule (1).

Dans une agitation aussi générale et aussi violente, peu de gens cultivèrent leur esprit et leur raison; le goût des lettres et des sciences ne subsista que dans quelques personnes sages, qui résistèrent au torrent, et que leur modération et leur sagesse firent oublier, ou rendirent ridicules et peut-être odieux.

On ne trouve, dans ce siècle, que quelques rhéteurs, quelques historiens estimés, et qui étaient des fruits du siècle précédent: tels sont Nonnose, Hésichius, Procope, Paul le silentiaire, Agathias le scholastique, quelques philosophes païens qui ne prenaient aucune part aux affaires, et qui s'occupèrent à concilier les sentimens d'Aristote, de Platon, de Pythagore: tels furent Simplicius et plusieurs autres philosophes païens, à qui Justinien permit d'habiter à Athènes.

Les catholiques eurent cependant de bons écrivains, des théologiens habiles, des raisonneurs exacts, mais en fort petit nombre, et aucun de comparable aux excellens auteurs du siècle précédent (2).

Dans l'Occident, l'Italie fut le théâtre d'une guerre sanglante et continuelle, entre les Grecs, les Lombards et les Romains.

Les Gaules étaient soumises aux Bourguignons, aux Visigoths, aux Francs, dont la domination s'étendait presque depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes.

L'Espagne était déchirée par les guerres des Goths, des Vandales, des Suéves; et enfin la Grande-Bretagne fut envahie par les Juttes, les Anglais, les Saxons.

(1) Ev. l. 4, 5, 6. Théod. le Lecteur, l. 1 et 2. Hormisdas, lettre à possesseur. Dup. bibl. du 6e siècle, art. Jean Maxence.

(2) Voyez Phot. Bibl.

Tous ces conquérans, sans arts et sans sciences, avaient subjugué des peuples qui cultivaient les arts et les sciences. Ils devaient à leur courage, souvent à leur perfidie, leurs succès, leurs avantages; ils n'estimèrent que la bravoure et l'art de tromper son ennemi. Les sciences, les lettres et les arts devinrent le partage des vaincus : on les regarda comme l'occupation des hommes sans courage; elles furent l'objet du mépris des guerriers qui avaient conquis l'Occident.

Nul motif ne porta donc les esprits à la culture des lettres, et l'ignorance fit des progrès rapides, au commencement du sixième siècle : on n'entendait plus les vers latins, et à la fin, tout ce qui n'était pas écrit en style grossier et rustique, surpassait l'intelligence du public.

Les lettres et les sciences se réfugièrent dans les monastères et chez le clergé : on conserva, dans les villes épiscopales et dans les monastères, des écoles où l'on enseignait les lettres et la théologie : ces maisons religieuses furent l'asile de la vertu, comme elles l'avaient été des lettres. Les évêques ne virent point d'un œil indifférent, leurs vainqueurs dans l'ignorance de la vraie religion; ils entreprirent de les éclairer.

L'ignorance et la barbarie de ces conquérans les rendaient peu susceptibles d'instruction; « il fallait, disent les savans » auteurs de l'histoire littéraire de France, dans les desseins » que Dieu avait de les appeler à la foi catholique, quelque chose » qui les prît par les sens : il choisit donc les miracles, comme » le moyen le plus propre pour faire sur ces peuples une » salutaire impression; il s'en faisait sans nombre, aux tom- » beaux de saint Martin à Tours, de saint Hilaire à Poitiers, » de saint Germain à Auxerre, et de tant d'autres saints : » ils étaient si éclatans et si avérés, que les évêques les pro- » posaient comme une marque certaine et distinctive de la » vraie religion, et l'on sait que ce fut ce qui détermina le » grand Clovis à l'embrasser (1).

(1) Hist. lit. de Fr., t. 3, p. 3.

Les effets que ces vrais miracles avaient produits, en firent supposer d'imaginaires, que l'on revêtit de circonstances les plus propres à conduire les esprits à l'objet qu'on se proposait : le désir d'attirer de riches offrandes, ou d'intimider les ravisseurs des biens ecclésiastiques, fit imaginer une infinité de guérisons ou de punitions miraculeuses (1).

On vit un nombre infini de recueils d'histoires merveilleuses, de vies de saints, toutes remplies de prodiges, d'apparitions, de révélations, même pour les plus petits détails de la vie privée.

Ces histoires faisaient des impressions profondes sur les esprits, et les enflammaient du désir d'être l'objet de toutes les merveilles qu'on racontait; un nombre infini de personnes s'efforcèrent d'attirer sur elles ces secours extraordinaires de la Providence.

Un homme qui désire ardemment une chose, se la représente fortement; s'il a l'imagination vive, tous les objets étrangers à cette chose, disparaissent; il la voit, il croit qu'elle existe; s'il la raconte, il est animé d'un enthousiasme qui subjugue toutes les imaginations que la raison ne soutient pas : ainsi, le fanatisme et l'ignorance crurent voir des merveilles, et persuadèrent.

Il est si flatteur pour l'amour-propre, si consolant pour la faiblesse humaine, si important, même pour la piété, d'être conduit immédiatement par la Providence; on racontait tant d'histoires où elle intervenait d'une manière miraculeuse, dans toutes les circonstances de la vie privée, que l'on ne douta pas que la Divinité, les anges et les saints ne fussent sans cesse occupés à secourir les hommes, à les diriger, à les instruire de ce qu'il leur importait de savoir, lorsqu'ils étaient invoqués : on crut donc, en consultant la Divinité, les anges, les saints, recevoir des réponses ou des éclaircissemens sur l'avenir.

Comme l'ignorance était aussi profonde que la superstition

(1) Ibid.

était étendue, et que l'ignorance n'invente point, on adopta toutes les divinations en usage chez les idolâtres; et elles ne parurent point criminelles, parce qu'elles n'avaient point pour objet les démons, mais Dieu même, les anges ou les saints.

Ainsi, l'on crut qu'en ouvrant au hasard quelque livre de l'Ecriture sainte, la Providence conduisait la main de celui qui l'ouvrait, et que le premier verset contenait la réponse que l'on cherchait sur quelque point embarrassant. Adrien avait autrefois employé l'Enéide pour cet objet. Chilpéric écrivit une lettre à saint Martin de Tours, et la fit placer sur son tombeau : il le priait, dans cette lettre, de lui faire savoir s'il pourrait, sans crime, arracher Boson de son église, où il s'était retiré.

De ce que la Providence intervenait, d'une manière extraordinaire, à la réquisition ou à la prière des chrétiens, on conclut qu'elle ne laisserait point impuni un parjure, un mensonge, un crime dont on lui demanderait justice, et qu'elle ne permettrait pas que l'innocence périt, dans quelque péril qu'elle fût : de là vinrent toutes ces espèces d'épreuves par l'eau, par le feu, par le serment, par le duel, connues sous le nom de jugemens de Dieu.

Les coupables ou les méchans, qui voulaient connaître l'avenir, ou qui furent mis à ces épreuves, cherchèrent dans l'assistance des mauvais génies, un secours qu'ils n'osaient espérer de la Providence ou des saints : ils eurent recours à la nécromancie, à la magie, etc.

Ce fut donc dans le sixième siècle que se développèrent tous ces germes de superstition, de magie, de sorcelleries, que nous avons vu se former dans le siècle précédent.

L'esprit humain, qui trouvait dans toutes ces pratiques des moyens de savoir ou de produire tout ce qui l'intéressait, n'eut aucune raison, aucun motif pour cultiver les lettres et les sciences; et le goût de l'étude fut anéanti dans l'Occident (1).

(1) Greg. Turon. h., l. 4, 5, 7. Balus. Capit., t. 1. Fredeg. chron.

CHAPITRE III.

Des Hérésies du sixième siècle.

Dans le troisième siècle, Arius ne pouvant concilier le mystère de la Trinité avec l'unité de la substance divine, avait prétendu que le Verbe n'existait pas dans la substance du Père, quoiqu'il fût Dieu ; il avait appuyé son sentiment sur des passages dans lesquels Jésus-Christ est dit inférieur à son Père, ou produit dans le temps.

Les catholiques avaient, au contraire, prouvé que le Verbe était consubstantiel au Père, par une infinité de passages qui établissaient une parfaite égalité entre le Père et le Fils : ils avaient fait voir que les Ariens s'écartaient du vrai sens de l'Ecriture.

Les Ariens, de leur côté, pour éluder la force des passages que les catholiques leur opposaient, avaient été obligés de recourir à des explications forcées.

Lorsqu'Apollinaire prétendit que Jésus-Christ n'avait point d'ame humaine, il fallut, pour le combattre et pour le défendre, examiner les différens principes qui concouraient dans les actions de Jésus-Christ.

Lorsque Nestorius enseigna que Jésus-Christ réunissait la nature divine et la nature humaine, mais qu'elles faisaient deux personnes, il fallut, pour défendre et pour combattre son sentiment, examiner quelle était l'idée ou l'essence de la personnalité, et comment deux natures aussi différentes pouvaient s'unir de manière qu'elles ne formassent qu'une seule personne.

Lorsqu'Eutyches soutint que la nature divine et la nature humaine étaient confondues, il fallut, pour combattre et pour défendre son sentiment, rechercher comment une substance

Le Gendre, mœurs des Fr. Fleury, dis. 3, sur l'hist. Thier., et le Brun, Traité des supers., hist. lit. de Fr., t. 3.

pouvait s'unir à une autre, de manière qu'après l'union il n'y en eût qu'une, et si cette union avait lieu dans Jésus-Christ.

Les erreurs d'Arius, d'Apollinaire, de Nestorius, d'Eutyches, avaient donc introduit dans la théologie les finesses, les subtilités de la dialectique, et conduit les esprits à examiner l'union de la nature divine et de la nature humaine. L'esprit, élevé à ces grands objets, rechercha les causes, les effets, les propriétés, les suites de cette union, soit par rapport à l'humanité, soit par rapport à la divinité; mais comme l'esprit s'était rétréci par les subtilités, et que l'ignorance l'avait abaissé, il n'examina ces objets que sous des rapports puérils: on inventa des manières de parler extraordinaires, et l'on agita des questions qui l'étaient encore davantage.

Ainsi, les Eutychiens examinèrent si le corps de Jésus-Christ transpirait, s'il avait besoin de se nourrir; ils se partagèrent sur cette question, tandis que Timothée recherchait si, depuis l'union de la nature divine et de la nature humaine, Jésus-Christ avait ignoré quelque chose.

Des moines scythes, pour exprimer plus clairement, contre les Nestoriens, l'union de la nature divine et de la nature humaine, prétendirent qu'on devait dire qu'*un de la Trinité avait souffert*, et qu'il était nécessaire de faire de cette proposition une formule de foi.

Des catholiques craignirent que cette façon de s'exprimer ne favorisât l'eutychianisme, et la condamnèrent. Le clergé, le peuple et la cour se partagèrent sur cette proposition; on s'échauffa: l'empereur prit parti contre les moines, et Vitalien qui avait déjà pris les armes, sous Anastase, en faveur des catholiques, se déclara pour les moines: l'on vit des partis ennemis, de l'agitation, des séditions; enfin, on condamna l'usage d'une proposition qui excitait des soulèvemens dans l'état, et qui menaçait l'empire d'une guerre civile.

De ce que l'on avait défendu de se servir de cette proposition, d'autres moines conclurent qu'il était faux qu'un de la Trinité eût souffert; que s'il était vrai qu'un de la Tri-

nité n'avait pas souffert, il était vrai qu'un de la Trinité n'était pas né, et par conséquent, que la Sainte Vierge n'était pas véritablement mère de Dieu.

Cette nouvelle conséquence ne causa pas moins de trouble que la proposition qui l'avait occasionnée, et l'on déclara qu'un de la Trinité avait souffert (1).

Lorsque le feu de l'eutychianisme commença à s'éteindre, des moines de Palestine lurent les livres d'Origène, et adoptèrent beaucoup de ses erreurs.

D'autres moines les combattirent; chacun fit des prosélytes ardens, et cette contestation causa des mouvemens violens dans toute la Palestine.

On savait que l'empereur aimait beaucoup à prendre part aux affaires ecclésiastiques, et à faire des règlemens sur les contestations qui s'élevaient par rapport à la religion.

Pélage, apocrisiaire de Rome, profita de cette disposition de l'empereur, pour faire condamner les ouvrages d'Origène, qui avait pour partisan zélé, Théodore de Césarée, ennemi du concile de Chalcédoine, et qui jouissait auprès de l'empereur de beaucoup de crédit.

Théodore, pour se venger, persuada à l'empereur de faire condamner Théodore de Mopsueste et ses écrits, ceux de Théodoret contre saint Cyrille, et la lettre d'Ibas qui avait été lue dans le concile de Chalcédoine.

Justinien donna un édit, et condamna ces trois auteurs.

Le pape Vigile, après tous les ménagemens que la prudence lui suggéra, excommunia ceux qui recevraient cet édit; cette contestation fut fort animée, fort longue, et ne se termina que dans le cinquième concile général (2).

Le Semipélagianisme qui avait fait des progrès en France,

(1) Noris. Hist. Pélag., l. 2, c. 20. Baron. annal., t. 6, p. 659. t. 7, p. 413.

(2) Liberar. Breviar. c. 23. Baron. t. 7. Nicephor., hist. ec. l. 17. Noris. diss. de 5. Synod. Dup. bibl. t. 6.

et qui n'y causa point de troubles civils, fut condamné par le concile d'Orange.

Les Francs, les Anglais, les Saxons, embrassèrent la religion chrétienne, et les Goths, les Suèves, les Hérules, etc., renoncèrent à l'Arianisme : ainsi, tout l'Occident était catholique, uni et soumis au Saint Siége, qui avait eu la principale part à la conversion des infidèles et des hérétiques.

Au milieu du désordre et de la confusion qui régnaient dans l'Orient et dans l'Occident, la foi de l'Eglise était aussi pure que sa morale; elle combattait également toutes les erreurs, tous les abus, tous les désordres. Les décrets et les canons des conciles en sont une preuve incontestable : par-tout elle produisit des hommes illustres par leur sainteté, et des vertus qu'aucune religion n'avait produites : c'est à la religion que nous devons de n'être pas dans l'état où étaient les peuples barbares qui attaquèrent l'empire d'Occident, et qui l'ont détruit.

SEPTIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de l'Orient.

Phocas régnait au commencement du septième siècle; il avait tous les vices qui déshonorent l'humanité, sans aucune qualité estimable. Les Barbares ravagèrent l'empire, pendant que Phocas ruinait ses sujets et répandait leur sang.

Héraclius délivra l'empire de ce monstre (610); il recouvra toutes les provinces que les Perses avaient conquises sur l'empire, et rendit sa puissance formidable dans l'Orient et dans l'Occident. L'empire de Constantinople renfermait encore une partie de l'Italie, la Grèce, la Thrace, la Mésopotamie, la Syrie, la Palestine, l'Egypte et l'Afrique; mais ces vastes possessions étaient dépeuplées par les guerres continuelles que l'empire avait soutenues, par les ravages des Barbares, par le pouvoir

absolu et arbitraire que des gouverneurs insatiables et impitoyables y exerçaient, par les édits rigoureux des empereurs contre tous les hérétiques : les sujets que l'empire avait conservés, gémissaient sous l'oppression ; l'empire n'était plus la patrie de personne. Ainsi, pour démembrer l'empire dans l'Orient, comme il l'avait été dans l'Occident, il ne fallait qu'une puissance médiocre qui l'entreprît.

Depuis long-temps les empereurs travaillaient eux-mêmes à former cette puissance : au milieu des guerres qui désolaient le reste de la terre, les Arabes avaient conservé la paix et la liberté. Ce fut chez eux que se réfugièrent les citoyens mécontens et malheureux, les hérétiques proscrits par les lois des empereurs, depuis Constantin jusqu'à Héraclius. Chacun y professait en liberté sa religion : il y avait des tribus idolâtres ; quelques-unes étaient juives, d'autres avaient embrassé la religion chrétienne, et enfin on y voyait de toutes les sectes qui s'étaient élevées depuis la naissance du christianisme.

L'Arabie contenait donc des forces capables de faire des conquêtes sur l'empire romain ; mais l'amour de l'indépendance et de la liberté les tenait désunies, les rendait incapables de faire des conquêtes, et retenait les Arabes dans leurs anciennes limites, jusqu'à ce que quelqu'un réunît ces forces, et les portât contre les états voisins, tels que la Perse ou l'empire grec, également incapables de résister à leurs forces réunies.

Les empereurs avaient encore eux-mêmes préparé tout pour la réunion de ces forces contre leur empire.

L'Arabie était remplie de Juifs et de chrétiens de toute espèce, et de sectaires de toutes les hérésies qui s'étaient élevées depuis la naissance du christianisme. Il y avait beaucoup de Nazaréens, d'Ebionites, et de sectes qui avaient attaqué la divinité de Jésus-Christ, et qui le croyaient un homme divin, envoyé par Dieu pour instruire les hommes : les demi-Ariens qui en voulaient faire un Dieu créé, se contredisaient et détruisaient l'unité de Dieu ; les Nestoriens, qui recon-

naissaient que Jésus-Christ était Dieu, prétendaient cependant que la divinité n'était unie à Jésus-Christ, que comme elle l'aurait été à un prophète.

Toutes ces sectes se réunissaient sur deux points; c'est qu'il n'y avait qu'un Dieu, et que Jésus-Christ avait été envoyé pour le faire connaître, et pour enseigner aux hommes une morale parfaite.

Il était impossible que, dans l'agitation où étaient tous les esprits, il ne se trouvât pas, dans toutes ces sectes, quelqu'un qui réduisît le christianisme à ces deux points, et qui n'envisageât pas cette espèce de réduction comme un moyen de réunir tous les chrétiens d'Arabie contre les catholiques.

Il était également impossible que, de cette première vue, quelqu'un ne conclût pas que tout ce que les chrétiens croyaient de plus, était ajouté à la doctrine de Jésus-Christ; que par conséquent, les chrétiens, en raisonnant, avaient corrompu le christianisme, et qu'il fallait le réformer, en rappelant les hommes à l'unité de Dieu, à la bienfaisance, aux vertus morales que Jésus-Christ était venu enseigner, et que les disputes des chrétiens avaient obscurcies.

Le temps avait donc rapproché, dans l'Arabie, toutes les idées qui devaient conduire l'esprit humain à retrancher du christianisme tous les mystères qui avaient été parmi les chrétiens un sujet de division, et à faire sortir, des sectes chrétiennes reléguées dans l'Arabie, une secte réformatrice, qui n'admît pour dogmes fondamentaux que l'unité de Dieu, les peines et les récompenses de l'autre vie; qui regardât Jésus-Christ comme un envoyé de Dieu, et qui prétendît rappeler les hommes à la bienfaisance, à la pratique des vertus morales, à un culte plus pur que celui des chrétiens.

Parmi les chrétiens réfugiés dans l'Arabie, beaucoup avaient été dépouillés de leurs biens, de leur état, et forcés par les édits des empereurs, de quitter leur patrie; beaucoup étaient ennemis ardens des catholiques; et il était impossible que le projet de réunir les chrétiens, ne fît pas naître celui d'armer

contre l'empire, ces chrétiens réunis, de faire recevoir leur doctrine chez les Arabes, et d'associer par ce moyen à leur vengeance, une nation guerrière, ou du moins de répandre dans toute l'Arabie cette réforme du christianisme.

Ce fut donc chez les Arabes que ces chrétiens réformateurs durent chercher un apôtre capable de prêcher et de faire recevoir cette nouvelle doctrine dans sa nation, dans toute l'Arabie, et se réserver le soin de le diriger en secret.

Cette doctrine ne devait donc point s'offrir comme une réforme du christianisme, mais comme une religion nouvelle, et l'Arabe qui devait l'enseigner, comme un prophète.

Il ne fallait, pour cela, que trouver un Arabe ignorant, mais qui eût de l'esprit, de la simplicité, une imagination vive, une tête capable d'enthousiasme et de fanatisme, un cœur ambitieux et passionné, à qui l'on pût faire sentir l'absurdité de l'idolâtrie, et persuader qu'il était envoyé de Dieu pour enseigner aux hommes une religion pure, qui lui avait été révélée.

Mahomet réunissait toutes ces qualités; son négoce le fit connaître aux chrétiens de Syrie, d'Orient, d'Arabie, et on le choisit pour être l'apôtre de la réforme que l'on avait imaginée. On l'instruisit; sa tête s'échauffa : il crut que l'ange Gabriel lui était apparu, et lui avait ordonné d'enseigner à sa tribu l'unité de Dieu et une morale pure; il eut des ravissemens, des extases; il les raconta, échauffa les imaginations, communiqua son enthousiasme, promit à ceux qui recevraient sa doctrine, les récompenses les plus magnifiques; il leur fit la peinture la plus vive des délices destinées aux croyans : un petit nombre le crut; il se fit des prosélytes; il eut des contradicteurs, fut obligé de fuir, rencontra et surmonta des difficultés sans nombre, et fut reconnu par sa tribu, pour prophète et apôtre de Dieu.

Les difficultés que Mahomet rencontra et qu'il vainquit; ses succès, son fanatisme, et sans doute ses maîtres élevèrent son esprit, augmentèrent son courage, étendirent ses vues, agrandirent

agrandirent ses desseins : il forma le projet de faire recevoir sa religion à toutes les tribus, et dans toute la terre.

Dans une nation ignorante et guerrière, l'enthousiasme et le zèle religieux s'allient avec les idées militaires, et prennent le caractère de la bravoure guerrière. Ce fut bien moins par la voie de la persuasion que par la force, que Mahomet et ses disciples prétendirent faire recevoir sa doctrine; et Mahomet fut un prophète guerrier; et ses disciples, des apôtres sanguinaires. « C'est moi, lui disait Ali, en prêtant serment de » fidélité; c'est moi, prophète de Dieu, qui veux être ton » visir : je casserai les dents, j'arracherai les yeux, je fendrai » le ventre et je romprai les jambes à ceux qui s'opposeront » à toi (1). »

Mahomet promettait le paradis à ceux qui mouraient pour sa religion; le ciel s'ouvrait, pour ainsi dire, aux yeux du Musulman qui combattait; son imagination le transportait au sein de la volupté, dont Mahomet avait fait des peinture si vives. Tous les disciples de Mahomet devinrent des soldats intrépides et invincibles; dans moins de dix ans, il réunit sous sa loi toutes les tribus arabes, reçut des ambassadeurs des souverains de toute la péninsule, envoya des apôtres et des lieutenans dans des contrées éloignées, écrivit à Héraclius, au roi de Perse et aux princes voisins, pour les engager à embrasser sa religion (2).

Abubècre, successeur de Mahomet, après avoir anéanti les factions de quelques prophètes qui s'élevèrent, tourna toute l'activité des Arabes contre les états voisins; il écrivit aux princes de l'Hiémen, aux principaux de la Mecque et à tous les Musulmans de l'Arabie, de lever le plus grand nombre possible de troupes, et de les envoyer à Médine. J'ai dessein, leur dit-il, de tirer la Syrie des mains des infidèles, et je

(1) Abufed. vit. Mah., c. 8. Gagnier, vie de Mah., l. 1, c. 2.

(2) Abufed. c. 21. Alcor. sur. 5, v. 8; sur. 8, v. 39. Gagnier, l. 3.

veux que vous sachiez qu'en combattant pour la propagation de notre religion, vous obéissez à Dieu.

On vit bientôt arriver à Médine, un nombre prodigieux d'Arabes qui manquaient de vivres, et qui attendaient sans murmure et sans impatience que l'armée fût complète, pour se porter où le calife leur ordonnerait d'aller (1).

Abubècre envoya les Musulmans contre les Grecs et contre les Perses; et ce mouvement une fois imprimé au fanatisme des Sarrasins, ils chassèrent de l'Arabie tous les Juifs, tous les chrétiens; subjuguèrent une partie de la Perse, se répandirent en Egypte, en Afrique, s'y établirent, détruisirent quatre mille temples de chrétiens, d'idolâtres et de Perses, bâtirent quatorze cents mosquées pendant le califat d'Omar, successeur d'Abubècre (2).

Sous Othman, successeur d'Omar, la Perse fut entièrement soumise aux Arabes, et le roi de Nubie devint tributaire de ce calife (3).

Sous Ali, les conquêtes furent suspendues par les divisions et par les guerres des Arabes; Moavic les réunit enfin, fit courir une tradition qui portait que les Musulmans prendraient la capitale des Césars; et que tous les péchés de ceux qui seraient employés à ce siége, leur seraient pardonnés.

Les Mahométans volèrent sous les drapeaux du calife, et ne furent ni effrayés par les périls, ni rebutés par les difficultés de l'entreprise, qui néanmoins ne réussit pas.

Héraclius fit inutilement de grands efforts pour arrêter ces redoutables ennemis; Constantin, son fils, leur céda les provinces dont ils s'étaient emparés, en leur imposant un tribut.

Jyazid, successeur de Moavic, poussa ses conquêtes du côté de l'Orient, soumit tout le Korasan, le Khowarsan, et mit à contribution les états du prince de Samarcande.

---

(1) Abulphar. Eutych. annal. Ockely, hist. des Sarr., t. 1.

(2) Ockely, hist. des Sar., l. 1; d'Herbelot, bibl. or., art. Omar.

(3) Elmacin. hist. Sar. d'Herbelot, art. Othman.

Les Arabes n'étaient cependant pas en paix entr'eux (1).

CHAPITRE II.

Etat de l'Occident.

Les empereurs grecs possédaient encore quelques contrées d'Italie; les Lombards en occupaient la plus grande partie. La portion de l'Italie soumise aux empereurs, était divisée en duchés dépendant des Exarques de Ravenne, comme l'Exarque l'était de l'empereur; chacun d'eux s'efforçait de se rendre indépendant. Les Lombards, de leur côté, travaillaient sans cesse à s'agrandir, et rendirent inutiles les efforts que les empereurs faisaient pour rétablir leur puissance en Italie.

La France était partagée en plusieurs provinces, dont les chefs ou rois se firent d'abord une guerre cruelle, et se livrèrent bientôt aux plaisirs, s'ensevelirent dans la mollesse, et laissèrent à un ministre principal, connu sous le nom de Maire du palais, le soin des affaires.

La puissance romaine était presque anéantie en Espagne: les souverains qui avaient succédé aux empereurs, recevaient la souveraineté des mains des grands seigneurs, qui formaient des brigues et des factions : on y vit souvent des ambitieux assassiner ou faire assassiner les souverains, et s'emparer du trône. Il fut occupé par quatorze rois pendant ce siècle, et la moitié fut chassée ou assassinée par les intrigues de quelques ambitieux. Le zèle de la religion fut quelquefois le prétexte ou le motif des conjurés. Presque tous ces rois firent assembler des conciles pour y faire condamner leurs prédécesseurs et approuver leur élection : on assembla en Espagne dix-neuf conciles pendant ce siècle.

Ces conciles firent des règlemens très-sages et très-utiles

(1) Voyez les auteurs cités.

pour la morale et pour la société civile. On y excommunie les sujets qui violent la foi qu'ils ont promise aux rois; mais on y prie les rois de gouverner les peuples avec justice et avec piété; on y prononce anathème contre les rois qui abuseraient de leur pouvoir pour faire le mal. Le quatrième concile de Tolède ajoute à ce décret général, un jugement particulier sur le roi Suintilan, qui, selon le consentement de toute la nation, s'est privé du royaume en confessant ses crimes.

D'autres conciles ordonnent que les rois seront obligés de faire serment qu'ils ne souffriront point d'infidèles, et prononcent anathème contre ceux qui violeront ce serment.

Les Saxons, qui avaient conquis l'Angleterre et qui l'avaient partagée en sept royaumes, avaient élu un monarque qui n'était que leur général : les souverains qui gouvernaient ces sept royaumes, furent perpétuellement en guerre; ils embrassèrent la religion chrétienne et fondèrent beaucoup de monastères. On vit des souverains quitter le trône pour s'y retirer (1).

CHAPITRE III.

Etat de l'Esprit humain, par rapport aux Lettres, aux Sciences et à la Morale.

Nous avons vu, dans l'Orient, l'esprit humain passer successivement de l'étude de la philosophie et des lettres, à un amour excessif pour le merveilleux; de l'amour du merveilleux, au mépris pour la philosophie; faire sur les mystères une infinité de questions téméraires, inutiles; inventer des formules de foi, pour découvrir les hérétiques cachés : on suivit cette méthode pendant le septième siècle.

Les empereurs, livrés aux disputes théologiques, n'encou-

(1) Thoiras, hist. d'Angl., t. 1, p. 129.

ragcaient point les talens littéraires, et le goût du merveilleux destitué de lumières, rétrécit tous les esprits : cependant on laissa subsister les colléges, et l'étude de la grammaire et des langues se perpétua dans la capitale.

On ne fit plus d'efforts pour s'élever aux vérités générales et pour perfectionner la raison; on avait à peine une légère connaissance des opinions d'Aristote; les philosophes n'allèrent pas au-delà : rien n'est si faible que les traités de Philoponus et des autres philosophes de ce siècle.

Les ouvrages polémiques furent presque tous sans force et sans méthode (1).

Ce fut dans ce siècle que parut le Pré spirituel, ouvrage rempli d'apparitions les plus singulières, de prodiges les plus incroyables, de miracles les plus étonnans et les moins nécessaires, à en juger par les idées ordinaires. Quoi qu'il en soit, au reste, de la vérité de tout ce que renferme cet ouvrage et tant d'autres, ils étaient assez bien écrits (2). Ils furent lus avidement; on crut tout ce qu'ils racontaient; car, dans une nation frivole et livrée au luxe, l'élégance subsiste encore pendant que la lumière s'éteint, et les écrivains superficiels et agréables sont en quelque sorte les docteurs de la nation. On prend leur goût, on adopte leurs idées, comme par instinct. Ces ouvrages perpétuèrent donc l'amour du merveilleux, échauffèrent les imaginations, et augmentèrent la disposition des esprits à l'enthousiasme et au fanatisme; tandis que l'empire des califes était embrasé de son feu.

Le fanatisme, à Constantinople, n'échauffait que des ames énervées par le luxe et par la mollesse, affaissées par le despotisme et par le malheur; il ne tendait à rien de grand, n'inventait que quelques pratiques religieuses, ne produisait que des tracasseries, des émeutes populaires, des séditions.

Dans l'empire des califes, il avait fait de tous les sujets des

(1) Phot. bibliot., cod. 23, 24, 50, 108.

(2) Phot. bibliot. Dup. bibliot., septième siècle.

soldats fanatiques et religieux, qui se croyaient chargés par le ciel d'établir le Mahométisme dans toute la terre, et de régner sur toutes les nations.

» Nous vous requérons, disaient les lieutenans du calife, » de déclarer qu'il n'y a qu'un Dieu; que Mahomet est son » apôtre; qu'il y aura un jour du jugement, et que Dieu » fera sortir les morts de leur sépulcre. Lorsque vous aurez » fait cette déclaration, il ne nous sera plus permis de répandre » votre sang, ou d'enlever vos biens et vos enfans : si vous » refusez cela, consentez à payer le tribut, et soumettez-vous » incessamment; sinon, je vous ferai attaquer par des hommes » qui aiment mieux la mort, que vous n'aimez à boire du » vin, etc. »

Avant les combats, le général priait à la tête de l'armée : » O Dieu! disait-il, confirmez nos espérances, et assistez » ceux qui soutiennent votre unité, contre ceux qui vous » rejettent. »

Au milieu des combats, Kaled criait, *Paradis*, *Paradis*.

Les chrétiens, de leur côté, faisaient des prières et des processions; les évêques portaient à la tête des armées, le crucifix et l'Évangile, disant : » O Dieu! si notre religion » est véritable, assistez-nous, et ne nous livrez point à nos » ennemis; mais détruisez l'oppresseur, car vous le connaissez. » O Dieu! assistez ceux qui font profession de la vérité, et » qui sont dans le bon chemin. »

Les Musulmans, témoins des processions et des prières des chrétiens, s'écriaient : » O Dieu! ces malheureux font des » prières remplies d'idolâtrie, et ils vous associent un autre » Dieu; mais nous reconnaissons votre unité, et nous déclarons » qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous; assistez-nous contre » ces idolâtres; nous vous en supplions, par notre prophète » Mahomet. »

Si, dans le combat, les Musulmans s'ébranlaient : » Ne » savez-vous pas, leur disait le général, que quiconque tourne » le dos à l'ennemi, offense Dieu et son prophète? Ignorez-

» vous que le prophète a dit, que les portes du Paradis ne » seront ouvertes qu'à ceux qui auront combattu pour la » religion ? Qu'importe que votre capitaine soit mort ? Dieu » est vivant, il voit ce que vous faites (1). »

Ainsi dans tout l'Orient, le fanatisme religieux et l'amour du merveilleux avaient absorbé presque toutes les facultés de l'esprit humain ; on n'y cultiva point les lettres, et les sciences s'y éteignirent.

Dans l'Occident, les guerres des peuples barbares avaient étouffé le goût des lettres ; l'Italie avait été désolée par les Goths, par les Visigoths, par les Lombards, par les efforts que les empereurs avaient faits pour l'enlever à ces nouveaux conquérans, par les guerres intestines qui s'étaient allumées entre les différens ducs qui la gouvernaient.

La religion seule avait offert une ressource contre ces malheurs ; le zèle, la piété des évêques, des prêtres, des moines, avait soulagé les malheureux, consolé les affligés, arrêté la fureur des guerriers, qui, malgré leur férocité, respectaient la vertu, et que les châtimens de l'autre vie effrayaient.

Les évêques, les ecclésiastiques, les moines tournèrent donc tous leurs efforts vers la piété, vers la pratique des vertus propres à en imposer aux maîtres de l'Occident, à leur rendre la religion recommandable, à les attirer à la pratique des vertus chrétiennes, à les arracher au désordre, en leur faisant aimer les cérémonies et le culte de l'Église. On s'occupa donc beaucoup, dans ce siècle, des cérémonies et des rits ; c'est l'objet principal des conciles de tout l'Occident, qui était soumis à des maîtres ignorans et féroces, qui avaient embrassé la religion chrétienne, mais qui n'avaient pas encore pris l'habitude de la vertu, et qui obéissaient tour-à-tour à leurs passions et à leurs remords, crédules et superstitieux, entraînés dans tous les crimes par leurs passions ; capables, pour les réparer, de tout ce qui ne demandait ni lumière, ni habitude de vertu.

(1) Oakely, hist. des Sarras., t. 1.

Ces souverains ignorans et féroces avaient sans cesse les armes à la main, pour attaquer ou pour se défendre : ils devaient à leur bravoure et à leur activité, tous leurs succès; ils avaient subjugué des peuples éclairés, éloquens; ils n'avaient que du mépris pour les lettres et pour les sciences, qui ne furent cultivées que par les ecclésiastiques et les religieux, que la nécessité de se défendre rendit enfin guerriers eux-mêmes, et qui tombèrent, pour la plupart, dans l'ignorance et dans la barbarie.

La religion seule opposait une digue aux passions, à l'ignorance et à la barbarie : elle seule produisait ces instans de vertu que l'on voyait sur la terre; elle seule en conserva l'idée; elle seule donna aux lettres et aux sciences, ces asiles où elles travaillaient en secret à adoucir les mœurs, à dissiper la barbarie, à rendre à la raison ses priviléges et ses droits, en formant des hommes illustres, dont la vertu gagna la confiance des souverains et des peuples, et dont les lumières leur furent nécessaires. Tels furent plusieurs papes et plusieurs évêques, saint Isidore, saint Julien de Tolède, saint Sulpice, saint Colomban, etc., qui établirent presque par-tout des monastères et des écoles (1).

CHAPITRE IV.

Des Hérésies du septième siècle.

L'Église avait défini, contre Nestorius, qu'il n'y avait qu'une personne en Jésus-Christ; et contre Eutyches, qu'il y avait deux natures. Cependant il y avait encore des Nestoriens et des Eutychiens : les Eutychiens prétendaient qu'on ne pouvait condamner Eutyches, sans renouveler le Nestorianisme, et sans admettre deux personnes en Jésus-Christ : les Nestoriens, au contraire, soutenaient qu'on ne pouvait

(1) Hist. lit. de Fr., t. 3, p. 427, etc. Dup. Bibl. des Aut. Ec., septième siècle.

condamner Nestorius, sans tomber dans le Sabellianisme, et sans confondre, comme Eutyches, la nature divine et la nature humaine.

L'éclat que le Nestorianisme et l'Eutychianisme avaient fait, le trouble et l'agitation dont ils avaient rempli l'Eglise et l'empire, avaient tourné vers cet objet toute l'activité de l'esprit, et l'on s'en occupa même après que le Nestorianisme et l'Eutychianisme ne formaient plus des partis considérables.

Il n'était plus question d'établir la vérité contre les Nestoriens et les Eutychiens; l'Eglise avait prononcé, et la vérité du dogme était établie; on cherchait à l'expliquer : c'est la marche de l'esprit humain dans toutes les disputes de religion.

On entreprit donc d'expliquer comment deux natures ne composaient qu'une personne, quoiqu'elles fussent distinguées. On crut résoudre cette difficulté, en supposant que la nature humaine était réellement distinguée de la nature divine; mais qu'elle lui était tellement unie, qu'elle n'ayait point d'action propre : que le Verbe était le seul principe actif dans Jésus-Christ; que la volonté humaine était absolument passive, comme un instrument dans les mains d'un artiste.

Cette explication parut lever les difficultés des Eutychiens et des Nestoriens : Héraclius la regarda comme un moyen d'éteindre les restes du Nestorianisme et de l'Eutychianisme, qui avaient résisté aux anathèmes des conciles et à la puissance des empereurs. Epris de cette idée, il assembla un concile, et donna un édit qui faisait du Monothélisme, ou de l'erreur qui ne suppose qu'une seule volonté dans Jésus-Christ, une règle de foi et une loi de l'empire.

Héraclius oublia la gloire qu'il s'était acquise contre les Sarrasins et contre les Perses; il ne vit de dangereux pour la religion et pour l'état, que les ennemis de son édit, connu sous le nom d'Ectèse.

Tous ses successeurs s'occupèrent à défendre ou à combattre le Monothélisme, tandis que les provinces étaient opprimées par les gouverneurs ou par les intendans, et dévas-

tées par les Barbares qui pénétraient de toutes parts dans l'empire.

Dans ce même siècle, une Manichéenne, retirée dans les montagnes de l'Arménie, inspira à son fils le dessein de se faire apôtre de sa doctrine. Ce fils se nommait Paul, et était enthousiaste: il fit des prosélytes, et donna le nom à sa secte. Il eut pour successeur Sylvain, qui réforma le Manichéisme, et qui entreprit d'ajuster le système des deux principes à l'Ecriture; ensorte qu'il parut appuyé sur l'Ecriture même; et il ne voulait point d'autre règle de foi que cette Ecriture. Il reprochait aux catholiques de donner dans les erreurs du paganisme, et d'adorer les saints comme des divinités; il affectait une grande austérité de mœurs; et cette nouvelle secte s'offrit aux esprits simples, comme une société qui faisait profession d'un christianisme plus parfait: les Pauliciens firent beaucoup de progrès dans ce siècle.

HUITIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

État de l'Orient.

L'EMPIRE des califes était sans contredit le plus puissant de l'Orient; il s'étendait depuis Canton jusqu'en Espagne, et renfermait plusieurs provinces de l'empire de Constantinople.

Les califes envoyèrent dans leurs conquêtes des gouverneurs qui traitèrent d'abord assez bien les peuples, et qui bientôt les opprimèrent. Des ambitieux, des mécontens excitèrent des guerres civiles, des révoltes, que l'on n'apaisait qu'avec beaucoup de peine, et en répandant beaucoup de sang.

La conquête de l'Espagne et leurs irruptions dans les Gaules firent périr un nombre infini d'Arabes, de Goths, de Français, etc.

L'empire de Constantinople était en proie aux Sarrasins, aux Goths, aux Huns, aux Lombards, aux intrigues, aux factions qui se formaient, s'éteignaient et renaissaient perpétuellement dans son sein. Justinien, chassé de ses états sur la fin du siècle précédent, fut rétabli au commencement de celui-ci, et mis à mort huit ans après son rétablissement. Philippicus qui lui succéda, fut déposé; Anastase, successeur de Philippicus, fut relégué dans un monastère par Théodore, que le peuple força d'accepter l'empire, et que Léon Isaurien en dépouilla. Léon régna vingt ans; Constantin Copronyme en régna vingt-quatre; Léon, son fils, en régna cinq; Constantin Porphygénete fut massacré après un règne de dix-sept ans; Irène sa femme fut déposée après un règne de cinq ans.

Ces révolutions si fréquentes et si funestes à l'empire n'étaient point produites par un corps de magistrats rivaux de la puissance des empereurs; elles avaient leur source dans la corruption des mœurs, dans les vices de l'administration, dans l'indifférence des empereurs aux malheurs de l'empire, dans l'ambition des grands et des courtisans; dans leur frivolité, qui les rendait incapables de chercher des remèdes aux maux de l'état; dans leur amour insensé pour le luxe, qui les portait à vendre leur protection et à soustraire à la sévérité des lois, les officiers et les gouverneurs qui avaient épuisé les provinces, et éteint l'amour de la patrie dans le cœur de tous les sujets de l'empire.

Aucun des empereurs qui montèrent sur le trône pendant ce siècle, ne s'efforça de remédier à tant de maux; presque tous s'occupèrent ou à faire prévaloir quelque erreur qu'ils avaient embrassée, ou à rétablir la paix dans l'Eglise: ainsi Philippicus ne fut pas plutôt sur le trône, qu'il ne s'occupa que des moyens d'établir le Monothélisme; Léon Isaurien et Constantin Copronyme, à abolir le culte des images; Irène, à le rétablir (1).

(1) Cedren. Niceph. Théoph.

CHAPITRE II.

Etat de l'Occident.

L'édit de Léon Isaurien contre les images, causa en Italie des soulèvemens, dont les Lombards profitèrent pour s'agrandir.

Le pape Grégoire excommunia l'Exarque, qui entreprit de faire exécuter l'édit de Léon : ce pontife écrivit à Luitprand, roi des Lombards, aux Vénitiens et aux villes principales, pour les engager à persévérer dans la foi. Presque toute l'Italie se souleva ; l'empereur y porta toutes ses forces ; le pape appela Luitprand, et enfin Charles Martel, au secours de Rome, et l'on en chassa tous les officiers de l'empereur. Enfin, sous Astolphe, les Lombards s'emparèrent de l'Exarchat, et entreprirent la conquête de Rome.

Le pape, les évêques, les prêtres, les moines, avaient donc acquis un grand crédit dans l'Occident : et comment ne l'auraient-ils pas acquis ? ils avaient de grandes possessions ; eux seuls faisaient profession, par état, de ne faire de mal à personne, de faire du bien à tout le monde : au milieu des désordres de l'Occident, il y avait beaucoup de papes, d'évêques, de prêtres, de moines, qui remplissaient toutes leurs obligations ; ils soulageaient les malheureux, ils les consolaient, ils instruisaient les peuples.

Ainsi, tandis que les souverains, les seigneurs, les guerriers exerçaient sur les corps un empire de force et de violence, la religion élevait une puissance qui agissait sur les esprits et sur les cœurs, par la voie de la persuasion, par les motifs les plus puissans qui puissent agir sur les hommes.

Le progrès de la puissance religieuse, ignoré de la plupart des souverains du siècle précédent, devait être aperçu par les hommes vertueux qui s'occupaient du gouvernement, qui désiraient la gloire de la religion et le bonheur des peuples ; par les ambitieux qui voulaient acquérir du crédit, s'élever,

agrandir leur puissance : tous devaient également apercevoir les avantages que ces deux puissances pouvaient se procurer ; tous devaient également tâcher de les concilier et de les unir. Le temps avait donc tout préparé pour former des traités et une alliance entre le sacerdoce et l'empire, et donner à la puissance ecclésiastique un état différent de celui qu'elle avait dans l'empire d'Orient.

Ainsi, Pepin-le-gros, pour remédier aux désordres, se concilier la nation et donner de la force aux lois, tâcha d'unir la puissance civile et la puissance ecclésiastique. Il convoqua un concile, dans lequel on régla tout ce qui était nécessaire pour arrêter les désordres, pour protéger les faibles, pour la défense de l'Eglise. Charles Martel qui devait ses succès à ses talens militaires, et dont l'ambition redoutait la puissance de l'Eglise, tâcha de l'anéantir, et se réconcilia avec elle sur la fin de sa vie. Pepin-le-bref, qui avait fait déclarer Childéric incapable de régner, et reçu la couronne des états, se fit couronner par saint Boniface, archevêque de Mayence, secourut les papes Zacharie et Etienne, contre les Lombards, agrandit leurs possessions : de son côté, le pape le couronna de nouveau, le sacra, et excommunia les Français s'ils élisaient jamais d'autres rois que les descendans de Pepin.

Enfin, le pape Adrien, attaqué par les Lombards, appela Charlemagne, qui détruisit la puissance des Lombards en Italie, confirma les donations faites à l'Eglise par Pepin, et fut couronné empereur d'Occident (1).

Ce prince étendit son empire bien au-delà des bornes de l'empire romain en Occident ; il posséda l'Italie jusqu'à la Calabre, l'Espagne jusqu'à l'Ébre ; réunit sous sa puissance toutes les Gaules ; conquit l'Istrie, la Dalmatie, la Hongrie, la Transilvanie, la Valachie, la Moldavie, la Pologne jus-

(1) Leo ostiensis Anast. Bibl. Paul. Diac. Hist. Longob. l. 3, c. 8.

qu'à la Vistule, et toute la Germanie, qui comprenait la Saxe.

Ce vaste empire était rempli de peuples factieux, ignorans, presque sans mœurs et sans vertus ; une partie des nations conquises étaient idolâtres et féroces, accoutumées à vivre de pillage et dans une licence effrénée, ennemies de toute autorité qui tendait à la réprimer, toujours prêtes à s'armer contre ses maîtres, et comptant pour rien les traités et les engagemens les plus solennels.

Le génie vaste et profond de Charlemagne connut que la force ne pouvait seule contenir tous ces peuples, et qu'il ne pouvait les rendre tranquilles et heureux, qu'en les soumettant à des lois auxquelles ils obéissent par persuasion et par intérêt : il jugea que, pour produire dans les hommes cette obéissance, il fallait éclairer leur raison, réprimer par des châtimens les passions que la raison ne pouvait diriger, rendre l'infraction des lois redoutable aux passions, par l'autorité de la religion. Il fit donc concourir la force, la lumière et la religion, comme autant de puissances qui s'aident et se suppléent pour le bonheur de la société civile.

Tandis que Charlemagne s'occupait ainsi à procurer le bonheur de ses états par la sagesse de ses lois, sa vigilance, son activité, sa bravoure, sa politique, l'assuraient contre les attaques des ennemis étrangers, par ses alliances, ses traités, ses liaisons avec les peuples voisins, par l'esprit de bravoure qu'il entretint dans la nation, par la discipline qu'il établit dans les troupes.

Tel est le plan général du gouvernement que Charlemagne se proposa d'établir dans l'Occident, et dont tout son règne ne fut que le développement : c'est de ce plan que naquirent toutes ces lois connues sous le nom de Capitulaires, tous ces établissemens pour l'instruction de tous les hommes de son empire, tous les actes de force et de violence qu'il employa pour faire embrasser le christianisme aux nations idolâtres qu'il avait soumises, et qui le firent nommer l'apôtre armé.

L'Angleterre était divisée entre plusieurs souverains, sans lois, et presque toujours en guerre entr'eux; dont les passions impétueuses ne pouvaient être réprimées que par les terreurs de la religion, et dont la charité chrétienne pouvait seule adoucir la férocité. Des hommes vraiment apostoliques travaillèrent avec succès à cet objet, et préparèrent les esprits pour y former une société policée (1).

L'Espagne, au commencement de ce siècle, fut gouvernée par des rois qui abusèrent de leur pouvoir, qui ne respectèrent aucunes lois, qui rendirent leurs sujets malheureux. Un de ces sujets appela les Sarrasins en Espagne; une partie des sujets s'unit aux Sarrasins: Roderic fut défait, et son royaume passa sous la domination des califes, qui étendirent leurs conquêtes jusque dans les Gaules, d'où ils furent chassés par Charles Martel et par Charlemagne. Des Espagnols réfugiés dans les montagnes et réunis par Pélage, y formèrent une puissance que les Sarrasins méprisèrent d'abord, mais qui devint bientôt en état de leur disputer l'Espagne, et dont les efforts, joints aux divisions des Sarrasins et soutenus par Charlemagne, arrêtèrent les progrès des Sarrasins, et ruinèrent leur puissance (2).

CHAPITRE III.

État de l'Esprit humain.

Tout semblait concourir à éteindre sur la terre le goût des arts et le flambeau des sciences : l'enthousiasme religieux et militaire des Musulmans était encore dans sa force; un nombre infini de révoltés et de sectaires s'élevèrent parmi eux; ils faisaient également la guerre aux lettres, à l'idolâtrie, et à toutes les religions différentes de celle de Mahomet.

Ainsi, les lettres et les sciences furent sans secours, sans encouragement, et obligées de se cacher dans toute la domi-

(1) Thoiras, ibid. (2) Hist. de Mariana, révolut. d'Espagne.

nation des Sarrasins, qui s'étendit depuis Cantôn jusqu'en Espagne, de l'Orient à l'Occident, et depuis l'Archipel jusqu'à la mer des Indes, du septentrion au midi (1).

A la naissance du Mahométisme, les Musulmans déclarèrent la guerre à tous ceux qui ne voulaient pas recevoir leur religion, et condamnaient les vaincus à la mort.

Après les premiers transports de l'enthousiasme, ils abolirent une loi qui aurait changé leurs conquêtes en déserts; ils se contentèrent de rendre le Mahométisme la religion dominante dans les pays conquis; et si l'on excepte l'idolâtrie grossière, ils permirent l'exercice libre de toutes les religions, sur-tout de celles en faveur desquelles on avait écrit; persuadés, apparemment, qu'une religion défendue par des écrits, avait des côtés spécieux, capables d'en imposer à la raison, et que c'est un malheur, mais non pas un crime aux yeux des hommes, de tomber dans l'erreur en cherchant la vérité.

Cette tolérance conserva dans l'empire des califes, un grand nombre de chrétiens, de Juifs, de Sabéens, éclairés et instruits dans les arts et dans les sciences, qui cultivaient leur raison en secret, pendant le règne des Ommiades, et jusqu'au califat d'Almansor. (757.)

On vit, au commencement de son califat, des éclipses, des comètes; on éprouva des tremblemens de terre. Ces phénomènes furent suivis de désordres dont on crut qu'ils étaient la cause ou le signal. Le calife voulut connaître ces phénomènes et apprendre à les prévoir; il eut recours aux astronomes, aux philosophes, et les tira de l'obscurité où la barbarie de ses prédécesseurs les avait retenus; bientôt il aima leur commerce et les invita à sa cour; enfin, le projet de bâtir Bagdad, et ses infirmités lui rendirent les médecins, les géomètres, les mathématiciens nécessaires; il les rechercha,

(1) Hornebec, hist. phil., l. 5, c. 9. Pokok, note sur Abulphar. Tophail. cité par Bruk, hist. phil., t. 2, p. 15.

les

les enrichit, les honora, les attira à Bagdad, et fit traduire les ouvrages des auteurs grecs, en arabe et en syriaque.

Mahadi-Hadi et Haroun-Al-Rashid, ses successeurs, encouragèrent tous les savans; ces califes avaient toujours avec eux un astronome qu'ils consultaient, parce qu'il était en même temps astrologue : ainsi l'astronomie dut faire, parmi les Arabes, plus de progrès que les autres sciences. Les récompenses et la faveur des sultans n'éclairèrent pas beaucoup la raison, mais elles ressuscitèrent le désir de lire les auteurs grecs (1).

Les efforts des savans et des califes ne dissipaient les ténèbres qu'avec une prodigieuse lenteur; le plus grand nombre des Mahométans qui exerçaient leur esprit, ne s'occupaient qu'à expliquer l'Alcoran, formaient une infinité de questions sur les dogmes du Mahométisme, sur ses cérémonies, sur ses lois, sur les obligations qu'il impose; ces questions devenaient plus difficiles, à mesure que les Arabes s'écartaient de la simplicité des premiers Musulmans (2).

Le peuple ignorant, superstitieux et fanatique, se partageait entre ces docteurs, ou se livrait au premier imposteur qui voulait le séduire par quelque prestige, par quelque singularité; ainsi l'on vit les Rawadiens honorer Almansor comme un Dieu, et former le complot de l'assassiner, parce qu'il condamnait leur impiété (3).

Sous Mahadi, un imposteur séduisait le peuple par des tours d'adresse; il fut nommé le faiseur de lune, parce qu'il faisait sortir d'un puits un corps lumineux, semblable à la lune. A la vue de ce prestige, le peuple le prit pour un prophète, ensuite pour un homme en qui la Divinité habitait, et lui rendit enfin les honneurs divins. Il fallut envoyer des armées contre tous ces imposteurs (4).

(1) Abujaafar. Elmacin. Abulphar. Asseman, t. 1 et 2. D'Herbelot, Bibl. or., aux art. Almansor, Mahadi, Haroun.

(2) Maraci. hist., sect. Mahum. (3) Abulphar.

(4) Abulphar. Elmac. d'Herbelot, ibid. et art. Haken.

L'empire de Constantinople était rempli de factions civiles, politiques et théologiques, qui partageaient et occupaient tous les esprits. Les empereurs déployaient toute leur autorité, toute leur politique, pour faire prévaloir les sentimens qu'ils avaient adoptés, ou pour concilier les différens partis qui divisaient les esprits. Leur zèle ne se renfermait pas dans leur empire : on vit Héraclius négocier auprès des princes d'Espagne, pour les engager à forcer les Juifs à renoncer à leur religion ; tandis qu'ils laissaient piller les provinces de l'empire.

Les personnes qui avaient cultivé les lettres, dans le siècle précédent, ne firent donc point de disciples, et le goût des lettres et des sciences s'anéantit dans presque tout l'empire de Constantinople, ou ne se conserva que dans des hommes obscurs, dont les lumières et les talens n'eurent aucune influence sur leur siècle : on vit peu d'auteurs, même ecclésiastiques, et saint Jean Damascène est le seul en qui l'on trouve de l'érudition, de la méthode et du génie (1).

Le goût du merveilleux dominant dans les siècles précédens, devint encore plus fort dans celui-ci : on fut plus crédule ; on se permit de tout imaginer, parce qu'on était sûr de faire tout croire ; une apparition, une révélation supposée, pouvait causer de grands effets dans le peuple ; et les querelles de religion furent plus intéressantes que les guerres des Sarrasins et des Barbares qui attaquaient un empire dont la conservation, depuis long-temps, était un objet indifférent aux peuples.

Depuis l'invasion des Lombards, l'Italie était divisée en différentes souverainetés, dont les chefs étaient sans cesse occupés à conserver ou à augmenter leur puissance. Les peuples gémissaient sous le joug de ces tyrans, et répandaient leur sang pour satisfaire leur ambition ; tous ces désordres avaient anéanti les sciences en Italie, et perverti les mœurs : les papes, les évêques et les ecclésiastiques qui cultivaient seuls leur raison, ne s'occupaient qu'à rétablir les mœurs,

(1) Fabr. Bibl. grec., l. 5, c. 3. Dup. Bibl. des Aut. du huitième siècle.

à contenir les passions, par la crainte des châtimens de l'autre vie; à rendre la religion respectable, par la régularité de ses ministres, par l'appareil auguste de ses cérémonies, capables d'en imposer, dans un siècle ignorant et superstitieux, aux ames les plus féroces, aux passions les plus fougueuses.

En France, les arts et les sciences qui s'étaient, pour ainsi dire, réfugiés dans les monastères, en furent chassés au huitième siècle. La tyrannie des Maires du Palais, les guerres de Charles Martel contre Eudes d'Aquitaine et contre les Sarrasins, rendirent la plus grande partie de la nation guerrière, et tout ce qui ne portait pas les armes, fut la victime de la férocité du militaire. Charles Martel s'empara des biens des églises, et les donna à des laïcs qui, au lieu d'y entretenir des clercs, y entretenaient des soldats. Les moines et les clercs, obligés de vivre avec les soldats, en prirent les mœurs, et enfin servirent dans les armées, pour conserver leurs revenus (1).

Le désordre devint donc extrême et l'ignorance générale, vers le milieu du huitième siècle; on ne vit plus en France et dans presque tout l'Occident, aucun vestige de sciences et de beaux-arts; les ecclésiastiques et les moines y savaient à peine lire (2).

Nous avons vu comment, au milieu de cette nuit obscure, le génie vaste et pénétrant de Charlemagne, embrassant tout ce qui pouvait élever un état au plus haut degré de puissance, de gloire et de bonheur, forma le projet de combattre l'ignorance et d'éclairer la raison; bien éloigné de cette politique superficielle et barbare, qui cherche à dégrader l'humanité dans le peuple, et à le réduire à l'instinct des brutes. Charlemagne n'oublia rien pour éclairer tous les hommes soumis à sa puissance; il établit dans les villes, dans les bourgs, dans les villages, des écoles destinées à l'instruction gratuite des enfans, du peuple et des paysans; il écrivit à tous les évêques, à tous les abbés, pour les engager à établir dans toutes les

(1) Mabil. Act. Bened., t. 3. Bonif. Ep. 131.

(2) Hist. lit. de Fr., t. 4, p. 6.

cathédrales et dans toutes les abbayes, des écoles pour les sciences et pour les arts. Il les étudia lui-même, et fit venir en France les hommes les plus célèbres d'Italie et d'Angleterre: tels furent Warnefride, Alcuin, Clément, etc. Bientôt tout l'empire de Charlemagne se trouva rempli d'écoles, où l'on perfectionna la manière de lire le latin, où l'on enseigna quelques principes de grammaire, d'arithmétique, de logique, de rhétorique, de musique et d'astronomie, que la religion avait conservés dans les cloîtres et dans le clergé, pour l'intelligence de l'Écriture sainte, pour l'arrangement du calendrier et de l'office divin.

Tout le reste du siècle fut employé à communiquer au public ces notions superficielles. L'esprit humain ne s'élève point, dans les siècles où il fait effort pour répandre la lumière; semblable aux fleuves, qui perdent de leur profondeur à mesure qu'ils élargissent leur lit.

CHAPITRE VI.

Des Erreurs de l'Esprit humain, par rapport à la Religion Chrétienne.

L'IGNORANCE et le désordre, en étouffant la raison, en bannissant les sciences, déchaînèrent toutes les passions, et mirent en action tous les principes de superstition qui s'étaient formés dans les esprits, pendant le siècle précédent. Les passions et la superstition combinées osèrent tout, tentèrent tout, crurent tout: on mit en usage toutes les pratiques superstitieuses du paganisme; on en imagina de nouvelles; on supppsa des apparitions d'anges, de démons, que l'on faisait intervenir à son gré, pour produire dans les esprits l'effet que l'on désirait. Ainsi l'on vit Adalbert attirer après lui le peuple en foule, en assurant qu'un ange lui avait apporté, des extrémités du monde, des reliques d'une sainteté admirable, et par la vertu desquelles il pouvait obtenir de Dieu tout ce qu'il voulait: on vit cet imposteur distribuer au peuple ses ongles et ses

cheveux, et les faire respecter autant que les reliques des apôtres : on vit le peuple abandonner les églises, pour s'assembler autour des croix qu'il élevait dans les champs.

Tandis que tout ce qui ne raisonnait point recevait ainsi, sans examen, tout ce que l'imposture inventait pour le séduire, on vit, parmi ceux qui s'efforçaient d'éclairer leur raison, des hommes qui, comme Clément, rejetaient l'autorité des conciles et des Pères, qui attaquaient le dogme de la prédestination, la discipline et la morale de l'Eglise.

En Espagne, le désir de convertir les Musulmans, qui regardaient comme une idolâtrie le dogme de la divinité de Jésus-Christ, conduisit Félix d'Urgel à l'Arianisme ; il enseigna que Jésus-Christ n'était point fils de Dieu par nature, mais par adoption.

Il ne paraît pas que Clément ait eu des disciples, et que l'erreur de Félix d'Urgel ait fait des progrès.

L'Eglise condamnait non-seulement toutes ces impostures, et faisait voir la fausseté de ce prétendu merveilleux qui servait d'appui à l'imposture et d'aliment à la crédulité ; mais encore les erreurs qui attaquaient les dogmes. Clément et Félix d'Urgel furent condamnés et réfutés solidement : tous les conciles, tous les écrits de ce siècle attestent cette vérité.

Ainsi, au milieu des désordres et des ténèbres qui régnaient sur la terre, le corps religieux chargé du dépôt de la foi, conservait sans altération la doctrine de Jésus-Christ, sa morale, le culte qu'il avait établi.

NEUVIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Orient.

Les Sarrasins étaient toujours la puissance dominante sur la terre. Le calife Haroun-Al-Rashid partagea le gouvernement

de ses états à ses trois fils. Amin, qui était l'aîné, eut la Syrie, l'Irak, les trois Arménies, la Mésopotamie, l'Assyrie, la Médie, la Palestine, l'Egypte, et tout ce que ses prédécesseurs avaient conquis en Afrique, depuis les frontières d'Egypte et d'Ethiopie jusqu'au détroit de Gibraltar, avec la dignité de calife.

Mamoun, son second fils, eut la Perse, le Kerman, les Indes, le Khorasan, le Tabrestan, avec la vaste province de Mawara'inhar.

Kasen, son troisième fils, eut l'Arménie, la Natolie, la Georgie, la Circassie, et tout ce que les Musulmans possédaient aux environs du Pont-Euxin (1).

Amin, qui succéda à Haroun, abandonna le gouvernement à un visir, dont l'administration força Mamoun à se révolter contre son frère. Mamoun défit les troupes d'Amin, qui perdit la vie et l'empire (2).

Le règne de Mamoun fut agité par des séditions, par des révoltes, dont il vint à bout.

Les califes qui lui succédèrent, aimaient les plaisirs, le luxe, le faste, la musique, les entretiens réjouissans, les hommes agréables; ils abandonnèrent le gouvernement de l'empire à des ministres qui donnèrent les places sans choix, sans égard pour le bien public. Ces califes avaient pris pour leur garde un corps de Turcs, dont le chef prit part aux affaires de l'empire. Ce chef et les courtisans disposèrent de tous les emplois, et enfin du califat. Ils déposèrent, établirent, massacrèrent les califes, s'emparèrent de la puissance, et n'en laissèrent que l'apparence aux califes.

De la cour, la corruption passa bientôt dans toute la nation; les vertus et les grandes qualités de quelques califes ne furent pas capables de rétablir l'ordre dans le gouvernement, et de rappeler les Arabes à leur simplicité primitive; le courage

(1) Hist. un., t. 16, p. 31. Abujaafar, Al. Tabor. Elmacin, p. 115. Roderic Tolet., p. 19, 20.

(2) Elmacin. Abulphar. Eutych.

s'amollit, une foule de révoltés déchirèrent l'empire; les peuples voisins et les Grecs firent des irruptions dans l'empire musulman.

Enfin on vit un réformateur du Mahométisme s'élever, et former une secte qui s'accrut rapidement, et fit la guerre au calife.

Ce réformateur menait une vie fort austère, et prétendait que Dieu lui avait ordonné de faire cinquante prières par jour; il se fit un grand nombre de disciples; et le gouverneur du Kurzestan, qui s'aperçut que les cultivateurs interrompaient leur travail pour faire leurs cinquante prières, fit arrêter leur réformateur, qui trouva le secret de sortir de prison, s'enfuit dans une autre province, se fit des sectateurs, et disparut encore; ses disciples prétendirent qu'il était monté au ciel, qu'il était un vrai prophète envoyé pour réformer l'Alcoran, ou plutôt pour l'expliquer aux Musulmans, qui prenaient dans un sens charnel et à la lettre ce que Mahomet avait dit dans un sens allégorique et spirituel.

Dans l'empire de Constantinople, on ne voit, pendant ce siècle, comme chez les Musulmans, que des empereurs élevés sur le trône et déposés par des factions; l'empire toujours attaqué par les Barbares, et les empereurs presque toujours occupés à faire abattre ou à rétablir les images.

CHAPITRE II.

De l'Occident.

Charlemagne régna pendant les quatre premières années de ce siècle; il fut redoutable à tous ses voisins, et chéri de ses peuples; mais la vie d'un homme ne suffit pas pour éclairer une infinité de peuples différens, plongés dans l'ignorance; pour donner à des nations guerrières l'habitude de la vertu, de la modération et de la justice. Sa sagesse avait en quelque sorte contenu ses peuples, comme sa puissance avait subjugué

ses ennemis. Ainsi, pour peu que le successeur de Charlemagne manquât de quelques-unes de ses grandes qualités, l'empire de France devait retomber dans la confusion et dans le désordre d'où Charlemagne l'avait tiré.

La nature n'a peut-être pas encore produit de suite deux hommes tels que Charlemagne. Louis le Débonnaire, son fils, avec d'excellentes qualités, avait de grands défauts; il était bienfaisant, religieux, mais inconstant, faible et voluptueux: incapable d'embrasser le plan général que Charlemagne avait formé, il n'en prit que de petites parties, qu'il regarda comme essentielles et fondamentales : tout ce grand édifice s'écroula; les évêques et les seigneurs se soulevèrent; et ses propres enfans profitant de ses fautes, de sa faiblesse et des dispositions des peuples, formèrent contre lui des brigues, des partis, des factions qui lui ôtèrent et lui rendirent plusieurs fois la couronne.

Ses enfans partagèrent son empire et formèrent trois états; l'Italie, la France et l'Allemagne. On ne vit ni dans les enfans de Louis, ni dans leur postérité, aucune des grandes qualités de Charlemagne : tous leurs descendans furent sans génie, sans esprit, presque toujours sans vertu, sans grandeur d'ame, dominés par leurs passions, par les plaisirs, par des favoris. Le désordre alla toujours en augmentant. L'Italie, la France, l'Allemagne furent sans cesse en guerre, et déchirées par des factions et par des guerres civiles, tandis que toutes les nations voisines, les Danois, les Normands, les Sarrasins désolaient les provinces de l'empire d'Occident. Ce beau plan de gouvernement établi par Charlemagne, disparut; les lois furent sans force, et les esprits sans lumières et sans principes.

Les papes et les évêques vertueux réclamaient seuls les droits de l'humanité, en faveur des peuples opprimés; eux seuls pouvaient, par leur vertu, par la crainte des peines de l'autre vie, arrêter le cours des maux. Malgré l'ignorance et le désordre de ce siècle, la crainte des châtimens de l'autre vie effrayait les méchans; leur conscience alarmée les

ramenait aux évêques, à la religion. Ils faisaient les évêques juges de leurs droits, ou s'unissaient à eux pour réformer l'état et l'Eglise : ainsi, les états assemblés à Aix, ayant considéré les désordres de Lothaire, le privèrent de sa portion de terre, et la donnèrent à ses deux frères, après leur avoir fait promettre qu'ils gouverneraient selon les commandemens de Dieu (1).

Tous les conciles de ce siècle sont pleins d'exhortations et de menaces faites aux souverains qui troublaient la paix, qui abusaient de leur pouvoir et de leur autorité contre l'Eglise, contre les fidèles, contre le bien public ; on y rappelle les souverains et les hommes puissans, au moment de la mort.

Les ecclésiastiques, malgré leurs désordres, étaient donc les seuls protecteurs de l'humanité ; sans eux, sans la religion, toute idée de justice et de morale se serait éteinte dans l'Occident.

Robert régnait sur toute l'Angleterre, au commencement du neuvième siècle ; il eut pour successeurs, des princes quelquefois pieux, toujours faibles, jusqu'à Alfred le grand.

Pendant tout ce temps, les Danois firent des descentes en Angleterre, pénétrèrent jusque dans l'intérieur, s'y établirent, tandis que de nouveaux débarquemens inondaient cette île ; toutes les côtes étaient désertes, et l'intérieur dévasté.

Alfred le Grand eut à lutter contre ces ennemis presque pendant tout son règne, et ce ne fut qu'à la fin, qu'il en délivra l'Angleterre, en établissant une flotte qui croisait sur ses côtes, et qui détruisit celle des Danois (2).

(1) Baluse cap. collect. des hist. de Fr., t. 9.

(2) Thoiras, hist. d'Angl., t. 1.

CHAPITRE III.

État de l'Esprit humain.

Haroun-Al-Rashid, qui régnait à la fin du siècle précédent et au commencement de celui-ci, aimait les savans et cultivait les sciences : ses bienfaits et ses égards attirèrent les savans, et firent reparaître les sciences dans l'Orient; mais elles se renfermèrent dans son palais; et comme il était extrêmement dévot, il traita les chrétiens avec une rigueur qui étouffa beaucoup de talens. Il ne voulait pas même que la lumière se communiquât, et les savans eurent le courage de combattre sa vanité. Le docteur Malce devant un jour lui expliquer un de ses ouvrages, le calife voulut faire fermer sa porte; Malce s'y opposa, et lui dit que la science ne profitait point aux grands, si elle ne se communiquait point aux petits (1).

Ce fut à un des savans que ce calife avait attiré à sa cour, qu'il confia l'éducation de son fils Al-Mamon.

Mamon regarda la lumière et les sciences comme les dons les plus précieux que le ciel pût accorder aux princes chargés de gouverner les hommes, et de les rendre heureux : il chercha la lumière chez les savans, qu'il croyait destinés et séparés en quelque sorte des autres hommes, par Dieu même, pour découvrir la vérité, et la faire connaître aux hommes (2).

Mais il savait que l'homme le plus savant n'est point infaillible; qu'un homme peut être dans l'erreur et posséder cependant des connaissances importantes : il jugea qu'un prince qui aime la vérité, devait la chercher chez tous les savans célèbres, de quelque religion, de quelque nation et de quelque secte qu'ils fussent : il acheta tous les ouvrages célèbres, en quelque langue qu'ils fussent écrits, et les fit traduire en Arabe.

(1) D'Herbelot, art. Haroun.

(2) Abulphar.

Mamon, qui croyait que toutes les sciences et tous les arts pouvaient être utiles, ne les regardait cependant pas comme également propres à procurer le bonheur des hommes. Il faisait beaucoup plus de cas de la morale, qui apprend à réprimer les passions ou à garantir du luxe et du faste, que des arts ou des sciences qui les irritent ou qui les flattent, qui procurent à la vanité des instans agréables, et qui, sans avoir jamais fait d'heureux, ont produit des maux sans nombre.

Mamon, qui devait son bonheur à ses vertus, et ses vertus à ses lumières, n'oublia rien pour rendre tous ses sujets éclairés; il établit beaucoup d'écoles ou d'académies publiques, où l'on enseignait les sciences.

Les théologiens mahométans n'osaient s'opposer à ces établissemens; mais ils publiaient qu'Al-Mamon serait certainement puni dans l'autre monde, pour avoir introduit les sciences chez les Arabes (1).

Les successeurs de Mamon, sans avoir ses lumières, protégèrent les établissemens qu'il avait faits en faveur des sciences; on vit sur-tout beaucoup d'astronomes, qui publièrent des observations fort exactes; plusieurs s'appliquèrent à l'astrologie judiciaire, et ce fut une des causes du progrès de l'astronomie, tandis que, dans les autres sciences, on ne fit que traduire et expliquer les auteurs qui les avaient traitées (2).

Il s'en fallait beaucoup que les sciences fussent cultivées avec la même ardeur dans l'empire de Constantinople : Léon Isaurien avait détruit tous les établissemens favorables aux sciences; elles n'étaient cultivées que par des hommes obscurs, inconnus et méprisés. Ce fut par les efforts que fit le calife Amon pour attirer le philosophe Léon à sa cour, que l'empereur Théophile sut qu'il possédait un grand homme. Théophile encouragea ses talens, et les rendit utiles en le chargeant d'enseigner.

(1) Prokok, specim. hist. Arab., p. 166.

(2) D'Herbelot, art. Motwakkel, art. Mamon, art. Wathch-Billah.

Bardas, qui gouvernait sous l'empereur Michel, animé par l'exemple des califes et engagé par les conseils de Photius, entreprit de ressusciter les lettres et les sciences dans l'empire grec; il établit des professeurs de toutes les sciences et pour tous les arts; il attacha des distinctions et des appointemens à leurs fonctions : bientôt les sciences commencèrent à fleurir, et le goût à renaître (1).

Par les monumens qui nous restent de ces philosophes et de ces littérateurs, on voit qu'ils ne se proposaient que d'entendre et d'imiter les anciens (2).

Dans l'Occident, Charlemagne encourageait tous les établissemens qu'il avait faits pour les lettres. Dans le nombre prodigieux d'écoles qu'il avait établies, on cultivait la littérature profane et sacrée; on lisait les bons auteurs latins; mais on faisait servir toutes ces connaissances à l'intelligence de l'Ecriture et des Pères, et ce siècle fut très-fécond en commentaires sur l'Ecriture. Chez les Arabes, au contraire, toutes ces connaissances étaient employées à expliquer les meilleurs philosophes de l'antiquité.

On étudia l'arithmétique, l'astronomie et la physique, comme dans l'empire des Musulmans; mais par la connaissance du ciel, des astres et de la nature, les Musulmans cherchaient à prévoir l'avenir et à connaître les lois des phénomènes; et dans l'Occident, toutes les sciences avaient pour objet la réformation du calendrier et l'arrangement des fêtes, comme la musique employée à chanter les vers des poëtes arabes, était employée dans l'Occident pour l'office de l'Eglise.

Charlemagne, pour donner de l'émulation aux littérateurs et pour exercer les esprits, proposait des questions sur différens points de litérature, de philosophie ou de théologie. Cette première impression communiquée à l'esprit, se per-

(1) Zon. l. 3. Cælius Secundus Curio, hist. Sarac., l. 2.

(2) Leo Allat., de Psellis. Bibliot. phot. Fabric. Bibl. græc., l. 5. Hankins de Script. græc., 9e sæc.

pétua, et les hommes les plus éclairés s'occupèrent à former une infinité de questions subtiles, qui, par cela même qu'elles étaient faites dans un siècle ignorant, et pour exercer des esprits dépourvus d'idées, devaient être très-frivoles et faire naître une infinité de contestations puériles, les rendre importantes, et retarder le progrès de la raison, en appliquant toutes les forces de l'esprit à ces questions : telle fut la question que l'on éleva sur la manière dont Jésus-Christ était sorti du sein de la Vierge.

Le désordre et la confusion qui suivirent la mort de Charlemagne, anéantirent dans la nation le goût des lettres et des sciences; elles se réfugièrent encore une fois dans les cathédrales et dans les abbayes. Les désordres civils et politiques allèrent les y troubler, les bannirent de ces asiles, et éteignirent jusqu'aux premiers traits de lumière que Charlemagne avait fait luire dans l'Occident.

Les écoles et les sciences, que les incursions des Danois et les guerres intérieures avaient presque anéanties en Angleterre, pendant plus de la moitié de ce siècle, commencèrent à renaître sous Alfred.

Ce prince qui, sans aucun défaut, possédait toutes les vertus et toutes les qualités qui font admirer et adorer les souverains, était lui-même éclairé; il était grammairien, philosophe, architecte, géomètre, historien.

Alfred était très-pieux, et il avait tourné toutes ses connaissances vers le bonheur de l'humanité. Ce fut par le moyen de ces connaissances qu'il créa une marine, fortifia des places, établit ces lois si sages qui font encore en partie le bonheur de l'Angleterre. Ce prince, qui connaissait par lui-même combien la lumière et la religion étaient nécessaires au bonheur de la société, avait établi des écoles de théologie, d'arithmétique, de musique, d'astronomie. Il engagea tous les savans étrangers à venir éclairer l'Angleterre; il attira tous les artistes célèbres, et n'épargna rien pour inspirer aux Anglais le goût des lettres et des sciences.

CHAPITRE IV.

Des Hérésies, des Schismes et des Disputes théologiques.

Nous avons vu, sous le régne d'Irène, le culte des images rétabli, et confirmé par le second concile de Nicée.

Léon l'Arménien n'oublia rien pour en abolir le culte; Michel le Bègue et Théophile adoptèrent tous ses sentimens; et cette contestation causa encore du trouble dans l'empire de Constantinople, jusqu'au règne de l'impératrice Théodora, qui donna au second concile de Nicée force de loi, éteignit le parti des Iconoclastes, et employa toute son autorité contre les Manichéens. Elle envoya dans tout l'empire, ordre de les rechercher, et de faire mourir tous ceux qui ne se convertiraient pas. Plus de cent mille périrent par différens genres de supplices.

Quatre mille échappés aux recherches et aux supplices, se sauvèrent chez les Sarrasins, s'unirent à eux, ravagèrent les terres de l'empire, se bâtirent des places fortes, où les Manichéens que la crainte des supplices avait tenus cachés, se réfugièrent, et formèrent une puissance formidable par leur nombre, par leur haine contre les empereurs et contre les catholiques. On les vit plusieurs fois ravager les terres de l'empire et tailler ses armées en pièces : une bataille dans laquelle leur chef fut tué, anéantit cette armée puissante, que les supplices avaient créée, et qui avait fait trembler l'empire de Constantinople.

Lorsque Théodora eut remis son autorité à Michel, ce prince abandonna le gouvernement de l'empire à Bardas, son oncle, qui épousa sa nièce. Ignace, patriarche de Constantinople, s'y opposa; Bardas le fit déposer, et mit Photius en sa place. On se divisa, à Constantinople, entre ces deux patriarches, et l'on vit éclater une sédition : Rome prit le parti d'Ignace; l'Eglise de Constantinople se sépara de l'Eglise latine, et le

schisme ne put être terminé que par le huitième concile général.

Le mouvement que Charlemagne avait donné aux esprits et à la curiosité, en proposant des questions aux théologiens, aux savans, aux littérateurs, continuait dans ce siècle : lorsque les sciences furent renfermées dans les cloîtres, il fut dirigé principalement vers la religion; on s'efforça de dévoiler les mystères, d'expliquer les dogmes, d'interpréter l'Ecriture, mais sans faire des systêmes, et presque toujours en adoptant quelques idées ou quelques explications des Pères et des auteurs ecclésiastiques. De-là naquit une foule de questions et de contestations entre les théologiens. Godescal excita, sur la prédestination, des disputes longues et vives. Un moine de Corbie, appuyé sur le livre de saint Augustin, de la quantité de l'ame, prétendit qu'il n'y avait qu'une seule ame dans tous les hommes. Un prêtre de Mayence enseigna que Cicéron et Virgile étaient sauvés. Ratramne et Paschase eurent une grande dispute sur la manière dont Jésus-Christ était dans l'Eucharistie, sur ce que deviennent les espèces eucharistiques, sur la manière dont la sainte Vierge avait mis Jésus-Christ au monde.

Amalaire examina profondément s'il fallait écrire *Jésus* avec une aspiration; si le mot *Chérubim* était neutre ou masculin.

L'effort que l'on fit pour expliquer l'Ecriture sainte, pour y trouver les opinions qu'on y avait adoptées, conduisit à des sens mystiques, spirituels et cachés, et fit tomber dans des détails ridicules : ainsi Hincmar trouva des vérités cachées dans le nombre de dix, trente, etc. : ainsi une femme prétendit avoir trouvé, dans l'Apocalypse, que la fin du monde arriverait l'an 848; elle crut avoir reçu du ciel une mission pour l'annoncer; elle l'annonça, et trouva des partisans (1).

(1) Dup. Bibl. 9. siècle; hist. lit. de Fr., t. 4. Le Bœuf, Dissert. sur l'état des sciences depuis la mort de Charlemagne, etc. Recueil de pièces pour l'éclaircissement de l'hist. de Fr., t. 2; à Paris, chez Barrois.

DIXIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de l'Orient.

L'EMPIRE musulman était partagé en différens gouvernemens, sur lesquels le calife n'avait plus cet empire absolu que le fanatisme avait produit. Une foule d'imposteurs s'étaient élevés depuis Mahomet, avaient partagé l'enthousiasme de la nation, et rendu Mahomet moins respectable; les califes, plongés dans le luxe et dans les plaisirs, n'avaient plus rien de cette austérité de mœurs et de cette simplicité qui avait rendu les premiers successeurs de Mahomet tout-puissans.

Lorsqu'Omar allait prendre possession de ses conquêtes, il était monté sur un chameau, chargé de deux sacs pleins de ris, de froment bouilli et de fruits. Il portait devant lui une outre remplie d'eau, et derrière lui un plat de bois. Lorsqu'il mangeait, ses compagnons de voyage mangeaient avec lui dans le plat de bois. Ses habits étaient de poil de chameau; il savait très-bien l'Alcoran, et prêchait avec véhémence.

Ses successeurs avaient dix mille chevaux et quarante mille domestiques.

La soumission au calife et le respect pour la religion s'affaiblirent insensiblement. Ces califes qui, du fond de leur mosquée, avaient fait voler les Arabes depuis Canton jusqu'en Espagne, parurent en vain avec l'Alcoran et tout l'appareil de la religion, pour arrêter les factieux; on les perçait au milieu de leurs docteurs, et l'Alcoran sur la poitrine; les fanatiques, les ambitieux, les mécontens, excitaient dans l'empire des séditions, des révoltes, qui l'inondaient du sang des Musulmans (1).

(1) Abulfed, ad an. 320. Abulphar.

On

On ne vit, dans ce siècle, que califes assassinés ou déposés au gré de la soldatesque, par des favoris, par des ambitieux, par des mécontens. Enfin, au milieu de ce siècle, la vaste étendue de l'empire musulman était partagée en une infinité de provinces ou de gouvernemens sur lesquels le calife ne possédait plus qu'une espèce de prééminence qui regardait plus les choses de la religion que le gouvernement politique; toute l'autorité du calife passa ensuite entre les mains de ses visirs ou de ses favoris, qui ne conservèrent le calife que comme une espèce de fantôme propre à en imposer aux peuples, à-peu-près comme les rois de la fin de la première race étaient entre les mains des Maires du palais.

Léon le philosophe régnait à Constantinople, au commencement du dixième siècle; ses vertus, ses talens, la sagesse de son gouvernement, ne le mirent pas à l'abri des conspirations : il voulut se marier en quatrièmes noces; le patriarche Nicolas l'excommunia : il donna un édit pour autoriser les quatrièmes noces; le clergé s'y opposa : Léon n'eut point d'égard à cette opposition; un homme de la lie du peuple l'assomma, sans cependant le tuer; on arrêta le parricide; il fut mis à la torture, et ne découvrit aucun de ses complices.

Léon eut pour successeur son fils Alexandre, que ses débauches firent périr au bout de treize mois. Il nomma pour successeur, Constantin, son neveu. Les favoris de ce prince s'emparèrent de l'autorité, excitèrent des troubles dans l'empire, tandis que les provinces étaient en proie aux Sarrasins.

Romanus força Constantin de l'associer à l'empire; le fils de Romanus déposa son propre père, et fut lui-même déposé et ordonné.

Lorsque Constantin eut recouvré son autorité, il envoya Léon et Nicéphore contre les Sarrasins.

Romanus, fils de Constantiu, séduit par les conseils de Théophane, sa femme, conspira contre son propre père, et le fit empoisonner. Après ce parricide, il se plongea dans la débauche, pendant que Nicéphore se couvrait de gloire contre

les Sarrasins. L'armée proclama Nicéphore empereur; il fut bientôt la victime d'une conspiration tramée par Zimiscès, qui monta sur le trône.

Il imputa le meurtre de Romanus à Théophane et à Ablantius : le patriarche l'obligea de les bannir, lui fit promettre de révoquer tous les édits contraires au bien de l'Eglise, à ses priviléges, et le couronna. Son règne fut agité par des conspirations, par des guerres, par la révolte de plusieurs villes d'Orient, que les vexations de l'eunuque Basile, premier ministre, avaient soulevées. Basile, qui craignait la justice de Zimiscès, le fit empoisonner, et régna sous Constantin et Basile, fils de Romain, que Zimiscès avait nommés à l'empire.

Le règne de Constantin et de Basile fut, comme les précédens, rempli de révoltes et de guerres (1).

CHAPITRE II.

De l'Occident.

L'ITALIE était remplie de guerres civiles; les différens partis qui s'y formaient, appelaient à eux les princes voisins et souvent les Barbares, se dégoûtaient bientôt des princes qu'ils avaient appelés, et en appelaient d'autres, qui leur devenaient insupportables.

Enfin Othon, appelé par Jean XII, éteignit tous ces partis, conquit sur les Grecs la Pouille et la Calabre, réunit l'Italie à l'Allemagne, et y fixa l'empire.

La France fut en proie aux incursions des Normands, à qui Charles le Simple abandonna la partie de la Neustrie qui porte aujourd'hui le nom de Normandie.

Les seigneurs, mécontens de Charles, élurent pour roi, Robert, frère du roi Eudes; Charles et Robert formèrent des ligues avec leurs voisins. Après la mort de Robert, les états

(1) Curopalat, Cédren, Zonar, Nicéphor.

élurent Raould. Charles, abandonné de tout le monde, mourut prisonnier à Péronne.

Après la mort de Raould, Hugues le Blanc, comte de Paris et d'Orléans, rappela Louis, fils de Charles, passé en Angleterre depuis la disgrâce de Charles le Simple.

Louis d'Outremer forma le projet d'abaisser les seigneurs; il fit des ligues; les seigneurs en firent de leur côté : chacun appela à son secours, tantôt les Bulgares, tantôt les Normands; et Louis d'Outremer mourut, laissant la France en proie à toutes ces factions.

Lothaire, son fils, fut actif et guerrier; mais il fut sans bonne foi, et mourut empoisonné, au milieu des désordres de la France. Il laissa sous la tutelle de Hugues Capet, son fils Louis, qui mourut après un règne de dix-sept mois, et Hugues Capet monta sur le trône. Les vassaux étaient devenus puissans sous les règnes précédens; chaque seigneur bâtissait des châteaux et des forteresses, la plupart sur des hauteurs; ils se saisissaient des passages de rivières, faisaient violence aux marchands, exigeaient des tributs, imposaient des redevances, quelquefois extravagantes et ridicules.

Hugues Capet leur fit la guerre, et il se trouva des hommes vertueux et braves qui attaquaient ces tyrans, ou plutôt ces brigands, qui les forçaient de réparer les maux qu'ils avaient faits, et qui donnèrent naissance à la chevalerie errante.

L'Allemagne ne fut pas plus tranquille; les grands y furent presque toujours armés les uns contre les autres, ou contre les empereurs. Lorsque les empereurs furent débarrassés de ces ennemis, ils prirent part aux guerres de leurs voisins : ainsi l'Allemagne fut presque toujours en guerre (1).

L'Angleterre jouit de quelques intervalles de paix, et fut souvent ravagée par les Danois, et déchirée par des guerres intestines (2).

(1) Hist. générale d'Allemagne.

(2) Thoiras, t. 2.

CHAPITRE III.

Etat de l'Esprit humain.

Par goût, par habitude ou par vanité, les califes encourageaient les talens, et attiraient à leur cour les hommes célèbres. Les sultans, qui s'emparèrent de l'autorité des califes, voulurent comme eux avoir leurs astronomes, leurs médecins, leurs philosophes, et faire fleurir, chacun dans leurs états, les arts et les sciences. Ainsi, le démembrement de l'empire des califes, et les guerres des visirs, des sultans, des émirs, des omras, ne firent que multiplier les écoles, féconder une infinité de talens, qui seraient restés ensevelis s'ils avaient été éloignés de l'œil du souverain. La lumière se répandit dans tout l'Orient, par le moyen des sultans et des émirs.

Une grande partie des savans ne s'occupa qu'à traduire les ouvrages des anciens philosophes, ou à étudier les traductions qu'on avait faites dans le siècle précédent. D'autres commentèrent les ouvrages d'Aristote et des anciens; on fit même des recueils de leurs plus belles pensées.

Il s'éleva parmi les théologiens musulmans, une société de gens de lettres qui prétendirent qu'on ne pouvait s'élever à la perfection que par l'union de la philosophie avec l'Alcoran, et qui formèrent dans le Mahométisme un nouveau système de théologie philosophique.

Les théologiens musulmans étaient divisés en différens partis; ils avaient leurs Prédestinatiens, leurs Pélagiens, leurs Optimistes, leurs Origénistes, des théologiens, qui combattaient les lois générales dans le moral et dans le physique; quelques-uns niaient que les Musulmans pussent être damnés. On vit des sectes qui soutenaient que la divinité résidait dans toutes les créatures, et particulièrement dans les hommes, autant que leur nature le comportait; qu'Ali participait plus

qu'aucune créature à la nature divine, et qu'il était dieu lui-même (1).

Enfin, on vit un poëte dont les vers étaient si touchans, et faisaient sur ceux à qui il les lisait, une telle impression, qu'on le crut inspiré, qu'il le crut lui-même, s'annonça comme un prophète, et fut reconnu pour tel par plusieurs tribus. On fit arrêter le prophète, qui, pour obtenir sa liberté, renonça à ses prétentions et ne fit plus de secte. Le fanatisme s'affaiblissait donc chez les Musulmans, à mesure que la lumière y croissait, s'étendait et descendait jusqu'au peuple (2).

Dans l'empire de Constantinople, Bardas excité par l'exemple des princes arabes et par Photius, avait commencé, sur la fin du dernier siècle, à ressusciter les lettres et les sciences. Constantin Porphyrogénète entra dans ses vues, et appela de toutes parts des philosophes, des géomètres, des astronomes, qui enseignèrent à Constantinople.

Mais rien n'est si difficile que le retour à la lumière, dans un état rempli de factions religieuses et politiques, livré à la superstition et enseveli dans le luxe. On ne voit pas que ce siècle ait produit des philosophes ou des écrivains célèbres dans l'empire de Constantinople; le goût du merveilleux était dominant, et peut-être la seule ressource que les hommes éclairés et vertueux pussent employer contre les passions et les vices du siècle : c'est ce qui détermina Métaphraste à recueillir les légendes des saints illustres par leurs vertus, et par une infinité de prodiges les plus extraordinaires, et souvent supposés (3).

Il s'était formé dans l'Occident un nombre infini d'états,

(1) Abulfed. Pokok. note in specim. hist. Arab. d'Herbelot, art. Shalmagani. Sufi. Ashari.

(2) D'Herbelot, art. Motavodi.

(3) Bellarm., de script. eccles. Theod. Ruinart. Præs. gen. ad Act. Mart. paragr. 1, p. 8. Leo Allat., de simonum script. Dup. Bibl. 10e siècle.

qui faisaient sans cesse effort pour s'agrandir ou pour se défendre contre les états voisins, contre les Normands, contre les Sarrasins, contre les Bulgares, qui pénétraient de tous côtés en France, en Italie, en Angleterre.

Une guerre aussi générale et aussi continuelle avait rempli l'Europe de désordres ; on n'avait respecté ni l'humanité, ni les asiles de la vertu, ni les retraites des sciences et des lettres. Tout le monde avait été obligé de s'armer pour sa propre défense ; la guerre avait produit la licence, allumé toutes les passions, éteint toutes les lumières, dans les seigneurs, dans les guerriers, dans la plus grande partie du clergé séculier et régulier, dans le peuple.

Le désordre n'avait point anéanti dans les esprits les vérités de la religion. Des hommes vertueux profitèrent de ces restes précieux de lumière ; ils peignirent avec force les châtimens réservés au crime ; ils les représentèrent sous les images les plus effrayantes, et les seules propres à faire impression sur des hommes sans mœurs, sans principes, sans idées, et incapables de réflexion.

Les châtimens de l'autre vie faisaient une impression profonde et durable, et les esprits étaient, pour ainsi dire, placés entre l'impétuosité des passions et la terreur des peines de l'autre vie. Ces deux puissances se balançaient, pour ainsi dire, et triomphaient tour à tour. Lorsque la passion était extrême, elle effaçait en quelque sorte toutes les idées de l'autre vie ; mais lorsqu'elle s'affaiblissait, l'image de l'enfer reparaissait, les remords agissaient, et les hommes passionnés qui ont presque toujours des caractères faibles, recouraient à tous les moyens imaginables pour expier leurs désordres, et tombaient souvent dans la superstition : le plus léger accident, tous les phénomènes, étaient des présages ou l'ouvrage des démons. Vers le milieu du dixième siècle, on prit pour une apparition de démons habillés en cavaliers, un ouragan extraordinaire qui arriva à Montmartre, proche de Paris, et

qui avait abattu quelques murs très-anciens, arraché des vignes, ravagé des blés (1).

On eut recours aux augures, et à toutes les espèces de divinations et d'épreuves pratiquées dans les siècles précédens (2).

Quelques-uns des prêtres de Rotharius, évêque de Vérone, ne concevaient Dieu que sous une forme corporelle et comme un homme infiniment puissant, assis sur un trône d'or, et environné d'anges qui n'étaient que des hommes habillés de blanc. On croyait que tout se passait dans le ciel comme sur la terre; on disait que saint Michel chantait tous les lundis la messe dans le paradis (3).

Les imaginations familiarisées avec ces objets, reçurent, comme dans le siècle précédent, sans examen, une foule de visions et d'apparitions imaginées souvent par des hommes vertueux et simples (4).

Au milieu de l'agitation et du trouble, il y avait des instans de loisir, des intervalles de paix. Il faut, dans ces momens, de l'amusement à l'esprit humain : c'est ce besoin qui, dans tous les temps, chez tous les peuples, a produit, dans les momens de paix et de loisir, le récit des évènemens intéressans, des actions fameuses des héros et des guerriers. Telle avait été l'origine de la comédie, de la tragédie, et d'une partie des fables chez les anciens; des Bardes et des Scaldes chez les Gaulois, chez les Germains, chez les anciens Danois; des troubadours, des cantadours, des jongleurs, des violars, des musars, dans le siècle précédent.

Tous ces hommes ajoutaient aux faits vrais, les circonstances les plus propres à intéresser ceux devant qui ils les récitaient; ces contes étaient de petits romans que le besoin

(1) Le Bœuf, loc. cit., p. 125.

(2) Martene, ampliss. collect., t. 4, p. 70, 79.

(3) Voyez, dans le 2e tom. du Spicileg., la réfutation de ces extravagances, par Rotharius.

(4) Le Bœuf, loc. cit., p. 72.

de s'amuser, dans une nation sans arts et sans sciences, étendit, et qui offrirent un mélange de bravoure militaire, de passions, de vertus civiles, de galanterie et de religion (1).

Quoique le désordre fût très-grand, il n'avait cependant pas détruit tous les établissemens faits en faveur des lettres et des sciences; il y eut encore des écoles célèbres à Liège, à Paris, à Arras, à Cambray, à Laon, à Luxeuil (2).

On lisait, dans ces écoles, les anciens; on s'appliquait à les entendre; et les ouvrages de ce siècle ne furent que des compilations des passages des anciens.

Enfin, les princes arabes, établis en Espagne, tirèrent l'Occident de l'indifférence pour les sciences et pour la philosophie, par les ambassades qu'ils envoyèrent dans l'Occident. Ils proposèrent des difficultés contre la religion chrétienne; on chercha des savans pour y répondre, et ces savans accompagnèrent les ambassadeurs qu'on leur envoya (3).

Le commerce avec les Sarrasins de l'Orient et de l'Occident fit naître le goût des langues orientales; on les étudia dans plusieurs écoles, et l'on s'y appliqua à la philosophie d'Aristote, qui était l'oracle des Arabes; mais on ne s'occupa que de sa logique.

Le dixième siècle, si fécond en malheurs, enseveli dans une ignorance profonde, ne vit naître aucune hérésie.

ONZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

État politique des Empires.

L'EMPIRE musulman était tel que nous l'avons représenté à la fin du dixième siècle. Les califes n'étaient que des fan-

(1) Huet, orig. des roman. Falconet, hist. de l'acad. des inscrip., t. 1, p. 293.

(2) Hist. lit. de Fr., t. 6.

(3) Hist. lit., t. 6, Sæc. 5. Benédict., p. 3, t. 14. Le Bœuf, loc. cit.

tômes sans autorité ; les sultans gouvernaient en maîtres absolus; une foule de mécontens et d'ambitieux troublaient l'empire. Mahmoud, sultan de Bagdad, porta ses armes vers l'Inde, qu'il subjugua; il y détruisit l'idolâtrie et y établit le mahométisme, jusqu'au royaume de Samorin et de Gusarate, où il fit égorger plus de cinquante mille idolâtres (1).

Pendant que Mahmoud étendait l'empire musulman, les Turcs Seljoucides s'emparèrent de plusieurs provinces soumises aux sultans. Le calife, opprimé par le sultan de Bagdad, les appela, et déclara leur chef maître de tous les états que Dieu lui avait confiés, et le proclama roi de l'Orient et de l'Occident (2).

Ses successeurs agrandirent ses états, firent une longue et cruelle guerre à l'empire de Constantinople, s'emparèrent de la Georgie, et étendirent leur domination depuis la Syrie jusqu'au Bosphore.

L'empereur Basile, qui avait commencé à rétablir l'empire de Constantinople, eut pour successeur son fils Constantin, qui laissa le gouvernement à des ministres, pour se livrer à ses plaisirs. Tous ceux qui s'étaient distingués sous Basile, furent dépouillés de leurs emplois, ou mis à mort. Pendant tout ce siècle, la perfidie, le poison, le parricide, furent les moyens ordinaires qui élevèrent à l'empire ou qui en privèrent.

On peut juger, par ces vicissitudes, des vices du gouvernement et du malheur des peuples, qui étaient d'ailleurs sans cesse exposés aux incursions des Bulgares, des Sarrasins, des Turcs, auxquels l'empire n'était pas en état de résister, et qui l'auraient conquis, sans les divisions qui s'élevèrent parmi eux, et qui ne pouvaient être prévenues ou arrêtées que par l'autorité des lois (3).

L'Occident était aussi divisé et aussi agité que l'Orient :

(1) De Guines, hist. des Huns, t. 3, p. 161.

(2) Ibid. p. 197.

(3) Curopelat, hist. compend. Lycas annal., part. 4. Zonar.

quelques souverains vertueux et d'un génie élevé, qui parurent de temps en temps, ne purent rétablir l'ordre, ni communiquer leurs vertus, leurs talens à leurs successeurs.

Enfin, on vit sur le siége de saint Pierre, un pontife d'une vertu et d'une fermeté extraordinaire, qui osa attaquer le désordre et le dérèglement dans la personne même des souverains. Grégoire VII jugea que les malheurs de l'Europe avaient leur source principalement dans la corruption des mœurs, dans les passions effrénées, dans l'abus de la puissance : il forma le projet de soumettre cette puissance aux lois du christianisme, au chef visible de l'Eglise; de combattre les passions par les motifs les plus puissans qui puissent agir sur un chrétien, la crainte de l'enfer, la séparation d'avec l'Eglise, l'excommunication, accompagnée de tout ce qui pouvait la rendre terrible.

La pureté du motif qui l'animait, sa vertu même, ne lui permirent pas de prévoir que le chef de l'Eglise pût abuser du pouvoir immense dont il jetait les fondemens; il ne vit dans ce pouvoir qu'un remède aux malheurs qui désolaient l'Europe.

Les passions n'avaient point éteint la foi; les peuples étaient accablés de maux, et manquaient des lumières nécessaires pour discerner les bornes de l'autorité de l'Église. On ne vit, dans un prince excommunié ou déposé par le pape, qu'un tyran, un réprouvé, un ennemi de la religion, un suppôt de l'enfer, un homme dont le démon s'était emparé. Lui obéir, était obéir au démon : ainsi, le jugement du pape qui déposait les rois, et l'excommunication qui les retranchait de l'Eglise, furent des oracles pour les peuples, et des coups de foudre pour les souverains.

Les pélerinages de la Terre-Sainte étaient fréquens dans ce siècle; et les pélerins étaient attaqués par les Turcs, qui s'étaient emparés de la Palestine. Les pélerins, à leur retour, firent des peintures touchantes de ce qu'ils avaient souffert, de l'état déplorable des chrétiens dans la Palestine. Le pape,

dans un concile, exhorte les chrétiens à retirer la Terre-Sainte des mains des infidèles; les évêques, les seigneurs et les peuples sont transportés de zèle; plus de six cent mille combattans partent successivement pour la Palestine, en font la conquête, établissent un nouvel empire dans l'Orient.

L'entreprise était louable en elle-même, et la réunion de tous les chrétiens, pour un objet de religion, pour un intérêt commun, pouvait contribuer à faire cesser les jalousies, les haines, les intérêts qui armaient tous les chrétiens de l'Europe.

CHAPITRE II.

État de l'Esprit humain.

Les Turcs qui subjuguèrent la Perse, la Syrie, la Palestine, protégèrent les savans; ils les consultèrent : ils fondèrent des académies; ils eurent à leur cour des astronomes, des poëtes, des philosophes, des médecins. Leurs conquêtes dans l'Inde y portèrent les sciences et la philosophie des Arabes, et communiquèrent aux Arabes et aux autres philosophes grecs, la philosophie de l'Inde (1).

Les philosophes de l'Orient n'étaient plus de simples traducteurs des anciens; ils les commentèrent, les examinèrent, discutèrent leurs opinions et leurs principes, leur donnèrent de l'ordre, de la liaison, et formèrent des systêmes.

Les sciences furent peu cultivées dans l'empire de Constantinople : la jeunesse y était occupée de chasse, de danse, de parure, et n'avait qu'un souverain mépris pour les lettres et pour les sciences, jusqu'à Constantin Monomac, sous lequel Psellus fit revivre l'étude des lettres, de la philosophie et de la grammaire; mais la philosophie n'était que l'art de faire des syllogismes et des sophismes sur toutes sortes de sujets; c'était un exercice de l'esprit, qui le resserrait, au lieu de l'éclairer et de l'étendre (2).

(1) Abulphar, n. 352.

(2) Anne Com., l. 5. Alex. Hankius, de scrip. Hist. Bisant., part. 1, c. 26. Fabr. Bibl. græc. de Psellis.

Dans l'Occident, les anathèmes de l'Église, la crainte de l'enfer, les vertus de beaucoup de papes, d'évêques, d'abbés, intimidèrent les passions : on vit moins de pillages, de vexations, de rapines ; les églises et les monastères furent plus respectés ; la discipline et l'ordre se rétablirent ; les lettres et les sciences furent cultivées en paix ; les écoles furent ouvertes à tous ceux qui voulurent s'éclairer ; la piété généreuse des églises et des monastères fournissait aux talens sans fortune, tout ce qui était nécessaire ; bientôt on vit dans les écoles un nombre infini d'étudians, pleins d'une ardeur et d'une émulation qu'ils communiquèrent à tous les états, à toutes les conditions. Les rois, les princes, les seigneurs, les princesses et les dames cultivèrent les lettres ; la lumière, jusqu'alors renfermée dans les cloîtres, fit une espèce d'explosion qui éclaira toute l'Europe, et produisit une révolution subite dans les idées, dans les goûts, dans les mœurs. La considération attachée aux talens littéraires, aux lumières, à la vertu, affaiblit le goût que l'on avait pour la bravoure féroce et pour les exercices violens, qui sont toujours la ressource de l'ignorance et de la barbarie contre l'ennui ; la valeur devint humaine, et la considération fut autant le prix de la vertu, que du courage : les tournois prirent la place des brigandages et des duels, que l'oisiveté et le besoin de s'occuper avaient rendus si fréquens dans le siècle précédent.

On suivit, dans les écoles, pendant le onzième siècle, la méthode d'Alcuin, connue sous le nom de *Trivium* et *Quadrivium*. On enseignait la grammaire, la logique et la dialectique ; c'était le *Trivium* : on étudiait ensuite l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique ; c'était le *Quadrivium*.

Comme les sciences étaient enseignées d'abord dans les églises cathédrales et dans les monastères, on les dirigea toutes du côté de la religion et des mœurs. Lorsque les écoles se furent multipliées et que l'émulation se fut communiquée au-dehors, elles devinrent des espèces d'arènes,

où l'on cherchait à se signaler; et la philosophie fut l'objet principal de l'émulation, sur-tout lorsque, vers le milieu de ce siècle, les ouvrages d'Aristote, d'Avicenne et d'Averroës, les introductions de Porphyre, les catégories attribuées à saint Augustin, se furent multipliées dans l'Occident.

L'art de raisonner n'est que l'art de comparer les choses inconnues avec les connues, pour découvrir, par cette comparaison, celles qu'on ne connaît pas: Aristote avait remarqué que, dans les différentes manières de comparer les objets de nos connaissances, il y en avait qui ne pouvaient jamais nous éclairer sur ce que nous cherchions à connaître; et que toutes les inductions que l'on tirait de ces comparaisons, étaient fausses. Il réduisit à certaines classes, toutes les manières de comparer ces idées, marqua celles dont les conséquences étaient fausses. Par le moyen de ces espèces de formules, on voyait tout d'un coup si une conséquence était juste; c'est ce qu'on appelle, dans les écoles, les figures des syllogismes. On crut donc voir dans ces formules, un moyen infaillible et court pour connaître si l'on se trompait, et pour s'assurer de la vérité des jugemens et des opinions que l'on examinait.

Les catégories n'étaient que certaines classes sous lesquelles on avait réduit les attributs, les propriétés et les qualités dont tous les êtres sont susceptibles; en sorte que, pour raisonner sur un objet et connaître son essence, ses rapports, ses différences avec un autre objet, il ne fallait que voir, par le moyen des règles des syllogismes, à laquelle de ces classes générales il se rapportait. Ainsi, par exemple, une *substance* faisait une catégorie dans laquelle on examinait la nature de la substance en général; et pour juger si tel objet était une substance, on examinait s'il avait les propriétés essentielles renfermées dans la catégorie de la substance.

On crut donc qu'en connaissant les catégories et les figures des syllogismes, on pouvait raisonner sur tout, juger de tout, parce qu'on avait des définitions ou des notions gé-

nérales de toutes les espèces d'êtres, et que l'on pouvait comparer ces définitions générales avec les idées, ou les définitions des êtres particuliers. Tous les raisonnemens de ces philosophes portaient donc sur des idées abstraites, sur des définitions de noms, sur des mots, et non pas sur des idées prises dans l'examen, ou dans l'observation de la chose même sur laquelle on raisonnait.

Un philosophe que l'on regarda comme un sophiste, (Jean le Sophiste), s'aperçut que ces idées abstraites n'avaient d'existence que dans l'esprit, qu'elles n'exprimaient rien qui existât dans la nature; d'où il concluait que la logique n'avait pour objet que des idees abstraites, ou plutôt les mots qui les exprimaient.

Beaucoup de philosophes furent offensés d'une opinion qui dégradait la dialectique, ou plutôt la philosophie, et prétendirent que la logique avait pour objet les choses, et non les mots.

L'idée de Jean le Sophiste, qui devait naturellement faire sentir l'inutilité de la philosophie de ce siècle, et le conduire à l'étude des choses, c'est-à-dire à l'observation et aux faits, en faisant voir que la philosophie des écoles ne pouvait jamais faire connaître ni la nature, ni l'homme, produisit un effet tout contraire. Les ennemis de Jean le Sophiste prétendirent que les objets des idées générales et abstraites existaient réellement et en effet dans la nature.

Les partisans de Jean attaquèrent ce sentiment, et de là se formèrent les sectes des Nominaux et des Réalistes, dont les disputes absorbèrent la plus grande partie des efforts de l'esprit humain pendant plusieurs siècles.

L'idée de Jean le Sophiste demeura ensevelie dans ces disputes, et ce ne fut que plus de six cents ans après, que Bacon l'aperçut, et en tira cette conséquence qui en était si proche : c'est que la raison ne peut s'éclairer que par l'observation et par la connaissance des faits, par l'étude de la nature.

La physique était absolument inconnue, si l'on excepte quelque partie de l'histoire naturelle, comme l'histoire des animaux et des pierres précieuses, sur lesquelles Hildebert, évêque du Mans, et Marbonne, évêque de Rennes, écrivirent.

Pour le mécanisme de la nature, on ne l'étudia point; et les phénomènes extraordinaires étaient toujours des présages ou des effets particuliers de la providence; on les expliquait par des raisons mystiques et morales (1).

L'article de la critique était aussi inconnu que la physique; ainsi l'on fut, dans ce siècle, disposé à voir du merveilleux dans tous les évènemens, et à croire tout ce qu'on racontait.

Ainsi l'esprit s'exerça beaucoup, dans ce siècle, sans s'éclairer, et l'empire de la crédulité fut encore fort étendu.

CHAPITRE III.

Des Hérésies et des Schismes.

La ville de Constantinople était livrée aux plaisirs, aux amusemens les plus frivoles. C'était pour satisfaire ces goûts et fournir à ces plaisirs, qu'on nouait des intrigues, qu'on formait des partis, qu'on tramait des conjurations : tous les esprits étaient entraînés par ce mouvement général, et l'on ne vit point d'hérésie dans l'empire de Constantinople.

Cet état de l'esprit qui étouffe les hérésies, développe les passions dans presque tous les états, les rend actives et entreprenantes, et fait presque toujours naître des divisions et des schismes. Le patriarche Cérularius forma le projet de se faire reconnaître patriarche universel; mais il vit que l'Eglise de Rome serait un obstacle invincible à ses prétentions; il fit

(1) Fulbert, ep. 95, 96, 97. Hist. lit., t. 7, p. 133, 283. Le Bœuf, recueil des dissert. sur l'hist. eccles. de Paris, t. 2, p. 95 et suiv.

revivre les reproches que Photius avait faits à cette Eglise, d'être engagée dans des erreurs pernicieuses. Il fut excommunié par le pape, et excommunia le pape à son tour. Il gagna l'esprit du peuple, se fit des partisans à la cour, excita des séditions, souleva ou calma le peuple à son gré, fit trembler l'empereur, et disposa du trône. Après sa mort, l'empire fut embrasé par le fanatisme qu'il avait allumé, et que la puissance des empereurs ne put éteindre.

Dans l'Occident, ceux qui étaient destinés à l'état ecclésiastique, parcouraient le cours d'études des écoles, et s'appliquaient sur-tout à la dialectique.

Nous avons vu qu'un homme qui avait étudié cette dialectique, se croyait en état de raisonner sur toutes les choses dont il savait les noms : ainsi, la connaissance des Pères et des auteurs ecclésiastiques ne fut plus estimée nécessaire pour faire un théologien : on substitua à leur étude, l'art de faire un syllogisme, et ce fut avec cet art que l'on entreprit de traiter les dogmes et d'expliquer les mystères: par cette méthode, l'esprit tendait à rapprocher les mystères des notions ou des idées que donne la raison, et à les altérer : c'est ainsi que Bérenger tomba dans l'impanation, en voulant expliquer le mystère de l'Eucharistie ; et Roscelin, dans le trithéisme, en voulant expliquer le mystère de la Trinité.

Après la défaite de l'armée de Chrisochir, les débris de la secte des Manichéens s'étaient dispersés dans l'Italie, et s'étaient établis en Lombardie, d'où ils passèrent dans les différens états de l'Europe.

Ces nouveaux Manichéens avaient fait des changemens dans leur doctrine ; ils faisaient profession d'un grand amour de la pauvreté et de la vertu. Ces apparences séduisirent des personnes vertueuses, que l'on arrêta et que l'on fit brûler, sans anéantir cette secte, dont les restes cachés fermentèrent en secret dans tout l'Occident, et dont nous verrons les effets dans les siècles suivans.

DOUZIÈME

DOUZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

État politique et civil de l'Empire.

Le trouble et la confusion furent extrêmes dans l'Orient; le nouvel état que les chrétiens avaient formé, fut un sujet continuel de guerres; les sultans étaient toujours en armes pour arrêter les efforts des croisés, qui inondaient la Syrie, la Palestine et l'Afrique.

Les émirs, qui ne prirent point de part aux guerres des croisés, se firent la guerre entr'eux, ou furent occupés à repousser les Turcs qui arrivaient en foule dans l'empire musulman. Enfin on vit arriver du fond du Tibet les Tartares commandés par le prêtre Jean, qui étendit sa domination jusque sur les bords du Tigre. Il semble que, dans le politique et dans le moral, tout est en effort comme dans le physique, et que les peuples répandus sur la surface de la terre, se pressent comme les élémens, et se portent par leur propre poids vers les lieux où le luxe, le despotisme, la corruption des mœurs, ont énervé les ames; comme l'air, l'eau, le feu, se précipitent dans les espaces vides ou remplis d'un air sans ressort, de corps sans résistance. Les anciens domaines de l'empire romain en Asie, affaiblis par le luxe, par les troubles et par les bannissemens des hérétiques, par les vexations des gouverneurs, par le mépris et par la violation des lois, par les incursions des Barbares, semblaient être devenus le rendez-vous de toutes les nations (1).

L'empereur de Constantinople, incapable de résister aux Sarrasins, redoutant les croisés, s'unissait successivement aux

(1) De Guines, hist. des Huns, t. 3, l. 9, 10, 11. Mosheim, hist. Tartar. Eccles., c. 1, parag. 8, etc.

uns et aux autres, sans pouvoir profiter ni de leurs victoires, ni de leurs défaites; il fut en guerre contre les Turcs, contre les Sarrasins, contre les princes normands établis en Italie, contre les armées des croisés.

Au-dedans, il était agité par des factions, par des révoltes, par des schismes; et les empereurs, pour la plupart, élevés dans la mollesse et livrés aux plaisirs, même au milieu des malheurs de l'état, accablaient les peuples d'impôts, étaient déposés ou massacrés: tels furent Andronic, Isaac Lange (1).

L'Occident était, comme dans le siècle précédent, partagé en une infinité de provinces, de souverainetés et d'états, dont les chefs se faisaient la guerre. L'habitude de la dissipation et de l'oisiveté en avait fait un besoin pour les seigneurs et pour la noblesse, et les petits souverains la regardaient comme un moyen d'empêcher l'augmentation de grandes puissances.

Il y eut donc encore beaucoup de troubles et de guerres dans ce siècle, en Occident.

Les papes s'opposaient à ces désordres, rappelaient les souverains à la paix, et tâchaient de tourner contre les usurpateurs, contre les injustes, contre les oppresseurs des peuples, contre les infidèles, cette passion générale pour les armes et pour la guerre.

C'est donc une injustice d'attribuer à l'ambition ou à l'avidité, les efforts que firent les papes pour étendre leur puissance et pour resserrer celle des princes temporels. M. Leibnitz, dont le nom n'a pas besoin d'épithète, qui avait étudié l'histoire en philosophe et en politique, et qui connaissait mieux que personne l'état de l'Occident pendant ces siècles de désordre; M. Leibnitz, dis-je, reconnaît que cette puissance des papes a souvent épargné de grands maux.

Pour procurer plus surement le bien et la paix, ils voulurent s'attribuer tout ce qu'ils purent de la puissance et des

(1) Ducange, Famil. Bisant. Zonar. Niceph.

droits dont les princes temporels jouissaient, et dont ils abusaient alors presque toujours : tel fut le droit des investitures, qui fournissait aux souverains un prétexte pour vendre les bénéfices, les évêchés, les abbayes. Grégoire VII attaqua ce droit, et l'ôta à l'empereur Henri IV ; Henri V voulut le reprendre, fut excommunié, abandonné par la plus grande partie de ses vassaux, et, après vingt ans d'une guerre à laquelle tous les princes chrétiens prirent part, et qui désola l'Allemagne et l'Italie, il fut obligé d'accorder, dans toutes les églises de son empire, les élections canoniques et les consécrations libres ; de se départir des investitures par l'anneau et par la crosse, et de recevoir du pape la permission d'assister aux élections, pour y maintenir l'ordre (1).

L'Angleterre fut troublée par les mêmes disputes (2).

La contestation sur les investitures augmenta donc la puissance du pape et du clergé, qui jouissaient, indépendamment des empereurs, d'une quantité prodigieuse de domaines, de terres, de seigneuries.

La puissance des papes élevée à ce degré de grandeur, devint l'objet de l'ambition, de l'intrigue, de la cabale ; son influence dans les affaires civiles et politiques de l'Europe, rendait l'élection des papes un objet intéressant pour tous les souverains ; ainsi on vit, dans ce siècle, des anti-papes qui causèrent des schismes, partagèrent les souverains de l'Europe, et lançaient les foudres de l'Eglise sur leurs concurrens, et sur les souverains qui les protégeaient (3).

La puissance ecclésiastique était donc devenue la puissance dominante de l'Europe, puisqu'elle était comme l'ame de

(1) Hist. gén. d'Allemagne, t. 4 et 5.

(2) Thoiras, t. 2.

(3) Baron annal., t. 12. Platin. Daniel, hist. de Fr., t. 1. Bernard, l. de consider. Natal. Alex., sæc. 12, append. ad Baron., art. Frising. Duchesne, t. 4. Collect. Mabil., præfi in Bernard. Bernard, ep. 13, 17. Conc. t. 10. hist. Germ. scrip. Joan. Sarisb. ep. 64, 65, 66. Pagi.

toutes les forces qu'elle renfermait. Ainsi, la puissance religieuse se trouvait jointe à tous les projets de politique, dans l'Occident. La puissance religieuse dût, dès ce moment, produire toutes les révolutions, ou y contribuer; être attaquée et défendue par les princes temporels, selon leurs intérêts; s'affaiblir, pour peu qu'elle abusât de son crédit et qu'elle fût confiée à des génies ambitieux et sans vertu, ou à des hommes vertueux sans lumières, et perdre, faute de modération, de lumière ou de vertu, ce qui lui appartenait justement, et qu'il aurait été à propos, pour le bien de la chrétienté, qu'elle conservât, selon M. Leibnitz (1).

CHAPITRE II.

État de l'Esprit humain.

Les sciences et les arts étaient cultivés dans l'Orient, malgré les guerres qui le désolaient; les califes, les sultans, les émirs, les visirs étaient presque tous savans, poëtes, philosophes, astronomes; les écoles ou les académies répandues dans l'empire musulman, furent respectées, et l'on vit chez les Arabes, des théologiens qui attaquèrent toutes les religions et tous les sentimens des philosophes, tandis que d'autres tâchaient de justifier le mahométisme par les principes de la philosophie. Ces querelles n'empêchèrent pas qu'ils n'eussent des philosophes, des géomètres, des astronomes, des chimistes; aucun de ces philosophes n'eut autant de réputation qu'Averroës, ni autant d'admiration pour Aristote, qu'il regardait presque comme un dieu, ou comme l'être qui avait approché le plus de la divinité, qui avait connu toutes les vérités, et qui n'était tombé dans aucune erreur (2).

Les guerres continuelles de l'empire de Constantinople avec

(1) Codex. Jur. Gent. diplomaticus.

(2) D'Herbelot, art. Tograi, Avensoar, Avenpiule, Algasel, Tophail, Averroës, Bayle, Chaussepied. Averroës, pref. sur la phys. d'Arist.

les Sarrasins, les négociations fréquentes entre les empereurs et les sultans, qui opposaient toujours aux négociateurs de Constantinople, des hommes distingués, ranimèrent un peu le goût des lettres; et les disputes de l'Eglise d'Orient avec l'Eglise d'Occident, forcèrent les théologiens à s'exercer, à écrire, à raisonner, à s'instruire, pour justifier leur schisme : on y vit, pendant ce siècle, quelques philosophes, des théologiens, des jurisconsultes (1).

L'ardeur que nous avons vu s'allumer dans l'Occident, pendant le siècle précédent, pour les sciences; la faveur des souverains; le choix que l'on faisait des hommes célèbres pour les premières places de l'Eglise; le progrès que firent les ordres de Cîteaux, de Cluni, des chartreux, des chanoines réguliers, multiplièrent prodigieusement les écoles et les académies dans tout l'Occident : on vit dans toutes les abbayes, dans presque tous les monastères, un grand nombre de petites écoles (2).

Les hommes de lettres, les savans, osèrent attaquer l'ignorance et la barbarie, dans une infinité de lieux où jamais la lumière n'eût pénétré sans eux. S'ils ne communiquèrent pas leurs connaissances, s'ils n'inspirèrent pas leur ardeur, au moins ils firent tomber en partie les préjugés de l'ignorance; les guerres ne furent plus fatales aux lettres, comme dans les siècles précédens.

D'ailleurs, les souverains, dans leurs guerres, voulaient au moins avoir l'apparence de la justice; et la puissance des papes, si redoutable aux souverains, était toujours fondée sur quelque raison d'ordre, de justice ou du bien public; ainsi, les guerres même rendirent les savans nécessaires à l'Eglise et aux souverains, pour défendre leurs droits et pour attaquer ceux des autres.

(1) Dup., 12 siècle.

(2) Hist. littér. de Fr., t. 9, p. 30.

L'art d'écrire et de parler, négligé dans le siècle précédent, était devenu plus nécessaire, dans le douzième siècle, parce que les décrets des papes s'adressaient aux seigneurs, aux simples fidèles, aux peuples, qui étaient en quelque sorte devenus les juges des contestations des souverains. On cultiva donc, beaucoup plus que dans le siècle précédent, l'art d'écrire : le siècle précédent n'avait point produit des écrivains comme saint Bernard, comme Abaelard, etc.

Les contestations des papes, et des souverains entr'eux; celles des différens ordres religieux, tournèrent une partie des esprits vers l'étude du droit civil et canonique, de l'histoire ecclésiastique et profane; on fit les vies de beaucoup de saints illustres, et même des histoires universelles (1).

Les écoles de philosophie conservèrent une partie de leur célébrité; on traduisit les ouvrages d'Aristote et des Arabes qui l'avaient commenté, et sur-tout d'Averroës : toutes les idées des Aristotéliciens passèrent en Occident, et l'on y vit des philosophes qui voulurent ramener tout, même la religion, à leurs principes. Les théologiens philosophes, pour défendre la religion, s'efforcèrent d'expliquer les mystères par les principes de la raison, et de combattre par les principes de la philosophie et par l'autorité des philosophes, les difficultés des nouveaux dialecticiens.

L'esprit humain ne fit aucun progrès dans les autres sciences.

CHAPITRE III.

Des Hérésies.

Par l'exposé que nous avons fait de l'état de l'esprit humain dans le douzième siècle,

1° Les théologiens, qui voulaient concilier les dogmes de la religion avec les principes de la philosophie et avec les

(1) Dup., hist. du 12e siècle. Hist. lit. de Fr. le Bœuf, diss. sur l'hist. eccles., etc. t. 2, p. 45.

opinions des philosophes, marchaient entre des écueils contre lesquels la curiosité indiscrète pouvait les porter.

2° Les contestations des papes avec les souverains, et les prétentions du clergé avaient produit une infinité d'écrits et de déclamations contre le clergé, contre le pape, contre les évêques, dans lesquels on attaquait leur puissance et leurs droits. La multiplication des écoles avait répandu ces écrits, et mis un nombre infini de personnes en état de les lire et de les entendre.

3° Les efforts que l'on fit pour éclairer ce siècle et pour le réformer, ne dissipèrent pas l'ignorance et ne rétablirent pas l'ordre; une partie du clergé était restée ensevelie dans une ignorance grossière, livrée à la dissipation, et souvent à la débauche.

4° On avait fait en langue vulgaire des traductions de l'Ecriture sainte, et la multiplication des écoles avait mis un nombre infini de particuliers en état de les lire et d'en abuser.

5° L'ardeur de la célébrité était assez générale dans les théologiens, dans les philosophes, dans les hommes de lettres, dans les laïcs.

6° La rigueur avec laquelle on avait traité les Manichéens qui s'étaient répandus dans l'Occident, les avait rendus plus circonspects, plus ennemis du clergé: le désir de la vengeance s'était allumé dans le cœur de tous ces fanatiques.

Le douzième siècle renfermait donc beaucoup de principes d'erreurs et de divisions, sur les dogmes de la religion, sur la puissance de l'Eglise, sur la réformation des mœurs.

Le temps qui rapproche et combine sans cesse les idées et les passions, réunit ces différens principes, et produisit dans Abaelard et dans Gilbert de la Porrée, des erreurs sur les dogmes et sur les mystères; dans Arnaud de Bresse, le projet de dépouiller le pape et le clergé de leurs biens, et de rétablir à Rome l'ancien gouvernement républicain;

dans Valdo, celui d'engager les chrétiens à renoncer à tous leurs biens, à toute espèce de propriété; dans Eon de l'Etoile, la persuasion qu'il était Jésus-Christ; dans Pierre de Bruys, dans Tanchelin, dans Terric, dans les Apostoliques, une foule d'erreurs et de pratiques toujours ridicules, souvent insensées et opposées entr'elles, sur les sacremens, sur tout ce qui pouvait concilier de la considération aux évêques et au clergé; enfin, la réunion de toutes ces sectes dans les Albigeois, et les croisades contre cette secte.

TREIZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Etat politique des Empires.

L'Orient était occupé par les Mogols, par les Turcs, par les Sarrasins et par les différens peuples de l'Occident, qui avaient formé un nouvel état en Palestine et en Syrie.

Ces différens peuples étaient sans cesse en guerre. Gengiscan et ses successeurs ruinèrent une partie de l'empire musulman.

Alexis, empereur de Constantinople, fut assassiné par Jean Ducas: les princes d'Occident s'emparèrent de Constantinople, et lui donnèrent un empereur; les empereurs grecs ne le recouvrèrent qu'après le milieu du treizième siècle (1261), et furent sans cesse en guerre avec les Turcs, qui s'emparèrent d'une partie des états de l'empire.

L'Allemagne fut divisée par les différens princes qui prétendirent à l'empire. Othon fut enfin reconnu et couronné par Innocent III, entre les mains duquel il prêta serment de protéger le patrimoine de saint Pierre. L'empereur, mécontent des Romains, ravagea les terres de l'Eglise; le pape assembla un concile œcuménique, et déposa l'empereur: plusieurs princes d'Allemagne élurent Fréderic: Othon fut abandonné par une partie des seigneurs; il se ligua avec d'autres, fut

défait, et laissa, par sa mort, Fréderic paisible possesseur de l'empire. Il fit vœu de passer à la Terre Sainte, et donna des terres à l'Eglise de Rome; il dépouilla de leurs terres deux comtes de Toscane, qui se réfugièrent à Rome; il s'indisposa contre le pape, voulut chasser les évêques que le pape avait nommés dans plusieurs villes d'Italie.

Le pape l'excommunia, fit faire en Italie une ligue contre Fréderic, assembla un concile, prononça contre Fréderic une sentence de déposition, fit élire le Landgrave de Thuringe, et ensuite le comte de Hollande; excommunia Conrad, qu'une partie de l'Allemagne élut après la mort de Fréderic; lui ôta le royaume de Sicile, le donna à Edouard, fils du roi d'Angleterre, ensuite à Charles d'Anjou, frère de Louis, à qui il l'ôta ensuite: les troubles de l'Allemagne cessèrent par l'élection de Rodolphe, comte d'Habsbourg (1).

La France et l'Angleterre ne furent pas plus tranquilles: on vit, dans ce siècle, le pape ôter, donner, reprendre la couronne d'Angleterre, se faire résigner les royaumes, délier les sujets du serment de fidélité; on vit des sujets abandonner leurs souverains (2).

Une partie des provinces de la France fut désolée par les guerres des croisés contre les Albigeois. Tous ces troubles ranimèrent dans l'Occident le goût de la guerre.

L'Occident était donc encore un théâtre de discorde et de malheurs: les passions y armaient les hommes contre les hommes; mais on n'y vit pas ces horreurs, ces cruautés que l'on y avait vues avant Constantin, et pendant les incursions des Barbares en Occident, avant qu'ils eussent embrassé le christianisme; on n'y vit point la désolation que produisirent pendant ce siècle, dans l'Orient, les armes des

(1) Baluz. Miscell., t. 4. Hist. d'Allem., t. 5.

(2) Mézerai, Hist. de Phil.-Aug., Louis VIII, S. Louis, etc. Thoiras, l. 8, 9. Révol. d'Angleterre, l. 3.

Mogols, des Huns, des Tartares et de tous ces peuples dont les passions n'étaient point arrêtées par la religion (1).

CHAPITRE II.

Etat de l'Esprit humain pendant le treizième siècle.

Les sciences furent d'abord cultivées dans l'Orient, comme dans le siècle précédent : les Mogols protégèrent les savans, et les sciences fleurirent dans leur empire : les conquêtes des Turcs les anéantirent insensiblement dans une partie de l'Orient.

On vit, dans l'empire de Constantinople, quelques hommes de lettres, quelques philosophes; mais presque tous les efforts de l'esprit y furent employés à justifier le schisme des Grecs, et à réfuter les écrits des théologiens de l'Eglise latine.

Les voyages que les ecclésiastiques, les religieux et les croisés firent dans l'Orient, multiplièrent dans l'Occident les ouvrages des philosophes grecs; la langue grecque était devenue plus familière, et l'on traduisit les ouvrages d'Aristote, de Platon, etc.

L'empereur Fréderic II en fit traduire et en traduisit lui-même; il fonda des écoles en Italie et en Allemagne.

En France, on acquit et l'on traduisit non-seulement les ouvrages des Grecs, mais encore ceux des Arabes, et l'on n'enseigna point d'autre philosophie dans les écoles : on vit bientôt une espèce de fanatisme pour les philosophes grecs, et sur-tout pour Aristote : on ne se contenta plus d'étudier sa logique; on étudia sa physique, sa métaphysique; on en adopta les opinions; et l'on vit des théologiens et des philosophes qui enseignaient le dogme de l'ame universelle, l'éternité du monde, la fatalité absolue (2).

(1) Voyez l'hist. des Huns, par M. de Guines.

(2) D'Argentré, Collect. jud., t. 1. Exam. du Fatal., t. 1.

D'autres tâchèrent de concilier les opinions de ce philosophe avec la religion ; et sans s'en apercevoir, ce fut la religion qu'on tâcha d'accommoder aux principes qu'on trouvait dans Aristote. Ainsi, Amauri et David de Dinant crurent voir, dans le système d'Aristote sur l'origine du monde, l'explication de l'histoire de la Genèse : la matière première était Dieu; tout ce qui s'était passé dans le monde, toutes les religions, la religion chrétienne, étaient des phénomènes que devaient produire le mouvement et les qualités de la matière première.

D'autres portèrent dans la théologie cette curiosité que le goût de la dialectique avait fait naître, et qu'il entretenait; ils examinèrent si l'essence de Dieu serait vue par les hommes ; si cette essence, en tant que forme, était dans le Saint-Esprit ; si le Saint-Esprit ne procédait pas du Fils, en tant qu'il est amour, mais seulement du Père ; s'il y avait des vérités éternelles qui n'étaient pas Dieu même; si les ames bienheureuses, et celle de la Vierge, seraient dans le ciel empirée, ou dans le premier cristallin : on vit sur tous ces objets des erreurs qui furent condamnées (1).

On défendit la lecture de la physique et de la métaphysique d'Aristote ; la défense irrita la curiosité : Aristote resta en possession de l'admiration d'un grand nombre de philosophes ; et enfin des théologiens célèbres par leurs lumières et par leurs vertus, le défendirent: tels furent Albert le grand, saint Thomas.

Les hérésies qui s'élevèrent dans ce siècle, les démêlés des papes, firent que l'on s'appliqua beaucoup à l'étude du droit canonique et de la théologie.

Cependant les provinces méridionales de la France étaient remplies d'Albigeois, contre lesquels les missionnaires avaient échoué ; le pape fit prêcher une croisade contr'eux : on vit arriver en foule des Flamands, des Normands, des Bourguignons, etc., conduits par les archevêques et par les évêques,

(1) D'Argentré, ibid. Dup., 13e siècle.

par les ducs de Bourgogne, par les comtes de Nevers, de Montfort, etc.

Les provinces méridionales de la France devinrent le théâtre d'une guerre cruelle ; les souverains qui protégeaient les Albigeois, furent dépouillés de leurs domaines; des villes considérables furent livrées aux flammes, et leurs habitans passés au fil de l'épée. Pour détruire les restes de l'hérésie, on rétablit l'inquisition.

Les inquisiteurs parcoururent toutes les villes, faisant exhumer les hérétiques inhumés en terre sainte, et brûler les vivans. Leur zèle était infatigable et leur rigueur extrême ; ils condamnaient au voyage de la Terre Sainte ou excommuniaient tout ce qui ne leur obéissait pas aveuglément. De nouveaux malheurs succédèrent aux malheurs de la guerre; les peuples étaient par-tout dans la consternation qui annonce la révolte : on massacra les inquisiteurs, et l'on fut obligé de suspendre l'exercice de l'inquisition.

Rien n'avait plus contribué au progrès des Albigeois, des Vaudois et des sectes qui s'étaient formées dans le douzième siècle, que la régularité apparente des sectaires, et la vie licencieuse de la plupart des catholiques et d'une partie du clergé : on sentit qu'il fallait leur opposer des exemples de vertu, et faire voir que toutes celles dont ils se piquaient, étaient pratiquées par les catholiques; et comme les Vaudois faisaient profession de renoncer à leurs biens, de mener une vie pauvre, de vaquer à la prière, à la lecture de l'Ecriture sainte, à la méditation, et de pratiquer à la lettre les conseils de l'Evangile, on vit des catholiques zélés donner leurs biens aux pauvres, travailler et vivre de leur travail, méditer l'Ecriture sainte, prêcher contre les hérétiques, et garder la continence : tels furent les pauvres catholiques, les Humiliés, etc.

Ces associations, approuvées et favorisées par les souverains pontifes, firent naître, dans beaucoup de catholiques, le désir de former de nouveaux établissemens religieux; on

vit par-tout de nouvelles sociétés qui se piquaient toutes d'une plus grande perfection: ce fut dans ce siècle que se formèrent les quatre ordres mendians, l'ordre de la rédemption des captifs, etc.

On en aurait vu bien d'autres, si, dans le concile de Latran, Grégoire X n'eût défendu de faire de nouveaux ordres religieux.

Les ordres des religieux, sur-tout des quatre ordres mendians, se répandirent beaucoup; ces religieux si respectables et si utiles, sur-tout dans leur institution, n'étaient point retirés dans les déserts et dans les forêts; ils habitaient dans les villes, et y vivaient des dons de la piété des fidèles. Ils voulurent travailler au salut de leurs bienfaiteurs; leur zèle actif établit des pratiques de dévotion propres à ranimer la piété; ils prêchaient, ils confessaient; on gagnait des indulgences dans leurs églises.

Le zèle de quelques-uns de ces religieux fit des entreprises sur les droits des curés; il était assez naturel que des hommes qui se croyaient dans un état plus parfait que le clergé, s'estimassent plus propres à conduire le peuple à la perfection.

Le clergé séculier s'opposa aux prétentions des religieux, réclama les lois, se plaignit, déclara qu'on violait la discipline. Les religieux, de leur côté, s'appuyaient sur des priviléges: les papes protégèrent les religieux, et condamnèrent leurs adversaires (1).

Les Albigeois et les Manichéens n'avaient point été détruits par les rigueurs de l'inquisition et par les armées des croisés; ils s'étaient répandus en Allemagne, et y semaient en secret leurs erreurs contre l'Eglise, contre son culte, contre ses sacremens: ils portaient dans tous les esprits, des principes de fanatisme, qui, pour éclater, n'attendaient qu'une action, qu'un abus frappant de la part du clergé ou de quelque ecclésiastique; et ces occasions ne manquent

(1) D'Argentré, Collect. jud., t. 1.

jamais, dans un siècle où les ecclésiastiques sans lumière ont une grande autorité, et des prétentions encore plus grandes. Ainsi, un curé d'Allemagne, mécontent de l'offrande que lui avait faite une de ses paroissiennes, au lieu de la communier avec une hostie, la communia avec la pièce qu'elle lui avait donnée : le mari demande justice, on la lui refuse; il tue le curé, se met à la tête d'une multitude de mécontens, qui prennent les armes, ravagent le pays : on prêche contre eux une croisade; l'évêque de Brême, le duc de Brabant, le comte de Hollande conduisent contre eux des croisés, et la secte des Studigh fut exterminée dans une bataille.

Pendant que le reste des Albigeois, des Vaudois, attaquaient ainsi l'autorité de l'Eglise, d'autres sectaires se contentaient d'attaquer le pape et les évêques, et prétendaient qu'ils étaient hérétiques, et que le pouvoir d'accorder des indulgences était passé chez eux.

Les objets dont nous venons de parler, avaient occupé presque tous les esprits; un petit nombre s'était écarté de la route générale : tels furent saint Bonaventure, saint Thomas, dans une partie de la philosophie et de la théologie; tel fut Roger Bacon, sur la physique. Ce dernier fut traité comme un magicien, emprisonné et persécuté comme tel, par les Franciscains ses confrères (1).

QUATORZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Etat politique des Empires.

L'EMPIRE de Constantinople était dans un état continuel de désordre : depuis Andronic Paléologue on n'y trouve que

(1) Præf. de l'Opus majus. Hist. Universit. Oxon. l. 1.

séditions, conjurations, souvent tramées par les fils même des empereurs ; le peuple indifférent aux malheurs et aux désordres politiques, s'occupait du schisme de l'Eglise de Constantinople, et sacrifiait l'état à sa haine contre l'Eglise latine.

Les Turcs s'établirent enfin en Europe, et les princes d'Occident n'eurent plus d'armées dans la Palestine.

L'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, furent presque toujours en guerre; les souverains pontifes excommunièrent les rois, imposèrent des taxes aux églises : on vit, comme dans les siècles précédens, des anti-papes, entre lesquels les souverains se partagèrent.

Jamais les souverains pontifes ne poussèrent leurs prétentions, ni plus loin, ni plus vivement; ils prononcèrent qu'ils avaient le droit de déposer les souverains (1).

CHAPITRE II.

De l'État de l'Esprit humain et des Hérésies.

Les conquêtes des Turcs éteignirent l'émulation parmi les savans; quelques-uns de leurs princes favorisèrent les sciences, mais le fond de la nation était barbare et féroce; rien ne leur rendait les sciences estimables; elles s'éteignirent dans leur empire.

Il y avait dans l'empire de Constantinople, beaucoup de moines : plusieurs vivaient dans la retraite, dans la contemplation; ils avaient établi des maximes et des pratiques pour la vie contemplative.

La gloire céleste était l'objet de tous leurs vœux, elle devint le sujet de toutes leurs méditations; ils s'agitaient, tournaient la tête, roulaient les yeux, et faisaient des efforts incroyables

(1) Rainald, sur le 14ᵉ siècle. Balus., hist. Pap. Avenion, hist. du sch. des Pap. par M. Dupuy.

pour s'élever au-dessus des impressions des sens, et pour se détacher de tous les objets qui les environnaient, et qui leur semblaient attacher l'ame à la terre. Tous les objets se confondaient alors dans leur imagination ; ils ne voyaient rien distinctement ; tous les corps disparaissaient, et les fibres du cerveau n'étaient plus agitées que par ces espèces de vibrations que produisent des couleurs vives, qui naissent comme des éclairs, lorsque le cerveau est comprimé par le gonflement des vaisseaux sanguins ; quelquefois même cet état conduit à des espèces de défaillances qui ôtent presque tout sentiment, excepté celui d'une lumière extraordinaire qui procure à l'ame un plaisir délicieux (1).

Les moines contemplatifs, dans la ferveur de leurs méditations, aperçurent cette lumière et la regardèrent comme un rayon de la gloire des bienheureux, et crurent l'apercevoir à leur nombril.

Au commencement du quatorzième siècle, Grégoire Palamas, moine du mont Athos, prétendit que cette lumière était celle qui avait paru sur le Tabor ; qu'elle était incréée, incorruptible, et l'essence même de Dieu.

Un moine nommé Barlaam, attaqua ces sentimens ; les Quiétistes le défendirent, remplirent Constantinople de leurs écrits, répandirent leur doctrine, persuadèrent ; et Constantinople fut remplie de Quiétistes qui priaient sans cesse, et qui, les yeux collés sur le nombril, attendaient toute la journée la lumière du Tabor. Les maris quittèrent leurs femmes, pour se livrer sans distraction à ce sublime exercice ; les femmes se plaignirent, et Constantinople fut remplie de trouble et de discorde.

On assembla cinq conciles, et l'on décida que la lumière du Tabor était incréée (2).

(1) Gazette d'Épidaure, 1761, 1. sem., n. 5 ; 2. sem., n. 4.

(2) Addit. à la Bibl. des PP., 1672, dernière partie, p. 136. Dupin, 14e siècle. Alex., 14e siècle. Panop. adversùs schis. græc. Fabr. Bibl. græc., t. 10, p. 444.

Pendant

Pendant tous ces troubles, les Turcs avaient traversé l'Hellespont et s'étaient établis en Europe; ils avaient pris plusieurs places fortes dans la Thrace, s'étaient rendus maîtres d'Andrinople, et en avaient fait le siége de leur empire.

Les empereurs grecs sentirent alors combien ils avaient besoin des Latins, et ils ne cessaient de négocier, pour procurer la réunion de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine; mais ils trouvaient dans leurs sujets une opposition invincible, et l'on ne s'occupa qu'à justifier le schisme et à faire quelques ouvrages de piété. On écrivait cependant assez bien, et les écoles de grammaire et de rhétorique subsistaient à Constantinople (1).

Le désir de se distinguer par une sainteté extraordinaire, qui s'était allumé dans l'Occident pendant le treizième siècle, devint, pendant le quatorzième, une espèce de passion épidémique dans le peuple et parmi les religieux.

Les cordeliers se divisèrent sur la forme de leurs habits; les uns voulaient porter des habits courts et d'une grosse étoffe; les autres les voulaient plus longs et d'une étoffe moins grossière; plusieurs prétendirent qu'ils n'avaient pas même la propriété de leur soupe. Les papes et les souverains prirent part à ces disputes; on lança l'excommunication contre eux; enfin on en brûla plusieurs (2).

Ici, c'était des moines et des laïcs qui faisaient consister la perfection dans la pratique de la plus rigoureuse pauvreté, et qui, de peur d'avoir droit à quelque chose, ne travaillaient jamais, et prétendaient que leur conscience ne leur permettait pas de travailler pour une nourriture qui périt.

Là, on voyait des hommes qui, pour porter plus loin que saint François la ressemblance avec Jésus-Christ, se faisaient

(1) Dupin, 14e siècle, ch. 6, loc. cit.

(2) Rainald, sur le 14e siècle. Vading. annal. minor. Balus., t. 1 miscell. Emeric, direct. inquis., p. 2. Balus., vit. Pap. Avenion. Du Boulai, hist. un., t. 4.

emmailloter, mettre dans un berceau, allaiter par une nourrice, et circoncire.

Tantôt c'était un homme qui prétendait être saint Michel, et que ses disciples, après sa mort, crurent être le Saint-Esprit.

Ceux-ci assuraient que tous ceux qui porteraient l'habit de saint François, seraient sauvés, et qu'il descendait tous les ans en enfer, pour en retirer tous ceux de son ordre.

Ceux-là prétendaient qu'un ange avait apporté une lettre, dans laquelle Jésus-Christ déclarait que, pour obtenir le pardon de ses péchés, il fallait quitter sa patrie et se fouetter durant trente-quatre jours, en mémoire du temps qu'il avait passé sur la terre.

Toutes ces opinions eurent des sectateurs, et se répandirent dans toutes les provinces de l'Europe.

Ces hommes tendant à la perfection, formaient une société dont les membres s'aimaient plus tendrement que ceux de la société générale : ils s'aperçurent que leurs efforts vers la perfection ne les avaient pas affranchis de la tyrannie des passions ; ils les regardèrent comme un ordre de la nature auquel il fallait obéir, et se retranchèrent tout ce qui était au-delà du besoin : la fornication était une action louable, ou du moins innocente, lorsqu'on était tenté ; un baiser était un crime énorme.

Tous ces pelotons d'hommes et de femmes formèrent les sectes des Bégards, des Frérots, des Frères spirituels, des Apostoliques, des Dulcinistes, des Flagellans, des Turlupins.

Jean XXII excommunia les Frérots et leurs fauteurs.

Les sectaires attaquèrent l'autorité qui les foudroyait, et distinguèrent deux Églises ; une qui était toute extérieure, qui était riche, qui possédait des domaines et des dignités : le pape et les évêques, disaient les sectaires, dominent dans cette Eglise, et peuvent en exclure ceux qu'ils excommunient ; mais il y a une autre Eglise, toute spirituelle, qui n'a pour appui que sa pauvreté, pour richesse que sa vertu ; Jésus-

Christ est le chef de cette Eglise, et les Frérots en sont les membres : le pape n'a aucun empire sur cette Eglise.

Pour se concilier les princes, ils mêlèrent dans leurs erreurs, des propositions contraires aux prétentions des papes : ils soutenaient que le pape n'était pas plus le successeur de saint Pierre, que les autres évêques ; que le pape n'avait aucun pouvoir dans les états des princes chrétiens, et que nulle part il n'avait la puissance coactive.

On sévit par-tout contre ces sectaires ; on en brûla un nombre prodigieux, mais on ne les anéantit pas ; ils se dispersèrent, s'unirent aux restes des Albigeois : tels furent les Lollards.

Leur haine contre les papes leur concilia la protection des ennemis de la cour de Rome, dans une partie de l'Europe : ainsi les rigueurs et les bûchers portèrent par-tout le ferment du schisme, et les principes de la révolte contre les papes et contre l'Eglise; et ces principes, pour produire des sectes plus éclatantes et plus dangereuses, n'avaient besoin que de tomber dans une tête qui pût leur donner de l'ordre, et les rendre spécieux.

Il était difficile qu'elle n'existât pas, cette tête, dans un siècle où l'on cultivait la philosophie, où l'on avait agité avec tant de passion, tout ce qui avait rapport aux papes et aux souverains; où les papes avaient porté leurs prétentions jusqu'à se déclarer maîtres de toutes les couronnes du monde; elle se trouva en effet, cette tête, et ce fut celle de Wiclef, qui attaqua la cour de Rome dans ses sermons et dans ses écrits, et qui réunit tout ce que l'on avait dit contre le pape, contre le clergé, contre l'Eglise, contre les cérémonies, contre les sacremens.

Dans les écoles, les philosophes étudiaient Aristote, et les Arabes qui l'avaient commenté : plusieurs personnes adoptèrent leurs principes sur l'astrologie judiciaire, attribuèrent tous les évènemens aux astres, et prétendirent trouver dans leur disposition, l'explication de tous les évènemens civils, de

l'origine et du progrès de toutes les religions, même de la religion chrétienne : tel fut Cœcus Asculan.

D'autres adoptèrent les principes métaphysiques de ces philosophes, ou même entreprirent de les concilier avec la religion, et s'égarèrent : tels furent Utricourt, de Mercourt, Ekard (1).

QUINZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Etat politique des Empires.

Après la mort de Bajazet, ses enfans se divisèrent, et l'empire de Constantinople fut en paix. Lorsque Mahomet eut réuni les états de ses frères, il recommença la guerre contre les Grecs.

L'empire grec touchait à sa ruine; l'empereur implora le secours des princes d'Occident : il résolut de réunir l'Eglise grecque avec l'Eglise latine, et l'union se fit.

Le décret d'union procurait de grands secours à l'empire de Constantinople; il ne changeait rien dans la discipline des Grecs; il n'altérait en rien la morale; cependant le clergé ne voulut ni accéder au décret, ni admettre aux fonctions ecclésiastiques ceux qui l'avaient signé.

Bientôt l'on vit, contre les partisans de l'union, une conspiration générale du clergé et du peuple, et sur-tout des moines, qui gouvernaient presque seuls les consciences, et qui soulevèrent jusqu'à la plus vile populace; ce soulèvement général força la plupart de ceux qui avaient travaillé à l'union, de se rétracter : on attaqua le concile de Florence, et tout l'Orient condamna l'union qui s'y était faite.

(1) Dup., 14e siècle; d'Argentré, Collect. jud., t. 1. Exam. du Fatalisme, t. 1.

L'empereur voulut soutenir son ouvrage; on le menaça de l'excommunier, s'il continuait de communiquer avec les Latins: tel était l'état du successeur de Constantin le grand.

Tandis que les Grecs se déchiraient ainsi, Amurat et Mahomet II s'emparaient des places de l'empire, et tout annonçait la conquête de Constantinople; mais le schisme et le fanatisme comptent pour rien la destruction des empires; et les Grecs regardaient comme une impiété, d'hésiter entre la perte de l'empire et la séparation d'avec l'Eglise latine.

Mahomet II profita de ces désordres, assiégea Constantinople et s'en rendit maître, vers le milieu du quinzième siècle.

L'empire d'Allemagne était rempli de désordres et de troubles; les empereurs n'avaient plus de pouvoir en Italie: Jean II s'était uni au duc d'Anjou, contre Ladislas, roi de Naples; le duc de Milan voulait s'emparer de Florence, de Mantoue, de Bologne, etc.

Robert le bref ou le Debonnaire, qui succéda à Venceslas, ne put rétablir l'ordre dans l'empire, non plus que ses successeurs (1).

Charles VI régnait en France, au commencement de ce siècle; tout y fut en confusion, par l'imbécillité de ce prince, par l'ambition du duc de Bourgogne et du duc d'Orléans; par le meurtre de ce dernier, qui fit passer la couronne sur la tête du Roi d'Angleterre; par l'effort que Charles VII fit pour recouvrer le royaume; par les brouilleries du Dauphin avec Charles, son père; enfin, par les démêlés de Louis XI avec les ducs de Bourgogne, de Berry, de Bretagne, etc.; par les guerres de Charles VIII contre une partie de ces souverains et en Italie (2).

Tandis que les seigneurs et les souverains se faisaient ainsi

(1) Hist. gen. d'Allemagne, du P. Bare, t. 5. Hist. de l'Emp., par Heisl. t. 1 et 2.

(2) Mez., vie de Charles VI. Gerson. op., t. 1. Thoiras, t. 2. Actes de Rymer, t. 8. Extraits des Actes, par M. Le Clerc, p. 84.

la guerre, Grégoire XII et Benoît XIII se disputaient le siége de Rome. Le concile de Pise les déposa, et nomma Jean XXIII : on vit alors trois papes, entre lesquels l'Europe se partagea. Tous les souverains s'intéressèrent à l'extinction du schisme, que le concile de Constance fit enfin cesser.

Il y avait, dans l'état ecclésiastique, des désordres, comme dans les états politiques, et le concile de Constance indiqua un concile à Pavie, pour travailler au rétablissement de l'ordre et de la discipline.

Pour différentes raisons, ce concile fut tranféré de Pavie à Sienne, et de Sienne à Bâle, d'où le pape Eugène voulut le transférer à Ferrare. Les Pères assemblés à Bâle s'y opposèrent. Le pape cassa le concile ; le concile déposa le pape, et élut Amédée de Savoie, qui prit le nom de Félix V ; Eugène excommunia Félix et le concile. Les Pères de Bâle cassèrent ce décret, et les deux papes partagèrent l'Occident, jusqu'à la mort d'Eugène, auquel Nicolas V succéda ; la douceur de ce pape rendit la paix à l'Eglise : Félix se démit, et le schisme cessa.

Les successeurs de Nicolas V prirent beaucoup de part aux guerres d'Italie, et s'occupèrent à réunir les princes chrétiens contre les Turcs, ou à l'agrandissement de leurs familles (1).

CHAPITRE II.

Des Hérésies.

Les questions qui s'étaient agitées avec tant de chaleur, dans le siècle précédent, occupaient et partageaient presque tous les esprits, pendant le quinzième siècle ; la plus grande partie des théologiens et des jurisconsultes attaquait ou dé-

(1) Gerson, t. 1. Gersonianar, l. 1, t. 2, part. 1 et 2. Dupuy, hist. du schism. Rainald. Spond. Onuphr. Collect. concil. t. 11, 12, 13. Lenfant.

fendait les droits et les prétentions des papes et des souverains ; les religieux s'efforçaient d'étendre les priviléges qu'ils obtenaient de Rome, et de se concilier la confiance du peuple, au préjudice du clergé séculier, qui, de son côté, combattait vivement les prétentions des réguliers.

Le trouble et la confusion de l'Occident avaient fait naître, dans le clergé et dans tous les états, des passions, et quelquefois une licence que les ennemis du clergé exagéraient, et que les personnes vertueuses voulaient réprimer, en rétablissant la discipline et l'ordre.

Les restes des Bégards et des Lollards s'étaient répandus en une infinité de lieux ; ils s'étaient unis, en Angleterre, avec les Wicléfites, et avaient un grand nombre de partisans, que l'autorité du roi et les efforts du clergé ne contenaient qu'avec peine.

Les écrits de Wiclef s'étaient multipliés, et avaient été portés dans toute l'Europe : il y attaquait l'autorité du pape, celle de l'Eglise, leurs possessions temporelles et leur autorité spirituelle, les ordres religieux et les sacremens ; il faisait une loi de refuser la dîme; en un mot, les ouvrages de Wiclef contenaient des principes assortis aux différens caractères, proportionnés aux différentes sortes d'esprits, et favorables à ceux qui avaient quelqu'intérêt opposé à l'autorité de l'Eglise, à la puissance du pape, au clergé.

Il y avait donc trois sentimens dominans qui partageaient tous les esprits. Dans le premier, on prétendait soumettre tout à la puissance du pape et de l'Eglise ; dans le second, on s'efforçait de les dépouiller de tout ; dans le troisième, on voulait renfermer le pouvoir du pape et du clergé dans de justes bornes, et réformer les abus et la corruption qui s'étaient introduits dans les mœurs et dans le clergé.

Ce troisième sentiment prévalut par-tout où le nombre des hommes éclairés et modérés dominait ; par-tout où il fut le plus petit, les deux premiers sentimens fermentèrent, échauf-

fèrent les esprits, produisirent la discorde ou allumèrent la guerre, selon la disposition des esprits.

Le royaume et l'Eglise de France, remplis d'hommes éclairés, de théologiens savans, d'universités célèbres, conserva sa liberté, sans s'écarter de l'attachement et du respect dû au Saint Siége : on n'y vit que quelques écarts produits par un zèle indiscret, qui furent condamnés aussitôt qu'aperçus, et qui n'eurent point de défenseurs.

En Angleterre, où la lumière était moins considérable et la puissance du pape infiniment plus grande, les Wicléfites et les Lollards trouvèrent dans les esprits, des dispositions plus favorables ; ils firent des prosélytes, et formèrent un parti que la chambre des communes protégeait, qui fit des progrès cachés, que la puissance des rois et du clergé ne put éteindre, et qui s'accrut par les supplices.

Les ouvrages de Wiclef portés en Allemagne, y échauffèrent les esprits indisposés contre le clergé. Jean Hus les crut propres à affaiblir l'autorité du clergé qu'il regardait comme un obstacle invincible à la réformation des mœurs et au rétablissement de la discipline ; il donna de l'ordre aux idées des Wicléfites ; il les débita dans ses sermons ; il persuada : le clergé l'attaqua ; on le cita à Rome, on le chassa de Prague ; il tourna toutes ses vues vers les moyens d'affaiblir la puissance du pape et du clergé.

Jean XXIII fait prêcher une croisade contre Ladislas, roi de Naples, accorde aux croisés la même indulgence qu'à ceux qui se croisaient pour la Terre Sainte.

Jean Hus attaque cette bulle, et les indulgences qu'elle promet ; il proteste qu'il est prêt à se rétracter, si on lui fait voir qu'il se trompe ; il déclare qu'il ne prétend ni soutenir Ladislas, ni attaquer l'autorité que Dieu a donnée au pape, mais s'opposer à l'abus de cette autorité.

Après ces protestations, il soutient que la croisade ordonnée par Jean XXIII, est contraire à la charité évangélique, parce que la guerre entraîne une infinité de désordres et de mal-

heurs, parce qu'elle est ordonnée à des chrétiens contre des chrétiens; parce que le royaume de Naples étant un royaume chrétien, et faisant partie de l'Eglise, la bulle qui met ce royaume en interdit, et qui ordonne de le ravager, ne protège une partie qu'en détruisant l'autre; que si le pape avait le pouvoir d'ordonner la guerre, il fallait que le pape fût plus éclairé que Jésus-Christ, ou que la vie de Jésus-Christ fût moins précieuse que la dignité et les prérogatives des papes, puisque Jésus-Christ n'avait pas permis à saint Pierre de s'armer pour lui sauver la vie.

Il prétend que le pape n'abuse pas moins du pouvoir de punir que du pouvoir de pardonner, et que le pape excommuniait pour des causes très-légères, pour ses intérêts temporels, par exemple : il prétend qu'une pareille excommunication ne sépare point les fidèles de l'Eglise, et que, puisque les papes peuvent abuser de leur pouvoir, c'est aux fidèles à juger si l'excommunication est juste ou injuste, et que les chrétiens ont, dans l'Ecriture, un guide sûr pour le connaître.

Ainsi, les excommunications lancées par les papes contre les souverains, l'étendue de leur puissance, les supplices des Albigeois et des Vaudois; le fanatisme de toutes les sectes qui, dans le siècle précédent, tendaient à une perfection extraordinaire, combinés avec les progrès que l'esprit avait faits dans la philosophie et dans la théologie, produisirent un système de révolte contre l'Eglise, plus propre à en imposer aux personnes qui raisonnaient, que les erreurs des Albigeois, des Vaudois et des Lollards, mais dont on pouvait arrêter les progrès, en éclairant l'esprit et en corrigeant les abus.

On n'employa pas ce remède; le magistrat fit arrêter les partisans de Jean Hus : on le chassa de Prague; il se déchaîna contre l'Eglise, contre le clergé, contre le pape; il fut cité au concile de Constance; on l'y brûla; ses disciples prirent les armes et se soulevèrent; on envoya contre eux des armées : la guerre contre les Hussites attira sur la Bohême tous les

fléaux de la colère divine; elle fit de ce royaume et d'une partie de l'Allemagne, un désert inondé de sang humain, et couvert des cendres et des débris des villages, des monastères et des villes : elle ne finit que lorsque le fanatisme fut consumé.

Aurait-on causé plus de maux à la Bohême, à l'humanité, si, au lieu des armées que l'on envoya contre les Hussites, on eût fait passer en Bohême des théologiens habiles et modérés, qui eussent instruit les peuples, gagné leur confiance, et combattu sans aigreur et sans emportement les erreurs des Hussites ?

Les sectes fanatiques qui s'étaient élevées dans le siècle précédent, ne subsistaient plus, et l'on ne vit que quelques fanatiques, qui publièrent des extravagances : tels furent Pikard, les Adamites, qui renouvelèrent une partie des infamies des Gnostiques, et qui furent détruits par Zisca; quelques Flamands, qui voulurent se faire passer pour des prophètes, et quelques restes des Hussites, qui se dissipèrent dans les forêts, et qui vivaient dans des cavernes (1).

SEIZIÈME SIÈCLE.

La conquête de l'empire grec ne remplit pas les désirs ambitieux des Ottomans; ils attaquèrent les états de l'Occident, et s'établirent en Hongrie. La fureur des conquêtes n'était plus aussi active que dans les premiers temps de leur établissement; mais elle se ranimait de temps en temps : leurs projets de guerre inquiétaient toute l'Europe, et suspendaient ou changeaient les projets de guerre des souverains d'Occident, et sur-tout de l'Allemagne, pour laquelle les mouvemens des Turcs étaient dangereux.

Les souverains pontifes s'efforcèrent de réunir les princes

(1) Voyez l'art. Hus et Hussites.

chrétiens contre ces ennemis de la chrétienté, mais sans beaucoup de succès ; ils levèrent d'abord des décimes sur le clergé, mais on s'y opposa.

Les Français avaient abandonné l'Italie, sous Charles VIII; depuis ce temps, les Vénitiens, le pape et Sforce étaient devenus ennemis. Louis XII profita de leurs divisions, pour rentrer en Italie.

Alexandre VI s'unit à lui, et il se rendit maître du Milanais, en vingt jours.

L'empereur Maximilien d'Autriche craignait que Louis, uni avec le pape, ne se rendît maître de l'Italie, et ne transférât la couronne impériale dans la Maison de France.

Ferdinand craignait pour le royaume de Sicile, et ne pouvait exécuter le projet de s'emparer du royaume de Naples, tant que les Français domineraient en Italie.

L'Italie devint donc le théâtre de la guerre, et l'objet de l'ambition des rois de France, des empereurs et des rois d'Espagne, jusqu'à l'abdication de Charles-Quint.

La puissance du pape fut importante en Italie et dans toute l'Europe, par ses états, par son empire sur l'esprit des peuples, par la facilité qu'il avait de négocier dans toutes les cours de l'Europe, par le moyen des évêques, des ecclésiastiques, des religieux qui lui étaient soumis, qui dirigeaient les consciences des rois, qui étaient puissans dans toutes les cours.

Ces avantages firent rechercher l'alliance du pape par les différens princes, et ses intérêts ne lui permettaient pas de garder la neutralité entre des puissances redoutables; il lui fallut prendre parti, comme prince temporel.

Le pape eut donc à remplir en même temps les règles que la politique lui prescrivait comme prince temporel, et les obligations que la religion lui imposait comme chef de l'Eglise. Dans le premier état, il n'avait pour but que son agrandissement, et pour loi, que des maximes de la politique; comme pape et chef de l'Eglise, il n'avait pour objet

que le bien de la religion, la paix des chrétiens, le bonheur de l'Europe, et pour loi, que la charité, la justice et la vérité.

Le devoir du chef de l'Eglise céda quelquefois à l'intérêt du souverain : c'est ainsi que Jules II se conduisit en prince Italien et non pas en pape, lorsqu'il entreprit de chasser les Français d'Italie, parce que le père commun des chrétiens doit éviter la guerre et l'effusion du sang, et traiter également bien tous les princes chrétiens.

Enfin, il y eut des papes qui firent servir leur puissance temporelle et spirituelle à l'avancement de leurs familles, ou à leurs passions; tels furent, au commencement de ce siècle, Alexandre VI et Jules II.

Pour fournir aux frais de la guerre, les papes avaient imposé des taxes sur les biens ecclésiastiques, dans tout l'Occident, et fait sortir de tous les états chrétiens, des sommes considérables.

Le clergé ne se soumettait qu'avec beaucoup de peine à ces impositions; et lorsqu'on avait connu clairement que les papes s'en servaient pour leurs intérêts temporels, on les avait refusés en France et en Allemagne.

Cependant les papes y jouissaient des annates et de plusieurs droits très-onéreux au peuple et au clergé, qui procuraient à Rome de grandes sommes, et qui appauvrissaient les états, dans un temps où le commerce ne réparait pas encore ces pertes, et où l'on veillait avec beaucoup de soin, pour empêcher le transport de l'argent dans les pays étrangers : on trouve, dans une lettre d'Erasme, que l'on visitait tous ceux qui sortaient d'Angleterre, et qu'on ne leur laissait pas emporter plus de la valeur de six angelots (1).

La puissance du pape et celle du clergé s'affaiblissait donc dans l'Occident, et elle y avait beaucoup d'ennemis, et des ennemis puissans.

(1) Erasme, ep. 65. L'Angelot était une monnaie d'or, de 7 deniers 3 grains.

Beaucoup de personnes éclairées savaient que cette puissance que l'on attaquait, avait inspiré l'humanité, donné des mœurs aux peuples barbares qui avaient conquis l'Occident; elles croyaient que les abus même dont on se plaignait, étaient moins funestes au bonheur de l'humanité, que l'état qui avait précédé l'époque de la grandeur et de la puissance temporelle de l'Eglise de Rome et du clergé. Des théologiens et des jurisconsultes avaient écrit en faveur de leurs droits et de leurs prétentions, et les papes les défendaient avec les anathèmes et les foudres de l'Eglise.

Il y avait donc, dans tous les pays catholiques, un principe d'intérêt, qui tendait sans cesse à soulever les esprits contre la cour de Rome, et un motif de religion, d'amour du bien public et de crainte, qui les lui soumettait. Comme on ne corrigeait aucun des abus dont on se plaignait, et que l'on s'éclairait tous les jours sur ces abus, la force de l'intérêt contraire au pape, augmentait, et les motifs de soumission à sa puissance s'affaiblissaient : ainsi, il se forma dans une infinité d'esprits, une espèce d'équilibre entre le principe d'intérêt qui tendait à les soulever contre Rome, et la crainte qui les lui assujétissait.

Dans cet état des choses, Léon X forma le projet d'achever la magnifique église de saint Pierre : il accorda des indulgences à ceux qui contribueraient à cet édifice, donna à sa sœur tout le revenu de cette indulgence en Saxe et dans une partie de l'Allemagne; elle chargea Archambaud du soin de faire valoir cette indulgence. Archambaud en fait une ferme; les fermiers chargent les Dominiquains de prêcher l'indulgence : les collecteurs et les prédicateurs exagèrent la vertu des indulgences; ils les vendent et les jouent dans les cabarets. Luther s'élève contre les excès des prédicateurs des indulgences; il attaque les indulgences; Léon condamne sa doctrine et fait brûler ses écrits; Luther appelle de cette bulle au concile, et la fait brûler à Wittemberg : le peuple qui voit brûler la bulle par un homme audacieux, intrépide, perd

machinalement cette frayeur religieuse que lui inspiraient les décrets des souverains pontifes.

Bientôt Luther attaque, dans ses prédications, les indulgences et le pape : l'empire s'assemble ; Charles-Quint fait porter un décret pour arrêter Luther, et pour exécuter contre lui la bulle de Léon X ; une partie de l'Allemagne s'arme pour sa défense, et plusieurs princes le protègent.

Les armes du Turc, qui menacent l'empire, ne permettent pas de faire la guerre à ces princes ; Luther change dans la religion tout ce qui lui déplaît ; il devient l'apôtre d'une partie de l'Allemagne, qui se sépare de l'Eglise romaine.

Dans le même temps, Zuingle, curé de Glaris, prêche contre les indulgences que le cordelier Sanson publie en Suisse ; il attaque presque tous les dogmes de l'Eglise romaine, abolit toutes les cérémonies, et détache de l'Eglise catholique une grande partie de la Suisse.

Luther et Zuingle appellent réforme le changement qu'ils font dans le dogme et dans le culte, et prennent la qualité de réformateurs. Ce titre produit presque toujours le fanatisme dans le chef, et l'allume dans le cœur des disciples : Luther et Zuingle ont des sectateurs qui vont porter leurs erreurs dans toute l'Europe, qui affrontent les supplices et la mort ; ils font des prosélytes, ils communiquent leur fanatisme ; les rigueurs et les supplices l'augmentent. Le Danemarck, la Suède, une partie de la Hongrie sont entraînés dans le schisme ; l'Eglise anglicane adopte une partie de leurs erreurs ; ils troublent les Pays-Bas, et occasionnent la formation de la république des Provinces-Unies.

Du sein de la réforme de Luther, de Zuingle, naissent en foule des sectes différentes, aussi opposées entr'elles, qu'elles étaient ennemies de l'Eglise romaine : tels furent les Anabaptistes, qui se divisèrent en treize ou quatorze sectes ; les Sacramentaires, qui se divisèrent en neuf branches ; les Confessionnistes, partagés en vingt-quatre sectes ; les Extravagans, qui avaient des sentimens opposés à la confession d'Ausbourg, et qui se divisèrent en six sectes.

Toutes ces sectes remplissaient l'Allemagne, et s'étaient répandues dans les Pays-Bas, en Angleterre et en France.

Tandis que le fanatisme portait ainsi les dogmes des Réformés dans toute l'Europe, le temps y faisait renaître l'amour de l'étude et le goût des lettres.

Les hommes habiles dans l'histoire, dans la critique, dans les langues, dédaignèrent l'étude de la théologie, et traitèrent avec mépris les oracles de l'école : les théologiens, de leur côté, décrièrent l'étude des belles-lettres, et prétendirent qu'elle était dangereuse pour la religion.

Ce n'était pas ainsi que Luther en avait usé avec les hommes de lettres et les savans ; il les avait comblés d'éloges ; il s'était attaché des écrivains célèbres : ainsi les disciples des réformateurs trouvèrent des dispositions favorables dans les littérateurs et dans les savans.

Les littérateurs, les beaux esprits, qui n'étaient que des théologiens superficiels, ou qui ne l'étaient point du tout, furent aisément séduits par les sophismes des Réformés : un trait plaisant lancé sur les théologiens, une conséquence ridicule imputée aux catholiques, un passage de l'Ecriture, mal entendu par leurs commentateurs, un abus repris et corrigé par les réformateurs, firent regarder les théologiens comme des ignorans, et la Réforme comme le rétablissement du christianisme.

La Réforme ne fut plus le partage du fanatisme ; elle eut pour défenseurs des hommes d'esprit, des savans, des écrivains habiles.

Tous les Réformés étaient, comme nous l'avons dit, divisés entr'eux ; ils n'avaient ni principes suivis, ni corps de doctrine, ni symbole. Calvin entreprit d'en former un. Il établit pour fondement de sa doctrine, ce principe commun à tous les Protestans ; savoir, que l'Ecriture sainte est la seule règle de foi, et que chaque particulier est le juge du sens de l'Ecriture. Appuyé sur ce principe, Calvin prétendit tirer de l'Ecriture tous les dogmes de la Réforme, et forma un système

de religion, où la méthode et la clarté étaient jointes à la beauté du style.

Il se forma donc une nouvelle Réforme, qui avait pour chef un théologien habile, un excellent écrivain, un logicien clair, un bel esprit, un sophiste adroit : à ces qualités, il unissait une imagination forte, une fermeté inébranlable, et toute l'activité que donnent le fanatisme, l'amour de la domination et le désir de la célébrité : sa doctrine fit des progrès rapides dans tous les pays où l'on cultivait les lettres, et sur-tout en France.

Appuyé sur le même principe sur lequel Calvin avait établi son système, Socin retrancha du christianisme tous les mystères que Calvin avait conservés, et Servet trouva qu'il n'y avait dans le monde qu'une substance, et que tous les êtres n'étaient que des modifications de la divinité (1).

Toutes les sectes séparées de l'Eglise catholique admettaient donc l'Ecriture comme la seule règle de la foi, et chaque particulier pour juge du sens de l'Ecriture.

On ne pouvait connaître le sens de l'Ecriture que par le moyen d'une inspiration, ou avec le secours de la raison; ainsi, le principe fondamental de la Réforme tendait au fanatisme, ou conduisait à un christianisme qui ne devait admettre de dogmes que ceux que la raison pouvait comprendre, et de culte que celui dont elle voyait l'utilité.

Le temps, qui étend la carrière des sciences et qui répand la lumière, éteint sans cesse les principes du fanatisme dans les pays protestans; ainsi il y a, dans les Eglises séparées de l'Eglise catholique, une force qui pousse sourdement les esprits vers le Socinianisme.

Le Socinianisme, en retranchant du christianisme, tout ce que la raison ne comprend pas, porte les esprits à regarder la raison comme la seule autorité à laquelle l'homme doive se soumettre.

(1) Voyez l'Exam. du Fatal., t. 1.

Tandis

Tandis que ces principes théologiques faisaient ce progrès dans les pays protestans, des philosophes célèbres, Bacon, Gassendi, Descartes, livraient la guerre aux préjugés, à la philosophie des écoles, et s'occupaient à conduire les hommes dans la recherche des vérités naturelles : ils avaient appris aux hommes à douter, et à n'admettre comme vrai que ce que la raison voyait clairement (1).

Cette méthode, jointe aux principes de la Réforme, devait conduire les esprits à n'admettre comme révélées, que les choses que la raison comprenait; à examiner les fondemens de la révélation même, et à chercher dans tous les dogmes relatifs à la religion, non les principes lumineux qui en prouvent la certitude, mais les obscurités qui nous empêchent d'avoir sur ces objets une évidence complète (2).

Le commerce que les lettres ont établi entre toutes les nations qui cultivent leur raison, a fait passer ces principes dans tous les pays de l'Europe, et c'est l'objet principal sur lequel s'exerce actuellement une grande partie de l'activité de l'esprit humain.

Ainsi l'esprit humain, après avoir, pendant dix-huit siècles, épuisé toutes les manières de se tromper sur les dogmes et sur la morale du christianisme, est, au bout de dix-huit siècles, ramené par l'enchaînement même de ses erreurs, à douter de sa vérité.

Nous avons vu que ce doute n'est point fondé sur la comparaison qu'on fait des principes qui établissent les dogmes de la religion et des difficultés qui les combattent, mais sur des obscurités répandues sur quelques points de la religion, et sur la persuasion où l'on est qu'on doit rejeter comme faux ou comme incertain, tout ce que l'on ne voit pas clairement. Ce doute peut donc n'avoir pour principe que l'igno-

(1) Voyez l'Exam. du Fatal., t. 1.

(2) Ibid. t. 1, p. 171, etc.

rance ou la paresse; car on voit moins de choses, et on les voit moins clairement, à mesure que l'on est plus ignorant et plus paresseux. Il est même certain que le pyrrhonisme religieux de notre siècle doit faire beaucoup de progrès dans les nations ingénieuses et frivoles, incapables de l'attention que demande l'examen, et imbues de la maxime qui porte, qu'on ne doit recevoir comme vrai, que ce que l'on voit clairement.

Fin du Discours préliminaire.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ÉGAREMENS DE L'ESPRIT HUMAIN,

PAR RAPPORT A LA RELIGION CHRÉTIENNE.

A

Abaelard (Pierre), naquit à Palais, en Bretagne, vers la fin de l'onzième siècle (1), d'une famille noble : ses amours, ses malheurs, ses démêlés littéraires et ses erreurs, en ont fait un homme célèbre.

Tout le monde connaît les égaremens de son cœur et ses infortunes ; nous ne considérons ici que ses efforts pour l'avancement de l'esprit humain, les changemens qu'il fit dans la manière de traiter la théologie, et les écueils qu'il rencontra.

(1) En 1079.

Depuis le renouvellement des sciences dans l'Occident, par Charlemagne, la nation française s'était élevée successivement de l'orthographe à la grammaire; de la grammaire aux belles-lettres, à la poésie, à la philosophie et aux mathématiques : on avait en quelquesorte suivi la route qu'Alcuin avait tracée (1).

La philosophie n'avait alors que trois parties; la logique, la morale et la physique : de ces trois parties, la logique était presque la seule qu'on cultivât, et elle renfermait la métaphysique.

La logique n'était que l'art de ranger sous certaines classes, les différens objets de nos connaissances, de leur donner des noms, et de former sur ces noms des raisonnemens ou des syllogismes.

Abaelard étudia la dialectique avec beaucoup d'ardeur, et même avec succès; il réforma celle d'Aristote, devint l'oracle des écoles, et se fit une grande réputation, parce qu'alors le génie de la nation et de presque tout l'Occident était tourné vers la philosophie.

Lorsqu'Abaelard eut embrassé la vie religieuse, il s'attacha principalement à la théologie, et ses disciples le prièrent de joindre aux autorités qui prouvent les dogmes de la religion, des explications qui rendissent ces dogmes intelligibles à la raison : ils lui représentèrent qu'il était inutile de leur donner des paroles qu'ils n'entendaient point; qu'on ne pouvait rien croire sans l'avoir auparavant entendu, et qu'il était ridicule d'enseigner une chose dont ni celui qui parlait, ni ceux qui l'écoutaient, n'avaient point d'idée; ils ajoutaient que le Seigneur

(1) Alcuin s'étant proposé de rétablir les lettres en Fr., commença par recommander l'orthographe; il composa ensuite des traités sur la grammaire, sur la rhétorique, sur la dialectique et surles mathématiques. Voyez l'hist. littéraire de France, t. 4.

lui-même avait censuré ces maîtres-là, comme des aveugles qui conduisaient d'autres aveugles (1).

Tel était le goût général de la nation, et ce goût ne s'était pas toujours contenu dans ses justes bornes. Quelques philosophes, parce qu'ils savaient faire un syllogisme, se croyaient en droit d'examiner et de décider souverainement de tout; ils croyaient, en faisant un syllogisme, approfondir tout, éclaircir même tous les mystères, et ils avaient attaqué le dogme de la Trinité.

Abaelard, déterminé par ces considérations, et peut-être par son propre goût, entreprit d'expliquer les mystères et les vérités de la religion; de les rendre sensibles par des comparaisons; de combattre, par l'autorité des philosophes et par les principes de la philosophie, les difficultés des dialecticiens qui attaquaient la religion.

C'est l'objet qu'il se propose dans son introduction à la théologie, et dans sa théologie chrétienne (2).

La méthode qu'Abaelard se proposait de suivre, était nouvelle en France; il ne douta pas qu'elle ne fût décriée par une cabale d'hommes, connus depuis sous le nom de Cornificiens : ces Cornificiens ne pardonnaient pas à un homme de mérite la considération qu'il obtenait, et publiaient que les sciences et les savans perdraient la religion et l'état.

Pour prévenir les clameurs de ces hommes toujours méprisables, et souvent en crédit, Abaelard établit comme un principe incontestable, qu'il n'y a point de connaissance qui ne soit utile et bonne en elle-même; que la philosophie est d'une grande utilité,

(1) Abael. Ep. 1, c. 5 operum, p. 20.

(2) L'introduction à la théologie se trouve dans l'édition des ouvrages d'Abaelard par Amboise, et sa théologie chrétienne, dans le tome 5 du thesaurus anecdotorum, du P. Martene.

même dans la théologie, lorsqu'on aime la vérité et qu'on cherche à la faire connaître. La philosophie n'est contraire à la religion, que dans la bouche de ces sophistes possédés de la fureur de la célébrité; incapables de rien approfondir, ils veulent parler de tout, et dire, sur tout ce qu'ils traitent, des choses inouies; ils cherchent dans les objets, non ce qui peut éclairer utilement, mais ce qui peut étonner ou faire rire : ces sophistes, ou ces bouffons de la philosophie prennent cependant le nom de philosophes, et les sciences n'ont point, selon Abaelard, de plus dangereux ennemis : ce sont eux qui retardent en effet le progrès de la lumière, et qui donnent du poids aux clameurs et aux calomnies de l'ignorance contre les sciences et contre la philosophie.

Le vrai philosophe, selon Abaelard, reconnaît la vérité de la religion, et tâche d'en bien connaître l'esprit; mais s'il ne dissipe pas l'obscurité qui enveloppe ses mystères, il pense qu'il ne peut ni tout voir, ni tout comprendre, et qu'il est absurde de rejeter un dogme parce qu'on ne le comprend pas, et lorsque celui qui nous l'assure ne peut ni se tromper, ni tromper les autres.

C'est dans cette disposition d'esprit qu'Abaelard compose et veut qu'on lise sa théologie (1).

La théologie n'a point, selon Abaelard, de plus grand objet que la Trinité : les noms des trois personnes comprennent l'Être souverainement parfait; la puissance de Dieu est marquée par le nom de Père, la sagesse par celui de Fils, et la charité de Dieu envers les hommes, par celui du Saint-Esprit; trois choses, dit Abaelard, qui font le souverain bien, et le fondement de nos devoirs par rapport à Dieu.

(1) Theol. Chris., l. 3.

La distinction de ces trois personnes est propre à persuader aux hommes de rendre à Dieu l'adoration qu'ils lui doivent; car deux choses nous inspirent du respect; savoir, la crainte et l'amour : la puissance et la sagesse de Dieu nous le font craindre, parce que nous savons qu'il est notre juge, qu'il peut nous punir; et sa bonté nous le fait aimer, parce qu'il est juste d'aimer celui qui nous fait tant de bien (1).

Les dialecticiens attaquaient principalement le dogme de la Trinité : ainsi ce mystère fut l'objet principal qu'Abaelard traita.

Jésus-Christ n'a fait que développer le mystère de la Trinité, selon Abaelard : il trouve ce mystère dans les prophètes et dans les philosophes anciens; il croit vraisemblable que ceux-ci ont connu le mystère de l'Incarnation, aussi bien que celui de la Trinité, et que Dieu leur a révélé ces mystères en récompense de leurs vertus : Abaelard part de cette idée pour louer les belles qualités des philosophes, la pureté de leurs mœurs, l'excellence de leur morale, et croit qu'on ne doit point désespérer de leur salut (2).

Il passe ensuite aux difficultés des dialecticiens, qu'il résout assez bien, en expliquant les équivoques qui en font toute la force; il arrive enfin à une des principales : c'est la nature de chaque personne, et sa différence, qu'il tâche d'expliquer.

Le propre du Père, dit Abaelard, est de n'être point engendré; le propre du Fils est d'être engendré, et de n'être ni fait, ni créé; le propre du Saint-Esprit est de n'être ni fait, ni engendré.

Abaelard remarque qu'il n'y a point d'exemple,

(1) Introd. ad Theol., l. 1. Theol. Christ., l. 1, c. 2.
(2) Ibid.

dans les créatures, où l'on trouve dans une même essence trois personnes : ce n'est que par des analogies ou par des comparaisons qu'on peut le concevoir, et il ne faut pas, selon ce théologien, chercher dans ces comparaisons une ressemblance parfaite.

Pour faire concevoir le mystère de la Trinité, il se sert de l'exemple d'un cachet, composé de la matière et de la figure qui y est gravée : la cachet n'est ni la matière seule, ni la figure seule, mais un tout composé de l'une et de l'autre ; et cependant le cachet n'est autre chose que la matière ainsi figurée, quoique la matière ne soit pas la figure.

Il distingue la procession du Saint-Esprit, de la génération du Verbe, en ce que le Verbe étant la sagesse, participe à la puissance du Père, parce que la sagesse est une sorte de puissance, savoir : la puissance de distinguer le bien du mal, de déterminer ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire (1).

Le Saint-Esprit étant désigné par le nom d'amour, qui n'est pas une puissance, n'est point, à proprement parler, la substance du Père, quoique le Saint-Esprit soit cependant d'une même substance avec lui.

Abaelard explique ensuite la coéternité des trois personnes, par l'exemple de la lumière du soleil, qui existe dans le même instant que le soleil (2).

Après avoir exposé et expliqué le dogme de la Trinité, il examine la puissance de Dieu, et s'il peut faire autre chose que ce qu'il a fait.

Il sent toute la difficulté de sa question : pour la résoudre, il examine le principe et l'ordre des décrets divins ; il établit que la sagesse et la bonté de l'Être

(1) Ibid., l. 1. Theol. Chr., l. 4.
(2) Ibid.

suprême dirigent sa puissance; il conclut de ce principe, que tout ce que Dieu a produit, sa sagesse et sa bonté le lui ont prescrit; que s'il y a du bien qu'il n'ait pas fait, c'est que sa sagesse ne lui permettait pas de le faire : de-là il conclut que Dieu ne pouvait faire que ce qu'il a fait, et qu'il ne pouvait ne le pas faire (1).

Voilà les deux principaux ouvrages théologiques d'Abaelard; il composa encore des explications sur l'oraison dominicale, sur le symbole des apôtres, sur celui de saint Athanase, et sur quelques endroits de l'Ecriture : il fit un ouvrage qu'il intitula *le Oui et le Non*, qui n'est qu'un recueil de passages opposés, tirés de l'Ecriture, sur différentes matières (2).

Enfin, il fit un commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains : ce commentaire n'est qu'une explication littérale de cette épître; Abaelard ne se propose que de faire voir l'enchaînement du discours de cet apôtre (3).

Des Erreurs contenues dans les Ouvrages d'Abaelard.

Les ouvrages théologiques d'Abaelard furent reçus avec applaudissement; et il est certain qu'ils contenaient de très-bonnes choses, et des vues plus étendues et plus élevées qu'on n'en trouve dans les théologiens de ce siècle; mais ils contenaient aussi des expressions inusitées, des opinions extraordinaires, des comparaisons dont on pouvait abuser, et même des erreurs réelles.

Deux théologiens de Rheims, Albéric et Lotulphe, jaloux de la réputation d'Abaelard, n'envisagèrent ses ouvrages que par ces endroits; ils y virent des

(1) Theol. Chr., l. 5. Introd. ad Theol., l. 3.

(2) Cet ouvrage est manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Germain.

(3) Dans le recueil des œuvres d'Abaelard, par Amboise.

erreurs monstrueuses, et dénoncèrent Abaelard à l'archevêque de Rheims. On assembla un concile à Soissons; Abaelard y fut cité. Le peuple, soulevé par Albéric et par Lotulphe, accourut en foule pour insulter Abaelard, et criait qu'il fallait exterminer cet hérétique, qui enseignait qu'il y avait trois dieux; effet bien sensible de l'ignorance et de la mauvaise foi des accusateurs d'Abaelard : les expressions d'Abaelard tendaient plutôt au Sabellianisme qu'au Trithéisme (1).

Abaelard ne comparut dans le concile que pour jeter son livre au feu; il lut à genoux le symbole de saint Athanase, déclara qu'il n'avait point d'autre foi que celle qu'il contenait, et fut renfermé dans le monastère de saint Médard de Soissons, d'où il sortit peu de temps après : lorsqu'il fut sorti, il reprit ses exercices théologiques.

Vingt ans après le concile de Soissons, Guillaume, abbé de Saint-Thierri, crut trouver dans les livres d'Abaelard des choses contraires à la saine doctrine, et en tira quatorze propositions qui expriment ces erreurs (2).

1° Il y a des degrés dans la Trinité; le Père est une pleine puissance, le Fils est quelque puissance, et le Saint-Esprit n'est aucune puissance (3).

2° Le Saint-Esprit procède bien du Père et du

(1) Abael. Ep. 1, c. 9, edit. Amboesii.

(2) En 1139.

(3) Il est clair, par divers endroits de l'introduction et de la théologie chrétienne d'Abaelard, qu'il croyait que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont également tout-puissans; les expressions que l'on reprend ici, se trouvent dans un endroit où Abaelard explique la différence de la procession du Saint-Esprit et de la génération du Verbe, et il avertit expressément qu'il ne faut pas pour cela que l'on croie que le Saint-Esprit n'est pas tout-puissant. Voyez la théologie chrétienne et l'introduction à la théologie.

Fils, mais il n'est pas de la substance du Père, ni de celle du Fils (1).

3° Le diable n'a jamais eu aucun pouvoir sur l'homme, et le Fils de Dieu ne s'est pas incarné pour délivrer l'homme, mais seulement pour l'instruire par ses discours et par ses exemples, et il n'a souffert, ni n'est mort, que pour faire paraître et rendre recommandable sa charité envers nous (2).

4° Le Saint-Esprit est l'ame du monde (3).

5° Jésus-Christ, Dieu et Homme, n'est pas la troisième personne de la Trinité, ou l'homme ne doit pas être proprement appelé Dieu (4).

6° Nous pouvons vouloir et faire le bien par le libre arbitre, sans le secours de la grâce (5).

7° Dans le sacrement de l'Autel, la forme de la première substance demeure en l'air (6).

8° On ne tire pas d'Adam la coulpe du péché originel, mais la peine (7).

---

(1) Abaelard n'a péché ici que dans l'expression, puisqu'il reconnaît formellement que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père.

(2) Cette proposition est tirée du commentaire sur l'épître aux Romains; c'est l'erreur des Pélagiens, et Abaelard la rétracta: cette erreur est réfutée à l'article Pélagianisme.

(3) Il est certain que ce n'est point ici le sentiment d'Abaelard: s'étant proposé de trouver le dogme de la Trinité dans les philosophes païens, il crut que, par l'ame du monde, ils entendaient le Saint-Esprit.

(4) On ne peut nier qu'Abaelard ne parle comme Nestorius; mais il est certain qu'il ne reconnaissait en Jésus-Christ qu'une personne.

(5) Cette proposition est une erreur pélagienne, et fut rétractée par Abaelard.

(6) Cette proposition n'exprime qu'une opinion théologique: Guillaume de Saint-Thierri, qui réfute cette proposition en prétendant que les accidens existent dans le corps de Jésus-Christ, n'est pas moins contraire aux théologiens, qui admettent les accidens absolus.

(7) Abaelard rétracta cette proposition, qui est pélagienne.

9° Il n'y a point de péché sans que le pécheur y consente et sans qu'il méprise Dieu (1).

10° La concupiscence, la délectation et l'ignorance ne produisent aucun péché (2).

11° Les suggestions diaboliques se font dans les hommes d'une manière physique; savoir, par l'attouchement de pierres, d'herbes et d'autres choses dont les démons savent la vertu (3).

12° La foi est l'estimation ou le jugement qu'on fait des choses qu'on ne voit pas (4).

13° Dieu ne peut faire que ce qu'il a fait, et ce qu'il fera (5).

14° Jésus – Christ n'est point descendu aux enfers (6).

Guillaume de Saint-Thierri envoya à Geofroi, évêque de Chartres, et à saint Bernard, abbé de Clairvaux, ces propositions et l'ouvrage qu'il avait composé contre Abaelard.

L'abbé de Clairvaux, à la lecture de la lettre et de l'ouvrage de Guillaume de Saint-Thierri contre Abaelard, ne douta pas que ce dernier ne fût tombé dans les erreurs qu'on lui imputait; il lui écrivit de rétracter ses erreurs et de corriger ses livres.

---

(1) Abaelard prétend n'avoir jamais avancé cette proposition, et on ne la trouve point dans ses ouvrages.

(2) Abaelard rétracta cette proposition.

(3) Cette proposition contient une opinion reçue parmi les physiciens du siècle d'Abaelard; ce n'est pas une erreur théologique.

(4) On attaquait cette proposition, parce qu'on croyait qu'elle affaiblissait la certitude de la foi.

(5) Abaelard rétracta cette erreur. Saint Bernard, qui réfute les autres erreurs attribuées à Abaelard, ne dit rien de celle-ci. Bern., Ep. 90.

(6) Abaelard rétracta cette erreur. Don Gervaise a prétendu excuser presque toutes ces propositions. Vie d'Abaelard, t. 2, l. 5, p. 162. Voyez aussi sur le même sujet, le P. Lobineau, hist. de Bretagne.

Abaelard ne déféra point aux avis de saint Bernard: le zèle de cet abbé s'enflamma ; il écrivit au pape, aux prélats de la cour de Rome et aux évêques de France, contre Abaelard.

Saint Bernard peint Abaelard sous les traits les plus horribles; il mande au pape qu'Abaelard et Arnaud de Bresse ont fait un complot secret contre Jésus-Christ et contre son Eglise. Il dit qu'Abaelard est un dragon infernal, qui persécute l'Église d'une manière d'autant plus dangereuse, qu'elle est plus cachée et plus secrète : il en veut, dit-il, à l'innocence des ames ; Arius, Pélage et Nestorius ne sont pas si dangereux, puisqu'il réunit tous ces monstres dans sa personne, comme sa conduite et ses livres le font connaître : il est le persécuteur de la foi, le précurseur de l'Antechrist (1).

Il est aisé de voir, par ce que nous avons dit d'Abaelard et par l'histoire de sa vie, que les accusations de saint Bernard sont destituées, non-seulement de fondement, mais même d'apparence, aux yeux du lecteur impartial. Je ne fais point cette remarque pour diminuer la juste vénération que l'on a pour cet illustre et saint abbé ; je voudrais inspirer aux personnes qu'un zèle ardent anime, un peu de défiance pour leurs propres idées, et s'il était possible, les rendre un peu plus lentes à condamner. Si, dans un ame aussi pure, aussi éclairée que celle de saint Bernard, le zèle a été outré, combien ne devons-nous pas nous défier de notre zèle, nous qui sommes si éloignés du désintéressement et de la charité de saint Bernard ?

Les lettres de saint Bernard rendirent la foi d'Abaelard suspecte, et sa personne odieuse, dans presque toute l'Eglise : il s'en plaignit à l'archevêque

(1) Bernard, Ep. 330, 331, 336., 337.

de Sens, et le pria de faire venir saint Bernard au concile de Sens, qui était sur le point de s'assembler.

Saint Bernard se rendit au concile, produisit les propositions extraites des ouvrages d'Abaelard, et le somma de justifier ces propositions, ou de les rétracter.

Parmi ces propositions, quelques-unes, comme nous l'avons vu, n'exprimaient point les sentimens d'Abaelard; d'autres pouvaient s'expliquer, et avaient été mal interprétées par les dénonciateurs; enfin, il y en avait sur lesquelles Abaelard demandait à s'éclairer.

Mais saint Bernard le pressa avec tant de vivacité, et Abaelard remarqua tant de chaleur et de prévention dans les esprits, qu'il jugea qu'il ne pourrait entrer en discussion; il craignit même une émeute populaire: il prit donc le parti d'appeler à Rome, où il avait des amis, et se retira après son appel (1).

Le concile condamna les propositions extraites des ouvrages d'Abaelard, sans parler de sa personne, et l'on écrivit au pape une lettre, pour l'informer du jugement de ce concile (2).

(1) Otho Frisingensis, de gestis Fridérici, c. 48.

(2) Bérenger, disciple d'Abaelard, dans son apologie pour son maître, et Don Gervaise, dans sa vie d'Abaelard, ont attaqué la procédure du concile: le premier n'est qu'un déclamateur, et Don Gervaise ne prouve point que les Pères du concile aient outrepassé leur pouvoir: les évêques prononcèrent sur les propositions qu'on leur présentait: peut-on douter qu'ils n'eussent ce droit? Ils n'entendirent point les défenses d'Abaelard, dit-on; mais était-il nécessaire de l'entendre, pour juger si les propositions qu'on déférait au concile, étaient conformes ou contraires à la foi? Il n'eut été nécessaire de l'entendre, qu'au cas que le concile eût jugé la personne d'Abaelard. « Voyez d'Argentré, collect. judicior. » de novis erroribus, t. 1, p. 21. Martene, observation. ad « theol. Abaelardi, t. 5. Thesaur. anecdot. Natal. Alex. in sæc. 12, dissert. 7.

Le pape répondit, qu'après avoir pris l'avis des cardinaux, il avait condamné les capitules d'Abaelard et toutes ses erreurs, et jugé que les sectateurs ou défenseurs de sa doctrine, devaient être retranchés de la communion.

Abaelard publia une profession de foi, dans laquelle il protestait devant Dieu, qu'il ne se sentait point coupable des erreurs qu'on lui imputait; que s'il s'en trouvait quelqu'une dans ses écrits, il était dans la résolution de ne la point soutenir, et qu'il était prêt à corriger ou à rétracter tout ce qu'il avait avancé mal-à-propos: il condamna ensuite toutes les erreurs dans lesquelles on l'accusait d'être tombé, et protesta qu'il croyait toutes les vérités opposés à ces erreurs.

Après avoir publié cette apologie, Abaelard partit pour Rome, passa par le monastère de Cluni, où Pierre le vénérable, qui en était abbé, le retint et le réconcilia avec saint Bernard: il y édifia tous les religieux, et mourut l'an 1142, âgé de soixante-trois ans, dans une maison dépendante de Cluni, où il s'était retiré pour sa santé (1).

ABECEDARIENS ou ABECEDAIRES, branche d'Anabatistes, qui prétendaient que, pour être sauvé, il fallait ne savoir ni lire, ni écrire, pas même connaître les premières lettres de l'alphabet, ce qui les fit nommer Abécédariens.

Lorsque Luther eut attaqué ouvertement l'autorité de l'Eglise, de la tradition et des Pères, et qu'il eut établi que chaque particulier était juge du sens de l'Ecriture, Stork, son disciple, enseigna que chaque fidèle pouvait connaître le sens de l'Ecriture, aussi bien que les docteurs; que c'était Dieu qui nous instruisait lui-même; que l'étude

(1) Voyez les auteurs cités ci-dessus.

nous empêchait d'être attentifs à la voix de Dieu, et que le seul moyen de prévenir ces distractions, était de ne point apprendre à lire ; que ceux qui savaient lire, étaient dans un état dangereux pour le salut.

Carlostad s'attacha à cette secte, renonça à l'université et à sa qualité de docteur, pour se faire porte-faix ; il s'appela le frère André. Cette secte fut assez étendue en Allemagne (1).

Dans tous les temps, l'ignorance a eu ses défenseurs, qui en ont fait une vertu chrétienne : tels furent les Gnosimaques, les Cornificiens, au septième et au douzième siècle. Tous les siècles ont eu et auront leurs Gnosimaques et leurs Cornificiens.

ABELONITES, paysans du diocèse d'Hippone, qui se prirent de vénération pour Abel : ils prétendirent qu'il fallait se marier comme lui, mais qu'il ne fallait point user du mariage ; ainsi, les maris et les femmes demeuraient ensemble, mais ils faisaient profession de continence, et adoptaient un petit garçon et une petite fille qui leur succédaient (2).

ABSTINENTS, nom qu'on donna aux Encratites, aux Manichéens, parce qu'ils voulaient qu'on s'abstînt du vin, du mariage, etc.

ABYSSINS ou ETHIOPIENS, peuples de l'Afrique, qui sont Eutychiens-Jacobites.

Il est difficile de déterminer le temps de la naissance du christianisme dans l'Ethiopie ; mais il est certain qu'il y fut porté avant 325, puisque le concile de Nicée, tenu cette même année, donne à l'évêque d'Ethiopie la septième place après l'évêque de Séleucie.

L'Eglise d'Abyssinie reconnaît celle d'Alexandrie

(1) Osiander, centur. 16, l. 2. Stokman Lexic., in voce Abecedarii. Voyez l'art. Carlostad. Anabaptistes.
(2) Aug., hær. 86.

pour

pour sa mère, et elle lui est soumise d'une manière si particulière, qu'elle n'a pas même la liberté d'élire son évêque : cette coutume, qui est aussi ancienne que la conversion de l'Abyssinie, est autorisée dans un recueil de canons pour lesquels les Abyssins n'ont pas moins de respect que pour les livres saints.

Ainsi, l'Abyssinie a suivi la foi de l'Eglise d'Alexandrie, et les Ethiopiens sont devenus Monophysites ou Eutychiens, depuis que l'Egypte a passé sous la domination des Turcs, et que les Jacobites se sont emparés du patriarchat d'Alexandrie.

Les Abyssins n'ont donc point d'autres erreurs que celles des Cophtes : ils croient, comme eux, tout ce que l'Eglise romaine croit sur les mystères; mais ils rejettent le concile de Chalcédoine, la lettre de saint Léon, et ne veulent reconnaître qu'une seule nature en Jésus-Christ, quoiqu'ils ne pensent pas que la nature divine et la nature humaine soient confondues dans sa personne (1).

Ils ont sept sacremens, comme les catholiques; il ne faut pas croire qu'ils n'aient pas la confirmation et l'extrême-onction, comme le pense M. Ludolf (2).

(1) Perpét. de la foi, t. 4, l. 1, c. 11. Mendès, l. 1, c. 6. Ludolf, hist. Æthiop., l. 3, c. 8. Voyage de Lobo, par le Grand.

(2) Ludolf, hist. Æthiop., l. 3, c. 5. Nous ferons quelques réflexions sur cette prétention de M. Ludolf.

Les Abyssins ayant toujours reçu leur métropolitain ou leur évêque, du patriarche d'Alexandrie, et les Cophtes, même depuis les conquêtes des Sarrasins, ayant conservé la confirmation et l'extrême-onction, comme on peut le voir dans l'article Cophtes, pourquoi les Abyssins auraient-ils retranché la confirmation ?

M. Ludolf s'appuie sur le témoignage des missionnaires portugais.

Mais ces missionnaires, plus zélés qu'éclairés, ont été trompés apparemment, parce que ce sacrement ne s'administre pas en Ethiopie comme en Europe; les Abyssins le confèrent apparemment comme les Cophtes, après le baptême, et les mis-

Les Abyssins croient la présence réelle et la transsubstantiation; les liturgies, rapportées par M. Ludolf ne permettent pas d'en douter, puisqu'elles l'expriment formellement (1).

---

sionnaires portugais ont pris la confirmation pour une cérémonie du baptême; et comme ils n'ont point vu administrer la confirmation aux adultes, ils ont conclu que les Ethiopiens ne connaissaient point ce sacrement.

C'est du même principe que vient l'erreur de ces missionnaires, sur l'extrême-onction; il est certain que les Cophtes ont conservé ce sacrement [voyez leur article]; et l'on ne voit pas pourquoi les Abyssins, qui recevaient d'eux leurs métropolitains, n'auraient pas suivi la coutume de l'Eglise cophte.

Mais l'extrême-onction ne s'administre pas chez les Cophtes comme chez les Latins; et d'ailleurs, elle s'administre après la confession, et aux personnes qui se portent bien comme aux malades: les missionnaires, qui n'ont point vu en Ethiopie les cérémonies qu'on pratique dans l'Eglise latine, et qui croyaient que l'extrême-onction ne devait s'administrer qu'aux malades, ont pensé qu'en effet les Abyssins n'avaient point ce sacrement.

Cette conjecture deviendra, ce me semble, une preuve, si l'on fait réflexion sur la manière dont les Cophtes administrent l'extrême-onction : » Le prêtre, après avoir donné » l'absolution au pénitent, se fait assister d'un diacre: il com- » mence d'abord par les encensemens, et prend une lampe » dont il bénit l'huile, et y allume une mèche; ensuite il » récite sept oraisons, qui sont interrompues par autant de » leçons, prises de l'épître de saint Jacques, et d'autres endroits » de l'Ecriture; c'est le diacre qui lit : enfin, le prêtre prend » de l'huile bénite de la lampe, et en fait une onction sur » le front, en disant : Dieu vous guérisse, au nom du Père, » et du Fils, et du Saint-Esprit; il fait la même onction » à tous les assistans, de peur, disent-ils, que le malin esprit » ne passe à quelqu'un d'eux. » [Nouveaux mémoires des missions de la compagnie de Jésus dans le Levant, t. 6. Lettre du Père du Bernat. Perpétuité de la foi, t. 5, l. 5, c. 2.]

Croit-on qu'il fût bien difficile que des missionnaires qui n'avaient pas eu le temps d'étudier la liturgie des Ethiopiens, ne reconnussent pas l'extrême-onction ainsi administrée?

(1) Hist. Æthiop., l. 3, c. 5. M. Ludolf, malgré la clarté des liturgies, prétend que les Abyssins ne croient pas la transsubstantiation, et il se fonde sur le témoignage de l'Abyssin Grégoire, qu'il a interrogé sur cet article.

M. Ludolf lui demanda ce que voulaient dire les mots, être

Le culte et l'invocation des saints, la prière pour les morts et le culte des reliques se sont conservés

changé, être converti, et si l'on croyait que la substance du pain et du vin fût convertie et changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ.

L'Abyssin, sans hésiter et sans demander aucune explication des termes, lui répond que les Abyssins ne reconnaissent point un pareil changement; qu'ils ne s'engagent point dans des questions si épineuses; qu'au reste, il lui semble que le pain et le vin ne sont dits convertis et changés, que parce qu'ils représentent le corps et le sang de Jésus-Christ, et passent ainsi d'un usage profane à un usage sacré.

Faisons quelques réflexions sur cet réponse de l'Abyssin.

1° L'Abyssin ne nie point la transsubstantiation; il dit seulement qu'il lui paraît qu'on ne la connaît pas, et que les Abyssins ne traitent point des questions si épineuses. Une pareille réponse peut-elle balancer l'autorité claire et précise des liturgies éthiopiennes? D'ailleurs, puisqu'il est certain que les Cophtes croient la présence réelle, pourquoi les Abyssins, qui ont reçu d'eux leur patriarche et qui ont adopté toutes leurs erreurs, auraient-ils changé sur l'eucharistie?

2° L'Abyssin traite de question épineuse, le dogme de la transsubstantiation, et dit que les Abyssins n'agitent point de pareilles questions; cependant il ne fait à M. Ludolf aucune question sur ce dogme; il n'a aucun embarras; il ne demande aucune explication, aucun éclaircissement sur cette question si épineuse, et qu'on n'agite point en Ethiopie.

Cette précipitation à répondre, suppose qu'il n'entendait, ni la question que M. Ludolf lui faisait, ni la réponse qu'il a donnée, ou qu'il voulait faire une réponse agréable à M. Ludolf, dont il connaissait les sentimens sur la transsubstantiation.

3° On a vu à Rome, des Abyssins qui assuraient que l'Eglise d'Ethiopie croyait la transsubstantiation. M. Ludolf prétend que leur témoignage est suspect, par ce qu'ils étaient gagnés par la cour de Rome; mais voudra-t-il que nous croyions son Abyssin impartial et sincère dans toutes ses réponses, après qu'il nous a exposé lui-même, dans sa préface, les services qu'il avait rendus et qu'il continuait de rendre à son Abyssin?

M. Ludolf lui-même est-il bien sûr de n'avoir pas un peu suggéré à Grégoire ses réponses, par ses conversations, et peut-être par la manière dont il l'interrogeait?

4° Enfin, en calculant les témoignages, nous avons des Abyssins établis à Rome, qui contredisent Grégoire, et qui annullent par conséquent son témoignage; reste donc l'autorité

chez les Abyssins, comme chez les Cophtes (1).

De quelques Pratiques particulières aux Abyssins.

1° Les Abyssins ont, comme les Cophtes, la cérémonie du baptême de Jésus-Christ, que M. Renaudot et le P. Tellés ont apparemment prise pour la réitération du baptême. *Voyez* l'art. COPHTES.

2° Ils ont, comme les Cophtes, la circoncision et quelques pratiques judaïques, telles que de s'abstenir du sang et de la chair des animaux étouffés : il y a bien de l'apparence qu'ils tirent ces pratiques des Cophtes, bien plutôt que des Mahométans et des Juifs, comme le prétend M. de la Croze, dans son Christianisme d'Éthiopie (2).

---

des liturgies, qui contiennent le dogme de la transsubstantiation. Voyez ces liturgies, dans la Perpét. de la foi, t. 4, l. 1, c. 11. Liturg. Orient., t. 2. Le Grand, dissert. 12, à la suite du voyage d'Abyssinie, par le P. Lobo.

(1) M. Ludolf reconnaît tous ces points; mais il croit que ce sont des abus introduits dans l'Eglise d'Abyssinie, par les prédications des évêques, et par d'autres causes.

Cette prétention n'est pas fondée ; le calendrier des Abyssins, donné par M. Ludolf, prouve que l'Eglise d'Abyssinie a toujours invoqué les saints, honoré les reliques; leurs liturgies contiennent des prières pour les morts; M. Ludolf n'oppose rien de raisonnable à ces preuves : par exemple, il dit que l'invocation des saints s'est introduite par les prédications pathétiques des évêques, et il n'y a point en Ethiopie d'autre évêque que l'Abuna, ou métropolitain; d'ailleurs, on n'y prêche jamais.

M. Ludolf convient que les Abyssins prient pour les morts, mais il prétend qu'ils n'ont point de connaissance du purgatoire. Cette prétention est encore fausse; il est certain que les Abyssins ne nient point le purgatoire, et qu'ils sont seulement divisés sur l'état des ames après la mort, quoiqu'ils reconnaissent que pour jouir de la béatitude éternelle, il faut satisfaire à la justice divine, et que les prières suppléent à ce que les hommes n'ont pu acquitter.

(2) Parmi les Cophtes, les uns regardent l'usage de la circoncision comme une complaisance qu'ils ont été forcés d'avoir pour les Mahométans; les autres, comme une pratique purement civile. Les Abyssins ne sont pas plus d'accord sur cet

3° Abuselah, auteur égyptien, qui écrivait il y a environ quatre cents ans, dit que les Ethiopiens, au lieu de confesser leurs péchés aux prêtres, les confessaient tous les ans devant un encensoir sur lequel brûlait de l'encens, et qu'ils croyaient en obtenir ainsi le pardon : Michel, métropolitain de Damiette, justifie cette pratique, dans son traité contre la nécessité de la confession, et il n'est pas étonnant qu'elle ait passé en Ethiopie, sous les patriarches Jean et Marie, qui favorisaient cet abus.

Zanzabo assurait néanmoins qu'on se confessait en son pays; et selon la discipline de l'Eglise d'Alexandrie, on devait le faire : c'est sur les règles qu'on examine la véritable tradition d'une Eglise, et non pas sur les abus. *Perpétuité de la foi*, *t.* 4, *pag.* 87, 102.

D'ailleurs, la pratique de la confession n'est pas éteinte chez les Abyssins; ils se confessent aux prêtres, et quelquefois au métropolitain; et lorsqu'ils s'accusent de quelque grand péché, le métropolitain se lève, reprend vivement le pécheur, et appelle ses licteurs, qui fouettent de toutes leurs forces le pénitent; alors tout ce qui se trouve dans l'église, s'approche du métropolitain, et obtient grâce pour

---

objet : il y en a cependant qui la regardent comme une cérémonie religieuse et nécessaire au salut. Un religieux abyssin conta au Père Lobo, qu'un diable s'était adonné à une fontaine, et tourmentait extraordinairement les pauvres religieux qui allaient y puiser de l'eau; que Tecla Aimanat, fondateur de leur ordre, l'avait converti; qu'il n'avait eu de difficulté que sur le point de la circoncision; que le diable ne voulait point être circoncis; que Tecla Aimanat l'avait persuadé, et avait fait lui-même cette opération; que ce diable ayant pris ensuite l'habit de religieux, était mort dix ans après, en odeur de sainteté.

Le P. Lobo, relation historique de l'Abyssinie, traduction de le Grand, p. 102.

le pécheur, auquel le métropolitain donne l'absolution. *Ludolf ibid.*, *l.* 2, *c.* 6.

4° Le mariage est un sacrement chez les Abyssins, et voici comme Alvarès décrit la célébration d'un mariage auquel il assista, et qui fut faite par l'*Abuna* ou métropolitain. « L'époux et l'épouse étaient à la » porte de l'église, où l'on avait préparé une espèce » de lit; l'Abuna les fit asseoir dessus : il fit la pro- » cession autour d'eux, avec la croix et l'encensoir; » ensuite il imposa les mains sur leurs têtes, et leur » dit que, comme aujourd'hui ils ne devenaient plus » qu'une même chair, ils ne devaient plus avoir » qu'un même cœur et une même volonté; et leur » ayant fait un petit discours, conformément à ces » paroles, il alla dire la messe, où l'époux et l'épouse » assistèrent; ensuite il leur donna la bénédiction » nuptiale (1). »

» 5° Le divorce est en usage parmi les Abyssins: » un mari qui est mécontent de sa femme, la ren- » voie et la reprend avec la même facilité; l'infi- » délité de la femme ou du mari, la stérilité ou le » moindre différent, leur en fournissent des cau- » ses plus que légitimes. Le divorce pour cause » d'adultère se renoue facilement, en donnant quel- » que somme à la partie offensée : le mariage ne » se raccommodait pas si aisément, quand le mari » et la femme avaient eu querelle ensemble, ou » s'étaient battus : en ce cas, le juge leur permet- » tait de se remarier à d'autres; et un Ethiopien » aime mieux épouser une femme séparée de son » mari pour cause d'adultère, que pour querelle (2). »

6° Les prêtres se marient chez les Abyssins, comme dans tout l'Orient, mais avec cette restriction incon-

(1) Treizième dissertation, à la suite du voyage du P. Lobo, p. 345.

(2) Lobo, loco cit., p. 76. Thevenot, *in-fol.*, t. 2, p. 9.

nue parmi les Réformés, dit M. Renaudot, qu'il n'a jamais été permis à un prêtre, ni aux diacres, de se marier après leur ordination, et que le mariage d'un religieux et d'une religieuse est regardé comme un sacrilége (1).

7° Un autre abus, auquel les patriarches d'Alexandrie ont tâché inutilement de remédier, c'est la pluralité des femmes (2).

8° L'Abyssinie est le pays du monde où il y a le plus d'ecclésiastiques, plus d'églises et plus de monastères : on ne peut chanter dans une église, que l'on ne soit entendu dans une autre, et souvent dans plusieurs ; ils chantent les psaumes de David ; ils les ont tous fidèlement traduits dans leur langue, aussi bien que les autres livres de l'Ecriture sainte, à l'exception de ceux des Machabées, qu'ils croient néanmoins canoniques.

9° Chaque monastère a deux églises, l'une pour les hommes, et l'autre pour les femmes.

Dans celle des hommes, on chante en chœur et toujours debout sans jamais se mettre à genoux ; c'est pourquoi ils ont diverses commodités pour s'appuyer et se soutenir.

Leurs instrumens de musique consistent en de petits tambours qu'ils ont pendus au cou, et qu'ils battent avec les deux mains. Les principaux et les plus graves ecclésiastiques portent ces instrumens ; ils ont aussi des bourdons dont ils frappent contre terre, avec un mouvement de tout le corps ; ils commencent leur musique en frappant du pied, et jouent doucement de ces instrumens ; puis s'échauffant peu-à-peu, ils quittent leurs instrumens, et se mettent à battre des mains, à sauter, à danser, à élever leurs voix de toute leur force ; à la fin, ils ne gardent plus

(1) Perpét. de la foi, t. 4, l. 1, c. 12.
(2) Ibid.

de mesure, ni de pause dans leurs chants : ils disent que David leur a ordonné de célébrer ainsi les louanges de Dieu, dans les psaumes, où il dit : *Omnes gentes plaudite manibus ; jubilate Deo, etc.* (1).

Du Gouvernement ecclésiastique des Abyssins.

L'Eglise d'Abyssinie est gouvernée par un métropolitain, qu'ils appellent *Abuna*, c'est-à-dire, notre père : il n'a aucun évêque au-dessous de lui ; il est nommé et sacré par le patriarche d'Alexandrie, qui, pour tenir cette Eglise dans une plus grande dépendance, ne lui donne jamais de métropolitain du pays.

Tout étranger et tout ignorant que ce métropolitain soit, pour l'ordinaire, il a eu autrefois tant d'autorité, que le roi n'était pas reconnu pour roi, qu'il n'eût été sacré par les mains de l'Abuna ; souvent même l'Abuna s'est servi de cette autorité, pour conserver la dignité royale à celui à qui elle appartenait de droit, et pour s'opposer aux usurpateurs (2).

Les rois ont fait leur possible pour obtenir que l'on ordonnât plusieurs évêques dans l'Abyssinie ; mais le patriarche d'Alexandrie craignait que s'il y avait plusieurs évêques en Ethiopie, on n'en créât à la fin assez pour qu'ils se fissent un patriarche ; il n'a donc jamais voulu consentir à ordonner en Ethiopie d'autres évêques que l'Abuna.

L'Abuna jouit de plusieurs grandes terres ; et, dans ce pays où tout le monde est esclave, ses fermiers sont exempts de toute sorte de tribut, ou ne payent qu'à lui seul, à la réserve des terres qu'il possède dans le royaume de Tigré : on fait encore pour lui une quête de toile et de sel, qui lui rapporte beaucoup : il ne connaît de supérieur dans le spirituel, que le patriarche d'Alexandrie.

(1) Lobo ibid., p. 77, 78.
(2) Lobo, Ludolf, loco cit.

L'Abuna seul peut donner des dispenses, et il a souvent abusé de sa puissance à cet égard, car il est ordinairement fort avare et fort ignorant.

Le *Komos* ou *Huguemos* est le premier ordre ecclésiastique; c'est ce que nous appelons archiprêtre.

On ne connaît point en Abyssinie les messes basses ou particulières.

Il y a dans l'Abyssinie des chanoines et des moines: les chanoines se marient, et souvent les canonicats passent aux enfans.

Les moines ne se marient point, et ils ont un très-grand crédit; on les emploie souvent dans les affaires les plus importantes: ils font des vœux. *Voy.* Ludolf, Lobo, etc.

Des efforts que l'on a faits pour procurer la réunion de l'Eglise d'Abyssinie avec l'Eglise romaine.

L'Eglise d'Abyssinie était dans l'état que nous venons d'exposer, lorsque les Portugais pénétrèrent par la mer rouge, jusqu'à l'Ethiopie. La reine Hélène, aïeule et tutrice de David, empereur d'Ethiopie, voyant l'empire attaqué par ses voisins et troublé par des guerres intestines, fit alliance avec les Portugais, et envoya un ambassadeur au roi Emmanuel, qui en fit aussi partir un pour l'Ethiopie: on commença aussi-tôt à parler de la réunion de l'Eglise d'Abyssinie à l'Eglise romaine.

L'empereur n'y parut point opposé, et Bermudes, médecin de l'ambassadeur portugais, fut nommé par le patriarche Marc, pour lui succéder.

Dans ce temps, un prince Maure, nommé Grané (ou Gaucher), lequel commandait les troupes du roi d'Adel, entra en Abyssinie et en conquit la plus grande partie.

David, alarmé par la rapidité de ses conquêtes, envoya Jean Bermudes demander du secours aux

princes chrétiens : Bermudes se rendit à Rome, passa à Lisbonne, obtint du pape le titre de patriarche, et du roi de Portugal du secours pour l'empereur d'Abyssinie.

Etienne de Gama équipa une flotte, entra dans la mer rouge, débarqua sur les côtes d'Abyssinie quatre cents soldats portugais, sous le commandement de Christophe Gama, son frère, qui sauva l'Abyssinie, et remit la couronne sur la tête de David.

Après l'expédition des Portugais contre les Maures, Bermudes voulut obliger l'empereur à prêter serment de fidélité au pape, entre ses mains.

Le zèle précipité de Bermudes inspira à l'empereur de l'éloignement pour la religion catholique, et de la haine pour la personne de Bermudes; il ne le traita plus avec la considération que ce patriarche croyait qu'on lui devait. Le patriarche le sentit vivement, et il se plaignit amèrement de ce que le roi ne lui demandait pas sa bénédiction, et ne l'envoyait pas recevoir; il prétendait que l'empereur, en ne l'envoyant pas recevoir, violait en sa personne le respect qu'il devait à Jésus-Christ, que lui Bermudes représentait : « ainsi, lui dit Bermudes, vous serez rejeté, » maudit et excommunié, si vous retournez aux » hérésies des Jacobites et Dioscoriens d'Egypte. »

Le roi répondit que les chrétiens d'Egypte n'étaient point des hérétiques, mais que les catholiques l'étaient, puisqu'ils adoraient quatre dieux, comme les Ariens; et il ajouta que si Bermudes n'était pas père spirituel, il le ferait écarteler.

Bermudes informa les Portugais de ses démêlés avec le roi, et ses intrigues allumèrent la guerre entre le roi d'Ethiopie, et les Portugais ses libérateurs.

L'empereur Claude se réconcilia cependant avec eux, mais il les craignait; il les dispersa donc dans différentes provinces, et força Bermudes à sortir d'Ethiopie.

Le pape et le roi de Portugal
qui se passait en Ethiopie, y en
triarche et deux évêques; le pa
Nugnés Barreto, plus recommand
et par sa piété que par ses lu
évêques furent Melchior Carnegro

Ces prélats emmenèrent avec

L'archevêque demeura à Goa, d
d'Hierapolis, passa en Abyssinie
suites; mais l'empereur empêcha
prédications, et son frère Adam
céda, fut beaucoup plus contrai

Le patriarche Barreto mourut
succéda; mais sa nouvelle dignit
mission plus heureuse; le pape lui
d'Abyssinie avec les Jésuites, et d

Oviédo répondit qu'il était pr
qu'il ne pouvait sortir d'Abyssin
étaient fermés par les Turcs; q
de lui envoyer quelque secours, q
que s'il avait seulement cinq cents
il pourrait faire revenir les Abyss
beaucoup de peuples idolâtres;
grand nombre de Gentils du côté
et du Sofala, qui ne demandaient
truits : il resta donc en Abyssinie,
qu'à sa mort, des troupes et des
suadé que les Abyssins ne se s
volontairement à l'Eglise romaine

Les différentes révolutions q
Ethiopie, portèrent enfin sur le t
qui prit le nom de Sultan Segu

Après la bataille qui le rendit m
simie, les pères Jésuites qui étaient
sinie, allèrent le féliciter, et en
reçus; il manda le père Paés, le

coup de distinction, et dans une audience lui témoigna qu'il voudrait avoir quelques troupes portugaises.

Le père Paés lui assura qu'il en aurait facilement, s'il voulait embrasser la religion romaine. Le roi le promit, et le père Paés écrivit au pape, au roi de Portugal et au vice-roi des Indes, trois lettres que le Sultan Segud signa.

Le roi ne jouit pas d'abord tranquillement de l'empire; il fallut éteindre des factions et arrêter des révoltes, qui se formèrent pendant près de deux ans.

Lorsqu'il fut affermi sur le trône, il donna un édit par lequel il défendait de soutenir qu'il n'y avait qu'une personne en Jésus-Christ, et condamnait à mort les contrevenans.

Le métropolitain vint trouver l'empereur, et se plaignit de ce qu'il avait publié un édit sans le consulter : les grands et le peuple murmurèrent, les esprits s'échauffèrent, et l'Abuna fulmina une excommunication solennelle contre tous ceux qui embrasseraient la religion romaine, favoriseraient l'union avec cette Eglise, ou disputeraient sur les questions qui partageaient l'Eglise romaine et l'Eglise d'Abyssinie.

La hardiesse du patriarche irrita le roi; mais il n'osa le punir, et se contenta de donner un édit, par lequel il accordait la liberté de suivre la religion que les pères Jésuites avaient établie par leurs disputes et leurs intructions.

Le métropolitain lança une nouvelle excommunication contre tous ceux qui diraient qu'il y a deux natures en Jésus-Christ.

Les personnes éclairées prévirent bien que ces disputes produiraient de grands troubles; la mère du roi, les grands, le patriarche, le clergé, se jetèrent aux pieds du roi, pour obtenir qu'il ne changeât

rien dans la religion; mais ce prince fut inébranlable; les esprits s'aigrirent, on s'assembla, et l'on résolut de mourir pour la défense de l'ancienne religion.

Les pères Jésuites, de leur côté, publiaient des livres, instruisaient, tâchaient de détromper les Abyssins, animaient l'empereur, et l'exhortaient à demeurer ferme dans le parti qu'il avait pris.

Après une espèce d'agitation sourde dans tout l'empire, la révolte éclata dans plusieurs provinces: malgré ces révoltes, le roi donna un édit par lequel il défendait de travailler le samedi; cet édit produisit de nouvelles révoltes, dont le roi triompha. Lorsqu'il crut les esprits subjugués, il fit publiquement profession de la religion romaine; et le patriarche Alphonse Mendès, qu'il avait demandé au pape, étant arrivé, l'empereur se mit à genoux, fit sur l'Evangile un serment de fidélité, par lequel il promettait au saint Père, au seigneur Urbain et à ses successeurs, une véritable obéissance, assujettissant à ses pieds avec humilité sa personne et son empire; les princes, les vice-rois, les ecclésiastiques et les clercs firent à genoux la même protestation.

On prêta ensuite serment de fidélité à l'empereur et à son fils : voici comment *Ras Scella Christos*, frère de l'empereur, prêta son serment. « Je jure de » reconnaître le prince pour héritier de son père à » l'empire; de lui obéir, comme un fidèle vassal, » autant qu'il soutiendra et favorisera la sainte foi » catholique; sans quoi je serai son premier et son » plus grand ennemi. »

Tous les capitaines de son armée et son fils aîné prêtèrent le même serment, et avec la même condition. Incontinent après, l'empereur fit proclamer dans toute son armée, que tous les peuples, sous

peine de la vie, eussent à embrasser la religion romaine; et l'on ordonna de massacrer tous ceux qui refuseraient d'obéir.

On se souleva de toutes parts, et les peuples se choisirent des rois ou se donnèrent des chefs pour défendre la religion de leurs ancêtres : le feu du fanatisme se communiqua par-tout; on craignait de se souiller avec le parti de l'empereur; ici des moines et des religieuses, pour éviter les catholiques, se précipitaient du haut de ces rochers affreux, dont l'aspect seul effraie l'imagination la plus intrépide; là, les prêtres portaient sur leurs têtes les pierres des autels, animaient les rebelles, leur promettaient la victoire, et s'offraient avec assurance aux traits des soldats.

Cependant Mendès, tranquille et tout-puissant, changeait en maître absolu tout ce qu'il désapprouvait dans la religion; son zèle embrassait également, et la destruction de l'hérésie, et la conservation des biens de l'Eglise.

Un préfet du prétoire s'étant emparé, avec l'agrément de l'empereur, de quelques maisons réclamées par des moines, Mendès l'excommunia.

Le préfet tomba en faiblesse, à la nouvelle de cette excommunication; la cour et l'empereur prièrent Mendès de pardonner au préfet, et le fléchirent enfin.

Mais cette excommunication offensa profondément tous les grands; on ne pouvait souffrir que, pour quelques maisons en litige avec des moines, et que l'empereur peut ôter et donner à son gré, un pontife étranger excommuniât un homme respectable par sa naissance, par ses services et par ses vertus.

Ces semences de haine furent fécondées par une continuité de sévérités et de rigueurs de la part de

Mendès : les courtisans, qui avaient découvert son caractère, lui demandaient sans cesse de petites choses, sur lesquelles ils s'attendaient bien qu'il serait inflexible, et comptaient par ce moyen le rendre odieux et méprisable; ils réussirent du moins à le rendre moins respectable aux yeux de l'empereur.

Cependant le nombre des révoltés augmentait tous les jours, et les avantages commençaient à se partager entr'eux et les troupes du roi.

La cour et l'armée représentèrent au roi la nécessité d'user de quelque tolérance envers les Abyssins; il consulta le patriarche, qui y consentit, à condition cependant que ce ne serait que tacitement, et non pas par une loi.

Le roi partit ensuite pour combattre les rebelles, et crut avoir besoin de faire connaître ses dispositions pour la tolérance : il fit publier dans son armée le changement de quelques bagatelles, et la permission de se servir des livres anciens, pourvu qu'ils fussent revus et corrigés par le patriarche.

Alphonse Mendès écrivit à l'empereur, sur cet édit, et lui remit devant les yeux l'exemple du roi Osias, qui fut frappé de la lèpre, pour avoir entrepris une chose qui n'appartenait qu'aux Lévites.

L'empereur répondit que quand la religion romaine avait paru dans son empire, elle ne s'y était établie, ni par la prédication des Jésuites, ni par aucuns miracles, mais par ses lois, par ses édits, et parce qu'il avait trouvé que les livres de l'Eglise d'Abyssinie s'accordaient assez bien avec ceux de l'Eglise romaine (1).

Les ménagemens de l'empereur ne calmèrent point les esprits; il fallut encore lever des armées : les fidèles se battirent avec un acharnement incroyable,

(1) Tellés, p. 483.

et laissèrent sur le champ de bataille plus de huit mille morts.

Les courtisans y conduisirent le roi, et lui tinrent ce discours : « Voyez, seigneur, tant de milliers » d'hommes morts; ce ne sont point des Maho- » métans ni des Gentils, ce sont nos vassaux, notre » sang et nos parens. Soit que vous vainquiez ou » que vous soyiez vaincu, vous mettez le fer dans » vos propres entrailles : ces gens qui vous font » la guerre, n'ont rien à vous reprocher; mais ils » ne sont pas contens de la loi que vous voulez » leur imposer. Combien de morts à cause de ce » changement de foi! Ces peuples ne s'accommo- » daient point de la religion de Rome; laissez-leur » celle de leurs pères; autrement vous n'aurez point » de royaume, et nous n'aurons jamais de repos (1).»

L'empereur tomba dans une profonde mélancolie, et, après de longs combats intérieurs, publia un édit qui donnait à tout le monde la liberté de suivre le parti qu'il voudrait.

Cet édit causa une joie incroyable dans tout le royaume; la religion romaine fut abandonnée de presque tous les Abyssins; tout retentissait de chants d'alégresse. On fit des cantiques pour conserver la mémoire de cet évènement; on y représentait les missionnaires comme des hyènes (2) venues d'Occident pour dévorer les brebis de l'Abyssinie.

Le patriarche Mendès alla trouver l'empereur, et lui représenta qu'une pareille liberté de conscience exciterait des guerres civiles. L'empereur ne répondit

(1) Ibid.

(2) L'hyène est une espèce de chien sauvage, particulier à l'Abyssinie; ces animaux sont très-dangereux; ils chassent en troupe, et attaquent les maisons des pasteurs ou des laboureurs. V. l'hist. de Ludolf, et l'abrégé de son histoire, in-12, imprimé à Paris.

rien

rien autre chose, sinon, *que puis-je faire? Je n'ai plus de royaume à moi.*

Sultan Segud mourut peu de temps après, et Basilide son fils lui succéda : il ne fut pas plutôt sur le trône, qu'il fit arrêter *Ras Scella Christos*, son oncle, à cause du serment qu'il avait prêté; il ordonna au patriarche Mendès de lui remettre toutes les armes à feu qu'il avait, et de se retirer incessamment à Frémone, dans le royaume de Tigré.

Mendès offrit alors divers adoucissemens, et l'empereur n'en voulut aucun; enfin, il proposa de disputer avec les savans de la nation, et reçut de l'empereur cette réponse : « est-ce par des argumens » que vous avez établi notre foi? N'est-ce pas par » la violence et la tyrannie? »

Le patriarche fut obligé de se retirer à Frémone, et de-là envoya demander des troupes au vice-roi des Indes; mais l'empereur, informé de son dessein, lui ordonna de sortir de ses états, et de s'embarquer pour les Indes : il fallut obéir.

L'empereur fit venir d'Egypte un métropolitain, et l'on chassa tous les missionnaires catholiques de l'Abyssinie, huit ans après qu'ils y étaient entrés.

Le patriarche, arrivé aux Indes, représenta au vice-roi l'état des catholiques d'Abyssinie, et la nécessité de les secourir : « il proposa d'envoyer une » armée navale par la mer rouge, pour s'emparer » de Macun et d'Arkiko; d'y bâtir une bonne cita- » delle; d'y entretenir une forte garnison; de ga- » gner ou de soumettre le Bharnagas, et de le » forcer de remettre aux Portugais le frère du Né- » gus, qu'il tenait sous sa garde; de placer ce frère » sur le trône, et par son moyen, d'exciter une » guerre civile dans l'Abyssinie.

» Le P. Jérôme Lobo tint à-peu-près le même » discours à Rome; ce qui fit croire au pape, aux

» cardinaux et à toux ceux qui en eurent connaissance, que les missionnaires pourraient bien avoir » mêlé dans leurs discours et dans leur conduite, » un peu de cette humeur martiale qui n'est que » trop naturelle à la nation portugaise.

» La résistance faite à Frémone et à Alfa, les » tentatives et les voies de fait pour tirer *Ras Scella* » *Christos* de son exil, la désobéissance, ou pour » mieux dire la révolte de *Zamarien*, ce zélé et » le grand protecteur des Jésuites, qui s'étant joint » aux rebelles du mont Lasta, mourut les armes à » la main contre son roi, achevèrent de persuader » que, ni les catholiques Abyssins, ni les mission- » naires, n'étaient pas de ces brebis qui se laissent » conduire à la boucherie sans se plaindre.

« Le pape et les cardinaux, prévenus contre les » Jésuites, chargèrent de cette mission les capu- » cins français. Six entreprirent d'y pénétrer, furent » reconnus et condamnés à mort, sur leur seule » qualité de missionnaires latins : l'empereur en- » tretint même à *Sennaguen* un ambassadeur, pour » empêcher qu'aucun Jésuite ne passât en Abys- » sinie (1). »

Cependant il y avait en Abyssinie des personnes sincèrement attachées à l'Eglise romaine; l'empereur en fit une recherche exacte, et les fit mourir. Comme il craignait ces catholiques cachés, il tâcha de se faire des alliés, mit *l'Hyemen* dans ses intérêts, et lui fit entendre qu'il permettrait l'exercice de la religion mahométane; il lui demanda même des docteurs mahométans.

Le projet du roi fut connu; le peuple se souleva dans tout le royaume; les moines furent les premiers à prendre les armes, à publier qu'il fallait

(1) Le Grand, suite de la relation du P. Lobo.

détrôner le roi, et mettre à sa place un prince capable de conserver et de défendre la religion.

Il n'y a point de souverain qui ait un pouvoir plus absolu sur la fortune et sur la vie de ses sujets, que l'empereur d'Abyssinie ; cependant il se mit dans un moment en danger de perdre sa couronne et la vie : il renvoya le docteur musulman qu'il avait appelé ; et depuis ce temps, la religion cophte ou l'Eutychianisme est la seule religion de l'Abyssynie (1).

ADALBERT (2) était Gaulois, et naquit au commencement du huitième siècle ; c'était le siècle de l'ignorance et des ténèbres ; toujours fécondes en superstitieux et en imposteurs ; c'est le règne de l'hypocrisie.

Adalbert, dès sa première jeunesse, fut un insigne hypocrite ; il se vantait qu'un ange, sous une forme humaine, lui avait apporté, des extrémités du monde, des reliques d'une sainteté admirable, par la vertu desquelles il pouvait obtenir de Dieu tout ce qu'il lui demandait. Il gagna par ce moyen la confiance du peuple, trouva accès dans plusieurs maisons, et attira à sa suite des femmes et une multitude de paysans qui le regardaient comme un homme d'une sainteté apostolique, et comme un grand faiseur de miracles.

Pour soutenir son imposture par une qualité im-

(1) Relation de l'Abyssinie, par le P. Lobo, traduite par le Grand. Suite de cette Relation.

Ludolf, hist. d'Ethiop., l. 3, c. 9, 10, 11, 12, 13.

Tellés, hist. d'Ethiopie, dans Thevenot, t. 2, in-fol.

Nouvelle hist. d'Abyssinie, tirée de Ludolf, in-12, à Paris, 1684.

La Croze, Christianisme d'Ethiopie : cet ouvrage n'est pas sans défauts ; il est beaucoup moins estimé que le Christianisme des Indes : ce que l'on a dit contre Ludolf, renferme la réfutation de la plupart des fautes de M. de la Croze.

(2) Quelques-uns le nomment Adelbert, d'autres Aldebert.

posante, il gagna, à force d'argent, des évêques ignorans, qui lui conférèrent l'épiscopat, contre toutes les règles.

Cette nouvelle dignité lui inspira tant d'orgueil et tant de présomption, qu'il osait se comparer aux apôtres et aux martyrs; il refusait de consacrer des églises en leur honneur, et ne voulait les consacrer qu'à lui-même.

Il distribuait ses ongles et ses cheveux au petit peuple, qui leur rendait le même respect qu'aux reliques de saint Pierre. Il faisait de petites croix et de petits oratoires dans les campagnes, près des fontaines, et il y faisait faire des prières publiques, en sorte que le peuple quittait les anciennes églises, pour s'y assembler, au mépris des évêques.

Enfin, lorsque le peuple venait à ses pieds pour se confesser, il disait: je sais vos péchés; vos plus secrètes pensées me sont connues, il n'est pas besoin de vous confesser; vos péchés vous sont remis; allez en paix dans vos maisons, sûrs de votre absolution. Le peuple se levait et se retirait, avec une pleine sécurité sur la rémission de ses péchés (1).

Adalbert avait composé l'histoire de sa vie: il paraît, par le commencement de cette pièce qu'on nous a conservée, qu'elle n'était qu'un tissu de visions, d'impostures et de faux miracles. Adalbert s'y représentait né de parens simples, mais couronné de Dieu dès le sein de sa mère; il disait qu'avant que de le mettre au monde, elle avait cru voir sortir de son côté droit un veau, ce qui, selon Adalbert, signifiait la grâce qu'il avait reçue par le ministère d'un ange.

Un autre écrit d'Adalbert est une lettre qu'il attribuait à Jésus-Christ, et qu'il supposait être venue du ciel par le ministère de saint Michel: voici le titre de la lettre.

(1) Boniface, ép. 135.

» Au nom de Dieu, ici commence la lettre de » Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est tombée à » Jérusalem, et qui a été trouvée par l'archange » saint Michel, à la porte d'Ephrem, lue et copiée » par la main d'un prêtre nommé Jean, qui l'a » envoyée à la ville de Jérémie, à un autre prêtre » nommé Talasius, et Talasius l'a envoyée en Ara- » bie, à un autre prêtre nommé Léoban, et Léo- » ban l'a envoyée à la ville de Bethsamie, où elle » a été reçue par le prêtre Macarius, qui l'a en- » voyée à la montagne de l'archange saint Michel, » et la lettre est arrivée par le moyen d'un ange, » à la ville de Rome, au sépulcre de saint Pierre, » où sont les clefs du royaume des cieux; et les » douze prêtres qui sont à Rome ont fait des veilles » de trois jours, avec des jeûnes et des prières, » jour et nuit. »

Sur la notion que le concile de Rome, tenu sous Zacharie, contre Adalbert, nous donne de cette lettre, c'est la même que M. Baluze a fait imprimer sur un manuscrit de Tarragone, dans son appendix aux capitulaires des rois de France; cette lettre ne contient rien de mauvais, ni qui mérite qu'on en fasse mention.

L'intitulé de la lettre, qui paraît ridicule au premier coup-d'œil, me semble fait avec beaucoup d'adresse, et de la manière la plus propre à séduire le peuple: cette suite d'anges, d'archanges, de prêtres qui se sont transmis la lettre, qui l'ont portée dans différentes contrées, et enfin à Rome, se présente à la fois à l'imagination du peuple; il voit le mouvement des anges, l'étonnement des prêtres; il se représente vivement tout ce jeu; il s'en fait un tableau qui l'amuse; il serait fâché que la lettre ne fût pas vraie; il est bien éloigné de soupçonner qu'on le trompe.

Nous avons encore une prière d'Adalbert, qu'il avait composée pour l'usage de ses sectateurs; elle commençait ainsi : « Seigneur Dieu tout-puissant, » Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Alpha* et » *Omega*, qui êtes assis sur le trône souverain, sur » les Chérubins et les Séraphins, je vous prie et » vous conjure, ange Uriel, ange Raguel, ange » Tabuel, ange Michel, ange Inias, ange Tabuas, » ange Sabaoth, ange Simiel, etc. (1). »

C'était dans la France orientale qu'Adalbert jouait un rôle si impie et si extravagant. Saint Boniface, qui travaillait en homme vraiment apostolique à y détruire l'erreur, fit condamner Adalbert, dans un concile tenu à Soissons; mais Adalbert, bien loin de s'y soumettre, n'en fut que plus entreprenant.

Saint Boniface eut recours au pape, qui assembla un concile, dans lequel Adalbert fut condamné (2).

Depuis cette époque, l'histoire ne parle point d'Adalbert, et ne nous apprend rien, sinon que saint Boniface le fit enfermer par ordre des princes Carloman et Pepin.

Les irruptions des Barbares dans l'empire romain, avaient ruiné les études; la religion seule les avait conservées; mais les études ecclésiastiques se ressentirent du désordre. Le mépris que les Barbares avaient pour les arts et pour les sciences, la nécessité dans laquelle étaient les ecclésiastiques de travailler le plus souvent pour vivre, avaient rendu le clergé très-ignorant; les Barbares qui s'étaient convertis, avaient conservé une partie de leurs superstitions: le goût du merveilleux l'emporta sur l'amour de la vérité, comme il arrive toujours dans les siècles d'ignorance. On publia de tous côtés des miracles,

(1) Conc., t. 6, p. 1553.
(2) Au mois d'octobre 746 ou 748.

des apparitions d'esprits; et la piété crut quelquefois pouvoir en supposer, pour le bien de la religion, et il n'était pas possible que l'intérêt ne profitât pas de ces exemples pour séduire le peuple, comme fit Adalbert. Voyez le troisième discours de M. Fleury, sur l'histoire ecclésiastique, et le tome 4 de l'histoire littéraire de France.

ADAMITES, hérétiques qui, dans leurs assemblées, se mettaient nus, comme Adam et Eve l'étaient dans l'état d'innocence (1).

Il paraît qu'il y en avait de différente espèce.

1° Carpocrate et plusieurs autres hérétiques avaient enseigné que l'ame humaine était une émanation de l'intelligence suprême, et qu'elle avait été renfermée dans des organes corporels, par le Dieu créateur.

Cette manière d'envisager l'homme, inspira à leurs disciples une haute idée d'eux-mêmes, beaucoup de mépris pour la vie, et une haine violente contre le Dieu créateur; chacun se fit un devoir de violer les lois que le créateur donnait aux hommes, et de prouver qu'il regardait l'ame humaine comme une portion de la divinité, et toutes les actions de l'ame unie au corps, comme des actions que le sage et le chrétien regardaient comme des mouvemens indifférens en eux-mêmes, et qui ne portaient aucune atteinte à la dignité naturelle de l'homme.

Un caractère orgueilleux, affecté fortement de cette conséquence, en fit un principe auquel il rapporta toute sa morale et toute sa religion; il ne vit plus de bien et de mal dans le monde; il se crut semblable à Adam et à Eve, qui, dans l'état d'innocence, ne connaissaient pas le bien et le mal : il

(1) Epiph. Hæres. 51.

se fit un devoir d'exprimer ce sentiment en imitant leur nudité, lorsqu'ils étaient dans le Paradis terrestre; et cette nudité devint le caractère distinctif de la secte dont il fut le chef, et ses disciples formèrent la secte des Adamites.

Cette secte ne faisait point de prières; et l'on conçoit aisément que le principe de l'indifférence des actions humaines, joint à la haine qu'ils portaient au Dieu créateur, dût, selon les caractères et les tempéramens, produire des mœurs souvent opposées entr'elles, mais conformes au principe fondamental de la secte : les uns étaient chastes, tandis que les autres se livraient à toutes sortes de débauches, et ils avaient mille manières d'être chastes ou voluptueux (1).

Toutes ces contrariétés dans les mœurs des Adamites, n'étaient point des contradictions dans la secte, et il est étonnant que M. de Beausobre ait fait de ces contrariétés un principe sur lequel il établit qu'il n'y a point eu d'Adamites : c'est sur ce même principe qu'il se croit autorisé à déclamer contre la fidélité et l'exactitude de saint Epiphane (2).

2° C'était un usage chez les Grecs, les Macédoniens et les Romains, de se découvrir la tête, et de se dépouiller en partie, lorsqu'ils demandaient des grâces avec une profonde humilité. Plutarque dit qu'Auguste, conjurant le sénat de ne pas le forcer à accepter la dictature, s'abaissa jusqu'à la nudité.

Cet usage avait vraisemblablement passé chez les chrétiens, comme on le voit par l'exemple des

(1) Clem. Alex., l. 3 Strom., p. 31; l. 1, p. 223. Epiph. Hær. 51. Aug. Hær. 31. Philastr. c. 49. Isidor. Hispal., l. 8. Origin. c. 5. Damascen. c. 51. Pseudo-Hyeron. in indic. Hæres., c. 14.

(2) Bibl. Germ., t. 2, an. 1731.

Grecs convertis, dont saint Paul dit qu'ils priaient et prophétisaient la tête découverte, au contraire des Juifs (1).

Un chrétien fervent et pénétré d'une humilité profonde, put voir cette manière de prier, comme l'expression la plus naturelle de la soumission que l'homme doit à Dieu, et de l'hommage intérieur qu'il rendait à la majesté divine; d'ailleurs, c'était ainsi qu'Adam et Eve innocens, avaient prié dans le Paradis terrestre. On conçoit aisément qu'avec une imagination vive et un esprit faible, on put faire de la nudité dans la prière un devoir, ou du moins la regarder comme la manière de prier la plus agréable à Dieu.

L'homme qui le premier imagina cette manière de prier, trouva des imaginations qu'il échauffa, et forma la secte qu'on appelle la secte des Adamites, parce qu'elle s'autorisait de l'exemple d'Adam et d'Eve : il paraît, en effet, qu'il y eut des Adamites de cette espèce. Ils mettaient, au rapport de saint Epiphane, leurs habits bas dans le vestibule de l'église, et ils allaient ensuite prendre leur place, nus comme l'enfant qui sort du sein de la mère : les supérieurs ecclésiastiques étaient gravement, chacun dans la place qui convenait à leur rang, et faisaient l'office nus (2).

Les mœurs de cette secte furent d'abord irréprochables, et ils excommuniaient sans retour ceux qui tombaient dans quelque faiblesse contraire à l'innocence qu'ils professaient; cette secte ne tarda pas à se corrompre.

3° Lorsque la vie monastique se fut établie dans

(1) Alexander ab Alexandro dierum genialium, l. 2, c. 19. Plutar., vie d'Auguste.

(2) Epiph. ibid.

la Palestine, on y vit des prodiges de pénitence, de pauvreté, et de toutes les vertus chrétiennes. « Quelques-uns des solitaires, dit Evagre, inventèrent une manière de vivre qui semble être au-dessus de toute la force et de toute la patience » des hommes : ils ont choisi un désert exposé aux » ardeurs du soleil, pour l'habiter; il y a des hommes » et des femmes qui y étant entrés nus, excepté ce » que la pudeur ne permet point de nommer, y » méprisent, dans toutes les saisons, ou les rigueurs » du froid, ou l'excès de la chaleur; ils dédaignent » d'user des alimens dont usent les autres hommes, » et se contentent de paître comme les bêtes.

» Il y en a quelques-uns, quoiqu'en petit nombre, » qui, quand ils se sont élevés, par un long exercice de vertus, au-dessus des passions, retournent » dans les villes, se mêlent dans la foule des hommes, » et font semblant d'avoir perdu l'esprit, pour mépriser la vaine gloire, que Caton dit être la » tunique que les plus sages ôtent la dernière.

» Ils sont tellement accoutumés à manger sans » aucun sentiment de volupté, qu'ils mangent, s'il » est besoin, dans les cabarets et dans les tavernes, » sans avoir aucun égard, ni au lieu, ni aux personnes; ils entrent souvent dans les bains publics, » et se baignent indifféremment avec toute sorte » de personnes; ils ont tellement vaincu les passions et triomphé de la nature, qu'il n'y a ni » regard, ni attouchement qui puisse exciter en eux » aucun mouvement déshonnête. Ils sont des hommes, quand ils sont parmi des hommes, et il » semble qu'ils soient comme des femmes, parmi » les femmes; enfin, pour tout dire en peu de mots, » leur vertu suit des lois contraires à celles de la » nature, et s'ils sont contraints d'user des choses » les plus nécessaires à la vie, ils n'en usent ja-

mais autant que la nécessité le demande (1). »

Ces hommes étaient trop extraordinaires et trop respectés pour n'avoir pas des imitateurs, et il est possible qu'une fausse imitation de ces solitaires ait mis la nudité en usage parmi leurs faux imitateurs, et que, dans la suite des temps, ils se soient bornés à ce trait de ressemblance, assez propre à attirer l'attention et les bienfaits du vulgaire. Le rapport de ces faux imitateurs des solitaires de la Palestine avec les anciens Adamites, les aura fait appeler de ce nom, et voilà encore une espèce d'Adamites, dont M. Beausobre nous fait lui-même connaître la possibilité (2).

Les Adamites reparurent au quatorzième siècle : ils sont plus connus sous le nom de Turlupins et de pauvres frères ; on en parlera sous ces noms. Un fanatique nommé Picard, renouvela aussi cette secte, et il y eut des Adamites parmi les Anabaptistes : voyez les articles Picard et Anabaptistes (3).

ADELPHE, philosophe platonicien, qui adopta les principes des Gnostiques comme des développemens du platonisme ; il ramassa plusieurs livres d'Alexandre le Lybien, et de prétendues révélations de Zoroastre, qu'il mêla avec les principes du platonisme et avec ceux des Gnostiques : il composa de ce mélange un corps de doctrine, qui séduisit beaucoup de monde dans le troisième siècle.

Ce même Adelphe prétendit avoir pénétré plus avant que Platon dans la connaissance de l'Être

(1) Evag. t. 4 de la trad. du présid. Cousin, c. 21.

(2) Il paraît qu'en effet ces solitaires eurent de faux imitateurs, puisque le vingt-neuvième canon du concile de Laodicée défend non-seulement aux laïques et aux prêtres, mais aux moines même, de se baigner avec les femmes.

(3) Ittigius, de hæred. sect. 2, c. 4. Osiander, part. 1, cent. 16, p. 12. Natal. Alex. in sæc. 15 et 16, p. 906.

suprême. Plotin, qui était le chef des Platoniciens, le réfuta dans ses leçons, et écrivit contre lui; Aurélius fit quarante livres pour réfuter celui de Zostrien, et Porphyre en fit aussi beaucoup, pour montrer que le livre de Zoroastre était nouveau, et composé par Adelphe et par ses disciples.

Nous avons encore l'ouvrage de Plotin contre ces Gnostiques purement philosophes, comme on le voit par la croyance que Plotin leur attribue (1).

AÉRIUS était moine; il avait suivi le parti des Ariens, et il était ami d'Eustathe. Eustathe fut élu évêque de Constantinople, et Aérius devint son plus cruel ennemi.

Eustathe n'oublia rien pour se faire pardonner par son ami la supériorité que lui donnait sa place; il le combla de marques d'estime et d'amitié, l'ordonna prêtre, et lui donna la conduite de son hôpital, mais il ne le gagna pas : Aérius se plaignait sans cesse, et murmurait contre son évêque. Eustathe le menaça d'user de son autorité pour lui imposer silence; alors Aérius attaqua l'autorité d'Eustathe, et prétendit que l'évêque n'était pas supérieur au prêtre.

Après ce premier acte d'indépendance, Aérius attaqua tout ce qui donnait du crédit à Eustathe, ou qui lui attirait de la considération de la part du peuple; il condamna toutes les cérémonies de l'Eglise, et la célébration des fêtes, dans lesquelles l'évêque paraissait avec éclat et avec distinction; il nia qu'il fallût prier pour les morts, et soutint que l'Eglise n'avait point le pouvoir de prescrire des jeûnes.

Aérius, après avoir formé ce plan de réforme, quitta son hôpital, enseigna ses opinions, et per-

(1) Plotin, l. 18, p. 203.

suada beaucoup d'hommes et de femmes, qui quittèrent l'Eglise, le suivirent, et formèrent la secte des Aériens. Comme on les chassait de toutes les Eglises, ils s'assemblaient dans les bois, dans des cavernes, en pleine campagne, où ils étaient quelquefois couverts de neige.

Aérius vivait du temps de saint Epiphane, et sa secte subsistait encore du temps de saint Augustin (1).

Les Protestans ont renouvelé les erreurs d'Aérius : nous allons les examiner.

De la Supériorité des Evêques sur les simples Prêtres.

L'Eglise est une société visible, qui a son culte, ses cérémonies et ses lois ; il y a donc nécessairement des supérieurs, et un ordre d'hommes auxquels il appartient d'enseigner, de prêcher, de faire des lois, et de veiller à leur exécution.

C'est Jésus-Christ lui-même qui a établi cet ordre dans l'Eglise ; il a chargé les apôtres d'enseigner ; il leur a donné le pouvoir de remettre les péchés. Tout le nouveau Testament nous les représente comme les ministres de Dieu, séparés du reste des fidèles, et établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise (2).

Il y a donc dans l'Eglise des ministres qui ont, de droit divin, une vraie supériorité sur les simples fidèles.

Tous les ministres ne sont pas égaux dans l'Eglise ; l'ordre hiérarchique est composé d'évêques, de prêtres et de diacres.

Les évêques sont les successeurs des apôtres, et les apôtres étaient un ordre différent de l'ordre des prêtres. Nous voyons, dans les actes des apôtres,

(1) An. 376. Epiph. Hær. 76. Aug. Hær. 53.
(2) Prima Cor., c. 4. Secunda Cor., c. 3. Act. c. 20.

que saint Paul et saint Barnabé établissaient des prêtres dans les villes, et ces prêtres n'appartenaient point au collége des apôtres : on ne prend point pour leur ordination les mêmes mesures que l'on prend lorsqu'il est question de choisir un apôtre: par-tout on parle des apôtres, comme d'un ordre distingué des évêques (1).

C'est au tribunal des évêques que les prêtres sont cités : ainsi les évêques ont, par leur institution ou par leur ordination, et par conséquent de droit divin, une supériorité d'ordre et de jurisdiction sur les simples prêtres.

Dans tous les temps, l'ordre des évêques a été distingué de celui des prêtres, et cette distinction suppose dans l'évêque une supériorité de droit divin : on trouve cette distinction marquée formellement dans les lettres de saint Ignace, dans Origène, dans Tertullien (2).

Les évêques avaient seuls le droit d'ordonner des évêques, des prêtres et des diacres, et l'on a toujours annullé les ordinations faites par les prêtres.

L'Eglise grecque, les Cophtes, les Nestoriens, sont sur ce point d'accord avec l'Eglise latine (3).

Ainsi, le sentiment qui refuse aux évêques une supériorité d'ordre, de jurisdiction et d'honneur sur les simples prêtres, est contraire à la constitution de l'Eglise, à l'Ecriture, à la tradition, et à la pratique immémoriale de l'Eglise. Hamond et Péarson ont sur ce point réduit les Presbytériens à l'ab-

(1) Act. c. 14, v. 10, c. 15.

(2) Ignac. Ep. ad. Magnes., ad Ephes. Orig. Hom. in Luc. 20. Tert. Coron. Militis.

(3) Perpét. de la foi, t. 3, p. 570. Voyez les articles Nestoriens, Cophtes, Abyssins, Jacobites.

surde, et M. Nicole a réfuté sans réplique ce que M. Claude a dit en leur faveur (1).

Mais personne n'a mieux réfuté les Presbytériens, ni mieux défendu l'épiscopat contre Saumaise et Blondel, que le P. Pétau : voyez ses dogmes théologiques.

Comme chaque évêque en particulier n'est pas infaillible, il n'a pas sur les simples prêtres un autorité sans bornes, ou un pouvoir arbitraire.

Un évêque, par exemple, n'a pas le droit d'ordonner à ses prêtres de prêcher l'Arianisme, qui a été condamné par le concile de Nicée, ou de changer la discipline établie par ce concile, pour toute l'Eglise : il y a donc dans l'Eglise une autorité supérieure à l'évêque, laquelle autorité fait des lois que l'évêque est obligé de suivre, et qu'il ne peut obliger aucun de ses prêtres d'enfreindre ; ainsi, lorsque l'Eglise a fait des lois, l'évêque a le pouvoir de les faire observer, et de punir ceux qui ne les observent pas.

Mais comme un évêque en particulier n'est point infaillible, il peut se tromper sur l'observation des lois ou sur leur application ; il peut leur donner trop d'étendue : il y a donc un tribunal où l'on juge si l'évêque ne se trompe pas en jugeant que telle personne n'observe pas la loi, ou s'il ne donne pas à la loi et à son propre pouvoir trop d'étendue.

Ce tribunal était un tribunal purement ecclésiastique ; et la chose ne pouvait être autrement, puisque l'Eglise était une société purement religieuse, dont les lois n'avaient aucun rapport avec les intérêts purement temporels et civils.

---

(1) Hamon, dissert. cont. Blondel. Bingham, antiquit. eccles. Joannis Pearsonnii opera posth. Defensio episcopatûs diœcesani, auctore Henrico Mauritio. Prétendus Réformés convaincus de schisme, l. 3, c. 10.

L'alliance de l'Eglise et de l'état n'ayant point changé la constitution et l'essence de l'Eglise, il est clair que la puissance ecclésiastique et la puissance civile sont différentes, et non pas opposées.

De la Prière pour les Morts.

Nous lisons, dans le second livre des Machabées, que c'est une pensée sainte et salutaire de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés (1).

Il y a donc des péchés qui peuvent être remis dans l'autre monde, par le moyen des prières des vivans.

Les Protestans ne pouvant répondre à cet argument, ont nié que le second livre des Machabées fût canonique; mais ils l'ont nié sans raison, puisqu'il a été mis au nombre des livres canoniques, par presque toutes les Eglises chrétiennes, par le décret d'Innocent I, par le quatrième concile de Carthage. Le doute de quelques Pères et de quelques églises particulières ne peut être opposé au consentement général des autres.

Jésus-Christ déclare, dans l'Evangile, qu'il y a certains péchés qui ne seront remis, ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre : les Pères ont conclu delà, qu'il y en avait qui se remettaient dans l'autre monde, et qu'il fallait prier pour les morts.

La prière pour les morts a toujours été en usage dans l'Eglise; elle était pratiquée dès le second siècle, et Tertullien la met au nombre des traditions apostoliques. Or, ces prières qu'on faisait pour les morts, n'étaient pas seulement pour la consolation des vivans, ou pour remercier Dieu des grâces qu'il

(1) L. 2. Mach., c. 12, v. 46.

avait

avait faites aux morts; c'était pour obtenir du soulagement à leurs peines (1).

La dévotion pour les morts s'augmenta beaucoup, vers la fin du dixième siècle et au commencement de l'onzième, par saint Odilon, et par l'ordre de Cluni (2).

Cette dévotion est digne de la charité chrétienne: notre amour pour Jésus-Christ doit nous lier à tout son corps, et nous faire prendre part aux biens et aux maux de ses membres : comme nous devons donc nous intéresser à la gloire des saints, en nous réjouissant de leurs triomphes et de leur bonheur, nous devons aussi prendre part aux souffrances des justes, qui ont encore à satisfaire la justice divine; nous devons prier pour eux : tous nos controversistes ont très-bien traité cette question.

L'erreur d'Aérius, sur la célébration des fêtes et sur les cérémonies, a été renouvelée par les Protestans en partie, et sur-tout par les Presbytériens, par quelques Anabaptistes, et enfin par les Kouakres : nous en parlerons à ces articles. On peut voir, sur cette matière, l'ouvrage de Bruyeis, intitulé, *Défense du culte extérieur.*

AESCHINES était un empirique d'Athènes, qui suivit les erreurs des Montanistes : il enseignait que les apôtres avaient été inspirés par le Saint-Esprit, et non par le Paraclet; que le Paraclet promis avait dit, par la bouche de Montan, plus de choses, et des choses plus importantes que l'Evangile (3).

AETIUS, chef des Anoméens. Voyez cet article.

---

(1) Joan. 6, v. 27. Tert. de Monogam., c. 10. Aug., de curâ pro Mortuis, operum t. 6, p. 116, Serm. 32. De verbis apost., n. 172, c. 2. Chrysost. Hom. in ep. ad Philipp., circà fin.

(2) Mabillon, Præ. in sextum sæc. Benedictinum, p. 449, n. 38.

(3) Ittigius, de Hær., p. 243. Hofman Lexic. Stockman Lex.

AGAPETES ; ce mot signifie des personnes qui s'aiment ; il a été donné à une branche de Gnostiques, qui subsistait vers la fin du quatrième siècle, en 395.

Saint Jérôme représente cette espèce de secte comme composée principalement de femmes qui s'attachaient les jeunes gens, et qui leur enseignaient qu'il n'y avait rien d'impur pour les consciences pures.

Peut-être cette branche de Gnostiques tira-t-elle son nom d'une femme, nommée Agapie, qui avait été instruite par un nommé Marc, et qui pervertit beaucoup de femmes de qualité, en Espagne.

Une des maximes des Agapètes, était de jurer et de se parjurer, plutôt que de révéler le secret de la secte (1).

AGARÉNIENS ; c'est le nom que l'on donna à des chrétiens qui, au milieu du septième siècle, renoncèrent à l'Évangile pour professer l'Alcoran : ils niaient la Trinité, et prétendaient que Dieu n'avait point de fils, parce qu'il n'avait point de femme.

Ces chrétiens apostats furent appelés Agaréniens, parce qu'ils embrassèrent la religion de Mahomet, et des Arabes qui descendent d'Ismaël, fils d'Agar (2).

AGIONITES ou AGIONOIS : c'est une secte de débauchés, qui condamnaient le mariage et la chasteté, qu'ils regardaient comme une suggestion du mauvais principe ; ils se livraient à toutes sortes d'infamies : ils parurent vers l'an 694, sous Justinien II et sous le pape Sergius I. Ils furent condamnés par le concile de Gangres (3).

AGNOETES ; ce nom signifie ignorant : on l'a donné, 1° aux disciples de Théophrone, qui, vers la fin du quatrième siècle, prétendit que Dieu

(1) Aug., Hær. 70. Stockman Lexic.
(2) Stockman Lexic.
(3) Ibid.

ne connaissait pas tout, qu'il acquérait des connaissances.

Cette erreur est absurde; il est évident que l'Etre nécessaire a une connaissance infinie; la seule difficulté contre la toute science de Dieu, se tire de la liberté : les Sociniens ont renouvelé cette erreur. Voyez leur article.

2° On donne le nom d'Agnoëtes à ceux qui ont prétendu que Jésus-Christ ne savait pas tout; qu'il avait ignoré le jour du jugement, et le lieu où Lazare était enseveli.

Les erreurs de Nestorius et d'Eutyches avaient fait naître une infinité de questions sur la nature de Jésus-Christ, sur son humanité, sur sa divinité, sur la manière dont elles étaient unies, sur les effets de cette union.

Thémistius, diacre d'Alexandrie, rechercha si, après cette union, n'y ayant qu'une personne en Jésus-Christ, Jésus-Christ avait ignoré quelque chose : il proposa sa question à Timothée, évêque d'Alexandrie, qui lui dit que Jésus-Christ n'avait rien ignoré.

Thémistius crut trouver le contraire dans l'Ecriture, puisque Jésus-Christ disait lui-même que, ni les anges, ni le Fils, mais le Père seul savait le jour du jugement.

Il ne paraît pas que les Agnoëtes aient attribué cette ignorance à l'ame de Jésus-Christ, sans l'attribuer à sa divinité, car ils ne paraissent pas avoir fait cette distinction. Comme ils ne reconnaissaient qu'une personne en Jésus-Christ, et que Jésus-Christ avait dit qu'il ne savait pas le jour du jugement, ils concluaient que Jésus-Christ avait ignoré quelque chose: il paraît donc que Bellarmin s'est trompé sur les Agnoëtes (1).

(1) Bellarm., de Christ., l. 4, c. 1.

Il est aisé de s'en convaincre, en réfléchissant sur l'origine de cette secte, et par la lecture des auteurs qui en ont parlé. (1).

L'erreur des Agnoëtes n'a pour fondement que le passage dans lequel Jésus-Christ dit que le Fils de l'Homme ne sait pas le jour du jugement.

Ce passage avait été autrefois le sujet d'une grande dispute entre les Ariens et les catholiques, parce que les premiers en concluaient que Jésus-Christ n'était pas Dieu.

Quelque Pères, pour répondre à cette difficulté, avaient dit que c'était en tant qu'homme que Jésus-Christ ignorait le jour du jugement, non qu'ils crussent que Jésus-Christ, comme homme, ait ignoré quelque chose, puisqu'en vertu de l'union hypostatique, tous les trésors de la sagesse et de la science étaient en lui; mais seulement que l'humanité seule, considérée séparément de la divinité, ne peut par elle-même et par ses seules lumières, avoir cette connaissance (2).

D'autres Pères ont cru que le Fils de Dieu avait voulu dire qu'il n'avait pas sur cela une science expérimentale (3).

D'autres enfin disent que Jésus-Christ ignorait, en un certain sens, ce qu'il ne jugeait pas à propos de nous découvrir; il ignorait pour nous, il voulait que nous l'ignorassions.

Les apôtres avaient demandé à Jésus-Christ quand la fin du monde arriverait, et quels signes l'annonceraient.

Jésus-Christ a répondu à la seconde partie de

(1) Leont. de Sectis, act. prim. Isidor., l. 3 Origin., c. 5. Damascen.

(2) Athan., Serm. cont. Arian. Ambr. in Luc., l. 8. Greg. Naz. Or., etc.

(3) Orig. in Matth. Epiph. Hær. 69.

leur question, dans tout ce qui précéde, parce qu'il fallait que ces signes fussent connus; à l'égard de l'heure et du jour précis, il leur dit que ce sont des choses dont le Père s'est réservé la connaissance, et qu'il ne veut découvrir aux hommes, ni par lui-même, ni par les anges du ciel, ni par les prophètes, ni par le Fils; en un mot, qu'il veut, par ce secret impénétrable, nous tenir dans une vigilance et dans une attention continuelle, et réprimer en nous la vaine curiosité et les recherches inutiles au salut (1).

Forbésius croit qu'en effet l'humanité, ou l'ame de Jésus-Christ, ignorait le jour du jugement.

Cette explication est contraire au sentiment des Pères, mais ce n'est pas une hérésie. L'ame humaine de Jésus-Christ, quoiqu'unie hypostatiquement au Verbe, n'est pas infinie; elle peut, en vertu de cette union, savoir tout ce qu'elle désire savoir; mais comme elle n'est pas infinie, elle ne voit pas tout à-la-fois : ainsi Jésus-Christ, dans le temps qu'il disait à ses apôtres qu'il ne savait pas le jour du jugement, pouvoit ne pas faire attention actuellement au temps où le monde devait finir (2).

AGONICELITES; c'est le nom de ceux qui prétendaient qu'on devait prier debout, et que c'était une superstition de prier à genoux (3).

AGRICOLA (Jean Isleb), ainsi nommé parce qu'il était d'Isleb ou Eisleben, dans le comté de Mansfeld, compatriote et contemporain de Luther, fut aussi son disciple : il soutint d'abord les sentimens de son maître avec beaucoup de zèle; mais

(1) Orig. Chrys. Aug. l. 8, quæst. 61; l. 1, de Trin., c. 12. De Genesi, contrà Maur., c. 23. Æstius, in loc. diff. scrip., p. 442. in l. 3. Sent. dist. 14 et 3. Calmet, sur S. Matthieu et sur S. Marc, c. 24 et 13. Natal. Alex., in sæc. 6, dissert. 7.

(2) Forbes, Instit. Theol., l. 3, c. 21.

(3) Stockman Lexic.

il les abandonna ensuite, et devint ennemi de Luther.

Après mille variations dans sa doctrine et dans sa foi, après mille rétractations et mille rechûtes, il renouvela une erreur que Luther avait été obligé d'abandonner; il en poussa les conséquences, et devint chef d'une secte, qu'on appela la secte des Anoméens.

Luther avait enseigné que nous étions justifiés par la foi, et que les bonnes œuvres n'étaient point nécessaires pour le salut. Agricola conclut de ce principe, que lorsqu'un homme avait la foi, il n'y avait plus de loi pour lui; qu'elle était inutile, soit pour le corriger, soit pour le diriger, parce qu'étant justifié par la foi, les œuvres étaient inutiles, et parce que s'il n'était pas juste, il le devenait en faisant un acte de foi.

Agricola ne voulait donc pas qu'on prêchât la loi évangélique, mais l'Evangile; il voulait qu'on enseignât les principes qui nous portent à croire, et non pas les maximes qui dirigent la conduite (1).

Luther s'éleva contre cette doctrine : Agricola se rétracta plusieurs fois, et la reprit autant de fois, parce que Luther n'abandonnant point ses principes sur la justification, et les admettant avec Agricola, il ne pouvait le réfuter solidement, ni le détromper, puisque les conséquences d'Agricola étaient évidemment liées aux principes de Luther, sur la justification.

Comme Agricola rejetait toute espèce de loi, on appela ses disciples Anoméens, c'est-à-dire sans loi.

AGRIPPINIENS, disciples d'Agrippa, évêque de Carthage, qui rebaptisait ceux qui avaient été baptisés par les hérétiques. Voy. l'article REBAPTISANS.

ALBANOIS, secte du huitième siècle, ainsi

(1) Stockman Lexic. Sekendolf, hist. Luth., l. 3, §. 82.

appelée du nom du lieu où elle prit naissance; c'est l'Albanie (1).

Ils soutenaient qu'il était défendu de faire aucun serment; ils niaient le péché originel, l'efficacité des sacremens et le libre arbitre; ils rejetaient la confession auriculaire, comme inutile, et ne voulaient pas qu'on excommuniât.

On leur attribue d'avoir cru le monde éternel, et d'avoir enseigné la métempsycose.

Il paraît qu'ils admettaient deux principes éternels et contraires, et qu'ils niaient la divinité de Jésus-Christ. Ils condamnaient le mariage.

Ainsi, les Albanois étaient une branche de Manichéens, qui s'était renouvelée dans l'Albanie, après leur destruction dans l'Orient. Ces sectaires se dispersèrent par-tout, et par-tout ils trouvèrent des disciples et formèrent des sectes: ils en eurent dans une infinité d'endroits en France.

L'ignorance était alors profonde, et presque générale: le clergé sur-tout était fort ignorant, et par conséquent peu régulier; car il ne faut pas croire qu'un clergé ignorant puisse long-temps conserver des mœurs: il en faut dire autant du peuple.

Ces restes de Manichéens ainsi répandus dans l'Europe, étaient eux-mêmes fort ignorans: ils séduisaient le peuple par une apparence de régularité dans leurs mœurs et dans leur conduite; ils criaient contre les abus, contre les désordres du clergé: le peuple ignorant est toujours séduit par cet artifice.

C'est à cette ignorance du clergé et des peuples, qu'il faut attribuer les progrès rapides de ces sectes qui inondèrent l'Europe depuis le huitième siècle, qui ont allumé ces guerres si longues et si cruelles qui n'ont fini que dans le dernier siècle. Voyez les

(1) Stockman Lexic. in voce Albanenses. Sander. Baron.

articles Bogomiles, Tanchelin, Pierre de Bruys, Arnaud de Bresse, Albigeois, Vaudois, Stadinghs, Caputiés, Béguards, Fraticelles, Wiclef, Hussites, Luther, Anabaptistes, Réforme.

ALBIGEOIS, Manichéens qui infectèrent le Languedoc, à la fin du douzième siècle.

L'hérésie des Pauliciens, ou Manichéens de Bulgarie, avait été apportée en France par une vieille femme, qui avait séduit plusieurs chanoines d'Orléans; d'autres Manichéens, répandus dans les provinces méridionales de la France, y avaient communiqué leurs erreurs : la sévérité avec laquelle on les traita et les recherches exactes qu'on en fit, rendirent les hérétiques plus circonspects, et ne détruisirent point l'hérésie.

Malgré les efforts que l'on avait faits pour rétablir les études et la discipline en France, l'ignorance et le désordre des mœurs étaient extrêmes, même dans le clergé : on exerçait les fonctions ecclésiastiques sans science, sans mœurs et sans capacité; l'usure était commune, et dans beaucoup d'Eglises, tout était vénal, les sacremens et les bénéfices : les clercs, les prêtres, les chanoines et même les évêques se mariaient publiquement (1).

Parmi les Laïques, ce n'étaient que meurtres, que pillage, que violence : les seigneurs s'emparaient des bénéfices, les donnaient, les vendaient, ou les léguaient même par testament (2).

Le clergé était l'objet de la haine et du mépris du peuple et des grands.

Les Manichéens, qui conservaient contre le clergé une haine implacable, et un désir ardent de se venger des rigueurs qu'on avait exercées contr'eux,

(1) Gallia Christ., t. 1, p. 10. Variæ Appendices, p. 44.
(2) Hist. litt. de France, t. 6.

profitèrent de ces dispositions pour attaquer tout ce qui conciliait de la considération au clergé : ils attaquèrent donc les sacremens, les cérémonies de l'Eglise, les prérogatives du clergé, prétendirent qu'on ne devait pas payer la dîme, et damnèrent tous les ecclésiastiques qui possédaient des biens-fonds.

Le peuple ignorant n'était retenu dans la soumission au clergé, que par la terreur des peines canoniques : il prêta facilement l'oreille aux insinuations des Manichéens, et passa du mépris des ministres, à celui de leur doctrine, des cérémonies, et des sacremens qu'ils conféraient.

Les Manichéens, au contraire, condamnaient les richesses et les dérèglemens du clergé; ils bornaient sa puissance, ils étaient pauvres, ils affichaient la régularité; ils furent bientôt regardés comme des apôtres. L'hérésie Manichéenne éclata tout-à-coup en France; elle eut une grande quantité de sectateurs dans différentes provinces, et fut favorisée par beaucoup de seigneurs, qui avaient envahi les domaines de l'Eglise, et que les conciles condamnaient, sous peine d'excommunication, à rendre les biens qu'ils avaient usurpés : ainsi, les Manichéens devinrent bientôt une secte redoutable.

Les papes envoyèrent dans les provinces méridionales de la France, des légats pour arrêter le progrès de cette erreur. Saint Bernard y alla, et convertit beaucoup d'hérétiques; mais il ne communiqua point au clergé ses lumières, ses talens, son zèle, et après son départ, l'hérésie reprit de nouvelles forces (1).

Les évêques et quelques seigneurs de la province s'assemblèrent à Lombers, où les hérétiques étaient

(1) Hist. de Languedoc, t. 2, l. 17, p. 547; t. 3, l. 19, p. 2.

protégés par les habitans, parmi lesquels il y avait plusieurs chevaliers : les évêques disputèrent contre les chefs des hérétiques ; ils les convainquirent de renouveler les erreurs des Manichéens, et les condamnèrent.

La condamnation de ces sectaires n'empêcha pas qu'ils ne fissent des prosélytes dans la Provence, en Bourgogne et en Flandres, où ils furent connus sous le nom de Popélicains, de Publicains, de Bons Hommes, etc.

Les archevêques de Narbonne et de Lyon en firent arrêter quelques-uns, et l'on brûla vifs tous ceux qui ne voulurent pas se convertir (1).

Quelques années après, ces hérétiques se multiplièrent si prodigieusement dans le Languedoc, que les rois d'Angleterre et de France envoyèrent les prélats les plus éclairés de leurs états, pour défendre la vérité et la religion ; ils enjoignirent aux seigneurs, leurs vassaux, de donner main-forte et tous les secours nécessaires aux prélats et au légat que le pape enverrait pour les conversions des hérétiques.

Le légat et les évêques entrèrent dans Toulouse, au milieu des clameurs insultantes du peuple, qui les traitait hautement d'hérétiques, d'apostats, d'hypocrites ; cependant un des prélats prêcha, et réfuta si solidement leurs erreurs, que les hérétiques, intimidés par la force de ses raisons et par la crainte du comte de Toulouse, n'osèrent plus se montrer ni parler en public.

Le légat ne se contenta pas de ces avantages ; et comme s'il se fût défié de cette méthode, si conforme à l'esprit de la religion, il fit des recherches pour découvrir les hérétiques, et fit promettre par serment, à tous les catholiques, de dénoncer les

(1) Ibid. t. 3, p. 4, an. 1178.

hérétiques qu'ils connaissaient, et leurs fauteurs.

Parmi les hérétiques dénoncés, on trouva un nommé Pierre Mauran, homme riche, et que l'on regardait comme le chef des hérétiques; on l'engagea, par caresses et par promesses, à comparaître devant le légat. Dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, il déclara que le pain consacré par le ministère du prêtre, n'était pas le corps de Jésus-Christ : les missionnaires ne lui en demandèrent pas davantage; ils se levèrent, et ne purent s'empêcher de répandre des larmes sur le blasphême qu'ils venaient d'entendre, et sur le malheur de celui qui l'avait prononcé : ils déclarèrent Mauran hérétique, et le livrèrent au comte de Toulouse, qui le fit enfermer : tous ses biens furent confisqués et ses châteaux démolis.

Pierre Mauran promit alors de se convertir et d'abjurer ses erreurs : il sortit de prison, se présenta nu, en caleçon, devant le peuple; et s'étant prosterné aux pieds du légat et de ses collégues, il leur demanda pardon, reconnut ses erreurs, les abjura, et promit de se soumettre à tous les ordres du légat. Le lendemain l'évêque de Toulouse et l'abbé de Saint-Sernin allèrent prendre Pierre Mauran dans la prison; il en sortit nu et sans chaussure : l'évêque de Toulouse et l'abbé de Saint-Sernin, en le conduisant, le fustigeaient de temps en temps, et l'amenèrent jusqu'aux degrés de l'autel, où il se prosterna aux pieds du légat et abjura de nouveau ses erreurs : on confisqua ses biens; on lui ordonna de partir dans quarante jours pour Jérusalem, et d'y demeurer trois ans au service des pauvres, avec promesse, s'il revenait, de lui rendre ses biens, excepté ses châteaux, qu'on laissait démolis, en mémoire de sa prévarication. Il fut condamné, de plus, à une amende de cinq cents livres pesant d'argent, envers le comte de Toulouse, son seigneur;

à restituer les biens des églises, qu'il avait usurpés: à rendre les usures qu'il avait exigées, à réparer les dommages qu'il avait causés aux pauvres (1).

Voilà quel était Pierre Mauran, cet ennemi si ardent du clergé, ce grand zélateur de la Réforme.

On découvrit encore quelques-uns des principaux hérétiques, que l'on convainquit de Manichéisme, et que l'on excommunia : ce fut-là tout le fruit de la mission (2).

La guerre divisait alors les seigneurs de la province; et Roger, vicomte d'Alby, ménagea les hérétiques, qu'il regarda comme une ressource contre Raymond, comte de Toulouse, leur grand ennemi : ils se fortifièrent dans différens endroits de ses domaines, et le pape Innocent III, informé de leurs progrès, envoya un légat en Languedoc.

Ce légat était Henri, abbé de Clairvaux, qui venait d'être élevé au cardinalat et à l'évêché d'Albano : deux ans avant il avait été employé dans la mission, à la tête de laquelle était le cardinal Chrysogone.

Henri, par la force de son éloquence, persuada à un grand nombre de catholiques de prendre les armes et de le suivre; il forma de ces catholiques un petit corps d'armée, s'avança vers les domaines du vicomte Roger, assiégea le château de Lavaur, et le prit.

C'était le siége principal des hérétiques, et deux de leur chefs, que l'on prit dans ce château, se convertirent. Le légat porta ensuite son armée en Gascogne, où il réduisit les hérétiques, autant par la force de ses prédications que par la terreur des armes. Après avoir ainsi terminé son expédition contre les hérétiques, le cardinal légat convoqua

(1) Hist. de Languedoc, t. 3, l. 19, p. 48.
(2) Ibid.

des conciles, pour régler les affaires de l'Eglise (1).

Le cardinal Henri n'eut pas plutôt terminé son expédition, que la crainte ne faisant plus d'impression sur les peuples, ils prêtèrent l'oreille, comme auparavant, aux discours séducteurs des Manichéens, et l'erreur prit de nouvelles forces (2).

Les papes envoyèrent des légats pour arrêter le progrès de l'hérésie; mais les guerres qui divisaient les princes, l'ignorance du clergé, les démêlés des légats et des évêques, rendirent les missions contre les hérétiques peu utiles. Les hérétiques profitèrent de cet état de trouble; ils prêchèrent publiquement leur doctrine, et séduisirent une grande quantité de chevaliers et de seigneurs.

Les légats s'appliquèrent donc à faire cesser les guerres qui désolaient la province de Languedoc, et à réunir les seigneurs entr'eux, pour employer leurs forces contre les hérétiques. Le comte de Toulouse, qui refusa la paix, fut excommunié, et enfin obligé de la faire et de promettre de ne plus favoriser les hérétiques, et de leur faire la guerre.

Mais le comte de Toulouse ne se comporta pas, dans la suite, d'une manière conforme au zèle des légats, et le légat Pierre de Castelnau l'excommunia.

Ce légat fut assassiné peu de temps après; et le pape soupçonnant, non sans quelque vraisemblance, le comte de Toulouse d'avoir eu part au meurtre, l'excommunia de nouveau, mit ses domaines en interdit, et délia ses sujets du serment de fidélité, attendu qu'on ne devait point garder la foi à celui qui ne la gardait pas à Dieu.

Le pape informa de cette excommunication le roi de France, et l'exhorta à prendre les armes, à

(1) Hist. de Lang., t. 3, p. 57.
(2) Ibid., an. 1204.

dépouiller de leurs biens le comte de Toulouse et ses fauteurs.

L'abbé de Cîteaux et les religieux de son ordre reçurent du pape ordre de prêcher la croisade contre le comte de Toulouse, et ils la prêchèrent dans tout le royaume; le pape accordait aux croisés la même indulgence qu'à ceux qui allaient à la Terre Sainte; ainsi l'on s'empressa de se croiser contre le comte de Toulouse.

Raymond, comte de Toulouse, pour dissiper l'orage prêt à fondre sur lui, envoya des ambassadeurs à Rome; et enfin, après bien des négociations, le pape lui promit de l'absoudre, en cas qu'il fût innocent; mais il exigea, pour préliminaires, que le comte de Toulouse remît à son légat sept de ses forteresses, pour garantie de sa soumission au Saint Siége.

Innocent III envoya Milon, son notaire, avec la qualité de légat *à Latere*, pour examiner l'affaire de Raymond: le légat assembla à Montélimar un concile, dans lequel Raymond comparut: ce comte était nu jusqu'à la ceinture, et fit le serment suivant: « L'an 12 du pontificat du seigneur pape Innocent » III, le 18 juin, Je, Raymond, duc de Narbonne, » jure sur les saints Evangiles, en présence des saintes » reliques, de l'Eucharistie, et du bois de la vraie » croix, que j'obéirai à tous les ordres du pape, » et aux vôtres, maître Milon, notaire du seigneur » pape, et légat du Saint Siége apostolique, et de » tout autre légat du Saint Siége, touchant tous et » chacun des articles pour lesquels j'ai été ou je » suis excommunié, soit par le pape, soit par son » légat, soit par les autres, soit enfin de droit; en » sorte que j'exécuterai de bonne foi ce qui me sera » ordonné, tant par lui-même que par ses lettres » et par ses légats, au sujet desdits articles, mais » principalement les suivans. »

Ces articles sont, d'avoir refusé de signer la paix, de n'avoir pas expulsé les hérétiques, de s'être rendu suspect dans la foi, de n'avoir pas rendu justice à ses ennemis, d'avoir fait lever des péages et des guidages indus, d'avoir fait arrêter quelques évêques et leurs clercs, d'avoir envahi leurs biens, etc. Le comte de Toulouse consent qu'on dispense ses sujets du serment de fidélité, supposé que sur tous ces articles il refuse d'obéir au pape.

Seize barons, vassaux du comte, promirent la même chose; ensuite le légat ordonna au comte de réparer tous les torts qu'il avait faits, lui défendit de lever des péages, et de se mêler des affaires de l'Eglise, etc.

Après que le comte eut promis d'observer toutes ces conditions, le légat fit mettre une étole au cou du comte de Toulouse, et en ayant pris les deux bouts, il l'introduisit dans l'Eglise, en le fouettant avec une poignée de verges; enfin, après cette humiliante cérémonie, il lui donna l'absolution (1).

Cependant l'armée des croisés se fortifiait: on voyait arriver en foule des Flamands, des Normands, des Bourguignons, etc. conduits par les archevêques de Rheims, de Sens, de Rouen, par les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux et de Chartres, et par un grand nombre d'ecclésiastiques.

Parmi les seigneurs séculiers, on comptait le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Montfort, etc.

L'abbé de Cîteaux, légat du Saint Siége, fut nommé généralissime de l'armée (2).

Roger, vicomte de Béziers, effrayé de cette terrible croisade, alla trouver les légats, et leur déclara qu'il

(1) Hist. de Langued., t. 3, p. 162.
(2) Ibid. p. 167.

était catholique, qu'il détestait les erreurs des hérétiques, et qu'il ne les favorisait point; mais toutes ses protestations furent inutiles, on ne le crut point.

L'armée des croisés grossissait tous les jours, par les différens corps que conduisaient l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Limoges, etc.

Les croisés prirent plusieurs châteaux et brûlèrent plusieurs hérétiques; enfin, l'armée des croisés arriva devant Béziers, et somma tous les catholiques qui y étaient, de livrer tous les hérétiques

La ville de Béziers rejeta ces conditions, et les croisés l'assiégèrent, la prirent, massacrèrent plus de soixante mille habitans, la pillèrent et y mirent le feu (1).

« Ils passèrent au fil de l'épée tous les habitans, » dit le Père Benoît, sans distinction d'âge ni de » sexe, saccageant et pillant par-tout; ensuite, ayant » aperçu sept mille hommes qui s'étaient retirés dans » l'Eglise de la Madeleine, à dessein de s'y retran- » cher ou d'éviter la fureur des vainqueurs, ceux- » ci suivirent le premier mouvement de leur impé- » tuosité, et comme ils n'étaient commandés par » aucune personne d'autorité, ils se jetèrent sur ces » malheureux, qu'ils massacrèrent, sans qu'il en » échappât un seul (2). »

Après le sac de Béziers, les croisés allèrent à Carcassonne, l'assiégèrent; après une attaque et une défense très-vigoureuse et très-meurtrière, ils obligèrent les habitans à rendre la ville, en leur accordant la vie sauve: ces malheureux habitans n'emportèrent que leur chemise, et l'on retint le comte Roger, que l'on enferma dans une prison, où il mourut peu de temps après.

Les habitans, en sortant, déclarèrent qu'ils étaient

(1) Ibid. (2) Hist. des Albigeois, par le P. Benoît, t. 1, p. 104.

catholiques

catholiques, excepté quatre cent, qui furent arrêtés et brûlés (1).

Tous les domaines de Roger furent donnés à Simon de Montfort. Les croisés, qui n'étaient venus que pour gagner l'indulgence, se retirèrent lorsque les quarante jours de service qu'ils étaient obligés de faire, furent expirés; mais les légats et Simon de Montfort continuèrent de faire la guerre aux hérétiques et à leurs protecteurs.

Raymond, comte de Toulouse, s'était joint à l'armée des croisés, et s'était retiré comme les autres, après la prise de Carcassonne; mais il était à peine de retour à Toulouse, que l'abbé de Cîteaux et Raymond de Montfort lui envoyèrent des députés pour le sommer, aussi bien que les consuls de Toulouse, de livrer aux barons de l'armée, sous peine d'excommunication, tous les habitans que les députés lui nommeraient, et de livrer aussi leurs biens, afin qu'ils fissent leur profession de foi en présence des barons de l'armée.

Simon de Montfort menaçait le comte de Toulouse, en cas de refus de sa part d'obéir à ces ordres, de lui courir sus, et de porter la guerre jusque dans le cœur de ses états.

Malgré toutes les précautions que Raymond prit pour éviter la guerre, malgré les promesses qu'il fit de rechercher et de punir les hérétiques, malgré mille protestations d'attachement à la religion, et d'horreur pour l'hérésie, les légats et Simon de Montfort tournèrent contre lui les forces de la croisade.

Le comte de Toulouse se prépara donc à soutenir la guerre, et se ligua avec différens seigneurs de la province.

L'armée du légat était tour à tour grossie et aban-

(1) Hist. de Lang. ibid. Hist. des Albigeois, ibid. p. 106.

donnée par ces troupes de croisés, qui venaient de toutes les parties de la France pour gagner l'indulgence, et qui retournaient promptement, chacun dans leur pays, aussitôt que leurs quarante jours de service étaient expirés : ainsi, les succès des croisés n'étaient ni continuels, ni rapides, et ces alternatives de force et de faiblesse dans l'armée des croisés, entretenaient entre Simon de Montfort et ses ennemis, une espèce d'équilibre qui, pendant long-temps, fit des provinces méridionales de la France un théâtre de désordres et d'horreurs.

La facilité de gagner l'indulgence en se croisant contre les Albigeois, ruinait les croisades de l'Orient, et de leur côté, les princes confédérés souhaitaient la paix, et sur-tout le roi de France, qui s'était joint aux croisés. Le comte de Toulouse la fit, en perdant une partie de ses domaines, en promettant de raser les murs de Toulouse, aussitôt qu'il en recevrait l'ordre du légat; en jurant qu'il rechercherait les hérétiques, et qu'il les punirait sévèrement.

On n'exigea point de Raymond qu'il livrât personne, et la guerre n'eut d'autre effet que de le dépouiller d'une partie de ses domaines.

Raymond alla à Paris, pour convenir de tous ces objets; et après qu'ils furent arrêtés, il fut introduit dans l'église Notre-Dame, et conduit au pied du grand autel, en chemise, en haut-de-chausses et nus pieds, et là il jura d'observer tous les articles qu'on a rapportés, et reçut l'absolution (1).

Les princes confédérés imitèrent le comte de Toulouse et firent la paix, en promettant de travailler avec zèle à l'extirpation de l'hérésie.

Le légat assembla plusieurs conciles, et entr'autres un à Toulouse, où les évêques, de concert avec les

(1) Hist. de Lang., t. 3, l. 24, c. 5; t. 4, p. 184.

barons et les seigneurs, prirent des mesures contre les hérétiques ; on y admit aussi deux consuls de Toulouse, qui prêtèrent serment, sur l'ame de toute la communauté, d'observer tous les statuts que l'on ferait dans l'assemblée pour la destruction de l'hérésie, et l'on établit l'inquisition.

Les inquisiteurs parcoururent toutes les villes, faisant exhumer les hérétiques enterrés en lieu saint, et brûlant les vivans. Leur zèle était infatigable et leur rigueur extrême ; ils condamnaient au voyage de la Terre Sainte ou excommuniaient tout ce qui ne leur obéissait pas aveuglément. De nouveaux malheurs succédèrent donc aux malheurs de la guerre : les peuples étaient par-tout dans la consternation qui annonce la révolte et la sédition ; dans beaucoup d'endroits ils se soulevèrent ; quelques inquisiteurs furent massacrés, et l'on fut obligé de suspendre l'exercice de l'inquisition, que l'on rétablit ensuite.

On fut souvent obligé de mettre des bornes au zèle des inquisiteurs, et cependant on brûla beaucoup d'hérétiques. Leur nombre diminua peu à peu, et on ne trouve pas que l'on ait célébré d'acte de foi depuis 1383. Les inquisiteurs firent encore des recherches, et ne demandaient qu'à brûler ; mais les souverains pontifes, informés de l'irrégularité de leurs procédures et de l'iniquité de leurs sentences, leur imposèrent des lois sévères ; alors l'inquisition n'excita plus de troubles, les hérétiques devinrent plus rares, et s'éteignirent enfin tout à fait.

Tandis que les inquisiteurs recherchaient avec tant d'exactitude et punissaient avec tant de rigueur les hérétiques, un grand nombre de personnes s'adonnaient à la magie et aux sortiléges, et, d'un autre côté, l'on vit les Pastoureaux s'attrouper et massacrer impitoyablement tous les Juifs.

Que de désordres, de crimes et de malheurs ce siècle offre au chrétien qui réfléchit! Cependant on était très-ignorant; il n'y a point de siècle où l'on ait lancé plus d'excommunications, brûlé plus d'hérétiques, et moins cultivé les sciences et les arts.

De la Doctrine des Albigeois.

Il est certain, par tous les monumens du temps des Albigeois, que ces hérétiques étaient une branche de Manichéens ou Cathares; mais leur Manichéisme n'était point celui de Manès. Ils supposaient que Dieu avait produit Lucifer avec ses anges; que Lucifer s'était révolté contre Dieu; qu'il avait été chassé du ciel avec tous ses anges, et que banni du ciel, il avait produit le monde visible, sur lequel il régnait.

Dieu, pour rétablir l'ordre, avait produit un second fils, qui était Jésus-Christ: voilà pourquoi les Albigeois furent aussi appelés Ariens.

Il est donc incontestable que les Albigeois étaient de vrais Manichéens; tous les autres contemporains l'attestent, et leurs interrogatoires, que l'on conserve encore en original, en font foi (1).

Il est vrai que les Vaudois, les Begains et quelques autres hérétiques pénétrèrent dans le Languedoc, et y furent condamnés; mais il n'est pas moins certain que ces hérétiques ont toujours été distingués des Albigeois, et qu'ils ne sont point appelés de ce nom, mais simplement hérétiques (2).

Enfin, Guillaume de Puylaurent, auteur contemporain, dit que les hérétiques qui s'étaient répandus dans le Languedoc, n'étaient pas uniformes; que les

(1) Hist. de Lang., t. 4, p. 183; t. 3, p. 135, 93, etc. Hist. des Albigeois, par le P. Benoît, t. 2, pièces justificatives.

(2) D'Argentré, collect. Jud. Hist. des crois. contre les Albig., par le P. Langlois, jésuite. Hist. du Lang. Hist. des Albigeois.

uns étaient Manichéens, les autres Vaudois, et que ceux-ci disputaient contre les premiers, qui certainement s'appelèrent dans la suite Albigeois. Il ne faut donc pas confondre toutes ces sectes, comme fait M. Basnage, et il est certain que les Albigeois étaient de vrais Manichéens, comme M. Bossuet l'a dit.

Que M. Basnage joigne aux Vaudois, aux Henriciens, etc., les Albigeois, pour en composer, dans ces siècles, une communion étendue et visible, qui tenait les dogmes des Protestans, c'est ce que les catholiques ont peu d'intérêt à réfuter. Nous croyons cependant devoir remarquer en passant, que Valdo ne tenait ses erreurs de personne, et qu'elles n'étaient point celles des Protestans.

Nous ne craignons point d'avancer que M. Basnage n'a fait que des sophismes pour disculper les Albigeois de l'imputation de Manichéisme; toutes ses preuves se réduisent à établir qu'il y avait, en Languedoc, des hérétiques qui étaient opposés aux Manichéens, et personne ne le conteste; mais on prétend que les hérétiques nommés Albigeois, étaient Manichéens, et que ces Manichéens, que M. Basnage convient qui étaient dans le Languedoc, étaient en effet cette secte contre laquelle on forma la croisade, et qui était appelée la secte des Albigeois : c'est ce qui est évident, par tous les monumens du temps, par les conciles, par les interrogatoires, et par la distinction qu'on a toujours faite des Albigeois et des Vaudois : voilà à quoi se réduit la question sur le Manichéisme imputé par M. Bossuet aux Albigeois, et pour l'éclaircissement de laquelle il était inutile d'entasser tant de sophismes (1).

Les Albigeois, outre les erreurs des Manichéens,

(1) Hist. des Eglises réform., t. 1, période 4, c. 9, p. 163. Hist. de l'Eglise, t. 2, l. 29, c. 3, p. 1400.

tenaient celles des Sacramentaires ; et c'est sur cela qu'on se fonde pour avancer que les Albigeois étaient les précurseurs des nouveaux Réformés.

Les erreurs des Albigeois n'étaient pas l'ouvrage du raisonnement, mais l'effet du fanatisme, de l'ignorance et de la haine contre les catholiques : elles sont réfutées aux articles Manichéisme, Calvin, Luther.

ALOGES, hérétiques du second siècle, que l'on croit qui niaient la divinité du Verbe : ils rejetaient l'Evangile selon saint Jean, et l'Apocalypse (1).

Si leur erreur était différente de celle de Théodote de Bizance, elle rentrait dans les principes de Sabellius, qui niait que le Verbe fût une personne distinguée du Père, ou dans le sentiment des Ariens, qui, en reconnaissant que le Verbe était une personne distinguée du Père, prétendaient qu'il était une créature.

AMAURI, était un clerc, natif de Béne, village du diocèse de Chartres ; il étudia à Paris, sur la fin du douzième siècle ; il fit de grands progrès dans l'étude de la philosophie, et enseigna avec réputation, au commencement du treizième siècle (2).

On avait alors apporté en France les livres d'Aristote ; tous les philosophes arabes l'avaient pris pour guide dans l'étude de la logique, qui était presque la seule partie de la philosophie que l'on cultivât.

Il était difficile de regarder Aristote comme un guide infaillible dans la recherche de la vérité, sans supposer qu'il avait fait de grands progrès dans la connaissance des objets qu'ils avait examinés.

Amauri passa donc de l'étude de la logique d'Aris-

(1) Epiph., hær. 51. Philast., de hær., c. 60. Aug., de hær., c. 30. Tertull., de Præscr. (2) Rigord, ad an. 1209.

tote, à l'étude de sa métaphysique et de sa physique; il suivit ce philosophe dans la recherche qu'il avait faite de la nature et de l'origine du monde.

Aristote, dans ses livres de métaphysique, examine toutes les opinions des philosophes qui l'ont précédé: il les trouve toutes insuffisantes, et il les réfute: il réfute Pythagore, qui regarde les nombres, ou plutôt les êtres simples et inétendus, comme les élémens des corps; Démocrite, qui croit que tout est composé d'atomes; Thalès, qui tirait tout de l'eau; Anaximandre, qui croyait que l'infini était le principe et la cause de tous les êtres.

Après avoir réfuté toutes ces opinions, Aristote suppose que tous les êtres sortent d'une matière étendue, mais qui n'a par elle-même ni forme, ni figure, et qu'il appelle la matière première.

Cette matière première existe par elle-même; le mouvement qui l'agite est nécessaire, comme elle; et quoiqu'Aristote reconnût que les esprits sont des êtres immatériels, cependant il avait quelquefois semblé supposer que les esprits étaient sortis de la matière.

Straton, son disciple, en rapprochant ces différentes opinions d'Aristote, avait cru que la matière première suffisait pour rendre raison de l'existence de tous les êtres, et qu'en supposant le mouvement attaché à la matière première, on trouverait en elle, et la cause, et le principe de tout.

Long-temps après Straton, des philosophes arabes, qui avaient commenté Aristote, lui avaient attribué cette opinion, et elle avait passé dans l'Occident, avec les livres des Arabes.

Martin le Polonais rapporte que Jean Scot Erigène avait adopté cette opinion, et qu'il avait enseigné qu'il n'y avait dans le monde que la matière pre-

mière, qui était tout, et à laquelle il donnait le nom de Dieu (1).

Soit qu'Amauri eût envisagé le système d'Aristote sous cette face, soit qu'il n'eût fait qu'adopter le système de Straton, soit qu'il eût suivi les commentateurs arabes et Scot Erigène, il crut en effet que Dieu n'était point différent de la matière première.

Après avoir enseigné la logique avec assez de réputation, Amauri se livra à l'étude de l'Ecriture sainte, et voulut l'expliquer. Comme il était fortement attaché à ses opinions philosophiques, il les chercha dans l'Ecriture; il crut les y voir : il crut voir, dans le récit de Moyse, la matière première, le *chaos;* il crut que cette matière première était, et la cause productrice, et le fond duquel tous les êtres étaient sortis, de la manière dont Moyse le raconte.

Toute la religion s'offrait alors à Amauri, comme le développement des phénomènes que devaient présenter le mouvement et la matière première.

Ce fut sur cette base qu'Amauri bâtit son système de religion chrétienne.

La matière première pouvait, par ses différentes formes, produire des êtres particuliers; et Amauri reconnaissait dans la matière première, qu'il nommait Dieu, parce qu'elle était l'être nécessaire et infini; Amauri reconnaissait, dis-je, en Dieu trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, auxquels il attribuait l'empire du monde, et qu'il regardait comme l'objet de la religion.

Mais comme la matière première était dans un mouvement continuel et nécessaire, la religion et

(1) Nicolaus Trinct. in suo chronico, t. 8. Spicileg. p. 550. D'Argentré, collect. Jud., t. 1, p. 128.

le monde devaient finir, et tous les êtres devaient rentrer dans le sein de la matière première, qui était l'être des êtres, le premier être, seul indestructible.

La religion, selon Amauri, avait trois époques, qui étaient comme les règnes des trois personnes de la Trinité.

Le règne du Père avait duré pendant toute la loi mosaïque.

Le règne du Fils, ou la religion chrétienne, ne devait pas durer toujours; les cérémonies et les sacremens qui, selon Amauri, en faisaient l'essence, ne devaient pas être éternels.

Il devait y avoir un temps où les sacremens devaient cesser, et alors devait commencer la religion du Saint-Esprit, dans laquelle les hommes n'auraient plus besoin de sacremens, et rendraient à l'Etre suprême un culte purement spirituel.

Cette époque était le règne du Saint-Esprit, règne prédit, selon Amauri, dans l'Ecriture, et qui devait succéder à la religion chrétienne, comme la religion chrétienne avait succédé à la religion mosaïque.

La religion chrétienne était donc le règne de Jésus-Christ dans le monde; et tous les hommes, sous cette loi, devaient se regarder comme des membres de Jésus-Christ.

On se souleva, dans l'université de Paris, contre la doctrine d'Amauri; il la défendit, et il paraît que son principe fondamental était ce sophisme de logique:

La matière première est un être simple, puisqu'elle n'a ni qualité, ni quantité, ni rien de ce qui peut déterminer un être; or, ce qui n'a ni quantité, ni qualité, est un être simple; donc la matière première est un être simple.

La religion et la théologie enseignent que Dieu

est un être simple; or, on ne peut concevoir de différence entre des êtres simples, parce que ces êtres ne différeraient que parce qu'il y aurait, dans un de ces êtres, des parties ou des qualités qui ne seraient pas dans l'autre, et alors ces êtres ne seraient plus simples.

S'il n'y a ni ne peut y avoir de différence entre la matière première et Dieu, la matière première est donc Dieu; et de ce principe Amauri tirait tout son système de religion, comme nous l'avons vu.

Amauri, condamné par l'université, appela au pape, qui confirma le jugement de l'université; alors Amauri se rétracta, se retira à Saint-Martin des Champs, et y mourut de chagrin et de dépit (1).

Il eut pour disciple David de Dinant; voyez cet article.

ANABAPTISTES, secte de fanatiques, qui se rebaptisaient, et défendaient de baptiser les enfans.

De l'Origine des Anabaptistes.

Luther, en combattant le dogme des indulgences, avait fait dépendre la justification de l'homme, uniquement des mérites de Jésus-Christ, que le chrétien s'appliquait par la foi.

Ainsi, selon ce chef de la Réforme, les sacremens ne justifiaient point; c'était la foi de celui qui les recevait (2).

Un des disciples de Luther, nommé Stork, conclut de ces principes, que le baptême des enfans ne pouvait les justifier, et qu'il fallait rebaptiser tous les chrétiens, puisque, lorsqu'ils avaient été baptisés, ils étaient incapables de former l'acte de

(1) Guillem. Armoricus, hist. de vitâ et gestis Philip. ad an. 1209. D'Argentré, loc. cit. S. Th. con. Gent., c. 17.

(2) Luth., de captivit. Babylon., p. 75.

foi par lequel le chrétien s'applique les mérites de Jésus-Christ.

Luther n'avait établi sa doctrine, ni sur la tradition, ni sur les décisions des conciles, ni sur l'autorité des Pères, mais sur l'Ecriture seule; or, disait Stork, on ne trouve point, dans l'Ecriture, qu'il faille baptiser les enfans; il faut, au contraire, enseigner ceux qu'on baptise; il faut qu'ils croient.

Les enfans ne sont, ni susceptibles d'instruction, ni capables de former des actes de foi sur ce qu'on doit croire pour être chrétien. Le baptême des enfans est donc une pratique contraire à l'Ecriture, et ceux qui ont été baptisés dans l'enfance, n'ont point en effet reçu le baptême.

Stork ne proposa d'abord cette doctrine que comme une conséquence des principes de Luther sur la justification, conséquence que Luther n'avait point voulu développer, selon Stork, par ménagement ou par prudence.

Le nouveau dogme de Stork ne fut d'abord qu'un sujet de conversation; bientôt il se glissa dans les écoles; on le mit dans les thèses; il eut des partisans dans les colléges; enfin, on le proposa dans les prédications.

Stork, pour défendre son sentiment, s'était armé de ce principe fondamental de la Réforme; savoir: qu'on ne doit admettre comme révélé et comme nécessaire au salut, que ce qui est contenu dans l'Ecriture; il condamne comme une source empoisonnée, les Pères, les conciles, les théologiens et les belles-lettres. L'étude des lettres remplissait, selon Stork, le cœur d'orgueil, et l'esprit de connaissances profanes et dangereuses.

Par ce moyen, Stork mit dans son parti les ignorans, les sots et la populace, qui, dans la secte de Stork, se trouvaient au niveau des théologiens et des docteurs.

Luther n'avait pas seulement enseigné que l'Ecriture était la seule règle de foi, et que chaque fidèle était le juge du sens de l'Ecriture; il avait insinué qu'il recevait des lumières extraordinaires du Saint-Esprit. Il prétendit que le Saint-Esprit ne refusait point à ceux qui les demandaient, les lumières dont il était favorisé; les fidèles n'avaient point, selon Stork, d'autre règle de leur loi ou de leur conduite, que ces inspirations et ces avertissemens intérieurs du Saint-Esprit.

Carlostad, Muncer et d'autres Protestans, jaloux de la puissance de Luther, ou rebutés par sa dureté, adoptèrent les principes de Stork, et les Anabaptistes formèrent dans Wittemberg une secte puissante.

Carlostad et Muncer, à la tête de cette secte, coururent d'église en église, abattirent les images, et détruisirent tous les restes du culte catholique que Luther avait laissé subsister.

Luther apprit, dans sa retraite, le progrès des Anabaptistes; il accourut à Vittemberg, prêcha contre les Anabaptistes, et fit bannir Stork, Muncer et Carlostad.

Carlostad se retira à Orlemonde, d'où il passa en Suisse, et y jeta les fondemens de la doctrine des Sacramentaires.

Stork et Muncer parcoururent la Souabe, la Thuringe, la Franconie, et semèrent par-tout leur doctrine, prêchèrent également contre Luther et contre le pape : celui-ci, selon Stork, accablait les consciences sous une foule de pratiques au moins inutiles; celui-là autorisait un relâchement contraire à l'Evangile; sa réforme n'avait abouti qu'à introduire une dissolution semblable à celle du Mahométisme. Les Anabaptistes publiaient que Dieu les avait envoyés pour abolir la religion trop sévère du pape, et la société licencieuse de Luther; il fallait, pour être

chrétien, ne donner dans aucun vice, et vivre sans orgueil et sans faste.

Les Anabaptistes ne prétendaient point, comme Luther, tyranniser les consciences; c'était, selon eux, de Dieu seul que nous devions attendre les lumières propres à nous faire distinguer la vérité de l'erreur, la vraie religion de la fausse. Dieu déclarait, dans l'Ecriture, qu'il accordait ce qu'on lui demandait; ainsi, selon Stork et Muncer, on était sûr que Dieu ne manquait jamais à donner aux fidèles des signes infaillibles pour connaître sa volonté, lorsqu'on les demandait.

La volonté de Dieu se manifestait en différentes manières; tantôt par des apparitions, tantôt par des inspirations, quelquefois par des songes, comme dans le temps des prophètes.

Stork et Muncer trouvèrent une multitude d'esprits faibles et d'imaginations vives qui saisirent leurs principes avidement, et ils se mirent bientôt à la tête d'une secte d'hommes qui ne raisonnaient plus, et qui n'avaient pour guides que les saillies et les délires de leur imagination, ou les accès de la passion.

Ces deux chefs sentirent bien qu'ils pouvaient imprimer à leurs disciples tous les mouvemens qu'ils voudraient; ils ne songèrent plus à opposer à Luther une secte de controversistes; ils aspirèrent à fonder dans le sein de l'Allemagne une nouvelle monarchie. Quelques-uns de leurs disciples ne suivirent point les desseins ambitieux de leurs chefs; et tandis que Muncer se croyait tout permis pour établir son nouvel empire, ces Anabaptistes pacifiques regardaient comme un crime la défense la plus légitime contre ceux qui attaquaient leurs personnes ou leurs fortunes. Nous allons suivre les progrès et les différens états de cette secte.

Des Anabaptistes Conquérans, depuis la Souveraineté de Muncer jusqu'à sa mort.

Une partie de l'Allemagne ne pouvant plus supporter les vexations des seigneurs et des magistrats, s'était soulevée, et avait commencé cette sédition connue sous le nom de guerre des paysans; ce soulèvement avait, pour ainsi dire, ébranlé toute l'Allemagne, qui gémissait sous la tyrannie des seigneurs, et qui semblait n'attendre qu'un chef.

Muncer profita de ces dispositions pour gagner la confiance du peuple : « nous sommes tous frères, » disait-il, en parlant à la populace assemblée, et » nous n'avons qu'un commun père dans Adam; » d'où vient donc cette différence de rangs et de » biens que la tyrannie a introduite entre nous et » les grands du monde? Pourquoi gémirons-nous » dans la pauvreté, et serons-nous accablés de maux, » tandis qu'ils nagent dans les délices? N'avons-nous » pas droit à l'égalité des biens, qui, de leur nature, » sont faits pour être partagés sans distinction, entre » tous les hommes? Rendez-nous, riches du siècle, » avares usurpateurs, rendez-nous les biens que » vous retenez dans l'injustice; ce n'est pas seulement comme homme, que nous avons droit » à une égale distribution des avantages de la fortune, c'est aussi comme chrétiens.

» A la naissance de la religion, n'a-t-on pas vu » les apôtres n'avoir égard qu'aux besoins de chaque » fidèle dans la répartition de l'argent qu'on apportait à leurs pieds? Ne verrons-nous jamais » renaître ces temps heureux ! Et toi, infortuné » troupeau de Jésus-Christ, gémiras-tu toujours » dans l'oppression, sous les puissances ecclésiastiques (1) !

(1) Catrou, hist. des Anab. Sleidan.

» Le Tout-Puissant attend de tous les peuples, » qu'ils détruisent la tyrannie des magistrats, qu'ils » redemandent leur liberté les armes à la main, » qu'ils refusent les tributs, et qu'ils mettent leurs » biens en commun.

» C'est à mes pieds qu'on doit les apporter, » comme on les entassait autrefois aux pieds des » apôtres : oui, mes frères, n'avoir rien en propre, » c'est l'esprit du christianisme à sa naissance, et » refuser de payer aux princes les impôts dont ils » nous accablent, c'est se tirer de la servitude dont » Jésus-Christ nous a affranchis (1). »

Le peuple de Mulhausen regarda Muncer comme un prophète envoyé du ciel pour le délivrer de l'oppression ; il chassa les magistrats ; tous les biens furent mis en commun, et Muncer fut regardé comme le juge du peuple. Ce nouveau Samuel écrivit aux villes et aux souverains, que la fin de l'oppression des peuples et de la tyrannie des souverains était arrivée ; que Dieu lui avait ordonné d'exterminer tous les tyrans, et d'établir sur les peuples des gens de bien.

Par ses lettres et par ses apôtres, Muncer porta le feu de la sédition dans la plus grande partie de l'Allemagne ; il fut bientôt à la tête d'une armée nombreuse, qui commit de grands désordres : de plus grands malheurs menaçaient l'Allemagne ; les peuples révoltés accouraient de toutes parts pour se joindre à Muncer.

Le landgrave de Hesse et plusieurs seigneurs levèrent des troupes, attaquèrent Muncer avant qu'il fût joint par différens corps de révoltés qui étaient en marche ; l'armée de Muncer fut défaite ; plus de

(1) Catrou, ibid. Sleidan, l. 10. Séckendorf, comment. sur l'hist. du Luth.

sept mille Anabaptistes périrent dans cette déroute, et Muncer lui-même fut pris et exécuté quelque temps après (1).

Des Anabaptistes, depuis la mort de Muncer jusqu'à l'extinction de leur Royaume de Munster.

La défaite de Muncer n'anéantit pas l'Anabaptisme en Allemagne; il s'y entretint et même s'y accrut; mais il ne formait plus un parti redoutable. Les Anabaptistes, également odieux aux catholiques, aux Protestans et aux Sacramentaires, étaient décriés et punis dans toute l'Allemagne.

En Suisse, ils soulevèrent sans succès les citoyens et les paysans; la vigilance et l'autorité du magistrat déconcertèrent leurs projets, et ils y furent traités avec tant de rigueur, qu'ils ne s'y perpétuèrent qu'avec beaucoup de secret. Dans plusieurs cantons, on avait porté peine de mort contre les Anabaptistes et contre tous ceux qui fréquentaient leurs assemblées, et l'on en avait exécuté un grand nombre.

Ils étaient traités avec plus de rigueur encore dans les Pays-Bas et en Hollande; les prisons en étaient remplies, et les échafauds étaient presque toujours dressés pour eux; mais quelque supplices qu'on inventât pour inspirer de la terreur aux esprits, le nombre des fanatiques croissait.

De temps en temps il s'élevait parmi les Anabaptistes des chefs qui leur promettaient des temps plus heureux : tels furent Hosman, Tripnaker, etc.

Après eux parut Mathison, boulanger d'Harlem; il envoya dix apôtres en Frise, à Munster, etc.

La religion réformée s'était établie à Munster, et les Anabaptistes y avaient fait des prosélytes qui

(1) Catrou, Sleidan, Séckendorf, ibid.

reçurent

reçurent les nouveaux apôtres. Tout le corps des Anabaptistes s'assembla la nuit, et reçut de l'envoyé de Mathison, l'esprit apostolique qu'il attendait.

Les Anabaptistes se tinrent cachés jusqu'à ce que leur nombre fût considérablement augmenté; alors ils coururent par le pays, criant : *repentez-vous, faites pénitence, et soyez baptisés, afin que la colère de Dieu ne tombe pas sur vous.*

La populace s'assembla; tous ceux qui avaient reçu un second baptême coururent aussit-tôt dans les rues, faisant le même cri; plusieurs personnes se joignirent aux Anabaptistes, par simplicité, craignant en effet la colère du ciel dont on les menaçait, et d'autres parce qu'ils craignaient d'être pillés.

Le nombre des Anabaptistes augmenta en deux mois de plusieurs milliers, et les magistrats ayant publié un édit contre eux, ils coururent aux armes et s'emparèrent du marché. Les bourgeois se postèrent dans un autre quartier de la ville : ils se regardèrent les uns les autres pendant trois jours; enfin on convint que chaque parti mettrait bas les armes, et que l'on se tolèrerait mutuellement, nonobstant la différence des sentimens sur la religion.

Mais les Anabaptistes craignirent qu'on ne les attaquât de nuit, pendant qu'ils seraient désarmés; ils envoyèrent secrètement des messagers en différens lieux, avec des lettres adressées à leurs adhérans.

Ces lettres portaient, qu'un prophète envoyé de Dieu était arrivé à Munster; qu'il prédisait des évènemens merveilleux, et qu'il instruisait les hommes des moyens d'obtenir le salut : un nombre prodigieux d'Anabaptistes se rendit à Munster : alors les Anabaptistes de cette ville coururent dans les rues, criant : *retirez-vous, méchans, si vous voulez éviter une entière destruction; car on cassera la tête à tous ceux qui refuseront de se faire*

rebaptiser. Alors le clergé et les bourgeois abandonnèrent la ville; les Anabaptistes pillèrent les églises et les maisons abandonnées, et brûlèrent tous les livres, excepté la Bible.

Peu de temps après, la ville fut assiégée par l'évêque de Munster, et Mathison fut tué dans une sortie.

La mort de Mathison consterna les Anabaptistes; Jean de Leyde ou Bécold courut nu dans les rues, criant: *le roi de Sion vient*; après cette action, il rentra chez lui, reprit ses habits, et ne sortit plus; le lendemain, le peuple vint en foule pour savoir la cause de cette action.

Jean Bécold ne répondit rien, et il écrivit que Dieu lui avait lié la langue pour trois jours.

On ne douta pas que le miracle opéré dans Zacharie, ne se fût renouvelé dans Jean Bécold, et l'on attendit avec impatience la fin de son mutisme.

Lorsque les trois jours furent écoulés, Bécold se présenta au peuple, et déclara, d'un ton de prophète, que Dieu lui avait commandé d'établir douze juges sur Israël. Il nomma donc des juges, et fit, dans le gouvernement de cette ville, tous les changemens qu'il voulut y faire.

Lorsque Bécold se crut bien affermi dans l'esprit des peuples, un orfèvre, nommé Tuschocierer, vint trouver les juges et leur dit: voici ce que dit le Seigneur Dieu l'Eternel. « Comme autrefois j'établis Saül roi sur Israël, et après lui David, bien » qu'il ne fût qu'un simple berger, de même j'établis » aujourd'hui Bécold, mon prophète, roi en Sion. »

Un autre prophète accourut, et présenta une épée à Bécold, en disant: *Dieu t'établit roi non-seulement sur Sion, mais aussi sur toute la terre.* Le peuple transporté de joie, proclama Jean Bécold roi de Sion; on lui fit une couronne d'or, et l'on battit monnaie en son nom.

Bécold ne fut pas plutôt proclamé roi, qu'il envoya vingt-six apôtres pour établir par-tout son empire. Ces nouveaux apôtres excitèrent des désordres dans tous les lieux où ils pénétrèrent, surtout en Hollande, où Jean de Leyde disait que Dieu lui avait donné Amsterdam et plusieurs autres villes : les Anabaptistes causèrent de grands désordres dans ces villes, et on en fit mourir un grand nombre.

Le roi de Sion apprit avec douleur les malheurs de ses apôtres ; le découragement se mit dans Munster ; bientôt après la ville fut prise par l'évêque ; Jean de Leyde ou Bécold fut pris lui-même et tenaillé, en 1536.

C'est ainsi que finit le règne des Anabaptistes, à Munster.

Des Anabaptistes Conquérans, depuis l'extinction de leur Royaume de Munster.

Les Anabaptistes furent poursuivis et observés soigneusement par tous les princes et les magistrats, qui ayant toujours devant les yeux l'exemple de Munster, ne leur donnèrent aucun relâche. En Hollande on ne cessa, pendant plusieurs années, de faire des exécutions : dix ans après la réduction de Munster, on fit périr beaucoup d'Anabaptistes qui cherchaient à rétablir leur parti ; quelques-uns s'échappèrent, mais le plus grand nombre mourut avec un courage étonnant : on en vit qui, pouvant se sauver, préférèrent de mourir, parce qu'ils se trouvaient dans un état à ne pouvoir espérer de devenir meilleurs, par une plus longue vie.

Les Anabaptistes furent traités avec la même rigueur en Angleterre, où cependant ils firent des prosélytes ; en Allemagne, en Suisse, ils se reproduisirent sans cesse.

Voilà quelle fut par-tout la destinée des Ana-

baptistes, dont le principal dessein était de former un royaume temporel, et même une monarchie universelle, par la destruction de toutes les puissances : dispersés sur la terre et hors d'état de rien entreprendre, ils renoncèrent au projet insensé de soumettre la terre à leurs opinions ; leur fanatisme ne fut plus une fureur ; ils se réunirent avec les Anabaptistes purs et pacifiques.

Des Anabaptistes Pacifiques.

L'esprit de révolte et de sédition n'était pas essentiel à *l'Anabaptisme*, et Stork ne trouva pas par-tout des caractères tels que celui de Muncer : quelques-uns de ses disciples, au lieu de se soulever contre les puissances séculières, entreprirent de réunir les Anabaptistes dispersés dans les différentes parties de l'Allemagne, de se soustraire aux poursuites des magistrats, et de former une société purement religieuse : tels furent Hutter, Gabriel et Menno, qui formèrent la société des Frères de Moravie et celle des Mennonites.

§. I.

Des Frères de Moravie.

Hutter et Gabriel, tous deux disciples de Stork, achetèrent dans la Moravie un terrain assez étendu, et dans un canton fertile, mais inculte ; ils parcoururent ensuite la Silésie, la Bohême, la Stirie et la Suisse, annonçant par-tout que Dieu avait élu un peuple selon son cœur ; que ce peuple était répandu dans les contrées de l'idolâtrie ; que le moment de rassembler Israël était venu ; qu'il fallait que les vrais fidèles sortissent de l'Egypte, et passassent dans la terre de promission.

Lorsque Hutter eut réuni assez d'Anabaptistes pour former une société, il fit un symbole et des lois.

Ce symbole portait, 1° que Dieu, dans tous les siècles, s'était choisi une nation sainte, qu'il avait faite la dépositaire du vrai culte; que la difficulté était d'en connaître les membres dispersés parmi les enfans de perdition, et de les réunir en corps, pour les conduire à la terre promise; que ce peuple était sans doute celui que Hutter rassemblait, pour le fixer en Moravie; enfin, que de se séparer du chef ou de négliger les lois du conducteur d'Israël, c'était le signe d'une damnation certaine.

2° Qu'il faut regarder comme impies toutes les sociétés qui ne mettent pas leurs biens en commun; qu'on ne peut être riche en particulier, et chrétien tout ensemble.

3° Que Jésus-Christ n'est pas Dieu, mais prophète.

4° Que des chrétiens ne doivent pas reconnaître d'autres magistrats que les pasteurs ecclésiastiques.

5° Que presque toutes les marques extérieures de religion sont contraires à la pureté du christianisme, dont le culte doit être dans le cœur, et qu'on ne doit point conserver d'images, puisque Dieu l'a défendu.

6° Que tous ceux qui ne sont pas rebaptisés, sont de véritables infidèles, et que les mariages contractés avant la nouvelle régénération, sont annullés par l'engagement que l'on prend avec Jésus-Christ.

7° Que le baptême n'effaçait le péché originel, ni ne conférait la grâce; qu'il n'était qu'un signe par lequel tout chrétien se livrait à l'Eglise.

8° Que la messe est une invention de Satan, le purgatoire une rêverie, et l'invocation des saints une injure faite à Dieu; que le corps de Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie.

Tels sont les dogmes que professaient les Anabaptistes réunis par Hutter, et qui prirent le nom de Frères de Moravie.

Comme parmi eux on n'accordait le baptême qu'aux personnes d'un âge mûr, on demandait au prosélyte s'il n'avait jamais exercé de magistratures, et s'il renonçait à tout le faste et à toute la pompe de Satan, qui les accompagnent : on examinait ses mœurs, et il n'était jugé digne d'être admis au nombre des Frères, que quand, d'une voix unanime, on avait entendu le peuple crier : *qu'on le baptise.* Alors le pasteur prenait de l'eau, la répandait sur le prosélyte, en prononçant ces mots : *je te baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

Parmi les Huttérites, on reçevait la cène deux fois l'année, au temps que le chef avait marqué pour la communion publique : c'était, d'ordinaire, dans un poêle ou dans une salle qui servait de réfectoire aux Frères, que l'on s'assemblait pour participer aux mystères.

La cérémonie commençait par la lecture de l'Evangile en langue vulgaire; on faisait un sermon sur ce qu'on avait lu, et à la fin du sermon, l'ancien allait porter à chacun des Frères un morceau de pain commun : tous le recevaient dans leurs mains, qu'ils tenaient étendues, tandis que le prédicateur expliquait le mystère; enfin, il prononçait à haute voix ces paroles : *Prenez, mes Frères; mangez; annoncez la mort du Seigneur.*

Alors tous mangeaient le pain : l'ancien allait ensuite de rang en rang, avec sa coupe, et le prédicateur disait : *buvez, au nom du Christ, en mémoire de sa mort.* Tous buvaient alors le calice, et demeuraient ensuite dans une espèce d'extase, dont ils n'étaient tirés que par les exhortations du prédicateur, qui leur expliquait les effets que devait produire en eux le mystère auquel ils avaient dû participer.

La cène n'était pas plutôt finie, qu'on détachait

de l'assemblée, des apôtres dans les provinces voisines.

Les Anabaptistes n'avaient guère d'autres exercices de religion, que la réception de la cène, sinon qu'ils s'assemblaient tous les mercredis et tous les dimanches, par pelotons, en des maisons particulières, pour y faire ou pour y entendre des sermons sans ordre et sans préparation.

Les Frères de Moravie habitaient toujours la campagne, dans des terres des gentilshommes, qui trouvaient leur intérêt à les donner à ferme à une colonie d'Anabaptistes, qui rendait toujours au seigneur le double de ce que lui aurait produit un fermier ordinaire.

Lorsqu'on leur avait confié un domaine, ils venaient y demeurer tous ensemble, dans un emplacement séparé, qu'on enfermait de palissades : chaque ménage y avait sa hutte, bâtie sans ornemens ; mais en dedans elle était propre.

Au milieu de la colonie, on avait érigé des appartemens publics, destinés aux fonctions de la communauté ; on y voyait un réfectoire, où tous s'assemblaient au temps du repas ; on y avait construit des salles pour travailler aux métiers que l'on ne peut exercer qu'à couvert ; on y avait érigé un appartement où l'on nourrissait les petits enfans de la colonie : il serait difficile d'exprimer avec quel soin les veuves s'acquittaient de cette fonction.

Dans un autre lieu séparé, on avait dressé une école publique pour l'instruction de la jeunesse ; ainsi, les parens n'étaient chargés, ni de la nourriture, ni de l'éducation de leurs enfans.

Comme les biens étaient en commun, un économe qu'on changeait tous les ans, percevait seul les revenus de la colonie et les fruits du travail ; c'était à lui de fournir aux nécessités de la communauté : le prédicant et l'archimandrite avaient

une espèce d'intendance sur la distribution des biens et sur le bon ordre de la discipline.

La première règle, était de ne point souffrir de gens oisifs parmi les Frères. Dès le matin, après une prière que chacun faisait en secret, les uns se répandaient à la campagne, pour la cultiver; d'autres exerçaient en des ateliers les métiers qu'on leur avait appris; personne n'était exempt du travail: ainsi, lorsqu'un homme de condition s'était fait Frère, on le réduisait, selon l'arrêt du seigneur, à manger son pain à la sueur de son front.

Tous les travaux se faisaient en silence; c'était un crime de le rompre au réfectoire. Avant que de toucher aux viandes, chaque Frère priait en secret, et demeurait près d'un quart-d'heure, les mains jointes sur la bouche, dans une espèce d'extase : on ne sortait point de table, qu'on n'eût prié en secret un autre quart-d'heure; après le repas, chacun reprenait son travail.

Le silence était observé rigoureusement aux écoles, parmi les enfans : on les aurait pris pour des statues d'une même parure, car tous les Frères et toutes les sœurs avaient des habits de la même étoffe, et taillés sur le même modèle.

Les mariages n'étaient point l'ouvrage de la passion ou de l'intérêt; le supérieur tenait un registre des jeunes personnes des deux sexes qui étaient à marier; le plus âgé des garçons était donné, à tour de rôle, pour mari à la plus âgée des filles : celle des deux parties qui refusait de s'allier avec l'autre, passait au dernier rang de ceux qui devaient être mariés; alors on attendait que le hasard assortît ces personnes.

Le jour des noces était célébré avec peu d'appareil; seulement l'économe augmentait de quelques mets le repas des nouveaux époux, et ce seul jour-

là était pour eux un jour de fête; on les exemptait de travail : alors on leur assignait une hutte séparée dans l'enclos, à condition que la femme se trouverait tous les jours à son poste, dans la salle des travaux, et que le mari se transporterait, à l'ordinaire, à la campagne ou dans les ateliers, pour s'acquitter de ses exploits.

Le vice n'avait point corrompu ces sociétés; on n'y voyait aucune trace des dérèglemens que l'on reprochait aux différentes sectes des Anabaptistes : on ne punissait les infractions des lois que par des peines spirituelles, telles que le retranchement de la cène, et l'on renvoyait dans le siècle ceux qui ne se corrigeaient pas.

S'il arrivait que l'emportement eût fait commettre un homicide, qu'il aurait été dangereux de laisser impuni, on avait horreur de répandre le sang du coupable; on avait imaginé un genre de supplice fort extraordinaire; c'était de chatouiller le criminel jusqu'à ce qu'il mourût.

Il s'en fallait beaucoup que les Frères de Moravie dépensassent tout ce qu'ils gagnaient; de-là les richesses que les économes de chaque colonie accumulaient en secret; on n'en rendait compte qu'au premier chef de toute la secte : elle en avait un qui n'était connu que des Frères, et qu'on ne révélait point au public. Par la destination de ce chef ou de ce premier archimandrite, on employait le superflu des colonies au profit de toute la secte : souvent il arrivait qu'on achetait en propre les terres qu'on n'avait tenues qu'à ferme.

§. II.

De la Destruction des Frères de Moravie.

Tout semblait conspirer à protéger les Frères de Moravie; la noblesse trouvait son compte à faire

cultiver ses terres par des hommes infatigables et fidèles. On n'avait point de plaintes à faire d'une société dont tous les règlemens n'avaient point, ce semble, d'autre but que l'utilité publique; cependant le zèle de la religion l'emporta dans le cœur de Ferdinand, sur l'utilité temporelle : ce prince, dit le P. Catrou, conçut qu'à tout prendre, il était dangereux de voir sous son règne se former une république indépendante des magistrats civils, et contraire à l'obéissance des souverains. Le double intérêt de la religion et de l'état le rendit donc ennemi déclaré des Huttérites en particulier, comme il l'avait été des Anabaptistes en général.

Le maréchal de Moravie reçut donc ordre de chasser les Anabaptistes : ils réclamèrent l'autorité des lois qui les avaient rendus possesseurs légitimes de leurs habitations. La noblesse et les villes de Moravie s'intéressèrent pour eux; mais rien ne put fléchir Ferdinand; il envoya des troupes contre les Anabaptistes. Alors, continue le P. Catrou, les Frères de Moravie abandonnèrent leurs habitations à l'avarice des soldats; pour eux, sans donner la moindre marque d'indignation ou de révolte, ils quittèrent la Moravie par bandes, pour se retirer dans un pays inhabité, inculte et stérile, proche de de la Moravie.

La Moravie ne tarda pas à sentir la perte qu'elle avait faite : on se plaignit bientôt de voir les terres, autrefois si fertiles et si cultivées par l'industrie des Anabaptistes, devenues désertes ou négligées depuis leur expulsion.

Tandis que les Huttérites étaient consumés par la faim, dans leurs déserts, les Moraves soupiraient après le retour de ces pauvres exilés : bientôt on se plaignit, on murmura, et la Moravie était prête à se soulever. On rappela les Anabaptistes, et ce fut

après leur rappel, que la discorde troubla leurs colonies : elles étaient gouvernées par Hutter et par Gabriel, deux hommes d'un caractère bien différent. Hutter invectivait sans cesse contre l'autorité des magistrats; il prêchait dans toute la rigueur l'égalité des hommes. Gabriel, plus doux, voulait qu'on se conformât aux lois civiles des pays où l'on était. Hutter et Gabriel se brouillèrent et formèrent deux sectes séparées, qui s'excommunièrent : ainsi les Frères de Moravie furent partagés en Gabriélistes et en Huttérites. Hutter et Gabriel allèrent, chacun de leur côté, former de nouveaux établissemens ; leur projet était de se rendre par-tout les seuls laboureurs de l'Allemagne, et les meilleurs artisans dans les villes.

Ainsi, dans les colonies des Anabaptistes, on trouvait généralement de quoi fournir aux besoins de toutes les villes. De-là, dit le P. Catrou, la ruine et les murmures des anciens habitans du pays; on s'aperçut d'ailleurs que Hutter, dans les différentes provinces où il allait, engageait les particuliers à vendre leurs biens pour ses établissemens; on l'arrêta comme ennemi de la société, et on le brûla comme hérétique.

Après la mort de Hutter, ces deux sectes se réunirent; mais la discipline se relâcha; le luxe s'introduisit dans les colonies, et y attira tous les vices.

Toute l'adresse des archimandrites suffisait à peine à couvrir les désordres des colonies; on ne prêchait plus aux Frères que des raisons de politique, pour arrêter le cours des désordres qu'il était dangereux, disait-on, de faire éclater au-dehors; on ne les entretenait presque plus de Dieu et de la sévérité de ses jugemens. Pour les mystères de la Trinité et de l'incarnation du Verbe, ils paraissaient entièrement oubliés; on y tolérait toutes les sectes de l'Anabaptisme, Sabbataires, Clanculaires, etc., dont nous parlerons dans un article séparé.

Gabriel s'opposa de toutes ses forces à ces désordres; il devint odieux à la secte, qui le fit chasser de Moravie; il se retira en Pologne, et finit dans la misère, une vie toujours occupée de l'établissement et de la gloire de sa secte.

La communauté des Frères de Moravie ne laissa pas de subsister après le départ de Gabriel. Feldhaller, successeur de Gabriel, s'appliqua uniquement à enrichir ses colonies, mais il n'y rétablit pas l'ordre et la discipline primitive; le mépris des peuples suivit le dérèglement des Anabaptistes, et la persécution fut la suite du mépris; enfin, vers l'an 1620, cette communauté si défigurée, fut presque détruite: un grand nombre de Frères se retira en Transylvanie, et s'y réunit avec les Sociniens.

Depuis que les Kouakres se sont établis en Transylvanie et y ont reçu toutes les sectes chrétiennes, beaucoup d'Anabaptistes de Moravie y ont passé.

Des Anabaptistes pacifiques de Hollande, appelés Mennonites.

Deux frères, dont l'un se nommait Ubbo, et l'autre Théodore Philippes, fils d'un pasteur de Leuwarde, après avoir embrassé la secte des Anabaptistes, avaient été établis évêques, en 1534. Ces deux frères n'avaient jamais approuvé, ni les sentimens, ni les desseins des Anabaptistes de Munster, au sujet du royaume temporel. Après l'extinction de ce royaume, ils ramassèrent les restes des Anabaptistes, et formèrent le projet d'en faire une nouvelle secte: ils communiquèrent leur dessein à Menno, curé dans la Frise, et l'engagèrent à quitter sa cure, pour se faire évêque des Anabaptistes.

Menno, devenu l'évêque des Anabaptistes, travailla avec tant d'ardeur et de succès à l'établissement de sa secte, qu'en peu de temps sa doctrine fut reçue

par un grand nombre de personnes, en Frise, en Westphalie, en Gueldre, en Hollande, dans le Brabant, et en divers autres lieux.

Ce ne fut pas sans de grands obstacles : on publia des édits sévères contre les Mennonites; on en brûla un grand nombre, et l'on fit mourir un habitant de Harlingen, en Frise, pour avoir reçu chez lui Menno Simonis.

Les Mennonites se divisèrent bientôt entr'eux ; il s'éleva de grandes contestations dans cette secte, au sujet de l'excommunication ; on tint un synode à Wismar, où Menno faisait sa résidence.

Dans ce synode, on agit avec force et avec chaleur contre ceux qui transgressaient les ordres ; on ordonna que le mari abandonnerait sa femme excommuniée, et semblablement la femme son mari, et que les parens d'une personne excommuniée n'auraient plus aucun commerce avec elle.

Ce synode fut condamné dans une assemblée qui se tint la même année, à Méklenbourg, et l'on y ordonna que l'on ne procéderait pas si rigoureusement à l'égard des personnes jugées dignes d'excommunication.

Ce différent causa, dans la suite, d'autres schismes parmi les Anabaptistes, au sujet de plusieurs questions qui furent agitées sur les moyens de se servir du glaive charnel, sans recourir au magistrat; et ces questions échauffèrent si fort les esprits, que Menno ayant excommunié un nommé Cnyper, parce qu'il n'était pas dans ces sentimens, celui-ci l'excommunia à son tour.

Cette division des Anabaptistes augmenta considérablement, l'année suivante, sur-tout à Embden, où il y eut de grands désordres, au sujet d'une femme dont on avait excommunié le mari : cette femme n'ayant pas voulu se séparer de son mari,

les uns prétendaient qu'il fallait l'excommunier, les autres s'y opposaient.

On écrivit à Menno, qui répondit qu'il ne consentirait jamais qu'on usât d'une si grande rigueur à l'égard de l'excommunication; mais les Anabaptistes rigides le menacèrent de l'excommunier lui-même, et il fut obligé de suivre leur sentiment.

C'est de ces divers sentimens au sujet de l'excommunication, que sont venues les diverses factions qui séparent encore aujourd'hui les Mennonites.

Les Anabaptistes rigides se sont encore divisés, de sorte que les uns sont plus rigides, et les autres plus relâchés : tous s'excommunièrent réciproquement, et rien n'a pu réconcilier ces différens partis.

Après la mort de Menno, le schisme s'augmenta entre ses sectateurs, et sur-tout entre ceux de Flandre et de Suisse : pour le faire cesser, les deux partis prirent des arbitres, et promirent de s'en tenir à leur jugement; les Flamands, qui étaient les Mennonites rigides, furent condamnés; mais ils accusèrent les arbitres de partialité, rompirent tout commerce avec les Mennonites mitigés, et ce fut un crime de converser, de manger, de parler, et d'avoir la moindre conversation ensemble, même à l'article de la mort.

Les Provinces-Unies s'étant soustraites à la domination de l'Espagne, les Anabaptistes ne furent plus persécutés. Guillaume I, prince d'Orange, ayant besoin d'une somme d'argent pour soutenir la guerre, la fit demander aux Mennonites, qui la lui envoyèrent. Le prince ayant reçu la somme et signé une obligation, il leur demanda quelle grâce ils souhaitaient qu'on leur accordât : les Anabaptistes demandèrent à être tolérés, et ils le furent en effet, après que la révolution fut accomplie.

A peine les ministres protestans jouissaient de

l'exercice libre de leur religion dans les Provinces-Unies, qu'ils firent tous leurs efforts pour rendre les Anabaptistes odieux, et pour les faire chasser.

Toutes les difficultés qu'ils essuyèrent de la part des églises réformées et des magistrats du pays, jusque vers le milieu du dernier siècle, ne les empêchèrent point de continuer leurs divisions. Ils assemblèrent cependant un synode à Dordrecht, en 1632, pour travailler à se réunir, et il s'y fit une espèce de traité de paix, qui fut signée de 151 Mennonites; mais quelques années après, il s'éleva de nouveaux schismatiques dans la secte de Menno.

Le Mennonisme a aujourd'hui deux grandes branches en Hollande, sous le nom desquelles tous les Frères sont compris; l'une est celle des Waterlanders, l'autre celle des Flamands : dans ceux-ci, sont renfermés les Mennonites Frisons et les Allemands, qui sont proprement la secte des Anabaptistes anciens, plus modérés, à la vérité, que leurs prédécesseurs ne le furent en Allemagne et en Suisse.

Parmi les Flamands, on trouve beaucoup de Sociniens.

En 1664, l'état fut obligé d'interposer son autorité pour leur défendre de disputer sur la divinité de Jésus-Christ. On les nomme aussi Galénites, du nom de Galénus, médecin, et fameux prédicant mennonite.

Outre ces branches du Mennonisme, il y a à Amsterdam diverses petites assemblées moins connues; ces Mennonites diffèrent les uns des autres en divers points de peu d'importance : ces petites assemblées se forment sans bruit et secrètement, dans quelques maisons particulières.

Les disputes que les Galénites eurent avec eux, sur la divinité de Jésus-Christ, en 1669, donnèrent naissance à une nouvelle assemblée des Mennonites,

qui se sépara, en protestant contre les opinions sociniennes : ceux-ci ont continué de s'assembler, depuis ce temps-là, dans une église particulière.

Les Mennonites reconnaissent donc la divinité de Jésus-Christ, et prétendent qu'on ne doit obéir, ni à l'Eglise, ni aux conciles, ni à aucune assemblée ecclésiastique. Ils rejettent le baptême des enfans; ils soutiennent qu'aucune Eglise ne doit être réputée la vraie Eglise, à l'exclusion des autres, et que l'ouvrage de la réformation ne saurait être regardé comme une entreprise exécutée par l'autorité de Dieu et de Jésus-Christ. Ils ne croient pas que les ministres et les diacres aient aucune autorité, de droit divin; de-là, ils concluent que l'excommunication n'a plus lieu depuis les apôtres, qui seuls ont été établis par Dieu : ils reconnaissent la nécessité d'obéir aux magistrats.

En 1660, les Anabaptistes allemands d'Alsace souscrivirent à la confession de foi des Anabaptistes flamands.

Les Anabaptistes de Hambourg ont la même confession de foi que les Anabaptistes séparés. Ils administrent le baptême et la cène à-peu-près comme les Frères de Moravie (1).

Des Sectes dévotes qui se sont élevées parmi les Anabaptistes.

C'était un principe fondamental de l'Anabaptisme, que Dieu instruisait immédiatement les fidèles, et que le Saint-Esprit leur inspirait ce qu'ils devaient faire et ce qu'ils devaient croire : chaque Anabaptiste prenait donc pour des vérités révélées, toutes ses idées, quelqu'étranges qu'elles fussent, et l'on vit

(1) Hist. Mennonitarum. Descript. d'Amsterdam. Catrou, Hist. des Anab. Une petite hist. des Anabaptistes, in-12, imprimée à Amsterdam, et faite sur d'excellens Mémoires.

une

une multitude de sectes d'Anabaptistes, qui n'avaient de commun que la nécessité de baptiser ceux qui avaient été baptisés, et qui faisaient dépendre le salut, de différentes pratiques. Tels furent:

1° Les Adamites, qui, au nombre de plus de trois cent, montèrent tous nus sur une haute montagne, persuadés qu'ils seraient enlevés au ciel, en corps et en ame.

2° Les Apostoliques, qui pratiquaient à la lettre l'ordre que Jésus-Christ a donné de prêcher sur les toits : ces Apostoliques n'avaient point d'autres chaires que la couverture des maisons; ils y montaient avec agilité, et de-là ils faisaient entendre leurs voix aux passans.

3° Les Taciturnes, au contraire, persuadés que nous étions arrivés à ces temps fâcheux prédits par saint Paul, dans lesquels la porte de l'Evangile doit être fermée, se taisaient obstinément lorsqu'on les interrogeait sur la religion et sur le parti qu'on avait à prendre dans ces temps si difficiles.

4° Les Parfaits, qui s'étaient séparés du monde, afin d'accomplir à la lettre le précepte de ne point se conformer au siècle: avoir un air de sérénité ou de satisfaction, faire le moindre sourire, c'était, selon eux, s'attirer cette malédiction de Jésus-Christ: *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez.*

5° Les Impeccables, qui croyaient qu'après la régénération nouvelle, il était facile de se préserver de tout péché, et qui croyaient qu'en effet ils n'en commettaient plus; c'est pour cela qu'ils retranchaient de l'oraison dominicale, ces mots, *pardonnez-nous nos offenses :* ils n'invitaient personne à prier pour eux.

6° Les Frères Libertins, qui prétendaient que toute servitude était contraire à l'esprit du christianisme.

7° Les Sabbataires, qui croyaient qu'il fallait observer le jour du sabbat, et non le dimanche.

8° Les Clanculaires, qui disaient qu'il fallait parler en public comme le commun des hommes, en matière de religion, et qu'il ne fallait dire qu'en cachette ce que l'on pensait.

9° Les Manifestaires, qui tenaient des sentimens diamétralement opposés à ceux des Clanculaires.

10° Les Pleureurs, qui s'imaginaient que les larmes étaient agréables à Dieu, et dont toute l'occupation était de s'exercer à acquérir la facilité de pleurer; ils mêlaient toujours leurs pleurs avec leur pain, et on ne les rencontrait jamais, que les soupirs à la bouche.

11° Les Réjouis, qui établissaient pour principe, que la joie et la bonne chère étaient l'honneur le plus parfait qu'on pût rendre à l'auteur de la nature.

12° Les Indifférens, qui n'avaient point pris de parti en matière de religion, et qui les croyaient toutes également bonnes.

13° Les Sanguinaires, qui ne cherchaient qu'à répandre le sang des catholiques et des Protestans.

14° Les Antimariens, qui refusaient tout honneur et toute estime à la Vierge (1).

ANDRONICIENS, disciples d'un certain Andronic, qui avait adopté les erreurs des Sévériens: ils croyaient que la moitié supérieure des femmes était l'ouvrage de Dieu, et la moitié inférieure, l'ouvrage du diable (2).

Voyez l'art. SÉVÉRIENS.

ANGÉLIQUES : leur secte paraît avoir existé

(1) Voyez les Auteurs cités, et Kromayer, in scrutinio religionum. Pantheon Anabaptisticum et Enthrusiasticum, 1702, in-fol. Les Théol. Allemands ont beaucoup écrit sur l'Anabaptisme. Voyez-les dans Stockman Lexic. Hæres.

(2) Epiph., Hær. 45.

du temps des apôtres ; il semble que ce soit d'eux que parle saint Paul, dans l'épître aux Colossiens : » que nul ne vous ravisse le prix de votre course, » dit cet apôtre, en affectant de paraître humble » par un culte superstitieux des anges, se mêlant » de parler des choses qu'il ne sait point, étant » enflé par les vaines imaginations d'un esprit humain » et charnel (1).

On ne voit rien, ni dans la loi, ni dans les prophètes, ni dans les pratiques des saints de l'ancien Testament, sur le culte des anges : il est vrai que, lorsque les anges ont apparu et qu'ils ont parlé au nom de Dieu, et comme le représentant, ils ont reçu des hommages et une adoration ; mais ce culte et cette adoration se rapportaient à Dieu, dont ils étaient les ministres et les ambassadeurs (2).

Depuis le retour de la captivité, les Juifs furent plus curieux de connaître les anges, de les distinguer par leurs fonctions et par leurs noms ; et peu-à-peu ils vinrent à leur rendre quelque culte (3).

(1) Ep. Paul. ad Colos., c. 2, v. 18.

(2) Exod. c. 3, v. 4 et 5. Josué, c. 5, v. 26. Genes. c. 18, v. 2.

(3) On voit, dans Philon, des discours sur la nature des anges, sur leurs offices, sur la distinction des bons et des méchans. Joseph, et après lui Porphyre, assurent que les Esséniens, dans leur profession, s'engageaient à conserver religieusement les livres de leur secte, apparemment les livres sacrés, et les noms des anges, ce qui fait conjecturer qu'ils leur rendaient un culte. L'auteur du livre de la prédication de saint Pierre, livre très-ancien, cité par saint Clément d'Alexandrie, dit que les Juifs rendent un culte religieux aux anges et aux archanges, et même aux mois et à la lune. Celse accusait les Juifs d'adorer, non-seulement les anges, mais aussi le ciel. M. Gaulmin, dans ses notes sur l'hist. de Moyse (c. 4, p. 301), cite un livre, composé par le rabbin Abraham Salomon, où il y a une oraison directe à l'archange saint Michel. (Voyez Calmet, comment. sur saint Paul, ep. aux Col., c. 2, v. 18 ; et sa dissert. sur les bons et sur les mauvais anges.

L'esprit humain aime à étendre les prérogatives de l'objet de son culte, à agrandir et à anoblir tout ce qui lui appartient; ainsi, ceux qui honoraient les anges, relevèrent beaucoup la loi de Moyse, parce que Dieu l'avait donnée aux hommes, par le ministère des anges; ils crurent que l'observation de cette loi était nécessaire au salut; enfin, ils crurent que Dieu s'étant servi du ministère des anges pour faire connaître sa volonté aux hommes, c'était par ce même ministère que les hommes devaient faire passer leurs prières à Dieu, dont la majesté était invisible et inaccessible aux mortels : enfin, ils jugèrent que nous n'avions point de médiateurs plus puissans auprès de Dieu, et ils les croyaient beaucoup plus propres à nous réconcilier à lui, que Jésus-Christ (1).

Il y avait des Angéliques sous l'empire de Sévère, et jusqu'à l'an 260; mais ils n'existaient plus du temps de saint Epiphane, qui ne savait que le nom de ces hérétiques, et qui ne savait ni en quoi consistait leur hérésie, ni d'où elle tirait son nom (2).

Saint Augustin croit que les Angéliques se nommaient ainsi, parce qu'ils prétendaient mener une vie angélique (3).

Théodoret remarque que le culte des anges, que les faux apôtres avaient fait recevoir dans la Phrygie et dans la Psidie, y avait jeté de si profondes racines que le concile de Laodicée, qui se tint en l'an 357 ou en 367, leur défendit expressément d'adresser des prières aux anges; et encore aujourd'hui, ajoute Théodoret, on voit chez eux des oratoires dédiés à saint Michel; mais le concile dit simplement, qu'il

(1) Théodoret. Théophilact. Grot. Menoch. S. Chrysost., hom. 7, ad Col. 2. Stockman Lexicon.

(2) Epiph., Hær. 60. (3) Aug. Hær., c. 39.

ne faut pas que les chrétiens abandonnent l'Eglise de Dieu, ni qu'ils s'en aillent, et qu'ils invoquent les anges, et qu'ils fassent des assemblées à part (1).

ANGLETERRE, (Schisme d') : c'est la séparation de ce royaume avec le Saint Siége, occasionnée par le divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon.

Du Mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon; de ses efforts pour le faire casser à Rome, et de l'opposition qu'il y trouve.

Henri VII avait deux fils, Arthus et Henri; Arthus épousa Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle, rois de Castille et d'Aragon.

Catherine avait une sœur aînée, mariée à Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre.

Henri VII s'était proposé, dans ce mariage, d'affermir l'union qu'il avait faite avec Ferdinand et avec la maison de Bourgogne, contre la France.

Le mariage d'Arthus et de Catherine fut célébré le 14 novembre 1501, et le prince mourut au bout de quelques mois.

L'intérêt de l'Angleterre voulait que l'on entretînt encore la ligue contre la France; d'ailleurs, il aurait fallu envoyer un douaire considérable à Catherine, et lui rendre deux cent mille ducats qu'elle avait apportés en dot. Henri VII ne pouvait se déterminer à laisser sortir de son royaume des sommes aussi considérables : il demanda la princesse pour Henri, son second fils, devenu prince de Galles par la mort d'Arthus, qui n'avait point laissé d'enfans.

Henri et Catherine présentèrent une requête, dans laquelle ils exposaient, qu'à la vérité Catherine avait été mariée au prince Arthus; que peut-être

(1) Calmet, loc. cit.

même le mariage avait été consommé; que cependant Arthus étant mort, Henri et elle souhaitaient de se marier ensemble, pour entretenir une paix ferme entre l'un et l'autre royaume.

Le pape, par une bulle du 26 décembre 1501, leur permit de se marier, et confirma le mariage, en cas qu'ils fussent déjà mariés.

Henri, prince de Galles, épousa donc Catherine; et Henri VII, son père, dans l'esprit duquel on avait jeté des scrupules, fit faire par son fils une protestation contre son mariage.

La protestation portait que Henri, prince de Galles, avait épousé la femme d'Arthus, étant encore en bas âge, et qu'étant majeur, il rétractait ce mariage; que bien loin de le confirmer, il le déclarait nul; que ne pouvant vivre sous un tel lien avec Catherine, il le ferait rompre suivant les lois, et que sa protestation n'est point forcée, mais qu'il la faisait de bon cœur, et dans une entière liberté.

Cette protestation fut secrète, et les choses demeurèrent dans le même état, par rapport au mariage de Catherine et de Henri, prince de Galles.

Après la mort de Henri VII, on proposa dans le conseil de rompre le mariage de Henri VIII, ou de le confirmer, et le roi se déclara pour ce dernier parti; six semaines après son avènement au trône, Henri épousa solennellement Catherine, et six semaines après ils furent sacrés.

Henri VIII eut trois enfans, deux princes, qui moururent bientôt après leur naissance, et une princesse, qui vécut.

La reine cessa d'avoir des enfans, et Henri, jugeant qu'elle n'en aurait plus, donna la qualité de princesse de Galles à Marie.

Henri VIII vécut en bonne intelligence avec Catherine; mais livré à la dissipation et aux plaisirs, il avait confié le maniement des affaires et le gou-

vernement de son royaume à Thomas Volsey, homme élevé de la plus basse naissance à l'archevêché d'Yorck et à la dignité de cardinal.

Charles-Quint, qui connaissait de quelle importance il était pour lui d'entretenir l'ancienne union des Anglais avec la maison de Bourgogne, n'avait rien négligé pour gagner le cardinal Volsey; il lui écrivait toujours lui-même, et se nommait toujours son fils et son cousin : enfin, pour être en droit de tout exiger de lui, il lui avait fait espérer qu'après la mort de Léon X, les suffrages des cardinaux s'accorderaient pour l'élever sur le trône pontifical.

Léon X mourut plus tôt que Charles-Quint ne l'avait espéré, et Volsey ne fut point pape. Ses espérances furent encore trompées, après la mort d'Adrien VI, le successeur de Léon X.

Volsey employa alors contre Charles-Quint tout le crédit qu'il avait employé contre la France; il jeta dans l'esprit du confesseur du roi, des doutes sur la validité de son mariage avec Catherine d'Aragon : le confesseur, homme simple, fit naître des scrupules dans l'esprit du roi; Volsey fut consulté, fortifia ces scrupules, et négocia avec l'évêque de Tarbes, ambassadeur de France, pour faire épouser à Henri, Marguerite, sœur de François premier, et veuve du duc d'Alençon. Le roi approuva ce projet, et Volsey fut envoyé en France pour y traiter du divorce de Henri VIII, et de son mariage avec Marguerite; mais Volsey était à peine arrivé à Calais, qu'il reçut ordre de ne point proposer le mariage de Henri avec la duchesse d'Alençon. Des lettres particulières lui apprirent que le roi était épris d'Anne de Boulen, fille du chevalier Thomas Boulen, et fille d'honneur de la reine (1).

(1) Burnet, hist. de la Réf., t. 1, l. 2, p. 118.

Anne de Boulen était promise à milord Percey, fils du comte de Northumberland : Volsey eut ordre de faire rompre cet engagement; il le rompit, et ce fut alors que l'on entama l'affaire du divorce.

Les circonstances paraissaient favorables à Henri VIII. Charles-Quint tenait alors le pape prisonnier dans le château Saint-Ange ; il avait besoin de Henri, et ce prince lui offrait son crédit et ses armes.

Le pape ne doutait, ni du besoin qu'il avait de Henri, ni de la sincérité de ses offres, et il n'ignorait pas les services qu'il lui avait rendus; mais il connaissait les bizarreries et les emportemens de Henri; il savait que la passion de ce prince était une maladie, que le temps seul pouvait guérir; il jugea qu'il fallait lier cette grande affaire, et la traîner en longueur.

Il permit donc au roi d'épouser telle femme qu'il lui plairait, mais à condition que l'on jugerait auparavant si son premier mariage était valide ou non. Le pape nomma, pour examiner la validité du mariage de Henri avec Catherine, des commissaires, tels que le roi les demanda: ce furent les cardinaux Volsey et Campége.

Campége employa tout auprès de Henri, pour l'engager à garder Catherine; et, d'un autre côté, il conjurait cette princesse de se relâcher un peu, de prévenir les malheurs qui menaçaient l'Angleterre, et peut-être toute l'Eglise, si elle voulait opiniâtrément défendre son mariage. Mais il ne put rien obtenir, ni de l'un ni de l'autre : Henri, emporté par sa passion, demandait un jugement; Catherine, prévenue de son bon droit, souhaitait la même chose, et tous deux étaient persuadés qu'on ne pouvait les condamner (1).

(1) Actes de Rymer, t. 14. Extrait de ces actes, in-4o.

On expédia des lettres sous le grand sceau, pour commencer l'introduction du procès, et l'on cita le roi et la reine à comparaître : dans les premières sommations, la reine produisit une copie d'une dispense un peu plus ample que celle sur laquelle les légats voulaient juger (1).

Henri VIII s'inscrivit d'abord en faux contre cette copie, et demanda que l'on produisît l'original; mais il était en Espagne, et l'on refusa de le confier à l'ambassadeur d'Angleterre. On contesta et l'on défendit l'authenticité de cette dispense, par des raisons de jurisprudence et de critique qui embarrassèrent les commissaires. Ils craignirent de prononcer sur un point si délicat; ils proposèrent au pape, au lieu d'évoquer la cause, d'envoyer une décrétale conforme à la minute qu'ils lui envoyèrent, et ajoutèrent que, pendant qu'on défendrait de chercher le bref, on tâcherait de persuader à la reine d'entrer en religion; que c'était le meilleur moyen pour terminer doucement ce procès et pour satisfaire un grand roi qui, depuis plusieurs années, sentait sa conscience déchirée de remords, augmentés tous les jours par les disputes des théologiens et des canonistes : enfin, ils disaient tout ce qu'on pouvait dire en faveur du roi (2).

Le pape craignit que son légat ne se laissât surprendre; il lui écrivit que, » quoiqu'il voulût faire » toutes choses pour le roi, il ne pouvait ni trahir » sa conscience, ni violer ouvertement les lois de la » justice ; que toutes les demandes de ce prince » étaient si déraisonnables, qu'on ne pouvait rien

p. 359. Le Grand, hist. du divorce. Hist. de la réf. d'Angleterre, loco cit.

(1) Histoire du divorce de Henri VIII, par le Grand, t. 1, p. 100, etc.

(2) Hist. du divorce d'Henri VIII, par le Grand, t. 1, p. 120.

» lui accorder que toute la chrétienté n'en fût scandalisée; que déjà l'empereur et le roi de Hongrie » avaient fait leurs protestations, et demandaient » que la cause fût évoquée; que l'on ne pouvait » leur refuser une chose si juste; qu'il ne s'était » excusé que sur sa maladie, leur ayant fait entendre » à l'un et à l'autre, que sa santé ne lui permettait » point d'examiner leur requête et de rien signer; » que néanmoins il ne différait qu'afin de ne point » aigrir l'esprit d'Henri; qu'il fallait prolonger cette » affaire le plus qu'il serait possible. »

Telles étaient les dispositions de Clément VII, à l'égard de l'affaire du divorce d'Henri VIII, qu'il évoqua à lui : Henri ne jugea pas à propos d'obéir à la citation; le pape, de son côté, ne pressa point cette affaire.

Le traité de Cambrai, entre l'empereur et la France, fut conclu le 5 août 1529; les enfans de France furent relâchés l'année suivante. L'empereur se rendit ensuite à Bologne, y régla les affaires d'Italie; François Sforce fut rétabli à Milan, et la maison de Médicis acquit la souveraineté de Florence : ainsi, Henri se vit tout d'un coup privé du secours de la France, et de l'espérance de pouvoir causer une diversion à l'empereur, en Italie. Il ne doutait point que le pape ne donnât une sentence contre lui, et qu'il n'en commît l'exécution à l'empereur ; et cependant il se trouvait sans amis et sans alliés.

D'un autre côté, les mouvemens des Protestans en Allemagne et les préparatifs des Turcs contre la Hongrie, empêchèrent l'empereur de penser à l'Angleterre; et le pape suivait toujours son premier plan, traînait l'affaire en longueur, et paraissait disposé à la terminer par des voies de douceur. Henri envoya donc des ambassadeurs au pape et à l'em-

pereur, qui étaient à Bologne, pour faire un dernier effort, qui fut aussi inutile que les autres.

Henri se fait déclarer Chef de l'Eglise d'Angleterre, et fait casser son mariage : Précautions qu'il prend contre l'Empereur et contre le Pape.

Henri résolut de chercher dans ses propres états la satisfaction qu'il ne pouvait obtenir à Rome. Ce parti avait ses difficultés et ses périls : le roi ne pouvait obtenir la cassation de son mariage que du clergé, qui était très-attaché au Saint Siége. En supposant que le clergé se prêtât aux volontés du roi sur son divorce, il y avait à craindre que le pape n'employât contre lui les censures, dont les suites pouvaient être embarrassantes pour le roi, par le respect des peuples pour le pape, et par la terreur qu'inspiraient ses anathèmes : il n'ignorait pas combien ces anathèmes avaient été funestes à Henri II et à Jean. Il résolut donc de détruire dans les esprits, les principes de soumission et de respect pour le Saint Siége, de gagner le peuple, de soumettre le clergé, de le mettre dans la nécessité d'autoriser son divorce, et de rendre vains les efforts du pape et de l'empereur contre lui.

La doctrine de Wiclef n'était pas entièrement éteinte en Angleterre ; les Wicléfites, les Lollards s'y étaient perpétués secrètement, malgré les rigueurs du gouvernement et les soins du clergé. Les nouveaux réformateurs y avaient des prosélytes ; on y avait porté leurs livres, et principalement ceux de Luther.

A mesure que l'affaire du divorce devenait plus vive, ces ennemis de l'Eglise de Rome attaquaient le pape avec plus de confiance ; beaucoup de catholiques, opposés par esprit de patriotisme à l'autorité du pape et aux priviléges du clergé, s'unirent à eux ;

les courtisans les secondèrent; et lorsque le roi s'aperçut que les Anglais n'avaient plus pour le pape cette vénération si redoutable aux rois, il publia une proclamation qui défendait de recevoir aucune bulle du pape qui fût contraire aux droits de la couronne: il fit ensuite imprimer et répandre dans le public, les raisons qu'il avait de demander la cassation de son mariage; il assembla le parlement, lui communiqua son dessein et ses motifs, et les envoya à la convocation du clergé, qui décida que le mariage du roi était contraire à la loi naturelle: le roi n'en demandait pas davantage pour le présent.

Depuis long-temps les peuples étaient mécontens; Henri pensa que, pour les gagner, il leur fallait une victime, et crut ne pouvoir leur en donner de plus agréable que Volsey.

Le procureur-général du roi porta à la chambre étoilée une accusation contre ce cardinal, pour s'être ingéré d'exercer l'autorité de légat du pape, sans en avoir premièrement obtenu des lettres-patentes du roi; en quoi il avait violé les statuts des *Proviseurs* et des *Præmunire*.

L'omission de cette formalité si essentielle fut le prétexte de sa ruine; le roi lui ôta le grand sceau; et sur une nouvelle accusation du procureur-général, il fut condamné; ses biens furent confisqués au profit du roi: il fut ensuite accusé de haute trahison, et mourut lorsqu'on le conduisait à Londres, pour être mis à la Tour.

La disgrâce de Volsey fut agréable au peuple, et le roi se crut en état de former une entreprise importante sur le clergé: il fut accusé d'avoir violé les statuts des *Proviseurs* et des *Præmunire*, en reconnaissant l'autorité de légat, que le cardinal de Volsey s'était attribuée sans avoir une commission authentique du roi. Le clergé fut traité comme Volsey; tous ses biens furent confisqués au profit du roi.

Le clergé n'avait plus d'appui ni de défenseurs; le roi était brouillé avec le pape, et avait défendu de laisser entrer ses bulles dans le royaume: d'un autre côté, la nation anglaise n'était pas disposée à soutenir les intérêts du clergé dont elle n'était pas contente, ni à recevoir les ordres du pape, quand même il aurait voulu intervenir dans cette affaire; ainsi, la province ecclésiastique de Cantorbéry assembla un synode, qui prit le parti d'offrir au roi un présent de cent mille livres sterling, pour sauver ses revenus; en conséquence, quelques-uns du corps furent chargés de dresser un acte en forme de lettres-patentes, par lequel la convocation donnait au roi cent mille livres sterling. 1° A cause de son grand mérite; 2° pour lui témoigner sa reconnaissance des avantages qu'il avait procurés à l'Eglise, par ses armes et par sa plume; 3° à cause de son zèle contre les Luthériens, qui s'efforçaient de ruiner l'Eglise anglicane, dont *le Clergé reconnaissait qu'il était le Chef suprême;* 4° dans l'espérance que le roi voudrait bien accorder au clergé un pardon de toutes les fautes où il était tombé, par rapport aux statuts des *Proviseurs* et des *Præmunire.*

Lorsque cet acte fut lu dans l'assemblée, il y trouva beaucoup d'oppositions, par rapport à la clause qui établissait le roi chef suprême de l'Eglise anglicane; mais le roi fit dire à l'assemblée, qu'il rejetterait l'acte, si la clause de la suprématie en était ôtée, et le clergé fut obligé de la passer.

La convocation de la province d'Yorck imita celle de Cantorbéry, en faisant un acte semblable, sans pouvoir se dispenser de reconnaître la suprématie du roi.

C'est ainsi que Henri VIII extorqua de l'Eglise d'Angleterre la reconnaissance de la suprématie. Après ce succès, il fit ses efforts pour engager la

reine à consentir à la cassation de son mariage; mais ces efforts furent vains: il cessa de voir la reine, et lui assigna une de ses maisons royales pour y faire sa résidence.

Ce qui venait de se passer dans le parlement et dans la convocation, échauffa le zèle des Réformés qui avaient pénétré en Angleterre; ils proposèrent leur croyance avec plus de liberté; les disputes sur la religion devinrent plus fréquentes et plus publiques qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors.

Henri n'avait pas changé de sentiment, par rapport aux dogmes qu'il avait crus jusqu'alors; il commençait seulement à se persuader que la religion pouvait bien subsister sans que les états fussent soumis au pape: d'ailleurs, il ne voulait pas que l'on crût qu'en secouant le joug du pape, il voulait porter atteinte à la religion catholique, et aux vérités que l'Eglise d'Angleterre avait toujours professées: il ordonna donc que les lois contre les hérétiques fussent observées, et l'on brûla, dans le cours de cette année (1531), trois Protestans.

Le parlement, assemblé l'année suivante, présenta une adresse au roi, pour le prier de consentir qu'on travaillât à corriger certains abus qui s'étaient introduits dans les immunités ecclésiastiques. C'était le roi lui-même qui, par ses émissaires, avait engagé le parlement à lui présenter cette adresse, afin de faire sentir au clergé le besoin qu'il avait de la protection royale, et pour le déterminer à lui confirmer le titre de chef de l'Eglise.

Sur cette adresse, Henri fit corriger quelques abus légers; et afin que le clergé pût espérer en lui un protecteur, il fit abolir, par un acte du parlement, les annates, et fit fixer le prix des bulles des évêchés: il fut ordonné, par cet acte, que si le pape refusait de donner des bulles, on s'en passerait, et que les

évêques seraient établis dans leurs siéges par d'autres voies.

Le parlement s'assembla l'année suivante (en février 1533), et fit un acte qui défendait de porter des appels à la cour de Rome; alors Henri rendit public son mariage avec Anne de Boulen, quoique son premier mariage ne fût pas encore dissous : cette publication prématurée était devenue nécessaire, parce que la nouvelle reine était enceinte.

Cranmer, devenu archevêque de Cantorbéry, fit citer Catherine à comparaître devant lui; et comme elle refusa d'obéir, il donna une sentence qui déclarait nul le premier mariage du roi; et quelques jours après, il en donna une autre, qui confirmait le second mariage du roi avec Anne de Boulen, qui fut ensuite couronnée le premier juin.

Voilà quelle fut la conduite de Henri VIII, dans l'affaire de son divorce. Que l'on juge, par ces traits, si ce divorce fut l'ouvrage des scrupules de ce prince, comme Burnet s'efforce de le persuader (1).

Je suis bien éloigné de blâmer la circonspection de cet auteur à juger des motifs secrets des hommes; mais je ne peux m'empêcher de remarquer qu'il ne fait usage de cette retenue, que lorsqu'il s'agit de juger les ennemis de l'Eglise romaine, et que lorsqu'il s'agit au contraire de juger des motifs des catholiques, il oublie toutes les maximes d'équité, et hasarde sans scrupules les conjectures les plus injustes, sur les motifs des actions des papes ou sur les vues des évêques catholiques.

Aussitôt que le premier mariage du roi fut cassé, il en fit informer Catherine, et tâcha de l'engager à se soumettre à la sentence, mais inutilement; et depuis ce temps-là, Catherine ne fut plus reconnue que pour princesse douairière de Galles.

(1) Hist. de la Réf. d'Ang., t. 1, l. 2, p. 100 et 101.

Le Pape excommunie Henri VIII, et l'Angleterre se sépare de l'Eglise de Rome.

Sur l'information que le pape reçut de ce qui s'était passé en Angleterre, il cassa les deux sentences de l'archevêque de Cantorbéry, et en donna une comminatoire contre le roi, si, dans un certain temps, il ne rétablissait toutes choses au même état où elles étaient avant les deux sentences de l'archevêque; mais le roi et l'archevêque en appelèrent au futur concile général (1).

François I entreprit, mais inutilement, d'arrêter les effets de cette rupture. Henri ne souhaitait point sincèrement de se réconcilier avec le pape, qui n'ignorait pas la mauvaise foi de Henri, et qui publia sa sentence. Par cette sentence, le mariage de Henri avec Catherine était confirmé comme légitime, et il était ordonné à Henri de reprendre sa femme, sous de très-grièves peines (2).

Cependant le parlement ôta aux évêques la connaissance du crime d'hérésie, sans néanmoins diminuer les peines ordonnées contre les hérétiques. Par un second acte, il fut ordonné que l'on examinerait les constitutions ecclésiastiques, afin de conserver celles qui seraient jugées nécessaires, et d'abolir les autres; et l'on arrêta que, pour cet effet, le roi nommerait trente-deux commissaires, tirés également du clergé et du parlement.

Enfin, lorsqu'on reçut la nouvelle de ce qui s'était passé à Rome, le parlement confirma l'abolition des annates, et anéantit entièrement la puissance du pape en Angleterre : on régla la manière dont on ferait à l'avenir la consécration des évêques, sans avoir recours au pape : on abolit le denier de saint

(1) Extraits des actes de Rymer, p. 357.
(2) Extraits des actes de Rymer, p. 372 et 373.

Pierre,

Pierre, et toutes sortes de bulles et mandats émanés de la cour de Rome : on cassa le mariage de Henri avec Catherine d'Aragon, et l'on confirma son second mariage avec Anne de Boulen ; enfin, on ordonna que tous les sujets, sans exception, jureraient l'observation de cet acte, sous peine d'être déclarés coupables de trahison.

Le parlement se rassembla, le 23 novembre, et fit encore divers actes qui tendaient à rompre tous les liens qui pouvaient encore tenir les Anglais attachés au pape ; on confirmait au roi le titre de chef suprême de l'Eglise anglicane, et l'on établissait en sa faveur les annates, que l'on avait ôtées au pape (1).

Après la séparation du parlement, le roi ordonna, par une proclamation, que le nom du pape fût effacé de tous les livres où il se trouvait, afin d'en abolir la mémoire, s'il se pouvait ; enfin, il obligea tous les évêques à renoncer à l'obéissance du pape.

Effets du Schisme d'Angleterre, par rapport à l'Eglise et à l'Etat.

Henri s'aperçut que l'état où la religion se trouvait, depuis la rupture de l'Angleterre avec Rome, le rendait plus absolu : les uns souhaitaient que la réformation fût poussée plus loin, et les autres le craignaient. Comme personne ne pouvait se persuader que le roi demeurât long-temps dans cette situation, chacun des partis tâcha, par une complaisance aveugle, d'acquérir ses bonnes grâces, et il en résultait pour le roi un degré d'autorité auquel aucun de ses prédécesseurs n'était jamais parvenu, et qu'il n'aurait pu usurper dans toute autre

(1) Ibid., p. 374.

circonstance, sans courir risque de se perdre; mais les deux partis se trompèrent également : Henri se tint dans le même milieu, tout le reste de sa vie, et fit sentir à l'un et à l'autre les terribles effets de ce pouvoir absolu qu'ils lui avaient laissé prendre.

La suprématie dont il était revêtu, le mettait en état de faire plier le clergé, qui n'était plus soutenu comme autrefois par le pape. Il punit sévèrement tous ceux qui refusèrent de reconnaître cette suprématie, et fit mourir des religieux qui, dans leurs sermons, s'efforçaient de lui faire perdre l'affection de ses sujets.

Dans la suite, il fit faire une visite générale des monastères, et mit à la tête de cette commission, Cromwel, son vice-gérent, qui commit lui-même des visiteurs. Ces visiteurs prétendirent découvrir dans les monastères, beaucoup de désordres, et persuadèrent aux supérieurs et aux prieurs de se soumettre à la clémence du roi, et de lui résigner leurs maisons avec leurs revenus : quelques-uns prirent ce parti.

Le roi fit publier la relation de cette visite, afin d'éteindre dans le peuple la vénération qu'il avait pour les religieux, en lui offrant le tableau des désordres qu'on avait découverts dans les monastères, et qui furent beaucoup exagérés (1).

Cette relation fut suivie d'une ordonnance, par laquelle le roi, en qualité de chef de l'Eglise, permettait aux moines de quitter leurs maisons, et les déliait de leurs vœux.

L'ordonnance du roi ne produisait point l'effet qu'il en attendait; cependant il tenait toujours le clergé dans sa dépendance, en différant de nommer des commissaires pour choisir les constitutions ecclésiastiques qu'il était nécessaire de conserver.

(1) Extraits des actes de Rymer, p. 375.

L'autorité du pape était abolie par acte du parlement, et néanmoins elle subsistait encore dans les constitutions; cela jetait le clergé dans un extrême embarras, puisqu'en plusieurs cas il fallait nécessairement violer, ou les constitutions, ou les nouvelles lois; par-là, le clergé se voyait absolument dépendant du roi, qui pouvait l'attaquer sur l'un ou sur l'autre, comme il le jugerait à propos.

La reine Catherine mourut dans le courant de l'année 1536, et peu de mois après sa mort, Anne de Boulen fut condamnée par une sentence des pairs, et décapitée : Henri épousa Jeanne de Seymours, et le clergé approuva ce second mariage.

Le parlement, à la réquisition du roi, supprima tous les monastères qui avaient moins de deux cent livres sterling de revenu, et donna tous leurs biens au roi : par ce moyen, le roi acquit un revenu de trente-deux mille livres sterling, en argenterie et en autres effets.

La suppression des monastères déplut à beaucoup d'Anglais : les grands et les gentilshommes trouvèrent fort mauvais qu'on eût donné au roi les biens des monastères supprimés, dont la plupart avaient été fondés par leurs ancêtres : d'ailleurs, ils se voyaient privés de la commodité de se décharger de leurs enfans, quand ils en avaient un trop grand nombre, et d'aller, en voyageant, loger dans ces maisons, où ils étaient bien reçus. Les pauvres murmuraient encore plus fortement, parce que plusieurs d'entr'eux vivaient des aumônes qui se distribuaient journellement dans ces maisons; enfin, beaucoup de catholiques regardaient cette suppression comme une atteinte portée à leur religion.

Ce mécontentement ne tarda pas à éclater; le premier feu parut dans la province de Lincoln, où un docteur en théologie, prieur d'un monastère,

assembla une quantité de peuple dont il se fit chef, sous le nom de capitaine *Cabler*, c'est-à-dire, *le Capitaine Savetier*.

D'abord les révoltés envoyèrent au roi leurs griefs, d'une manière fort soumise : ils reconnaissaient sa suprématie, et déclaraient qu'ils étaient très-contens qu'il jouît des décimes et des premiers fruits des bénéfices; mais ils le suppliaient de remédier à leurs griefs, et de prendre conseil de sa noblesse.

Ces griefs consistaient en ce qu'il avait supprimé un très-grand nombre de monastères; qu'il s'était fait accorder par le parlement de grands subsides, sans aucune nécessité; qu'il admettait dans son conseil des gens d'une naissance abjecte, qui n'avaient en vue que de s'enrichir, au lieu du bien de l'état; que plusieurs des évêques avaient abandonné l'ancienne foi, pour suivre de nouvelles doctrines, de tout temps condamnées par l'Eglise; qu'après avoir vu le pillage de tant de monastères, ils croyaient avoir lieu de craindre que les églises n'éprouvassent le même sort.

Le roi envoya le duc de Suffolk contre les rebelles, avec une armée peu considérable, et dissipa la rebellion par une amnistie.

La province d'Yorck se souleva dans le même temps, et ce soulèvement était d'une bien plus grande conséquence que celui de Lincoln. Celui-ci semblait s'être fait par hasard et par un mouvement soudain; l'autre était la suite d'un dessein concerté, dans lequel entrèrent plusieurs personnes de considération, qui n'attendaient, pour se déclarer, que de voir un peu plus clair dans la disposition générale du peuple.

Le voisinage de l'Ecosse, l'éloignement de la cour, le crédit dont les moines et les ecclésiastiques y jouissaient, rendaient dangereux le soulèvement de

cette province. Les mécontens s'assemblèrent en très-grand nombre, vers la fin du mois d'août; dès qu'ils se virent en force, ils ne laissèrent plus aux gentilshommes la liberté de demeurer neutres; ils les contraignirent de s'enfuir ou de se joindre à eux, et de prêter serment qu'ils seraient fidèles à la cause pour laquelle ils avaient dessein de combattre : cette cause était proprement la religion, comme ils le firent bien comprendre, en mettant un crucifix dans leurs drapeaux et étendards; d'ailleurs, ils rétablirent les religieux dans quelques-uns de leurs monastères qui avaient été supprimés.

Le roi leva des troupes, et envoya le duc de Norfolk contre les rebelles; mais les forces du roi n'étaient pas capables de leur résister.

Aske, leur chef, se rendit maître de Hull et d'Yorck, et obligea toute la noblesse de la province à se joindre à lui.

La révolte du Nord devenait donc de jour en jour plus sérieuse, et l'on commença à craindre que le royaume entier ne suivît l'exemple des provinces du Nord.

Des hasards imprévus sauvèrent plus d'une fois l'armée du roi, et le duc de Norfolk fut assez heureux pour engager une négociation avec les révoltés.

Les rebelles firent des propositions; l'affaire traîna en longueur, et le roi accorda une amnistie, avec promesse de les satisfaire sur leurs griefs; mais le roi, sous différens prétextes, ne leur tint point parole; et peu de temps après, deux gentilshommes du Nord se mirent à la tête de huit mille mécontens, et allèrent se présenter devant Carlisle : le duc de Norfolk déconcerta les entreprises des révoltés et arrêta leurs chefs, qui furent exécutés avec plusieurs des rebelles.

Le roi, persuadé que les religieux fomentaient

l'indisposition du peuple, fit faire une visite dans les monastères qui subsistaient encore; il publia la relation de cette visite, et fit exposer en public de fausses reliques qui s'étaient trouvées dans les monastères; il découvrit aux yeux du peuple les ressorts dont on se servait pour donner à des statues qui représentaient Jésus-Christ, la sainte Vierge ou les saints, des mouvemens qui passaient pour surnaturels dans l'esprit de ceux qui en ignoraient la structure. Le roi fit brûler les instrumens de ces fraudes pieuses, et on brûla même les reliques de saint Thomas de Cantorbéry.

Le pape ne pouvait tolérer les égaremens de Henri, sans manquer à ce qu'il devait à la religion. Il publia l'excommunication qui avait été dressée et signée en 1535 : il tâcha d'inspirer à tous les princes chrétiens son zèle contre Henri VIII; il offrit même le royaume d'Angleterre au roi d'Ecosse.

L'excommunication lancée par Paul III ne produisit aucun changement en Angleterre. A la nouvelle de cette excommunication, le roi exigea des évêques et des abbés un nouveau serment de fidélité, par lequel ils renonçaient à l'autorité du pape.

Les nouveaux réformés avaient des partisans, qui n'oubliaient rien pour gagner le roi, et les catholiques employaient toutes leurs ressources pour rendre les Protestans odieux. Ceux-ci espéraient que le roi rentrerait dans l'obéissance du pape; ceux-là tâchaient de le porter à adopter les principes de la réforme. Aucun des deux partis ne réussit. Henri ne se réforma qu'à demi, et ne se réconcilia jamais avec Rome. Comme il était absolu, il ne voulait jamais permettre que ses sujets allassent plus loin que lui; et, d'un autre côté, il les contraignit d'aller avec lui jusqu'où il jugea qu'il était à propos de s'arrêter; également sévère, ou plutôt impitoyable, contre

ceux qui voulaient le suivre et contre ceux qui voulaient le devancer.

Chaque parti, dans l'espérance de gagner le roi, favorisait tous ses desseins : ainsi le roi, malgré quelques ennemis, supprima tous les monastères et s'empara de leurs revenus. Il fit courir le bruit que le royaume allait être envahi; il visita les côtes, et donna des ordres pour que les troupes fussent prêtes au premier commandement : le but de toutes ces démarches étaient de faire comprendre au peuple que le parlement serait obligé d'imposer de grandes taxes pour résister à cette prétendue invasion; mais que le roi, acquérant un revenu considérable par la suppression des monastères, il n'avait pas besoin de subsides.

Henri voulut faire voir qu'en abolissant l'autorité du pape et en détruisant les monastères dans son royaume, il n'avait pas changé de religion : il fit porter une loi, intitulée *les Statuts*, pour examiner la diversité d'opinions sur certains articles de religion.

C'est cette loi qui est plus généralement connue sous le nom de *Loi de six articles*. La peine du feu ou du gibet était ordonnée contre ceux,

1° Qui, de bouche ou par écrit, nieraient la transsubstantiation.

2° Qui soutiendraient la nécessité de la communion sous les deux espèces.

3° Ceux qui prétendaient qu'il était permis aux prêtres de se marier.

4° Ceux qui prétendaient qu'on pouvait violer le vœu de chasteté.

5° Ceux qui disaient que les messes privées étaient inutiles.

6° Ceux qui niaient la nécessité de la confession auriculaire.

Le roi régnait donc sur la nation anglaise avec

un pouvoir absolu : il déposait à son gré les évêques et les ecclésiastiques, faisait casser ses mariages, et couper la tête à ses femmes. Il avait épousé la princesse de Clèves, et fait casser son mariage, pour épouser Catherine Houard : il obtint du parlement un acte par lequel on donnait force de loi à tout ce que le roi déciderait en matière de religion : on lui accorda le privilége de l'infaillibilité, qu'on refusait au pape, et l'on soumit à Henri VIII les consciences et les vies des Anglais.

Le roi fit assembler plusieurs évêques et plusieurs théologiens, pour arrêter les articles d'une profession de foi qui servît de règle dans toute l'Angleterre : elle était conforme aux six articles, et ne contenait de répréhensible que la doctrine de la suprématie du roi, et le refus de reconnaître le pape pour chef de l'Eglise.

Le pouvoir énorme dont on avait armé Henri, fut funeste à beaucoup d'Anglais : il fit condamner à mort et exécuter plusieurs personnes, les unes pour avoir nié la suprématie du roi, les autres pour avoir soutenu la doctrine des Luthériens, quelques-uns pour avoir soutenu l'autorité du pape. Ce prince s'occupait uniquement des moyens d'étendre encore le pouvoir qu'il s'était acquis, et veillait sans cesse pour qu'il ne se fît point, dans la religion, d'autres changemens que ceux qu'il jugeait lui-même utiles ou raisonnables.

Comme il était d'une détermination inflexible sur ces deux articles, et que le parlement n'osait s'opposer à ses volontés, aucun de ses ministres n'avait la fermeté de le contredire : ainsi c'était lui seul qui réglait tout, selon son caprice, son conseil ne faisant autre chose qu'approuver ce qu'il proposait.

Il y avait cependant dans le conseil, comme dans tout le royaume, deux partis contraires, par rapport

à la religion ; mais chacun avait toujours les yeux sur le roi, pour connaître son inclination, de peur de s'exposer à la combattre. Les partisans des nouvelles opinions espéraient toujours que le roi pousserait beaucoup plus loin la réforme qu'il avait commencée : dans cette pensée, ils croyaient qu'il y avait de la prudence à ne pas l'irriter. Par une raison semblable, les catholiques n'osaient s'opposer directement au roi, de peur que leur résistance ne le portât à passer les bornes qu'il semblait s'être prescrites : delà résultait une complaisance aveugle et générale pour toutes les volontés du roi, et le pouvoir excessif qu'il avait acquis sur ses sujets, dont il fit un si terrible usage jusqu'à sa mort, qui arriva le 28 ou le 29 janvier 1547, dans la 56^{e} année de son âge.

Il laissa trois enfans ; Marie, fille de Catherine d'Aragon ; Elizabeth, fille d'Anne de Boulen, et Edouard VI, fils de Jeanne de Seymours : il avait réglé la succession de ses enfans à la couronne, selon le pouvoir que lui en avait accordé le parlement : il mit dans le premier rang Edouard VI, son fils, et toute sa postérité ; en second lieu, la princesse Marie, et en troisième lieu, Elizabeth, à condition qu'elles se marieraient du consentement des exécuteurs de son testament. Après ses filles, il appelait à la couronne Françoise Brandon, fille aînée de sa sœur et du duc de Suffolk, à l'exclusion des enfans de Marguerite, reine d'Ecosse, sa sœur aînée (1).

Des Principes et du Schisme de Henri VIII.

Cranmer avait pensé qu'il fallait attacher à la royauté la qualité de chef de l'Eglise : il prétendait

(1) Actes de Rymer, t. 15. Extraits de ces actes, p. 392. Hist. d'Anglet. par Thoiras, t. 5. Hist. de la Réf., t. 2.

que le prince chrétien est commis immédiatement de Dieu, autant pour ce qui regarde l'administration de la religion, que pour l'administration de l'état politique; que, dans ces deux administrations, il doit y avoir des ministres qu'il établisse au-dessous de lui, comme, par exemple, le chancelier et le trésorier, les maires et les autres officiers, dans le civil; et les évêques, curés, vicaires, etc., qui auront titre par sa majesté d'enseigner la religion; que tous les ministres, tant de ce genre que de tout autre, doivent être destinés, assignés et élus par les soins et par les ordres du prince, avec diverses solennités qui ne sont pas de nécessité, mais de bienséance seulement; de sorte que si ces charges étaient données par le prince, sans de telles solennités, elles ne seraient pas moins données, et qu'il n'y a pas plus de promesse de Dieu que la grâce soit donnée dans l'établissement d'un office ecclésiastique, que dans l'établissement d'un office politique.

Après avoir ainsi établi tout le ministère ecclésiastique sous une simple délégation des princes, sans même que l'ordination ou la consécration ecclésiastique y fût nécessaire, il va au-devant d'une objection qui se présente d'abord à l'esprit; c'est à savoir comment les pasteurs exerceraient leur autorité sous les princes infidèles; et il répond conformément à ses principes, qu'en ce temps il n'y aurait pas dans l'Eglise de vrai pouvoir ou commandement, mais que le peuple acceptait ceux qui étaient présentés par les apôtres, ou autres qu'il croyait remplis de l'esprit de Dieu, et dans la suite les écoutait comme un bon peuple, prêt à obéir à de bons conseillers.

Voilà ce que dit Cranmer, dans une assemblée d'évêques, et voilà l'idée qu'il avait de cette divine

puissance que Jésus-Christ a donnée à ses ministres.

Il n'est pas besoin de réfuter une semblable doctrine, condamnée par les Protestans, et dont M. Burnet lui-même a rougi pour Cranmer.

Il est vrai que Cranmer reconnut que les évêques étaient bien d'institution divine; mais il prétendait que Jésus-Christ avait institué des pasteurs dans l'Eglise, pour exercer leur puissance comme dépendante du prince dans toutes leurs fonctions; ce qui, dit M. Bossuet, est sans difficulté la plus inouie et la plus scandaleuse flatterie qui soit jamais tombée dans l'esprit des hommes (1).

Appuyé sur ces principes, Henri VIII donnait pouvoir aux évêques de visiter leurs diocèses: l'expédition de ce pouvoir avait une préface qui contenait, que toute la jurisdiction, tant ecclésiastique que séculière, venait de la puissance royale, comme de la source première de toute magistrature, dans chaque royaume, etc.

Il suffit, selon M. Bossuet, d'exposer de pareils principes, pour les réfuter. Il est évident que, dans ces principes, il faut que la religion chrétienne n'ait point une origine divine, et qu'elle ne soit qu'une pure institution politique, dont les dogmes et les rits sont déterminés par le pouvoir séculier.

ANGLICANE (Religion). C'est la religion prétendue réformée, telle qu'elle est aujourd'hui établie et professée par l'Eglise anglicane. Nous allons examiner son origine, son progrès et son état actuel.

De la Religion réformée en Angleterre, depuis le Schisme de Luther jusqu'à Edouard VI.

Quatre cents ans avant Luther, Wiclef avait attaqué, en Angleterre, l'autorité du pape et les dogmes

(1) Bossuet, hist. des Variat., l. 7, art. 44.

de l'Eglise romaine ; il s'était fait des prosélytes dans le peuple, parmi les magistrats et chez les grands. Le zèle du clergé, soutenu de l'autorité des rois, avait arrêté le progrès de la séduction ; mais il était resté des germes d'erreur, que la vigilance et la sévérité du ministère n'avaient pu détruire, et qui furent nourris par les contestations qui se renouvelaient sans cesse en Angleterre, sur les droits du pape dans ce royaume, sur les biens ecclésiastiques, sur les priviléges du clergé.

Lorsque le schisme de Luther éclata, les Wicléfites et les Lollards, dont les sentimens avaient beaucoup de rapport avec ceux de Luther, lurent avidemment ses livres et ceux des Protestans ; ils les traduisirent en anglais, et l'on vit bientôt, dans Londres, à Oxford, à Cambridge, des sociétés entières adopter les erreurs de la réforme.

Le clergé s'assembla ; les réformateurs furent recherchés avec soin et punis avec sévérité ; mais on n'arrêta pas l'erreur. Les partisans des nouvelles opinions devinrent plus circonspects, plus dissimulés, plus défiants, et par conséquent furent moins en état d'être détrompés : ils répandirent leurs opinions avec plus de précaution, et peut-être avec plus de succès ; ils pervertirent beaucoup de monde, et affaiblirent tellement, dans l'esprit de la nation, le respect et la soumission pour le souverain pontife et pour le clergé, que Henri VIII, dans l'affaire du divorce, fut en état de braver les anathèmes du pape, et de subjuguer le clergé.

Ce prince n'était pas engagé dans les erreurs des Protestans ; mais le besoin qu'il avait d'eux, contre le clergé, ne permettait pas qu'il les traitât d'abord avec rigueur. Il laissa ce parti se fortifier assez pour faire craindre au clergé qu'il ne se déclarât pour la réforme, et fit assez d'entreprises sur le clergé, pour

faire espérer aux Protestans qu'il embrasserait leurs sentimens.

Par cette politique, la nation anglaise se trouva partagée entre la réforme et la religion catholique, et il se forma deux partis, que le roi gouvernait avec un empire absolu.

Les catholiques étaient infiniment plus nombreux, et il était important pour le roi, qu'on le crût toujours attaché à la religion catholique. Il renouvela donc les lois contre les hérétiques, et fit punir avec la dernière rigueur tous ceux qui ne souscrivaient pas les six articles, et qui étaient attachés à la nouvelle réforme. Voyez L'ARTICLE PRÉCÉDENT.

« Mais, dit M. Bossuet, que peuvent sur les consciences des décrets de religion, qui tirent toute » leur force de l'autorité royale, à qui Dieu n'a » rien commis de semblable, et qui n'ont rien que » de politique? Encore que Henri VIII les soutînt » par des supplices innombrables, et qu'il fît mourir » cruellement non-seulement les catholiques, qui » détestaient la suprématie, mais même les Luthériens et les Zuingliens, qui attaquaient aussi les » articles de sa foi, toutes sortes d'erreurs se glissèrent insensiblement dans l'Angleterre, et les » peuples ne surent plus à quoi s'en tenir, quand » ils virent qu'on avait méprisé la chaire de saint » Pierre (1). »

Tel était l'état de l'Angleterre, lorsque Henri VIII mourut.

De la Réformation, sous Edouard VI.

Edouard VI succéda à Henri VIII, et le comte de Hartfort, depuis duc de Sommerset, fut déclaré protecteur de tout le royaume, et gouverneur du jeune roi.

(1) Bossuet, hist. des Variat., l. 7, art. 71.

Edouard avait de l'inclination pour la réforme, et le duc de Sommerset était Zuinglien dans le cœur: les deux archevêques, des évêques, plusieurs des principaux membres du clergé, beaucoup de grands et une grande partie du peuple, avaient embrassé le parti de la réforme.

Ainsi, toute l'autorité se trouva du côté des Protestans : leur zèle ne tarda pas à éclater dans les entretiens particuliers et dans les sermons; et Cranmer, qui avait dissimulé son attachement à la réforme, sous Henri VIII, se joignit au protecteur, pour l'établir en Angleterre, après la mort de ce prince.

Le parlement avait rendu, en 1539, une ordonnance qui revêtait d'une pleine autorité les déclarations de Henri VIII, et qui portait que les conseillers de son fils pourraient, durant la minorité, donner des déclarations qui auraient autant de force que celles du père. Sur ce fondement on proposa, suivant l'exemple de Henri VIII, d'envoyer des visiteurs dans tout le royaume, avec des constitutions ecclésiastiques et des articles de foi : on leur distribua l'Angleterre en six parties, et pour chaque partie, les commissaires étaient deux gentilshommes, un jurisconsulte, un théologien et un secrétaire. Le roi défendit aux archevêques et à tous autres d'exercer aucune jurisdiction ecclésiastique, tant que la visite durerait; et comme le peuple flottait entre des sentimens opposés, parce que les prédicateurs prêchaient une doctrine opposée et se réfutaient dans leurs chaires, Edouard défendit aux évêques de prêcher hors leurs siéges, et aux autres ecclésiastiques, de prêcher ailleurs que dans leurs églises, à moins qu'ils n'en eussent la commission: c'était un moyen sûr pour distinguer les prédicateurs qui appuieraient la réforme, de ceux qui y seraient

opposés, et pour empêcher que ces derniers ne prêchassent hors de leurs cures, tandis que les autres obtiendraient facilement la liberté de prêcher partout (1).

Les visiteurs furent chargés d'ordonnances ecclésiastiques, pour différens points de discipline et pour l'abolition des images et de l'autorité du pape. Les catholiques, loin de faire des efforts pour faire réformer ce qui avait été fait sous Henri VIII, bornèrent leurs prétentions à empêcher qu'on ne fît de plus grands changemens ; pour cet effet, ils soutenaient qu'on ne pouvait rien décider par rapport à la religion, sous une minorité, puisqu'on ne pouvait rien faire qu'en vertu de la suprématie du roi.

Mais ceux qui gouvernaient, étaient bien éloignés d'admettre cette maxime, qui pouvait avoir des influences sur les autres affaires du gouvernement; ils soutenaient que l'autorité royale était toujours la même, soit que le roi fût majeur, soit qu'il fût mineur.

Les évêques de Londres et de Winchester furent les seuls, entre les évêques, qui s'opposèrent aux règlemens que les visiteurs avaient faits, et ils furent envoyés en prison.

Le parlement, qui s'assembla le 4 novembre 1554, fit vers la réformation quelques pas au-delà de ce qui s'était fait autrefois, sous Henri VIII : il abolit certains actes faits autrefois sous les Lollards ; il révoqua la loi de six articles, et confirma la suprématie du roi ; il abolit les messes privées, et fit donner la communion sous les deux espèces. Le roi fut ensuite revêtu du pouvoir de nommer aux évêchés vacants, et les élections furent abolies : on resserra aussi la jurisdiction des cours ecclésiastiques; et enfin

(1) Burnet, t. 3, p. 62 et 63.

le parlement accorda au roi tous les fonds destinés à l'entretien des chantres, tous ceux qui étaient affectés à l'entretien des lampes, des confréries, etc.

Le roi, le protecteur et le parlement ayant fait connaître de cette manière combien ils étaient portés à établir la réforme, on vit arriver d'Allemagne en Angleterre une foule de Protestans, et le protecteur fit venir des théologiens et des prédicateurs, auxquels il donna des pensions et des bénéfices. Tels furent Pierre Martyr, Bucer, Okin, etc.

Tout concourait donc à l'établissement de la nouvelle réforme en Angleterre; mais Cranmer, qui conduisait cette entreprise, voulait éviter l'éclat, et sapper, pour ainsi dire, la religion catholique.

On nomma des évêques et des théologiens pour examiner et pour corriger les offices de l'Eglise, et ces commissaires firent une liturgie approchante de celle des Protestans.

Le parlement, qui se rassembla le 24 novembre, travailla de nouveau à l'affaire de la réformation. Il autorisa le mariage des prêtres et approuva la nouvelle liturgie (1).

Les changemens qu'on venait de faire, et ceux qu'on méditait, causèrent de toutes parts du mécontentement. Les chaires ne retentissaient que de disputes : on ôta aux évêques le pouvoir d'autoriser les prédicateurs, et on le réserva au roi et à l'archevêque de Cantorbéry, sous prétexte de calmer les esprits; mais cette précaution ne produisit point l'effet qu'on en attendait. La cour défendit à tous les prédicateurs de prêcher, et fit lire dans l'église des homélies que l'on avait fait composer pour les visiteurs (2).

(1) Actes de Rymer, t. 15. Abrégé des actes du t. 4, art. 4, p. 127. (2) Burnet, t. 3, p. 203.

Dès

Dès que la loi qui établissait l'uniformité dans le service de l'Eglise, eût été rendue publique, le roi ordonna une nouvelle visite de son royaume.

Cependant la réforme rencontrait de grands obstacles : les catholiques attaquaient avec force les nouveaux dogmes de la réforme, et défendaient avec beaucoup d'avantage la doctrine de l'Eglise catholique, et la plus considérable partie de la nation était fortement attachée à l'ancienne foi : les réformateurs ne savaient eux-mêmes à quoi s'en tenir sur les principaux points contestés entre les catholiques et les Protestans : ces derniers défendaient très-faiblement leurs opinions, même en supposant que, dans les disputes, ils aient employé les raisons que M. Burnet leur prête (1).

Nous avons réfuté ces raisons, à l'art. VIGILANCE, sur le célibat des prêtres et sur les cérémonies; à l'art. BÉRENGER, sur la présence réelle et sur la transsubstantiation.

Leur lenteur à établir une doctrine suivie, était donc la suite de leurs embarras, et non pas l'effet de leur prudence, comme le prétend l'historien de la réforme; mais chez M. Burnet, l'ignorance des réformateurs se change en un doute sage, leurs contradictions en ménagemens, leur fanatisme en zèle apostolique, la plus lâche faiblesse en condescendance louable.

Depuis le règne de Henri VIII, une grande quantité d'Anabaptistes s'étaient réfugiés en Angleterre : le conseil en fut informé; il nomma des commissaires pour les découvrir et pour les juger. La commission était composée d'évêques, de chevaliers, de docteurs, à la tête desquels était Cranmer, archevêque de Cantorbéry.

(1) Ibid. p. 280.

On trouva que, parmi les Anabaptistes, un grand nombre niait la Trinité, la nécessité de la grâce, le mystère de l'Incarnation. Pourquoi M. Burnet ne nous dit-il pas que ces erreurs avaient été enseignées par Okin et par les théologiens réformés, que le duc de Sommerset avait appelés en Angleterre?

Plusieurs personnes abjurèrent ces erreurs devant les commissaires; mais on en rencontra d'inflexibles: telle fut Jeanne Boucher, que les commissaires livrèrent au bras séculier.

Le conseil pria le roi de signer l'ordre pour l'exécuter; mais ce prince le refusa. Il allégua, dit M. Burnet, que condamner des misérables au feu, pour des matières de conscience, c'était donner dans la même cruauté que l'on reprochait à l'Eglise romaine.

Cranmer, archevêque de Cantorbéry, représenta au roi, que, par la loi de Moyse, les blasphémateurs étaient lapidés: que la différence était grande entre les erreurs qui attaquent le fondement contenu dans le symbole des apôtres, et celles qui ne regardent que des points de théologie; que si les dernières étaient tolérables, les autres étaient des impiétés contre Dieu, et qu'il n'y avait point de prince qui ne fût dans l'obligation de les punir, en qualité de lieutenant du roi des rois. Tout de même que les lieutenans des princes sont obligés de châtier ceux qui offensent ces mêmes princes.

Le roi, effrayé et non pas persuadé, signa l'ordre, et dit à Cranmer, que s'il faisait mal, puisque c'était par ses instructions et sous son autorité, c'était à lui à en répondre devant Dieu (1).

M. Burnet dit que Cranmer frémit si fort à ce discours, qu'il ne put consentir qu'on exécutât la

(1) Burnet, t. 3, p. 284.

sentence : voilà un remords qu'on n'attendait pas dans Cranmer, après le discours qu'il avait tenu au roi, et ce remords se dissipa vraisemblablement comme un éclair, car Jeanne Boucher fut brûlée.

Si nous étions aussi peu réservés que M. Burnet dans les jugemens qu'il porte sur les motifs secrets des catholiques, que ne pourrions-nous pas dire du frémissement de Cranmer, qui n'arrive qu'après l'extrême répugnance du roi à signer un ordre que ce prince croit injuste et barbare !

M. Burnet a pourtant cru qu'on pouvait justifier Cranmer : « nous pouvons répondre, dit-il, que » Cranmer n'avait assurément aucune disposition » à la cruauté, et que de la sorte, ce qu'il fit » n'eut pas un fondement si mauvais : mais il faut » aussi confesser qu'il se laissa entraîner par quel- » ques maximes, suivant lesquelles il se gouver- » nait (1). »

Voilà une apologie qui porte avec elle la preuve de l'embarras de M. Burnet, et sa réfutation.

Le supplice des Anabaptistes n'arrêta pas la licence de penser : tout était dans une confusion étrange ; les peuples se soulevèrent en plusieurs endroits, et les changemens faits dans la religion n'étaient pas sans influence dans ces soulèvemens.

Les troubles se calmèrent, et l'on continua à établir la réforme ; on déposa les évêques qui n'étaient pas favorables aux desseins du gouvernement ; on ajoutait, on retranchait sans cesse aux liturgies et aux professions de foi.

La disgrâce du duc de Sommerset ne changea rien dans le projet d'établir la prétendue réformation en Angleterre. En 1552, le comte de Warvick, qui usurpa le gouvernement et qui faisait servir

(1) Ibid.

la religion à ses desseins ambitieux, trouva qu'il était plus à propos, pour se soutenir, de se conformer aux inclinations du roi et aux vœux de la plus grande partie de la nation, que d'entreprendre de les contrarier; ainsi on continua à déposer les évêques opposés à la Réforme. On faisait sans cesse de nouvelles professions de foi; on ajoutait, on retranchait sans cesse quelque chose à ces professions; on changeait les liturgies: ce n'étaient qu'ordonnances du roi et du parlement, pour obliger à croire telles choses, et à n'en pas croire telles autres; pour prescrire les rits des ordinations, l'étendue du pouvoir des évêques et des pasteurs.

Voilà ce que M. Burnet appelle un ouvrage de lumière, et l'état où la Réforme avait mis l'Angleterre, lorsqu'Edouard VI mourut, l'an 1553.

La nouvelle profession de foi contenait les erreurs des Protestans sur la justification, sur l'eucharistie, sur les sacremens, sur l'Eglise, sur l'Ecriture, sur le purgatoire, sur les indulgences, sur la vénération religieuse des images et des reliques, sur l'invocation des saints, sur la prière pour les morts; on y confirmait la suprématie du roi dans l'Eglise, et l'on y condamnait les erreurs des Anabaptistes.

Pour la liturgie, on la rendit la plus semblable qu'il fut possible à celle des Protestans: on retrancha des églises, les autels, les images, les ornemens qui servaient dans la célébration de l'office divin; on abolit l'usage de l'huile dans l'extrême-onction, etc. (1).

De la Réformation en Angleterre, sous la Reine Marie.

Après la mort d'Edouard VI, Marie, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, monta sur

(1) Burnet, t. 3, p. 420.

le trône. Cette princesse, au milieu du schisme, était restée inviolablement attachée au Saint Siége, qui avait défendu les droits de sa naissance avec une fermeté inflexible. Pendant le règne d'Edouard, elle s'opposa de toutes ses forces aux Réformateurs, dont les principaux chefs avaient eu tant de part dans l'affaire du divorce.

Lorsqu'elle fut montée sur le trône, elle se livra à toute l'ardeur de son zèle pour le rétablissement de la religion catholique.

Il fallait, pour y réussir, renverser la religion protestante, approuvée par le parlement et reçue par une grande partie de la nation.

Gardiner et les principaux des catholiques prétendaient qu'il fallait remettre la croyance dans l'état où elle était à la mort de Henri VIII, et qu'ensuite on rétablît par degrés tout ce qui avait été changé ou aboli depuis la rupture avec Rome.

La reine, au contraire, avait du penchant à rentrer d'abord dans l'unité de l'Eglise catholique, et considérait Gardiner comme un politique qui s'accommodait au temps.

Cependant, pour paraître mettre quelque prudence dans son entreprise, elle déclara, dans son conseil, qu'encore qu'elle fût déterminée sur la matière de la religion, elle ne contraindrait personne; qu'elle laissait à Dieu le soin d'éclairer ceux qui étaient dans l'erreur, et qu'elle espérait qu'on reviendrait dès que l'Evangile serait prêché purement, et par des théologiens ornés de piété, de vertus et de lumières.

Bientôt après, les évêques déposés revinrent dans leurs siéges; l'évêque de Londres se rendit dans sa cathédrale, et y entendit le sermon de son chapelain. Comme ce prédicateur exaltait extrêmement son évêque, et qu'il censurait vivement ceux qui l'avaient

maltraité, l'auditoire s'émut; on lui jeta des pierres, et on lui lança un poignard avec tant de force, que le prédicateur ayant évité le coup, le poignard entra dans le bois de la chaire, et y demeura.

La reine, pour prévenir les désordres qui pouvaient naître de l'indiscrétion des prédicateurs, donna ordre à Gardiner d'expédier, sous le grand sceau, des provisions de prêcher, aux théologiens qu'il croyait sages, éclairés, prudens et capables de bien annoncer la parole de Dieu.

Ces prédicateurs étaient en droit de monter en chaire par-tout où le chancelier les enverrait, soit dans les églises cathédrales, soit dans les paroisses.

Malgré l'interdiction des prédicateurs, la plupart des Protestans continuèrent à prêcher; et M. Burnet, qui avait blâmé cette désobéissance dans les catholiques, sous Edouard VI, la canonise dans les Protestans, sous Marie (1).

Les étrangers qui s'étaient retirés en Angleterre, sous Edouard, et ceux qu'on avait appelés, eurent ordre de sortir du royaume.

La reine convoqua ensuite le parlement, et retint, dans les lettres de convocation, la qualité de *Souverain chef de l'Eglise d'Angleterre.* Elle fit réhabiliter le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon (le 1^er^ octobre 1553): on révoqua ensuite les lois qu'Edouard avait faites sur la religion, et l'on ordonna qu'après le 20 décembre, toute forme de service cesserait en Angleterre, hormis celui qui avait été en usage à la fin du règne de Henri VIII.

Pour assurer le succès de cette loi, on renouvela celle que les Réformateurs avaient fait porter contre les catholiques, sous Edouard : on déclara coupables

(1) Burnet, t. 3, p. 420.

de félonie, et par conséquent dignes de mort, ceux qui s'étant assemblés au nombre de douze, ou davantage, pour faire des changemens dans la religion établie de droit public, ne se sépareraient pas, une heure au plus tard après en avoir été requis par le magistrat ou par quelqu'un autorisé de la reine.

Le mariage de la reine avec Philippe d'Espagne occupa la cour et occasionna des mouvemens dans les provinces; on les apaisa, et lorsque la tranquillité fut rétablie par-tout, la reine envoya ordre aux évêques de faire au plus tôt la visite de leurs diocèses; de faire observer les lois ecclésiastiques qui avaient eu cours du vivant de son père; de cesser de mettre son nom dans les actes des officialités; de n'exiger plus le serment de suprématie; de ne conférer les ordres à aucun homme soupçonné d'hérésie, et de punir les hérétiques : elle voulait, de plus, que l'on chassât les ecclésiastiques mariés, et qu'on les contraignît de se séparer de leurs femmes; enfin, elle voulait que les gens d'Eglise ordonnés suivant le cérémonial d'Edouard VI, n'étant pas légitimement ordonnés, le diocésain suppléât ce qui manquait. En conséquence de cette ordonnance, quatre évêques mariés furent déposés; la nouvelle liturgie fut abolie, et la messe rétablie par-tout (1).

Le parlement cassa toutes les lois faites contre le Saint Siége, et renouvela toutes celles qu'on avait faites contre les hérétiques, sous Richard II et sous Henri IV.

Le cardinal Polus fut nommé légat en Angleterre, et lorsqu'il y fut arrivé, il s'opposa aux conseils violens de quelques ministres de la reine; il voulait que les pasteurs eussent des entrailles de compassion, même pour leurs ouailles perdues, et qu'en qualité

(1) Burnet, t. 3, p. 105, 110.

de pères spirituels, ils regardassent leurs enfans dans l'égarement, comme des malades qu'il faut guérir, et non pas tuer : il remontrait que la trop grande rigueur aigrit le mal ; qu'on devait mettre de la différence entre un état pur, où un petit nombre de docteurs se glisse, et un royaume dont le clergé et les séculiers se trouvent plongés dans un abyme d'erreurs ; qu'au lieu d'employer la force pour les déraciner, il fallait donner au peuple le temps de s'en défaire par degrés.

Le chancelier Gardiner prétendait, au contraire, que pour réduire les Protestans, il ne fallait compter que sur la sévérité des ordonnances portées contre les Lollards.

La reine prit un milieu entre Polus et Gardiner, ou plutôt elle suivit l'un et l'autre en partie; elle exhorta le légat à travailler à la réforme du clergé, et chargea Gardiner d'agir contre les hérétiques : ce dernier en fit arrêter un assez grand nombre, et l'on en brûla une partie.

Toute l'Angleterre tomba dans une extrême surprise, à la vue de tant de feux; les esprits s'aigrirent, à la vue de ces terribles supplices : ceux qui penchaient vers la religion réformée, en eurent alors une bien plus haute idée ; et la constance avec laquelle les Protestans allaient au supplice, inspira de la vénération pour leur religion, et de l'aversion pour les ecclésiastiques et pour les catholiques, qui ne pouvaient cependant les convertir véritablement qu'en gagnant leur confiance.

Insensiblement le feu des bûchers alluma le fanatisme dans le cœur des Anglais ; les Réformés professèrent leur religion avec plus de liberté, et firent des prosélytes.

Sur l'avis que l'on eut que l'Angleterre était pleine de livres hérétiques et séditieux, la reine donna un

édit qui portait que, quiconque aurait de ces livres et ne les brûlerait au plus tôt, sans les lire, sans les montrer à personne, serait estimé rebelle, et exécuté sur le champ selon le droit de la guerre; elle fit défendre ensuite de parler aux Protestans qu'on conduisait au supplice, de prier Dieu pour eux, et même de dire, *Dieu les bénisse.*

Plus de deux cent Protestans périrent dans les flammes, plus de soixante moururent en prison, beaucoup sortirent d'Angleterre, et un plus grand nombre dissimula ses sentimens, pour conserver sa liberté et sa fortune : ces derniers éprouvèrent les plus cruels remords, et conçurent une haine mortelle contre les catholiques qui les avaient réduits à ces extrêmités.

Tandis que l'on recherchait et que l'on brûlait les Protestans, les élémens et les maladies contagieuses semblaient ligués contre l'Angleterre; elle éprouva des malheurs, des revers fâcheux; le peuple prit de l'aversion pour le gouvernement. La reine fit représenter aux communes le fâcheux état du royaume, et le besoin qu'elle avait de leurs secours; mais la chambre des communes était si mal satisfaite du ministère, qu'elle ne fit rien sur les demandes de la reine. Cette princesse, consumée de mélancolie et accablée de chagrins, mourut le 17 novembre 1558, âgée de 43 ans; « Reine digne » d'une mémoire éternelle, selon le P. d'Orléans, » si elle eût plutôt suivi l'esprit de l'Eglise que » le génie de la nation; si, dans une révolution » de religion, elle eût moins imité la rigueur de » ses ancêtres dans celle de l'état; en un mot, si » elle eût plus épargné le sang, si elle se fût dis- » tinguée par-là de Henri, d'Edouard et d'Eli- » zabeth, et si elle eût fait réflexion que les voies » trop violentes d'induire le peuple au changement,

» conviennent à l'erreur qui ne porte point de grâce,
» non à la véritable foi, qui porte avec elle le
» secours nécessaire pour se faire volontairement
» suivre (1). »

De la Réformation, sous Elizabeth.

Après la mort de Marie, Elizabeth, fille de Henri VIII et d'Anne de Boulen, monta sur le trône : elle était née en quelque sorte ennemie de Rome et du pape; cette disposition fut fortifiée par la réponse que le pape fit au résident d'Angleterre : le souverain pontife déclara, « que l'Angleterre était
» un fief de Rome; qu'Elizabeth n'y avait aucun
» droit, étant bâtarde; que pour lui, il ne pouvait
» révoquer les arrêts de Clément VII et de Paul III,
» ses prédécesseurs; que c'avait été une insigne
» audace à elle de prendre possession de la cou-
» ronne sans son aveu; que par là elle était indigne
» qu'on lui fît la moindre grâce; que si toutefois
» elle renonçait à ses prétentions et qu'elle en passât
» par le jugement du Saint Siége, il lui marquerait
» une affection paternelle, et lui ferait tout le bien
» imaginable, pourvu que la dignité du vicaire de
» Jésus-Christ ne fût pas blessée (2). »

Elizabeth prit la résolution de soustraire l'Angleterre à l'obéissance de Rome, à laquelle Marie l'avait soumise. Elizabeth savait que Henri VIII, son père, et Edouard VI, son frère, s'étaient vus fort embarrasés au milieu des divisions de leur état : que ces mêmes divisions avaient été fatales à Marie, sa sœur, qui n'eut jamais le plaisir de voir son peuple, ni lui aider à défendre Calais, ni la secourir pour reprendre cette place; la nouvelle reine forma donc

(1) Hist. de Révol. d'Angleterre, t. 3, p. 186.
(2) Burnet, t. 4, p. 350.

le projet, et de se rendre indépendante de Rome, et d'établir dans son royaume un corps de doctrine et un culte qui pussent réunir tous ses sujets dans la profession d'une même religion.

L'exécution de ce projet faisait d'ailleurs, dans son règne, une époque glorieuse; elle assurait la tranquillité de ses états, et rendait sa puissance plus redoutable aux étrangers. Pour réussir, elle résolut de prendre un milieu, dont tout le monde fût à peu près satisfait; et comme elle avait déjà remarqué la facilité du clergé à approuver l'abrogation de l'autorité du pape et les changemens de la religion, elle résolut de suivre la même route, mais sans rien précipiter.

Elizabeth craignait que le pape ne l'excommuniât, qu'il ne la déposât, et qu'il n'armât contre elle toute l'Europe. Il était possible que le roi de France saisît cette occasion d'inquiéter l'Angleterre, et que, secondé des Ecossais et des Irlandais, il y excitât des troubles, que les évêques et les catholiques d'Angleterre pouvaient rendre infiniment dangereux, en irritant le peuple contre elle.

Pour prévenir ce péril, Elizabeth fit sa paix avec Henri II, roi de France, appuya secrètement les Réformés de ce royaume, protégea les Ecossais qui désiraient la réformation, distribua de l'argent aux chefs des principales maisons d'Irlande, affaiblit secrètement le crédit des principales créatures de Marie, fit reconnaître son droit à la couronne, et se fit reconnaître par les deux chambres du parlement pour la véritable reine, conformément aux lois divines, et à celles du pays (1).

Le parlement confirma ensuite les ordonnances faites au sujet de la religion, sous l'autorité d'Edouard

(1) Burnet, t. 4, p. 350.

VI. Quatre jours après, on proposa de rendre à la reine la nomination des évêques, selon que son frère en avait joui; l'ordonnance pour la primatie ecclésiastique passa dans la chambre des seigneurs. Le 18 mars, on renouvela les lois de Henri VIII, contre la jurisdiction du pape en Angleterre, et l'on abrogea les ordonnances de Marie, qui y étaient opposées; on déclara que le droit de faire les visites ecclésiastiques, et de corriger ou de réformer les abus, était annexé pour toujours à la couronne, et que la reine et ses successeurs avaient le pouvoir d'en remettre l'autorité entre les mains des personnes qu'ils jugeraient à propos d'employer. Il fut encore résolu que ceux qui auraient des charges publiques, civiles, militaires ou ecclésiastiques, jureraient de reconnaître la reine pour *Souveraine gouvernante dans l'étendue de ses Etats, et en toutes sortes de causes séculières et ecclésiastiques;* que quiconque refuserait de prêter ce serment, serait déchu de ses charges, et incapable d'en posséder.

Le pouvoir que le parlement donna à la reine de faire exercer sa primauté par des commissaires, fut l'origine d'une commission qui fit les visites.

Elizabeth, en se soustrayant à l'autorité du saint Siége, voulait cependant concilier, autant qu'il lui était possible, ses sujets, et les réunir dans le même culte; elle établit des conférences entre les évêques catholiques et les théologiens réformés.

La reine avait pris son parti, et les conférences n'étaient établies que pour gagner les catholiques, ou pour mettre du côté de la reine l'apparence de la justice, et faire juger qu'elle avait cherché la vérité, et que les catholiques avaient succombé dans l'examen que l'on avait fait de leur doctrine. Les conférences ne ramenèrent donc personne à l'Eglise catholique; mais le parlement fit une loi touchant l'uniformité dans le service de l'Eglise.

Les séances du parlement étant finies, les évêques et le reste du clergé reçurent ordre de venir prêter le serment de suprématie, c'est-à-dire, de venir reconnaître la primauté ecclésiastique de la reine et de renoncer à celle du pape : ils refusèrent de le faire ; on les mit en prison, et ils furent déposés.

La reine fit faire des règlemens pour la visite des diocèses, et des mandemens dans lesquels elle alla plus loin qu'Edouard VI (1).

Quand les commissaires firent, en 1559, le rapport du succès de leur visite, on apprit que tout le royaume recevait avec soumission les ordonnances du parlement et les mandemens de la reine ; et par le calcul qui en fut fait, on trouva qu'encore qu'il y eut alors 9400 bénéfices en Angleterre, tout embrassait la Réformation, à la réserve de quatorze évêques, de six doyens, de douze archidiacres, de quinze principaux de collége, de cinquante chanoines et de quatre-vingts curés.

Ainsi, par le moyen du parlement, Henri VIII établit en Angleterre une religion mêlée, qui n'était ni entièrement romaine, ni entièrement protestante, et qui tenait quelque chose de l'une et de l'autre : ce prince faisait à cet égard ce qu'il jugeait à propos ; il ajoutait, il retranchait ; et comme s'il eût été infaillible, il n'avait qu'à faire connaître ses sentimens, pour que le parlement les approuvât et leur donnât force de loi.

Par la même voie, les gouverneurs d'Edouard VI firent casser les lois de Henri VIII qui leur déplurent, et établirent la Réforme.

Marie se servit du même moyen pour abolir la Réformation et pour rétablir la religion catholique dans l'état où elle était avant le schisme de Henri

(1) Burnet, t. 4, p. 407.

VIII; enfin, Elizabeth trouva la même facilité à faire rétablir la Réformation par le parlement.

Peut-on dire que les Anglais aient ainsi changé du blanc au noir, volontairement à chaque règne, selon qu'il plaisait à leurs souverains? Non, sans doute, continue M. Thoiras; mais, dit-il, les sentimens du plus grand nombre des députés à la chambre basse étaient changés en statuts, qui étaient censés conformes aux sentimens de la nation; par là, ceux qui ne les approuvaient pas étaient obligés de feindre; et sous les quatre règnes dont on vient de parler, on vit, dans l'espace d'environ trente ans, les mêmes personnes condescendre à quatre changemens de religion consécutifs, selon qu'il plaisait aux rois, aux reines et aux chambres des communes.

La plupart de ceux qui embrassèrent la Réforme conservèrent leurs sentimens, parce qu'on les avait forcés et qu'on ne les avait pas convaincus; et si le règne d'Elizabeth n'eût pas été long, et qu'un prince catholique fût monté sur le trône d'Angleterre avant la mort de tous les catholiques anglais, il eût été facile d'anéantir la Réforme. De-là naquirent tant de projets d'attaquer l'Angleterre avec des forces étrangères, ou par l'Ecosse, ou de quelque autre côté : ceux qui formaient ces projets, ne doutaient nullement que les catholiques anglais ne se joignissent aux étrangers (1).

De la Réforme établie et fixée par Elizabeth.

Elizabeth, pour affermir la Réforme, résolut de publier, 1° un corps de doctrine, ainsi qu'on l'avait fait sous Edouard VI; 2° de donner au peuple une nouvelle version de la bible; 3° de faire des règlemens pour les tribunaux ecclésiastiques.

(1) Abrégé des actes de Rymer, p. 446.

Le corps de doctrine dressé par les évêques, sous Elizabeth, n'est pas le même que sous Edouard.

Sous ce prince, les Zuingliens et les Luthériens avaient eu la meilleure part au changement qu'on avait fait dans la liturgie; ainsi, ils avaient presqu'anéanti tout le culte pratiqué sous Henri VIII.

Elizabeth, élevée dans la haine du pape et dans le zèle pour la Réforme, aimait cependant les cérémonies que son père avait retenues; elle recherchait l'éclat de la pompe, jusque dans le culte divin; elle estimait que les ministres de son frère avaient outré la Réforme dans le culte extérieur, et qu'ils avaient trop dépouillé la religion, et retranché mal-à-propos les ornemens du service divin: elle jugea qu'ils avaient resserré certains dogmes dans des limites trop étroites et sous des termes trop précis; qu'il fallait user d'expressions plus générales, afin que les partis opposés y trouvassent leur compte: son dessein était sur-tout de conserver les images dans les églises, et de faire concevoir en des termes un peu vagues, la manière de la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie: elle trouvait fort mauvais que, pour des explications si subtiles, on eût chassé du sein de l'Eglise ceux qui croyaient la présence corporelle.

La qualité de souverain chef de l'Eglise lui déplaisait encore; l'autorité lui en paraissait trop étendue et trop approchante de la puissance de Jésus-Christ (1).

La reine n'exécuta cependant pas tout son plan de liturgie; elle consentit que l'on ôtât les images, et malgré sa répugnance, elle conserva la suprématie dans toute son étendue: le parlement s'attribua constamment la décision sur les points de l'eucharistie, et ce point essentiel de la Réforme d'Edouard

(1) Burnet, t. 4, l. 3.

VI fut changé, sous Elizabeth; enfin, on fixa les points de la confession de foi de l'Eglise anglicane, et cette confession fut approuvée dans un synode de Londres, tenu l'an 1562.

Cette confession est contenue en 39 articles : dans les cinq premiers, on reconnaît l'existence et les attributs de Dieu, la Trinité, l'Incarnation, la descente de Jésus-Christ aux enfers, sa résurrection, et la divinité du Saint-Esprit.

Dans les 6, 7, 8e, on dit que l'Ecriture sainte suffit pour régler la foi et le culte des chrétiens; on y détermine le nombre des livres canoniques; on y reçoit le symbole de Nicée, celui de saint Athanase et celui des apôtres.

Depuis le 9e jusqu'au 18e, on traite du péché originel, du libre arbitre, de la justification des bonnes œuvres, des œuvres de surérogation, du péché commis après le baptême, de la prédestination, et de l'impossibilité d'être sans péché.

Sur tous ces points, l'Eglise anglicane tâche de tenir un milieu entre les erreurs des Protestans et les dogmes de l'Eglise catholique : on y condamne le Pélagianisme et le semi-Pélagianisme; mais on ne dit pas que la concupiscence soit un péché; on ne nie point le libre arbitre; on n'y condamne point les bonnes œuvres; on ne dit pas que les actions faites avant la justification soient des péchés, mais que ne se faisant pas par la foi en Jésus-Christ, elles ne peuvent être agréables à Dieu, ni mériter la grâce en aucune manière; on prétend, au contraire, que ces actions ne se faisant pas comme Dieu veut qu'elles soient faites, elles participent de la nature du péché.

On y reconnaît que Jésus-Christ seul est exempt de péché; que même après le baptême, les hommes pèchent et peuvent se réconcilier; on condamne donc

le dogme de l'inamissibilité de la grâce : on y enseigne la prédestination gratuite, et l'on ne parle pas de la réprobation de Luther et de Calvin.

Dans les 19, 20, 21, 22, 23, 24^e, on parle de l'Eglise, de son autorité, de ses ministres, des conciles, du purgatoire, de la nécessité de faire l'office en langue vulgaire.

L'Eglise est définie, l'assemblée visible des fidèles, dans laquelle on enseigne la pure parole de Dieu, et dans laquelle on administre les sacremens selon l'institution de Jésus-Christ. On ne dit pas que l'Eglise soit une assemblée de prédestinés et une société invisible, mais on déclare que l'Eglise romaine s'est trompée sur le culte et sur le dogme.

Cette Eglise visible n'a pas le droit d'obliger à croire ce qui n'est pas renfermé dans la parole de Dieu; mais c'est chez elle qu'il faut aller chercher la parole de Dieu, dont elle est dépositaire et conservatrice.

L'infaillibilité des conciles généraux y est niée, aussi bien que le purgatoire, les indulgences, la vénération des reliques et des images, l'invocation des saints; mais on les rejette comme inutiles, contraires à la parole de Dieu : on ne dit point que ces pratiques soient superstitieuses ou idolâtres.

Pour les ministres, on croit qu'ils ne sont véritablement ministres que lorsqu'ils ont reçu la vocation de la part des ministres que Dieu a établis pour choisir les prédicateurs, et pour les enseigner.

Par cet article, l'Eglise anglicane condamne les apôtres de la Réforme; car certainement, Luther, Calvin, etc. n'ont point été chargés d'enseigner, par les ministres de l'Eglise visible, auxquels cependant il appartenait de les appeler.

Dans les art. 25, 26, 27, 28, 29, 30, on parle des sacremens, de leur efficacité, du baptême, de l'eucharistie, du sacrifice de la messe.

L'Eglise anglicane reconnaît que les sacremens ne sont point des signes destinés à faire connaître extérieurement que nous sommes chrétiens, mais des signes efficaces de la bonté de Dieu, par le moyen desquels il opère en nous et confirme notre foi.

On ne reconnaît que deux sacremens, le baptême et la cène, dont l'efficacité est indépendante de la foi ou de la piété des ministres; cependant on veut que l'Eglise veille, pour qu'on ne confie l'administration des sacremens qu'à ceux que leur piété et leur conduite rendent dignes d'un si saint ministère.

L'Eglise anglicane déclare que le baptême n'est pas seulement le signe de notre association au christianisme, mais le signe par lequel nous devenons enfans de l'Eglise, et qui produit en nous la foi et la grâce.

On reconnaît que la cène est un vrai sacrement, et la communion du corps et du sang de Jésus-Christ. On dit ensuite, que cependant on ne mange Jésus-Christ que spirituellement, et que le moyen par lequel on mange le corps de Jésus-Christ, dans la cène, est le foi; mais on reconnaît que l'on mange véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ; qu'il ne faut cependant pas, pour cela, croire que la nature du pain soit anéantie, ni admettre la transsubstantiation, parce qu'on ne peut la prouver par l'Ecriture, parce qu'elle est contraire à la nature du sacrement, et est une source de superstition.

On voit, dans la manière dont l'Eglise d'Angleterre s'explique, combien elle est embarrassée pour ne pas reconnaître le dogme de la présence corporelle, et avec quel soin elle a cherché des expressions qui ne fussent point contraires à ce dogme (1).

(1) Voyez Corpus Confessionum Fidei: Genevæ 1654, au titre Confessio Anglicana, p. 94, 95 et 105.

L'Eglise anglicane se déclare pour la communion sous les deux espèces, et nie que l'eucharistie soit un sacrifice.

Dans les art. 32 jusqu'au 39^e^, on condamne le célibat des ecclésiastiques; on reconnaît dans l'Eglise le pouvoir d'excommunier : on rejette la nécessité de la tradition, et l'autorité que les catholiques lui attribuent; mais on déclare qu'aucun particulier n'a le droit de changer les cérémonies et le culte établi par la tradition; les Eglises particulières ont seules ce droit, encore faut-il que ces cérémonies soient d'institution purement humaine, et que le retranchement qu'on en fait, contribue à l'édification des fidèles. On approuve la consécration des évêques, et l'ordination des prêtres et des diacres, selon le rituel d'Edouard VI; enfin, on y confirme tout ce que l'on a fait sur la suprématie du souverain, et contre le pape.

Les règlemens et les canons pour la discipline ne furent pas dressés sitôt; il en parut quelques-uns en 1571, et bien davantage l'an 1597; on en publia un recueil beaucoup plus ample en 1603, au commencement du règne de Jacques I. Ce détail appartient à l'histoire de l'Eglise anglicane : nous rapporterons seulement ce que M. Burnet pense de tous ces règlemens. « Pour en dire la vérité, on n'a pas » encore donné toute la force nécessaire à un dessein » si important; les canons de la pénitence n'ont pas » encore été rétablis; le gouvernement de l'Eglise » anglicane n'est pas encore entre les mains des » ecclésiastiques, et la réformation est imparfaite » jusqu'ici, en ce qui regarde la conduite de l'Eglise » et la discipline (1). »

Cependant, M. Burnet s'efforce continuellement

(1) Burnet, t. 4, p. 431.

de nous représenter la Réforme comme un ouvrage de lumière.

Nous avons réfuté les dogmes de l'Eglise anglicane, sur la présence réelle et sur la transsubstantiation, à l'art. BÉRENGER; son sentiment sur l'invocation des saints, sur les images, sur le célibat des prêtres, aux art. VIGILANCE, ICONOCLASTES : nous réfutons son sentiment sur la faillibilité des conciles, à l'article RÉFORME.

Des Sectes que la Réformation a produites en Angleterre.

La Réformation de l'Angleterre, cet ouvrage de lumière, selon M. Burnet, ne tarda pas à devenir un ouvrage de confusion; plusieurs Anglais, qui avaient été fugitifs sous le règne de Marie, retournèrent en Angleterre, pleins de toutes les idées de la Réforme de Genève, de Suisse et de France : ces Protestans ne purent s'accommoder de la Réforme d'Angleterre, qui, à leur gré, n'avait pas été poussée assez loin.

Ces Réformés ardens se séparèrent de l'Eglise anglicane, et firent entr'eux des assemblées particulières, auxquelles on donna d'abord le nom de *Conventicules*. On appela aussi Presbytériens, ceux qui s'étaient ainsi séparés, parce qu'en refusant de se soumettre à la jurisdiction des évêques, ils soutenaient que tous les prêtres ou ministres avaient une égale autorité, et que l'Eglise devait être gouvernée par des presbytères ou consistoires, composés de ministres et de quelques anciens laïques, ainsi que Calvin l'avait établi à Genève.

Il se forma donc sur ce sujet deux partis, qui, au lieu d'avoir de la condescendance l'un pour l'autre, commencèrent à s'inquiéter mutuellement, par des disputes de vive voix et par écrit.

Ceux qui adhéraient à l'Eglise anglicane, trouvaient fort mauvais que des particuliers prétendissent

réformer ce qui avait été établi par des synodes nationaux et par le parlement.

D'un autre côté, les Presbytériens ne trouvaient pas moins étrange qu'on voulût les assujettir à pratiquer des choses qu'ils croyaient contraires à la pureté de la religion, et on les nomma à cause de cela, Puritains.

On voyait donc les évêques et le parlement traiter comme des hérétiques les Réformés qui ne voulaient pas suivre la liturgie établie par Elizabeth, tandis qu'une partie de la nation anglaise n'était pas moins choquée de voir un ministre faire l'office en surplis, que d'entendre prêcher une hérésie, et traitait de superstitions idolâtres toutes les cérémonies que l'Église anglicane avait conservées.

Les partisans de la liturgie furent nommés Episcopaux, parce qu'ils recevaient le gouvernement épiscopal; on les appela aussi Conformistes, parce qu'ils se conformaient au culte établi par les évêques et par le parlement.

Les Presbytériens s'appelèrent, au contraire, non Conformistes ou Puritains.

La hiérarchie est le point principal sur lequel ils sont divisés.

Depuis que ces deux partis se sont divisés, chacun a travaillé avec ardeur à gagner l'avantage sur l'autre: les différens partis politiques qui se sont formés en Angleterre, pour ou contre l'autorité du roi, ont tâché d'entraîner dans leurs intérêts ces deux partis; et comme, dans l'origine, les Presbytériens ou les Puritains furent dans l'oppression, parce que l'autorité royale et celle du clergé étaient réunies contr'eux, les Presbytériens se sont attachés aux ennemis de la puissance royale, comme les Episcopaux se sont attachés aux royalistes: ces deux sectes ont eu beaucoup de part aux mouvemens qui ont agité l'Angle-

terre ; les Puritains furent la cause principale de la révolution qui arriva sous Charles I, et depuis ce temps, ils font le parti le plus nombreux (1).

Les Sociniens, les Anabaptistes, les Ariens profitèrent de la confusion que produisait la Réforme en Angleterre, pour s'y établir, et ils y firent des prosélytes ; enfin, les Kouakres sont sortis du sein même de la réformation anglicane, et toutes ces sectes sont tolérées en Angleterre.

Nous parlerons plus amplement des Presbytériens et des Episcopaux, aux art. PRESBYTÉRIENS, EPISCOPAUX.

ANOMÉENS, voyez EUNOMIENS.

ANTHIASISTES : Philastrius parle de cette secte, sans savoir dans quel temps elle a paru : ils regardaient le travail comme un crime, et passaient leur vie à dormir.

ANTHROPOMORPHITES ou ANTROPHIENS, hérétiques qui croyaient que Dieu avait un corps de figure humaine.

Ils se fondaient sur un passage de la Genèse, dans lequel Dieu dit, faisons l'homme à notre image, et sur tous les passages de l'Ecriture, qui attribuent à Dieu des bras, des pieds, etc. (2).

Il y eut de ces hérétiques dès le quatrième siècle, et dans le commencement du dixième (931).

Ce siècle ignorant et grossier ne produisait que des erreurs de cette espèce : on voulait tout imaginer, et l'on se représentait tout sous des formes corporelles : on ne concevait les anges que comme des hommes ailés, vêtus de blanc, tels qu'on les voyait peints sur les murailles des églises ; on croyait même

(1) Thoiras, hist. d'Ang., t. 8. Règne de Charles Ier ibid. Dissert. sur les Wights et sur les Toris. Révol. d'Anglet., t. 3, l. 9.

(2) Nicephor., l. 11, c. 14; l. 13, c. 10. Ittig. de hær., p. 190.

que tout se passait, dans le ciel, à peu près comme sur la terre : beaucoup de personnes croyaient que saint Michel célébrait la messe devant Dieu tous les lundis, et par cette raison ils allaient à son église ce jour-là plutôt que tout autre (1).

ANTIDICOMARIANITES ou ANTIMARIENS : ce sont ceux qui ont nié la virginité de la mère de Jésus-Christ, et qui prétendaient qu'elle avait eu plusieurs enfans de Joseph, parce qu'il est dit, dans l'Evangile, que Jésus-Christ avait des frères. Voyez HELVIDIUS (2).

ANTINOMIENS, c'est-à-dire, ennemis de la loi. Voyez AGRICOLA, qui en fut le chef.

ANTIOCHE : le schisme de cette ville dura près de 85 ans ; en voici l'origine.

Les Ariens ayant chassé Eustathe d'Antioche, mirent à sa place Eudoxe, arien zélé, et beaucoup de catholiques restèrent attachés à Eustathe.

Lorsqu'Eustathe fut mort et qu'Eudoxe eut été transféré à Constantinople, il se fit beaucoup de brigues et de factions pour donner un évêque à Antioche ; chaque parti tâchait de faire élire un homme qui lui fût attaché ; après bien des débats, les partis se réunirent en faveur de Méléce ; il fut choisi unanimement.

Méléce, dans ses sermons, condamna les sentimens des Ariens ; il fut exilé, et les Ariens élurent en sa place Eusoïus, arien zélé : alors les catholiques attachés à Méléce se séparèrent, et firent leurs assemblées à part (3).

Antioche se trouva donc divisé en trois partis, celui des catholiques attachés à Eustathe, qui ne

(1) Hist. littéraire de France, t. 5, p. 10.
(2) Epiph., hær. 78.
(3) Philostorg., l. 5, c. 5. Sulpitius-Sever., l. 10. Theod., l. 11, c. 31.

voulurent communiquer, ni avec les Ariens, ni avec les catholiques attachés à Méléce, parce qu'ils regardaient cet évêque comme élu par la faction des Ariens; le second parti était celui des catholiques attachés à Méléce, et le troisième était celui des Ariens.

Ces trois partis avaient rempli la ville de divisions et de troubles.

Lorsque Julien fut parvenu à l'empire, il rappela tous les évêques exilés; alors Méléce, Lucifer de Cagliari, Eusèbe de Verceil, partirent de la Thébaïde pour revenir dans leurs églises.

Eusèbe de Verceil alla à Alexandrie, où l'on assembla un concile.

Mais Lucifer de Cagliari, au lieu d'aller à Alexandrie, alla à Antioche, pour y rétablir la paix entre les Eustathiens et les Méléciens. Comme il trouva les Eustathiens plus opposés à la réunion que les Méléciens, il ordonna évêque un nommé Paulin, qui était alors le chef des Eustathiens, persuadé que les Méléciens qui marquaient plus de désir de la paix, se réuniraient à Paulin; mais il se trompa; le parti de Méléce lui resta constamment attaché, et le schisme continua: les évêques d'Orient furent pour Méléce, et les évêques d'Occident pour Paulin.

Cette division fut entretenue par une différence apparente dans la doctrine: les Méléciens et les évêques d'Orient soutenaient qu'il fallait dire qu'il y avait en Dieu trois hypostases, entendant par le mot *hypostase*, la personne.

Paulin et les occidentaux craignant que le terme d'hypostase ne fût pris pour nature, comme il l'avait été autrefois, ne voulaient pas souffrir que l'on dit qu'il y avait en Dieu trois hypostases, et n'en reconnaissaient qu'une.

Quoique ce ne fût qu'une dispute de mots, et que, dans le fond, ils convinssent de la même doctrine,

cependant ils parlaient et croyaient penser différemment (1).

Ce schisme commença à s'apaiser par la convention que Méléce et Paulin firent ensemble, qu'ils gouverneraient conjointement l'Eglise d'Antioche; que l'un des deux étant mort, personne ne serait ordonné à sa place, et que le survivant demeurerait évêque.

Les évêques d'Orient, sans avoir égard à cette convention, choisirent, après la mort de Méléce, un nommé Flavien : Paulin, de son côté, se donna un successeur, et ordonna Evagre évêque.

Le concile de Capoue nomma Théophile et les évêques d'Egypte pour juger cette contestation; mais Flavien les réfuta, et après la mort d'Evagre, il eut assez de crédit auprès de l'empereur pour empêcher qu'on ne mît un évêque en sa place. Flavien demeura donc séparé de la communion des évêques d'Occident, et ne se réunit à eux qu'en 393.

ANTITACTES, hérétiques qui se faisaient un devoir de pratiquer tout ce qui était défendu dans l'Ecriture.

Il y avait, selon ces hérétiques, un être essentiellement bon, qui avait créé un monde où tout était bon, et dans lequel les créatures innocentes et heureuses avaient aimé Dieu. Ces hommes, portés par le besoin ou par l'attrait du plaisir vers les biens que l'auteur de la nature avait répandus sur la terre, jouissaient de ces biens avec reconnaissance et sans remords; ils étaient heureux, et la paix régnait dans leurs ames.

Une des créatures que l'être bienfaisant avait produites, était méchante: le bonheur des hommes était pour elle un spectacle affligeant; elle entreprit de

(1) Basil. Epist. 140, aliàs 272.

le troubler ; elle étudia l'homme, et découvrit que, pour le rendre malheureux, il ne fallait qu'introduire dans le monde quelques idées nouvelles. Elle établit donc dans les esprits l'idée du mal, l'idée du déshonnête ; elle défendit certaines choses comme déshonnêtes, en prescrivit d'autres comme honnêtes ; elle attacha une idée de honte à ce que la nature inspirait ; elle le défendit sous de grandes peines : par ces lois, la nécessité de satisfaire un besoin qui, dans l'institution de l'auteur de la nature, était une source de plaisirs, devint une source de maux ; l'idée du crime se joignait toujours à l'idée du bien ; le remords suivait le plaisir, et l'homme était humilié par le retour qu'il faisait sur le bonheur qu'il s'était procuré.

L'homme placé entre les penchans qu'il reçoit de la nature et la loi qui les condamne, murmura contre son créateur ; le monde fut rempli de désordre et de malheureux qui luttaient sans cesse contre la nature, ou qui se tourmentaient pour éluder la loi, ou pour la concilier avec les passions.

Voilà, selon les Antitactes, l'origine du mal et la cause du malheur des hommes. Les Antitactes se faisaient un devoir de pratiquer tout ce que la loi défend ; ils croyaient, par ce moyen, se replacer pour ainsi dire dans cet état d'innocence d'où l'homme n'avait été tiré que par l'auteur de la loi, détruire l'empire qu'il avait usurpé sur les hommes, et se venger de lui.

Les Antitactes étaient une branche de Caïnites ; ils parurent vers la fin du second siècle, vers l'an 160 ; c'étaient des hommes voluptueux et superficiels. Voyez l'art. Caïnites (1).

(1) Théodoret, hæret. Sab., l. 1, c. 16. Ittigius, de hær. sect. 2, c. 16. Bibl. Aut. Eccles., sæc. 2, art. 6.

ANTI-TRINITAIRES ; c'est le nom que l'on donne en général à ceux qui nient le mystère de la Trinité.

La révélation nous apprend qu'il y a trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, lesquelles existent dans la substance divine : voilà le mystère de la Trinité.

La réunion des trois personnes dans une seule et unique substance simple et indivisible, fait toute la difficulté de ce mystère.

On peut donc le nier, ou en supposant que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont point trois personnes, mais des noms différens donnés à une même chose; ou en supposant que ces trois personnes sont trois substances différentes.

L'abbé Joachim, quelques ministres sociniens, Sherlok, Wisthon, Clark ont cru qu'on ne pouvait, ni méconnaître dans l'Ecriture qu'il y a trois personnes divines, ni les réunir dans une seule et unique substance, simple et indivisible ; ils ont donc cru que le Père, le Fils et le Saint-Esprit étaient trois substances différentes.

Sabellius, Praxée, Servet, Socin ont prétendu que la raison et la révélation ne permettant pas de supposer plusieurs substances divines, ni de réunir dans une seule substance simple trois personnes essentiellement distinguées, il fallait que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne fussent point des personnes, mais des noms différens donnés à la substance divine, selon les effets qu'elle produisait.

Il y a donc deux sortes d'Anti-trinitaires ; les Trithéites, qui supposent que les trois personnes divines sont trois substances, et les Unitaires, qui supposent que les trois personnes ne sont que trois dénominations données à la même substance.

On a réfuté le Trithéisme, à l'article de l'abbé

Joachim, et l'on a fait voir, contre Clark et contre Wisthon, que le Fils et le Saint-Esprit sont deux personnes divines et consubstantielles au Père. Voyez les articles ARIUS, MACÉDONIUS.

On a de plus prouvé, contre Sabellius et contre Praxée, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois personnes, et non trois noms donnés à une seule substance. On a donc établi le mystère de la Trinité, contre les Trithéites qui admettent trois personnes divines, mais qui en font trois substances; et contre les Unitaires qui n'admettent qu'une substance divine, mais qui regardent les trois personnes comme trois noms différens donnés à cette substance, pour distinguer ses rapports avec les hommes.

Les Trithéites et les Unitaires, si opposés sur ce dogme, s'appuient cependant sur des principes communs : ils prétendent, 1° qu'il est impossible que trois personnes existent dans une substance simple, unique, indivisible; 2° que quand il ne serait pas impossible qu'il y eût trois personnes dans une seule substance, on ne pourrait en faire l'objet de notre croyance, parce que nous ne pouvons nous former une idée de ce mystère, ni par conséquent le croire.

C'est à l'article Anti-trinitaires qu'appartient proprement l'examen de ces deux difficultés, dont les erreurs des Anti-trinitaires ne sont que des conséquences.

§. I.

Est-il impossible que trois Personnes existent dans une seule substance?

On suppose une chose impossible, lorsqu'on unit le oui et le non, c'est-à-dire, lorsqu'on affirme qu'une chose est et n'est pas en même temps.

Ainsi, il est impossible que trois substances ne fassent qu'une substance, parce qu'alors cette substance serait unique, et ne le serait pas.

Mais il n'en est pas ainsi lorsqu'on suppose que trois personnes existent dans une substance, parce que la personne et la substance étant différentes, la multiplicité des personnes n'emporte point la multiplicité des substances, ni l'unité de substance, l'unité de personnes.

L'unité de substance n'exclut donc point la multiplicité des personnes, et l'on ne réunit point le oui et le non, quand on dit que trois personnes existent dans une substance.

Pour juger que deux choses sont incompatibles, il faut connaître ces deux choses, et les connaître clairement; car le jugement que l'on porte sur l'incompatibilité de deux choses, est le résultat de la comparaison que l'on fait de ces deux choses; l'on ne peut les comparer sans les connaître, ni les comparer assez pour les juger incompatibles, si on ne les connaît clairement toutes deux, sous les rapports sous lesquels on les compare; il ne suffit pas d'en connaître une.

Ainsi, je suis fondé à dire que la rondeur et la quadrature sont incompatibles, lorsque j'ai une idée claire de la rondeur et de la quadrature; mais il est clair que je ferais un jugement téméraire et même insensé, si connaissant le cercle et n'ayant aucune idée du rouge, je jugeais que le cercle est incompatible avec le rouge.

Le raisonnement des Anti-trinitaires n'est pas moins vicieux : ils connaissent clairement et incontestablement qu'il y a un être nécessaire, souverainement parfait; mais ils ne connaissent, ni l'immensité de ses perfections, ni l'infinité de ses attributs, et ils n'ont point une idée claire de ce que

c'est que la personne en Dieu ; cependant ils jugent que les trois personnes et la substance divine sont incompatibles.

Ce vice règne dans tous les raisonnemens des Anti-trinitaires, et il est sur-tout remarquable dans l'auteur des lettres sur la religion essentielle : comme ces lettres sont entre les mains de tout le monde, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de faire quelques réflexions sur les difficultés par lesquelles il combat le dogme de la Trinité. Il fait un parallèle entre les principes que la raison admet comme évidens, sur la nature de Dieu, et les dogmes renfermés dans le mystère de la Trinité.

Vérités immuables.	*Dogmes de la Trinité.*
I.	I.
Dieu est un.	Il y a une Trinité en Dieu.
II.	II.
Dieu est un Être simple.	Il y a en Dieu trois personnes réellement distinctes.
III.	III.
Dieu est exempt de toute composition.	En Dieu on compte le Père, le Fils et le S. Esprit.
IV.	IV.
Dieu est indivisible.	Le Père n'est pas le Fils, le Fils n'est pas le Saint-Esprit, et le Saint-Esprit n'est ni le Père, ni le Fils.
V.	V.
Dieu ne peut être engendré.	Le Fils n'est pas moins le Dieu suprême que le Père, car autrement il y en aurait deux, un suprême et un subalterne : le Fils est engendré.

V I.	V I.
Dieu n'a point d'origine, il ne procède de personne.	Le Saint-Esprit, Dieu suprême, tout-puissant comme le Père et le Fils, procède du Père et du Fils.

1° Lorsque l'auteur que l'on vient de citer, dit que c'est une première vérité de la raison, que Dieu est un, il veut dire, avec tout le monde, qu'il n'y a qu'une substance divine; et lorsque les orthodoxes disent qu'il y a trinité en Dieu, ils ne disent pas qu'il y a trois substances divines; donc ils ne contredisent pas cette première vérité.

2° Lorsqu'on dit que Dieu est un être très-simple, on entend que Dieu n'est point formé par l'union de plusieurs parties; et lorsqu'on dit qu'il y a en Dieu trois personnes distinctes, on ne dit point que ces personnes composent la substance divine; mais on dit que, dans cette substance simple, il existe trois choses qui sont analogues à ce que nous appelons *Personne :* le dogme de la Trinité ne contredit donc point la simplicité de Dieu.

3° La raison démontre que Dieu est exempt de composition, c'est-à-dire, que la substance divine ou l'être nécessaire n'est pas formé par l'union de différentes parties; mais le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont point des parties qui composent la substance de l'être nécessaire : ces trois personnes existent dans la substance divine.

4° La raison nous apprend que Dieu est indivisible, parce que sa substance n'est pas composée de parties; or, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont point des parties de la substance divine.

5° La raison nous apprend que Dieu ne peut être engendré, c'est-à-dire, que la substance divine existant par elle-même, on ne peut, sans absurdité,

la supposer engendrée ou produite : mais lorsqu'on dit qu'en Dieu il y a un Fils qui est engendré par le Père, on ne dit, ni que la substance divine soit produite, ni qu'il y ait en elle rien qui soit tiré du néant, puisqu'on dit que le Fils est coéternel au Père et engendré, comme disent les théologiens, par une opération nécessaire et immanente du Père.

6° Il faut dire la même chose du Saint-Esprit.

Ainsi, le dogme de la Trinité ne combat aucun des principes de la raison sur la nature et sur les attributs de Dieu.

Mais, dit le même auteur, les trois personnes ne sont-elles pas trois êtres, et trois êtres divins? Si cela est, voilà trois dieux bien distincts.

Je réponds que ces trois personnes sont trois choses qui existent dans la substance divine, et que, par conséquent, elles ne sont point trois divinités distinctes.

Mais, poursuit cet auteur, quelle différence y a-t-il entre être et personne? car, sans cela, ce mot ne signifie rien.

Je réponds que le mot être, pris en général, signifie tout ce qui est opposé au néant, et que, sous cette généralité, il embrasse les substances et les affections des substances; que la personne divine n'est point une substance, mais qu'elle est, si je peux parler ainsi, une affection de la substance divine, qui existe dans cette substance, et qui n'est ni un attribut, ni une simple relation de la substance divine avec les créatures, mais quelque chose d'analogue à ce que nous appelons une personne, parce que la révélation nous le fait connaître sous ces traits, et avec des propriétés que je vois dans les êtres que j'appelle des personnes.

Il ne faut donc point supprimer le mot de personne, lorsqu'on parle de la Trinité, comme le prétend

tend cet auteur ; s'il eût été moins superficiel, il aurait bien vu que la suppression de ce nom n'applanit point les difficultés, et que les personnes divines sont représentées, dans l'Ecriture, sous des traits qui ne peuvent désigner des attributs de la divinité : on en trouvera des preuves aux articles SABELLIUS, PRAXÉE. M. le Clerc lui-même reconnaît que l'on trouve dans l'Ecriture des passages très-difficiles à expliquer, selon l'hypothèse des Sociniens (1).

La suppression du mot personne, lorsqu'on parle du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ne remédie donc à rien ; d'ailleurs, nous avons fait voir que le dogme de la Trinité n'est contraire à aucune maxime de la raison : on n'a donc aucune raison pour supprimer ce mot, et on en a d'indispensables pour le conserver, ou tout autre qui exprimât ce qu'il exprime.

Je ne suivrai pas davantage cet auteur, qui, pour prouver que les personnes divines ne sont que des attributs, s'appuie sur les définitions que quelques théologiens donnent des personnes divines.

Il n'est pas question ici de savoir comment les théologiens ont défini chaque personne divine, mais si l'Ecriture ne nous enseigne pas qu'il y a un Père, un Fils et un Saint-Esprit qui sont consubstantiels, et qui ne sont ni des attributs, ni des relations de la divinité avec les créatures, mais trois choses distinguées, et qui ont les attributs et les propriétés que nous concevons sous l'idée de personne ; voilà la question dont cet auteur et tous les Anti-trinitaires s'écartent sans cesse.

(1) Bibl. univers., t. 10, p. 29. Voyez les articles ARIENS, MACÉDONIUS.

§. II.

Le Mystère de la Trinité peut-il être l'objet de notre Croyance ou de notre Foi?

Pour rendre possible la croyance d'une chose, il faut que nous entendions le sens des termes dont on se sert pour l'expliquer, et qu'elle n'implique point contradiction avec celles de nos connaissances précédentes, que nous savons être certaines et évidentes.

1° Il est impossible que nous croyons une chose, qu'autant que nous concevons les termes dans lesquels elle est proposée; car la foi regarde seulement la vérité ou la fausseté des propositions; et il faut entendre les termes dont une proposition est composée, avant que nous puissions prononcer sur la vérité ou sur la fausseté de cette proposition, qui n'est rien autre chose que la convenance ou la disconvenance de ces termes, ou des idées qu'ils expriment.

Si je n'ai nulle connaissance du sens des termes employés dans une proposition, je ne puis faire aucun acte de mon entendement à cet égard; je ne puis dire, je crois ou je ne crois pas une telle chose; mon esprit est parfaitement dans le même état où il était auparavant, sans recevoir aucune nouvelle détermination; et si je n'ai qu'une notion générale et confuse des termes, je ne puis donner qu'un consentement général et confus à la proposition; en sorte que l'évidence de ma croyance est toujours proportionnée à la connaissance que j'ai du sujet que je dois croire.

Si l'on exige, par exemple, de moi que je croie que A est égal à B, et que je ne sache ni ce que c'est que A, ni ce que c'est que B, ni ce que c'est qu'égalité, je ne crois rien de plus que ce que je croyais avant que cela me fût proposé; je ne suis

capable d'aucun acte de foi déterminé ; tout ce que je puis croire, dans cette occasion, revient à ceci : qu'une certaine chose a un certain rapport à une autre chose, et que ce qu'on veut que je croie, est affirmé par une personne d'une grande connaissance et qui mérite d'être crue, et que, par conséquent, la proposition est vraie dans le sens dans lequel cette personne l'entend ; mais je ne suis en rien plus savant qu'auparavant, et ma foi n'a acquis aucun degré de connaissance par cette proposition.

Que si je sais qu'A et B sont deux lignes égales, et que par deux lignes égales on entend deux lignes qui ont une même longueur, cette connaissance ne peut produire qu'une foi générale et confuse ; savoir, qu'il y a une certaine ligne concevable qui est de la même longueur qu'une autre certaine ligne ; mais si par A et B on entend deux lignes droites qui sont les côtés d'un triangle donné, et que je croie sans démonstration, sur la parole d'un mathématicien, que ces deux lignes sont égales, c'est un acte de foi distinct et particulier, par lequel je suis convaincu de la vérité d'une chose que je ne croyais ou que je ne savais pas auparavant.

2° Supposons maintenant que je suis obligé de croire qu'un seul et même Dieu est trois différentes personnes ; je ne puis le croire qu'autant que j'entends les termes de cette proposition, et que les idées qu'ils expriment n'impliquent point contradiction : pour faire donc un acte de foi sur ce sujet, il faut que j'examine quelles idées j'ai *de Dieu*, *de l'unité*, *de l'identité*, *de la distinction*, *du nombre et de la personne.*

Il n'en est pas des noms de Père, de Fils, de Saint-Esprit, comme de ceux qui expriment les attributs de Dieu : ceux-ci n'expriment qu'une idée incomplète de la divinité ; chacun de ceux-là, au

contraire, signifie un être qui a tous les attributs de la divinité.

L'idée que nous avons de Dieu est donc complète, avant que nous lui donnions les noms de Père, de Fils, de Saint-Esprit : chacun de ces noms renferme donc l'idée totale de la divinité, et quelque chose de plus, quelque chose que nous ne connaissons point par la raison, et qui fait toute la distinction qui est entre ces personnes.

Nous ne pouvons concevoir ni croire trois êtres infinis, réellement distincts l'un de l'autre, et qui aient les mêmes perfections infinies; donc la distinction personnelle que nous pouvons concevoir dans la divinité, doit être fondée sur quelques idées accessoires à la nature divine, et la combinaison de ces idées forme cette seconde notion qui est exprimée par le mot de personne : quand, par exemple, nous nommons Dieu le Père, nous formons, autant que notre infirmité peut nous le permettre, l'idée de Dieu comme agissant d'une telle manière à tous égards et avec telles relations; et quand nous nommons Dieu le Fils, nous ne concevons que la même idée de Dieu, agissant d'une autre manière à tous égards et avec telles relations: il en est de même du Saint-Esprit.

La différence qui se trouve entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit, vient donc de leur différente manière d'agir : c'est au Père qu'appartient l'action qui caractérise le Père, comme l'action qui caractérise le Fils appartient au Fils; le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont donc trois principes, qui ont chacun une action qui leur est propre; nous pouvons donc concevoir ces trois êtres comme trois personnes, car le mot de personne ne signifie rien autre chose qu'un certain être intelligent, agissant d'une certaine manière,

qui existe en soi, et qui est incommunicable (1).

Nous avons donc idée des termes qui composent cette proposition : *Dieu est un en trois personnes; il y a en un seul Dieu trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.*

D'ailleurs, nous ne voyons point qu'il soit contraire à aucune des vérités que nous connaissons, qu'il y ait trois personnes en Dieu, comme nous l'avons fait voir dans le paragraphe précédent : nous pouvons donc croire le mystère de la Trinité, ou former sur ce mystère un acte de foi distinct et déterminé.

Mais, dira-t-on, concevons-nous comment ces trois personnes peuvent exister dans une seule et même substance, simple et indivisible ? et si nous ne concevons pas comment ces trois personnes existent dans une même substance, comment pouvons-nous croire qu'en effet elles y existent ?

Je réponds que je n'ai pas une connaissance assez claire de la personne divine, ni une idée assez nette, assez complète de la substance divine, pour voir comment les personnes existent dans cette substance; mais pour croire qu'elles y existent en effet, il suffit que je ne voie point de répugnance entre l'idée de la substance de l'être nécessaire et l'idée des trois personnes divines. Ne croyons-nous pas que nous pensons ? et savons-nous comment nous pensons ? Révoquons-nous en doute l'existence de la matière, quoique nous ignorions sa nature ? Nions-nous les effets de l'électricité, ceux du tonnerre, les phénomènes de l'aimant, le mouvement ? Et qui peut se flatter de connaître comment toutes ces choses s'opèrent ?

(1) Voyez Vossius etymolog., au mot Persona. Martinii Lexicon, au même mot.

Nous avons examiné, aux art. SABELLIUS, PRAXÉE, ARIENS, MACÉDONIUS, les autres difficultés qu'on peut faire contre le mystère de la Trinité; nous ne parlerons point de celle que M. Bayle, dans l'art. PIRRON, propose comme une preuve démonstrative que les mystères sont contraires aux vérités de la raison; c'est un sophisme que le plus faible logicien peut résoudre, et que les théologiens traitent trop sérieusement, aussi bien que M. la Placette (1).

§. III.

Le Dogme de la Trinité a toujours été cru distinctement dans l'Eglise.

Les Sociniens ont prétendu que le dogme de la Trinité avait été inconnu aux premiers siècles de l'Eglise; nous avons réfuté leurs raisons, lorsque nous avons parlé de la consubstantialité du Verbe et du Saint-Esprit, aux articles ARIENS MODERNES et MACÉDONIUS.

Le ministre Jurieu renouvela cette erreur, pour dégager les églises protestantes des conséquences qui naissaient des variations que M. Bossuet leur reprocha, dans son histoire des variations : ce ministre a prétendu que l'Eglise avait varié sur les mystères, et que, jusqu'au concile de Nicée, on n'a eu dans l'Eglise qu'une foi très-informe sur la Trinité (2).

Nous avons prouvé, dans l'article ARIUS, que la divinité et la consubstantialité du Verbe a toujours été crue; nous avons renvoyé, pour les détails, au savant Bullus, à M. de Meaux, etc. Nous observerons seulement ici, que l'Eglise a toujours condamné,

(1) Réponse à deux objections sur l'origine du mal et sur le mystère de la Trinité; un volume in-12, assez rare.

(2) Tableau du Socinianisme, lettre 6.

et ceux qui ont cru que le Père, le Fils et le Saint-Esprit étaient trois simples dénominations de la substance divine, et ceux qui les ont regardés comme trois substances distinctes; d'où il suit évidemment, que l'Eglise a toujours cru le dogme de la Trinité, comme nous le croyons.

Les difficultés des Anti-trinitaires et des Sociniens à cet égard, se tirent des comparaisons que l'on trouve dans les Pères, sur le mystère de la Trinité. La nature de cet ouvrage ne nous permet pas de descendre dans les détails de ces difficultés; nous nous bornerons à rappeler ce que l'illustre M. Bossuet a dit sur ce sujet.

» Le langage humain commence par les sens : » lorsque l'homme s'élève à l'esprit, comme à la » seconde région, il y transporte quelque chose de » son premier langage : ainsi l'attention de l'esprit » est tirée d'un arc tendu; ainsi la compréhension » est tirée d'une main qui serre et qui embrasse ce » qu'elle tient.

» Quand, de cette seconde région, nous passons » à la suprême, qui est celle des choses divines, » d'autant plus qu'elle est épurée et que notre esprit » est embarrassé à y trouver prise, d'autant plus » est-il contraint d'y porter le faible langage des » sens, pour se soutenir, et c'est pourquoi les ex- » pressions tirées des choses sensibles y sont plus » fréquentes.

» Toutes les comparaisons tirées des choses hu- » maines, sont les effets comme nécessaires de » l'effort que fait notre esprit, lorsque prenant son » vol vers le ciel, et retombant par son propre » poids dans la matière d'où il veut sortir, il se » prend, comme à des branches, à ce qu'elle a de » plus élevé et de moins impur, pour s'empêcher » d'y être tout-à-fait replongé.

» Lorsque, poussés par la foi, nous osons porter » nos yeux jusqu'à la naissance éternelle du Verbe, » de peur que, nous replongeant dans les images » des sens qui nous environnent, et pour ainsi dire » nous obsèdent, nous n'allions nous représenter » dans les personnes divines, et la différence des » âges, et l'imperfection d'un enfant venant au » monde, et toutes les autres bassesses des géné- » rations vulgaires, le Saint-Esprit nous représente » ce que la nature a de plus beau et de plus pur, » la lumière dans le soleil comme dans sa source, » et la lumière dans le rayon comme dans son » fruit : là on entend aussitôt une naissance sans im- » perfection, et le soleil aussitôt fécond qu'il com- » mence d'être, comme l'image la plus parfaite de » celui qui étant toujours, et aussi fécond.

» Arrêtés dans notre chute sur ce bel objet, nous » recommençons delà un vol plus heureux, en » nous disant à nous-mêmes, que si l'on voit dans » les corps et dans la matière une si belle naissance, » à plus forte raison devons-nous croire que le » Fils de Dieu sort de son Père, *comme l'éclat* » *rejaillissant de son éternelle lumière, comme* » *une douce exhalaison de sa clarté infinie,* » *comme le miroir sans tache de sa majesté, et* » *l'image de sa bonté parfaite;* c'est ce que nous » dit le livre de la sagesse (1). »

« Et si nos prétendus Réformés ne veulent pas » recevoir delà ces belles expressions, saint Paul » les leur ramasse en un seul mot, lorsqu'il appelle » le Fils de Dieu, *l'éclat de la gloire, et l'empreinte* » *de la substance de son Père* (2). »

» Il n'y a rien qui démontre mieux dans le Père » et dans le Fils, la même nature, la même éternité,

(1) Sapient. 7, v. 25, 26. (2) Hebr. 1, 3.

» la même puissance, que cette belle comparaison
» du soleil et de ses rayons, qui portés à des es-
» paces immenses, sont toujours un même corps
» avec le soleil, et en contiennent toute la vertu.
» Mais qui ne sent, toutefois, que cette compa-
» raison, quoique la plus belle de toutes, dégénère
» nécessairement comme les autres; et si l'on voulait
» chicaner, ne dirait-on pas que le rayon, sans
» se détacher du corps du soleil, souffre diverses
» dégradations, ou, comme parlent les peintres,
» que les teintes de la lumière ne sont pas égale-
» ment vives?

» Pour ne laisser point prendre aux hommes une
» idée semblable du Fils de Dieu, saint Justin, le
» premier de tous, présente à l'esprit un autre sou-
» tien; c'est dans la nature du feu, si vive et si
» agissante, la prompte naissance de la flamme d'un
» flambeau soudainement allumé à un autre : là se
» répare parfaitement l'inégalité que la raison sem-
» blait laisser entre le Père et le Fils; car on voit
» dans les deux flambeaux une flamme égale, et
» l'un allumé sans diminution de l'autre. Ces divi-
» sions et ces portions qui nous offensaient dans
» la comparaison du rayon, ne paraissent plus :
» saint Justin observe expressément qu'il n'y a ici,
» *ni dégradation ou diminution, ni partage* (1).

» M. Jurieu remarque lui-même, que ce martyr
» satisfait pleinement à ce qu'elle demandait, l'égalité.
» Il est donc à cet égard content de lui, et peu
» content de Tertullien, avec ses proportions et ses
« parties (2).

» Mais s'il n'était pas entêté des erreurs qu'il
» cherche dans les Pères, il n'y aurait qu'à lui dire

(1) Lib. adversùs Tryph.
(2) Tableau du Socinianisme, let. 6, p. 229.

» que tout tend à une même fin; qu'il faut prendre
» des comparaisons, non comme il le fait, le grossier
» et le bas; autrement le flambeau allumé de saint
» Justin ne serait pas moins fatal à l'union inséparable du Père et du Fils, que le rayon de Tertullien semblait l'être à leur égalité; car ces deux
» flambleaux se séparent; on en voit brûler un,
» quand l'autre s'éteint, et nous sommes bien loin
» du rayon qui demeure toujours attaché au corps
» du soleil.

» C'est donc à dire, en un mot, que de chaque
» comparaison il ne fallait prendre que le beau
» et le parfait; et ainsi on trouverait le fils de Dieu
» plus inséparablement uni à son Père, que tous
» les rayons ne le sont au soleil, et plus égal avec
» lui, que ne le sont tous les flambeaux avec celui
» où l'on les allume, puisqu'il n'est pas seulement
» un Dieu sorti d'un Dieu, mais, ce qui n'a aucun
» exemple dans les créatures, un Dieu seul avec
» celui d'où il est sorti.

» Et ce qui rend cette doctrine sans difficulté,
» c'est que tous les Pères font Dieu immuable;
» ils ne le font pas moins spirituel, indivisible
» dans son être, sans grandeur, sans division, sans
» couleur, sans tout ce qui touche les sens, et in-
» apercevable à toute autre chose qu'à l'esprit.....

» Qui est donc Dieu, est Dieu tout entier, ne
» dégénère de Dieu par aucun endroit. Tous les
» Pères sont uniformes sur la parfaite simplicité de
» l'être divin; et Tertullien lui-même, qui, à par-
» ler franchement, corporalise toutes les choses
» divines, parce qu'aussi son langage inculquant
» le mot de corps, peut être signifié substance,
» ne laisse pas, en écrivant contre Hermogènes, de
» convenir d'abord avec lui, comme d'un principe
» commun, que Dieu n'a point de parties et qu'il

» est indivisible; de sorte qu'en élevant leurs idées » par les principes qu'ils nous ont donnés eux-mêmes, » il ne nous demeurera plus, dans ces rayons, dans » ces extensions, dans ces portions de lumière et » de substance, que l'origine commune du Fils et » du Saint-Esprit, d'un principe infiniment com- » municatif, et à vrai dire, ce qu'a dit le Fils en » parlant du Saint-Esprit, *il prendra du mien*, » ou *de ce que j'ai, de meo*, comme je prends de » mon Père, avec qui tout m'est commun.

» Il ne fallait donc pas imaginer dans la doctrine » des Pères, ce monstre d'inégalité, sous prétexte » de ces expressions qu'ils ont bien su épurer, et » bien su dire avec tout cela, que le Fils de Dieu » était *sorti parfait du parfait éternel de l'Eternel*, » *Dieu de Dieu.* C'est ce que disait saint Grégoire, » appelé par excellence le faiseur de miracles : et » saint Clément d'Alexandrie disait aussi qu'il était » *le Verbe né parfait du Père parfait.* Il ne lui » fait pas attendre sa perfection d'une seconde nais- » sance, et son Père le produit parfait comme lui- » même; c'est pourquoi, non-seulement le Père, » mais encore en particulier *le Fils est tout bon*, » *tout beau*, par conséquent tout parfait, etc. (1).

» Il est donc plus clair que le jour, que l'idée » d'inégalité n'entra jamais dans l'esprit des Pères; » au contraire, nous venons de voir que, pour » l'éviter, après avoir nommé selon l'ordre, le Père » et le Fils, ils disaient exprès contre l'ordre, *le* » *Fils et le Père*, dans le dessein de montrer que, » si le Fils est le second, ce n'est pas en perfection, » en dignité, en honneur. Loin de le faire inégal, » ils le faisaient en tout et par-tout *un avec lui*, » *aussi bien que le Saint-Esprit :* et afin qu'on

(1) Greg. Nyss. de vitâ Greg. Neoces. Clem. Alex. Pedag. l. 5, 6.

» prît l'unité dans sa perfection, comme on doit » prendre tout ce qui est attribué à Dieu, ils dé- » claraient que Dieu était une seule et même chose, » parfaitement une, au-delà de tout ce qui est uni, » et au-dessus de l'unité même (1). »

Dans le reste de l'avertissement, M. Bossuet entre dans des détails sur le concile de Nicée et sur les bévues de Jurieu, que nous ne pouvons suivre, mais qu'il faut lire (2).

Nous n'entrerons point dans les détails des difficultés que les Sociniens tirent de l'Ecriture, et nous n'entreprendrons point de réfuter les fausses explications qu'ils donnent des passages de l'Ecriture, sur lesquels on fonde le dogme de la Trinité. Les théologiens ont très-bien réfuté les interprétations socinienes : personne n'a mieux réussi que le savant Père Pétau, et il peut, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, tenir lieu de tous les théologiens (3).

Les théologiens anglais ont très-bien traité ce dogme ; voyez entr'autres les théologiens dont on a parlé dans les articles Ariens modernes et Macédonius. Voyez sur-tout Isaac Barrow (4).

Nous avons fait voir, à l'art. Ariens modernes et à l'art. Macédonius, que la divinité et la consubstantialité du Verbe et du Saint-Esprit est enseignée dans l'Ecriture ; que les apôtres l'ont enseignée comme le fondement de la religion chrétienne ; nous avons fait voir, aux art. Sabellius, Praxée, que l'Eglise a toujours condamné ceux qui ont nié la Trinité : de là nous tirons trois conséquences.

La première, c'est que le dogme de la Trinité

(1) Clem. Alex. Pedag. 3, ultim. Strom. 9. Pedag. 1, c. 8.
(2) Bossuet, avertiss. 6. (3) Pétau, Dogm. Theol., t. 2.
(4) Isaaci Barrows Opuscula.

n'est pas une croyance introduite par les Platoniciens, comme le prétendent l'auteur du Platonisme dévoilé, et M. le Clerc, dans sa bibliothèque choisie et dans sa bibliothèque universelle (1).

La seconde conséquence est, que la croyance de la Trinité n'était pas une croyance confuse et vague, comme le prétend M. le Clerc, toutes les fois qu'il parle de ce mystère.

La troisième est, que l'auteur des lettres sur la religion essentielle est opposé à toute l'antiquité chrétienne, lorsqu'il dit qu'il faut supprimer les noms de *Trinité* et *de Personnes*, et qu'il regarde ce dogme comme inutile : il n'aurait pas pensé de la sorte, s'il eut mieux connu l'histoire de la religion chrétienne et son essence. Toute l'économie de la religion chrétienne suppose ce mystère, et le chrétien ne peut connaître ce qu'il doit à Dieu, s'il ne sait pas comment les trois personnes de la Trinité concourent à l'ouvrage de son salut : ce mystère ne nous a donc pas été révélé pour être l'objet de nos spéculations, mais pour nous faire mieux comprendre l'amour de Dieu envers les hommes. Une pareille connaissance est-elle inutile pour remplir les devoirs de la religion ?

APELLE, disciple de Marcion, vers l'an 145, n'admit qu'un seul principe éternel et nécessaire : c'était un sentiment auquel Apelle était resté attaché par une espèce d'instinct, et dont il disait lui-même qu'il ne pouvait donner la preuve.

La difficulté de concilier l'origine du mal avec ce principe bon et tout-puissant dont il reconnaissait l'existence, le porta à juger que cet être ne prenait aucun soin des choses de la terre ; qu'il avait créé

(1) Biblioth. choisie, art. crit. Bibl. un., t. 10, art. 8. Extrait de la vie d'Eusèbe.

des anges, et un entr'autres, qu'il appelait un ange de feu, qui avait créé notre monde sur le modèle d'un autre monde, supérieur et plus parfait.

Mais comme ce créateur était mauvais, son monde s'était aussi trouvé mauvais : il reconnaissait que Jésus-Christ était fils du Dieu souverain, et qu'il était venu dans les derniers temps, avec le Saint-Esprit, pour sauver ceux qui croyaient en lui, pour leur donner la connaissance des choses célestes, mais aussi pour leur faire mépriser le créateur avec toutes ses œuvres.

Il se rapprochait ainsi de Marcion; mais il ne croyait pas, comme lui, que Jésus-Christ n'eût pris qu'un corps fantastique; cependant, pour ne pas le faire dépendre du Dieu créateur, il disait que Jésus-Christ s'était formé son corps des parties de tous les cieux par lesquels il était passé en descendant sur la terre, et qu'en remontant il avait rendu à chaque ciel ce qu'il en avait pris.

Apelle, comme on le voit, avait joint une partie des idées des Gnostiques, aux principes généraux de Marcion; il imaginait que les ames avaient été créées au-dessus des cieux.

Les ames n'étaient point, selon Apelle, des substances absolument incorporelles; la substance spirituelle, ou l'ame, était unie à un petit corps très-subtil, et cette extrême subtilité l'élevait dans les cieux.

Là, ces intelligences pures et innocentes contemplaient l'Etre suprême, et jouissaient d'une félicité parfaite, sans abaisser leurs regards sur le globe terrestre.

Le Dieu créateur produisit des fruits et des fleurs dont le parfum, en s'élevant, avait flatté les organes délicats des esprits célestes; ils s'étaient abaissés vers la terre d'où ce parfum s'élevait, et l'Etre créateur qui leur avait tendu ce piége, les avait enveloppés

dans la matière, pour les retenir dans son empire.

Les ames ensevelies dans la matière s'étaient agitées, et avaient, par leurs efforts, formé des corps semblables aux corps subtils qu'ils avaient avant de descendre sur la terre : le corps aérien qu'elles avaient dans le ciel, avait, selon Apelle, été comme le moule sur lequel les ames avaient formé leurs corps terrestres.

Ces corps aériens avaient deux sexes différens ; ainsi, les ames descendues du ciel et enveloppées dans la matière, s'étaient formé des corps mâles ou femelles, selon le sexe de l'ame qui l'avait formé.

Tertullien nomme Apelle le destructeur de la continence de Marcion, et dit qu'il se retira à Alexandrie pour fuir son maître, après avoir abusé d'une femme : il ajoute qu'étant revenu, quelque temps après, aussi corrompu, à cela près qu'il n'était pas tout-à-fait Marcionite, il était tombé dans les piéges d'une autre femme, qui était devenue une prostituée.

Cette femme croyait avoir des apparitions merveilleuses, et voir Jésus-Christ sous la forme d'un enfant ; d'autres fois c'était saint Paul qui lui apparaissait. On croyait qu'elle faisait des miracles, et qu'elle vivait de pain céleste. Un de ses principaux miracles consistait à faire entrer un grand pain dans une bouteille de verre dont l'entrée était fort étroite, et qu'elle retirait ensuite avec ses doigts.

Apelle composa un livre des révélations et des prophéties de Philumène : il rejetait tous les livres de Moyse et ceux des prophètes, et croyait les révélations de Philumène. Une de ses difficultés contre les livres de Moyse, était que Dieu n'avait pu menacer Adam de la mort s'il mangeait du fruit défendu, puisqu'Adam ne connaissant pas la mort, il ne savait si c'était un châtiment (1).

(1) Auctor Append. ad. Tert., de præscript. Ambr. l. 1, de Paradiso. Origen. l. 5, cont. Cels.

Tertullien écrivit contre Apelle : nous n'avons plus son ouvrage.

Rhodon a aussi réfuté Apelle; voici ce qu'il en rapporte : « j'ai eu, dit-il, une conférence avec ce » vieillard, vénérable par son âge et par le règle- » ment extérieur de sa vie; et comme je lui fis » voir qu'il se trompait en beaucoup de choses, » il fut réduit à dire qu'il ne fallait pas si fort exa- » miner les matières de religion; que chacun devait » demeurer dans sa croyance; que ceux qui espé- » raient en Jésus crucifié, seraient sauvés, pourvu » qu'ils fissent de bonnes œuvres; que pour lui, » il n'y avait rien qui lui parût si obscur que la » divinité.

» Je ne laissai pas de le presser, continue Rho- » don, et de lui demander pourquoi il ne recon- » naissait qu'un principe, et quelle preuve il en » avait, lui qui niait la vérité des prophètes qui » nous en assurent.

» Il me répondit que les prophéties se condam- » naient elles-mêmes, puisqu'elles ne disaient rien » de vrai; qu'elles étaient toutes fausses, qu'elles » ne s'accordaient pas entr'elles, et qu'elles se con- » tredisaient les unes les autres; mais il m'avoua » en même temps qu'il n'avait pas de raison pour » montrer qu'il n'y a qu'un principe; seulement » qu'il avait un instinct à suivre ce sentiment.

» Je le conjurai de me dire la vérité; et il jura » qu'il parlait sincèrement, qu'il ne savait pas comme » il n'y avait qu'un seul Dieu, sans principe, mais » qu'il le croyait ainsi.

» Pour moi, continue Rhodon, je me moquai » de son ignorance, en condamnant son erreur, » ni ayant rien de si ridicule qu'un homme qui se

prétend

» prétend docteur des autres, qui ne peut alléguer » aucune preuve de sa doctrine (1). »

APELLITES, nom des sectateurs d'Apelle.

APHTARTEDOCETES, étaient les disciples de Julien d'Halicarnasse, qui prétendaient que le corps de Jésus-Christ avait été impassible, parce qu'il était incorruptible : ils parurent vers l'an 363 (2).

APOCARITES ; ce nom signifie suréminent en bonté : cette secte paraît une branche de Manichéisme; elle parut en 279; elle enseignait que l'ame humaine était une portion de la divinité (3).

APOLLINAIRE, évêque de Laodicée, croyait que Jésus-Christ s'était incarné et qu'il avait pris un corps humain, mais qu'il n'avait point pris d'ame humaine; du moins que l'ame humaine à laquelle le Verbe s'était uni, n'était point une intelligence, mais une ame sensitive, qui n'avait ni raison, ni entendement.

Apollinaire avait été un des plus zélés défenseurs de la consubstantialité du Verbe; il l'avait prouvée contre les Ariens, par une infinité de passages dans lesquels l'Ecriture donne à Jésus-Christ tous les attributs de la divinité; il jugea qu'une ame humaine était inutile dans Jésus-Christ; aucune des opérations qui demandent de l'intelligence et de la raison, ne lui parut en supposer la nécessité dans Jésus-Christ; la divinité avait présidé à toutes ses actions, et fait toutes les fonctions de l'ame (4).

Mais Jésus-Christ avait éprouvé des sentimens qui ne pouvaient convenir à la divinité : ainsi Apollinaire suppose en Jésus-Christ une ame sensitive :

(1) Rhodon apud Euseb., l. 5, c. 13. Epiph., hær. 44. Aug., hær. 23. Tert. de præscript., c. 30, 31. Baron., ad an. 146.
(2) Nicephor. l. 17, c. 29. Damascen.
(3) Stockman Lexicon.
(4) Vincent Lirin Commonit. c. 17. Aug. de hær., c. 55.

cette opinion avait son fondement dans les principes de la philosophie pythagoricienne, qui suppose dans l'homme une ame qui raisonne et qui est une pure intelligence, incapable d'éprouver l'agitation des passions, et une ame incapable de raisonner, et qui est purement sensible. Les principes de cette philosophie ont été exposés plus en détail dans l'examen du fatalisme.

Il est aisé de réfuter cette erreur ; car l'Ecriture nous apprend que Jésus-Christ était homme, qu'il a été fait semblable aux hommes en toutes choses, excepté le péché (1).

Elle nous dit que Jésus-Christ, dans son enfance, croissait et se fortifiait en esprit et en sagesse (2); ce qui ne peut s'entendre que de son ame raisonnable ; le Verbe ne pouvait pas croître en sagesse, ni l'ame animale en lumière.

Cependant M. Wisthon a embrassé le sentiment d'Apollinaire, et dit que le Verbe a souffert ; M. Wisthon souhaite que cette opinion soit reçue parmi les chrétiens, et tâche de l'appuyer sur des témoignages des Pères qui ont vécu après le concile de Nicée ; mais on ne voit pas beaucoup de gens qui adoptent cette étrange opinion (3).

On attribue à Apollinaire d'avoir soutenu que la divinité avait souffert, qu'elle était morte, etc. Mais ces erreurs sont plutôt des conséquences qu'on tirait des principes d'Apollinaire, que les sentimens de cet évêque : l'idée que les auteurs ecclésiastiques nous donnent d'Apollinaire, ne permet pas de penser autrement. Apollinaire a été regardé généralement comme le premier homme de son temps, pour le savoir, l'érudition et la piété. Nous devons donc avoir beau-

(1) Paul. ad Hebr. 4, 15. (2) Luc. 11, v. 40.
(3) Patres Apost.

coup de défiance de nos propres lumières et une grande indulgence pour les hommes qui se trompent, puisque la science, le génie et la piété ne garantissent pas toujours de l'erreur.

Le temps auquel Apollinaire enseigna son erreur, est incertain; il florissait sur la fin du quatrième siècle, sous Julien. Son hérésie fut d'abord condamnée dans le concile d'Alexandrie, tenu l'an 362, sous saint Athanase, après la mort de Constance: ce concile condamna l'erreur d'Apollinaire, sans le nommer.

Le pape Damase condamna aussi cette erreur et déposa Apollinaire; enfin, son sentiment fut condamné dans le second concile œcuménique, assemblé à Constantinople (1).

L'erreur d'Apollinaire fut combattue par saint Athanase, par les saints Grégoire de Nazianse et de Nysse, par Théodoret, par saint Ambroise (2).

APOLLINARISTES, nom des sectateurs d'Apollinaire.

APOPHANITES, sectateurs d'Apophane, qui était disciple de Manès.

APOSTOLIQUE; c'est le nom que l'on donna à une branche d'Encratites, qui prétendaient imiter parfaitement les apôtres. Voyez Apotactiques.

Ce nom fut aussi le nom générique que prirent toutes ces petites sectes de réformateurs qui s'élevèrent dans le douzième siècle, et qui étaient répandues dans les différentes provinces de la France. Voyez Albigeois, Vaudois.

Ces petites sectes avaient des erreurs opposées,

(1) Epist. Synod. Conc. Alex. Théodoret hist., l. 9, c. 10. Conc. Constantin.

(2) Athan. ep. ad Epict. 1., l. de Incarn. Greg. Nyss. con. Apol. Theod. Dial. de incomprehensibili. Hæret. stab. l. 5, v. 13. Auct. de Myster. Incarn.

et souvent des pratiques contraires : on assembla plusieurs conciles, dans lesquels ils furent condamnés.

On brûla beaucoup d'Apostoliques, dans différentes provinces, et ces sectaires souffrirent le supplice avec une si grande constance, qu'Ervin ne pouvait comprendre comment les membres du démon avaient pour leurs hérésies autant de constance que les vrais fidèles pour la vérité (1).

La secte des Apostoliques fut renouvelée par un homme du peuple : voyez l'histoire de cette secte singulière, au mot SÉGAREL. Il y eut aussi des Anabaptistes qui s'appelèrent Apostoliques; voyez l'art. des sectes des ANABAPTISTES.

APOTACTIQUES, branche d'Encratites ou Tatianites qui, aux différentes erreurs des Encratites, ajoutaient la nécessité de renoncer aux biens du monde, et qui regardaient comme des réprouvés tous ceux qui possédaient des biens. On en vit vers la Cilicie et dans la Pamphilie, sur la fin du second siècle, mais ils furent peu nombreux. On n'en brûla aucun; on les plaignit d'abord, ensuite on les méprisa, et la secte s'éteignit. Il n'en fut pas ainsi des sectaires du douzième siècle : lorsqu'ils renouvelèrent cette erreur des Apotactiques, et qui prirent le nom d'Apostoliques, on sévit contre eux, on les brûla, et il fallut lever des armées pour les éteindre en France : voyez APOSTOLIQUES, ALBIGEOIS, VAUDOIS (2).

AQUARIENS, nom donné aux Encratites.

AQUATIQUES, hérétiques qui croyaient que l'eau était un principe coéternel à Dieu.

Hermogènes avait enseigné que la matière était coéternelle à Dieu, afin de pouvoir imaginer un sujet

(1) Bernard Serm. in Cant. 65, 66. Mabil. Analect. t. 3, p. 452. D'Argentré, collect. Jud., t. 1, p. 33. Natal. Alexand., sæc. 12.

(2) Epiph., hær. 61. Aug., hær. 40. Damascen., hær. 61.

duquel Dieu pût tirer le monde visible. Ses disciples voulurent rechercher la nature de cette matière qui avait servi de sujet à l'action de Dieu, et ils adoptèrent apparemment le système de Thalès, qui regardait l'eau comme le principe de tous les êtres. C'est ainsi que l'esprit humain, après s'être élevé au-dessus des systèmes des anciens, à l'aide de la religion, y était ramené par sa curiosité, et par le penchant qu'il a à tout imaginer (1).

ARA, hérétique qui prétendit que Jésus-Christ même n'avait point été exempt de péché originel (2).

ARABES ou ARABIENS; c'est le nom qu'on donne à une secte qui, dans le troisième siècle, attaqua l'immortalité de l'ame, sans cependant nier qu'il y eût une autre vie après celle-ci; ils prétendaient seulement que l'ame mourait avec le corps, et qu'elle ressuscitait avec lui (3).

Il se tint sur ce sujet, en Arabie, une grande assemblée, à laquelle Origène assista; il y parla avec tant de solidité et tant de modération, que ceux qui étaient tombés dans l'erreur des Arabiens, l'abandonnèrent entièrement.

Origène avait éclairé les Arabiens sans les irriter, et ils s'étaient convertis sincèrement; jamais la rigueur n'a éteint ainsi sur le champ une hérésie.

Les coups d'autorité font des hypocrites, ou n'arrêtent le progrès de l'erreur qu'en ôtant à l'esprit son ressort, et en éteignant peu à peu toutes les lumières.

Je crierais donc, si j'osais, à tous ceux qui sont chargés du soin des ames: éclairez les hommes; traitez avec douceur ceux qui se trompent, si vous

(1) Stockman Lexicon. (2) Stockman Lexicon.
(3) Euseb. hist., l. 6, c. 37. Aug. de hær., c. 38. Nicephor. hist., l. 5, c. 23.

voulez les convertir solidement, et si vous voulez anéantir l'erreur : avez-vous oublié qu'être dans l'erreur sur la religion, c'est être tombé dans un précipice, c'est être malheureux, et que les malheureux méritent de l'indulgence et du respect ? je leur dirais : tout homme qui répand une erreur est de bonne foi, ou c'est un fourbe qui séduit des hommes qui sont de bonne foi et qui cherchent la vérité.

Si l'homme qui répand une erreur est de bonne foi, vous le convertirez surement et sincèrement, en l'éclairant; l'autorité qui le frapperait sans l'éclairer, le fixerait dans l'erreur sans retour.

Si l'homme qui répand une erreur est un fourbe qui séduit des prosélytes de bonne foi, vous arrêtez à coup sûr le progrès de la séduction, en faisant voir qu'il se trompe; l'autorité que vous emploieriez contre ce séducteur, sans le réfuter et sans prouver clairement la fausseté de sa doctrine, le rendrait plus cher à son parti; vous ne seriez plus alors en état de l'éclairer; vous n'auriez plus pour ressource, contre ce parti, que la rigueur, les châtimens, les supplices.

Mais quand l'usage que vous feriez de ces moyens, n'aurait aucun inconvénient et ne causerait aucun mal, produiriez-vous un autre effet que celui que la persuasion et la douceur auraient produit? Un homme que vous voulez obliger par autorité à quitter ses sentimens, suppose au moins que vous n'êtes pas en état de l'éclairer, ou que vous le méprisez trop pour daigner l'éclairer et le persuader : il ne faut pas qu'un pareil soupçon puisse tomber sur les successeurs des apôtres. Saint Paul dit, nous enseignons, nous prouvons, nous démontrons.

ARCHONTIQUES, secte des Valentiniens, dont Pierre l'Ermite fut le chef; cette secte parut

vers l'an 160, sous l'empire d'Antonin le pieux (1).

ARIANISME, hérésie d'Arius, qui consistait à nier la consubstantialité du Verbe ou de la seconde personne de la Trinité, qu'il regardait comme une créature.

Nous allons exposer l'origine et le progrès de cette erreur jusqu'à la mort d'Arius; nous considérerons ensuite l'Arianisme depuis la mort d'Arius jusqu'à son extinction. Nous le verrons renaître en Occident, dans le quinzième et dans le dix-huitième siècle: nous examinerons ses principes, et nous le réfuterons.

§. I.

De l'origine de l'Arianisme, et du progrès de cette Erreur jusqu'à la mort d'Arius.

Alexandre, évêque d'Alexandrie, expliquait en présence de ses curés et de son clergé, le mystère de la Trinité; il voulait concilier la Trinité des personnes avec l'unité de Dieu, et expliquer comment les trois personnes existaient dans une substance unique et simple; car Socrate rapporte qu'Alexandre disait qu'il y avait unité dans la Trinité, et qu'il se servait pour cela d'un mot qui signifie non-seulement unité, mais encore simplicité: il disait qu'il y avait *monade* dans la Trinité, ou que la Trinité était une *monade* (2).

L'idée de simplicité de la monade, et celle de la Trinité se présentèrent donc à la fois à l'esprit d'Arius, qui assistait au discours d'Alexandre; et

(1) Aug. hær., c. 20. Epiph., hær. 40. Théodoret, hæret. Fab. l. 1, c. 11.

(2) Socrate, l. 1, c. 4. Monadon esse in Trinitate, ce qui ne veut pas dire union, comme l'a traduit M. de Valois, mais simplicité. Voyez Basnage, annales politico-ecclesiastici, t. 2, p. 664.

comme les esprits étaient portés, par Alexandre même, à tâcher de comprendre le mystère de la Trinité, il s'efforça de concevoir comment trois personnes distinctes existaient dans une substance simple. Il ne put le concevoir; il crut la chose impossible.

Sabellius, en examinant le mystère de la Trinité, n'avait cru pouvoir le concilier avec l'unité de Dieu, qu'en supposant que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étaient que trois noms donnés à la Divinité, et non pas trois personnes; il n'y avait pas long-temps que son erreur avait été condamnée, et elle avait encore des partisans. L'esprit d'Arius fut porté naturellement à comparer l'explication d'Alexandre avec ce que l'Eglise avait défini contre Sabellius; il crut qu'on ne pouvait allier la simplicité de la substance divine, avec la distinction des personnes que l'Eglise enseignait contre Sabellius.

On ne pouvait, selon Arius, distinguer plusieurs personnes dans ce qui est simple, ou il fallait que ces personnes, que le Père et le Fils, par exemple, ne fussent que différens noms qu'on donnait à la même chose, selon qu'elle produisait des effets différens; ce qui avait été condamné dans Sabellius, et ce qui était contraire à l'idée que l'Ecriture nous donne du Père et du Fils, qu'elle nous représente comme aussi distingués entr'eux, que l'effet et la cause: le Père engendre, et le Fils est engendré; le Père n'a point été produit; il est sans principe, et le Fils en a un, il a été produit.

Ainsi Arius, pour ne pas tomber dans l'hérésie de Sabellius qui confondait les personnes de la Trinité, fit du Père et du Fils deux substances différentes, et soutint que le Fils était une créature (1).

(1) Lettre d'Arius à Eusèbe. Epiph., hær. 69. Athan. t. 1, p. 635.

Alexandre fit voir qu'Arius n'avait pas une idée juste de la personne du Verbe; qu'il était éternel comme le Père, et non pas produit dans le temps, ce qui anéantirait le dogme de la divinité du Verbe.

Arius, plein de sa difficulté, ne s'occupa plus qu'à poursuivre Alexandre, et à prouver que le Verbe était une créature.

Cette doctrine révolta l'Eglise d'Alexandrie, et devint l'objet principal de la dispute: on perdit de vue Sabellius; Arius ne s'occupa plus qu'à prouver que le Verbe n'était qu'une créature, et ses adversaires à défendre contre lui l'éternité du Verbe (1).

Les sophismes sont toujours séduisans, lorsqu'ils attaquent un mystère; Arius se fit des partisans, et causa des divisions dans le clergé d'Alexandrie.

Alexandre crut qu'en permettant à Arius et à ses partisans de disputer et de proposer leurs difficultés, on les détromperait mieux que par des condamnations et par des coups d'autorité, qui, lorsqu'ils sont prématurés, arrêtent rarement l'erreur, irritent toujours, et n'éclairent jamais.

Lorsqu'Alexandre crut que sa modération pouvait avoir des suites fâcheuses, il assembla un concile à Alexandrie, dans lequel Arius défendit sa doctrine: il prétendit que le Verbe avait été tiré du néant, parce qu'il était impossible qu'il fût éternel, comme son Père, de manière même qu'on ne pût concevoir que le Fils eût existé après son Père: n'est-il pas clair, disait-il, qu'alors le Fils serait engendré, et ne le serait pas? D'ailleurs, si le Père n'a pas tiré le Fils du néant, il faut qu'il l'ait tiré de sa substance, ce qui est impossible.

L'Ecriture, disait-il encore, ne nous donne point une autre idée du Verbe: le Verbe dit lui-même,

(1) Socrat. l. 1, c. 6.

au chapitre huit des Proverbes, que Dieu l'a créé au commencement de ses voies : Dieu dit qu'il l'a engendré ; et cette manière de produire est une vraie création, puisque l'Ecriture l'applique aussi bien aux hommes qu'au Verbe, comme on le voit dans les passages où Dieu dit, qu'il a engendré des fils qui l'ont méprisé (1).

Les Pères du concile d'Alexandrie s'appuyèrent sur ces aveux, ou plutôt sur ces principes d'Arius, pour le juger. Si le Verbe, disaient-ils, est une créature, il a toutes les imperfections de la créature, il est sujet à toutes leurs vicissitudes, il n'est pas tout-puissant, il ne sait pas tout; car ces imperfections sont les apanages essentiels d'une créature, quelque parfaite qu'on la suppose.

Les conséquences étaient évidentes, et Arius ne pouvait le méconnaître.

Après avoir ainsi fixé la doctrine d'Arius, les Pères du concile en prouvèrent la fausseté par tous les passages de l'Ecriture, qui attribuent au Verbe l'immutabilité et toute la science; par ceux qui disent expressément que tout a été fait par lui et pour lui, et que rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui.

Ces derniers passages fournissaient aux Pères des argumens péremptoires; car si rien de ce qui a été créé, n'a été sans le Verbe, il est évident que le Verbe n'a point été créé, parce qu'alors quelque chose aurait été créée sans lui, puisqu'un être en aucune manière n'est cause de lui-même.

A l'évidence de ces preuves tirées de l'Ecriture, les Pères du concile d'Alexandrie joignaient la doctrine de l'Eglise universelle, qui avait toujours reconnu la divinité du Verbe, et séparé de sa communion ceux qui l'attaquaient.

(1) Sozomène, l. 2.

Arius alors se trouva comme placé entre la nécessité de reconnaître la divinité du Verbe, et l'impossibilité de concevoir un fils coéternel à son père.

Il avait fait tous ses efforts pour concevoir un fils coéternel à son père, et du sentiment de son impuissance à le concevoir, il était passé à la persuasion de l'impossibilité effective qu'un fils soit coéternel à son père; il avait fait de cette impossibilité la base de son sentiment: il croyait donc, d'un côté, qu'il était impossible que le Verbe fût coéternel à son Père, et de l'autre, la divinité du Verbe était si clairement enseignée dans l'Ecriture et par l'Eglise, qu'il était impossible de la méconnaître.

Arius conclut delà que la création du Verbe et sa divinité étaient deux vérités qu'il fallait également croire, et il reconnut que le Verbe était une créature, et cependant vrai Dieu et égal à son Père.

C'est ainsi que l'amour-propre et la préoccupation changent, aux yeux des hommes, les mystères en absurdités, et les contradictions les plus manifestes en vérités évidentes. Arius avait rejeté la Trinité qu'il ne comprenait pas, mais qui ne renferme point de contradiction, et il ne soupçonnait pas qu'il se contredit, en réunissant dans le Verbe l'essence de la divinité et celle de la créature, en supposant que le Verbe avait toutes les perfections possibles, et en soutenant qu'il n'avait pas la première de toutes les perfections, celle d'exister par soi-même.

Le concile d'Alexandrie définit que le Verbe était Dieu et coéternel à son Père, condamna la doctrine d'Arius, et excommunia sa personne.

Le jugement du concile n'ébranla point Arius; il continua à défendre son sentiment; il l'exposa sans déguisement; il envoya sa profession de foi à plusieurs évêques, les priant de l'éclairer s'il était dans l'erreur,

ou de le protéger et de le défendre, s'il était catholique (1).

Il y a dans tous les hommes un sentiment inné de compassion, qui agit toujours en faveur d'un homme condamné, sur-tout lorsqu'il proteste qu'il ne demande qu'à s'éclairer pour se soumettre. Arius trouva donc des protecteurs, même parmi les évêques: Eusèbe de Nicomédie assembla un concile composé des évêques de la province de Bythinie, et ce concile écrivit des lettres circulaires à tous les évêques d'Orient, pour les porter à recevoir Arius à la communion, comme soutenant la vérité; ils écrivirent aussi à Alexandre, pour qu'il admît Arius à sa communion.

Alexandre, de son côté, écrivit des lettres circulaires, dans lesquelles il censurait fortement Eusèbe, de ce qu'il protégeait Arius et le recommandait aux évêques.

La lettre d'Alexandre irrita Eusèbe, et ces deux évêques devinrent ennemis irréconciliables.

Arius, condamné par Alexandre et par un concile, mais défendu par plusieurs évêques, ne se représenta plus que comme un malheureux qu'on persécutait; il répandit sa doctrine; il intéressa même le peuple en sa faveur. Arius était un homme d'une grande taille, maigre et sec, portant la mélancolie peinte sur le visage, grave dans ses démarches, toujours revêtu d'un manteau ecclésiastique, charmant par la douceur de sa conversation; il était poëte et musicien; il fournissait des chansons spirituelles aux gens de travail et aux dévots; il mit en cantiques sa doctrine, et par ce moyen il la répandit dans le peuple. C'est un moyen que Valentin et Harmonius avaient employé avant Arius, et qui a souvent réussi

(1) Lettre d'Arius à Eusèbe. Epiph., loc. cit.

aux hérétiques. Apollinaire l'employa après Arius, et perpétua ses erreurs, plus par ce moyen que par ses écrits (1).

Ainsi le parti d'Arius se grossit insensiblement, et malgré la subtilité des questions qu'il agitait, il intéressa jusqu'au peuple dans sa querelle. On vit donc les évêques, le clergé et le peuple divisés : bientôt les disputes s'échauffèrent, firent du bruit ; et les comédiens, qui étaient païens, en prirent occasion de jouer la religion chrétienne sur leurs théâtres.

Constantin n'envisagea d'abord cette querelle qu'en politique, et écrivit à Alexandre et à Arius, qu'ils étaient des fous de se diviser pour des choses qu'ils n'entendaient pas, et qui n'étaient de nulle importance (2).

L'erreur d'Arius était d'une trop grande conséquence pour que les catholiques restassent dans l'indifférence que Constantin leur conseillait. Alexandre écrivit par-tout pour prévenir le progrès de l'erreur d'Arius, et pour en faire connaître le danger.

D'un autre côté, Arius et ses partisans faisaient tous leurs efforts pour décrier la doctrine d'Alexandre : les catholiques et les Ariens s'imputaient réciproquement les conséquences les plus odieuses qu'ils pouvaient tirer des principes de leurs adversaires.

Ces chocs continuels échauffèrent les deux partis jusqu'à la sédition ; il y eut même des endroits où l'on renversa les statues de l'empereur, parce qu'il voulait qu'on supportât les Ariens (3).

Les chrétiens faisaient alors une partie considérable de l'empire romain. Constantin sentit qu'il ne pouvait

(1) Voyez Ernesti Cypriani dissert. de propagatione hæreseum, per cantilenas. Lond., 1720, in-8°.
(2) Apud Euseb., in vit. Const., c. 64. Socrat. l. 1, c. 7.
(3) Euseb. ibid., l. 3, c. 4.

se dispenser de prendre part à leurs querelles, et qu'il fallait les calmer : il convoqua un concile de toutes les provinces de l'empire romain, et les évêques s'assemblèrent à Nicée, l'an 325.

Aussitôt que les évêques furent arrivés à Nicée, ils formèrent des assemblées particulières et y appelèrent Arius, pour s'instruire de ses sentimens.

Après l'avoir entendu, quelques évêques opinaient à condamner toutes sortes de nouveautés, et à se contenter de parler du Fils dans les termes dont leurs prédécesseurs s'étaient servis; d'autres croyaient qu'il ne fallait pas recevoir les expressions des anciens, sans examen : il s'en trouva dix-sept qui favorisaient les nouvelles explications d'Arius, et qui dressèrent une confession de foi selon leur sentiment; mais ils ne l'eurent pas plutôt lue dans l'assemblée, qu'on s'écria qu'elle était fausse, et qu'on leur dit des injures, comme à des gens qui voulaient trahir la foi (1).

On proposa de condamner les expressions dont les Ariens se servaient en parlant de Jésus-Christ, telles que sont celles-ci : *qu'il avait été tiré du néant*; *qu'il y avait eu un temps où il n'existait pas*. On proposa de se servir des phrases même de l'Ecriture, telles que celles-ci : *le Fils est unique de sa nature; il est la raison, la puissance, la seule sagesse de son Père, l'éclat de sa gloire, etc.*

Les Ariens ayant déclaré qu'ils étaient prêts à admettre une confession conçue en ces termes, les évêques orthodoxes craignirent qu'ils n'expliquassent ces paroles en un mauvais sens; c'est pourquoi ils voulurent ajouter que le Fils est de la substance du Père, parce que c'est-là ce qui distingue le Fils des créatures.

On demanda donc aux Ariens s'ils ne croyaient

(1) Sozom. l. 1, c. 17, 19, 20. Theol., l. 1, c. 7.

pas que le Fils n'est pas une créature, mais la puissance, la sagesse unique et l'image du Père en toutes choses, enfin vrai Dieu.

Les Ariens crurent que ces expressions pourraient convenir à l'idée qu'ils avaient de la divinité du Fils, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à y souscrire.

Enfin, comme on avait remarqué qu'Eusèbe de Nicomédie, dans la lettre qu'il avait lue, rejetait le terme *consubstantiel*, on crut que l'on ne pouvait mieux exprimer la doctrine orthodoxe et exclure toute équivoque, qu'en employant ce mot, d'autant plus que les Ariens paraissaient le craindre (1).

Les ortodoxes conçurent la profession de foi en ces termes : « Nous croyons en un seul Seigneur » Jésus-Christ, Fils de Dieu, Fils unique du Père, » Dieu né de Dieu, lumière émanée de la lumière, » vrai Dieu, né du vrai Dieu, engendré et non » pas fait, consubstantiel à son Père (2). »

Quand on disait que le Fils était consubstantiel à son Père, on ne prenait pas ce mot dans le sens auquel il se prend lorsqu'on parle des corps ou des animaux mortels, le Fils n'étant consubstantiel au Père, ni par une division de la substance divine dont il eût une partie, ni par quelque changement de cette même substance ; on voulait dire seulement que le Fils n'était pas d'une autre substance que son Père.

Telle fut la décision du concile de Nicée, sur l'erreur d'Arius ; il fut terminé le 25 août, et Constantin exila tous ceux qui refusèrent de souscrire au jugement du concile.

Alexandre, évêque d'Alexandrie, mourut quelque temps après ; on élut en sa place Athanase, diacre de son église, et Constantin approuva son élection.

(1) Ambr. l. 3, de fide, cap. ultimo.
(2) Socrat. l. 1, c. 8.

Il semble que ce fut vers ce temps-là que Constantin fit sa constitution contre les assemblées de tous les hérétiques, soit en particulier, soit en public: par la même constitution, l'empereur donnait leurs chapelles aux catholiques, et confisquait les maisons dans lesquelles on les trouverait faisant leurs dévotions. Eusèbe ajoute que l'édit de l'empereur portait encore, que l'on se saisirait de tous les livres des hérétiques.

Cet édit et plusieurs autres abaissèrent prodigieusement le parti d'Arius, et presque toutes les hérésies parurent éteintes dans l'empire romain.

Arius avait cependant beaucoup de partisans, et parmi ces partisans secrets, un prêtre que Constance, sœur de Constantin, recommanda en mourant à son frère, comme un homme extrêmement vertueux, et fort attaché au service de sa maison. Ce prêtre acquit bientôt l'estime et la confiance de Constantin, et il lui parla d'Arius; il le lui représenta comme un homme vertueux, qu'on persécutait injustement, et dont les sentimens étaient les mêmes que ceux du concile qui l'avait condamné.

Constantin fut surpris de ce discours, et témoigna que si Arius voulait souscrire au concile de Nicée, il lui permettrait de paraître devant lui, et le renverrait avec honneur à Alexandrie.

Arius obéit, et présenta à l'empereur une profession de foi, dans laquelle il déclarait : « qu'il croyait » que le Fils était né du Père avant tous les siècles, » et que la raison, qui est Dieu, avait fait toutes » choses, tant dans le ciel que sur la terre. »

Si Constantin fut véritablement satisfait de cette déclaration, il fallait qu'il eût changé de sentiment, ou qu'il n'eût pas compris le symbole de Nicée, ou que le prêtre arien eût en effet changé les dispositions de Constantin, par rapport à l'Arianisme.

Quoi

Quoi qu'il en soit, il permit à Arius de retourner à Alexandrie : depuis ce temps les évêques ariens rentrèrent peu à peu en faveur, et les exilés furent rappelés.

Les édits de Constantin contre les Ariens n'avaient produit que l'apparence du calme ; les disputes se ranimèrent peu-à-peu, et elles étaient devenues fort vives, lorsque les évêques exilés furent rappelés. A force d'examiner le mot *consubstantiel*, il y eut des évêques qui s'en scandalisèrent : on disputa, on se brouilla, et enfin l'on s'attaqua avec beaucoup de chaleur. « Leurs querelles, dit Socrate, ne ressemblaient pas mal à un combat nocturne ; ceux qui » rejetaient le mot *consubstantiel*, croyaient que » les autres introduisaient par-là le sentiment de » Sabellius et de Montan, et les traitaient d'impies, » comme niant l'existence du Fils de Dieu ; au contraire, ceux qui s'attachaient au mot *consubstantiel*, croyant que les autres voulaient introduire la pluralité des dieux, en avaient autant » d'aversion que si on avait voulu rétablir le paganisme. Eustathe, évêque d'Antioche, accusait » Eusèbe de Césarée de corrompre la croyance de » Nicée ; Eusèbe le niait, et accusait au contraire » Eustathe de Sabellianisme (1). »

Il est donc certain, même par le récit de Socrate, que parmi les défenseurs d'Arius il y en avait beaucoup qui ne combattaient point la consubstantialité du Verbe, et qui rejetaient le mot *consubstantiel*, non parce qu'il exprimait que Jésus-Christ existait dans la même substance dans laquelle le Père existait, mais parce qu'ils croyaient que l'on donnait à cette expression un sens contraire à la distinction des personnes de la Trinité, et favorable à l'erreur de Sabellius, qui les confondait.

(1) Socrate, l. 1, c. 23.

Pour juger la querelle d'Eustathe et d'Eusèbe, on assembla un concile à Antioche, l'an 329; il était composé d'évêques qui n'avaient signé le concile de Nicée que par force, et Eustathe y fut condamné et déposé : on élut ensuite Eusèbe de Césarée pour remplir le siége d'Antioche. La ville se partagea entre Eusèbe et Eustathe : les uns voulaient retenir Eustathe, et les autres désiraient qu'on établît Eusèbe à sa place ; ces deux partis s'armèrent, et l'on était sur le point d'en venir aux mains, lorsqu'un officier de l'empereur arriva, fit entendre au peuple qu'Eustathe méritait d'être déposé, et arrêta la sédition.

Eusèbe de Césarée refusa le siége d'Antioche, et l'on élut pour le remplir, Euphromius, prêtre de Cappadoce : Eustathe fut exilé.

Après la déposition d'Eustathe, le concile travailla à procurer le retour d'Arius à Alexandrie, où saint Athanase n'avait point voulu permettre qu'il rentrât. L'empereur, à la sollicitation du concile, ordonna à saint Athanase de recevoir Arius; mais saint Athanase répondit qu'on ne recevait point dans l'Eglise ceux qui avaient été excommuniés.

L'attachement de saint Athanase au concile de Nicée avait également irrité les Mélétiens et les Ariens. Ces deux partis se réunirent contre lui ; ils l'accusèrent d'avoir imposé une espèce de tribut sur l'Egypte, d'avoir fourni de l'argent à des séditieux, d'avoir fait rompre un calice, renverser la table d'une église et brûler les livres saints : on l'accusait encore d'avoir coupé le bras à un évêque mélétien, et de s'en servir pour des opérations magiques. Constantin reconnut par lui-même la fausseté des deux premières accusations, et renvoya l'examen des autres aux évêques qui s'assemblèrent à Tyr, l'an 334.

Les évêques de la Lybie, de l'Egypte, de l'Asie et de l'Europe, assemblés à Tyr, envoyèrent à Alexan-

drie quelques évêques ariens, pour informer contre saint Athanase, qui protesta dès-lors contre tout ce que le concile ferait, et se retira à Jérusalem, où l'empereur était alors.

Les évêques assemblés à Tyr reçurent les informations d'Egypte, et saint Athanase se trouvant chargé, on le déposa pour les crimes dont il était accusé.

Après la déposition de saint Athanase, l'empereur écrivit aux évêques de se rendre incessamment à Jérusalem, pour y faire la dédicace de l'église des apôtres : pendant cette cérémonie, Eusèbe de Césarée fit plusieurs discours, qui charmèrent l'empereur.

Après la dédicace de l'église des apôtres, les évêques, assemblés à Jérusalem, reçurent à la communion Arius et Euzoïus, et cela sur les recommandations de l'empereur, qui exila saint Athanase à Trèves, et rappela Arius à Constantinople, parce qu'il craignait que sa présence ne causât du trouble à Alexandrie (1).

Lorsqu'Arius fut à Constantinople, l'empereur lui proposa de signer le concile de Nicée, et Arius le signa.

L'empereur, après s'être assuré de la foi d'Arius, ordonna à Alexandre, évêque de Constantinople, de le recevoir à sa communion ; mais Alexandre protesta qu'il ne le recevrait point, et Arius mourut pendant ces contestations.

De l'état de l'Arianisme, après la mort d'Arius.

Constantiu ayant été attaqué d'une indisposition considérable, et sentant que sa fin approchait, remit secrètement ses dernières volontés entre les mains du prêtre arien que sa sœur lui avait recommandé ;

(1) Socrate, l. 1, c. 33.

il lui enjoignit de ne remettre son testament qu'à Constance, et mourut.

Par ce testament, Constantin partageait l'empire à ses trois enfans : il donnait à Constantin les Gaules, l'Espagne et l'Angleterre ; à Constance, l'Asie, la Syrie et l'Egypte ; et à Constant, l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique.

Le prêtre arien remit fidèlement à Constance le dépôt que Constantin lui avait confié ; et comme ce partage flattait son ambition, il conçut beaucoup d'affection et de considération pour ce prêtre ; il lui donna du crédit, et lui ordonna de venir le voir souvent.

Le crédit du prêtre arien auprès de l'empereur le fit connaître de l'impératrice. Il forma des liaisons étroites avec les eunuques, et particulièrement avec Eusèbe, grand chambellan de Constance ; il rendit Eusèbe arien, et pervertit l'impératrice et les dames de la cour. Saint Athanase dit qu'alors les Ariens se rendirent redoutables à tout le monde, parce qu'ils étaient appuyés du crédit des femmes.

Le poison de l'Arianisme se communiqua bientôt aux officiers de la cour, et à la ville d'Antioche, où Constantin faisait ordinairement sa résidence, et delà se répandit dans toutes les provinces de l'Orient. On voyait dans toutes les maisons, dit Socrate, comme une guerre de dialectique, qui produisit bientôt une division et une confusion générale.

Les guerres des Perses, la révolte des Arméniens, les séditions des armées suspendirent d'abord le zèle de Constance pour l'Arianisme ; mais lorsqu'il fut de retour à Constantinople, il fit assembler un concile composé d'évêques ariens, qui déposèrent Paul, évêque de Constantinople, et mirent à sa place Eusèbe de Nicomédie.

Après la déposition de Paul, Constance partit pour Antioche, afin d'y faire la dédicace d'une église

que Constantin avait fait construire ; il y assembla quatre-vingt-dix ou quatre-vingt-dix-sept évêques.

Eusèbe et les Ariens profitèrent de cette occasion pour éloigner saint Athanase d'Alexandrie, où il était revenu depuis que l'entrevue des trois empereurs en Pannonie avait procuré le retour des évêques exilés : on le déposa, parce qu'il était rentré dans son siége, de son propre mouvement, et l'on ordonna à sa place Grégoire.

Eusèbe, devenu le chef et l'ame de la faction arienne, fit faire une formule de foi, dans laquelle on supprima le mot *consubstantiel*, et l'on envoya cette formule dans toutes les villes.

Quelque temps après on en fit une autre, qui portait que Jésus-Christ possédait immuablement la divinité ; qu'il était l'image, sans différence, de la substance, de la volonté, de la puissance et de la gloire du Père.

Enfin, ils en firent une troisième, plus obscure et moins expresse, sur la divinité de Jésus-Christ ; sinon qu'elle portait que le Fils est Dieu parfait (1).

La divinité de Jésus-Christ était donc un dogme bien constant et bien universellement enseigné dans l'Eglise, puisque le parti d'Eusèbe, extrêmement éclairé, ennemi violent des orthodoxes, et tout-puissant auprès de Constance, n'avait osé entreprendre de l'attaquer, et reconnaissait la divinité de Jésus-Christ, en niant sa consubstantialité : ce parti d'Eusèbe fut celui qu'on nomme le parti des demi-Ariens, opposé aux Ariens, mais qui se réunissait toujours à ces derniers, contre les catholiques.

Eusèbe, évêque de Constantinople, mourut dans ce temps, et le peuple rétablit Paul ; mais les Eusébiens élurent Macédonius, et il se forma un schisme et une guerre civile, qui remplit Constantinople de troubles et de meurtres.

(1) Socrate, l. 2, c. 10. Hilar. synod.

Constance envoya Hermogène, général de la cavalerie, pour chasser Paul de Constantinople; mais le peuple se souleva, mit le feu au logis d'Hermogène, se saisit de sa personne, l'attacha à une corde et l'assomma, après l'avoir traîné par la ville. Constance se rendit en personne à Constantinople, punit le peuple, et chassa Paul, qui se réfugia en Italie, auprès du pape Jules.

Saint Athanase et beaucoup d'orthodoxes s'y étaient retirés; ils étaient tranquilles sous la protection de Constant, qui, touché des divisions qui troublaient l'Eglise, écrivit à Constance pour l'engager à convoquer un concile œcuménique pour rétablir la paix. Saint Athanase et les autres prélats prièrent Constant de presser la tenue du concile: saint Athanase lui raconta en pleurant tous les maux que les Ariens lui avaient fait souffrir; il lui parla de la gloire de son père Constantin, du grand concile de Nicée qu'il avait assemblé, et du soin qu'il avait pris d'affermir, par ses lois, ce qui avait été décidé par les Pères du concile, auquel il avait assisté lui-même.

Comme la douleur de saint Athanase éclata dans ses discours et dans ses plaintes, il toucha profondément l'empereur, et l'excita à imiter le zèle de son père; de sorte qu'aussitôt qu'il eût entendu saint Athanase, il écrivit à son frère Constance, pour le porter à conserver inviolablement la piété que Constantin, leur père, leur avait laissée comme par succession, et il lui représenta que ce grand prince ayant affermi son empire par la piété, avait exterminé les tyrans qui étaient les ennemis des Romains, et soumis les Barbares (1).

Constance accorda à son frère la convocation

(1) Vie de S. Athan., p. 527. Herman, t. 1, l. 5, c. 28.

d'un concile, et les évêques s'assemblèrent, de l'Orient et de l'Occident, à Sardique, l'an 347.

Mais les Orientaux se retirèrent bientôt à Philippopole, ville de Thrace, qui obéissait à Constance, parce que les Orientaux ne voulurent point exclure du concile saint Athanase, attendu qu'il avait été jugé par le concile de Rome, et déclaré innocent (1).

Les Occidentaux assemblés à Sardique, conservèrent le symbole de Nicée sans y rien changer, déclarèrent innocens les évêques déposés par les Ariens, et déposèrent les principaux chefs des Ariens.

Les Orientaux, de leur côté, confirmèrent tout ce qu'ils avaient fait contre saint Athanase et contre les autres évêques catholiques, retranchèrent de leur communion ceux qui avaient communiqué avec les évêques déposés, et firent une formule de foi, dans laquelle ils supprimaient le terme de *consubstantiel* (2).

Les évêques assemblés à Sardique et à Philippopole s'en retournèrent dans leurs siéges après la tenue de leur concile.

Constant informa son frère Constance de ce qui s'était passé à Sardique, et lui demanda le rétablissement de saint Athanase, de manière que Constance ne put le refuser. »J'ai, lui écrivait-il, chez moi, »Paul et Athanase, deux hommes que je sais qu'on »persécute à cause de leur piété; si vous me pro»mettez de les rétablir et de punir leurs ennemis, »je vous les renverrai; sinon, j'irai les rétablir moi»même dans leurs siéges.»

Peu de temps après, Constant fut attaqué par Magnence, et tué; mais Magnence fut à son tour

(1) Socrate, l. 2, c. 20.
(2) Hilar., fragm. 21, 22, 24.

défait par Constance, qui devint maître de l'Italie et de tout ce que possédait Constant.

Constance prit le succès de ses armes contre Magnence pour une confirmation de la pureté de ses sentimens, et crut que Dieu appuyait sa foi et sa religion par les victoires qu'il remportait; il assembla un concile dans les Gaules, fit de nouveau condamner saint Athanase, et donna un édit, par lequel tous ceux qui ne le condamneraient pas seraient bannis.

Le pape Libère demanda à Constance la convocation d'un concile à Milan, et l'empereur y consentit; les Orientaux y étaient en petit nombre, et demandèrent pour préliminaire qu'on signât la condamnation de saint Athanase; les Occidentaux s'y opposèrent: on cria beaucoup de part et d'autre, et l'on se sépara sans avoir rien terminé: l'empereur exila les évêques qui refusèrent de signer la condamnation de saint Athanase, et le pape Libère qui refusa aussi d'y souscrire, fut banni.

Constance, fatigué de toutes ces contestations, voulut enfin établir une paix générale, et résolut d'assembler un concile pour terminer toutes les disputes; mais la difficulté de réunir dans un même lieu les Orientaux et les Occidentaux, fit qu'il assembla les uns à Séléucie, et les autres à Rimini.

Il se trouva à Rimini plus de quatre cents évêques, dont quatre-vingts étaient Ariens.

Ursace et Valens étaient du parti des Ariens; ils présentèrent au concile une formule qu'on avait dressée à Syrmich, avant que de partir pour Séléucie.

Cette formule portait, que le Fils de Dieu était semblable à son Père en substance et en essence; mais on y rejetait le mot *consubstantiel.*

Le concile de Rimini rejeta cette formule, s'en tint au symbole de Nicée, et anathématisa de nouveau

l'erreur d'Arius. Ursace et Valens n'ayant pas voulu signer les anathèmes prononcés contre Arius, furent condamnés, du consentement unanime des évêques.

L'empereur désapprouva le concile, envoya la formule de Syrmich aux évêques assemblés à Rimini, afin qu'ils eussent à la signer, et manda au gouverneur de ne laisser sortir aucun évêque, qu'il ne l'eût signée : l'empereur ordonnait au gouverneur d'exiler ceux qui refuseraient d'obéir, quand ils ne seraient plus qu'au nombre de quinze.

Les évêques assemblés à Rimini résistèrent plus de quatre mois ; malgré les mauvais traitemens qu'ils éprouvaient, ils n'étaient point vaincus; mais enfin ils parurent accablés.

Ursace et Valens profitèrent de leur abattement, leur représentèrent qu'ils souffraient mal à propos; qu'ils pouvaient finir leurs maux et rendre la paix à l'Eglise, sans trahir la foi, puisque la formule de foi que l'empereur proposait, n'était point arienne ; qu'elle exprimait la foi catholique, et qu'elle ne différait de celle de Nicée que par le retranchement du mot *consubstantiel*, dont elle exprimait cependant le sens, puisqu'elle portait formellement : *que le Fils est semblable en tout à son Père, non-seulement par un accord de volonté, mais encore en substance et en essence.*

Les évêques, accablés de maux, prêtèrent l'oreille aux discours de Valens, prirent toutes les précautions possibles pour prévenir les conséquences que l'on pourrait tirer du changement qu'ils faisaient dans le symbole de Nicée, prononcèrent hautement, et firent prononcer de même à Ursace et à Valens, anathème à quiconque ne reconnaissait pas » que » Jésus-Christ était Dieu, vrai Dieu, éternel avec » le Père, ou qui disait qu'il y avait eu un temps » où le Fils n'était point. »

En un mot, on prononçait anathème contre tous ceux qui, confessant que le Fils de Dieu est Dieu, ne disaient pas qu'il est devant tous les temps qu'on peut concevoir, mais mettaient quelque chose avant lui.

Après ces précautions, les évêques assemblés à Rimini signèrent la formule que Valens et Ursace avaient proposée, et obtinrent la liberté de retourner dans leurs diocèses.

L'empereur engagea les évêques de Séléucie à signer la même formule; il prononça ensuite peine de bannissement contre tous ceux qui refuseraient de la signer (1).

Les Ariens triomphèrent après le concile de Rimini, et prétendirent que le monde entier était devenu arien; mais il est aisé de voir combien ce triomphe était chimérique; les Ariens eux-mêmes en étaient si persuadés, qu'immédiatement après le concile ils changèrent la formule de Rimini : bientôt après ils engagèrent Constance à convoquer un nouveau concile, pour réformer la formule de Rimini, et déclarer que le Fils était dissemblable au Père en substance et en volontés; cette formule aurait été la dix-neuvième, mais ils n'osèrent la faire paraître (2).

La mort de Constance dérangea leurs projets; Julien, qui lui succéda, haïssait les premiers officiers de Constance, et sur-tout Eusèbe le chambellan : il rappela tous les exilés, et permit à tous les chrétiens de professer librement chacun leur sentiment; la foi de Nicée reprit alors son éclat, et l'Arianisme perdit beaucoup de sectateurs.

---

(1) Sozom., l. 4, c. 26.

(2) Ibid. Socrate, l. 2. Athan. de Syn., p. 96. Tillemont, t. 6, p. 521.

Jovien, qui succéda à Julien, ne songea qu'à rétablir la foi de Nicée; il rappela saint Athanase, et voulait rendre la paix à l'Eglise; mais la brièveté de son règne ne lui permit pas d'exécuter son projet; il mourut après avoir régné sept mois et vingt jours (1).

Après la mort de Jovien, l'armée choisit pour empereur Valentinien : ce prince était sincèrement attaché à la foi de Nicée, et zélé pour la religion chrétienne : il n'était encore que tribun des gardes, et il connaissait toute l'aversion de Julien pour les chrétiens, et tout son zèle pour le rétablissement du paganisme; cependant Valentinien ne craignit point de donner des preuves de son attachement à la religion chrétienne, dans le temps même que Julien en donnait de son zèle pour le paganisme : Valentinien fut exilé, et il eut perdu la vie, si Julien n'eût craint de l'illustrer par son martyre (2).

Il avait été rappelé de son exil, et Jovien l'avait mis à la tête de la compagnie des écuyers de sa garde; après la mort de Jovien, l'armée avait proclamé Valentinien empereur.

Valentinien, tribun des gardes, avait mieux aimé encourir la disgrâce de Julien et s'exposer à la mort, que d'autoriser une action qui pouvait rendre sa foi suspecte; mais lorsqu'il fut arrivé à l'empire, il ne crut pas devoir persécuter les ennemis de la religion; il distingua soigneusement le chrétien de l'empereur : comme chrétien, il soumit sa foi au jugement de l'Eglise, et suivit toutes les règles qu'elle prescrivait aux simples fidèles : comme empereur, il crut n'avoir point d'autre loi que le bonheur de l'empire (3).

(1) Ammian. Marcel., p. 308. Socrat. 3, c. 26.
(2) Sozom., l. 6, c. 6.
(3) Socrate, l. 4, c. 1. Sozom., l. 6, c. 6. Théodor., hist. eccles. l. 4, c. 6, 8.

Comme empereur et comme législateur, il se crut obligé de tourner tous les esprits vers le bonheur de l'état, et pour cet effet, de protéger tout citoyen utile et vertueux, de quelque religion et de quelque secte qu'il fût. Il donna des lois en faveur du clergé chrétien et du paganisme; les pontifes païens furent rétablis dans leurs priviléges, et il fut ordonné qu'on leur rendrait les mêmes honneurs qu'aux comtes (1).

Il ne voulut, ni gouverner l'Eglise, ni prononcer sur ses dogmes et sur ses lois, comme il ne voulut point que le clergé prît part aux affaires de l'empire.

Ainsi, lorsque les évêques assemblés en Illyrie lui envoyèrent leur décision sur la consubstantialité du Verbe et sur la nécessité de conserver inviolablement le symbole du concile de Nicée, Valentinien leur répondit qu'il croyait leur décision, et qu'il voulait que leur doctrine fût enseignée par-tout, de manière cependant qu'on n'inquiétât en aucune manière ceux qui refuseraient de souscrire au jugement du concile, afin qu'on ne crût pas que ceux qui suivraient la doctrine du concile, obéissaient plutôt à l'empereur qu'à Dieu (2).

Nous ne voyons point que la tolérance et la protection accordée par Valentinien à toutes les sociétés religieuses, aient fait regarder ce prince comme un hérétique ou comme un ennemi de la religion, et lui aient attiré aucune dénomination odieuse; il est même représenté par les auteurs ecclésiastiques, comme un confesseur.

Valens, qui gouvernait l'Orient, ne traitait pas aussi bien les catholiques; ce prince, arien zélé jusqu'à la fureur, exila, bannit, fit mourir beaucoup

(1) Codex Theod., l. 15, tit. 7, leg. 1. Tillemont, l. 6.
(2) Ibid. Theod. ibid.

d'évêques et de catholiques attachés à la foi de Nicée, et mit dans toutes les Eglises du comté d'Orient, des évêques ariens. La situation des affaires de l'empire ne permettait pas à Valentinien de s'opposer aux cruautés de Valens; ainsi, sous ces deux princes, l'Arianisme triomphait dans l'Orient, et la foi catholique était enseignée dans tout l'Occident, avec liberté, sans exercer aucune violence, et sans employer la force contre les Ariens; l'Arianisme y fut presque éteint. Dans l'Orient, au contraire, les Ariens avaient pour eux Valens, et contre eux la plus grande partie du peuple, qui demeura constamment attaché à la foi de Nicée; on vit, dans ce temps de persécution, les Basiles et les Grégoires reprocher à Valens ses injustices, et défendre avec une fermeté héroïque la consubstantialité du Verbe.

L'Egypte avait été tranquille; saint Athanase mourut, et les Ariens voulurent y mettre un évêque arien: ils chassèrent Pierre, que saint Athanase avait ordonné son successeur. Les catholiques voulurent conserver Pierre; mais les Ariens, appuyés par Valens, arrêtèrent, mirent aux fers et firent mourir ceux qui restaient attachés à Pierre: on était dans Alexandrie comme dans une ville prise d'assaut. Les Ariens s'emparèrent bientôt des églises, et l'on donna à l'évêque que les Ariens avaient placé sur le siége d'Alexandrie, le pouvoir de bannir de l'Egypte tous ceux qui resteraient attachés à la foi de Nicée (1).

Tandis que l'Arianisme désolait ainsi l'empire, les Goths et les Sarrasins firent la guerre à Valens; il s'occupa alors à se défendre contre ces redoutables ennemis, et la persécution cessa. Valens marcha contre les Goths; son armée fut défaite, il prit la fuite, et fut brûlé dans une maison où il s'était retiré (2).

(1) Sozom. l. 6, c. 20. (2) Ibid. c. 39, 40.

Gratien fut alors le seul maître de l'empire, et suivit les maximes de Valentinien, son père: il laissa à tout le monde la liberté de professer la religion qu'il voudrait embrasser, excepté le Manichéisme, le Photinianisme et les sentimens d'Eunome; il rappela les évêques chassés par les évêques ariens. Plusieurs des confesseurs qui revinrent de leur exil, témoignèrent plus d'amour pour l'unité de l'Eglise que d'attachement à leur dignité; ils consentirent que les Ariens demeurassent évêques, en se réunissant à la foi et à la communion des catholiques, et les conjuraient de ne pas augmenter la division de cette Eglise, que Jésus-Christ et les apôtres leur avaient laissée, et que les disputes et un amour honteux de dominer, avaient déchirée en tant de morceaux.

Cette modération des évêques catholiques rendit odieux les évêques ariens, qui rejetèrent ces propositions; et il y eut des villes où l'on vit l'évêque arien abandonné de tout son parti, qui gagné par la douceur de l'évêque catholique, reconnut la vérité et professa la consubstantialité du Verbe (1).

L'empire romain était déchiré au-dedans par les factions, et attaqué au-dehors par les Barbares; Gratien, pour soutenir le poids de l'empire, s'associa Théodose.

Ce prince, plus zélé que Gratien pour la foi de Nicée, fit une loi par laquelle il ordonnait à tous les sujets de l'empire de suivre la foi qui était enseignée par le pape Damase et par Pierre d'Alexandrie: il déclarait que ces sujets seuls seraient regardés comme catholiques; et que les autres seraient traités comme infames, comme hérétiques, et punis de diverses peines.

Malgré ces lois, les Ariens s'assemblèrent, et conservèrent même beaucoup de leurs siéges.

(1) Sozom. l. 7, c. 2. Socrat., l. 5, c. 2.

Saint Amphiloque, évêque d'Icone, sollicita fortement l'empereur pour défendre efficacement les assemblées des Ariens; mais Théodose se refusa constamment aux inspirations de son zèle, et ne céda qu'à un pieux stratagème que cet évêque employa pour faire sentir à l'empereur qu'il ne devait pas donner aux Ariens la liberté de s'assembler.

Arcade, fils de Théodose, venait d'être déclaré Auguste : saint Amphiloque étant chez l'empereur, ne rendit à Arcade aucune marque de respect; Théodose l'en avertit, et l'invita à venir saluer Arcade: alors saint Amphiloque s'approcha d'Arcade, et lui fit quelques caresses, comme à un enfant, mais il ne lui rendit point le respect qu'on avait accoutumé de rendre aux empereurs; puis s'adressant à Théodose, il lui dit que c'était assez de lui rendre ses respects, sans les rendre à Arcade.

Théodose, irrité de cette réponse, fit chasser Amphiloque, qui, en se retirant, lui dit: « vous » voyez, seigneur, que vous ne pouvez souffrir l'in- » jure qu'on fait à votre fils; que vous vous emportez » contre ceux qui ne le traitent pas avec respect: » ne doutez pas que le Dieu de l'univers n'abhorre » de même ceux qui blasphèment contre son Fils » unique, en ne lui rendant pas les mêmes honneurs » qu'à lui, et qu'il ne les haïsse comme des ingrats » à leur Sauveur et à leur bienfaiteur (1). »

Théodose, que des raisons d'état empêchaient d'interdire aux Ariens la liberté de tenir leurs assemblées, céda à l'apologue de saint Amphiloque, et fit une loi pour défendre les assemblées des hérétiques (2).

Le parti des Ariens était trop puissant et trop étendu pour qu'on pût faire exécuter ces lois avec

(1) Sozom. l. 7, c. 6. (2) Ibid.

exactitude ; ils continuèrent à s'assembler, inquiétèrent les catholiques, et ne devinrent que plus entreprenans : il s'était d'ailleurs élevé d'autres hérésies, et il y avait au-dedans de l'empire une agitation sourde, mais violente.

Théodose entreprit de rétablir le calme en réunissant tous ces partis ; il manda leurs chefs, afin de les engager à déterminer avec précision les points qui les divisaient, et à convenir d'une règle commune qui pût servir à juger de la vérité ou de la fausseté de leurs sentimens. L'empereur proposa à tous ces partis, et sur-tout aux Ariens, de prendre pour règle l'Ecriture, et les Pères qui avaient précédé Arius.

Ce moyen, qui avait été suggéré à l'empereur par un défenseur de la consubstantialité, ne fut pas du goût des Ariens ; et l'empereur voyant qu'ils rejetaient l'autorité des Pères qui avaient précédé le concile de Nicée, et que les conférences ne terminaient rien, demanda à chacun des chefs de donner par écrit la formule de foi qu'il voulait faire professer.

Ainsi, au quatrième siècle les Ariens refusaient de s'en rapporter, sur la consubstantialité du Verbe, à la doctrine des Pères qui avaient précédé Arius; et l'on vient, au dix-septième siècle, nous dire que les Pères qui ont précédé le concile de Nicée, étaient Ariens, ou ne connaissaient pas la consubstantialité du Verbe. S'il y eut eu de l'obscurité dans la manière dont les Pères s'exprimaient sur ce dogme, les Ariens, qui étaient au moins aussi exercés que les catholiques dans l'art de la dispute, n'auraient-ils pas trouvé leurs dogmes dans les Pères, aussi bien que les catholiques ?

Les passages des Pères des trois premiers siècles, par lesquels on prétend aujourd'hui combattre la consubstantialité du Verbe, ne prouvaient donc alors

alors rien contre ce dogme ; aurions-nous la présomption de croire que nous entendons mieux ces passages et la doctrine des trois premiers siècles de l'Eglise, que les catholiques et les Ariens même du troisième et du quatrième siècle ? Certainement il y avait eu parmi les Ariens des hommes habiles, et qui avaient un grand intérêt à trouver leur doctrine dans les Pères des trois premiers siècles, sur-tout sous Théodose, puisque ce prince proposait de juger sur cette autorité, tous les partis.

Les chefs de partis n'ayant donc pu convenir sur rien, dans leurs conférences, apportèrent par écrit, chacun leur formule de foi. Théodose, après les avoir examinées, déclara qu'il voulait qu'on suivît la formule de Nicée, défendit les assemblées des hérétiques, chassa les uns des villes, nota les autres d'infamie, et les dépouilla des priviléges des citoyens.

Ces lois ne furent cependant pas observées rigoureusement ; Théodose les regardait comme des lois comminatoires, destinées à intimider ses sujets, à les porter à la vérité, et non pas à les punir : il renouvela ces lois plus d'une fois, et en fit une pour défendre de disputer en public sur la religion ; enfin Théodose, sur la fin du quatrième siècle, fit chasser de Constantinople tous les évêques et les prêtres ariens.

L'impératrice Justine, qui régnait dans l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique, sous le nom du jeune Valentinien, son fils, voulut rétablir l'Arianisme, et défendit sous peine de la vie de troubler ceux qui feraient profession de suivre la doctrine du concile de Rimini ; mais ses efforts furent sans succès ; le ferment de l'Arianisme s'était usé ; il s'était élevé d'autres hérésies qui absorbaient une partie de l'esprit de faction et de dispute ; tous ces partis se resserraient, pour ainsi dire, et les Ariens ne pouvant plus s'étendre, se reployèrent en quelque sorte sur eux-mêmes, et pour donner

de l'aliment à l'inquiétude de leur esprit, agitèrent entr'eux de nouvelles questions, se divisèrent et formèrent différentes branches : ils examinèrent, par exemple, si le nom de Père convenait à Dieu, avant qu'il eût produit Jésus-Christ. Les uns soutenant l'affirmative et les autres la négative, il se forma un schisme entre les Ariens; d'autres divisions succédèrent à celle-ci, et les partis se multipliaient parmi les Ariens : ces partis ne communiquèrent plus entr'eux, et se donnèrent des noms odieux; ils se rendirent ridicules, tombèrent dans le mépris, et s'éteignirent insensiblement: après la fin du quatrième siècle, les Ariens n'avaient plus d'évêques ni d'églises dans l'empire romain (1).

Il y avait néanmoins encore quelques particuliers, ecclésiastiques et laïques, qui tenaient la doctrine des Ariens, mais ils ne faisaient plus corps.

L'Arianisme subsistait encore chez les Goths, où il avait commencé à s'établir dès le temps de Constantin; parmi les Vandales qui s'emparèrent de l'Afrique, et chez les Bourguignons, auxquels les Goths l'avaient communiqué.

Les Goths n'eurent pas moins de zèle pour faire professer l'Arianisme que pour étendre leur empire: ils firent égorger la plupart des évêques catholiques, et employèrent contre la religion catholique, tout ce que le fanatisme peut inspirer à des Barbares qui ne connaissent ni l'humanité, ni la justice (2).

Les Bourguignons, qui s'établirent au commencement du cinquième siècle dans les Gaules, et qui avaient reçu la foi catholique peu d'années après, tombèrent dans l'Arianisme, vers le milieu du cinquième siècle.

(1) Voyez, sur tous ces faits, Socrate, Sozomène, Théodoret, desquels je les ai tirés.

(2) Sidonius, l. 7, ep. 6, édition de Sirmond, p. 1023.

Mais les Bourguignons étaient moins barbares que les Goths, et des prélats illustres par leurs lumières autant que par leur piété, tels que saint Avite, combattirent l'Arianisme avec tant de force, qu'ils convertirent Sigismond, roi des Bourguignons, et rétablirent parmi ces peuples la religion catholique (1).

Les Français embrassèrent aussi l'Arianisme, lorsqu'ils renoncèrent à l'idolâtrie; le passage de l'idolâtrie à l'Arianisme est plus facile qu'au dogme de la consubstantialité. Lorsque Clovis fut converti, l'Arianisme s'éteignit insensiblement en France.

De la Renaissance de l'Arianisme en Europe.

L'Arianisme sortit du sein du fanatisme allumé par la Réforme : un prédicant anabaptiste prétendit qu'il était petit-fils de Dieu, nia la divinité de Jésus-Christ, et se fit des disciples (2). Bientôt les principes de la Réforme conduisirent des théologiens à cet erreur.

L'Ecriture sainte est, chez les Protestans, la seule règle de foi à laquelle on doive se soumettre, et chaque particulier est l'interprète de l'Ecriture, et par conséquent le juge des controverses qui s'élèvent sur la religion.

Par ce principe fondamental de la Réforme, chaque particulier avait le droit de juger l'Eglise catholique et les réformateurs même, d'examiner les dogmes reçus dans toutes les communions chrétiennes, et de les rejeter, s'il n'y découvrait pas les caractères de révélation, ou s'il les trouvait absurdes.

Cette liberté fit bientôt renaître, parmi les Protestans, une partie des anciennes hérésies et l'Arianisme.

(1) Adonis chronic., ad an. 492, t. 6. Biblioth. PP., édit. Lug., 1677.
(2) Art.

On vit Capiton Cellarius, d'autres Luthériens et Servet, guidés par ces principes, soumettre à leur examen particulier tous les dogmes de la religion, rejeter le mystère de la Trinité, et combattre la consubstantialité du Verbe. L'Arianisme se répandit en Allemagne et en Pologne, forma une infinité de sectes, passa en Hollande, et fut porté en Angleterre par Okin, par Bucer, etc.

Le duc de Sommerset, tuteur d'Edouard VI, les y avait appelés pour y enseigner la doctrine de Zuingle; mais Bucer et Okin, qui prêchaient le Zuinglianisme en public, enseignaient l'Arianisme dans leurs conversations et dans des entretiens particuliers. Quelques-uns de leurs disciples, plus zélés que leurs maîtres, prêchèrent publiquement l'Arianisme, et furent brûlés par les apôtres de la Réformation.

Après la mort d'Edouard VI, la reine Marie chassa tous les étrangers d'Angleterre : plus de trente mille étrangers, infectés de différentes hérésies, sortirent de ce royaume; mais ces étrangers y avaient laissé le germe et le ferment de l'Arianisme.

La reine Marie ayant entrepris de rétablir en Angleterre la religion catholique, employa contre les Protestans tout ce que le zèle le plus ardent peut inspirer de sévérité et même de rigueur; alors le parti catholique et le parti protestant absorbèrent, pour ainsi dire, toutes les haines, tous les intérêts et presque toutes les passions : on fit moins d'attention aux Ariens; tout le zèle de Marie se porta contre les Protestans, et Cranmer, archevêque de Cantorbéry, qui avait fait brûler les Ariens, fut brûlé comme Protestant.

Sous Elizabeth, les bûchers s'éteignirent; elle rétablit la religion protestante, en tolérant ceux qui ne l'attaqueraient pas.

Cette espèce de calme fit reparaître la plupart des petites sectes que l'agitation violente du règne de Marie avait comme étouffées : Elizabeth craignit que ces sectes n'altérassent la tranquillité publique ; elle bannit du royaume les enthousiastes, les Anabaptistes, les Ariens.

Jacques Ier qui était savant, écrivit contre eux, et brûla tous ceux qu'il ne put pas convertir, de quelque qualité qu'ils fussent, et quelque services qu'ils eussent rendus à l'état. Cette sévérité donna des victimes à l'Arianisme et multiplia les Ariens (1).

Les troubles et les guerres civiles qui désolèrent l'Angleterre, sous Charles Ier, donnèrent aux différentes sectes beaucoup de liberté.

Après la mort de Charles Ier, le parlement ne consistait proprement que dans une chambre des communes, composée d'un très-petit nombre des membres, tous Indépendans, Anabaptistes ou attachés à d'autres sectes, mais parmi lesquelles les Indépendans dominaient.

Les Indépendans voulaient réduire le royaume en république, et que chaque Eglise eût le pouvoir de se gouverner elle-même, et fût indépendante de l'Eglise anglicane (2).

Sous le protectorat de Cromwel, les différentes sectes qui s'étaient formées en Angleterre, jouirent de la tolérance.

Conséquemment au système d'indépendance religieuse qu'on voulait établir, un Arien fit paraître un catéchisme qui, selon lui, renfermait les points fondamentaux, tirés, à ce qu'il disait, des seules Ecritures, sans commentaire, sans glose et sans conséquences. Cet ouvrage était composé, disait-il, en faveur de ceux qui aimaient mieux être appelés

(1) Hist. d'Ang. par Thoiras. Abrégé des actes de Rymer.
(2) Ibid.

chrétiens, que du nom de toute autre secte. Ce catéchisme enseignait l'Arianisme, et souleva les orthodoxes; ils portèrent leurs plaintes à Cromwel, qui, malgré la loi qu'on s'était faite de tolérer toutes les sectes, fit arrêter l'auteur du catéchisme, et le fit enfermer dans un cachot, où il le laissa périr de misère; mais il ne rechercha point les Ariens, qui se maintinrent tacitement en Angleterre, sous Charles et Jacques II.

L'Arianisme avait aussi fait des progrès en Hollande; les Anabaptistes ariens y avaient porté leurs erreurs; ils y avaient fait des prosélytes, et ils s'y étaient multipliés considérablement, à la faveur de la tolérance qu'ils avaient obtenue à force d'argent, sur la fin du seizième siècle.

Lorsque le roi Guillaume résolut de convoquer le clergé d'Angleterre, pour tâcher de réunir les Protestans, le docteur Bury crut que la meilleure voie pour y réussir, serait d'exposer nettement les premiers principes de l'Evangile, par lesquels on pourrait juger de l'importance des controverses qui sont entre les Protestans: pour cet effet, il distingua les articles qu'il était nécessaire de croire, de ceux qu'on peut ignorer ou nier, et prétendit que, pourvu qu'on reçût le fond des choses, on ne devait pas chicaner sur la manière, qui est ordinairement inconnue.

Il réduit donc la croyance nécessaire pour être chrétien, aux points les plus simples, et croit que, pour être chrétien, il suffit de croire que Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu : il regarde la consubstantialité du Verbe comme un dogme inconnu aux premiers chrétiens; il prétend que, du temps de saint Justin, on regardait encore comme chrétiens ceux qui croyaient que Jésus-Christ était homme, né d'homme, et que l'on parlait de ces

gens-là sans leur dire des injures; mais que depuis qu'on veut disputer sur ces matières, la chaleur des disputes et les partis qui se sont formés dans l'Eglise chrétienne à cause de cela, ont fait paraître ces questions importantes, à peu près comme la peine que l'on a à trouver les diamans et à les polir, les rend précieux; car enfin, dit-il, quoiqu'il s'agisse de la nature divine, il ne s'ensuit pas que tout ce qu'on en dit soit important (1).

L'université d'Oxford condamna et fit brûler le livre du docteur Bury, et ce jugement lui créa des partisans (2).

Par ce moyen on disputa beaucoup, en Angleterre, sur la divinité de Jésus-Christ, et l'attention des personnes qui cultivaient les lettres ou qui étudiaient la théologie, fut excitée et portée sur cette importante matière (3).

M. Loke, peu satisfait des différens systêmes de théologie qu'il avait examinés, étudia la religion, et suivit dans cette étude la méthode qu'il avait suivie dans l'étude de l'esprit humain : il résolut de ne chercher la connaissance de la religion que dans l'Ecriture sainte, à laquelle tous les Protestans appelaient, et il renouvela le sentiment du docteur Bury (4).

Socin et ceux de sa secte avaient hardiment avancé, qu'avant le concile de Nicée les chrétiens avaient des sentimens semblables aux leurs, sur la personne du Fils de Dieu.

Quoiqu'Episcopius eût soutenu la divinité de Jésus-Christ contre Socin, il avait pourtant témoigné

(1) L'Evangile nu, etc., par un véritable fils de l'Eglise anglicane; 1690, in-4°. Cet ouvrage est écrit en Anglais; on en trouve un extrait très-bien fait, dans la Bib. univ., t. 19, p. 39.
(2) Ibid. (3) Ibid.
(4) Le Christianisme raisonnable.

qu'il croyait que c'était parmi les disputes et le trouble que les Pères de Nicée avaient dressé ce fameux symbole qui porte leur nom (1).

Zuicker avait osé soutenir que les Pères de Nicée étaient les auteurs de cette doctrine, et Courcelles avait pensé que les raisons de Zuicker étaient solides et sans réplique (2).

Sandius, qui avait embrassé le nouvel Arianisme, tâcha de fortifier le sentiment de Zuicker, en donnant une histoire ecclésiastique, dans laquelle il exposait les sentimens des Pères des trois premiers siècles sur la divinité du Verbe, et prétendait prouver qu'ils avaient enseigné une doctrine contraire à celle des orthodoxes (3).

M. Bull réfuta Zuicker et Sandius, qui trouvèrent cependant des défenseurs en Angleterre (4).

On vit dans ces écrits toutes les ressources de l'érudition et souvent les finesses de la logique, employées à défendre ou à attaquer la consubstantialité du Verbe; ainsi, le temps rendait insensiblement cette question plus intéressante, et excitait l'attention des savans, des théologiens et des philosophes.

M. Wisthon, au commencement de notre siècle, examina cette question, et crut voir de la différence entre la doctrine de l'Eglise des trois premiers siècles et celle de l'Eglise anglicane, sur la Trinité : il sentit combien ce point était important, et résolut d'approfondir tout ce que l'antiquité divine et ecclésiastique fournissait de lumière sur ce sujet; il lut

(1) Instit. Theol., l. 4, sect. 2.
(2) Irenicum Irenicorum, Curcelleus, quaternio dissert.
(3) Christoph. Sandii Nucleus, hist. eccl., in-4°.
(4) Defensio Fidei Nicænæ, de primitivâ et apostolicâ traditione, etc. cont. Zuickerum. Recueil des œuvres de Bull, par Grabe; in-fol. 1703. Jugement des Pères, etc. opposé à la défense de la Foi de Nicée; in-4°, 1695.

deux fois le nouveau Testament, tous les auteurs ecclésiastiques et tous les fragmens, jusqu'à la fin du second siècle; il en tira tout ce qui avait rapport à la Trinité; et pour qu'il ne lui échappât rien sur cette matière, il lut la défense du concile de Nicée, par Bullus, et compara avec les auteurs même les extraits de Bullus (1).

M. Wisthon, avant de commencer son examen, avait jugé; il avait cru voir de la différence entre la doctrine des premiers siècles et celle de l'Eglise anglicane, sur la Trinité: sans qu'il s'en aperçût, tout se présentait à lui sous la face qui favorisait ce premier jugement, qui se cachait pour ainsi dire à M. Wisthon; et le résultat de toutes ses lectures fut l'Arianisme, qu'il enseigna dans son christianisme primitif rétabli.

Le clergé d'Angleterre condamna M. Wisthon; on le sépara de l'Eglise, parce qu'il en corrompait la doctrine, et il fut privé de ses places; mais le gouvernement ne sévit point contre lui, parce qu'il ne violait point les lois de la société civile.

Quelque temps après, M. Clark tâcha de concilier avec le symbole de Nicée, la doctrine des Ariens sur la personne de Jésus-Christ (2).

La chambre basse du clergé porta ses plaintes contre M. Clark: pour en arrêter les poursuites, il envoya à l'assemblée un écrit, dans lequel il déclarait qu'il croyait que le Fils était engendré de toute éternité: la chambre haute se contenta de cette déclaration.

Dans une seconde édition de son ouvrage, M.

(1) Wist., Christianisme primitif rétabli.

(2) La doctrine de l'Ecriture touchant la Trinité, en trois parties, où l'on rassemble, où l'on compare, où l'on explique les principaux passages de la liturgie de l'Eglise anglicane, par rapport à cette doctrine. Lond., in-8°, 1712.

Clark retrancha tout ce qu'il avait dit, dans la première, pour accommoder son système avec le symbole de Nicée, et ne voulut jamais aucun bénéfice qui l'obligeât à signer ce symbole. Les théologiens anglais combattirent les sentimens de M. Clark, et ce docteur les défendit (1).

M. Chub se joignit à M. Clark pour combattre la consubstantialité du Verbe; il prétendit prouver que le Fils était un être inférieur au Père, qui seul était Dieu : M. Chub dédia son ouvrage au clergé (2).

La reine Marie avait rétabli en Angleterre les catholiques, et fait brûler les Protestans que le règne d'Edouard VI y avait produits. Elizabeth rétablit les Protestans, fit pendre les catholiques et chassa les Ariens; Jacques Ier adopta la Réforme, toléra les catholiques et brûla les Ariens : aujourd'hui les Ariens condamnés par l'Eglise anglicane comme hérétiques, ne sont ni recherchés ni punis par les magistrats.

L'Arianisme ancien, dans son origine, était une erreur raisonnée : elle prit naissance au milieu des assemblées paisibles du clergé d'Alexandrie; elle fut d'abord attaquée et défendue avec modération; elle fit du progrès; les évêques s'assemblèrent; Arius fut condamné; il se plaignit, il intéressa, il se fit des défenseurs ardens, il eut des adversaires zélés; Arius et ses partisans furent condamnés par l'Eglise; ils attaquèrent son jugement, devinrent une faction : le fanatisme s'alluma chez eux; ils se divisèrent, et formèrent une foule de sectes fanatiques.

L'Arianisme moderne, au contraire, sorti du sein du fanatisme, fut, à sa naissance, l'erreur d'une

(1) Hist. des ouvrages considérables et des brochures qui ont paru de part et d'autre, dans les disputes de la Trinité, depuis 1712 jusqu'en 1720. Lond., in-8°, 1720.

(2) La suprématie du Père, etc., par Thomas Chub, membre laïque de l'Eglise anglicane.

troupe d'enthousiastes qui ne raisonnaient point; aujourd'hui, c'est une erreur systématique, que l'on prétend appuyer sur l'autorité de l'Ecriture et sur les plus pures lumières de la raison.

Ainsi, ce système ne fait point actuellement de fanatiques, mais il séduit beaucoup de monde parmi ceux qui se piquent de raisonner; et l'Arianisme a fait tant de progrès en Angleterre, que de nos jours on a fait, pour le combattre, une fondation semblable à celle que Boyle fit autrefois pour combattre l'Athéisme (1).

Les opinions anglaises passent depuis long-temps chez nous; les sentimens de Loke, de Wisthon, de Clark, sur la divinité de Jésus-Christ, n'y sont point inconnus; leurs principes ont été adoptés par l'auteur des lettres sur la religion essentielle, et sont, par ce moyen, entre les mains de beaucoup de lecteurs; tout le monde lit le Christianisme raisonnable : j'ai donc cru qu'après avoir exposé l'origine et les progrès du nouvel Arianisme, il n'était pas inutile d'en combattre les principes.

Les nouveaux Ariens sont de deux sortes; les uns croient que le dogme de la consubstantialité du Verbe est une question problématique, sur laquelle l'erreur n'exclut point du salut, et ne doit point exclure de l'Eglise; les autres prétendent, au contraire, que la consubstantialité du Verbe est une erreur dangereuse, contraire à la raison, à l'Ecriture et à la tradition : tel était M. Wisthon, qui fit à M. Clark des reproches amers sur ce qu'il avait déclaré qu'il croyait que le Fils de Dieu était engendré de toute éternité (2).

(1) Madame Myer a fait une fondation de huit sermons, contre l'Arianisme. Voyez Bibliot. anglaise, t. 7.

(2) Voyez toute cette dispute dans la Bibliot. anglaise, et dans les mémoires littéraires de la Grande-Bretagne.

§. I.

Principes par lesquels on prétend prouver que la Consubstantialité du Verbe n'est pas un dogme fondamental.

Le docteur Bury, pour réunir les sectes qui partageaient l'Angleterre et réduire la religion chrétienne à des points simples et communs à toutes les sociétés qui se disent chrétiennes, recherche ce que c'est que l'Evangile que Notre-Seigneur et les apôtres ont prêché.

Pour s'instruire sur cet article, il n'est besoin, selon Bury, ni de logique, ni de métaphysique, ou d'autres sciences; il n'est pas même nécessaire de lire aucun système de théologie, puisque Notre-Seigneur ne répondit à celui qui lui demandait ce qu'il devait faire pour être sauvé, sinon, *qu'est-il écrit dans la Loi? qu'y lisez-vous?* C'est-à-dire, qu'il ne faut que lire l'Evangile, où le salut est promis, tantôt à la foi, tantôt à la repentance, tantôt à l'une et à l'autre en même temps : c'est-là le fond de l'alliance, auquel il faut s'attacher.

Mais qu'est-ce que la loi? quel est son objet?

Elle en a deux; la personne en laquelle nous croyons, et la doctrine que nous recevons.

Dans la foi que nous devons avoir en la personne de Jésus-Christ, il y a deux choses à considérer : la première consiste à savoir quelle sorte de personne Notre-Seigneur veut que nous le croyons; et la seconde, de bien concevoir ce qu'il entend par croire en lui.

Les titres que Jésus-Christ prend ou que les apôtres lui donnent, sont ceux de *Fils de l'Homme*, *celui qui doit venir*, *le Messie* ou *le Christ*, *le Fils de Dieu*, etc.

Comme ces termes, pris dans cette acception vague, peuvent convenir à d'autres personnes, Jésus-

Christ se nomme non-seulement le Fils de Dieu, mais son Fils unique : ce titre est l'onction qu'il a reçue avant qu'il vînt au monde, et l'élève au-dessus de toutes natures que l'Ecriture nomme dieux.

Tous ces caractères marquent une grandeur si immense, dit le docteur Bury, qu'après avoir fait nos efforts pour la découvrir entièrement, il ne nous reste autre chose, si ce n'est que nous sommes convaincus de ne pouvoir le comprendre.

Bien loin que cette incompréhensibilité nous empêche d'avoir en lui la confiance qu'il nous demande, c'est pour cette raison même que nous croyons en lui, comme nous nous confions, pour ainsi dire, dans la lumière, parce que cette même lumière, qui éblouit nos yeux lorsque nous regardons fixément sa source, nous découvre tous les objets sur lesquels elle tombe.

Voilà tout ce qui nous est nécessaire pour croire en Jésus-Christ; nous n'avons pas besoin de connaître autre chose de sa personne pour le croire et pour lui obéir, comme il n'est point nécessaire à un voyageur de connaître la nature du soleil, pour en tirer les usages dont il a besoin; comme le soleil n'éclaire pas le monde pour s'attirer d'un diamant une réflexion, ou les louanges des philosophes; ainsi le soleil d'en-haut ne paraît à aucun autre dessein que pour apporter la santé de l'ame: ceux qui en jugent autrement, le déshonorent bien davantage, et nient plus véritablement sa divinité que ne font les hérétiques, puisqu'ils supposent nécessairement quelque proportion entre Dieu et l'homme.

Il ne faut pas que nous sachions de Jésus-Christ rien autre chose, si ce n'est ce sans quoi il est impossible de croire en lui.

Le docteur Bury prétend le prouver par la ré-

ponse que Notre-Seigneur fit aux Juifs, lorsqu'ils lui dirent : *pourquoi nous tiens-tu si long-temps en suspens? si tu es le Christ, dis-nous-le ouvertement.*

Pour toute réponse, Jésus-Christ leur dit que Dieu est son père : il n'entreprend point d'exposer ses droits ; il ne leur dit rien de ce qu'il avait été de toute éternité en lui-même, mais de ce qu'il était par rapport au monde : il supprima ce qui passait leur intelligence, et se contenta de leur dire ce qui était suffisant pour produire en eux une conviction salutaire.

On ne doutera pas de ce sentiment, selon le docteur Bury, si l'on fait attention à la simplicité et à l'ignorance de ceux à qui Jésus-Christ a d'abord annoncé l'Evangile, et à la facilité avec laquelle les apôtres recevaient au baptême ceux qu'ils convertissaient; l'histoire de l'eunuque de la reine d'Ethiopie, et les trois mille personnes converties dans un seul sermon de saint Pierre, prouvent qu'il fallait savoir très-peu de choses pour être chrétien, et que par conséquent on ne parlait point de la consubstantialité du Verbe, qui est une question très-difficile et infiniment au-dessus de la portée de ceux à qui Jésus-Christ et ses apôtres annoncèrent d'abord l'Evangile.

Enfin, selon le docteur Bury, du temps de saint Justin on regardait comme de vrais chrétiens ceux qui pensaient que Jésus-Christ était homme, né d'homme (1).

M. Loke fit, comme le docteur Bury, un extrait

(2) L'Evangile nu, où l'on fait voir, 1° quel était l'Evangile lorsque Notre-Seigneur et ses apôtres le prêchaient; 2° Quelles additions et altérations les siècles suivans y ont faites; 3° quels avantages et quels maux cela a produits. 1690, in-4°, p. 102. Biblioth. un., t. 19, p. 391.

de tout ce que Jésus-Christ et ses apôtres disent, dans l'Evangile et dans les actes, à ceux qu'ils voulaient convertir, et crut, par ce moyen, avoir tout ce que les apôtres exigeaient des chrétiens.

Dans cet examen, M. Loke crut que la religion chrétienne avait pour base le dogme de la rédemption, et conclut que, pour connaître la religion chrétienne, il fallait examiner en quoi consistait la rédemption du genre humain, c'est-à-dire, l'état auquel le péché d'Adam avait réduit les hommes, et comme Jésus-Christ rétablissait le genre humain dans son état primitif.

Il crut trouver que l'état duquel Adam était déchu, était un état d'obéissance parfaite, et désigné dans le nouveau Testament par le mot de justice.

Pendant cet état d'obéissance, Adam habitait le paradis terrestre, où était l'arbre de vie; il en fut chassé après avoir désobéi à Dieu, et perdit dès ce moment le privilége de l'immortalité. La mort entra donc dans le monde, et voilà comment tous les hommes meurent en Adam : toute la postérité d'Adam, naissante hors du paradis terrestre, a dû être mortelle.

Jésus-Christ est venu annoncer aux hommes une loi dont l'observation ne les garantit pas de la mort, mais elle leur procure le bonheur de ressusciter, et après cette résurrection, de n'être plus exposés à perdre le privilége de l'immortalité.

M. Loke examina ensuite quelle était cette loi à l'observation de laquelle l'immortalité était attachée, et qui faisait l'essence du christianisme; il crut voir que Jésus-Christ et ses apôtres regardaient comme chrétiens tous ceux qui croyaient que *Jésus, Fils de Marie, était le Messie*, et qu'ils n'exigeaient rien de plus : il réduisit donc l'essentiel de la religion chrétienne à cet article unique.

Cet article emportait avec lui une entière soumission à ce que Jésus-Christ avait enseigné, et une obligation étroite de pratiquer ce qu'il avait commandé : cette disposition d'esprit supposait encore, selon M. Loke, un grand désir de connaître ce que Jésus-Christ avait enseigné, et de pratiquer ce qu'il avait ordonné; mais il est clair, selon lui, qu'on ne sortait point de la soumission qui faisait l'essence du christianisme, lorsqu'on se trompait sur les choses que Jésus-Christ avait enseignées ou ordonnées; que, par conséquent, celui qui croyait que Jésus-Christ avait enseigné qu'il était consubstantiel à son Père, devait croire la consubstantialité; mais que ceux qui croyaient qu'il avait enseigné qu'il était une créature, devaient rejeter la consubstantialité.

L'auteur d'une dissertation qui se trouve à la fin du Christianisme raisonnable, prétend, par ce moyen, réunir toutes les sociétés chrétiennes, puisque toutes reconnaissent que Jésus, Fils de Marie, est le Messie (1).

§. II.

Fausseté des Principes que l'on vient d'exposer.

Jésus-Christ est représenté, dans le nouveau

(1) Le Christianisme raisonnable a été traduit en français par M. Coste, et imprimé pour la première fois en 1696.

Le docteur Jean Edouard écrivit contre le Christianisme raisonnable, un livre intitulé le Socinianisme démasqué. Lond., in-8°, 1690.

M. Loke répondit à cet ouvrage, par les suivans : première défense du livre du Christianisme raisonnable, contre les imputations du docteur Edouard. Lond., 1696; et dans la même année, seconde défense, etc. Ces défenses se trouvent dans l'édition du Christianisme raisonnable de 1715. On y a joint une dissertation sur les moyens de réunir tous les chrétiens, et un traité de la Religion des Dames.

Testament

Testament, comme le rédempteur du genre humain, comme un médiateur entre Dieu et les hommes, comme un docteur qui doit les éclairer, comme un législateur qui doit leur prescrire un culte nouveau et une morale plus parfaite.

Il est évident que, pour remplir tous ces titres, il ne suffisait pas que Jésus-Christ apprît aux hommes qu'il était le Fils de Dieu ou le Messie. Jésus-Christ, après s'être fait connaître aux hommes comme le Messie, ou comme le Fils unique de Dieu, a donc enseigné aux hommes des vérités inconnues; il leur a prescrit un culte, il leur a donné des lois, et il ne suffisait pas, pour être chrétien, de croire que Jésus, Fils de Marie, est le Messie; il fallait encore croire les vérités qu'il était venu révéler aux hommes, et qui faisaient l'essence de sa doctrine et le fondement du culte que Jésus-Christ venait établir sur la terre.

Le principe fondamental de Bury et de Loke est donc absolument faux; voyons présentement si la consubstantialité du Verbe fait partie de ces vérités fondamentales : pour le prouver, je vais faire voir, 1° que la connaissance de la personne de Jésus-Christ faisait une partie essentielle du christianisme; 2° qu'en effet Jésus-Christ a enseigné qu'il était consubstantiel à son Père.

1° *La connaissance de la Personne et de la nature de Jésus-Christ faisait une partie essentielle de la doctrine que J.-C. a enseignée aux hommes.*

Il est clair, par le nouveau Testament, que Jésus-Christ est venu sur la terre pour faire connaître aux hommes un Dieu en trois personnes, et que le culte qu'il a établi, est fondé sur le rapport de ces trois personnes divines avec le genre humain; la connaissance de ces personnes divines était donc

essentielle et nécessaire à l'homme, pour être chrétien : ainsi Jésus-Christ ne s'est pas fait connaître seulement sous la dénomination vague de fils de Dieu ; il a fait connaître aux hommes quelle était la nature ou l'essence de sa personne, s'il était coéternel et consubstantiel à son Père, ou s'il n'était qu'une simple créature : en voici la preuve.

1° Le culte que Jésus-Christ est venu établir, n'est pas seulement un culte extérieur, mais principalement un culte intérieur.

L'homme ne peut rendre un culte intérieur, que par les jugemens de son esprit et par les mouvemens de son cœur ; il rend un culte par ses jugemens, lorsqu'il reconnaît la grandeur, l'excellence et la perfection d'un être.

Comme le culte que Jésus-Christ est venu établir, est un culte en esprit et en vérité, il n'a pas voulu que les hommes jugeassent qu'il n'est qu'une créature, s'il est vrai qu'il soit consubstantiel à son Père, ni qu'on jugeât qu'il est le vrai Dieu et coéternel à son Père, s'il est une créature produite dans le temps.

Les hommes ne pouvaient donc rendre, par leurs jugemens, un culte légitime à Jésus-Christ, qu'autant que Jésus-Christ leur faisait connaître s'il était consubstantiel à son Père, ou s'il n'était qu'une simple créature. Jésus-Christ n'a donc pu se faire connaître aux hommes, sous la simple qualité de Fils de Dieu ou de Messie, sans exposer les hommes à tomber dans une erreur fondamentale sur sa personne, sans les exposer à le regarder comme une simple créature, quoiqu'il fût Dieu, ou à l'honorer comme Dieu, quoiqu'il ne fût qu'une simple créature.

Il faut dire des sentimens de l'ame, ce que nous venons de dire des jugemens de l'esprit : l'homme rend un culte par les mouvemens de son ame ;

c'est-à-dire, par des sentimens de respect, d'amour et de reconnaissance; ces sentimens par rapport à Jésus-Christ, doivent être essentiellement différens, selon qu'il est consubstantiel à son Père, ou seulement une créature.

C'est une impiété d'honorer comme une simple créature, Jésus-Christ, Fils de Dieu et vrai Dieu, et c'est une idolâtrie, de l'honorer comme vrai Dieu, coéternel et consubstantiel à son Père, s'il n'est qu'une créature : il était donc impossible que Jésus-Christ venant pour apprendre aux hommes à adorer Dieu en esprit et en vérité, se fît connaître à eux sous une dénomination vague, qui pouvait conduire les hommes à l'idolâtrie ou à l'impiété, sans que Jésus-Christ eût rien fait pour les garantir de ce crime, quoiqu'il exigeât cependant un culte.

2° Jésus-Christ est venu pour faire connaître aux hommes Dieu le Père, non sous la simple qualité de créateur et de conservateur du monde; il est venu faire connaître sa miséricorde envers les hommes, et leur apprendre que, pour les délivrer de la mort et du péché, Dieu le Père a envoyé son Fils sur la terre; il était essentiel à la religion chrétienne qu'elle fît connaître à l'homme toute l'étendue de la bonté et de la miséricorde divine : il fallait donc faire connaître si ce Fils que Dieu a envoyé sur la terre pour la rédemption du genre humain, est une simple créature, plus parfaite que les autres, ou une personne divine, consubstantielle au Père.

Si Jésus-Christ n'eût rempli envers les hommes que la fonction d'un simple envoyé, et qu'il ne fût venu que pour révéler aux hommes quelques cérémonies par lesquelles Dieu voulait être honoré, il eût suffi de faire connaître aux hommes la vérité de sa mission; mais Jésus-Christ est le médiateur

des hommes; il est leur prêtre, il est leur Dieu; ils lui doivent un culte qu'ils ne peuvent lui rendre sans connaître sa personne, et sans savoir s'il est vrai Dieu, consubstantiel à son Père, ou une créature; car le culte que les chrétiens doivent à Jésus-Christ, est essentiellement différent, selon que Jésus-Christ est vrai Dieu ou une créature.

La consubstantialité du Verbe est donc un article fondamental, sur lequel il était nécessaire que Jésus-Christ instruisît ses disciples; car on doit regarder comme un point fondamental dans une religion, un article sur lequel on ne peut se tromper sans changer l'essence de la religion, et sans la connaissance duquel on ne peut rendre le culte qu'elle prescrit.

2° *Jésus-Christ a fait connaître aux hommes qu'il était consubstantiel à son Père, et l'on n'a regardé comme Chrétiens, que ceux qui professaient cette Vérité.*

Jésus-Christ a pris tous les titres et tous les attributs de l'Etre Suprême: c'est un point reconnu par Wisthon et par Clark.

Cette vérité est exprimée dans le nouveau Testament, en tant de rencontres et de tant de manières, qu'il n'y a peut-être aucun point de doctrine qui y soit enseigné plus souvent ou avec plus d'étendue: or, on ne saurait mieux juger de l'importance d'une doctrine, et de la nécessité de la croire, que par la fréquente mention qui en est faite, que par le poids que l'on donne à ce qu'on en dit, et que par la diversité des tours pour le dire.

Saint Jean pose en quelque sorte la divinité de Jésus-Christ comme la base de la religion et de l'Evangile: « Au commencement, dit-il, était le » Verbe, et le Verbe était Dieu. »

Cet apôtre, qui vit naître l'hérésie de Cérinthe et d'Ebion qui regardaient Jésus-Christ comme un homme, leur opposa son Evangile, et le commença par les déclarations les plus précises et les plus formelles de l'éternité, de la toute-puissance et de l'existence nécessaire de Jésus-Christ; il refusa de communiquer avec Cérinthe, qui ne connaissait pas la divinité de Jésus-Christ; et les apôtres, ou leurs successeurs immédiats retranchèrent de l'Eglise chrétienne tous ceux qui ne reconnaissaient pas cette grande vérité.

La divinité ou la consubstantialité du Verbe était donc, à la naissance du christianisme, un dogme dont la croyance était nécessaire pour être vraiment chrétien, et il ne suffisait pas de croire que Jésus, Fils de Marie, est le Messie; car Ebion et Cérinthe reconnaissaient cet article.

Mais, dit-on, les personnes auxquelles les apôtres annonçaient l'Evangile, étaient ignorantes, grossières, et ne pouvaient comprendre le mystère de l'incarnation.

Cette difficulté tire toute sa force de l'ignorance dans laquelle on suppose les Juifs sur la personne du Messie; et il est faux que les Juifs fussent dans cette ignorance.

Les Juifs attendaient le Messie; cet objet intéressait tout le monde; les Juifs connaissaient ses caractères, ses titres et ses perfections; ils entendaient les prophéties qui l'annonçaient, dans le sens que Jésus-Christ et les apôtres leur donnaient; en sorte qu'il n'y avait de différence que dans l'application que Jésus-Christ et ses apôtres faisaient des prophéties à Jésus, Fils de Marie; ainsi, pour convertir ces peuples, il ne fallait que prouver qu'en effet tous les traits sous lesquels les prophètes annoncent le Messie, se réunissaient dans

Jésus-Christ ; et c'est ce qu'il était facile de faire dans un sermon.

Le Messie était le grand objet de toutes les prophéties; et par le moyen des prédictions successives, la lumière en ce qui regardait le Messie, alla toujours en croissant, à mesure que le temps de sa manifestation approchait; ainsi, long-temps avant la naissance de Jésus-Christ, les caractères spécifiques qui devaient distinguer le Messie, dûrent être fixés et connus parmi les Juifs, dans le temps que Jésus-Christ annonça sa doctrine, puisqu'il est certain que l'attente du Messie était alors plus vive et plus générale que jamais : aussi voyons-nous que Jésus-Christ et les apôtres, lorsqu'ils parlent du Messie, alléguent les oracles de l'ancien Testament comme des oracles connus et entendus des Juifs, et pris par eux dans le même sens que Jésus-Christ et les apôtres leur donnaient.

Il est certain que les Juifs ont regardé la parole ou le Verbe, comme une personne divine; le commencement de l'Evangile de saint Jean en est une preuve : (Socin ne l'a pas contesté; il prétend seulement que cette personne est un simple homme); or, quelle apparence y a-t-il que saint Jean, qui était Juif et qui écrivait principalement pour les Juifs, ait employé ce mot dans un sens tout différent de celui qu'il avait dans sa nation; ou si c'était-là son dessein, pourquoi n'a-t-il pas dit un mot pour en avertir, et pourquoi débute-t-il, au contraire, comme un homme qui sait bien qu'il est entendu, et qui parle de choses connues à ceux à qui il écrit?

Il est constant d'ailleurs, par les écrivains juifs, par Philon et par les paraphrases chaldaïques, que les anciens Juifs regardaient le Verbe comme une

personne divine : or, il est certain que l'Eglise juive a cru que le Verbe était le Messie (1).

Tous ces objets n'étaient pas si clairs pour les Juifs, qu'il n'y eût quelque obscurité, quelque peine à les entendre, et voilà pourquoi les Juifs font à Jésus-Christ des questions. Les Juifs modernes se sont écartés de tous les principes de l'ancienne Eglise judaïque ; ainsi, il n'est pas étonnant qu'ils regardent le Messie comme un simple homme ; mais il ne faut pas juger de la croyance de l'ancienne Eglise judaïque, par celle des Juifs, depuis la ruine de Jérusalem. (2).

Enfin, on oppose aux orthodoxes un passage de saint Justin, qui paraît supposer que la primitive Eglise n'a point regardé la consubstantialité de Jésus-Christ comme un point fondamental.

Comme depuis Episcopius, tous les partisans de son sentiment répètent ce passage, il ne sera pas inutile de l'examiner : ce passage est tiré du dialogue avec Tryphon.

» Mais, ô Tryphon ! (dit saint Justin) il ne » s'ensuit pas que Jésus ne soit pas le Christ ou le » Messie de Dieu ; quand même je ne pourrais pas » prouver que ce Fils du créateur du monde a » existé auparavant, qu'il est Dieu, et qu'il est né » homme de la Vierge, pourvu qu'on ait démontré » qu'il a été le Christ de Dieu, quoi qu'il dût être » d'ailleurs ; que si je ne démontre pas qu'il a existé » auparavant, et qu'il est né homme, sujet aux » mêmes infirmités que nous, étant chair, selon le

(1) Jugement de l'ancienne Eglise Judaïque contre les Unitaires, sur la Trinité et sur la Divinité de notre Sauveur. Lond. 1699. L'ouvrage est en anglais : on en trouve un très-bon extrait, Répub. des Lettres, 1699, novembre, art. 3, décembre, art. 1.

(2) Ibid.

» conseil et la volonté du Père, tout ce qu'on pourra » dire justement, c'est que j'ai erré en cela, et on ne » pourra nier avec justice qu'il ne soit le Christ, quoi- » qu'il paraisse comme un homme, né d'hommes, » et qu'on assure qu'il a été fait le Christ par élection; » car, mes chers amis, il y en a quelques-uns de » notre race qui, confessant qu'il est le Christ, » assurent pourtant qu'il est homme, ce qui n'est » point du tout mon sentiment; et il ne s'en trouve » pas beaucoup qui le disent, les autres étant de la » même opinion que moi; car Jésus-Christ ne nous » a point commandé de croire les traditions et les » doctrines des hommes, mais ce que les saints » prophètes ont publié. »

Ce passage de saint Justin, loin d'être favorable à l'opinion d'Episcopius, la condamne : saint Justin y fait à Tryphon un raisonnement, qu'on appelle *ad hominem* : il est clair qu'il veut dire que, quand Tryphon ne voudrait pas admettre que Jésus-Christ est Dieu, ni reconnaître la solidité des raisons qu'il a exposées pour le prouver, la cause des chrétiens ne serait pas encore désespérée, puisqu'il y a quantité d'autres preuves et un grand nombre de caractères qui établissent que Jésus-Christ de Nazareth est le Messie prédit par les prophètes, ce qu'il confirme par l'opinion des Ebionites et des autres hérétiques, qui, quoiqu'ils ne veuillent reconnaître Jésus-Christ que pour un simple homme, ne laissent pas d'embrasser sa doctrine comme celle du véritable Messie. Il est clair que voilà le sens de saint Justin, et non pas que la divinité de Jésus-Christ ne soit pas prouvée, puisqu'il assure expressément que les prophètes, et Jésus-Christ lui-même, ont enseigné la divinité du Messie.

On prétend tirer un grand avantage de ce que saint Justin, en parlant de ceux qui regardent Jésus-

Christ comme un homme, dit, quelques-uns des nôtres.

Mais cette manière de parler ne veut pas dire que saint Justin crût qu'on pouvait être chrétien sans croire que Jésus-Christ est Dieu; car saint Justin a pu dire de ceux qui, niant la divinité de Jésus-Christ, faisaient profession du christianisme, *ils sont des nôtres*, par opposition aux Juifs, sans pourtant vouloir les reconnaître pour véritables chrétiens: c'est ainsi que le même saint Justin, dans sa seconde apologie, parlant des disciples de Simon, de Ménandre et de Marçion, dit, qu'on les appelle tous chrétiens, comme on donne le nom de philosophe à diverses personnes, quoiqu'elles soient dans des sentimens tout opposés (1).

Difficultés des Ariens modernes, contre le dogme de la Consubstantialité du Verbe.

Les Ariens modernes reconnaissent qu'il n'y a qu'une seule cause suprême de toutes choses, laquelle est une substance intelligente et immatérielle, sans composition et sans division. Ils reconnaissent encore que l'Ecriture nous apprend qu'il y a trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que ces trois personnes sont distinguées; mais ils prétendent que de ces trois personnes, le Père seul est la substance nécessaire, ou la cause suprême qui a produit tout, et que les autres personnes sont des créatures.

Nous examinerons, à l'article MACÉDONIUS, les difficultés qui regardent la personne du Saint-Esprit;

(1) Judicium Ecclesiæ Catholicæ trium priorum sæculorum, de necessitate credendi quòd Dominus noster J. C. sit verus Deus, assertum contrà Simonem Episcopum, Auctore Bullo. Recueil des ouvrages de Bull, par Grabe; in-fol. 1703.

nous allons examiner ici celles qui combattent la divinité du Fils.

1° Les nouveaux Ariens prétendent que le Fils procédant du Père, n'est pas indépendant, et n'est par conséquent pas l'Etre suprême ou Dieu, puisque la notion de la divinité suprême renferme l'existence nécessaire et indépendante, l'existence par soi-même.

2° Ils conviennent que le Fils est appelé Dieu dans l'Ecriture; mais ils prétendent que c'est moins par rapport à son essence métaphysique, qu'à cause des relations qu'il a avec les hommes, sur lesquels ils exerce les droits de la divinité.

3° Toutes les opérations du Fils, soit dans la création du monde, soit dans tout le reste de sa conduite, sont des opérations de la puissance du Père, qui lui a été communiquée, et le Fils a toujours reconnu la suprématie du Père, ce qui prouve sa dépendance, et par conséquent qu'il n'est pas Dieu.

4° Jésus-Christ, avant son incarnation, n'avait point un culte particulier; tout le culte se rendait au Père : ce n'est qu'après sa résurrection qu'il a un culte, encore n'est-il fondé que sur les rapports de Jésus-Christ avec les hommes, sur sa qualité de médiateur, de rédempteur, d'intercesseur, et non sur sa qualité d'Etre suprême, ou existant par lui-même.

5° Si le Fils, ou la seconde personne à laquelle l'Ecriture donne le nom et le titre de Dieu, était consubstantiel au Père, elles seraient réunies dans une seule substance simple, et alors il faudrait nécessairement que ces personnes se confondissent et ne fussent que de pures dénominations extérieures de la substance divine, comme Sabellius le prétendait.

6° Les nouveaux Ariens demandent dans quels Pères des trois siècles il est parlé de la consubstantialité du Fils, et sur quel fondement les Pères de

Nicée se sont appuyés pour consacrer le mot *Consubstantiel*, qui a été condamné par les Pères du concile d'Antioche.

7° Ils demandent comment l'égalité du Père et du Fils, qui, du temps d'Origène, était une erreur née de l'inadvertance d'un petit nombre d'hommes, et la génération du Fils qui était inconnue au siècle du concile de Nicée, sont devenues des articles fondamentaux.

8° Ils prétendent que les Pères qui ont précédé le concile de Nicée, ont tous enseigné l'infériorité du Fils au Père.

M. Wisthon s'appuie principalement sur les constitutions apostoliques, et sur les épitres de saint Ignace : il a prétendu que les constitutions apostoliques ont été dictées par les apôtres à saint Clément, et qu'elles avaient été dictées aux apôtres par Jésus-Christ même, pendant quarante jours, depuis sa résurrection : M. Wisthon prétend que, sans cela, Jésus-Christ aurait laissé son Eglise sans corps de lois ; ce qu'on ne peut penser.

A l'égard de saint Ignace, il prétend que ce sont les longues lettres qui sont l'ouvrage de ce Père, et non pas les courtes, qui, selon lui, ont été tronquées.

Je vais examiner ces difficultés en détail et les réfuter.

Le sentiment de Wisthon et de Clark est contraire à l'Écriture.

1° On prétend que le Fils étant engendré par le Père, il n'a pas une existence indépendante, et n'est par conséquent pas le Dieu suprême.

Cette difficulté n'est qu'un sophisme.

Rien n'existe sans une raison qui le fasse exister : cette raison est ou dans la chose même, ou hors d'elle ; si cette raison est dans la chose même, cette

chose existe par elle-même, elle a une existence indépendante; si la raison qui fait exister une chose, est hors de cette chose, elle a une existence dépendante, elle est produite.

Si la chose produite est une substance distinguée de la substance de la cause productrice, l'être produit est une créature; mais si la chose produite n'est pas une substance distinguée de la cause productrice, si elle est une production nécessaire et essentielle, alors elle n'est point une créature, elle est coéternelle, consubstantielle à son principe, et son existence, quoique dépendaute, n'est point une imperfection et ne la réduit point au rang des créatures; or, les orthodoxes qui défendent la divinité de Jésus-Christ, en reconnaissant qu'il est engendré par le Père, soutiennent qu'il est engendré nécessairement et de toute éternité par le Père; génération qui ne renferme ni postériorité dans l'existence, ni une dépendance qui emporte avec elle quelqu'imperfection; génération qui, par conséquent, n'empêche pas que le titre de Dieu suprême ne convienne au Fils.

Ainsi, pour prouver que le Fils est une créature, il ne suffit pas de prouver qu'il a une existence dépendante; il fallait faire voir que cette dépendance emportait avec elle quelqu'imperfection; que le Fils était une substance distinguée du Père, et non pas une personne existante dans la substance divine; qu'il n'était pas une production essentielle du Père, et par conséquent qu'il n'était pas une personne éternelle comme lui, et dont l'existence a sa source dans la même nécessité absolue qui fait exister le Père.

Pour prouver que Jésus-Christ est une créature, de ce qu'il a une existence indépendante, il fallait prouver qu'il ne pouvait être engendré nécessairement par le Père dans la même substance dans

laquelle le Père existe, et qu'il n'a pas les mêmes attributs qui naissent de l'essence de l'être nécessaire; car si le Fils est engendré nécessairement et essentiellement par le Père, dans la substance divine; s'il a tous les attributs de l'Etre Suprême et nécessaire, on ne peut lui refuser la nécessité d'existence qui fait l'essence de l'Etre Suprême, quoiqu'il soit engendré par le Père.

M. Clark, dans son traité de l'existence de Dieu, prouve qu'il y a un être nécessaire et existant par lui-même ou par la nécessité de sa nature, parce qu'il est impossible que tout ce qui est, soit sorti du néant; ainsi, dans les principes de ce théologien, la nécessité absolue d'exister n'est opposée à l'existence dépendante, qu'autant que l'être dont l'existence serait dépendante aurait été tiré du néant; ce qu'on ne peut pas dire de Jésus-Christ, car il est engendré nécessairement et essentiellement par le Père, et par conséquent il est éternel comme lui, et n'a point été tiré du néant : l'Ecriture ne nous dit-elle pas que rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui? il n'a donc pas été fait, il n'est pas une créature; on ne peut donc dire que le Fils n'est pas le Dieu suprême, parce qu'il a une existence dépendante.

2° Il est faux que le mot Dieu, lorsqu'il s'applique à Jésus-Christ dans l'Ecriture, n'ait qu'une signification relative aux fonctions qu'il exerce envers les hommes. Le Fils n'est-il pas nommé Dieu, de la manière la plus absolue, dans cent endroits de l'Ecriture? L'Ecriture ne donne-t-elle pas au Fils tous les attributs de l'Etre Suprême?

M. Clark et ses partisans sont obligés d'en convenir : il faut donc concevoir que le Fils est consubstantiel au Père, ou il faut supposer une créature infinie et souverainement parfaite.

3° Le Fils ayant tous les attributs de l'Etre Suprême,

on ne peut dire que le Fils n'agit que par une puissance empruntée, qui suppose qu'il n'est qu'une créature.

4° Toute l'harmonie de la religion est fondée sur les rapports des trois personnes de la Trinité avec les hommes ; il n'est donc pas étonnant que l'Ecriture nous fasse envisager Jésus-Christ principalement sous ces rapports, et que le culte qu'elle lui rend, soit fondé sur ces rapports; d'ailleurs, il est certain que les chrétiens doivent à Jésus-Christ un culte égal à celui qu'on rend au Père, ce qui ferait une vraie idolâtrie s'il était vrai que Jésus-Christ soit, non le Dieu suprême, mais un Dieu subordonné.

5° Puisque le docteur Clark n'attaque le système commun que parce qu'il le trouve contraire à l'Ecriture et à la raison, le bon sens veut que l'on examine si la raison et l'Ecriture trouvent mieux leur compte dans le système de ce savant théologien.

La moindre chose qu'on doit attendre et que l'on peut exiger d'un homme qui rejette un sentiment, et qui le rejette à cause des difficultés qui l'accompagnent, c'est que celui qu'il embrasse ne soit pas sujet à des difficultés mille fois plus grandes.

C'est pourtant le défaut du système du docteur Clark : il avoue que Jésus-Christ a les propriétés infinies de Dieu, l'éternité, la toute-puissance, la toute-science, etc. tous les attributs, en un mot, à l'exception de la suprématie : mais comment ces propriétés infinies peuvent-elles être communiquées à une créature qui est nécessairement finie ?

On ne comprend pas que Jésus-Christ puisse être autre chose qu'une créature tirée du néant et finie comme les autres, s'il n'est pas consubstantiel à son Père.

On comprend encore moins que l'on doit rendre

au Fils les mêmes honneurs qu'au Père, si le Père et le Fils ne participent pas également à la même nature divine; cependant l'Ecriture nous ordonne de rendre à Jésus-Christ le même culte qu'à son Père (1).

Comment M. Clark prouvera-t-il que, dans son sentiment, l'Ecriture ne prescrit pas un culte idolâtre?

M. Clark suppose qu'il n'y a qu'un seul objet du culte divin, et il suppose qu'il faut adorer le Fils qui n'est qu'une créature : il suppose qu'il n'y a qu'un vrai Dieu qui existe par lui-même, et il donne le titre de vrai Dieu au Fils qui n'est qu'une créature.

Voilà des difficultés tirées des propres termes de M. Clark : le dogme de la consubstantialité en contient-il de semblables (2)?

Le Dogme de la Consubstantialité ne conduit point au Sabellianisme.

Les personnes de la Trinité n'étaient, selon Sabellius, que des noms différens donnés à Dieu, selon les différentes relations sous lesquelles on le considérait; ainsi le Père n'était que Dieu, considéré comme faisant des décrets dans son conseil éternel, et résolvant d'appeler les hommes au salut : lorsque ce même Dieu descendait sur la terre, dans le sein d'une vierge, qu'il souffrait et mourait sur la croix, il s'appelait Fils : enfin, il s'appelait le Saint-Esprit, lorsqu'on considérait Dieu comme déployant son efficace et sa puissance dans l'ame, pour la conversion des pécheurs (3).

---

(1) Joan. 1, 19, 37. Marc. 1, 3. Luc. 2, 4; ad Hebr. 1, 10. Matt. 27, 9, 30. Psalm. 102, 25. Zach. 11, 22. Es. 40, 3. Osée 1, 7.

(2) Voyez l'extrait de Clark. Bibliot. choisie, loc. cit.

(3) Voyez l'article Sabellius.

Ainsi, pour que le dogme de la consubstantialité conduisît au Sabellianisme, il faudrait qu'il fût impossible qu'il existât dans la substance divine deux personnes distinguées, dont l'une fût le Père et l'autre le Fils; car s'il est possible qu'il existe dans la substance divine deux êtres distingués, il est évident qu'on n'est pas Sabellien en supposant que le Fils est consubstantiel à son Père.

Je demande présentement aux nouveaux Ariens s'ils croient qu'il soit impossible que plusieurs êtres, qui ne sont point des substances ni des parties de substance, existent dans une substance simple?

C'est une contradiction manifeste que de supposer plusieurs substances dans une seule et unique substance, simple et sans parties; mais ce n'est point une contradiction de supposer, dans une substance simple, plusieurs choses qui ne soient ni des substances, ni des parties substantielles de la substance divine.

Nous ne savons pas, il est vrai, comment ces personnes existent dans une substance simple; mais savons-nous comment la faculté d'apercevoir, celle de juger et de vouloir, qui sont autant de facultés bien distinctes, existent cependant dans notre ame, qui est certainement une substance simple?

Les attributs de l'Etre Suprême sont donnés à Jésus-Christ si clairement dans l'Ecriture, qu'il n'y aurait qu'une contradiction ou une absurdité manifeste qui autorisât à douter de la divinité de Jésus-Christ; or, on est bien éloigné d'apercevoir cette contradiction ou cette absurdité dans le dogme de la divinité de Jésus-Christ.

Il n'y a absurdité ou contradiction dans un sentiment, que lorsqu'on unit le *oui* ou le *non*, lorsqu'on affirme et que l'on nie la même chose; or,

or, personne ne peut faire voir que, dans le dogme de la divinité de Jésus-Christ, on affirme et l'on nie la même chose, que l'on unisse le *oui* et le *non*. La plupart de ceux qui décident avec tant de hauteur sur ces questions, n'ont aucune de ces notions : qu'ils ne prennent pas en mauvaise part, si je les avertis que les Clark et les Wisthon ont été embarrassés à défendre leur sentiment, et qu'ils ne l'ont jamais regardé comme exempt de difficulté.

Clark et Wisthon, après un examen sérieux et profond de la doctrine de l'Ecriture et de celle des premiers siècles sur la divinité de Jésus-Christ, ont abandonné l'Arianisme grossier, qui fait de Jésus-Christ une simple créature.

Le docteur Clark reconnaît expressément que l'Ecriture ne nous disant point de quelle manière le Fils dérive son être du Père, personne n'a droit d'entreprendre de le déterminer, et que l'on doit également censurer, et ceux qui disent que le Fils a été fait de rien, et ceux qui disent qu'il est la substance qui existe par elle-même : quelle distance entre les Clark et les Wisthon, et ceux qui décident aujourd'hui sans hésiter contre la divinité de Jésus-Christ (1)!

La Consubstantialité du Verbe a toujours été un Dogme fondamental dans l'Eglise, avant Arius.

L'Eglise, pendant les trois premiers siècles, condamnait également, et ceux qui admettaient plusieurs dieux, et ceux qui niaient la divinité de Jésus-Christ. L'Eglise chrétienne reconnaissait donc la divinité de Jésus-Christ, de manière qu'elle retranchait de sa communion ceux qui, en recon-

(1) Voyez Clark, doctrine de l'Ecriture, sur la Trinité. Wisthon, Christianisme rétabli. Mémoires historiques sur la vie du docteur Clark, par Wisthon.

naissant que Jésus-Christ était Dieu, reconnaissaient plusieurs dieux ; ainsi elle reconnaissait que Jésus-Christ était Dieu, et elle ne croyait pas plusieurs substances divines.

L'Eglise croyait donc que Jésus-Christ était consubstantiel à son Père, ou qu'il existait dans la même substance ; car il est impossible de reconnaître que Jésus-Christ est Dieu aussi bien que son Père, et de supposer qu'il n'y a pas plusieurs substances divines, sans croire distinctement que le Père et le Fils existent dans la même substance, et par conséquent, sans croire la consubstantialité du Fils, quoiqu'on n'exprimât pas toujours cette croyance par le mot de *consubstantialité*.

2° L'Eglise, pendant les trois premiers siècles, a rendu à Jésus-Christ le culte qui est dû au vrai Dieu ; elle a retranché de sa communion tous ceux qui, comme Cérinthe, Théodote, etc., ont nié la divinité de Jésus-Christ.

Elle ne condamne pas avec moins de rigueur ceux qui, comme Praxée, Noët, Sabellius, etc., ne contestaient point la divinité du Fils, mais qui prétendaient qu'il n'était point une personne distincte du Père.

L'Eglise reconnaissait donc que Jésus-Christ était Dieu, et qu'il était distingué du Père : elle ne pouvait reconnaître que Jésus-Christ était Dieu et distingué du Père, qu'autant qu'elle croyait que le Père et le Fils étaient, ou deux substances différentes, ou deux personnes différentes dans la même substance.

Il est certain que l'Eglise a condamné tous ceux qui admettaient plusieurs principes distingués et nécessaires ; qu'elle n'a jamais reconnu qu'une substance éternelle, infinie, existante par elle-même, et qu'elle a frappé d'anathème Marcion, Hermogène, et tous ceux qui supposaient plusieurs substances infinies et nécessaires.

L'Eglise ne croyait donc pas que la personne du Fils fût une substance distinguée de celle du Père; l'Eglise croyait donc que le Fils existait dans la même substance dans laquelle le Père existait, et par conséquent elle croyait qu'il était *consubstantiel.*

L'erreur de Sabellius, de Noët, de Praxée, qui confondaient les personnes divines; l'erreur des hérétiques qui admettaient plusieurs substances éternelles et infinies; l'erreur qui attaquait la divinité de Jésus-Christ, ont été condamnées comme des erreurs nouvelles; on n'a point hésité sur la condamnation: on croyait donc bien distinctement la consubstantialité du Verbe, puisque si Jésus-Christ n'est pas consubstantiel à son Père, il faut, ou qu'il ne soit point Dieu, et que Cérinthe, Théodote, etc. aient eu raison de nier sa divinité; ou s'il est Dieu, n'étant point consubstantiel, il faut qu'il soit une substance distinguée de la substance du Père, par conséquent qu'il y ait plusieurs substances nécessaires, comme Marcion, Hermogène et les Manichéens le supposaient; ou enfin si Jésus-Christ n'est, ni une personne distinguée du Père et consubstantielle à lui, ni une substance distinguée de la substance du Père, il faut qu'il soit, comme le prétend Sabellius, le même Dieu considéré sous des rapports différens, et non pas une personne distinguée du Père.

L'Eglise ne pouvait donc condamner toutes ces erreurs, aussi-tôt qu'elles ont paru, et sans hésiter, qu'autant que le dogme de la consubstantialité était cru bien formellement et connu bien distinctement, quoiqu'il ne fût pas toujours exprimé par ce mot.

L'Eglise, en professant la consubstantialité du Verbe, était donc également éloignée du Sabellianisme et du Trithéisme; et M. le Clerc est tombé dans une méprise grossière, pour un homme tel que lui, lorsqu'il a dit que les Pères qui n'avaient pas

pensé comme Arius, reconnaissaient trois substances divines (1).

A la naissance de l'Arianisme, l'Eglise enseignait distinctement la Consubstantialité du Verbe.

1° Arius combattit d'abord les expressions dont Alexandre se servait en parlant de la Trinité, et prouvait que les trois personnes divines n'existaient pas dans une substance simple, parce qu'elles étaient distinguées entr'elles, comme l'effet de sa cause; ce qui, selon Arius, était impossible dans une substance simple.

Alexandre prétendit que le sentiment d'Arius attaquait la divinité de Jésus-Christ. Arius n'osa nier la divinité de Jésus-Christ, reconnut qu'il était Dieu, mais prétendit qu'il était engendré dans le temps.

C'est une contradiction manifeste, que de supposer que Jésus-Christ était produit dans le temps, et de soutenir qu'il était Dieu; et il est clair que les principes d'Arius le conduisaient à nier la divinité du Fils : il n'a donc pu reconnaître qu'il était Dieu, que parce qu'il lui était impossible de le nier, et par conséquent la divinité du Fils était enseignée, lorsqu'Arius tomba dans l'erreur.

2° Le concile d'Alexandre condamna Arius sur cela même qu'il établissait des principes qui étaient opposés à la divinité du Verbe; condamnation absurde, si la divinité du Verbe eût été un dogme inconnu à l'Eglise.

3° Personne n'attaqua le jugement du concile d'Alexandrie, comme introduisant un nouveau dogme, et les évêques qui prirent d'abord le parti d'Arius, ne niaient point la consubstantialité du Verbe; mais trompés par Arius, ils croyaient que le concile d'Alexandrie avait décidé que le Fils

(1) Le Clerc, Bibliot. Ch., t. 3, p. 99.

n'était pas engendré, et qu'Arius n'avait été condamné que parce qu'il soutenait que le Fils était engendré, et n'était pas un être existant sans génération (1).

Eusèbe dit même que la génération du Verbe était ineffable; ce qui serait absurde, s'il avait cru que le Verbe fût une créature. Les évêques qui prirent d'abord le parti d'Arius ne croyaient donc pas alors que le Verbe fût une créature; ils n'arrivèrent à cette erreur, qu'après qu'ils se furent brouillés avec Alexandre.

4° L'embarras des Ariens pour dire que le Fils n'était pas consubstantiel à son Père, leur mauvaise foi, la multitude des formules de foi qu'ils firent successivement, toutes leurs supercheries pour faire supprimer le mot de consubstantiel, prouvent que la consubstantialité du Verbe était enseignée bien distinctement dans l'Eglise, et que la doctrine d'Arius était inconnue, nouvelle et odieuse.

5° Les Ariens se divisèrent entr'eux; les uns voulaient que le Verbe fût une simple créature, et les autres prétendaient qu'il ne fallait pas dire que le Verbe fût une simple créature.

Cette division était impossible, si la consubstantialité du Verbe n'eût pas été enseignée dans l'Eglise; car les Ariens étaient trop ennemis des catholiques, pour ne pas mettre Jésus-Christ au nombre des créatures, s'ils l'eussent osé, et s'ils n'eussent pas craint de révolter les fidèles, ou s'ils n'eussent pas eux-mêmes tenu au dogme de la consubstantialité.

6° Il est clair, par l'histoire de l'Arianisme, que l'on n'arriva à cette erreur qu'à force de raisonnemens et de subtilités, et par conséquent qu'elle n'était pas la croyance du peuple chrétien ni celle de l'Eglise.

(1) Théodoret, hist. eccl. l. 1, c. 5, 6.

On ne peut reprocher à l'Eglise aucune variation sur le Dogme da la Consubstantialité.

Les Ariens modernes disent que le concile d'Antioche, assemblé soixante ans avant celui de Nicée, avait proscrit le terme de *consubstantiel*, que le concile de Nicée a consacré. Un même mot, dit M. le Clerc, peut-il avoir, dans si peu de temps, deux sens si différens? Dira-t-on que les Pères de Nicée ne savaient pas ce qui s'était passé à Antioche? ou, dit M. Wisthon, ont-ils eu une nouvelle révélation?

Je réponds, 1° que ce canon du concile d'Antioche sur lequel MM. Wisthon et le Clerc fondent leur triomphe, paraît supposé.

Nous n'avons point les actes du concile d'Antioche, et nous ne savons qu'il condamna le mot *consubstantiel*, que parce que ce fait a été cité dans une lettre du concile d'Ancyre (1).

Ce concile d'Ancyre était composé d'évêques qui, par amour pour la paix ou pour plaire à Constance, voulaient conserver le dogme de la divinité de Jésus-Christ, et supprimer le mot *consubstantiel* : ils anathématisèrent donc la doctrine d'Arius, et condamnèrent le mot *consubstantiel;* ils informèrent les évêques de leur jugement, et dans la lettre écrite au nom du concile, il est dit que le concile d'Antioche avait condamné le mot *consubstantiel.*

Nous n'avons de preuves de ce jugement du concile d'Antioche, que par cette lettre écrite par ordre des évêques du concile d'Ancyre.

Cette lettre porte que les évêques du concile d'Antioche, après la condamnation de Paul de Samosate, écrivirent une lettre, dans laquelle ils déclaraient qu'ils avaient condamné Paul de Samosate,

(1) Hilar. de Synod., p. 1196.

parce qu'il prétendait que le Fils et le Père sont le même Dieu.

Voilà, selon l'auteur de la lettre du concile d'Ancyre, la raison que les Pères du concile d'Antioche apportent de leur jugement contre Paul de Samosate.

Eusèbe nous a conservé un grand fragment de la lettre du concile d'Antioche, et dans ce fragment les Pères du concile disent qu'ils ont condamné Paul de Samosate, parce qu'il soutenait que le Fils est venu de la terre, et n'est pas de Dieu.

Saint Hilaire, saint Athanase n'avaient point vu cette lettre du concile d'Antioche, telle qu'elle est citée dans la lettre du concile d'Ancyre; la condamnation du mot consubstantiel, par le concile d'Antioche, n'est donc prouvée que par un auteur qui vivait plus de cent ans après ce concile, et qui ne l'a point vue, ou qui l'a falsifiée, puisqu'il fait dire aux Pères du concile d'Antioche, le contraire de ce qu'ils disent dans le fragment qu'Eusèbe nous a conservé.

On ne trouve, dans ce fragment, rien qui soit contraire à la consubstantialité: croira-t-on qu'Eusèbe n'ait pas vu dans la lettre du concile d'Antioche, la condamnation du mot consubstantiel, pour la suppression duquel il se donna tant de peine? ou s'il l'a vue, cette condamnation, dans la lettre du concile d'Antioche, croira-t-on qu'il l'ait supprimée?

Les Ariens, qui ont tout employé pour faire retrancher du symbole de Nicée le mot consubstantiel, n'ont cependant jamais osé dire qu'il eût été condamné : serait-il impossible qu'ils eussent ignoré que le concile d'Antioche, soixante ans avant Arius, avait condamné ce mot? il paraît donc que le concile d'Antioche n'a pas en effet condamné le mot *consubstantiel.*

Je réponds, 2° que s'il est vrai que le concile

d'Antioche a condamné le mot *consubstantiel*, ce n'est pas dans le sens que lui a donné le concile de Nicée, puisque les Ariens, même après la lettre du concile d'Antioche, n'ont fait contre les orthodoxes aucun usage de la condamnation que le concile d'Antioche a faite de cette expression.

En effet, si Paul de Samosate s'est servi du mot *consubstantiel*, c'était dans un sens absolument contraire au sens que lui donnait le concile de Nicée.

Paul de Samosate qui mettait tout en usage pour enlever à Jésus-Christ le nom et le titre de Dieu, s'il s'est servi du mot *consubstantiel*, ne s'en est servi que dans le sens qui suit.

« Si le Fils est consubstantiel au Père, comme » vous, catholiques, le prétendez, il s'ensuivra que » la substance divine est coupée en deux parties, » dont l'une est le Père et l'autre le Fils, et que, » par conséquent, il y a quelque substance divine » antérieure au Père et au Fils, qui a été ensuite » partagée en deux. »

Les Pères d'Antioche ayant horreur d'une pareille conséquence, et ne se mettant pas d'ailleurs fort en peine des termes, pourvu qu'ils conservassent le fond de la doctrine, crurent que, pour ôter tout prétexte aux chicanes de cet hérétique, il fallait défendre de se servir du mot *consubstantiel*, lorsqu'on parlerait de Jésus-Christ.

Les Ariens étant venus ensuite, et niant la chose même qui était exprimée par ce terme, savoir la divinité du Fils, les Pères du concile de Nicée crurent qu'il était à propos de rappeler l'usage d'un mot dont les docteurs s'étaient servis avant le concile d'Antioche, et qui n'avait été proscrit que pour ôter tout prétexte aux chicanes de Paul de Samosate.

Les Pères du Concile de Nicée ont exprimé clairement leur jugement sur la doctrine d'Arius, et n'ont laissé aucune équivoque dans le mot Consubstantiel.

Courcelles et M. le Clerc prétendent que les Pères du concile de Nicée n'ont point pensé sur la consubstantialité du Verbe, comme nous pensons aujourd'hui, et qu'ils avaient cru que le Fils était consubstantiel au Père, parce qu'il était une substance semblable à la substance du Père (1).

Cette opinion de Courcelles et de M. le Clerc est destituée de preuves et de fondement.

Long-temps avant le concile de Nicée, de simples fidèles accusèrent saint Denis d'Alexandrie de ne point croire le Fils consubstantiel au Père : le pape et le concile de Rome reçurent leurs plaintes, et décidèrent que le Fils était *consubstantiel* au Père.

Saint Denis se justifia, déclara qu'on l'avait calomnié, et qu'il croyait le Fils consubstantiel au Père.

Cette expression paraissait donc alors très-claire, très-naturelle, et très-propre à exprimer la foi de l'Eglise.

Eusèbe lui-même, dans la lettre qu'il écrivit après le concile de Nicée, avoue que les anciens Pères s'étaient servis du terme de consubstantiel : et saint Pamphile fit voir qu'Origène avait enseigné en termes formels, que le Fils était consubstantiel au Père (2).

Les efforts des Ariens pour faire retrancher le mot *consubstantiel* du symbole de Nicée, prouvent qu'il exprimait très-clairement et très-exactement

(1) Courcelles, quaternio dissert. Le Clerc, défenses des sentimens des théologiens de Hollande, lettre 3. Bibliot. ch., t. 3, art. 1 : art. crit. ép. 3, t. 3.

(2) Theod., hist. eccles. l. 1, c. 12.

la foi de l'Eglise; que quand il y aurait eu dans cette expression quelqu'obscurité, les Pères du concile de Nicée l'avaient dissipée.

Ils déclarèrent, en effet, « que cette expression, » *le Fils est consubstantiel à son Père*, ne doit » pas être prise dans le sens qu'on lui donne, quand » on parle des corps ou des animaux, puisque cette » génération ne se fait, ni par division, ni par changement, ni par conversion de la substance ou » de la vertu du Père, ni d'aucune autre manière » qui marque quoi que ce soit de passif, et que » rien de tout cela ne saurait convenir à une nature » non engendrée, comme celle du Père; que ce » terme *consubstantiel* signifie seulement que le » Fils de Dieu n'a nulle ressemblance avec les » créatures (1). »

Peut-on exprimer plus clairement le dogme de la consubstantialité, tel que l'Eglise l'enseigne aujourd'hui? et n'est-il pas évident que, si le Fils était une substance différente du Père, il faudrait qu'il eût été produit de quelqu'une des manières que le concile exclut?

Mais, dit M. le Clerc, le mot consubstantiel n'a jamais été employé que pour signifier des individus de la même espèce : c'est ainsi que le concile de Chalcédoine dit que le Fils est *consubstantiel* au Père, selon la divinité, et consubstantiel à nous, selon l'humanité (2).

Je réponds, qu'il est vrai que les auteurs profanes ont souvent employé le mot consubstantiel, pour signifier des substances d'une même espèce; mais nous avons vu que ce mot avait aussi été employé par les chrétiens, pour signifier des personnes différentes qui existaient dans la même substance.

(1) Act. Conc. Nic. Act. 14.
(2) Le Clerc, loc. cit.

Ainsi, devant et après le concile de Nicée, le mot consubstantiel signifiait, ou des substances d'une même nature, ou des personnes qui existaient dans la même substance.

Il fut employé dans ce double sens par le concile de Chalcédoine : dans le second, pour exprimer la consubstantialité du Fils, et dans le premier, pour signifier que le corps de Jésus-Christ était de la même essence que le nôtre.

Il fallait que M. le Clerc fît voir que le concile de Chalcédoine n'avait pris le mot *consubstantiel*, que dans le premier sens, mais c'est ce qui est faux; les Pères du concile de Nicée ont donc enseigné la consubstantialité, telle que nous la croyons.

Les Auteurs Ecclésiastiques qui ont précédé le Concile de Nicée, ont enseigné la Consubstantialité du Verbe.

Depuis le concile de Nicée, le dogme de la consubstantialité du Verbe s'est enseigné constamment dans l'Eglise.

Les Sociniens ont pensé qu'il était absurde de prétendre qu'un dogme forgé dans ces derniers siècles, soit vrai; ainsi, quoiqu'ils fassent peu de cas de la tradition et des Pères, ils ont tâché de trouver une époque avant laquelle on ne connût point la consubstantialité du Verbe, et ils ont placé cette époque avant le concile de Nicée.

Socin, Sandius, Zuicker, osèrent donc soutenir que les Pères des trois premiers siècles avaient été Ariens. Clark, Wisthon (1) et leurs sectateurs ont adopté ce jugement sur la doctrine des Pères, et les Ariens modernes prétendent que les Pères des trois premiers siècles n'ayant point connu le dogme de la divinité du Verbe, tel que les orthodoxes l'enseignent présentement, il fallait, ou que l'erreur

(1) Christianisme primitif rétabli, par Wisthon.

eût prévalu dans le concile de Nicée, et que, par conséquent, il fallait remettre les choses au premier état;

Ou qu'il était certain que les Pères du concile de Nicée avaient fait un article de foi d'une chose sans laquelle leurs prédécesseurs avaient été de vrais chrétiens et de grands saints; que, par conséquent, on n'était point obligé de subir un joug qu'il avait plu au concile de Nicée de mettre sur les consciences.

On voit aisément combien il est important de dissiper les nuages qu'on s'efforce de répandre sur la foi des Pères qui ont précédé le concile de Nicée: je vais tirer leur justification de l'histoire même de l'Arianisme et de leurs ouvrages.

Première Preuve, tirée de l'Histoire de l'Arianisme.

Les Pères du concile d'Alexandrie opposèrent aux Ariens la nouveauté de leur sentiment et le jugement de toute l'antiquité; mais Arius et ses sectateurs refusèrent de s'y soumettre (1).

Arius sentit cependant qu'il était très-important pour lui de ne pas enseigner une doctrine contraire à toute l'antiquité, et il osa soutenir qu'il n'enseignait que la doctrine qu'il avait reçue des anciens, et d'Alexandre même.

Mais les Ariens renoncèrent bientôt à cette prétention; et lorsque les évêques du concile de Nicée proposèrent de juger Arius et sa doctrine par la tradition et par les Pères, Eusèbe prétendit qu'il fallait s'en rapporter à l'Ecriture, sans s'arrêter à des traditions incertaines et douteuses (2).

Eusèbe était assurément aussi en état que nos Ariens modernes de découvrir, dans les Pères des

(1) Theod., hist. eccles. l. 1, c. 4.
(2) Sozom. l. 1, c. 17.

trois premiers siècles, les sentimens d'Arius; cependant il récuse ces Pères, et veut qu'on juge Arius sur la seule Ecriture.

Il était donc bien clair alors que la doctrine des Pères des trois premiers siècles n'était pas favorable à l'Arianisme.

Lorsque Théodose, vers la fin du quatrième siècle, voulut réunir toutes les sectes dont l'empire était rempli, il assembla leurs chefs.

Un défenseur de la foi de Nicée engagea l'empereur à demander à cette assemblée si, dans l'examen des questions, on aurait égard aux Pères qui avaient vécu avant les divisions qui troublaient le christianisme, ou si l'on rejeterait leur doctrine, et si on leur dirait anathème.

L'orthodoxe qui avait donné le conseil, était persuadé que personne n'oserait rejeter la doctrine des Pères, et qu'ainsi il ne resterait plus qu'à produire leurs passages pour montrer l'éternité du Fils, ce qui était facile.

Tous les chefs de secte témoignèrent beaucoup de respect pour les Pères : l'empereur les pressant, leur demanda s'ils voulaient les prendre pour juges des points contestés; alors ils hésitèrent, et firent voir qu'ils ne voulaient pas être jugés sur la doctrine des Pères (1).

Les Ariens, malgré la clarté de l'Ecriture sur le dogme de la consubstantialité du Verbe, prétendaient y trouver qu'il n'était pas consubstantiel, et ne voulaient point d'autre règle de leur foi : ces mêmes Ariens rejettent l'autorité des Pères, et ne veulent pas qu'on décide par leurs suffrages, la question de la consubstantialité du Verbe. Les Ariens ont donc toujours pensé que les Pères des

(1) Socrat. l. 5, c. 10.

trois premiers siècles avaient cru et enseigné la consubstantialité du Fils : ils se réunissent sur ce point avec le concile de Nicée ; et leur refus constant de s'en rapporter au jugement des Pères, ne permet pas de soupçonner que les Pères du concile de Nicée se soient trompés, ou qu'ils aient voulu tromper les autres, lorsqu'ils ont déclaré que le symbole du concile de Nicée était conforme à la doctrine de toute l'antiquité.

M. le Clerc prétend que les Pères du concile de Nicée n'avaient pas entendu la doctrine de leurs prédécesseurs, parce qu'ils ne purent s'accorder qu'après de longues contestations ; ce qu'il prouve par le témoignage d'Eusèbe, qui rapporte que ce ne fut qu'après bien des contradictions réciproques que l'on forma le jugement du concile (1).

Sur cette difficulté de M. le Clerc, je remarque, 1° un grand défaut de logique et de critique ; car Eusèbe dit bien que les Pères du concile de Nicée eurent des altercations assez vives et assez longues ; mais il ne dit pas que ces contestations eussent pour objet de déterminer si les Pères qui ont précédé le concile de Nicée avaient enseigné la consubstantialité : c'est gratuitement que M. le Clerc l'assure, ou plutôt il l'ajoute au récit d'Eusèbe.

2° Il est certain que les Ariens ne voulurent point s'en rapporter au témoignage des Pères : M. le Clerc pouvait-il ignorer ce fait ? et s'il l'a connu, pouvait-il assurer que les Pères du concile de Nicée avaient disputé long-temps avant que de s'assurer si les Pères des trois premiers siècles avaient cru le dogme de la consubstantialité ?

M. le Clerc, après avoir assuré avec tant de confiance que les Pères de Nicée n'avaient pas entendu

(1) Euseb., Vit. Const., c. 7.

le sentiment de leurs prédécesseurs sur la consubstantialité, dit : « mais supposons qu'ils l'aient entendu sans peine, dans un temps où l'on avait » une infinité d'ouvrages que nous n'avons plus, » plusieurs secours dont nous sommes présentement destitués, il ne s'ensuit nullement qu'il nous » soit fort aisé d'entendre la doctrine du concile » de Nicée et de ceux qui l'ont précédé; il faudrait, » pour cela, avoir les mêmes secours qu'alors (1). »

Si, de l'aveu de M. le Clerc, nous sommes privés des secours nécessaires pour connaître clairement la doctrine des Pères qui ont précédé le concile de Nicée; si les Pères du concile de Nicée avaient ces secours, comment M. le Clerc ose-t-il décider que les Pères du concile de Nicée n'ont pas entendu les sentimens des Pères des trois premiers siècles?

Si Sandius, Courcelles, etc. étaient destitués des secours nécessaires pour l'intelligence exacte des Pères des trois premiers siècles, pourrions-nous sans absurdité préférer leurs assertions au témoignage, au jugement des Pères du concile de Nicée, qui ont déclaré que leurs prédécesseurs avaient enseigné la consubstantialité du Verbe?

Pensera-t-on que les Ariens, que leurs défenseurs, qu'un Eusèbe, par exemple, ne fût pas en état de voir les fautes des Pères du concile de Nicée dans l'interprétation qu'ils donnaient aux ouvrages des Pères qui les avaient précédés?

Cependant Eusèbe ne leur reproche point de mal interpréter les Pères; il soutient qu'on ne doit point s'en rapporter à leur jugement, ce qui suppose évidemment que les Pères de Nicée ne se trompaient point dans l'interprétation des ouvrages des Pères, sur le dogme de la consubstantialité (2).

(1) Défense des sentimens des théol. d'Holl., lett. 4.
(2) Théodoret, hist. eccles., l. 1, c. 12.

Seconde Preuve tirée des Ouvrages même des Pères.

Les ouvrages des Pères des trois premiers siècles sont destinés à instruire les fidèles, à combattre les hérétiques, et à défendre la religion contre les Juifs et contre les Païens.

S'ils exhortent les fidèles à la vertu, c'est en leur mettant devant les yeux un Dieu mort pour eux, qui doit être leur juge, comme il a été leur rédempteur et leur médiateur.

Lorsque Cérinthe, Ebion, Théodote, etc. attaquent la divinité du Verbe, saint Ignace, saint Polycarpe, saint Irénée, saint Justin et plusieurs autres écrivains, instruits par les apôtres même, combattent ces hérétiques, et les confondent par l'autorité de Jésus-Christ et des apôtres (1).

Lorsque Praxée, Noët, Sabellius, attaquent la Trinité, et soutiennent que les personnes divines ne sont que des noms différens donnés à la même chose, les Pères combattent cette erreur, et l'Eglise la condamne.

Les Pères, qui combattent également Cérinthe qui niait que Jésus-Christ fût Dieu, et Praxée qui croyait qu'il n'était pas une personne distinguée du Père, combattent Hermogène, Marcion, et tous les hérétiques qui admettent plusieurs principes ou plusieurs substances nécessaires : ils prouvent, contre ces hérétiques, qu'il est impossible qu'il y ait plusieurs substances nécessaires, plusieurs êtres souverainement parfaits.

Ces Pères supposaient donc, 1° que Jésus-Christ était vrai Dieu; 2° qu'il était une personne distinguée du Père; 3° que le Père et le Fils existaient dans la même substance; et je dis que ces trois

(1) Euseb. hist., l. 5, c. 20. Hyeron. adver. Helvidium, c. 9.

principes

principes étaient bien distinctement dans leur esprit, et bien clairement enseignés dans l'Eglise.

S'ils avaient cru que le Père et le Fils étaient deux vrais dieux et deux substances différentes, ils n'auraient pu soutenir, contre Hermogène, contre Marcion, contre Apelle, contre les Manichéens, qu'il n'y avait pas plusieurs substances nécessaires et souverainement parfaites, sans tomber dans une contradiction qui ne pouvait échapper à leurs adversaires.

Et s'ils avaient enseigné, contre Cérinthe, contre Théodote, etc., que le Fils est un vrai Dieu, mais qu'il n'est pas consubstantiel à son Père, Théodote, Artémon, etc., leur auraient reproché qu'ils se contredisaient, et qu'ils admettaient plusieurs êtres souverainement parfaits, plusieurs principes éternels et nécessaires, ce qu'ils avaient cependant regardé comme une absurdité, lorsqu'ils avaient écrit contre Hermogène, Marcion, etc.

Dans quel degré d'ignorance et de présomption ne faudrait-il pas supposer les Pères qui seraient tombés dans ces contradictions, et les hérétiques qui ne les auraient ni aperçues, ni relevées?

Cependant ces Pères des trois premiers siècles avaient de l'érudition; ils étaient logiciens et bons métaphysiciens; ils savaient examiner profondément et discuter avec exactitude, et les hérétiques n'étaient ordinairement pas des hommes médiocres.

Ce principe général est applicable à tous les Pères, et en particulier à Tertullien, qui a si bien défendu la Trinité contre Praxée, et exprimé si clairement la consubstantialité du Verbe, dans ses ouvrages contre cet hérétique, et qui n'a négligé aucune des précautions nécessaires pour prévenir toute espèce d'abus qu'on pourrait faire de ses expressions. Voy. l'art. PRAXÉE, HERMOGÈNE, MARCION.

Les Pères des trois premiers siècles prouvent, contre les Juifs, que Jésus-Christ est le Messie prédit, qu'il est Dieu. Saint Justin, Tertullien, Origène, etc., établissent tous la divinité de Jésus-Christ, contre les Juifs (1).

Après que saint Justin a prouvé que Jésus-Christ réunit tous les caractères du Messie, et que le Messie est vrai Dieu, Tryphon n'est plus embarrassé que de la difficulté de concevoir comment le Messie, Fils de Dieu et Dieu lui-même, a voulu se faire homme et mourir pour les hommes.

Dans toute cette dispute, les Juifs ne reprochent point à saint Justin de combattre le dogme de l'unité de Dieu : ainsi, il est clair que saint Justin enseignait deux choses; la première, que Jésus-Christ était vrai Dieu; la seconde, qu'il n'y avait point plusieurs dieux.

Ce que nous venons de dire de saint Justin, s'applique exactement à Tertullien, les Juifs ne lui reprochant point de croire plusieurs dieux.

Le Juif contre lequel Origène dispute, attaque la religion chrétienne, parce qu'il est absurde d'adorer un Dieu mort et humilié : Origène répond aux difficultés du Juif, en supposant que Jésus-Christ réunit la nature divine et la nature humaine, et ne craint point qu'on lui réplique qu'il admet plusieurs dieux.

D'ailleurs, il est clair que toutes les difficultés que Celse tire de l'humiliation et des souffrances de Jésus-Christ, tombaient, si Jésus-Christ n'était pas vrai Dieu : cependant Origène n'emploie point cette réponse si simple; il a recours au mystère de l'incarnation; il croyait donc la consubstantialité du Verbe.

---

(1) Justin, dial. cum Tryph. Tert. in Judæos. Origen. cont. Cels.

Injustice et faiblesse des difficultés des Ariens modernes, contre les Pères des trois premiers siècles.

Il n'y a point de Pères, avant le concile de Nicée, qui n'aient enseigné que Jésus-Christ est éternel, Fils de Dieu et vrai Dieu; ils supposent constamment la divinité de Jésus-Christ et sa consubstantialité, soit qu'ils combattent les hérésies, soit qu'ils défendent la religion contre les Juifs : le culte qu'ils rendent à Jésus-Christ a pour base sa divinité et sa consubstantialité.

Les Ariens modernes reconnaissent ces faits, qui sont incontestables; mais ils prétendent trouver dans ces Pères, des passages qui semblent faire de Jésus-Christ une simple créature; et de l'aveu de M. le Clerc, toute la question sur cet objet se réduit à savoir desquels de ces passages on doit recueillir le sentiment des Pères, et quels sont les passages qui doivent servir d'interprétation aux autres; si ce sont les mots qui semblent dire que le Fils de Dieu n'est pas éternel qu'il faut presser à la rigueur, ou ceux qui semblent assurer qu'il l'est (1).

Cette question paraît décidée par l'exposition que nous venons de faire de la doctrine des Pères; car, puisque les Pères, dans leurs ouvrages contre les hérétiques, supposent la consubstantialité du Verbe; puisque le culte qu'ils rendent à Jésus-Christ, la suppose, il est clair que le dogme de la consubstantialité était clairement et distinctement dans leur esprit.

S'ils avaient cru que Jésus-Christ fût une créature, ils auraient eu une religion essentiellement différente; ils auraient employé des principes essen-

(1) Le Clerc, Défenses des sentimens des théologiens de Hollande, lettre 3, p. 76. Ars crit. t. 3, ép. 3, p. 96. Bibl. univ. t. 10, art. 8.

tiellement différens contre les hérétiques et contre les Juifs; ils n'avaient donc point dans l'esprit que Jésus-Christ fût une créature.

Les passages dans lesquels ils semblent ne parler du Fils ou de Jésus-Christ que comme d'une simple créature, ne contiennent donc point le sentiment des Pères, si l'on prend ces passages à la lettre; il faut donc les interpréter par les passages dans lesquels les Pères enseignent la consubstantialité du Verbe.

Toutes les fois qu'un homme établit un principe, et que ce principe fait la base de tous ses écrits et la règle de sa conduite, il est injuste et absurde de juger que cet homme ne croyait pas ce principe, parce qu'il lui est échappé quelque phrase qui, prise à la rigueur, est contraire à ce principe.

L'humanité ne comporte pas une exactitude de langage et d'expression assez grande, pour qu'on ne puisse pas trouver, dans l'auteur le plus systématique, des expressions et des phrases qui, prises littéralement et dans la rigueur grammaticale, ne paraissent conduire à des conséquences opposées à ses principes.

Mais ce serait une injustice et une absurdité de chercher le sentiment de l'auteur dans ces expressions, et c'est ce que les nouveaux Ariens font par rapport aux Pères des trois premiers siècles.

La consubstantialité du Verbe est un principe sur lequel porte la religion des Pères; ils ont combattu toutes les erreurs qui l'attaquaient; ils la supposent dans tous leurs écrits; et l'on prétend qu'ils ont été Ariens, parce qu'on trouve dans leurs écrits quelques phrases qui, prises à la lettre, supposent que Jésus-Christ est ou inférieur à son Père, ou une substance distinguée de lui!

Que l'on examine les passages que Sandius et

Zuicker ont cités; je défie qu'on en trouve où les Pères, parlant du Verbe, mettent en principe qu'il est une créature, ou qu'il est une substance différente du Père : tous ces passages sont, ou des comparaisons destinées à expliquer le mystère de la génération éternelle du Fils, ou des explications que les Pères donnent pour répondre aux difficultés qui les pressent, ou enfin ce sont des interprétations de quelqu'endroit difficile de l'Ecriture.

Mais est-ce dans ces passages qu'il faut chercher la doctrine des Pères sur la consubstantialité du Verbe? Peut-on opposer ces passages aux preuves qui établissent que ces Pères ont enseigné ce dogme?

Comme les nouveaux Ariens citent en faveur de leur sentiment le P. Pétau, j'ai cru devoir faire remarquer qu'il s'en faut beaucoup que ce savant jésuite ait pensé comme eux sur les Pères des trois premiers siècles.

Nous n'avons qu'une partie des ouvrages des trois premiers siècles : quand, parmi ceux qui nous restent, le P. Pétau trouverait que quelques-uns ont parlé peu exactement, pourrait-on en conclure que ce grand théologien a cru que les Pères qui ont précédé le concile de Nicée étaient Ariens?

Au reste, le P. Pétau ne prétend pas que ces Pères aient été Ariens; il dit seulement qu'ils se sont exprimés peu exactement; il reconnaît, d'ailleurs, que ces Pères ont cru le dogme de la consubstantialité, et ce savant théologien a lui-même très-bien prouvé ce dogme : les Ariens ne peuvent donc réclamer le suffrage du P. Pétau.

Il n'est pas possible d'entreprendre une justification détaillée des Pères des trois premiers siècles : on la trouvera dans Bullus, dans le Moine, dans M. Bossuet, dans un excellent traité de la divinité

de Jésus-Christ; c'est l'ouvrage d'un savant bénédictin (1).

On lira aussi avec plaisir, sur cette matière, un ouvrage de M. Bayle, contre le ministre Jurieu, qui avait parlé des Pères des trois premiers siècles comme les Ariens en parlent (2).

M. Wisthon a prétendu trouver son sentiment dans les constitutions apostoliques; aussitôt il a fait de ces constitutions un ouvrage dicté par Jésus-Christ même aux apôtres, pendant quarante jours, depuis sa résurrection jusqu'à son ascension; il prétend même que, sans cet ouvrage, l'Eglise chrétienne n'aurait pu subsister : ces constitutions, selon M. Wisthon, contiennent l'Arianisme.

Nous voyons encore ici, dans M. Wisthon, un étrange effet de la prévention; car, 1° il est certain que les constitutions apostoliques ne contiennent point l'Arianisme; 2° il est encore plus certain qu'elles sont d'un auteur du quatrième siècle : on trouve la preuve de ces deux points dans les PP. apostoliques de Cotelier, édition de M. le Clerc (3).

Pour les épîtres de saint Ignace, dont M. Wisthon réclame l'autorité, il est certain que les passages qu'il cite, sont des additions faites par les Ariens, comme tous les savans l'ont reconnu avant M.

---

(1) Judicium Ecclesiæ Catholicæ trium priorum seculorum, etc. Defensio fidei Nicænæ, dans le recueil des ouvrages de Bull, édit. de Grab., in-fol. 1703.

Varia Sacra, etc. curâ Stephani le Moine. 2 vol. in-4°. 1685, t. 1.

Sixième avertissement contre Jurieu, par M. Bossuet. De la divinité de J.-C., par D. Maran, chez Colombat : 3 vol. in-12, 1751, t. 2.

(2) Januâ cœlorum reserata cunctis Religionibus, à celebri admodùm viro D. Petro Jurieu.

(3) Cotelier, Judicium de Constitutionibus Apostolicis, t. 1. PP. Apostolicorum, p. 194.

Wisthon, et comme M. le Clerc l'a fait voir en réfutant M. Wisthon (1).

La nature de l'ouvrage que l'on donne, ne permet pas d'entrer dans ces discussions; je remarquerai seulement que M. le Clerc n'était ni contraire aux Ariens, ni favorable aux Pères, et qu'il avait même prétendu que les Pères qui ont précédé le concile de Nicée, étaient Ariens.

Conclusion générale de cet Article.

Ainsi tout l'édifice de l'Arianisme moderne s'écroule, lorsqu'on examine ses principes; et ces grandes difficultés, qu'on oppose avec tant de confiance aux défenseurs de la consubstantialité, sont, aux yeux de la critique, des sophismes qui tirent toute leur force de l'abus que l'on fait d'une maxime excellente lorsqu'elle est bien entendue: on prétend qu'il ne faut rien admettre que ce que l'on conçoit clairement; comme on ne voit point clairement comment le Fils est consubstantiel au Père, on se croit autorisé à rejeter le dogme de la consubstantialité; d'après ce principe, on prend à la lettre tous les passages qui parlent de Jésus-Christ comme d'une créature, et l'on prend dans un sens métaphorique tous ceux qui expriment sa divinité, quelque clairs que soient ces passages.

Mais ne conçoit-on pas clairement qu'il y a des choses que nous ne pouvons comprendre, que nous ne pouvons concevoir clairement, et qui sont pourtant incontestables?

Ne concevons-nous pas clairement que lorsqu'une autorité infaillible nous assure ces choses, elles

(1) PP. Apostolici de Cotelier, édit. de le Clerc, t. 2. Bibl. anc. et mod., t. 22, part. 2, p. 237. Dup. bibliot. des aut. eccles., t. 1, p. 47.

deviennent aussi certaines que l'autorité même qui les atteste, quelqu'obscures, quelqu'inaccessibles qu'elles soient à la raison?

D'après ce principe, que personne ne peut contester, n'est-il pas évident qu'il faut prendre à la lettre les passages qui nous parlent de la consubstantialité du Verbe, si ce dogme est évidemment supposé dans l'Ecriture, s'il fait la base de la religion, s'il a été établi par Jésus-Christ et enseigné par les apôtres, comme le fondement de la religion chrétienne, comme on l'a cent fois prouvé aux Ariens?

Tout le système de la religion chrétienne s'entend très-bien, lorsqu'on l'appuie sur la divinité et sur la consubstantialité du Verbe: l'Arianisme, qui la nie, est au contraire plein d'absurdités et de contradictions, que la sagacité de Clark et de Wisthon n'ont pu sauver.

L'orthodoxe, appuyé sur la révélation qui est certaine, admet la consubstantialité qu'il ne comprend pas et qu'il ne conçoit pas clairement, mais dans laquelle il ne voit point de contradiction, et ce dogme lui développe admirablement tout le système de la religion chrétienne.

L'Arien, au contraire, nie la divinité de Jésus-Christ, dans laquelle il ne voit pas de contradiction non plus que l'orthodoxe, et tombe dans des contradictions, dans des absurdités sans nombre.

On conçoit donc clairement, non la consubstantialité du Verbe, mais la vérité de ce dogme, et l'absurdité de l'Arianisme qui le nie.

Que le lecteur équitable prononce, qui de l'Arien ou de l'orthodoxe viole la maxime qui porte que l'homme ne doit admettre que ce qu'il conçoit clairement.

On examine, dans l'article ANTI-TRINITAIRES,

les difficultés qu'on oppose à la consubstantialité du Verbe, et que l'on tire de l'impossibilité de réunir dans une même substance un Père et un Fils.

ARMÉNIENS, branche d'Eutychiens ou Monophysites qui rejetèrent le concile de Chalcédoine et s'unirent aux Jacobites, vers le milieu du sixième siècle.

La religion chrétienne avait été portée dans l'Arménie avant Constantin, par Grégoire, surnommé l'illuminé; elle s'y conserva dans toute sa pureté jusqu'au patriarche Narsès, qui, vers le milieu du sixième siècle, tint un concile de dix évêques, dans lequel il se déclara pour l'hérésie des Monophysites, soit qu'il eût de l'affection pour cette hérésie, soit qu'il voulût faire sa cour aux Perses, qui cherchaient à mettre de la division entre les Grecs et les Arméniens, unis ensemble par leur commune opposition à l'idolâtrie des Persans (1).

Ce patriarche, qui donna naissance au schisme de sa nation, eut pour successeurs sept autres patriarches, qui y maintinrent le schisme durant l'espace de cent douze ans.

Pendant ce premier schisme, les Arméniens souffrirent beaucoup de la part des Perses: lorsqu'Héraclius eut défait les Perses, les Arméniens marquèrent de la disposition à se réunir à l'Eglise catholique: on assembla un concile, qui condamna tout ce que Narsès avait fait, et qui réunit les Arméniens à l'Eglise.

Cette réunion dura 105 ans, mais le schisme se renouvela au commencement du huitième siècle.

---

(1) Oriens Christianus, t. 1, p. 1355. Narratio de rebus Armenorum, apud Conbefis auctuar. Bibliot. PP., t. 2. Asseman, Bibliot. Or., t. 3, part. 2, p. 37. Mém. des missions de la compagnie de Jésus dans le Levant, t. 3.

Jean Agniensis, par ordre d'Omar, chef des Sarrasins, et avec le secours du calife de Babylone, assembla un conciliabule de quelques évêques arméniens et de six évêques assyriens; il y fit définir qu'il n'y avait qu'une seule nature en Jésus-Christ, une volonté et une opération; ainsi ils joignirent le Monothélisme au Monophysisme.

On ordonna encore, dans un concile, qu'à l'avenir on retrancherait l'eau des sacrés mystères, pour ne point marquer deux natures en Jésus-Christ par le mélange de l'eau avec le vin.

Comme ce patriarche était aussi hypocrite qu'artificieux, il se fit la réputation d'un saint; il n'eut besoin, pour cela, que d'affecter extérieurement un air mortifié et de faire des ordonnances sévères, dont une défendit, dans les jours de jeûne, l'usage du poisson, de l'huile d'olive et du vin, aussi étroitement que la viande et les œufs y étaient défendus.

Le schisme renouvelé par ce patriarche dura jusqu'à la fin du neuvième siècle; quelques patriarches tentèrent la réunion et furent chassés: Kacik voyant le ravage que les Turcs faisaient en Arménie, transporta son siége à Sébaste, pour se mettre sous la protection des empereurs grecs.

Ce fut dans ce temps là que Kacik, seigneur arménien, entreprit de relever le royaume de la petite Arménie: il prit le titre de roi, et conquit la Cilicie et une partie de la Cappadoce.

Léon, qui succéda à Kacik, se trouva environné d'infidèles qui menaçaient de l'attaquer; il eut recours aux Latins qui étaient alors puissans dans l'Orient; et pour se les rendre favorables, il tâcha de gagner les bonnes grâces du pape, qui était l'ame des armées et des mouvemens des princes d'Occident. Il pria le pape Célestin III de lui envoyer un cardinal pour faire la cérémonie de son couronnement; ce prince

favorisa beaucoup les catholiques dans l'Arménie, et disposa ses sujets à la réunion avec l'Eglise romaine. Cette réunion n'eut cependant pas lieu; les efforts que les patriarches firent, et l'opposition des schismatiques, causèrent même du désordre.

Ces divisions affaiblirent considérablement l'Arménie; et les Tartares qui en furent informés, firent une irruption dans ce royaume, s'emparèrent de la Géorgie et de la grande Arménie, détruisirent la ville de Daun, dans laquelle on comptait plus de mille Eglises et plus de cent mille familles.

Les successeurs de Léon, après avoir soutenu différentes attaques des Sarrasins, et les avoir attaqués eux-mêmes en se réunissant aux Tartares, convoquèrent enfin un concile, au commencement du quatorzième siècle. Dans ce concile on reconnut que Jésus-Christ avait deux natures et deux volontés; ce concile était composé de vingt-six évêques, de dix vertabjets ou docteurs, et de sept abbés.

Les schismatiques s'élevèrent contre le synode, et protestèrent contre tout ce qui s'y était fait: on prétend même qu'ils firent assassiner Hayton et Léon son fils, qui favorisaient la réunion.

Pour faire tomber leur répugnance, le successeur de Léon III fit assembler un nouveau concile, qui confirma tout ce que le précédent avait fait, et les Monophysites s'opposèrent à ce concile, comme ils s'étaient opposés au concile précédent.

On ne se réunit donc point, et les Arméniens monophysites ne cessèrent point d'insulter les catholiques, et de leur susciter des persécutions.

Quelques années après la tenue de ce concile, Oscin II mourut, et les schismatiques rentrèrent dans les dignités ecclésiastiques. Après la mort de Grégoire, un moine nommé Ciriaque, passionné pour le schisme, enleva de la ville de *Sis*, la sainte

relique de la main droite de Grégoire, la reporta à *Echmiadzin*, où il eut le crédit de se faire élire patriarche par les schismatiques; c'est ainsi que recommença le schisme du patriarche des Arméniens, qui dure encore aujourd'hui; car *Sis* a conservé jusqu'à présent son patriarche, dont la jurisdiction s'étend sur la Cilicie et sur la Syrie, et Echmiadzin a le sien.

Ciriaque ne jouit pas long-temps de son usurpation, et fut chassé deux ans après son élection, en 1447.

Alors les trois prétendans au patriarchat s'en mirent en possession: un de ces prétendans, nommé Zacharie, emporta la sainte relique de la main de saint Grégoire dans l'île Aghtamor, où il avait déjà été patriarche, et y forma un troisième patriarchat, ou plutôt renouvela ce troisième patriarchat, car cette division du patriarchat était fort ancienne.

Ces patriarches causèrent beaucoup de troubles et de dissensions dans l'Arménie, parce que tous voulaient avoir la main de saint Grégoire: comme les patriarches payaient une grosse somme au roi de Perse, pour l'investiture, et un tribut annuel très-considérable, ils ne pouvaient satisfaire à cette dépense, sans le secours de la relique, qui produisait infiniment.

Cha-Abas, qui fut le sujet de leurs querelles, fit venir la relique à Ispahan, et donna de plein droit le patriarchat à Melchisédec, qui s'engagea à lui payer chaque année deux mille écus; c'était beaucoup plus que le patriarche ne pouvait payer, et il s'enfuit à Constantinople.

Depuis ce temps, il y a eu des patriarches qui ont désiré de se réunir à l'Eglise romaine, mais sans pouvoir le persuader à la nation; cependant les missionnaires y ont converti beaucoup de schismatiques, et travaillent encore aujourd'hui avec succès

à la réunion de l'Eglise arménienne avec l'Eglise catholique (1).

Ils sont aujourd'hui divisés en Arméniens francs et Arméniens schismatiques : les Francs sont ceux que le Père Barthelemi, dominicain envoyé par le pape Jean XXII, ramena à la foi catholique : ils habitent sept villages dans un canton fertile, nommé *Abrener;* il y en a aussi quelques-uns en Pologne, sous un patriarche qui se soumit au siége de Rome, en 1616 (2).

De la croyance des Arméniens Schismatiques.

L'erreur capitale des Arméniens est de ne pas reconnaître le concile de Chalcédoine ; à cette erreur près, ils ne diffèrent, à proprement parler, de l'Eglise romaine que dans le rit : ils ont tous les sacremens de l'Eglise romaine.

Il y a encore parmi eux quelques erreurs sur la procession du Saint-Esprit et sur l'état des ames après la mort : ils croient que les ames ne seront punies ou récompensées qu'au jour du jugement dernier. Quelques-uns croient aussi que Dieu créa toutes les ames au commencement du monde, que Jésus-Christ retira toutes les ames de l'enfer, et qu'il n'y a point de purgatoire ; que les ames séparées des corps sont errantes dans la région de l'air.

Mais ces erreurs n'appartiennent point à l'Eglise d'Arménie, et sont des erreurs particulières, qui se sont introduites chez eux par le commerce qu'ils ont

(1) Extrait de la lettre du Père Monnier, sur l'Arménie, t. 3; des Mémoires des missions de la compagnie de Jésus dans le Levant. Cette lettre est très-curieuse et très-intéressante; on n'a rien de mieux sur l'Arménie. Le P. le Quint a bien traité cette matière, dans l'Oriens Christianus.

(2) La Turquie chrétienne sous la puissante protection de Louis le Grand, par M. de la Croix : à Paris, chez Hérissant. 1695.

eu avec les étrangers ; car il n'a jamais été question de ces erreurs, lorsqu'il s'est agi de la réunion des Arméniens avec l'Eglise romaine (1).

D'ailleurs, les prières, les cantiques, les hymnes les plus anciens de l'Eglise arménienne sont contraires à ces erreurs (2) : on trouve dans leurs rituels et dans leurs livres, les prières pour les morts, le culte des saints, celui des reliques, en un mot, toute la croyance de l'Eglise romaine, et l'on fixe l'époque des changemens qui sont arrivés dans cette Eglise.

L'Eglise romaine n'est donc coupable d'aucune des innovations que les Protestans lui reprochent, puisque nous trouvons sa croyance dans une Eglise qui ne dépendait point du pape ; et cette conformité de la croyance de l'Eglise d'Arménie avec la doctrine de l'Eglise romaine, n'est point un effet du commerce des Arméniens avec les Latins, et du besoin que les Arméniens eurent des papes, dans le temps des croisades, comme M. de la Croze voudrait le faire croire (3).

Cette croyance de l'Eglise romaine est consacrée dans des rituels et dans des prières de l'Eglise d'Arménie, beaucoup plus anciennes que le commerce des Arméniens avec les Latins (4).

Il y a cependant quelques abus parmi les Arméniens, et quelques traces d'opinions judaïques : ils observent le temps prescrit par la loi de Moyse pour la

(1) Voyez les actes du concile d'Arménie, tenu en 1342, t. 7. Collect. du P. Martene.

(2) Nouveaux Mémoires, ibid. Lettre de l'Abbé de Villefroy, avec une traduction française des Cantiques Arméniens. Journal de Trévoux. 1734.

(3) Christianisme d'Ethiopie, par la Croze, part. 4.

(4) Nouveaux mémoires, ibid. Lettre de l'Abbé de Villefroy, ibid.

purification des femmes; ils s'abstiennent de tous les animaux que la loi a déclarés immondes, dont ils exceptent la chair de pourceau, sans pouvoir dire la raison de cette exception : ils se croiraient coupables de péché, s'ils avaient mangé la chair d'un animal étouffé dans son sang.

Comme les Juifs, ils offrent à Dieu le sacrifice des animaux qu'ils immolent à la porte de leurs églises par le ministère de leurs prêtres; ils trempent le doigt dans le sang de la victime, et en font une croix sur leur porte.

Le prêtre retient pour lui la moitié de la victime, et ceux qui l'ont présentée en consomment les restes : ils font de ces sacrifices à toutes les bonnes fêtes, pour obtenir la guérison de leurs maladies, ou d'autres bienfaits temporels (1).

Dieu qui avait prescrit aux Juifs leurs cérémonies et leurs sacrifices, leur avait promis des biens temporels, s'ils observaient sa loi; Jésus-Christ n'avait, au contraire, promis que des biens spirituels. Les Arméniens, pour jouir des avantages des deux alliances, joignaient à la profession de la religion chrétienne, la pratique de la loi judaïque.

Du Gouvernement Ecclésiastique des Arméniens.

Les Arméniens ont un patriarche qui fait sa résidence à Echmiadzin; il est reconnu par tous les Arméniens, comme le chef de l'Eglise arménienne et du gouvernement ecclésiastique; il prend le nom et la qualité de pasteur catholique et universel de toute la nation.

Le patriarche est élu à la pluralité des voix des évêques qui se trouvent à Echmiadzin; l'acte de son élection est envoyé à la cour de Perse, pour avoir l'agrément du roi.

(1) Ibid.

Cet agrément s'achete sous le nom spécieux d'un présent pour sa majesté et pour ses ministres; mais si l'ambition et la partialité viennent à partager les suffrages et à causer une double élection, alors le patriarchat est mis à l'enchère, et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le roi n'attend pas toujours que l'élection soit faite; il la prévient quand il veut, et même sans y avoir égard il nomme pour patriarche qui il lui plait.

Le patriarche s'attribue un pouvoir absolu sur les évêques et archevêques: mais par le fait, son droit est réduit à confirmer les élections qui se font par les Eglises particulières, ou les nominations qui viennent de la part du Grand-Seigneur.

Les revenus du patriarche sont très-considérables, et montent tout au moins à cent mille écus, sans que, pour être si riche, il en soit plus magnifique, car il est habillé comme un simple moine, ne mange que des légumes, ne boit que de l'eau, et vit dans un monastère comme les autres moines.

Ce grand revenu du patriarche se tire en partie des terres appartenantes à son monastère, et en partie des contributions de tout son peuple, et ce revenu est presque tout employé à acheter de la protection à la cour, à entretenir le monastère, à réparer et à orner les Eglises, à contribuer aux frais de la nation, et à payer le tribut pour quantité de pauvres, dont l'indigence serait une occasion prochaine d'abandonner le christianisme.

Tous les évêques vivent comme le patriarche, et cependant ces hommes sont des schismatiques; ils forment des brigues et des cabales pour obtenir les dignités ecclésiastiques.

Chaque église particulière à son conseil, composé des anciens les plus considérables; ce conseil élit l'évêque, et prétend avoir droit de le déposer s'il n'en

n'en est pas content, ce qui retient l'évêque dans une crainte continuelle.

Il y a encore dans l'Eglise d'Arménie des vertabjets ou docteurs, qui ne font point de difficulté de prendre le pas sur les évêques qui ne sont point docteurs : ils portent la crosse et ont une mission générale pour prêcher par-tout où il leur plaît : plusieurs sont supérieurs de monastères, et les autres courent le monde, débitant leurs sermons que les peuples écoutent avec respect.

Pour avoir et pour porter le titre de vertabjet, il ne leur en coûte que d'avoir été disciple d'un vertabjet; celui qui l'a une fois acquis, le communique à autant d'autres de ses disciples qu'il le juge à propos : lorsqu'ils ont appris le nom des saints Pères, quelques traits de l'histoire ecclésiastique, sur-tout ceux qui ont rapport à leurs opinions erronées, les voilà docteurs consommés.

Ces vertabjets se font rendre un grand respect, et ils reçoivent assis les personnes qui les vont voir, sans excepter même les prêtres : on s'avance modestement vers eux pour leur baiser la main, et après s'être retiré à trois ou quatre pas d'eux, on se met à genoux pour recevoir leur avis : les beaux endroits de leurs sermons sont des histoires fabuleuses, et tendent à entretenir le peuple dans une quantité de pratiques superstitieuses.

Les vertabjets prêchent assis, et après leurs sermons on fait une collecte pour eux. Les évêques qui ne sont pas vertabjets, sont obligés de prêcher debout.

Ces vertabjets observent, neuf mois l'année, le jeûne le plus rigoureux, et le célibat pendant toute leur vie : ce sont des ambitieux qui aiment à dominer, et qui sacrifient tout à cette passion. C'est par cet extérieur austère qu'ils dominent sur le peuple

ignorant, et qu'ils l'entretiennent dans son ignorance, qui fait la base du crédit et de la puissance des vertabjets. Ils déclament sans cesse contre les Latins et contre les missionnaires qui pourraient les éclairer; ils tiennent, autant qu'ils peuvent, le peuple et le clergé dans l'ignorance et dans la superstition.

La science des prêtres consiste à savoir lire couramment le missel, et à entendre les rubriques : toute leur préparation pour recevoir l'ordre de la prêtrise, se termine à demeurer quarante jours dans l'église, et on les ordonne le quarantième; ce jour même, ils disent la messe, qui est suivie d'un grand repas, pendant lequel la *Papodie*, c'est-à-dire, la femme du nouveau prêtre, demeure assise sur un escabeau, les yeux bandés, les oreilles bouchées et la bouche fermée, pour marquer la retenue qu'elle doit avoir à l'égard des fonctions saintes auxquelles son mari va être employé : chaque fois qu'un prêtre doit dire la messe, il passe la nuit dans l'église.

Lorsque les enfans ont appris à lire, leur maître d'école les présente à l'évêque, qui les ordonne dès l'âge de dix ou douze ans.

L'évêque reçoit douze sols pour chaque ordonné (1).

ARMINIUS (Jacques), naquit à Ondewater en Hollande, l'an 1560, c'est-à-dire, dans le fort de la révolution: il étudia dans l'université de Leyde, et fut ensuite envoyé à Genève, l'an 1582, aux dépens des magistrats d'Amsterdam, afin d'y perfectionner ses études : il défendit avec beaucoup de chaleur la philosophie de Ramus.

Martin Lydius, professeur en théologie à Franéker, le chargea de refuter un écrit dans lequel les ministres de Delft combattaient la doctrine de Théodore de Bèze, sur la prédestination.

(1) Nouveaux mémoires, ibid.

Arminius examina l'ouvrage des ministres de Delft, balança les raisons, et enfin adopta les sentimens qu'il s'était proposé de combattre : il ne put concevoir Dieu tel que Calvin et Bèze proposaient de le croire ; » c'est-à-dire, prédestinant les hommes » au péché et à la damnation, comme à la vertu » et à la gloire éternelle : il prétendit que Dieu étant » un juste juge et un père miséricordieux, avait fait » de toute éternité cette distinction entre les hommes; » que ceux qui renonceraient à leurs péchés et qui » mettraient leur confiance en Jésus-Christ, seraient » absous de leurs mauvaises actions, et qu'ils jouiraient d'une vie éternelle, mais que les pécheurs » seraient punis : qu'il était agréable à Dieu que tous » les hommes renonçassent à leurs péchés, et qu'après » être parvenus à la connaissance de la vérité, ils » y persévérassent constamment ; mais qu'il ne » forçait personne : que la doctrine de Bèze et de » Calvin faisait Dieu auteur du péché, et endurcissait les hommes dans leurs mauvaises habitudes, » en leur inspirant l'idée d'une nécessité fatale (1). »

Gomar, professeur en théologie à Leyde, prit la défense des sentimens de Calvin et de Bèze; Arminius et Gomar firent donc deux partis en Hollande.

Nous exposons, à l'article Hollande, combien ces divisions causèrent de désordre dans les Provinces-Unies : nous n'examinerons ici Arminius et ses sectateurs, que comme une société de théologiens et de raisonneurs.

Arminius et ses disciples ne purent donc concilier avec les idées de la bonté de Dieu, le dogme de la prédestination et de la fatalité à laquelle Calvin assujétissait l'homme ; ils enseignèrent que Dieu voulait que tous les hommes fussent sauvés, qu'il

(1) Histoire de la réforme des Pays-Bas, t. 1, l. 18, p. 1363.

leur accordait une grâce avec laquelle ils pouvaient se sauver.

Comme tous les Réformés, Arminius et ses disciples ne reconnaissaient point d'autorité infaillible qui fût dépositaire des vérités révélées, et qui fixât la croyance des chrétiens: ils regardaient l'Ecriture comme la seule règle de la foi, et chaque particulier comme le juge du sens de l'Ecriture.

Ils interprétèrent donc ce que l'Ecriture dit sur la grâce et sur la prédestination, conformément aux principes d'équité et de bienfaisance qu'ils portaient dans leur cœur et dans leur caractère; ils ne se fixèrent pas dans la doctrine de l'Eglise romaine sur la prédestination et sur la grâce; ils ne reconnurent point de choix, point de prédestination, et passèrent insensiblement aux erreurs des Pélagiens et des Semi-Pélagiens.

Comme les Arminiens croyaient que chaque particulier était juge naturel du sens de l'Ecriture, par une suite de leur caractère et de leurs principes d'équité, ils ne se crurent point en droit de forcer les autres à penser et à parler comme eux; ils crurent qu'ils devaient vivre en paix avec ceux qui n'interprétaient point l'Ecriture comme eux; de là vient cette tolérance générale des Arminiens pour toutes les sectes chrétiennes, et cette liberté qu'ils accordaient à tout le monde, d'honorer Dieu de la manière dont il croyait que l'Ecriture le prescrivait.

Chaque particulier étant juge du sens de l'Ecriture, et n'étant point obligé de suivre la tradition, c'est à la raison à juger du sens de l'Ecriture.

L'Arminien qui a cherché à examiner les dogmes du christianisme, a donc rapproché insensiblement ces dogmes, des idées que la raison nous fournit; il a rejeté comme contraire à l'Ecriture, tout ce qu'il ne comprenait pas, parce que chaque particulier étant obligé de croire l'Ecriture et de l'inter-

prêter, il ne pouvait croire que ce qu'il pouvait comprendre.

Les Arminiens, en suivant scrupuleusement les principes de la Réforme sur le juge des controverses, se sont donc insensiblement réunis avec les Sociniens, au moins en partie.

Par la notion que nous venons de donner de l'Arminianisme, il est clair qu'il ne peut avoir de symbole et de profession de foi qui soit fixe, excepté la croyance de l'Ecriture, et le dogme fondamental de la Réforme ; savoir, *que chaque particulier est juge du sens de l'Ecriture.*

Brandt, qui nous a donné la profession de foi des Arminiens, déclare que les Arminiens ne prétendent assujétir personne à la recevoir telle qu'il la donne, et elle est conçue de manière que le catholique et le Socinien pouvaient y trouver chacun leur dogme (1).

Les Arminiens ont compté parmi eux des hommes du premier ordre; Episcopius, Courcelles, Grotius, le Clerc.

Les Calvinistes ont beaucoup écrit contre les Arminiens, et leur ont reproché d'être tombés dans les erreurs des Sociniens; ce reproche n'est pas sans fondement, quoi qu'en disent les Arminiens ; mais ce reproche n'est pas une réfutation, et les Calvinistes n'ont point de principes à l'épreuve des difficultés et des rétorsions des Arminiens : il n'appartient qu'aux catholiques de réfuter solidement et sans retour l'Arminien, en lui prouvant que c'est à l'Eglise qu'il appartient d'interpréter l'Ecriture, et de nous apprendre ce que Jésus-Christ a révélé.

Nous exposons, à l'article Hollande, l'état actuel des Arminiens dans les Provinces-Unies : ils ont formé un établissement considérable dans l'Holstein,

(1) Brandt, hist. de la Réforme, t. 3.

où un grand nombre se retira pour éviter la persécution en Hollande ; le roi de Danemarck leur donna la liberté d'y bâtir une ville, qui est devenue considérable, et connue sous le nom Fridéricstad (1).

Cette secte absorbera vraisemblablement toutes les sectes réformées.

ARNAUD DE BRESSE vint d'Italie étudier en France sous Abaelard, et retourna en Italie, où il prit l'habit monastique : il ne manquait ni d'esprit, ni de talent pour la prédication, et il avait un désir ardent d'être célèbre.

Il fallait, pour parvenir à la célébrité, se faire un parti considérable, donner un nom à une secte, et attaquer des ennemis considérables : Arnaud de Bresse attaqua les moines, les clercs, les prêtres, les évêques ; il prêcha qu'ils ne pouvaient posséder ni fiefs, ni biens-fonds, et que tous ceux qui en possédaient, seront damnés.

Le peuple reçut avidement cette doctrine ; le clergé fut effrayé de son succès, et le pape Innocent II chassa d'Italie Arnaud de Bresse, qui y rentra aussitôt qu'il apprit la mort du pape.

Il trouva sur le siége de saint Pierre, Eugène III, et le peuple sur le point de se soulever contre le pape. Arnaud de Bresse saisit l'occasion, prêcha contre le saint Père, anima le peuple, et proposa aux Romains de rétablir l'ancien gouvernement qui avait rendu leurs ancêtres les maîtres de la terre : il enseigna qu'il fallait renfermer l'autorité du pape dans les objets de la religion, et rétablir le sénat.

Le peuple séduit par cette chimère, insulta les grands seigneurs et les cardinaux, les attaqua, et pilla leurs palais (2).

---

(1) Hofman Lexicon, in voce Arminius.
(2) Otho Frisingensis, l. 2, de gestis Friderici, c. 20.

Le pape Adrien IV excommunia Arnaud de Bresse et ses adhérens, et interdit le peuple jusqu'à ce qu'il eût chassé de Rome ce moine séditieux.

Les Romains, placés entre la crainte de l'interdit et les assurances que leur donnait Arnaud de Bresse, n'hésitèrent point à prendre le parti de l'obéissance, et les Arnaudistes furent obligés de sortir de Rome.

Ils se retirèrent en Toscane, où ils furent bien reçus du peuple, qui considérait Arnaud de Bresse comme un prophète (1); cependant il fut arrêté quelque temps après, par le cardinal Gérard; et malgré les efforts des vicomtes de Campanie, qui l'avaient remis en liberté, il fut conduit à Rome, et condamné par le gouvernement de cette ville à être attaché à un poteau, à être brûlé vif, et à être réduit en cendres, de crainte que le peuple n'honorât ses reliques.

Ainsi, la crainte de l'interdit força le peuple à faire brûler un homme qu'il honorait comme un saint; ce peuple avait cru Arnaud de Bresse lorsqu'il prêchait contre l'autorité du pape; il l'abandonna lorsque le pape employa cette même autorité contre lui et contre Arnaud de Bresse.

ARNAUD DE VILLENEUVE, ainsi nommé du lieu de sa naissance, naquit sur la fin du treizième siècle, selon la plupart des auteurs: après avoir fait ses humanités, il s'attacha à la chimie; il y fit de grands progrès, et s'appliqua ensuite à la philosophie et à la médecine.

Après avoir parcouru les écoles de France, il passa en Espagne, pour y entendre les philosophes arabes, qu'on estimait alors les plus grands natu-

(1) Dupin, hist. des controv. du douzième siècle, c. 6. D'Argentré, collect. Jud., de nov. error., t. 1, p. 26. Natal. Alex. in sæc. 12.

ralistes. Il alla ensuite en Italie, conférer avec certains philosophes pythagoriciens qui étaient en grande réputation ; il forma ensuite le projet de passer en Grèce, pour conférer avec les savans qui y restaient; mais les guerres qui désolaient ces contrées, l'en empêchèrent ; il se retira à Paris, où il enseigna et pratiqua la médecine avec beaucoup de réputation (1).

Arnaud de Villeneuve, entraîné par sa curiosité naturelle, avait effleuré presque toutes les sciences, et il s'était fait une réputation qui lui persuada qu'il était capable de tout : il donna dans plusieurs erreurs. Voici ce qu'il soutenait.

1° La nature humaine en Jésus-Christ est en tout égale à la divinité.

2° L'ame de Jésus-Christ, aussitôt après son union, a su tout ce que savait la divinité.

3° Le démon a perverti tout le genre humain, et fait périr la foi.

4° Les moines corrompent la doctrine de Jésus-Christ; ils sont sans charité, et ils seront tous damnés.

5° L'étude de la philosophie doit être bannie des écoles, et les théologiens ont très-mal fait de s'en servir.

6° La révélation faite à Cyrille est plus précieuse que l'Ecriture sainte.

7° Les œuvres de miséricorde sont plus agréables à Dieu, que le sacrifice de l'autel.

8° Les fondations des bénéfices ou des messes sont inutiles.

9° Celui qui ramasse un grand nombre de gueux et qui fonde des chapelles ou des messes perpétuelles, encourt la damnation éternelle.

10° Le prêtre qui offre le sacrifice de l'autel, et

(1) Niceron Mem., t. 34, p. 82. Fabricius, Bibliot. Lat. mediæ et infim., t. 1, p. 359.

celui qui le fait offrir, n'offrent rien du leur à Dieu.

11° La passion de Jésus-Christ est mieux représentée par les aumônes, que par le sacrifice de l'autel.

12° Dieu n'est pas loué par des œuvres dans le sacrifice de la messe, mais seulement de bouche.

13° Il n'y a, dans les constitutions des papes, que des œuvres de l'homme.

14° Dieu n'a point menacé de la damnation éternelle ceux qui pèchent, mais seulement ceux qui donnent mauvais exemple.

15° Le monde finira l'an 1335 (1).

Toutes ces propositions sont tirées des différens livres composés par Arnaud de Villeneuve; tels sont le livre intitulé, *de l'Humanité et de la Patience de Jésus-Christ;* le livre *de la Fin du monde*, *de la charité*, etc. (2).

Nous ne voyons point si ces différentes propositions étaient liées dans Arnaud de Villeneuve, et si elles formaient un système de théologie; il y a beaucoup d'apparence qu'Arnaud de Villeneuve était un homme qui en voulait aux moines et aux ecclésiastiques : rien ne nous oblige à le supposer théologien éclairé; ainsi nous ne disputerons pas à M. Chaufepied, qu'il ait été un des précurseurs des nouveaux réformés (3).

Arnaud de Villeneuve fonda en quelque sorte une secte, connue sous le nom d'Arnaudistes; cette secte fit quelques progrès, sur-tout en Espagne.

---

(1) Nicol. Emeric. Direct. Inquisit. 282, édit. 1585. Niceron, loc. cit. Cent. Magd. cent. 13, c. 4. Hofman Lexic. Dup., 14 sæc., p. 431. Natal. Alex., sæc. 13. D'Argentré, t. 1, p. 267.

(2) D'Argentré, ibid. Trithem. chronic. Hirsaugiensi, t. 2, ad an. 1310, p. 123. Hist. prov. Catalauniæ.

(3) Prateol. Elench. Hist. hær. pag. 66. Fabricius, Biblioth. mediæ et infim., t. 1, p. 355.

Ainsi, ni les excommunications, ni les croisades, ni les rigueurs de l'inquisition qui furent si multipliées dans le treizième et dans le quatorzième siècle, ne purent arrêter la licence de penser et d'écrire, ni celle des prédicants et des fanatiques, qui produisirent dans ce siècle une infinité de sectes, telles que les Béguards, les Apostoliques, les Frérots, les Lollards, etc.

Un degré de lumière de plus aurait rendu tous ces sectaires ridicules, et les aurait fait rentrer dans le néant.

Les quinze propositions que nous avons rapportées, furent condamnées à Tarragone, par l'inquisiteur, l'an 1317. Arnaud de Villeneuve, appelé pour traiter avec le pape Clément V, était mort dans le vaisseau qui le transportait, et fut enterré à Gènes honorablement, l'an 1313.

ARNAUD DE MONTANIER, natif de Puicerda, en Catalogne, enseignait que Jésus-Christ et les apôtres n'avaient rien en propre ni en commun; que nul de ceux qui portent l'habit de saint François ne sera damné; que saint François descendait tous les ans en purgatoire, et en tirait tous ceux de son ordre pour les faire monter en paradis, et enfin, que l'ordre de saint François durerait éternellement.

Il fut cité devant le tribunal de l'inquisition, et se rétracta de tout ce qu'il avait avancé; sa rétractation ne fut pas sincère, et il publia de nouveau ses folles imaginations : on le saisit une seconde fois, dans le diocèse d'Urgel; Eyméric, qui en était l'évêque, condamna Arnaud de Montanier à une prison perpétuelle.

L'ignorance ne garantit donc point de l'erreur, et elle ne rend point docile à la vérité, ni soumis aux supérieurs ecclésiastiques. Arnaud, plus éclairé, n'eût ni débité ses extravagances, ni résisté à ses supérieurs; on l'aurait détrompé.

ARNAUDISTES, disciples d'Arnaud de Villeneuve.

ARTEMAN ou ARTEMAS, hérétique qui niait la divinité de Jésus-Christ, et dont les principes étaient les mêmes que ceux de Théodote de Bysance. Voyez cet article (1).

ARTOTYRITES, branche de Montanistes, ainsi appelés parce qu'ils offraient dans leurs mystères du pain et du fromage : ils admettaient aussi les femmes à la prêtrise et à l'épiscopat.

Montan avait pris la qualité de réformateur; ses disciples avaient pris son esprit; ils cherchaient sans cesse à perfectionner la discipline de l'Eglise : delà, chaque Montaniste qui imagina quelque manière nouvelle d'honorer Dieu, fit un article fondamental de sa pratique, et forma une secte.

Quelques Montanistes faisant réflexion que les premiers hommes, dans leurs sacrifices, offraient à Dieu des fruits de la terre et des productions des brebis, crurent qu'il fallait se rapprocher de la pratique des premiers patriarches, et offrir à Dieu du pain et du fromage.

Montan avait associé à son ministère de prophète, Priscille et Maximille; les Artotyrites conclurent de-là que les femmes pouvaient être promues aux ordres, et ils admettaient en effet les femmes à la prêtrise et à l'épiscopat; ils ne voulaient pas qu'on fît entre les deux sexes aucune différence pour le ministère de la religion, puisque Dieu n'en faisait point dans la communication de ses dons et des qualités propres à conduire les fidèles et à gouverner l'Eglise.

La pénitence, la mortification, la douleur d'avoir

(1) Euseb., hist. eccles., l. 5, c. 28. Theodor. Hæret. Fab. l. 2, c. 4.

offensé Dieu, étaient, selon les Montanistes, les premiers devoirs du chrétien; l'essentiel du ministère était de faire naître dans le cœur des chrétiens ces sentimens, et il paraît que les Montanistes croyaient les femmes plus propres à inspirer ces sentimens aux hommes, et plus capables de les toucher profondément, apparemment par la facilité qu'ils supposaient dans le sexe féminin, pour s'affecter vivement, ou pour le paraître lors même qu'il ne l'est pas, et peut-être par la disposition qu'ils supposaient dans les hommes à prendre les sentimens des femmes, à s'attendrir sur le sort d'une femme affligée, et à ressentir la douleur dont elle paraît pénétrée.

On voyait, dit saint Epiphane, entrer dans leurs églises sept filles habillées de blanc, avec une torche à la main, pour faire les prophétesses; là elles pleuraient, déploraient la misère des hommes, et par ces grimaces, portaient le peuple à une espèce de pénitence (1).

ASCITES, secte de Montanistes, qui mettaient auprès de leur autel un ballon, le gonflaient fortement, et dansaient autour. Ils regardaient ce ballon comme un symbole propre à exprimer qu'ils étaient remplis du Saint-Esprit, car c'était la prétention des Montanistes. Voyez l'article MONTAN (2).

ASCODRUGITES, les mêmes que les Ascites.

ASCOPHITES, espèce d'Archontiques, qui brisaient les vases sacrés, en haine des oblations faites dans l'Eglise. Ils publièrent leurs erreurs vers l'an 173; ils rejetaient l'ancien Testament, niaient la nécessité des bonnes œuvres, et les méprisaient: ils prétendaient que, pour être saint, il suffisait de

(1) Epiph., hær. 49. Aug. de hær., c. 28.
(2) Aug. de hær., c. 62. Auctor prædes., c. 62. Philastr. c. 75.

connaître Dieu; ils supposaient que chaque sphère du monde était gouvernée par un ange (1).

ATHOCIENS, hérétiques du treizième siècle, qui croyaient que l'ame mourait avec le corps, et que tous les péchés étaient égaux (2).

AUDÉE, selon Théodoret, et AUDIE, selon saint Epiphane, était de Mésopotamie, et célèbre dans sa province, par sa foi et par son zèle pour la gloire de Dieu : il écrivait vers le milieu du quatrième siècle.

Lorsqu'il voyait dans l'Eglise quelque désordre, il reprenait avec hauteur les prêtres et même les évêques : s'il voyait un prêtre ou un évêque attachés à l'argent ou vivre dans la mollesse, il en parlait, se plaignait, et le censurait amèrement.

Sa censure et sa hardiesse le rendirent enfin insupportable; on le contredisait, on lui disait des injures; quelquefois on le maltraitait.

Le zèle pour le salut du prochain, et sans doute le plaisir de censurer, le soutinrent long-temps contre ces mauvais traitemens; mais enfin il se sépara de l'Eglise.

Tels sont les effets que produit ordinairement l'extrême vanité, dans les hommes d'un petit esprit et d'une grande austérité de mœurs; et si l'on avait analysé les causes du schisme d'Audée, on aurait peut-être trouvé qu'il n'était qu'un orgueilleux atrabilaire, sans science et sans esprit, qui haïssait ses supérieurs, les hommes et les plaisirs.

La franchise audacieuse qui attaque les supérieurs, a un empire naturel sur les caractères faibles et sur les esprits inquiéts; ainsi Audée fut suivi dans son

(1) Theod. hæret. Fab., I. 1, c. 10. Ittig. de hær., sect. 2, c. 14, §. 2.

(2) Cent. Magd., cent. 13, c. 5.

schisme par beaucoup de monde ; un évêque même approuva son schisme, et l'ordonna évêque.

Audée fut donc chef d'une secte, dont le caractère était une aversion invincible pour toute espèce de condescendance, qu'ils appelaient du nom odieux de respect humain.

Ce fut par ce motif qu'ils voulurent célébrer la Pâque avec les Juifs, prétendant que le concile de Nicée avait changé la pratique de l'Eglise, par condescendance pour Constantin, que l'on crut flatter en laissant tomber la fête de Pâques au jour de sa naissance (1).

Les Audiens suivaient, pour la rémission des péchés, une pratique singulière ; ils avaient une partie des livres canoniques, et ils en avaient en outre une grande quantité d'apocryphes, qu'ils estimaient encore plus mystérieux que les livres sacrés : ils mettaient ces livres en deux rangs, les apocryphes d'un côté, les livres sacrés de l'autre ; ils commandaient aux pécheurs de passer entre ces livres et de confesser leurs péchés, après quoi ils leur en donnaient l'absolution.

Comme Audée se faisait suivre par beaucoup de personnes du peuple, les évêques catholiques le déférèrent à l'empereur, qui le relégua en Scythie, d'où étant passé bien avant dans le pays des Goths, il y instruisit plusieurs personnes et y établit des monastères, la pratique de la virginité et les règles de la vie solitaire, ce qui dura jusqu'en 372, que tous les chrétiens furent chassés de la Gothie, par la persécution d'Athanaric.

Saint Epiphane semble dire qu'Audée était mort avant ce temps : sa secte fut gouvernée après lui par divers évêques qu'il avait établis ; mais ces évêques

(1) Epiph., hæres. 70. Théodoret. hæret. Fab. l. 4, c. 10.

étant morts avant l'an 377, les Audiens se trouvèrent réduits à un très-petit nombre. Ils se rassemblèrent vers l'Euphrate et vers la Mésopotamie, particulièrement dans deux villages du territoire de Chalcide : beaucoup de ceux qui avaient été chassés de Gothie, vinrent demeurer à Chalcide, et ceux même qui s'étaient répandus dans des monastères du mont Taurus, ou dans la Palestine et dans l'Arabie, se réunirent aux Audiens de Chalcide.

Ils demeuraient dans des monastères ou dans des cabanes, à la campagne et auprès des villes : ils ne communiquaient point avec les catholiques, parce que, selon les Audiens, les catholiques étaient vicieux, ou communiquaient avec les vicieux ; ainsi, jamais un Audien ne parlait à un catholique, quelque vertueux et quelque saint qu'il fût : ils quittèrent même le nom de chrétiens, et prirent celui d'Audéens ou d'Audiens (1).

Il est clair qu'Audée, dans le commencement de son schisme, n'était tombé dans aucune erreur sur la foi, puisque ses ennemis ne lui en reprochaient alors aucune : il paraît que, dans la suite, les Audiens attribuèrent à Dieu des mains, des yeux, des oreilles. Théodoret et saint Augustin l'assurent, après saint Epiphane.

Le P. Pétau croit que Théodoret et saint Augustin ont mal entendu saint Epiphane, parce que ce Père dit que les Audiens avaient conservé la pureté de la foi, quoiqu'ils s'obstinassent trop sur un point de peu d'importance ; ce qu'on ne peut dire de l'erreur des Anthropomorphites (2).

On peut répondre au P. Pétau, que, quoique les Audiens attribuassent à Dieu une forme humaine,

(1) Epiph., hær. 70. Theod., hæret. Fab. l. 4, c. 10.
(2) Pétau, dogm. theol. t. 1, l. 2, c. 1, §. 8, 9.

cependant ils étaient orthodoxes sur la Trinité; en sorte que l'erreur des Audiens sur les passages de l'Ecriture qui attribuent à Dieu la forme humaine, ne paraissait avoir rien changé dans leur foi.

Saint Epiphane ne trouve donc de répréhensible en eux, que leur hardiesse à définir en quoi consistait la ressemblance de l'homme avec Dieu, et non pas le fond même de l'explication; car il est certain que saint Epiphane réfute l'erreur des Anthropomorphites, dans cet endroit même : peut-être les Audiens ne voyaient-ils point les conséquences de leur erreur sur cet article; peut-être saint Epiphane a-t-il été porté à interpréter avec indulgence l'explication des Audiens, à cause de leur discipline austère, dont il paraît faire grand cas; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il est injuste de prétendre prouver, par cette indulgence de saint Epiphane pour les Audiens, que ce Père favorisait l'erreur des Anthropomorphites, puisqu'il la réfute expressément.

Les Audiens donnèrent encore dans quelques-unes des erreurs des Manichéens : il paraît qu'ils croyaient que Dieu n'avait point créé les ténèbres, ni le feu, ni l'eau; mais que ces trois élémens n'avaient point de cause, et étaient éternels. Il paraît aussi qu'ils dégénérèrent de leur première austérité, et qu'ils eurent dans la suite des mœurs fort déréglées. Voyez Théodoret, *Hæret. Fab.*, *l.* 4, *c.* 9.

B

BACULAIRES, secte d'Anabaptistes qui s'éleva en 1528, et qui fut ainsi appelée, parce qu'aux erreurs générales des Anabaptistes, elle ajouta celle qui porte que c'est un crime de porter d'autres armes qu'un bâton, et qu'il n'est permis à personne de repousser la force par la force, puisque Jésus-Christ

Christ ordonne aux chrétiens de tendre la joue à celui qui les frappe.

L'amour de la paix, que Jésus-Christ était venu faire régner sur la terre, devait, selon ces Anabaptistes, éteindre toutes les divisions et faire cesser tous les procès : ils croyaient qu'il était contre l'esprit du christianisme, de citer quelqu'un en justice.

Ainsi, l'on voyait en Allemagne des Anabaptistes qui croyaient que Dieu leur ordonnait de dépouiller de leurs biens tous ceux qui ne pensaient pas comme eux, et de porter le meurtre, le feu, la désolation, par-tout où l'on ne recevait pas leur doctrine, tandis que d'autres Anabaptistes se laissaient dépouiller de leurs biens, et ôter la vie sans murmurer. Voilà où les principes de la réforme avaient conduit les esprits : et l'on prétend nous donner la réforme comme un ouvrage de lumière, comme un parti nécessaire pour dégager la vérité des ténèbres dans lesquelles l'Eglise romaine l'avait ensevelie.

Les Baculaires s'appelaient aussi Stéblériens, du mot *Steb*, qui signifie bâton (1).

BAGEMIUS, était de Leipsik, et vivait au milieu du dix-septième siècle : la suite de ses études le porta à rechercher les motifs qui avaient pu déterminer Dieu à créer des êtres distingués de lui.

Les théologiens et les philosophes s'étaient fort partagés sur cette question; les uns croyaient que Dieu n'avait créé le monde que pour faire éclater ses attributs; les autres, pour se faire rendre des hommages par des êtres libres.

Bagémius crut qu'un être intelligent ne se portait à agir que par amour, et qu'il n'agissait hors de lui-même que par amour pour l'objet vers lequel

(1) Voyez, à l'article ANABAPTISTES, leurs différentes sectes. Voyez Stockman Lexicon. Petrejus Catal. hær.

il se portait ; il concluait de là, que c'était par amour pour la créature que Dieu s'était déterminé à la créer : il prétendait rendre son système sensible par l'exemple d'un jeune homme que les charmes d'une seule personne attachent et assujétissent à elle.

Comme les créatures n'existaient point avant que Dieu se fût déterminé à les créer, il est clair que Dieu n'avait été déterminé à aimer les créatures, que par l'idée qui les représentait : ainsi Bagémius ne faisait que renouveler le système de Platon, que Valentin avait tâché d'unir avec le christianisme (1).

Bagémius ne paraît pas avoir fait secte : nous n'avons rapporté son erreur, que pour faire voir qu'il y a, dans les opinions et dans les erreurs des hommes, une espèce de révolution qui les fait reparaître successivement, et que l'esprit humain rencontre à-peu-près les mêmes écueils, lorsqu'il veut franchir les bornes des connaissances qui sont départies aux hommes : la lumière et la certitude sont complètes sur ce qu'il est nécessaire ou important de bien connaître, ou la connaissance devient objet de curiosité ; la lumière disparaît ou s'affaiblit, l'incertitude et l'obscurité commencent : c'est la région des conjectures, et l'empire de l'opinion et des erreurs.

La révélation qui fixe nos idées à cet égard, est donc un grand bienfait ; elle nous garantit de toutes ces erreurs que l'esprit humain quitte et reprend successivement, depuis qu'il raisonne, livré à son inquiétude et à sa curiosité (2).

BAIANISME, c'est le nom que l'on donne au

(1) Voyez l'article VALENTIN. On a expliqué, dans le t. 1 de l'examen du fatalisme, le système de Platon.

(2) Voyez cette chaîne d'erreurs, dans le t. 1 de l'examen du fatalisme.

système théologique renfermé dans soixante-seize propositions condamnées par Pie V, tirées en grande partie des écrits ou recueillies des leçons de Michel Bay, plus communément appelé Baïus, quoique ce théologien ne soit point nommé dans la bulle, et que, parmi les propositions condamnées, il y en ait plusieurs, ou qui ne sont point de Bay, ou qui n'ont point de rapport aux matières de la grâce.

Nous allons examiner les principes et l'origine de ce système, les effets qu'il produisit, la condamnation de ce système, et les suites de cette condamnation.

§. I.

De l'Origine et des Principes du Baïanisme.

Michel Bay naquit en 1513, à Malin, village de Haynaut : il fit ses études à Louvain, y enseigna la philosophie, et fut reçu docteur en 1550. Il fut choisi l'année suivante pour remplir la chaire de l'Ecriture sainte (1).

Les sentimens de Luther, de Calvin et de Zuingle avaient fait beaucoup de progrès en Flandre et dans les Pays-Bas : les Protestans ne reconnaissaient pour règle de la foi, que l'Ecriture; cependant il y avait des Pères dont ils respectaient l'autorité; ils prétendaient même ne suivre que les sentimens de saint Augustin sur la grâce et sur la prédestination.

Baïus forma le projet de réduire l'étude de la théologie principalement à l'Ecriture et aux anciens Pères, pour lesquels les hérétiques avaient de la vénération; de suivre la méthode des Pères dans la discussion des points controversés, et d'abandonner celle des scholastiques, qui déplaisait beaucoup aux Protestans.

(1) Baïann. Michael Bay Op., secundâ part., in-4°, p. 191. Dupin Bibliot., 16e siècle.

Ce théologien fit donc une étude sérieuse des écrits de saint Augustin, et le prit pour modèle, parce qu'il le regardait comme le plus exact dans les matières qu'il avait traitées (1).

Baïus s'appliqua donc à bien comprendre la doctrine de saint Augustin, sur-tout par rapport à la grâce; car les Protestans, comme nous l'avons dit, prétendaient ne suivre que la doctrine de saint Augustin sur ces objets; on ne pouvait les combattre plus efficacement que par la doctrine de ce Père.

Saint Augustin avait prouvé, contre les Pélagiens, la nécessité de la grâce; il avait prouvé cette vérité par les passages de l'Ecriture qui nous enseigne que nous ne pouvons rien sans Dieu, que toute notre force vient de lui, que notre nature est corrompue, que nous naïssons enfans de colère.

Pélage avait opposé à ces preuves, la liberté de l'homme, qui serait anéantie si la grâce lui était nécessaire.

Saint Augustin n'avait point attaqué la liberté de l'homme; mais il avait prétendu qu'il était dans une impossibilité absolue de faire son salut sans le secours de la grâce : il avait enseigné qu'Adam même, sans le secours de la grâce, n'aurait pu persévérer dans la justice originelle; que, par conséquent, depuis la chute de l'homme, il était non-seulement impossible qu'il fît son salut par ses propres forces que le péché originel avait détruites, mais encore qu'il lui fallait une grâce plus forte qu'à Adam.

Voilà l'objet que Baïus envisagea dans saint Augustin; il crut que le changement opéré dans l'homme, par le péché d'Adam, donnait le dénouement de

(1) Let. de Baïus au cardinal Simonet, à la fin de la collection des ouvrages de Baïus, in-12.

toutes les difficultés sur la liberté de l'homme, sur la nécessité de la grâce (1).

Saint Augustin avait prouvé le péché originel et la corruption de l'homme, par la concupiscence à laquelle il est sujet dès le moment de sa naissance, par les misères qu'il souffre, par la mort, par tous ses malheurs, qui, depuis la chute d'Adam, sont les apanages de l'humanité. Saint Augustin avait prouvé que l'homme n'était point dans l'état où Adam avait été créé, parce que sous un Dieu juste, sage, bon, saint, l'homme ne peut naître ni corrompu, ni malheureux (2).

Baïus conclut de là, que l'état d'innocence était non-seulement l'état dans lequel Dieu avait résolu de créer les hommes, mais encore que la justice, la sagesse, la bonté de Dieu n'avaient pu créer l'homme sans les grâces et sans les perfections de l'état d'innocence; que la justice d'Adam n'était point, à la vérité, essentielle à l'homme, en ce sens qu'elle fût une propriété de la nature humaine, en sorte que sans elle l'homme ne pût exister; mais qu'elle lui était essentielle pour n'être pas vicieux, dépravé, et incapable de remplir sa destination.

Ainsi, disait Baïus, un homme peut exister sans avoir de bons yeux ou sans avoir de bonnes oreilles; mais s'il n'a que des yeux ou des oreilles dont les nerfs soient incapables de porter au cerveau les impressions des couleurs ou des sons, il ne peut remplir les fonctions auxquelles l'homme est destiné (3).

Dieu ne pouvait donc faire l'homme tel qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire, avec la concupiscence, sans qu'il eût un empire absolu sur ses sens; sans

(1) Voyez l'art. PÉLAGE.
(2) Ibid. Voy. aussi les ouvrages de S. Aug. contre les Pélag.
(3) De primâ hominis Justitiâ, c. 2, 3, 11, etc.

cet empire, l'ame est l'esclave des corps, et c'est un désordre qui ne peut exister dans une créature qui sort des mains de Dieu (1).

L'homme, depuis le péché originel, a donc été privé de l'intégrité de sa nature, il est l'esclave de la concupiscence, il n'a plus de force que pour pécher.

Cette doctrine, selon Baïus, n'est point contraire au dogme de la liberté : trois sectes l'ont principalement attaquée, selon ce théologien ; les Stoïciens, les Manichéens, et les disciples de Luther, de Calvin.

Les premiers soumettaient toutes les actions humaines au destin qui produisait tout dans le monde; les seconds supposaient que la nature humaine était essentiellement mauvaise et vicieuse; enfin Luther et Calvin enseignaient que l'homme était sous la direction de la providence, comme un automate entre les mains d'un machiniste : l'homme ne faisait rien, parce qu'il était incapable d'agir, et que Dieu le déterminait dans toutes ses actions, par une puissance invincible, mais encore parce qu'il produisait immédiatement et seul toutes les actions humaines (2).

Ces trois ennemis de la liberté se trompaient, selon Baïus, et il croyait son système propre à réfuter leurs erreurs : voici quel était ce système.

Dieu avait créé librement l'homme, et il l'avait créé libre; Adam avait péché librement; ainsi il n'était point entraîné par la loi du destin.

Le premier homme avait été créé juste, innocent et orné de vertus; ainsi la nature humaine n'était point mauvaise, comme les Manichéens le

(1) Ibid. c. 3, 4, 6, 7.
(2) Voyez les art. Luther, Calvin.

pensaient : le premier homme, dans cet état, commandait à ses sens et à son corps ; tous les organes étaient soumis à sa volonté ; il pouvait suspendre, arrêter les impressions des corps étrangers sur ses organes.

Il a perdu par son péché l'empire qu'il avait sur ses sens ; il a perdu la grâce qui lui était nécessaire pour persévérer dans la justice ; il a été entraîné nécessairement par le poids de la concupiscence vers la créature ; il ne peut résister à ce penchant (1).

Ce n'était donc pas Dieu qui produisait les péchés de l'homme, comme Luther et Calvin avaient osé l'avancer ; c'était l'homme lui-même qui se portait vers la créature, et qui s'y portait par son propre poids, par sa propre inclination, et c'était en cela que consistait sa liberté, parce qu'il n'était point forcé par une cause étrangère ; la volonté n'était point contrainte ; l'homme péchait, parce qu'il le voulait, et il ne le voulait pas malgré lui ; il obéissait à son penchant, et non pas à une cause étrangère ; ainsi il était libre (2).

L'homme pouvait même, dans les choses relatives à cette vie, choisir et se déterminer par jugement, et c'est pour cela que le libre arbitre n'est point éteint (3).

Baïus reconnaît que les docteurs catholiques qui ont écrit contre les hérétiques, ne pensent pas ainsi sur le libre arbitre, et qu'ils le font consister dans le pouvoir de faire ou de ne pas faire une chose, c'est-à-dire, dans une exemption de toute nécessité ; mais il croit qu'ils se sont écartés du sentiment de saint Augustin, qui, en s'attachant à l'Evangile,

(1) L. 1 de Bono Justitiæ.
(2) De lib. arbitr.
(3) Ibid. c. 11.

fait consister le libre arbitre en ce que la volonté de l'homme n'est exposée à aucune nécessité extérieure, sans qu'il soit nécessaire qu'il ait le pouvoir de ne pas faire la chose qu'il fait, ou de faire celle qu'il ne fait pas (1).

Telle est la doctrine que Baïus et Hessels enseignèrent à Louvain, sur la grâce et sur les forces de l'homme : elle fut adoptée par beaucoup de théologiens.

Baïus, Hessels ou leurs partisans avaient encore d'autres opinions différentes du sentiment commun des docteurs sur le mérite des œuvres, sur la conception de la Vierge, etc., dont nous ne parlerons point.

Des Effets de la Doctrine de Baïus.

Lorsque les théologiens de Louvain qui étaient allés au concile de Trente, furent de retour, ils furent choqués des opinions de Baïus et du progrès qu'elles avaient fait. Quel est le diable, s'écriait un de ces théologiens, quel est le diable qui a introduit ces sentimens dans notre école, pendant notre absence ?

Les sentimens de Baïus furent attaqués par les théologiens des Pays-Bas, et sur-tout par les religieux de l'ordre de saint François, qui suivaient les sentimens de Scot, diamétralement opposés aux principes de Baïus, sur les forces de l'homme.

Scot reconnaissait que l'homme, par les forces de la nature, pouvait faire quelques bonnes actions, que Dieu pouvait accorder à ces bonnes œuvres quelques grâces, que ces œuvres ne pouvaient cependant mériter par elles-mêmes, puisqu'il n'y avait aucune proportion entre les œuvres, qui

(1) Ibid. c. 8.

n'avaient qu'un mérite naturel, et la grâce, qui était d'un ordre surnaturel.

Baïus ne s'était pas contenté de proposer son sentiment; il avait attaqué vivement les sentimens qui lui étaient opposés, et leurs défenseurs avaient cru qu'ils étaient eux-mêmes attaqués avec peu de ménagement dans les leçons de Baïus; ils attaquèrent à leur tour les sentimens de ce théologien; la dispute s'échauffa, et les adversaires de Baïus envoyèrent à la faculté de théologie de Paris dix-huit propositions qui avaient été avancées par Baïus ou par ses disciples, et qui contenaient les principes de la doctrine que nous venons d'exposer, et de plus, quelques opinions qu'il est inutile d'examiner; tel est le sentiment qui soumet la sainte Vierge à la loi du péché originel.

La faculté de théologie condamna ces propositions; Baïus les défendit pour la plupart; et le cardinal de Granvelle, gouverneur des Pays-Bas, voyant que les esprits s'échauffaient, et craignant que cette querelle ne commît l'université de Louvain et celle de Paris, obtint du pape un bref qui l'autorisait dans tout ce qu'il jugerait nécessaire pour l'apaiser.

Le cardinal de Granvelle imposa silence aux deux partis, et écrivit à Philippe II, pour lui représenter combien il serait dangereux pour Baïus et pour Hessels, et en même temps combien il serait nuisible à l'Eglise de donner occasion, par une conduite trop dure, de prendre un parti dont les suites pourraient être fâcheuses, et il lui conseilla de ne suivre dans toute cette affaire que le parti de la douceur; il louait beaucoup la catholicité, la science, la piété de Baïus et de Hessels.

Philippe II approuva la conduite du cardinal de Granvelle, et la paix parut rétablie dans l'université.

Les adversaires de Baïus ne tardèrent pas à recommencer les hostilités; ils présentèrent au cardinal de Granvelle un mémoire contenant plusieurs propositions qu'ils attribuèrent à ce docteur, et ils les dénoncèrent comme étant presque toutes suspectes d'erreur ou d'hérésie.

Le cardinal de Granvelle communiqua ces propositions à Baïus, qui en désavoua une partie, et soutint que les autres étaient mal digérées, conçues en termes ambigus et susceptibles d'un mauvais sens, dont il était fort éloigné : la contestation ne fut pas alors poussée plus loin, et Baïus fut député au concile de Trente, avec Hessels (1).

Baïus, à son retour du concile, acheva de faire imprimer ses ouvrages : les contestations se renouvelèrent avec plus de chaleur que jamais, et l'on tira des écrits de Baïus, plusieurs propositions que l'on envoya en Espagne, pour les faire condamner. Les religieux de saint François députèrent à Philippe II, deux de leurs confrères, l'un confesseur de Marie d'Autriche, l'autre très-puissant auprès du duc d'Albe, afin de faire intervenir le roi dans cette affaire.

Des Jugemens du Saint-Siége, sur les propositions attribuées à Baïus.

On avait extrait des écrits de Baïus, de ses discours ou de ceux de ses disciples, soixante-seize propositions : ces propositions ne sont presque que le développement de ce que nous avons exposé de la doctrine de Baïus, et elles peuvent se rapporter aux principes suivans.

L'état de l'homme innocent, et son état naturel; Dieu n'a pu le créer dans un autre état : ses mérites

(1) Baïann. p. 35, 194. Littera Car. Granvelle, quæ Vesontii, in Abbatia S. Vincentii asservatur.

en cet état ne doivent point être appelés des grâces, et il pouvait par sa nature mériter la vie éternelle.

Depuis le péché, toutes les œuvres des hommes faites sans la grâce, sont des péchés; ainsi, toutes les actions des infidèles, et l'infidélité même négative, sont des péchés.

La liberté, selon l'Ecriture sainte, est la délivrance du péché; elle est compatible avec la nécessité : les mouvemens de cupidité, quoiqu'involontaires, sont défendus par le précepte, et ils sont un péché dans les baptisés, quand ils sont retombés en état de péché.

La charité peut se rencontrer dans un homme qui n'a pas encore obtenu la rémission de ses péchés : le péché mortel n'est point remis par une contrition parfaite qui enferme le vœu de recevoir le baptême ou l'absolution, si l'on ne les reçoit naturellement.

Personne ne naît sans péché originel, et les peines que la Vierge et les saints ont souffertes, sont des punitions du péché originel ou actuel.

On peut mériter la vie éternelle avant d'être justifié : on ne doit pas dire que l'homme satisfait par des œuvres de pénitence, mais que c'est en vue de ces actions que la satisfaction de Jésus-Christ nous est appliquée.

Pie V condamna les propositions qui contenaient cette doctrine. » Nous condamnons ces propositions, » dit-il, à la rigueur et dans le propre sens des » termes de ceux qui les ont avancées, quoiqu'il » y en ait quelques-uns que l'on peut en quelque » sorte soutenir, c'est-à-dire, dans un sens éloigné » de la signification propre des termes et de l'intention » de ceux qui s'en sont servis (1). »

(1) Les défenseurs de Baïus lisent autrement le prononcé de la bulle; ils prétendent qu'il faut lire : » Nous condamnons » ces propositions, quoiqu'il y en ait quelques-unes d'entr'elles » que l'on peut en quelque sorte soutenir à la rigueur et dans

Le cardinal de Granvelle, chargé de l'exécution de la bulle, commit pour cela Morillon, son grand-vicaire, lui enjoignit de procéder avec une charité vraiment chrétienne, pour réparer doucement la faute de Baïus; ce qui, dit le cardinal, fera plus d'honneur à l'université et à eux-mêmes, et leur procurera plus de réputation que s'ils se conduisaient avec aigreur.

» le sens propre des termes de ceux qui les ont avancées. »

La différence de ces deux leçons dépend d'une virgule placée devant ou après le mot *possint*, comme tout le monde peut s'en convaincre en lisant le prononcé de la bulle en latin. » Quas quidem sententias, stricto coram nobis examine ponderatas, quanquàm nonnullæ aliquo pacto sustineri possint, » in rigore et proprio verborum sensu ab auctoribus intento » damnamus. » Il est clair que la virgule qui est après *intento*, placée après *possint*, fait un sens absolument différent.

Les défenseurs de Baïus ont prétendu qu'il faut lire la virgule après intento, non pas après possint : nous ferons sur cela quelques réflexions.

1° Une censure dogmatique a toujours pour objet le sens propre et naturel des propositions, et la censure du pape serait injuste, informe, absurde, si elle proscrivait les soixante-seize propositions et les livres dont elles sont extraites, seulement à cause d'un sens étranger, qu'elles n'ont ni dans le livre, ni dans l'esprit des auteurs, mais qu'on peut leur donner.

2° Le cardinal de Granvelle, chargé de l'affaire du Baïanisme par Pie V, déclara que Baïus avait encouru les censures portées par la bulle, pour avoir défendu les propositions dans le sens des paroles de l'auteur.

3° Grégoire XIII obligea Baïus à confesser que ses propositions étaient condamnées par la bulle dans le sens qu'il avait enseigné, et exigea de l'université de Louvain qu'elle enseignât la contradictoire de toutes ces propositions, pour se conformer à la bulle.

4° Urbain VIII fit imprimer la constitution de Pie V avec la virgule après possint, et non pas après intento.

5° Le Saint Siége exigea des universités de Louvain et de Douai une acceptation pure et simple de la bulle, et voulut que, dans cette acceptation, on déclarât qu'aucune des propositions ne peut être soutenue, prise en rigueur et dans le sens propre des paroles.

6° Les défenseurs de Baïus prétendent que, dans la copie

Morillon assembla la faculté étroite de Louvain, le 16 novembre 1570, publia la bulle de Pie V dans l'assemblée de cette faculté, sans en laisser néanmoins de copie; requit que les docteurs en théologie la souscrivissent, et leur demanda s'ils voulaient obéir à la constitution du pape qu'il venait de leur présenter. Six docteurs de Louvain, et Baïus même se soumirent.

Comme Baïus n'était point nommé dans la bulle, il resta dans l'université de Louvain, et fut même fait chancelier et conservateur des priviléges de l'université de Louvain, en 1578.

La même année, les querelles qui semblaient apaisées, se renouvelèrent; d'un côté, Baïus fut accusé de tenir encore les erreurs condamnées, et de l'autre, on fit naître un doute sur l'authenticité de la bulle; quelques-uns prétendirent qu'elle était supposée, et d'autres qu'elle était subreptice.

---

de la bulle envoyée par le pape même et déposée dans les archives de la faculté de Louvain pour y servir d'original, il n'y a ni virgules, ni distinction d'articles, dont on ne peut deviner la division que par des lettres majuscules qui paraissaient à la tête de chaque article. (Dissert. sur les bulles contre Baïus, p. 58).

Dans cette supposition même, ne faut-il pas s'en rapporter sur le sens de la bulle, à Urbain VIII et à Grégoire XIII, et aux principes de la critique qui ne permettent pas de placer la virgule après possint, comme on l'a fait voir dans les premières réflexions ?

7° Dans les lettres que le cardinal de Granvelle écrivit à Morillon, pour l'exécution de la bulle, il est clair que l'on croyait à Rome, et que le cardinal de Granvelle pensait qu'on avait condamné les livres et les sentimens de Baïus. (Inter Opera Baii, t. 2, p. 59).

Voyez l'histoire du Baïanisme ou de l'hérésie de Baïus, avec des notes historiques, chronologiques, etc., suivies d'éclaircissemens, etc. par le Père J. B. Duchesne, de la compagnie de Jésus; à Douai, in-4°, 1731.

Traité historique et dogmatique sur la doctrine de Baïus, et sur l'autorité des papes qui l'ont condamnée. 1739, 2 vol. in-12.

Le roi d'Espagne appuya la sollicitation de quelques théologiens de Louvain auprès de Grégoire XIII, pour apaiser ces contestations, et le pape donna une bulle, dans laquelle il inséra la bulle entière de Pie V, sans la confirmer expressément, ni condamner de nouveau les articles qui y étaient contenus, mais en déclarant seulement qu'il avait trouvé cette bulle dans les registres de Pie V, et qu'on devait y ajouter foi.

Cette bulle fut notifiée à la faculté de Louvain, par le P. Tolet, jésuite, confesseur de Grégoire XIII, et chargé de la faire exécuter.

Baïus déclara qu'il condamnait les articles portés dans la bulle; qu'il les condamnait selon l'intention de la bulle, et de la manière que la bulle les condamnait.

Les docteurs de Louvain firent la même déclaration; Baïus signa même une déclaration, par laquelle il reconnaissait qu'il avait soutenu plusieurs des soixante-seize propositions condamnées dans la bulle, et qu'elles étaient censurées dans le sens dans lequel il les avait enseignées : Baïus signa cet acte, le 24 mars 1580, et Grégoire XIII lui écrivit ensuite un bref très-obligeant, en lui envoyant une copie de la bulle de Pie V, qu'il avait demandée.

Urbain VIII confirma, en 1642, la condamnation portée par Pie V.

On a beaucoup disputé sur l'autorité de ces bulles: cette discussion n'appartient pas à mon sujet; je me contenterai d'indiquer les auteurs qui en ont traité (1).

---

(1) Le Père Duchesne, loc. cit., cinquième instruct. pastor. de M. Languet, arch. de Sens, p. 877, etc. Instruc. pastorale de M. de Cambrai, 1735. Traité historique cité ci-dessus. Diss. sur les bulles contre Baïus, 1737, in-12. Dissert. sur les bulles contre Baïus et sur l'état de nature pure, par le P. de Gennes, 1722, 2 vol. in-12.

Suites des contestations élevées sur la Doctrine de Baïus.

Malgré les précautions que l'on avait prises pour étouffer l'esprit de division entre les théologiens des Pays-Bas, les contestations continuèrent dans la faculté de Louvain : Baïus était toujours soupçonné d'attachement aux opinions proscrites par la bulle de Pie V; on l'accusait même hautement de refuser de faire prêter aux candidats le serment de soumission à cette bulle, et d'avoir osé proposer qu'on biffât cet article du serment qu'on exigeait d'eux lorsqu'ils se présentaient aux grades.

Ces accusations furent envoyées au Père Tolet, jésuite, à qui on adressa en même temps plusieurs propositions qui concernaient la doctrine et la conduite de Baïus; et ce jésuite en renvoya le jugement aux universités d'Alcala et de Salamanque, qui censurèrent les propositions de Baïus.

L'évêque de Verceil, nonce du pape en Flandre, pour rétablir la paix dans la faculté de Louvain, fit dresser un corps de doctrine opposé aux articles censurés par Pie V, et toute la faculté de Louvain s'engagea par serment à le prendre pour règle de ses sentimens (1).

Depuis ce corps de doctrine, on croyait la paix si bien établie dans la faculté de théologie de Louvain, que rien dans la suite ne serait capable de la troubler, lorsque la doctrine que deux théologiens jésuites (Lessius et Hamélius) enseignèrent sur la grâce et sur la prédestination, renouvela toutes les disputes.

Rien n'était plus opposé aux sentimens de Baïus, que les principes de Lessius. Ce théologien supposait que Dieu, après le péché d'Adam, donnait à tous les hommes des moyens suffisans contre le péché,

(1) Baïana, ibid. Dupin, hist. du 16e siècle.

et des secours pour acquérir la vie éternelle; que l'Ecriture était remplie de préceptes et d'exhortations pour engager les pécheurs à se convertir; d'où Lessius concluait encore que Dieu leur donnait un secours suffisant pour pouvoir se convertir, puisque Dieu ne commande point des choses impossibles. Lessius croyait que saint Augustin ne semblait pas exposer, selon l'intention de l'Apôtre, ces paroles de l'épître à Timothée, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*, en disant que saint Paul avait entendu que Dieu veut que tous ceux qui sont sauvés, soient sauvés.

Lessius enseignait que tous les endroits de l'Ecriture sainte qui signifient qu'il est impossible à certaines personnes de se convertir, doivent être entendus de telle sorte, que le terme d'impossible signifie ce qui est extrêmement difficile: il soutenait que celui qui ignore invinciblement la foi, est obligé d'observer les préceptes naturels, c'est-à-dire, le décalogue, et qu'il avait un secours moral suffisant pour les accomplir, parce que Dieu n'oblige personne à l'impossible; qu'autrement on retomberait dans les erreurs des hérétiques, qui disent que, depuis le péché originel, le libre arbitre pour le bien a été perdu: il croyait que la prédestination à la gloire ne se faisait pas avant la prévision des mérites, et disait que quand saint Augustin serait d'une opinion contraire, cela n'importerait pas beaucoup.

Lessius enseignait encore quelque chose concernant l'Ecriture sainte, opposé aux sentimens des docteurs de Louvain, mais qui n'avait aucun rapport au Baïanisme: nous ne parlerons point de cet objet, sur lequel on peut voir la censure de la faculté de Louvain, imprimée à Paris, 1641.

Il y avait dans la faculté de Louvain des théologiens

logiens qui conservaient toujours du penchant pour les opinions de Baïus ; d'ailleurs, l'autorité de saint Augustin était si grande dans cette université, que la doctrine de Lessius révolta beaucoup de monde, et il y a beaucoup d'apparence que Baïus profita de ces dispositions, et employa son crédit pour faire censurer la doctrine de Lessius.

La faculté de Louvain censura en effet trente propositions extraites des livres de Lessius, comme contenant, pour la plupart, une doctrine entièrement opposée à ce que saint Augustin a enseigné en mille endroits de ses écrits, touchant la grâce et le libre arbitre : elle déclarait que l'autorité de saint Augustin ayant toujours été extrêmement respectée dans l'Eglise, par les conciles, par les papes et par les auteurs ecclésiastiques les plus illustres, c'était outrager les uns et les autres que de ne pas déférer à cette autorité ; enfin, que les propositions de Lessius renouvelaient et ressuscitaient toutes celles des Semi-Pélagiens de Marseille, si solennellement condamnées par le saint Siége (1).

La faculté de Louvain envoya sa censure à toutes les églises des Pays-Bas; et pour perpétuer autant qu'elle le pourrait ses sentimens sur les matières contestées, elle institua une leçon publique de théologie pour réfuter les opinions de Lessius, et chargea de cet emploi Jacques Janson, ami zélé de Baïus, et maître de Jansénius.

L'université de Douai, que l'on peut nommer la fille de celle de Louvain, émue par l'exemple de sa mère, et peut-être encore aussi ennemie qu'elle des nouveaux colléges des Jésuites, fit une censure de leurs propositions, semblable à celle de Louvain. Elles avaient été envoyées à Douai, par les arche-

(1) Hist. Congreg. de Auxiliis, l. i, c. 7.

vêques de Cambrai et de Malines et par l'évêque de Gand : ce fut Guillaume Estius, docteur de Louvain, transféré à Douai, qui dressa cette censure, plus forte et plus étendue que celle de Louvain.

Les Jésuites envoyèrent à Rome la censure de Louvain. Sixte-Quint, qui occupait alors le Siége de saint Pierre, dépêcha des ordres au nonce des Pays-Bas, pour accommoder ce différent. Le nonce se rendit à Louvain, et fit assembler la faculté chez lui ; douze docteurs s'y trouvèrent, entre lesquels étaient Michel Baius, Henri Granius et Jean de Lens. Le nonce, après les formalités ordinaires, témoigna souhaiter que la faculté réduisît ce qui était en dispute à certains articles : de Lens le fit avec Granius, et le nonce défendit aux deux partis de disputer de vive voix ou par écrit sur ces matières, et ils se soumirent tous deux à cette défense. Le nonce défendit encore, sous peine d'excommunication, à tous ceux qui embrassaient les intérêts de la faculté ou des Jésuites, d'en disputer ni en public, ni en particulier, en condamnant l'un ou l'autre sentiment, que l'Eglise romaine, la maîtresse de toutes les Églises, n'avait point condamné. Il excommunia de plus, en général, tous ceux qui traiteraient les dogmes de l'un ou de l'autre parti, de suspects, scandaleux ou dangereux, jusqu'à ce que le saint Siége en eût jugé. Par cette ordonnance, le nonce permettait à Lessius et à Hamélius d'enseigner leur doctrine, pourvu qu'ils ne réfutassent pas les sentimens de leurs adversaires, et donnait aussi la même liberté au parti opposé.

Cette même année, Louis Molina, jésuite espagnol, qui avait été professeur en théologie dans l'université d'Ebora, en Portugal, publia son ouvrage, intitulé, *la Concorde de la grâce et du Libre Arbitre*, etc.

Les dominicains de Valladolid firent soutenir une

dispute publique en faveur de la doctrine opposée à celle de Molina, l'an 1590 ; dès-lors les deux ordres commencèrent à s'échauffer en Espagne l'un contre l'autre. Clément VIII imposa silence aux deux partis, par un bref du 15 août 1594 : Philippe II donna de semblables ordres dans ses états ; mais ces ordres ne furent point exécutés, et le pape, à la sollicitation des deux partis, établit une congrégation à Rome, pour juger de cette affaire, en sorte qu'il n'y eût plus désormais de contestation sur cette matière (1).

On trouve dans une histoire particulière, les suites et les effets de ces congrégations, qui n'ont rapport qu'aux Jésuites et aux Dominicains (2).

Les disputes sur la grâce et sur la prédestination n'avaient pas plus été terminées à Louvain qu'en Espagne : les partisans de Baïus prétendirent que les propositions condamnées, prises en un certain sens, ne contenaient que la doctrine de saint Augustin ; de leur côté, Lessius et ses partisans prétendirent que leurs sentimens n'étaient point contraires à la doctrine de saint Augustin : toutes les disputes des théologiens de Louvain, sur les matières de la grâce et de la prédestination, se réduisirent insensiblement à savoir quel était le sentiment de saint Augustin ; et Janson, chargé de combattre la doctrine de Lessius, s'occupa à la combattre par les principes de saint Augustin.

Lessius admettait une grâce accordée à tous les hommes pour se sauver, et dans tous les infidèles un secours moral pour remplir la loi naturelle.

Il devait naturellement s'élever parmi les disciples de Janson, quelqu'un qui combattît les principes

(1) Trad. de l'Eglise Rom., part. 4, p. 184, etc.
(2) Hist. Congreg. de Auxiliis, auctore Aug. le Blanc.

de Lessius par l'autorité de saint Augustin, et qui souhaitât de trouver dans ce Père, que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, qu'il commande des choses impossibles, qu'il ne veut pas que tous les hommes soient sauvés.

Il y a bien de l'apparence que ce fut dans ces dispositions que Jansénius lut saint Augustin; il en fit une étude profonde; il lut dix fois tous ses ouvrages, et trente fois tous ses écrits contre les Pélagiens; il y trouva la doctrine que vraisemblablement il y avait cherchée (1).

Mais cette doctrine prit entre les mains de Jansénius un ordre systématique qu'elle n'avait point eu jusqu'alors, et ne s'offrit que comme le développement des vérités que saint Augustin avait défendues et éclaircies contre les Pélagiens, dont Lessius et Molina renouvelaient les principes.

Jansénius mourut avant la publication de son ouvrage, qui parut à Paris, en 1640.

Le cardinal de Richelieu qui avait haï Jansénius pendant qu'il vivait, voulut faire réfuter son livre (2). Il chargea de cette commission Isaac Habert, théologal de Paris, depuis évêque de Vabres.

Habert commença à attaquer Jansénius par trois sermons, où il dit que le saint Augustin de Jansénius était un saint Augustin mal entendu, mal expliqué, mal allégué, et maltraita extrêmement les Jansénistes.

Antoine Arnaud prit la défense de l'évêque

(1) Cornelii Jansen. Episcopi Yprensis, August. Synopsis vitæ auctoris, t. 1, lib. præmial., c. 10, p. 10, t. 2.

(2) Jansénius était auteur d'un ouvrage intitulé, Mars Gallicus; il soutenait, dans cet ouvrage, les intérêts de l'Espagne contre la France, avec laquelle elle était alors en guerre : on dit que c'est-là l'origine de la haine de ce cardinal contre Jansénius. Apol. des Cens., p. 144.

d'Ypres : Habert répondit, dans un ouvrage qu'il intitula, *Défense de la Foi ;* M. Arnaud répliqua par une seconde apologie, à laquelle M. Habert ne répondit point ; mais il publia un ouvrage où il exposait les sentimens des Pères grecs sur la grâce.

Urbain VIII, après avoir fait examiner avec soin le livre de Jansénius, le défendit, comme renouvelant quelques-unes des propositions de Baius, qui avaient été condamnées par Pie V et par Grégoire XIII.

Jansénius, dans le corps de son ouvrage, attaque souvent Molina, Lessius, et tous ceux qui pensaient comme eux ; il a mis à la fin un parallèle de leurs opinions avec celles des Semi-Pélagiens de Marseille.

Lessius et Molina étaient membres d'une société féconde en savans, en théologiens profonds, qui avaient combattu avec gloire les erreurs des Protestans ; Lessius et Molina eurent dans leurs confrères des défenseurs ; ils en trouvèrent même parmi les docteurs de Louvain et de Paris.

On vit donc alors en France deux partis, dont l'un prétendait défendre la doctrine de saint Augustin, et combattre dans ses adversaires les erreurs des Pélagiens et des Semi-Pélagiens, tandis que l'autre prétendait défendre la liberté de l'homme et la bonté de Dieu, contre les erreurs de Luther et de Calvin.

Les esprits s'échauffèrent en France, les docteurs se partagèrent, et le syndic de la faculté représenta, dans l'assemblée du 1^er^ juillet, qu'il se glissait des sentimens dangereux parmi les bacheliers, et qu'il serait nécessaire d'examiner en particulier sept propositions, qu'il récita.

Les cinq premières regardaient la doctrine de la grâce ; ce sont celles qui ont tant fait de bruit dans la suite. La sixième et la septième regardaient la pénitence.

On nomma des commissaires, on dressa une censure des propositions; soixante docteurs appelèrent de la censure comme d'abus: le parlement défendit de rendre public le projet de censure, et de disputer sur les propositions qui y étaient contenues, jusqu'à ce que la cour en eût ordonné autrement. Cet arrêt est du 5 octobre 1649.

Cependant les défenseurs et les adversaires de Jansénius mettaient tout en usage pour faire prévaloir leur sentiment. Sur la fin de l'année suivante (1650), M l'Evêque de Vabres écrivit une lettre latine où étaient renfermées les cinq propositions, pour prier le pape d'en juger, et engagea divers prélats à la signer, pour l'envoyer ensuite à Rome.

Innocent X fit examiner les cinq propositions, et publia en 1653, une bulle, datée du 31 mai, dans laquelle il dit que quelques controverses étant nées en France, sur les opinions de Jansénius et particulièrement sur cinq propositions, il avait été prié d'en juger. Ces propositions sont:

1° Quelques préceptes de Dieu sont impossibles aux justes, selon leurs forces présentes, quoiqu'ils souhaitent et tâchent de les observer; ils sont destitués de la grâce par laquelle ils sont possibles.

2° Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3° Pour mériter et démériter, dans l'état de nature corrompue, la liberté qui exclut la nécessité n'est pas requise en l'homme, mais il suffit d'avoir la liberté qui exclut la contrainte.

4° Les Semi-Pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure, prévenante pour chaque action en particulier, même dans le commencement de la foi, et ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette grâce fût de telle nature que la volonté eût le pouvoir d'y résister ou d'y consentir.

5° C'est une erreur des Semi-Pélagiens, de dire que Jésus-Christ soit mort, et qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes.

La première proposition est déclarée téméraire, impie, blasphématoire, digne d'anathème, et hérétique.

La seconde, hérétique.

La troisième, hérétique.

La quatrième, fausse et hérétique.

La cinquième, fausse, téméraire, scandaleuse; et si elle est entendue dans le sens que Jésus-Christ ne soit mort que pour le salut des prédestinés seulement, le pape la condamne comme impie, blasphématoire, injurieuse, dérogeant à la miséricorde divine, et hérétique.

Le même jour que la bulle fut expédiée, Innocent l'envoya au roi de France, avec un bref; il écrivit aussi un autre bref aux évêques de France.

Le 9 juillet, le roi fit une déclaration adressée aux archevêques et évêques de France, où il est dit que la constitution d'Innocent ne contenant rien qui fût contraire aux libertés de l'Eglise gallicane, le roi entendait qu'elle fût publiée par tout le royaume.

Trente évêques, qui se trouvèrent en ce temps-là à Paris, écrivirent une lettre de remercîment, de concert avec le cardinal Mazarin : les mêmes prélats écrivirent une lettre circulaire aux autres évêques.

Les défenseurs de Jansénius avaient toujours reconnu dans les propositions condamnées, un mauvais sens; mais ils prétendaient que ce sens n'était pas celui de Jansénius.

Trente-huit évêques, assemblés à Paris, écrivirent au pape une lettre datée du 28 mars 1654, dans laquelle ils marquaient, » qu'un petit nombre d'ec-» clésiastiques rabaissaient honteusement la majesté » du décret apostolique, comme s'il n'avait terminé

» que des controverses inventées à plaisir; qu'ils » faisaient bien profession de condamner les cinq » propositions, mais en un autre sens que celui de » Jansénius; qu'ils prétendaient, par cet artifice, » se laisser un champ ouvert pour y rétablir les » mêmes disputes; qu'afin de prévenir ces incon- » véniens, les évêques soussignés, assemblés à Paris, » avaient déclaré, par une lettre circulaire jointe » à celle qu'ils écrivaient au pape, que ces cinq » propositions sont de Jansénius; que sa Sainteté » les avait condamnées en termes exprès et très- » clairs au sens de Jansénius, et que l'on pourrait » poursuivre comme hérétiques ceux qui les sou- » tiendraient. »

Innocent X répondit par un bref du 29 septembre, dans lequel il les remercie de ce qu'ils avaient travaillé à faire exécuter sa constitution, et dit que, dans les cinq propositions de Corneille Jansénius, il avait condamné la doctrine contenue dans son livre.

Le clergé de France, assemblé à Paris, écrivit, le 2 septembre 1656, une lettre signée de tous les prélats et autres députés de l'assemblée générale, où l'on représentait au pape, que » les Jansénistes » tâchaient de réduire la controverse à la question » de fait, dans laquelle ils enseignaient que l'Eglise » peut errer, et rendaient ainsi inutile le bref » d'Innocent X: on prie sa Sainteté de confirmer » cette condamnation, comme si la question de droit » et celle de fait étaient la même. »

La même assemblée du clergé reçut un bref d'Alexandre VII, qui confirmait la bulle d'Innocent X, et déclarait expressément que les propositions avaient été condamnées dans le sens de Jansénius.

Les défenseurs de Jansénius prétendirent que ce bref n'obligeait personne à signer le formulaire; quelques évêques même n'en exigeaient point la

signature : alors le roi pria le pape d'envoyer un formulaire, et le Saint Père donna une bulle, du 15 février 1665, dans laquelle ce formulaire était inséré, avec ordre à tous les évêques de le faire signer.

Moi N. me soumets à la constitution apostolique d'Innocent X, donnée le 21 mai de l'an 1665, et je rejette et condamne les cinq propositions extraites du livre de Cornélius Jansénius, intitulé *Augustinus*, et dans le sens du même auteur, comme le saint Siége apostolique les a condamnées par les susdites constitutions; c'est ce que je jure : ainsi Dieu m'aide, et ses saints Evangiles.

Ce formulaire fut autorisé par une déclaration du roi, vérifiée en parlement, et reçu de tous les évêques.

Il faut en excepter les évêques d'Alet, de Pamiez, de Beauvais et d'Anvers : dix-neuf évêques écrivirent à Clément IX, en faveur des quatre évêques; ils écrivirent ensuite au roi, pour lui représenter que » dans cette affaire il ne s'agissait nullement de la » foi, ni des déclarations du roi, et que tout le » crime des quatre évêques consistait à s'être opposés » à une nouvelle et pernicieuse doctrine, contraire » à tous les principes de la religion, aux intérêts » du roi et à la sûreté de l'état, par laquelle on » voulait attribuer au pape ce qui n'appartient qu'à » Dieu seul, en rendant le pape infaillible dans les » faits même; ils suppliaient le roi de vouloir ouïr » les justifications des quatre évêques. »

Denis Talon, avocat du roi, porta ses plaintes au parlement, et dit qu'il se faisait des cabales, des assemblées illicites, pour faire signer à des évêques une lettre adressée au roi, dans laquelle il y avait des maximes capables de troubler la paix de l'Eglise, et d'affaiblir l'autorité des déclarations et des bulles enrégistrées dans le parlement, touchant la doctrine de Jansénius.

Sur ces plaintes, le parlement défendit de faire imprimer ni débiter cette lettre, ni aucuns autres écrits semblables, sur peine d'être traité comme perturbateur du repos public.

Les quatre évêques firent leur paix avec Clément IX et avec Louis XIV, et la distinction du fait et du droit n'eut plus lieu en France. (Voyez *le Journal de Saint-Amour*, *pièces touchant les quatre évêques.*)

La soumission des quatre évêques semblait avoir assoupi les disputes, lorsqu'en 1701 on vit paraître un imprimé, appelé *Cas de Conscience*, décidé par quarante docteurs de la faculté de Paris, dont plusieurs déclarèrent dans la suite avoir été surpris pour cette signature.

On y définissait que tout confesseur pouvait absoudre un pénitent qui aurait signé purement et simplement la condamnation du livre et des propositions de Jansénius, quoiqu'en signant il ne crût point à cette décision sur le fait, et qu'il n'eût d'autre vue que de garder là-dessus un silence respectueux. Cet imprimé fut condamné par M. de Noailles, archevêque de Paris, et par le plus grand nombre des évêques; et tous ceux qui avaient souscrit à la décision du *Cas de Conscience*, se sont rétractés, un seul excepté, que la sorbonne a exclus de son corps.

Enfin, Clément XI mit fin à toutes ces disputes, par sa constitution du 17 juillet 1705, dans laquelle, après avoir rapporté les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, il déclare que *celui-là ne rend pas l'obéissance nécessaire aux constitutions des pontifes sur la question présente, qui ne les reçoit qu'avec un silence respectueux.*

Le clergé, assemblé à Paris l'an 1705, reçut cette bulle et l'accepta.

BARDESANE, naquit en Syrie, et fut un des plus illustres défenseurs de la religion chrétienne: il vivait sous Marc-Aurèle, qui conquit la Mésopotamie l'an 166. Comme ce prince était opposé au christianisme, Apollone, son favori, voulut engager Bardesane à renoncer à la foi; mais Bardesane répondit qu'il ne craignait point la mort, et qu'il ne la pourrait éviter quand même il ferait ce que l'empereur demandait de lui.

Cet homme, si distingué par ses lumières et par ses vertus, tomba dans l'hérésie des Valentiniens; il admit plusieurs générations d'Eons, et nia la résurrection.

Nous ne savons pas bien quelle suite d'idées conduisit Bardesane dans cette erreur, qu'il abandonna dans la suite, mais dont il ne se dégagea pas entièrement.

Apprenons, par cet exemple, qu'il n'y a peut-être point d'erreur qui n'ait un côté séduisant et capable d'en imposer à la raison éclairée et animée de l'amour de la vérité; apprenons encore, par cet exemple, quelle doit être notre indulgence pour ceux qui tombent dans l'erreur, et combien nous devons peu nous enorgueillir de l'avoir évitée.

La chute de Bardesane prouve, ce me semble, que le Clerc et d'autres critiques avec lui ont eu tort de traiter l'erreur de Valentin comme un tas d'absurdités qui ne méritaient pas d'être examinées.

Il est vrai que Bardesane ne persista pas dans cette erreur, mais il tomba dans d'autres; il cherchait, comme tous les philosophes et les théologiens de son temps, la solution de cette grande question : *Pourquoi y a-t-il du mal dans le monde?* et voici comment il la conçut.

Il est absurde de dire que Dieu a fait le mal; il faut donc supposer que le mal a une cause dis-

tinguée de Dieu : cette cause, selon Bardesane, était Satan ou le démon, que Bardesane regardait comme l'ennemi de Dieu, mais non pas comme sa créature.

Bardesane n'avait supposé que Satan n'était pas une créature du Dieu bon, que pour ne pas mettre sur le compte de l'Etre suprême les maux qu'on voit dans le monde; il ne donna donc à Satan aucun des attributs de la Divinité, excepté d'exister par lui-même, et il ne s'aperçut pas qu'un être qui existe par lui-même, a toutes les perfections : il admettait donc un principe du mal distingué de l'Etre suprême, et ne reconnaissait qu'un seul Dieu.

Par une suite de cette opinion, Bardesane ne donnait à Satan aucune part dans l'administration du monde, que celle qui était nécessaire pour expliquer l'origine du mal.

Ainsi, selon Bardesane, Dieu avait créé le monde et l'homme; mais l'homme qu'il avait formé au commencement, n'était point l'homme revêtu de chair; c'était l'ame humaine unie à un corps subtil, et conforme à sa nature.

C'était cette ame qui avait été formée à l'image de Dieu, et qui, surprise par l'artifice du démon, avait transgressé la loi de Dieu, ce qui avait obligé le créateur à la chasser du paradis, et à la lier à un corps charnel, qui était devenu sa prison : Bardesane disait que c'étaient-là les tuniques de peau dont Dieu avait couvert Adam et Eve, depuis le péché.

L'union de l'ame à un corps charnel était donc la suite de son péché, selon Bardesane, et il en concluait : 1° que Jésus-Christ n'avait point pris un corps humain; 2° que nous ne ressusciterons point avec le corps que nous avons sur la terre, mais bien avec le corps subtil et céleste qui doit être l'habitation d'une ame pure et innocente (1).

(1) Origen., Dial. contr. Marcion, sect. 3, p. 70, 71.

Bardesane reconnaissait l'immortalité de l'ame, la liberté, la toute-puissance et la providence de Dieu (1).

Ce philosophe avait combattu le destin ou la fatalité, dans un excellent ouvrage, dont Eusèbe nous a conservé un grand fragment : il croyait que les ames n'étaient pas assujéties au destin, mais il croyait que, dans les corps, tout était soumis aux lois de la fatalité (2).

BASILIDE, était d'Alexandrie et vivait au commencement du second siècle. La philosophie de Pythagore et de Platon était alors extrêmement en vogue à Alexandrie : la religion chrétienne y avait été annoncée avec succès, et les sectes séparées du christianisme y avaient pénétré.

Les recherches des philosophes avaient alors principalement pour objet l'origine du monde, et surtout l'origine du mal dans le monde. Basilide regarda cette seconde question comme l'objet le plus intéressant pour la curiosité humaine; il en chercha l'explication dans les livres des philosophes, dans les écrits de Simon, dans l'école de Ménandre, chez les chrétiens même.

Aucun ne le satisfit pleinement sur cette grande difficulté; pour la résoudre, il se forma lui-même un système, composé des principes de Pythagore, de ceux de Simon, des dogmes des chrétiens et de la croyance des Juifs. (3).

Basilide supposa que le monde n'avait point été

(1) Euseb., de Præp. Evang., l. 6, c. 10.

(2) Euseb., hist eccles. l. 4, c. 30. Epiph., hær. 56. Photius, bib. cod. 223. Euseb. præp., l. 6, c. 10. Hist. Bardesanis et Bardesanistarum, in-4°, 1710, par Strunzius. Ittig. de hær., p. 133.

(3) Fragm. l. 13. Comment. Basilid. dans Grab. Spicileg. PP. sæculi 2, p. 39. Clem. Alex., l. 4. Strom. p. 506.

créé immédiatement par l'Etre suprême, mais par des intelligences que l'Etre suprême avait produites : c'était le système à la mode ; et la difficulté de concilier l'origine du mal avec la bonté de l'Etre suprême, avait fixé à cette supposition presque toutes les sectes qui avaient entrepris d'expliquer l'origine du monde et celle du mal. Simon, Ménandre, Saturnin, supposaient tous un Etre suprême qui avait produit des intelligences, et faisait naître le mal de l'imperfection de ces intelligences subalternes, que chacun faisait agir de la manière la plus propre à expliquer la difficulté dont il était le plus frappé.

Il ne suffisait pas alors d'expliquer en général comment le mal physique s'était introduit dans le monde ; il fallait rendre raison des désordres et de la misère des hommes, expliquer en particulier l'histoire des malheurs des Juifs, faire comprendre comment l'Etre suprême avait jeté des regards de miséricorde sur le genre humain, et envoyé son Fils sur la terre pour sauver les hommes : voici quels étaient les principes de Basilide sur tous ces objets.

L'Etre incréé avait produit, selon Basilide, l'intelligence, l'intelligence avait produit le Verbe, le Verbe avait produit la prudence, la prudence avait produit la sagesse et la puissance, la sagesse et la puissance avaient produit les vertus, les princes, les anges.

Les anges étaient de différens ordres, et le premier de ces ordres avait produit le premier ciel ; et ainsi de suite, jusqu'à trois cent soixante-cinq (1).

Les anges qui occupent le dernier des cieux, ont fait le monde ; il n'est donc point étonnant d'y voir du bien et du mal : ils ont partagé l'empire

(1) Les principes philosophiques de ce système sont exposés à l'article Simon Saturnin.

du monde, et le prince des anges du ciel dans lequel se trouve la terre, a eu les Juifs en partage; voilà pourquoi il a opéré tant de prodiges en leur faveur; mais cet ange ambitieux a voulu soumettre toutes les nations aux Juifs, pour dominer sur le monde entier; alors les autres anges se sont ligués contre lui, et toutes les nations sont devenues ennemies des Juifs.

Ces idées étaient conformes en partie à la croyance des anciens Hébreux, qui étaient persuadés que les différentes nations étaient chacune sous la protection d'un ange (1).

Depuis que l'ambition des anges avait armé les nations, les hommes étaient malheureux et gémissaient sous leur tyrannie : l'Etre suprême, touché de leur sort, avait envoyé son premier Fils, ou l'intelligence *Jésus* ou *le Christ*, délivrer les hommes qui croiraient en lui.

Le Sauveur avait fait, selon Basilide, les miracles que les chrétiens racontaient; cependant il ne croyait pas que Jésus-Christ se fût incarné : c'est apparemment la difficulté d'allier l'état d'humiliation et de douleur où Jésus-Christ avait paru sur la terre, qui détermina Basilide à soutenir que Jésus-Christ n'avait que l'apparence d'un homme; que, dans la passion, il avait pris la figure de Siméon le Cyrénéen, et lui avait donné la sienne, et qu'ainsi les Juifs avaient crucifié Siméon au lieu de Jésus-Christ, qui les regardait cependant et se moquait d'eux sans qu'on le vît; ensuite Jésus-Christ était monté aux cieux vers son Père, sans avoir jamais été connu de personne (2).

Basilide croyait qu'on ne devait pas souffrir la

(1) Deuteron. 32, v. 8. Daniel, c. 10, v. 20, 21. Voyez l'art. ANGELIQUES.

(2) Epiph., hær. 24.

mort pour Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ n'étant pas mort, mais Siméon le Cyrénéen, les martyrs ne mouraient pas pour Jésus-Christ, mais pour ce Siméon (1).

La dépendance dans laquelle les hommes vivaient sous les anges, était une difficulté contre la bonté de Dieu : Basilide la résolvait en disant que les ames péchaient dans une vie antérieure à leur union avec le corps, et que cette union était un état d'expiation, dont l'ame ne sortait qu'après s'être purifiée en passant successivement de corps en corps, jusqu'à ce qu'elle eût satisfait à la justice divine qui n'infligeait point d'autres châtimens, et qui ne pardonnait cependant que les fautes involontaires (2).

Basilide croyait que nous avions deux ames; il avait adopté ce sentiment d'après les Pythagoriciens, pour expliquer les combats de la raison et des passions (3).

Il s'était beaucoup appliqué à la magie, et il paraît qu'il était fort entêté des rêveries de la cabale; il supposait une grande vertu dans le mot *Abrasas* ou *Abraxas* : voici, ce me semble, la source de cette singulière opinion, qui a principalement rendu Basilide célèbre.

Pythagore, dont Basilide avait adopté les principes, reconnaissait, comme les Chaldéens ses maîtres, l'existence d'une intelligence suprême qui avait formé le monde; ce philosophe voulut connaître la fin que cette intelligence s'était proposée dans la production du monde : il porta sur la nature un œil attentif, pour découvrir les lois qu'elle suit

(1) Iræn. l. 1, c. 22.

(2) Clem. Alex. Strom., l. 4, p. 369; l. 5, p. 398. Origen. in Matth., tract. 28.

(3) Clem. Alex., l. 2 Strom., p. 299.

dans

dans les phénomènes, et saisir le fil qui liait les évènemens.

Ses premiers regards se portèrent vers le ciel, où l'auteur de la nature semble manifester plus clairement son dessein. Il y découvrit un ordre admirable et une harmonie constante : il jugea que l'ordre et l'harmonie constante qui régnaient dans le ciel, n'étaient que les rapports qu'on apercevait entre les distances des corps célestes et leurs mouvemens réciproques.

La distance et le mouvement sont des grandeurs, ces grandeurs ont des parties, et les plus grandes ne sont que les plus petites, multipliées un certain nombre de fois.

Ainsi les distances, les mouvemens des corps célestes s'exprimaient par des nombres, et l'intelligence suprême, avant la production du monde, ne les connaissait que par des nombres purement intelligibles.

C'est donc, selon Pythagore, sur le rapport que l'intelligence suprême apercevait entre les nombres intelligibles, qu'elle avait formé et exécuté le plan du monde.

Le rapport des nombres entr'eux n'est point arbitraire; le rapport d'égalité entre deux fois deux et quatre, est un rapport nécessaire, indépendant, immuable.

Puisque les rapports des nombres ne sont point arbitraires, et que l'ordre des productions de l'intelligence suprême dépend du rapport qui est entre les nombres, il est clair qu'il y a des nombres qui ont un rapport essentiel avec l'ordre et l'harmonie, et que l'intelligence suprême qui aime l'ordre et l'harmonie, suit dans son action les rapports de ces nombres, et ne peut s'en écarter.

La connaissance de ce rapport, ou ce rapport

est dans la loi qui dirige l'intelligence suprême dans ses productions ; et comme ces rapports s'expriment eux-mêmes par des nombres, on supposa dans les nombres une force ou une puissance capable de déterminer l'intelligence à produire certains effets plutôt que d'autres.

D'après ces idées, on rechercha quels étaient les nombres qui plaisaient davantage à l'Etre suprême: on vit qu'il y avait un soleil, on jugea que l'unité était agréable à la Divinité : on vit sept planètes, on conclut encore que le nombre de sept était agréable à l'intelligence suprême.

Telle était la philosophie pythagoricienne qui s'était répandue dans l'Orient, pendant le premier et le second siècle du christianisme, et qui dura long-temps après.

Basilide, qui avait adopté les principes de la philosophie pythagoricienne, chercha, comme les autres, à connaître les nombres qui étaient les plus agréables à l'intelligence suprême, et remarqua que l'année était composée de trois cent soixante-cinq jours, que le soleil formait ces jours par ses révolutions successives autour de la terre, et recommençait sa carrière lorsqu'il avait fait la trois cent soixante-cinquième révolution : Basilide jugea que le nombre trois cent soixante-cinq était le nombre qui plaisait le plus à l'intelligence créatrice.

Pythagore avait enseigné que l'intelligence productrice du monde résidait dans le soleil, et que c'était de là qu'elle envoyait ses influences dans toute la nature : Basilide, qui avait adopté la philosophie pythagoricienne, conclut que rien n'était plus propre à attirer les influences bienfaisantes de cette intelligence, que l'expression du nombre trois cent soixante-cinq ; et comme on exprimait les nombres par les lettres de l'alphabet, il choisit dans l'alphabet

les lettres dont la suite pourrait exprimer trois cent soixante-cinq, et cette suite de lettres forma le mot *Abraxas* (1).

Le mot *Abraxas* ayant la vertu d'attirer puissamment les influences de l'intelligence productrice du monde, on fit graver ce nom sur des pierres qu'on nomma des *Abraxas*, dont les différens cabinets de l'Europe contiennent un nombre prodigieux.

Comme Pythagore avait supposé que l'intelligence productrice du monde résidait dans le soleil, on joignit au mot *Abraxas*, l'image du soleil, pour expliquer la vertu qu'on lui attribuait.

On était alors fort entêté de la vertu des talismans; ainsi les *Abraxas* se répandirent presque par-tout, et au lieu du soleil, on grava sur les *Abraxas* les différens symboles propres à le caractériser, et enfin les différentes faveurs qu'on en attendait, et qu'on voulait obtenir, comme on le voit par un *Abraxas* qui représente un homme monté sur un taureau, avec cette inscription : *remettez la matrice de cette femme en son lieu, vous qui réglez le cours du soleil.*

Voilà, ce me semble, d'où vient cette prodigieuse variété que l'on remarque dans les *Abraxas*, dont le Père de Montfaucon nous a donné les effigies (2).

Comme les chrétiens croyaient que Jésus-Christ était le Dieu créateur, ceux qui avaient adopté les principes de Pythagore crurent que Jésus-Christ était dans le soleil, et pensèrent que les *Abraxas* pouvaient aussi attirer sur ceux qui les portaient, les grâces de Jésus-Christ; et pour se distinguer des

(1) Les lettres du mot Abraxas expriment en grec 365. A vaut 1, B vaut 2, R vaut 100, X vaut 60, S vaut 200 : ainsi, pour exprimer en caractères grecs 365, il fallait réunir les lettres qui forment le mot Abraxas.

(2) Antiquité expliquée, t. 2, l. 3, p. 353.

Basilidiens et des autres cabalistes, ils firent graver sa figure sur les *Abraxas*; car les chrétiens croyaient aussi aux talismans, et du temps de saint Chrysostôme il y avait des chrétiens qui portaient des médailles d'Alexandre le grand, persuadés qu'elles avaient une vertu préservative (1).

Le nombre des révolutions que le soleil faisait autour de la terre, semblait le terme que l'intelligence créatrice s'était prescrit : ce mot parut propre à exprimer l'essence et la nature de l'Etre suprême, et ce fut de ce nom que Basilide le nomma : c'est ainsi qu'on a formé primitivement le nom des hommes, sur leurs qualités personnelles.

Basilide avait composé vingt-quatre livres sur l'Evangile, et il avait même fait un Evangile qui portait son nom; il avait aussi fait des prophéties qu'il attribuait à un homme qui n'avait jamais existé, et qu'il appelait *Barcobas* ou Barcoph (2).

Basilide fut réfuté par Agrippa, surnommé Castor; son fils Isidore lui succéda : voyez son article.

BASILIDIENS, disciples de Basilide : ils célébraient comme une grande fête le baptême de Jésus-Christ. Il y en avait encore du temps de saint Epiphane; mais on ne se donnait pas la peine de les réfuter, on les chassait comme des énergumènes (3).

Les Basilidiens se répandirent en Espagne et dans les Gaules, où ils portèrent leurs Abraxas; la faiblesse et la superstition les adoptèrent, et les chargèrent d'une infinité d'emblêmes différens, qui n'avaient de fondement que l'imagination de ceux qui les portaient. De savans hommes y ont cherché les mystères du christianisme, mais leurs conjec-

(1) Chrysost., Cathechesi secundâ.
(2) Grab. Spicileg., sæc. 2, p. 38. Euseb. l. 4, c. 7.
(3) Epiph., hær. 24. Damascen. de hær., c. 24.

tures ne sont adoptées de personne ; les critiques en ont prouvé la fausseté. Voyez Basnage, *hist. des Juifs*, *t.* 2, *l.* 3, *ch.* 26. Montfaucon, *antiquité expliquée*, *t.* 2.

Les Basilidiens avaient adopté une partie des principes des cabalistes ; nous en parlerons à cet article.

BEGHARDS ou BEGUARDS, faux spirituels qui s'élevèrent en Allemagne, au commencement du quatorzième siècle.

Rien n'avait plus contribué au progrès des Albigeois, des Vaudois et des autres sectes qui s'étaient élevées dans le douzième et dans le treizième siècle, que la régularité apparente des sectaires, et la vie licencieuse de la plupart des catholiques et d'une partie du clergé.

On sentit qu'il fallait leur opposer des exemples de vertu, et faire voir que toutes celles dont les sectaires se paraient, étaient pratiquées par les catholiques ; et comme les Vaudois faisaient profession de renoncer à leurs biens, de mener une vie pauvre, de vaquer à la prière, à la lecture de l'Ecriture sainte et à la méditation, et de pratiquer à la lettre les conseils de l'Evangile, on vit des catholiques zélés donner leurs biens aux pauvres, travailler de leurs mains, méditer l'Ecriture sainte, prêcher contre les hérétiques, payer les dîmes et les impôts, garder la continence, etc. Tels furent les pauvres catholiques, les humiliés, etc.

Ces associations, approuvées et favorisées par les souverains pontifes, firent naître dans beaucoup de catholiques zélés, le désir de former de nouveaux établissemens religieux : on ne voyait que de nouvelles sociétés qui se piquaient toutes d'une plus grande perfection que les autres, ou d'une perfection différente : ce fut dans ce siècle que se formèrent les quatre ordres mendians, l'ordre de la rédemption

des captifs, l'ordre de sainte Marie, celui de la Merci, l'ordre des Servites, des Célestins, etc.

On en aurait vu bien d'autres, si le concile de Latran n'eût défendu d'inventer de nouvelles règles, ou d'établir de nouveaux ordres religieux.

Cette émulation de se distinguer par quelque pratique singulière de dévotion, dominait encore dans le quatorzième siècle, et l'on vit une multitude de particuliers prendre différentes formes d'habits, et s'assujétir à des pratiques particulières, conformes à leurs goûts ou aux idées qu'ils s'étaient formées de la perfection du christianisme.

Par goût ou par politique, ces dévôts se réunirent et formèrent des sociétés particulières dans les différens endroits où ils se rencontrèrent : on vit de ces sociétés en Allemagne, en France et en Italie, où elles étaient connues sous le nom de *Béguards*, de *Frérots* ou de *Fraticelles*, de *Dulcinistes*, de *Bisoches*, d'*Apostoliques*, *etc.*

Toutes ces sectes se formèrent séparément, et n'avaient point de chef commun : il paraît que les *Frérots* et les *Dulcinistes* ont eu chacun un chef particulier ; mais les Béguards se formèrent par la réunion de différentes personnes, hommes et femmes, qui prétendaient vivre d'une manière plus parfaite que les autres fidèles.

Il y avait, selon les Béguards, un degré de perfection auquel tous les chrétiens devaient tendre, et au-delà duquel on ne pouvait aller ; car, sans cela, il faudrait admettre dans la perfection, un progrès à l'infini, et il pourrait y avoir des êtres plus parfaits que Jésus-Christ, qui, comme homme, n'avait qu'une perfection bornée.

Lorsque l'homme était arrivé au dernier degré de perfection possible à l'humanité, il n'avait besoin, ni de demander la grâce, ni de s'exercer aux actes

de vertus; il était impeccable, et jouissait dès cette vie de la béatitude possible.

Les Béguards tendants ou arrivés à l'impeccabilité, formaient une société de personnes qui s'aimaient plus tendrement que les autres personnes. Ils s'aperçurent qu'ils tenaient encore à un corps qui n'était pas affranchi de la tyrannie des passions; ces passions étaient vives, comme elles le sont toujours dans les sociétés fanatiques : il fallut céder au torrent, et chercher un moyen pour excuser sa défaite.

Ils distinguèrent dans l'amour, la sensualité ou la volupté, et le besoin; le besoin était, selon eux, un ordre de la nature, auquel on pouvait obéir innocemment; mais au-delà de ce besoin, tout plaisir dans l'amour était un crime.

Ainsi, la fornication était un acte louable ou du moins innocent, sur-tout lorsqu'on était tenté; mais un baiser était un péché énorme.

Ces erreurs furent condamnées dans un concile de Vienne, sous Clément V, en 1311.

On réduisit leur doctrine à huit articles, qui suivent tous de leur principe fondamental: c'est que l'homme, dans cette vie, peut parvenir au dernier degré de perfection possible à l'humanité.

1° L'homme peut acquérir en cette vie un tel degré de perfection, qu'il devienne impeccable et hors d'état de croître en grâce.

2° Ceux qui sont parvenus à cette perfection, ne doivent plus jeûner ni prier, parce que, dans cet état, les sens sont tellement assujétis à l'esprit et à la raison, que l'homme peut accorder librement à son corps tout ce qu'il lui plaît.

3° Ceux qui sont parvenus à cet état de liberté, ne sont plus sujets à obéir, ni tenus de pratiquer les préceptes de l'Eglise.

4° L'homme peut parvenir à la béatitude finale

en cette vie, et obtenir le même degré de perfection qu'il aura dans l'autre.

5° Toute créature intellectuelle est naturellement bienheureuse, et l'ame n'a pas besoin de la lumière de gloire pour s'élever à la vision et à la jouissance de Dieu.

6° La pratique des vertus est pour les hommes imparfaits, mais l'ame parfaite se dispense de les pratiquer.

7° Le simple baiser d'une femme est un péché mortel, mais l'action de la chair avec elle n'est pas un péché mortel.

8° Pendant l'élévation du corps de Jésus-Christ, il n'est pas nécessaire que les parfaits se lèvent ou lui rendent aucun respect, parce que ce serait une imperfection pour eux de descendre de la pureté et de la hauteur de leur contemplation, pour penser au sacrement de l'eucharistie ou à la passion de Jésus-Christ (1).

Selon Emeric, les Béguards avaient encore d'autres erreurs; quelques-unes semblent imaginées pour justifier leurs principes contre les difficultés qu'on leur opposait : telle est la proposition qui dit que l'ame n'est point essentiellement la forme du corps; cette proposition paraît avoir été avancée pour expliquer l'impeccabilité, ou cette espèce d'impassibilité à laquelle les Béguards tendaient; de l'expliquer, dis-je, en supposant que l'ame pouvait se séparer du corps (2).

La condamnation des Béguards n'éteignit pas leur secte; un nommé Berthold la rétablit à Spire, et dans différens endroits de l'Allemagne (3).

(1) Dupin, quatorzième siècle, p. 366. D'Argentré, collect. Jud., t. 1, p. 276. Natal. Alex. in sæc. 14.

(2) Directorium inquisit., part. 2, quæst. 7, p. 259.

(3) Trithem. in chron. Hirsangiensi, t. 2, p. 231. D'Argentré, loc. cit.

Une partie des erreurs des Béguards fut adoptée par les Frérots, par les Dulcinistes, non qu'ils les eussent reçues des Béguards, mais parce que ces sortes de sectes finissent toutes par la débauche. Les Frérots avaient des erreurs qui leur étaient particulières; voyez leur article.

Il ne faut pas confondre avec les Béguards dont nous venons de parler, les Beguins et les Beguines, qui font le tiers-ordre.

BERENGER, naquit à Tours, vers la fin du 10me siècle; après avoir fait ses études à Chartres, sous Fulbert, il retourna à Tours et fut choisi pour enseigner dans les écoles publiques de Saint-Martin: il fut trésorier de l'église de Tours, et ensuite archidiacre d'Angers, sans quitter sa place de maître d'école à Tours; il attaqua le dogme de la transsubstantiation, abjura son erreur, la reprit, la rétracta plusieurs fois, et mourut enfin dans le sein de l'Eglise.

Pour bien connaître l'origine de son erreur, il faut nous rappeler les disputes qui s'élevèrent, vers la fin du neuvième siècle, sur l'eucharistie.

Paschase, moine et ensuite abbé de Corbie, avait composé, vers le milieu du neuvième siècle, pour l'instruction des Saxons, un traité du corps et du sang de Notre-Seigneur: il y établissait le dogme de la présence réelle, et il soutenait que le corps que nous recevons dans l'eucharistie, était le même corps qui était né de la Vierge.

Quoique Paschase eût suivi, dans cet ouvrage, la doctrine de l'Eglise, et qu'avant lui tous les catholiques eussent cru que le corps et le sang de Jésus-Christ étaient vraiment présens dans l'eucharistie, et que le pain et le vin étaient changés au corps et au sang de Jésus-Christ, on n'avait cependant pas coutume

de dire si formellement que le corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie était le même que celui qui est né de la Vierge (1).

Ces expressions de Paschase déplurent, on les attaqua, il les défendit, et cette dispute fit du bruit. Les hommes les plus célèbres, vers la fin du neuvième siècle, se partagèrent sur ces expressions, et l'on fit beaucoup d'écrits pour attaquer ou pour défendre les expressions de Paschase, car on convenait sur le dogme.

Les disputes qui s'élèvent entre les hommes célèbres, s'agitent et régnent, pour ainsi dire, longtemps après leur naissance; Bérenger, qui enseignait la théologie à Tours, examina les écrits de Paschase, et les difficultés qu'on lui avait opposées.

Paschase disait que nous prenions dans l'eucharistie le corps et le sang de Jésus-Christ, le même corps qui était né de la Vierge; que nous mangions ce corps; que quoique le pain restât en apparence, on pouvait dire que c'était le corps et la sang de Jésus-Christ que nous recevions dans le pain; que nous recevions le corps qui avait été attaché à la croix, et que nous buvions dans le calice, ce qui avait coulé du côté du Christ (2).

Bérenger voyait que le pain et le vin conservaient, après la consécration, les propriétés et les qualités qu'ils avaient avant la consécration, et qu'ils produisaient les mêmes effets; il en conclut que le pain et le vin n'étaient pas le corps et le sang qui était né de la Vierge et qui avait été attaché à la croix: il enseigna donc que le pain et le vin ne se changeaient

(1) Mabillon, Præf. in 4. sæc. Bened. part. 2, c. 1, §. 4.

(2) Tract. de Corp. Domini, ep. ad. Frudegard.

point au corps et au sang de Jésus-Christ (*), mais il n'attaqua point la présence réelle : il reconnaissait que l'Ecriture et la tradition ne permettaient pas de douter que l'eucharistie ne contient vraiment et réellement le corps et le sang de Jésus-Christ, et qu'elle ne fût même son vrai corps; mais il croyait que le Verbe s'unissait au pain et au vin, et que c'était par cette union qu'ils devenaient le corps et le sang de Jésus-Christ, sans changer leur nature ou leur essence physique, et sans cesser d'être du pain et du vin.

Il croyait qu'on ne pouvait nier la présence réelle, et il reconnaissait que l'eucharistie était le vrai corps de Jésus-Christ; il croyait que le pain et le vin étaient, après la consécration, ce qu'ils étaient avant, et il concluait que le pain et le vin étaient devenus le corps et le sang de Jésus-Christ sans changer de nature, ce qui n'était possible qu'en supposant que le Verbe s'unissait au pain et au vin (1).

Bérenger enseigna cette doctrine dans l'école de

(*) Nous croyons devoir observer ici, contre l'opinion de M. Pluquet, mais d'après les monumens du temps et des autorités graves, que Bérenger nia formellement la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et qu'il peut être regardé comme le chef des Sacramentaires. Il est vrai qu'il affecta quelquefois de tenir un langage bien rapproché de l'orthodoxie; mais c'était, ou pour mieux déguiser le venin de sa doctrine, et pour en imposer aux défenseurs du dogme catholique qui s'élevaient avec force contre lui, ou par un effet de cette inconstance singulière que lui reproche l'histoire. On peut consulter sur cet objet l'histoire de l'Eglise gallicane, le dictionnaire de théologie de M. Bergier, Tournely, Collet et d'autres théologiens. (*Note de l'éditeur*).

(1) Mabillon, Præf. in 6 sæc. Benedict., §. 3, p. 473.

Tours, et souleva tout le monde : on porta à Rome une des lettres qu'il avait écrites à Lanefranc, dans laquelle il défendait son sentiment. La lettre fut lue dans un concile assemblé par Léon IX, l'an 1050 ; le concile condamna la doctrine de Bérenger, et excommunia sa personne. Bérenger, informé de sa condamnation, se retira dans l'abbaye de Preaux, et tâcha d'attirer dans son parti Guillaume, duc de Normandie ; mais ce prince fit assembler les évêques de la province, et Bérenger fut condamné.

Bérenger attaquait un mystère incompréhensible à la raison ; il opposait à la foi les sens et l'imagination ; il n'était pas possible qu'il ne se fît des sectateurs : c'est un défaut de logique inconcevable dans des hommes tels que MM. Claude et de la Roque, d'en conclure qu'il y avait dans l'Eglise beaucoup de personnes qui rejetaient le dogme de la transsubstantiation.

Car, 1° toute hérésie qui attaque un mystère, est assez spécieuse pour séduire au premier coup d'œil les ignorans et les hommes superficiels ; et si l'on pouvait conclure qu'une opinion était enseignée dans l'Eglise, parce que celui qui l'a publiée, a trouvé des sectateurs, il faudrait conclure que toutes les hérésies et toutes les erreurs ont toujours été enseignées dans l'Eglise, parce qu'en effet il n'y a point d'hérésiarque qui n'ait eu des sectateurs.

2° Tous les historiens témoignent que l'opinion de Bérenger fut regardée comme nouvelle, et les Protestans ne peuvent citer aucun auteur ancien qui témoigne en aucune façon que Bérenger ait trouvé dans l'Eglise des personnes qui fussent de son sentiment, ni que son erreur ait été soutenue par quelqu'un qui l'eût apprise d'un autre que de lui : tous témoignent qu'il fut l'unique cause des troubles (1).

(1) Perpét. de la foi, t. 1, l. 9, c. 7, p. 657.

L'erreur de Bérenger fut condamnée dans tous les conciles où elle fut dénoncée : tels sont les conciles de Verceil, de Tours et de Paris.

Bérenger comparut dans celui de Tours, et y condamna son erreur ; mais il agissait avec dissimulation, ou il n'avait pas été pleinement convaincu dans le concile, et il était retombé dans son erreur, car il l'enseigna encore après le concile.

Nicolas II assembla un concile dans lequel Bérenger défendit ses opinions ; mais il fut convaincu par Abbon et par Lancfranc ; il abjura son erreur et brûla ses écrits.

Cette profession de foi paraissait sincère ; mais Bérenger ne fut pas plutôt retourné en France, qu'il se repentit d'avoir brûlé ses écrits et condamné son sentiment : il protesta contre sa dernière rétractation, prétendit qu'elle lui avait été dictée par Humbert, et qu'il ne l'avait signée que par crainte : il continua donc à enseigner son erreur.

Enfin, Grégoire VII tint un concile à Rome, en 1079, où Bérenger reconnut et condamna encore son erreur : le pape le traita avec indulgence et avec bonté ; il écrivit même en sa faveur à l'archevêque de Tours et à l'évêque d'Angers. Après ce concile, Bérenger se retira dans l'île de Saint-Côme, proche la ville de Tours, et y mourut au commencement de l'année 1088.

Les rétractations et la pénitence de Bérenger n'empêchèrent pas que plusieurs de ses disciples ne persévérassent dans l'erreur de leur maître.

Il s'en faut beaucoup qu'ils aient été aussi nombreux que l'ont prétendu MM. Claude, la Roque, Basnage ; les historiens qui donnent à Bérenger un grand nombre de disciples, sont sur cela contraires aux historiens contemporains.

Guimond, archevêque d'Averse, auteur contem-

porain, témoigne expressément que Bérenger n'a jamais eu une seule bourgade pour lui, et qu'il n'était suivi que par des ignorans : tout ce qui nous reste de monumens historiques de ce temps, est conforme au témoignage de Guimond : lui préférera-t-on Guillaume de Malmesbury, qui ne vivait qu'en 1242, et Matthieu de Westminster, qui ne vivait que dans le quatorzième siècle (1)?

On trouve, il est vrai, dans le douzième siècle, quelques personnes qui niaient la transsubstantiation ; mais on ne voit pas que ces personnes soient des disciples de Bérenger, plutôt que des Manichéens qui avaient reparu en France, et qui niaient la transsubstantiation, comme Bérenger. Les monumens historiques par lesquels nous connaissons ces ennemis de la transsubstantiation, paraissent le supposer ; car on y voit que ces hérétiques avaient encore d'autres erreurs, dont l'historien dit qu'il ne juge pas à propos de parler ; ce qui ne convient point aux disciples de Bérenger (2).

Au reste, cette prétendue perpétuité de la doctrine de Bérenger, que M. Basnage se donne tant de peine à établir depuis le neuvième siècle jusqu'à la Réforme, n'est point cette perpétuité de la foi qui convient à celle de la vraie Eglise, et qui fait le caractère de la vérité.

Il n'est point étonnant qu'une erreur qui a fait autant de bruit que celle de Bérenger, se soit perpétuée, et il n'y a peut-être point d'hérésie qui, depuis sa naissance, ne trouvât, à force de recherches, d'inductions et de sophismes, des sectateurs dans les siècles précédens, aussi bien et mieux que les Protestans. Sandius n'a-t-il pas trouvé des Ariens dans tous les siècles de l'Eglise (3)?

(1) Perpét. de la foi, t. 1, l. 9, c. 1, p. 657.
(2) Spicileg. d'Acheri, t. 2, p. 243. Leibnitz, accessiones historicæ, c. 6, 8, ann. 1262.
(3) Sandius, hist. eccles.

Mais ce n'est pas une pareille succession qui caractérise la doctrine de la vraie Eglise : il faut, 1° que cette perpétuité soit telle qu'on ne puisse assigner une époque où elle était inconnue dans l'Eglise, comme l'erreur de Bérenger, qui, lorsqu'on lui opposa la réclamation de toute l'Eglise contre son erreur, répondit que toute l'Eglise était périe (1).

2° La vraie Eglise étant une société visible et devant être catholique, c'est-à-dire, la société religieuse la plus étendue, quelques sectaires obscurs qui enseignent et perpétuent leurs erreurs en secret, qui sont odieux à tous les fidèles et condamnés par toute l'Eglise, qui n'ont ni Eglise, ni ministère, ni jurisdiction, ni autorité, peuvent-ils représenter l'Eglise de Jésus-Christ ? Ce que je dis ici des Bérengariens, ne peut être contesté : La Roque et Basnage n'ont pu prouver rien de plus en leur faveur (2).

Les Bérengariens ne furent pas constamment et unanimement attachés à l'erreur de Bérenger; tous reconnaissaient que le pain et le vin ne se changeaient point au corps et au sang de Jésus-Christ; mais quelques-uns ne pouvaient concevoir que le Verbe s'unît au pain et au vin, et ils conclurent que le pain et le vin n'étaient point le corps et le sang de Jésus-Christ, et qu'ils n'étaient appelés ainsi que par métaphore, et parce qu'ils représentaient le corps et le sang de Jésus-Christ.

Ainsi Bérenger et ses disciples niaient la transsubstantiation ; mais Bérenger croyait que le pain devenait le corps de Jésus-Christ, et ses disciples croyaient qu'il n'en était que la figure.

---

(1) Berengarius, apud Lancfranc, c. 23. Perpét. de la foi, l. 1, 9.

(2) La Roque, hist. de l'Eu., part. 2, c. 18, p. 702. Basnage, hist. des Eglises Réf., t. 1, l. 3, c. 5, p. 105.

Ce dernier sentiment fut adopté par la plupart des hérésiarques et des sectaires qui parurent après Bérenger, et qui allièrent cette erreur avec d'anciennes hérésies : tels furent Pierre de Bruys, Henri de Toulouse, Arnaud de Bresse, les Albigeois, Amauri de Chartres, et long-temps après, Wiclef, les Lollards, les Thaborites ; enfin, Carlostad, Zuingle, Calvin ont renouvelé l'erreur des Bérengariens, et Luther a suivi le sentiment de Bérenger et soutenu l'impanation.

Comme ces deux points sont un des plus grands obstacles à la réunion des Eglises réformées, nous croyons qu'il est convenable de les traiter.

§. I.

Du Dogme de la Présence Réelle.

Il n'y a point de matière sur laquelle on ait tant écrit ; l'énumération des ouvrages composés sur l'eucharistie, ferait seule un ouvrage : nous allons réduire à des points simples, les raisons qui la prouvent, et les difficultés qui la combattent.

Le Dogme de la Présence Réelle est enseigné dans l'Ecriture.

Lorsque Jésus-Christ institua l'eucharistie, il dit, en tenant du pain : ceci est mon corps ; et l'Ecriture ne nous parle jamais de ce sacrement, que dans des termes qui, pris dans un sens naturel et littéral, expriment la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ, et non pas que le pain et le vin sont la figure du corps et du sang de Jésus-Christ.

Pour être autorisé à prendre les paroles de l'Ecriture dans le sens de figure, et à soutenir que l'eucharistie est la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, il faudrait, ou que Jésus-Christ nous eût avertis qu'il ne prenait point dans un sens naturel

les

les expressions dont il se servait, ou que ces expressions, prises dans le sens naturel, eussent exprimé une absurdité si palpable et si grossière, que l'homme le plus ignorant eût senti que Jésus-Christ n'avait pu les prendre dans leur sens naturel et littéral.

1° Il est certain que Jésus-Christ n'a point préparé ses disciples à prendre dans un sens métaphorique les mots dont il se sert dans l'institution de l'eucharistie : au contraire, Jésus-Christ, avant d'instituer l'eucharistie, avait dit à ses apôtres, que sa chair était véritablement viande, et que son sang était vraiment breuvage ; que ceux qui ne mangeraient pas sa chair et ne boiraient point son sang, n'auraient point la vie éternelle ; il leur avait promis de leur donner ce pain : les Juifs, en l'entendant, se demandaient comment il pourrait leur donner sa chair à manger, et Jésus-Christ ne répond à leurs plaintes qu'en répétant que sa chair est véritablement viande et son sang véritablement breuvage, et que s'ils ne mangent la chair du Fils de l'homme et ne boivent son sang, ils n'auront point la vie éternelle.

Jésus-Christ promettait alors à ses disciples de leur donner sa chair à manger, et sa véritable chair : tous les ministres conviennent que, dans le sixième chapitre de l'Evangile selon saint Jean, il est toujours parlé de la véritable chair de Jésus-Christ.

Les disciples attendaient donc que Jésus-Christ leur donnerait véritablement sa chair à manger et son sang à boire ; mais ils ne savaient pas comment il exécuterait cette promesse.

Dans l'institution de l'eucharistie, Jésus-Christ leur ordonne de manger le pain qu'il a béni, et les assure que ce pain est son corps ; ainsi, loin d'avoir averti les apôtres qu'il fallait prendre dans un sens métaphorique les paroles de l'institution de l'eucha-

ristie, il les avait préparés à les prendre dans un sens naturel et littéral.

Ainsi, les allégories et les images sous lesquelles Jésus-Christ s'est quelquefois représenté, ne pouvaient porter ses disciples à interpréter dans un sens métaphorique les paroles de l'institution de l'eucharistie.

Jésus-Christ avait promis à ses disciples de leur donner son corps, son vrai corps à manger, et c'était à la manducation de ce corps qu'il avait attaché la vie éternelle; ils étaient dans l'attente de l'exécution de cette promesse, puisque Jésus-Christ leur avait annoncé sa mort : l'importance de cette promesse, toujours présente à leur esprit, ne leur permettait donc, ni d'en méconnaître l'exécution dans l'institution de l'eucharistie, ni de croire que Jésus-Christ leur donnât, dans le pain de l'eucharistie, la figure de son corps; ils ne pouvaient donc s'empêcher de prendre les paroles de l'institution de l'eucharistie dans leur sens propre et naturel; et Jésus-Christ, loin de les avoir avertis qu'il parlait d'une manière allégorique, les avait en quelque sorte préparés à prendre ses expressions dans le sens littéral.

En se plaçant dans ce point de vue, qui est le seul où l'on puisse envisager la question, on voit clairement que MM. Claude et Basnage n'ont fait que des sophismes pour prouver que l'esprit des apôtres était assez préparé au sens figuré, par la cérémonie même de la Pâque que Jésus-Christ célébrait, et par l'usage dans lequel il était d'employer des allégories et des paraboles.

Jésus-Christ et les évangélistes n'avertissent donc point que les paroles de l'institution de l'eucharistie doivent se prendre dans un sens figuré.

Secondement, on ne peut pas dire que le sens

littéral et naturel des paroles de l'institution de l'eucharistie renferme une contradiction sensible ou une absurdité palpable, en sorte qu'en entendant ces paroles, l'esprit quitte le sens naturel et passe au sens figuré ; car alors le dogme de la présence réelle ne serait jamais venu dans l'esprit des apôtres et des chrétiens, mais encore il n'aurait jamais pu s'établir, ou du moins on aurait vu dans l'Eglise chrétienne des réclamations contre ce dogme, et le plus grand nombre serait resté attaché au sens figuré.

Cependant, lorsque Bérenger attaqua le dogme de la transsubstantiation, toute l'Eglise croyait la présence réelle, et les Protestans n'ont jusqu'ici pu assigner un temps où elle ne fût pas crue, ni un siècle où l'Église crût que l'eucharistie n'était que la figure du corps de Jésus-Christ.

Si le sens figuré est le sens qui s'offre à l'esprit lorsqu'on entend les paroles de l'institution de l'eucharistie, pourquoi Carlostad fut-il abandonné de tout le monde, lorsqu'il le proposa ? Pourquoi Zuingle a-t-il été plus de quatre ans à trouver que ces paroles : *ceci est mon corps*, devaient se rendre par celles-ci : *ceci représente mon corps* (1)?

Si le sens figuré est le sens qui s'offre à l'esprit, pourquoi Luther et tous ses sectateurs ont-ils, aussi bien que les catholiques, pris constamment dans le sens naturel et littéral les paroles de l'institution de l'eucharistie ? Pourquoi Bucer, pour intéresser les princes protestans d'Allemagne en faveur des quatre villes impériales qui suivaient l'opinion de Zuingle ; pourquoi, dis-je, Bucer fut-il obligé de faire faire à ces villes une confession de foi, dans laquelle il

(1) Zuingle, de verâ Relig., p. 202. Resp. ad Luther., p. 400. Ep. ad Pomeram., p. 256. Perpét. de la foi, t. 2, l. 1, c. 2.

reconnaît que Jésus-Christ donna à ses disciples son vrai corps et son vrai sang à manger et à boire véritablement? Pourquoi, dans une lettre écrite au duc de Brunswick-Lunebourg, protesta-t-il qu'il croyait, avec Zuingle et OEcolampade, que le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ étaient présens dans la cène (1)?

Enfin, s'il était vrai que le sens figuré se présentât naturellement à l'esprit, pourquoi les peuples auxquels Bucer avait prêché le sens figuré, reprirent-ils le dogme de la présence réelle, aussitôt que Bucer et Capiton, par ménagement pour les Luthériens, cessèrent de faire retentir continuellement à leurs oreilles le sens figuré (2)?

Mais, dit-on, les apôtres ne voyaient-ils pas évidemment qu'en mangeant le pain que Jésus-Christ avait béni, ils ne pouvaient manger le corps qu'ils avaient devant leurs yeux?

Je réponds, que l'esprit ne voit comme impossible que ce qui unit le *oui* et le *non*, c'est-à-dire, qui assure qu'une chose est et n'est point en même temps; mais il n'y a point contradiction que le corps de Jésus-Christ se trouve sous les espèces du pain et du vin; car il est possible,

1° Que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ, comme on le suppose dans le sentiment de l'impanation.

2° Il est possible que Dieu forme dans la substance du pain et dans celle du vin, un corps humain auquel l'ame de Jésus-Christ soit unie, comme M. Varignon l'a imaginé.

3° On ne voit point qu'il soit impossible que le corps de Jésus-Christ se trouve sous les espèces du pain et du vin, comme il s'y trouve en effet, et

(1) Hospin. part. 2, p. 122. Perpét. de la foi, c. 4.
(2) Ibid. c. 17.

comme on le fera voir en parlant de la transsubstantiation.

Je réponds, en second lieu, que les apôtres connaissant la toute-puissance et la souveraine vérité de Jésus-Christ, n'eurent pas besoin de concevoir la possibilité de ce qu'il leur disait, pour interpréter son discours dans un sens naturel et littéral. Ils crurent qu'en effet le pain était devenu le corps de Jésus-Christ, quoiqu'ils ne comprissent pas comment cela pouvait se faire. L'impossibilité de concevoir le mystère de la Trinité a-t-il empêché de le croire?

Le Dogme de la Présence Réelle a toujours été enseigné dans l'Eglise.

Depuis la naissance de l'Eglise, la célébration de l'eucharistie a fait la partie la plus essentielle du culte des chrétiens : les apôtres s'assemblaient pour la célébrer, et ils en établirent la célébration dans l'Eglise (1).

Dans la célébration de l'eucharistie, on bénissait du pain, et l'on disait que ce pain et ce vin étaient le corps et le sang de Jésus-Christ : c'était sur cette présence du corps de Jésus-Christ, que portait toute l'importance de ce sacrement, par rapport aux chrétiens; cette présence était le fondement de leur respect pour l'eucharistie, et rien n'était plus important que de bien connaître le degré de respect qu'on devait à ce sacrement, puisqu'il donnait la mort éternelle, s'il était reçu indignement.

Pour rendre à ce sacrement le respect qu'on lui devait, et pour le recevoir dignement, il fallait nécessairement savoir si l'on recevait Jésus-Christ réellement, si l'on recevait son corps et son sang, si l'on n'en recevait que la figure et le symbole. Les

(1) Act. 2, v. 42, 46.

apôtres et les premiers chrétiens n'ont donc pu rester indécis et indéterminés sur la présence du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie; ils ont cru la présence réelle ou l'absence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie.

Toutes les sociétés chrétiennes séparées de l'Eglise romaine, depuis le quatrième siècle jusqu'à Bérenger, croient la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie; les Nestoriens, les Arméniens, les Jacobites, les Cophtes, les Ethiopiens, les Grecs, reconnaissent encore aujourd'hui la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie. (1).

Toutes les sociétés catholiques la croyaient aussi, lorsque les Bérengariens l'attaquèrent.

Cette croyance étant générale chez les chrétiens au temps de Bérenger, il faut nécessairement qu'elle soit aussi ancienne que l'Eglise même, ou que toutes les Eglises chrétiennes aient passé de la croyance de l'absence réelle à la croyance de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie.

S'il est certain que l'Eglise n'a pu passer de la croyance de l'absence réelle à la croyance de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, il est démontré que la présence réelle a toujours été enseignée et professée dans l'Eglise, depuis les apôtres jusqu'à Bérenger; or, il est certain que l'Eglise n'a point passé de la croyance de l'absence réelle à la croyance de la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie.

Ce changement dans la croyance des chrétiens sur la présence réelle du corps de Jésus-Christ, n'a pu se faire qu'en deux manières; tout d'un coup, ou par degrés.

---

(1) Voyez ces différens articles, où leur croyance sur l'eucharistie est examinée en particulier.

La première supposition est impossible, car alors il faudrait que tous les chrétiens, après avoir cru jusqu'alors que le corps de Jésus-Christ n'était pas présent dans l'eucharistie, eussent commencé tous ensemble à croire qu'il y était, en sorte que s'étant, pour ainsi dire, endormis dans la croyance que l'eucharistie n'était que la figure du corps de Jésus-Christ, ils se fussent réveillés persuadés qu'elle contenait réellement le corps et le sang de Jésus-Christ.

Il est impossible qu'une multitude d'Eglises séparées de communion, dispersées dans différentes parties de la terre, ennemies et sans communications entr'elles, se soient accordées à rejeter la croyance de l'absence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, qu'elles avaient toujours crue, pour professer la présence réelle que personne ne croyait, et qu'elles se soient accordées sur ce point, sans se communiquer, sans que ce changement dans leur doctrine ait produit aucune contestation.

Si les Eglises chrétiennes ont passé de la croyance de l'absence réelle du corps de Jésus-Christ, à la croyance de la présence réelle, il faut donc que ce changement se soit fait par degrés, et alors il faut nécessairement qu'il y ait eu d'abord un temps, savoir, à la naissance de l'opinion, » où elle n'était » suivie que d'un très-petit nombre de personnes; » qu'il y en ait eu un autre où ce nombre était déjà » beaucoup augmenté, et où il égalait celui des » fidèles qui ne croyaient pas la présence réelle de » Jésus-Christ dans l'eucharistie; un autre où ce » sentiment s'était rendu maître de la multitude, quoi- » qu'avec opposition d'un grand nombre d'autres » qui demeuraient encore dans la doctrine ancienne, » et enfin un autre où il régnait paisiblement et » sans opposition, qui est l'état où les Calvinistes » sont obligés d'avouer qu'il était, lorsque Béren-

» ger commença d'exciter des disputes sur cette » matière (1). »

Dans tous ces cas, il est impossible qu'il ne se soit pas élevé des contestations dans l'Eglise, entre ceux qui croyaient l'absence réelle et ceux qui croyaient la présence réelle. Les plus petits changemens dans la discipline, les plus légères altérations dans des dogmes moins développés, moins connus, ont excité des contestations dans l'Eglise; toutes les erreurs, toutes les hérésies ont été attaquées dans leur naissance : comment la croyance de la présence réelle aurait-elle été enseignée sans contradiction, dans une Eglise où l'on aurait cru l'absence réelle? comment aurait-on changé tout le culte, toutes les cérémonies, sans que personne s'y fût opposé?

Cependant, depuis les apôtres jusqu'à Bérenger, où la croyance de la présence réelle était universellement reçue dans l'Eglise, on ne trouve aucune preuve que quelqu'un, en publiant que Jésus-Christ était réellement présent dans l'eucharistie, ait cru proposer une opinion différente de la croyance commune de l'Eglise de son temps ou de l'Eglise ancienne.

On ne trouve point que jamais personne ait été déféré publiquement aux évêques et aux conciles, pour avoir publié de vive voix ou par écrit, que Jésus-Christ était réellement dans la bouche de ceux qui recevaient l'eucharistie. On ne trouve point qu'aucun Père, aucun évêque, aucun concile se soit mis en peine de s'opposer à cette croyance, en témoignant qu'il y en avait parmi le peuple qui se trompaient grossièrement et dangereusement en croyant que Jésus-Christ était présent sur la terre aussi bien que dans le ciel. On ne trouve point

(1) Perpétuité de la Foi, volume in-12, p. 19.

qu'aucun auteur ecclésiastique ni aucun prédicateur se soit jamais plaint qu'il s'introduisît en son temps une idolâtrie pernicieuse et damnable, en ce que plusieurs adoraient Jésus-Christ comme réellement présent sous les espèces du pain et du vin (1).

On dira peut-être que ces raisons font bien voir que la croyance de la présence réelle ne s'est point introduite par la contestation ni par des personnes qui aient changé elles-mêmes de sentiment, et prétendu innover et changer la créance de l'Eglise; mais que cela ne prouve pas qu'elle n'ait pu s'introduire d'une manière encore plus insensible, qui est que les pasteurs de l'Eglise étant eux-mêmes dans la créance que le corps de Jésus-Christ n'était qu'en figure dans l'eucharistie, aient néanmoins annoncé cette vérité en des termes si ambigus, que les simples aient pris leurs paroles en un sens contraire à la vérité et à leur intention, et soient entrés dans l'opinion de la présence réelle, comme si elle eût été celle des pasteurs.

Mais quoiqu'une équivoque de cette sorte eût pu engager dans l'erreur un petit nombre de personnes simples, c'est le comble de l'absurdité de vouloir faire croire qu'elle ait pu tromper tous les chrétiens de la terre.

Car peut-on imaginer, sans extravagance, que les paroles des pasteurs étant mal entendues par un grand nombre de personnes de toutes les parties du monde, aucun des pasteurs ne se soit aperçu de cette illusion si grossière, et ne les ait détrompées de la fausse impression qu'elles avaient prise de ces paroles?

Peut-on imaginer que tous les pasteurs fussent si aveugles, si imprudens, que de se servir de mots

(1) Perpétuité de la Foi, volume in-12, p. 23.

qui fussent d'eux-mêmes capables d'engager les peuples dans l'erreur, sans expliquer jamais ces équivoques si dangereuses ?

Que si ces paroles n'étaient pas par elles-mêmes sujettes à un mauvais sens, et n'étaient mal expliquées que par un petit nombre de personnes grossières, comment les fidèles plus éclairés, et qui conversaient tous les jours avec les simples, ne découvraient-ils point, par quelqu'une de leurs actions et de leurs paroles, l'erreur criminelle dans laquelle ils étaient engagés, ce qui devait nécessairement produire un éclaircissement, et ne pouvait manquer d'être connu des pasteurs, qui dès-lors auraient été obligés de déclarer publiquement que l'on avait abusé de leurs paroles, et qu'on les avait prises dans un sens très-faux et très-contraire à leur intention ?

Mais pourquoi ces équivoques n'auraient-elles commencé de tromper le monde que vers le neuvième ou le dixième siècle, comme le prétendent les Réformés, puisqu'on ne s'est point servi d'autres paroles dans la célébration des mystères et dans la prédication de la parole de Dieu, pour exprimer ce mystère, que de celles dont on se servait auparavant ? et que peut-on imaginer de plus ridicule, que de dire que les mêmes paroles aient été entendues universellement d'une manière, dans un certain temps, et universellement d'une autre manière, dans un autre temps, sans que personne se soit aperçu de cette mésintelligence ?

Tous les Pères ont enseigné le Dogme de la Présence Réelle.

Les Pères tirant leur doctrine sur l'eucharistie, de ce que les apôtres ont enseigné, il ne faut, pour juger de leur sentiment, qu'examiner s'ils ont entendu les paroles, *ceci est mon corps*, dans un sens de figure ou dans un sens de réalité.

Il est certain que l'un et l'autre de ces deux sens a des marques et des caractères qui lui sont propres, et qui doivent se trouver dans les expressions des Pères, qui n'ont parlé que selon qu'ils ont eu dans l'esprit l'un ou l'autre sens.

Lorsqu'on croit que les paroles de l'institution de l'eucharistie, *ceci est mon corps*, expriment que le corps de Jésus-Christ est réellement présent, on les prend dans un sens naturel qui se présente sans peine à l'esprit de tout le monde : il faut bien que cela soit ainsi dans les principes des Calvinistes, puisqu'ils prétendent que l'Église a passé sans aucune contestation, de la croyance de l'absence réelle à la croyance de la présence réelle, par le moyen de ces paroles, *ceci est mon corps.*

Mais ces paroles prises dans leur sens naturel, expriment une chose incompréhensible; ainsi le sens littéral et de présence réelle est facile, et la chose qu'il exprime est très-difficile.

Lorsqu'on croit que ces paroles, *ceci est mon corps*, signifient ceci est la figure de mon corps, ce sens est très-difficile à découvrir, et l'esprit le rejette naturellement; nous n'en voulons pour preuve que ce que nous avons dit sur Carlostad, qui fut quatre ans persuadé que le corps de Jésus-Christ n'était pas réellement présent dans l'eucharistie, avant de pouvoir trouver que le sens des paroles, *ceci est mon corps*, était, *ceci est la figure de mon corps;* il est donc certain que le sens figuré des paroles de Jésus-Christ est très-difficile et très-détourné.

Mais il est certain qu'il exprime une chose aisée à comprendre; c'est que le pain et le vin sont les symboles du corps et du sang de Jésus-Christ, et peuvent produire dans l'ame des effets salutaires, ce qui n'est pas une chose plus difficile à concevoir, que la production de la grâce par le baptême.

Ainsi, le sens des catholiques est très-facile dans les termes, mais il exprime une chose difficile à concevoir.

Le sens des Calvinistes, au contraire, est opposé aux règles du langage, et par conséquent très-difficile à concevoir, mais il exprime une chose très-aisée à concevoir.

1° Les Pères n'ont jamais entrepris d'expliquer le sens de ces paroles, *ceci est mon corps*, quoiqu'ils aient toujours expliqué avec beaucoup de soin toutes les métaphores; ils n'ont jamais rien écrit pour empêcher que les fidèles ne les prissent dans le sens des catholiques : ils ont donc cru que ces mots, *ceci est mon corps*, devaient se prendre dans un sens naturel et littéral.

2° Il est certain que tous les Pères ont regardé l'eucharistie comme un mystère incompréhensible, comme un objet de foi : ils ont tous recours à la toute-puissance divine pour le prouver; ce qui n'a certainement pas lieu dans le sens des Calvinistes : il n'est pas possible d'en rapporter ici les preuves; on les trouvera dans la perpétuité de la foi (1).

3° Les Pères ont reconnu que l'eucharistie produisait la grâce, et ils ont attribué l'efficacité de l'eucharistie à la présence réelle du corps de Jésus-Christ : c'est encore un point porté jusqu'à la démonstration, dans la perpétuité de la foi. (2).

4° Les Pères ont toujours parlé de l'eucharistie comme d'un sacrement qui contenait réellement le corps et le sang de Jésus-Christ.

5° Pour connaître le sentiment des Pères sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, il ne faut pas s'attacher à un petit nombre de leurs

(1) T. 2, l. 3 et 4. Natal. Alex., Dissert. 12, in sæc. 11.

(2) Perpétuité de la Foi, ibid., l. 5.

passages; il faut considérer en gros tous les lieux où ils ont traité de cette matière : or, il est certain, par une foule de passages et de raisons qui produisent une certitude complète, que les Pères des six premiers siècles ont pris les paroles de l'institution de l'eucharistie dans le sens naturel et littéral; il est certain que le sens figuré ne leur est jamais venu dans l'esprit, qu'ils ont reconnu un véritable changement de la substance du pain en celle du corps de Jésus-Christ.

Ainsi, quand on trouverait dans les Pères quelques passages où ils auraient donné à l'eucharistie les noms de signe, d'image, de figure, on n'en pourrait conclure qu'ils n'ont pas cru la présence réelle (1).

6° Les espèces du vin restant après la consécration, il n'est pas impossible que les Pères aient, même après la consécration, donné à l'eucharistie le nom de pain et de vin, car les Pères ont exprimé les symboles eucharistiques par les idées populaires, et non par les idées philosophiques; et l'on voit clairement que c'est pour se conformer au langage populaire qu'ils se servent de ces expressions, puisqu'ils assurent constamment que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

7° Par les paroles de la consécration, la substance du pain et du vin est changée, selon les Pères, en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ; mais on ne voit point immédiatement ce corps; nos sens n'aperçoivent que les espèces du pain et du vin: ainsi, après la consécration, les espèces du pain et du vin sont les signes ou le type du corps de Jésus-Christ.

Les Pères ont donc pu donner aux symboles eucharistiques, le nom de signes du corps et du

(1) Ibid. t. 2, l. 1, c. 1.

sang de Jésus-Christ, sans que l'on puisse en conclure qu'ils ne croyaient pas la présence réelle (1).

De la Transsubstantiation, contre Bérenger et Luther.

Par les paroles de la consécration, le pain et le vin sont convertis au corps et au sang de Jésus-Christ, puisque, par ces paroles, le corps et le sang de Jésus-Christ deviennent réellement présens dans l'eucharistie, en sorte que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ.

Le corps et le sang de Jésus-Christ auquel le pain et le vin sont changés, c'est le corps et le sang qui a été livré et répandu pour nos péchés sur la croix; ce qu'il est absurde de dire du pain (2).

Ainsi, après les paroles de la consécration, il n'y a plus dans l'eucharistie de pain et de vin; ils ont été changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

Ce changement de la substance du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, est appelé transsubstantiation; et quoiqu'on n'ait exprimé ce changement par le mot de *Transsubstantiation*, que dans les derniers siècles, cependant ce dogme était connu dans l'Eglise aussi anciennement que celui de la présenee réelle : le quatrième concile de Lantran, en 1215; celui de Constance, en 1414; ceux de Florence et de Trente, l'ont défini.

Tous les Pères, toutes les liturgies parlent de la conversion du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ; toutes les prières de la messe demandent que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ (3).

---

(1) Perpétuité de la foi, t. 1, l. 8, c. 2; t. 3, l. 3, c. 5. Natal. Alex., Dissert. 12, in sæc. 11.

(2) Matth. 26. Marc. 14. Luc. 22. Paul. ad. Cor. 11.

(3) Perpétuité de la foi, t. 2, l. 6, p. 586.

Le mot *Transsubstantiation* exprime très-bien ce changement, et l'on ne doit point désapprouver l'usage de ce mot, parce qu'il n'est pas dans l'Ecriture; le mot de *Trinité* et le mot *consubstantiel* ne s'y trouvent pas, et les Protestans n'en condamnent pas l'usage : le concile de Latran a donc pu consacrer le mot transsubstantiation, comme le concile de Nicée a consacré le mot *consubstantiel*.

Les Luthériens et les Calvinistes, si opposés sur la présence réelle, se réunissent contre la transsubstantiation : ils ont combattu ce dogme par une infinité de sophismes de logique, de grammaire, etc., dans l'examen desquels il serait également inutile et ennuyeux de descendre, et qu'ils ont eux-mêmes abandonnés pour la plupart. Nous allons tâcher de réduire leurs principales difficultés à quelques points simples.

Première Difficulté.

Les Protestans prétendent qu'il est absurde de supposer que le corps de Jésus-Christ, qui était un corps humain, au moins de cinq pieds, soit contenu dans la plus petite partie sensible du pain ou du vin, parce qu'alors il faudrait que les parties de son corps se pénétrassent, et par conséquent que la matière perdît son étendue et son impénétrabilité, ce qui est impossible, puisque la toute-puissance divine ne peut dépouiller une chose de son essence.

Je réponds, 1° que cette difficulté s'évanouit dans le système qui suppose que l'étendue est composée de points inétendus.

Je réponds, 2° qu'il faudrait tout au plus conclure de là, que ce n'est ni dans l'étendue, ni dans l'impénétrabilité que consiste l'essence de la matière, comme l'ont pensé Descartes et Gassendi, mais dans quelque chose que nous ne connaissons pas.

Je réponds, 3° qu'il n'est pas prouvé qu'il soit impossible que le corps d'un homme de cinq pieds soit réduit à un espace égal à celui des espèces eucharistiques : ne condense-t-on pas l'air au point de lui faire occuper quatre mille fois moins d'espace qu'il n'en occupe dans un état naturel ? Si l'industrie humaine peut resserrer ou dilater si prodigieusement les corps, pourquoi Dieu ne pourrait-il pas réduire un corps humain à la grandeur des espèces eucharistiques ?

Seconde Difficulté.

Si le pain et le vin étaient changés au corps et au sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, il faudrait que le corps de Jésus-Christ se trouvât sous les espèces eucharistiques; et comme la consécration se fait en même temps en différens endroits, il faudrait que le corps de Jésus-Christ, le même corps qui est dans le ciel, se trouvât en même temps en plusieurs lieux, ce qui est absurde.

Je réponds qu'il n'est point impossible qu'un corps soit en même temps en plusieurs lieux à la fois, et que par conséquent il n'est pas impossible que le corps de Jésus-Christ soit dans le ciel et dans tous les lieux où l'on consacre : voici ma preuve.

Un corps en mouvement existe en plusieurs lieux pendant un temps déterminé : un corps, par exemple, qui, avec un degré de vîtesse parcourt un pied dans une seconde, se trouve dans soixante pieds différens, s'il se meut pendant une minute.

Mais si, au lieu d'un degré de vîtesse, je lui en donnais soixante, il parcourrait ces soixante pieds dans une seconde, et par conséquent se trouverait dans soixante lieux différens pendant une seconde.

Si, au lieu de soixante degrés de vîtesse, je lui en donnais cent vingt, il se trouverait dans ces

soixante

soixante lieux ou parties de l'espace, dans une tierce; ainsi en augmentant la vîtesse à l'infini, il n'y a point de petite portion de temps pendant laquelle un corps ne puisse être dans plusieurs lieux; ou, si l'on veut, la rapidité du mouvement peut être assez grande pour que, dans la plus petite durée imaginable, un corps parcoure un espace donné, et se trouve par conséquent en plusieurs lieux pendant la plus petite durée imaginable.

La plus petite partie imaginable du temps est pour nous un instant indivisible; ainsi il est possible que le même corps soit, non-seulement par rapport à nous, mais réellement dans plusieurs lieux dans le même temps; pour cela, il ne faut que supposer la distance des lieux bornée, et la vîtesse infinie.

D'ailleurs, le mouvement n'est, selon beaucoup de philosophes, que l'existence ou la création successive d'un corps dans différens points de l'espace, et la création est un acte de la volonté divine; or, qui peut douter que la volonté divine ne puisse créer si promptement, si rapidement le même corps, que dans le même temps ce corps existe en plusieurs lieux, quelle que soit la distance, et quelle que courte que soit la durée?

Il ne répugne donc point que Dieu fasse exister un corps dans plusieurs lieux en même temps, et que ce corps y soit transporté, même sans passer par les intervalles qui séparent ces lieux.

Nous ne prétendons point, au reste, expliquer le mystère de la transsubstantiation, mais faire voir qu'on ne prouve point qu'il répugne à la raison; ce qui suffit pour faire tomber les difficultés des Protestans.

Troisième Difficulté.

On prétend que le dogme de la transsubstan-

tiation sappe tous les fondemens de la religion.

La religion est, dit-on, fondée sur des miracles et sur des faits qui ne sont connus que par le témoignage des sens; ainsi, c'est ébranler les fondemens de la religion, que de supposer que le témoignage constant et unanime des sens peut nous tromper : c'est cependant ce que les catholiques sont obligés de reconnaître dans le dogme de la transsubstantiation; car les sens attestent constamment et unanimement à tous les hommes, que l'eucharistie, après la consécration, est encore du pain et du vin; et cependant le dogme de la transsubstantiation nous apprend qu'il n'y a en effet ni pain, ni vin.

Cette difficulté a paru triomphante aux plus habiles Protestans (1).

On peut répondre, 1° que nous ne connaissons les corps que par des impressions excitées dans notre ame; que ces impresssions peuvent s'exciter dans l'ame, indépendamment des corps et par une opération immédiate de Dieu sur nos ames : il n'y a donc point de liaison nécessaire entre le témoignage de nos sens et l'existence des objets dont ils nous rapportent l'existence.

La certitude du témoignage des sens dépend donc de la certitude que nous avons que Dieu n'excite point en nous, ou ne permet pas que des esprits supérieurs à nous, excitent dans notre ame les impressions que nous rapportons aux corps.

Ainsi, il est possible que Dieu fasse sur notre ame les impressions que nous rapportons au pain et au vin, quoiqu'il n'y eût ni pain ni vin; et celui

(1) Claude, Réponse au second Traité de la perpétuité de la foi, première partie, c. 5, pag. 75. Abbadie, réflexion sur la présence réelle, 1685, in-12. Traité de la religion réformée, t. 1, sect. 1. Tillotson Serm., t. 5. Réflexions anciennes et nouvelles sur l'Eucharistie, 1718. Genève.

qui le supposerait, n'affaiblirait point la certitude du témoignage des sens, s'il supposait que Dieu nous a avertis de ne point croire nos sens dans cette occasion; or, c'est ce que les catholiques soutiennent; car Dieu nous ayant fait connaître que, par la consécration, le pain et le vin étaient changés au corps et au sang de Jésus-Christ, il nous a suffisamment avertis de ne pas nous fier au témoignage des sens, dans cette circonstance.

Mais cette circonstance dans laquelle Dieu nous avertit de ne point croire nos sens, loin d'affaiblir leur témoignage, le confirme par rapport à tous les objets sur lesquels Dieu n'a point averti les hommes que les sens les trompent : tels sont l'existence des corps, la naissance, les miracles, la passion, la résurrection de Notre-Seigneur, objets qui conservent, par conséquent, le plus haut degré de certitude, même dans les principes des catholiques et du dogme de la transsubstantiation (1).

On répond, 2° que le témoignage des sens sur les symboles eucharistiques n'est ni faux en lui-même, ni contraire au dogme de la transsubstantiation.

Nos sens nous attestent qu'après la consécration il y a sous nos yeux et entre nos mains un objet qui a toutes les propriétés du pain et du vin; mais ils ne nous disent pas qu'il n'a pu se faire et qu'il ne s'est point fait un changement intérieur dans la substance du pain et dans celle du vin, au corps et au sang de Jésus-Christ : ce changement n'est point du ressort des sens; leur témoignage n'en dit rien, et n'est par conséquent point contraire au dogme de la transsubstantiation.

(1) Perpétuité de la foi, t. 3, l. 7, c. 11.

Qu'est-ce donc que les sens nous disent exactement sur l'eucharistie après la consécration?

Rien autre chose, sinon qu'il y a devant nos yeux un objet qui a les propriétés du pain et du vin; mais est-il impossible que Dieu fasse que les rayons de lumière qui tombent sur l'espace qu'occupaient le pain et le vin, soient réfléchis après la consécration, comme ils l'étaient avant? Est-il impossible que l'évaporation des parties insensibles qui faisaient l'odeur du pain et du vin, avant la consécration, se soient conservées sans se dissiper? est-il impossible qu'une force de répulsion répandue autour du corps et du sang de Jésus-Christ, prenne la forme des espèces eucharistiques, et produise la solidité que nos sens y découvrent?

Non, sans doute, ces choses ne sont pas impossibles; et si elles existaient, elles formeraient un objet tel que nos sens nous le représentent.

Nos sens ne nous trompent donc point en nous rapportant qu'il y a sous nos yeux un objet qui agit sur nos organes, comme le pain et le vin y agissent.

Mais nous nous tromperions nous-mêmes en jugeant que cet objet est du pain, puisque nos sens n'attesteraient pas que ce ne peut être autre chose.

Le dogme de la transsubstantiation ne suppose donc point que nos sens nous trompent sur l'existence des objets, et ce dogme n'affaiblit point la vérité de leur témoignage sur les miracles et sur les faits qui servent de preuve à la religion.

BERNARD DE THURINGE était un ermite qui annonça, vers le milieu du dixième siècle, que la fin du monde était prochaine.

Il appuyait son sentiment sur un passage de l'Apocalypse, qui porte qu'après mille ans et plus, l'ancien serpent sera délié, et que les ames des justes entre-

ront dans la vie et régneront avec Jésus-Christ.

Bernard de Thuringe prétendait que ce serpent était l'Ante-Christ, que par conséquent l'année 960 étant révolue, la venue de l'Ante-Christ était prochaine, et par conséquent la fin du monde.

Pour concilier plus de créance à son sentiment, Bernard l'appuyait d'un raisonnement ridicule, mais qui fut convaincant pour beaucoup de monde; il prétendit que, lorsque le jour de l'annonciation de la sainte Vierge se rencontrerait avec le vendredi saint, ce serait une marque certaine que la fin du monde approchait.

Enfin, l'ermite Bernard assurait que Dieu lui avait révélé que le monde allait bientôt finir.

L'effroi que causa une peinture vive de la fin du monde, le passage de l'Apocalypse, l'assurance avec laquelle Bernard annonçait que Dieu lui avait révélé la fin du monde, persuadèrent une infinité de personnes de tout état; les prédicateurs annoncèrent dans leurs sermons la fin du monde, et jetèrent l'alarme dans tous les esprits.

Une éclipse de soleil arriva dans ce temps; tout le monde crut que c'en était fait, que le jour du dernier jugement était arrivé; chacun fuyait et cherchait à se cacher entre les rochers, dans des antres et dans des cavernes.

Le retour de la lumière ne calma pas les esprits: Gerberge, femme de Louis d'Outremer, ne savait à quoi s'en tenir; elle engagea les théologiens à éclaircir cette matière, et l'on vit paraître différens écrits pour prouver que le temps de l'Ante-Christ était encore bien éloigné.

Enfin l'on vit, au commencement de l'onzième siècle, le monde subsister comme au dixième, et

l'erreur annoncée par l'ermite Bernard se dissipa (1).

BERYLLE, évêque de Bostres, en Arabie, après avoir gouverné quelque temps son église avec beaucoup de réputation, tomba dans l'erreur. Il crut que Jésus-Christ n'avait point existé avant l'incarnation, voulant qu'il n'eût commencé à être Dieu qu'en naissant de la Vierge : il ajoutait que Jésus-Christ n'avait été Dieu que parce que le Père demeurait en lui, comme dans les prophètes : c'est l'erreur d'Artemon.

On engagea Origène à conférer avec Berylle : il alla à Bostres, et s'entretint avec lui pour bien connaître son sentiment; lorsqu'il l'eut bien connu, il le réfuta, et Berylle, convaincu par les raisons d'Origène, abandonna sur-le-champ son erreur (2).

Tels sont les droits de la vérité sur l'esprit humain, lorsqu'elle nous est offerte par la raison, par la douceur et par la charité : ce fut avec ces mêmes moyens qu'Origène éteignit l'erreur des Arabiens, qui niaient l'immortalité de l'ame : le zèle ardent, impétueux et sans lumière eut irrité Berylle; la science et la douceur d'Origène l'arrachèrent à l'erreur, et le gagnèrent à la vérité.

BLASTUS était Juif; il passa dans la secte des Valentiniens, et ajouta au système de Valentin, quelques pratiques judaïques auxquelles il était attaché; telle est la célébration de la Pâque, le 14 de la lune (3).

BOGOMILES; ce nom est composé de deux mots esclavons, qui signifient solliciteurs de la miséricorde divine (4).

(1) Martene, amplissima collect., t. 4, p. 860. Abbo, apologet. ad calcem codicis canonum veteris Ecclesiæ romanæ, à Francisco Pithœo, p. 401. Hist. littér. de Fr., t. 5, p. 11.
(2) Euseb., l. 6, c. 20, 33.
(3) Auctor append. apud Tert., de Præscript. c. 53.
(4) Ducange, Glossaire.

On le donna à certains hérétiques de Bulgarie, disciples d'un nommé Basile, médecin qui, sous l'empire d'Alexis Comnène, renouvela les erreurs des Pauliciens.

Les guerres des Barbares et la persécution des Iconoclastes avaient presque éteint les études dans l'empire grec; elles s'étaient un peu relevées sous Basile Macédonius, par les soins de Photius, sous Léon le philosophe et sous ses successeurs.

Mais le retour de l'esprit humain à la lumière est peut-être encore plus lent que ses premiers pas vers la vérité : on parlait et l'on écrivait mieux que dans les siècles précédens, mais la superstition et l'amour du merveilleux, inséparables de l'ignorance, dominaient encore dans presque tous les esprits : c'était toujours sur un présage que les empereurs montaient sur le trône, ou en descendaient ; il y avait toujours dans une île quelque Caloyer fameux par l'austérité de sa vie, qui promettait l'empire à un grand capitaine, et le nouvel empereur le faisait évêque d'un grand siége; ces prétendus prophètes étaient souvent de grands imposteurs; car il est difficile que les hommes ignorans soient long-temps ignorans avec simplicité, et ne deviennent pas imposteurs, lorsque leur profession peut les conduire à la fortune.

Dans ces siècles d'ignorance et de superstition, quelques germes de l'erreur des Pauliciens qui subsistaient encore, se développèrent et s'allièrent avec les erreurs des Messaliens.

Basile le médecin fit l'assemblage de ces erreurs : c'était un vieillard qui avait le visage abattu et qui était vêtu en moine; il se fit d'abord douze disciples qu'il appelait ses apôtres, et qui répandirent sa doctrine, mais avec beaucoup de soin et de circonspection.

L'empereur Alexis Comnène voulut le voir, feignit de vouloir être son disciple, et l'engagea à lui dévoiler toute sa doctrine.

L'empereur avait fait placer derrière un rideau, un secrétaire qui écrivait tout ce que disait Basile : cet artifice réussit à l'empereur ; Basile lui exposa sans déguisement toute sa doctrine.

Alors l'empereur fit assembler le sénat, les officiers militaires, le patriarche et le clergé ; on lut dans cette assemblée l'écrit qui contenait la doctrine de Basile ; il ne la méconnut point, il offrit de soutenir tout ce qu'il avait dit, et déclara qu'il était prêt à souffrir le feu, les tourmens les plus cruels et la mort : il se flattait que les anges le délivreraient.

On fit tout ce qu'on put pour le détromper, mais inutilement ; il fut condamné au feu.

L'empereur approuva le jugement, et après avoir fait de nouveaux efforts pour le gagner, on fit allumer un grand bûcher au milieu de l'Hyppodrome; on planta une croix de l'autre côté, et l'on dit à Basile de choisir entre la croix et le bûcher ; il préféra le bûcher.

Le peuple demandait qu'on fît subir le même supplice à ses sectateurs ; mais Alexis les fit conduire en prison, où quelques-uns renoncèrent à l'erreur; il y en eut que rien ne put faire changer de sentiment. Il n'est pas impossible que l'artifice dont l'empereur usa avec Basile, la rigueur avec laquelle il fut condamné et exécuté, n'aient contribué à l'opiniâtreté de ses disciples, et il n'est pas sûr que ceux qui abjurèrent leurs erreurs, les aient abjurées sincèrement.

Un professeur de Wittemberg a donné une histoire des Bogomiles, en 1711 : on peut voir, sur cette secte, Baronius, Sponde, Eutymius, Anne Comnène (1).

(1) Eutymius Panopl., part. 2, tit. 23. Anne Comnène, Baron. et Sponde, ad an. 1118.

BONOSE, évêque de Sardique, attaquait comme Jovinien la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, prétendant qu'elle avait eu d'autres enfans après Jésus-Christ, dont il niait même la divinité, comme Photin; en sorte que les Photiniens furent nommés depuis, *Bonosiaques*. Il fut condamné dans le concile de Capoue, assemblé pour éteindre le schisme d'Antioche.

BROUNISTES, branche des Presbytériens, disciples de Brown : voyez PRESBYTÉRIENS.

BUDDAS s'appelait aussi Thérébinte; il fut le maître de Manès : voyez cet article.

C

CABALE, ou plutôt CABBALE, comme on l'écrit en hébreu, signifie tradition : dans l'usage ordinaire, il signifie l'art de connaître et d'exprimer l'essence et les opérations de l'Etre suprême, des puissances spirituelles et des forces naturelles, et de déterminer leur action par des figures symboliques, par l'arrangement de l'alphabet, par la combinaison des nombres, par le renversement des lettres de l'écriture, et par le moyen des sens cachés que l'on prétend y découvrir.

Comment l'esprit humain est-il arrivé à ces idées? C'est ce qu'il ne faut pas chercher chez les Cabalistes, et c'est ce qui est très-obscur dans les auteurs qui ont parlé de la Cabale. Sans entrer dans ces discussions, nous allons exposer nos conjectures sur l'origine de la Cabale; nous parlerons ensuite du mélange des principes de la Cabale avec les principes du christianisme, par les premiers hérétiques, et dans les siècles postérieurs.

De l'Origine de la Cabale.

Je crois trouver l'origine de la Cabale chez les

Chaldéens, dans la philosophie de Pythagore et dans celle de Platon. Les hérésies des trois premiers siècles sont en grande partie nées du mélange de ces différens principes avec les dogmes du christianisme. Le développement de ces principes peut être agréable à ceux qui veulent savoir l'histoire de la religion et celle de l'esprit humain.

De la Cabale des Chaldéens.

Les Chaldéens avaient conservé la croyance d'un Etre suprême qui existait par lui-même, qui avait produit le monde, et qui le gouvernait.

Rien n'était plus intéressant pour la curiosité humaine, que la connaissance de cet Etre et celle des lois auxquelles il avait soumis le monde : les Chaldéens s'occupèrent beaucoup plus de ces objets que les autres peuples, déterminés apparemment par la beauté du climat, par la tranquillité de leur vie, et par l'espèce d'inquiétude qui élève l'esprit humain à ces objets, et dont les circonstances étouffent ou déploient l'activité.

Ce ne fut qu'avec le secours de l'imagination qu'ils entreprirent de s'élever à ces connaissances, ou plutôt ce fut l'imagination qui construisit le système de la théologie et de la cosmogonie chaldéenne.

Comme l'Etre suprême était la source de l'existence et de la fécondité, les Chaldéens crurent qu'il était dans l'univers à-peu-près ce que la chaleur du soleil était par rapport à la terre; ils se représentèrent donc l'Etre suprême comme un feu, ou comme une lumière; mais comme la raison ne permettait pas de regarder Dieu comme un être matériel, ils le conçurent comme une lumière infiniment plus brillante, plus active et plus subtile que la lumière du soleil : c'est ordinairement ainsi que l'esprit humain concilie la raison et l'imagination.

Lorsqu'une fois les Chaldéens eurent conçu l'Etre suprême comme une lumière qui donnait l'existence, la vie, l'intelligence à tout, ils conçurent la création du monde comme une émanation sortie de cette lumière; ces émanations, en s'éloignant de leur source, avaient perdu de leur activité; par le décroissement successif de cette activité, elles avaient perdu leur légèreté; elles s'étaient condensées; elles avaient, pour ainsi dire, pesé les unes sur les autres; elles étaient devenues matérielles, et avaient formé toutes les espèces d'êtres que le monde renferme.

Ainsi, dans le système des Chaldéens, le principe des émanations, ou l'intelligence suprême était environnée d'une lumière dont l'éclat et la pureté surpassent tout ce qu'on peut imaginer.

L'espace lumineux qui environne le principe ou la source des émanations, est rempli d'intelligences pures et heureuses.

Immédiatement au-dessous du séjour des pures intelligences commence le monde corporel, ou l'empirée : c'est un espace immense, éclairé par la lumière qui sort immédiatement de l'Etre suprême; cet espace est rempli d'un feu infiniment moins pur que la lumière primitive, mais infiniment plus subtil et plus raréfié que tout le corps.

Au-dessous de l'empirée, c'est l'éther, ou un grand espace rempli d'un feu plus grossier que l'empirée, mais que le feu de l'empirée échauffe.

Après l'éther, sont les étoiles fixes répandues dans un espace immense, où les parties les plus denses du feu éthéré se sont rapprochées et ont formé les étoiles.

Le monde des planètes suit le ciel des étoiles fixes; c'est l'espace qui renferme le soleil, la lune et les planètes.

C'est dans cet espace que se trouve le dernier

ordre des êtres, c'est-à-dire la matière, qui, non-seulement est destituée de toute activité, mais encore qui se refuse aux impressions et aux mouvemens de la lumière.

Il y avait donc entre l'Etre suprême et les êtres qui sont sur la terre, une chaîne d'êtres intermédiaires, dont les perfections décroissaient à mesure que ces êtres étaient éloignés du séjour de l'Etre suprême.

L'intelligence suprême avait communiqué aux premières émanations, dans le degré le plus éminent, l'intelligence, la force et la fécondité : toutes les autres émanations participaient moins de ces attributs, à mesure qu'elles s'éloignaient de l'intelligence suprême.

Comme les parties lumineuses sont des esprits, dans le système des émanations, les différens espaces lumineux qui s'étendent depuis la lune jusqu'au séjour de l'intelligence suprême, sont remplis de différens ordres d'esprits.

L'espace qui est au-dessous de la lune, éclaire la terre; c'est donc de cet espace que descendent les esprits sur la terre.

Ces esprits, avant de descendre au-dessous de la lune, sont unis à un corps éthérien, qui leur sert comme de véhicule, et par le moyen duquel ces esprits peuvent voir et connaître les objets que renferme le monde sublunaire.

Selon les Chaldéens, les ames humaines n'étaient que ces esprits qui, avec leurs corps éthériens, s'unissaient au fœtus humain. Le dogme de la métempsycose était une suite naturelle de ces principes, et l'on supposa que les ames unies au corps humain par la volonté de l'Etre suprême, y rentraient lorsqu'elles en avaient été dégagées par la mort.

L'esprit humain, toujours inquiet sur sa desti-

nation, rechercha la fin que l'Etre suprême s'était proposée en unissant des esprits au corps humain : l'idée de la bonté de l'Etre suprême, la beauté du spectacle de la nature, le rapport de tout ce que la terre produit avec le plaisir de l'homme, firent juger que l'ame était unie au corps afin de la rendre heureuse par cette union; et comme on supposait la matière sans activité et absolument incapable de se mouvoir elle-même, la formation du corps humain, la production des fruits, tous les dons de la nature furent attribués à des esprits bienfaisans : c'étaient ces esprits qui faisaient parcourir au soleil sa carrière, qui répandaient la pluie, qui fécondaient la terre, et l'on attribua à ces génies des fonctions et des forces différentes.

Dans cet espace même qui est au-dessous de la lune, au milieu de la nuit on voyait se former des orages, les éclairs sortaient de l'obscurité des nuages, la foudre éclatait et désolait la terre; on jugea qu'il y avait des esprits ténébreux, des démons matériels répandus dans l'air.

Souvent, du sein de la terre même où tout est ténébreux, on voyait sortir des flots de feu; la terre était ébranlée par les volcans : on supposa des puissances terrestres ou des démons dans le centre de la terre; et comme on supposait la matière sans activité et incapable de se mouvoir par elle-même, tous les mouvemens des corps, tous les phénomènes furent attribués à des génies.

Les tonnerres, les volcans, les orages semblaient destinés à troubler le bonheur des hommes : on crut que les démons qui les produisaient, étaient malfaisans et haïssaient les hommes; on leur attribua tous les évènemens malheureux, et l'on imagina une espèce d'hiérarchie dans les mauvais génies, semblable à celle qu'on avait supposée pour les bons.

Mais pourquoi l'intelligence suprême, qui était essentiellement bonne, n'accablait-elle pas du poids de sa puissance cette foule de génies malfaisans?

Les uns crurent qu'il n'était pas de la dignité de l'intelligence suprême de lutter elle-même contre ces génies, et qu'elle en avait remis le soin aux génies bienfaisans; les autres crurent que ces génies, méchans par leur nature, étaient indestructibles, et que l'intelligence suprême ne pouvant ni les anéantir, ni les corriger, les avait relégués au centre de la terre et dans l'espace qui est au-dessous de la lune, où ils exerçaient leur empire et leur méchanceté; que, pour soutenir le genre humain contre des ennemis si dangereux, si nombreux et si redoutables, l'intelligence suprême envoyait dans le monde terrestre des esprits bienfaisans, qui défendaient sans cesse les hommes contre les démons matériels.

Les bons et les mauvais génies avaient des fonctions particulières et des degrés différens de puissance; on leur donna des noms qui exprimaient leurs fonctions et leurs puissances.

Puisque les esprits bienfaisans étaient chargés de protéger les hommes et de les secourir dans leurs besoins, il fallait bien qu'ils entendissent le langage des hommes, afin de les secourir lorsqu'ils seraient appelés. On crut que les hommes avaient des génies protecteurs contre tous les malheurs, et que chaque génie avait son nom, qu'il suffisait de prononcer pour leur faire connaître le besoin que l'on avait de leur secours; et pour l'obtenir, on rechercha les noms qui pouvaient convenir aux génies bienfaisans, et leur faire connaître les besoins des hommes; et comme les noms ne sont que des combinaisons des lettres de l'alphabet, on crut, en combinant différemment ces lettres, trouver les noms des génies

dont on avait besoin. La prononciation du nom du génie dont on avait besoin, était une espèce d'évocation ou de prière à laquelle on croyait que le génie ne pouvait résister : et voilà l'origine de la Cabale, qui attribuait à des noms bizarres la vertu de faire venir les génies, d'être en commerce avec eux, et d'opérer des prodiges.

Ces mêmes noms servaient quelquefois à chasser les génies malfaisans; c'étaient des espèces d'exorcismes; car on croyait que ces génies étaient relégués dans le centre de la terre, et qu'ils ne faisaient du mal que parce qu'ils avaient trompé la vigilance des génies destinés à les tenir renfermés, et s'étaient échappés dans l'atmosphère. On croyait que ces génies malfaisans, lorsqu'ils entendaient prononcer le nom des génies qui les tenaient renfermés dans le centre de la terre, s'enfuyaient, à-peu près comme un prisonnier échappé qui entend appeler la garde.

Comme on avait supposé dans le nom des génies, ou dans les signes qui exprimaient leur fonction, une vertu ou une force qui les obligeait à se rendre auprès des hommes qui les invoquaient, on crut que le nom ou le signe du génie, gravé ou écrit, fixerait, pour ainsi dire, le génie auprès de celui qui le porterait, et c'est apparemment l'origine des talismans faits avec des mots gravés, ou avec des figures symboliques.

Toutes ces pratiques étaient en usage chez les Chaldéens et chez presque tous les Orientaux; tous les monumens de l'histoire de leur théologie et de leur philosophie l'attestent et concourent à justifier nos conjectures sur l'origine de la Cabale (1).

(1) Voyez l'hist. de la philosophie orientale, par Stanley; le commentaire philologique de M. le Clerc, dans le second volume de sa philosophie. Pauli Bergeri Cabalismus Judaïco-Christianus. Wittembergæ, 1707, in-4°.

De la Cabale née des principes de Pythagore.

Les philosophes grecs ne virent, pour la plupart, que du mouvement et de la matière dans les phénomènes, que les Chaldéens attribuaient à des génies.

Pythagore reconnut, comme les Chaldéens ses maîtres, l'existence d'une intelligence suprême qui avait formé le monde : ce philosophe pensait que l'ordre, la régularité, l'harmonie qu'il découvrait dans le monde, ne pouvait naître du mouvement de la matière; il admit donc dans le monde une intelligence qui en avait arrangé les parties; tous les phénomènes de la nature lui parurent des suites des lois établies par l'intelligence suprême pour la distribution des mouvemens, et les génies des Chaldéens disparurent à ses yeux : il ne vit dans la nature qu'une intelligence suprême, de la matière, du mouvement.

Au milieu du magnifique spectacle de la nature, il aperçut des irrégularités, des désordres qu'on ne pouvait attribuer à l'intelligence suprême, puisqu'elle aimait l'ordre et l'harmonie; il en conclut que les désordres étaient produits par le mouvement de la matière que l'intelligence suprême ne pouvait arrêter ou diriger; il en conclut que l'intelligence productrice du monde n'était pas le principe du mouvement, et il admit dans la nature de la matière, une force motrice qui l'agitait, et une intelligence qui n'avait produit ni la matière, ni le mouvement, mais qui déterminait la force motrice, et qui, par ce moyen, avait formé les corps et le monde.

Ce philosophe voulut connaître les lois que l'intelligence productrice du monde suivait dans la distribution des mouvemens; il vit que, sur la terre, la régularité des corps et des phénomènes dépendait des rapports qu'avaient entr'eux les mouve-

mens

mens qui concouraient à leur production ; il porta les yeux vers le ciel ; il découvrit que les corps célestes étaient placés à des distances différentes, et qu'ils faisaient leurs révolutions en des temps différens et proportionnés à leur distance : il conclut de ces observations, que l'ordre et l'harmonie dépendaient des rapports des mouvemens et des distances des corps ; c'était donc, selon Pythagore, la connaissance de ces rapports qui avait dirigé l'intelligence productrice du monde, dans la distribution des mouvemens.

La distance et le mouvement sont des grandeurs ; ces grandeurs ont des parties, et les plus grandes ne sont que les plus petites, multipliées un certain nombre de fois.

Ainsi les distances, les mouvemens des corps célestes, les rapports des mouvemens qui devaient concourir à la production des animaux ou des plantes, et mettre de la proportion entre leurs parties, s'exprimaient par des nombres, et l'intelligence suprême, avant la production du monde, ne les connaissait que par des nombres purement intelligibles.

C'est, selon Pythagore, sur le rapport que l'intelligence apercevait entre ces nombres intelligibles, qu'elle avait formé et exécuté le plan du monde.

Les rapports des nombres ne sont point arbitraires ; le rapport d'égalité entre deux fois deux et quatre, est nécessaire, indépendant, immuable.

Puisque les rapports des nombres ne sont point arbitraires, et que l'ordre des productions de l'intelligence suprême dépend du rapport qui est entre les nombres, il est clair qu'il y a des nombres qui ont un rapport essentiel avec l'ordre et l'harmonie, et que l'intelligence suprême, qui aime l'ordre, suit,

dans la distribution des mouvemens, les rapports de ces nombres, et ne peut s'en écarter.

La connaissance de ces rapports, ou ces rapports étaient donc la loi qui dirigeait l'intelligence suprême dans ses productions; et comme ces rapports s'exprimaient eux-mêmes par des nombres, on supposa dans les nombres une force ou une puissance capable de déterminer l'intelligence suprême à produire certains effets plutôt que d'autres. D'après ces idées, on rechercha quels étaient les nombres qui plaisaient davantage à l'Être suprême; et voilà une espèce de cabale arithmétique, née des principes de la philosophie pythagoricienne (1).

De la Cabale née des principes de la Philosophie de Platon.

Platon crut qu'il y avait un Dieu suprême, spirituel et invisible, qu'il appelait l'être même, le bien même, le père et la cause de toutes choses.

Il plaçait sur ce Dieu suprême, un être inférieur qu'il appelait la raison, le conducteur des choses présentes et futures, le créateur de l'univers, etc. Enfin il reconnaissait un troisième être, qu'il appelait l'esprit ou l'ame du monde: il ajoutait que le premier était le Père du second, et que le second avait produit le troisième (2).

Le Dieu suprême était placé au centre du monde: tout est, disait-il, autour du roi de toutes choses, et tout est à cause de lui; il est la cause de tous les biens; les choses du second ordre sont autour du second; les choses du troisième sont autour du troisième.

Le créateur, selon Platon, avait formé le monde

(1) Voyez Laërt., l. 8. Stobée, Ecolog. Physic. c. 2. Jambli. des Myster. Théodoret, Terap. l. 11. Examen du fatalisme, t. 1, à l'article de la philosophie Pythagoricienne.

(2) Voyez son Timée, sa seconde et sa sixième lettre.

très-parfait, en unissant une nature corporelle et une créature incorporelle.

Platon distinguait trois parties dans le monde : il plaçait dans la première les êtres célestes et les dieux ; les intelligences éthériennes et les bons démons, qui sont les interprètes et les messagers des choses qui regardent le bien des hommes, étaient dans la seconde ; enfin la troisième partie du monde, ou la partie inférieure du monde renfermait les intelligences terrestres et les ames des hommes immortels.

Les êtres supérieurs gouvernaient les inférieurs ; mais Dieu, qui en est le créateur et le père, règne sur tous, et cet empire paternel n'est autre chose que sa providence, par laquelle il donne à chaque être ce qui lui appartient (1).

Les différens ordres des esprits que le monde renferme, sont donc unis ; et voici comment la philosophie platonicienne expliquait leur union : les divinités du second ordre se tournaient vers les premières intelligences ; alors les premières intelligences donnaient aux secondes la même essence et la même puissance qu'elles avaient ; c'était par ce moyen que l'union s'entretenait entre les différens ordres d'esprits que l'Etre suprême avait produits (2).

Ainsi, dans les principes de la philosophie platonicienne l'esprit humain pouvait, par son union aux différens ordres d'esprits, s'élever à la plus haute perfection, et il n'était pas possible qu'on ne cherchât avec ardeur les moyens de parvenir à cette union : voilà donc encore une espèce de cabale qui devait naître de la philosophie platonicienne.

(1) Hierocles, de Providentiâ, apud Photium.

(2) Jambliq., de Myster. Ægypt., sect. 1, c. 19. Ce n'est pas ici le système pur de Platon, qui peut-être n'en avait point ; mais c'est le sentiment auquel il paraît avoir donné la préférence, et auquel on avait ajouté des idées étrangères. V. l'Examen du fatalisme, sur la philosophie de Platon.

De l'union des principes de la Cabale avec le Christianisme.

La doctrine des Chaldéens sur l'origine du monde, sur les dieux, sur les génies ; leur astrologie, leur magie s'étaient répandues dans tout l'Orient ; elles avaient pénétré chez les Juifs et chez les Samaritains; les Egyptiens avaient une partie de leurs opinions et de leurs pratiques.

Ainsi, lorsqu'Alexandre et ses successeurs portèrent en Egypte et en Syrie les sciences des Grecs, les esprits étaient disposés à recevoir les idées de Pythagore et de Platon, qui s'accordaient mieux avec la théologie chaldéenne et égyptienne, que le système des autres philosophes grecs.

La philosophie de Pythagore, tombée dans l'oubli chez les Grecs, reparut donc en Egypte et dans l'Orient : avant la naissance du christianisme, on allia les sentimens de Pythagore avec ceux de Platon, et des principes de ces deux philosophes on forma un système de philosophie et de théologie qui l'emporta sur tous les autres systèmes : ainsi la doctrine des génies, le système des émanations, l'art de commander aux génies, la science des propriétés et des vertus des nombres, aussi bien que la magie, étaient fort en vogue dans l'Orient, à la naissance du christianisme.

La religion chrétienne éclairait l'esprit humain sur les difficultés dont il cherchait la solution dans les systèmes des philosophes : elle apprenait aux hommes qu'un Etre tout-puissant et souverainement parfait avait fait exister tout par sa volonté ; qu'il avait voulu que le monde fût, et que le monde avait existé; qu'il le conservait et le gouvernait ; qu'il y avait dans cet Etre suprême trois personnes; que l'homme avait été créé innocent; qu'il avait désobéi à Dieu, et que par sa désobéissance il était devenu coupable

et malheureux ; que son crime et son malheur se transmettaient à sa postérité ; qu'une des personnes divines s'était unie à l'humanité ; qu'elle avait satisfait à la justice divine et réconcilié les hommes avec Dieu ; qu'une félicité éternelle était préparée aux hommes qui profiteraient des grâces du Rédempteur, et qui pratiqueraient les vertus dont il était venu donner l'exemple sur la terre.

Ces vérités étaient annoncées et prouvées par les apôtres, et confirmées par les miracles les plus éclatans et les plus certains.

Les philosophes platoniciens et pythagoriciens, dont les principes avaient plus d'analogie avec les dogmes de la religion chrétienne, embrassèrent le christianisme.

Mais la religion chrétienne, en instruisant solidement l'homme sur tout ce qui lui est essentiel de connaître pour être vertueux et pour mériter le bonheur éternel, garde le silence sur les objets qui ne peuvent qu'intéresser la curiosité ou satisfaire la vanité. Elle n'explique point comment Dieu a tout produit par sa bonté ; elle ne nous donne point d'idée de la création, et nous ne pouvons l'imaginer, quoique la raison en voie clairement la vérité ; la religion ne nous dit point pourquoi ni comment Dieu a créé le monde tel qu'il est ; pourquoi il y a des imperfections, comment il le conserve, comment il unit l'ame au corps humain, etc.

La curiosité inquiète voulut connaître tous ces objets, et former des systèmes pour expliquer tout ce que la révélation n'éclaircissait pas. Les philosophes convertis expliquèrent donc les dogmes du christianisme par les principes dont ils étaient préoccupés, et delà naquirent pendant les trois premiers siècles, presque toutes les hérésies.

Les philosophes platoniciens et pythagoriciens

voulurent donc allier les dogmes du christianisme avec le système des émanations, et avec les principes de la Cabale que nous avons exposés : tels furent les Gnostiques, Basilide, Saturnin, Valentin, Marc, Euphrate, dont nous avons exposé les principes dans leurs articles.

Les Juifs adoptèrent aussi les principes de la Cabale. Nous n'entreprendrons point de fixer l'origine de cet art chez eux ; mais il est certain qu'ils s'y appliquèrent beaucoup, et qu'ils prétendirent trouver dans les différens arrangemens des lettres de l'alphabet hébreu, de grands mystères : il y en avait qui adoptaient le système des émanations, et ils le déguisèrent sous le nom des Séphirots (1), qui ne diffèrent point en effet des Eons des Valentiniens. Ils prétendirent même donner à ces connaissances une origine divine, et appuyèrent toutes leurs opinions sur des autorités qui remontaient à Moyse, ou même à Adam, et c'est apparemment delà qu'est venu le mot de Cabale, qui signifie tradition. Il est certain que les Juifs avaient une tradition, mais il n'est pas moins certain que les Cabalistes ne l'ont point suivie, ou qu'ils l'ont tellement défigurée, que la Cabale des Juifs ne peut être d'aucune utilité ; leurs écrivains sont d'une obscurité impénétrable, et les explications philosophiques qu'on en donne, ne contiennent rien que de trivial, et qu'on ne sache mieux d'ailleurs. Nous nous contenterons d'indiquer les auteurs qui en ont traité (2).

(1) Les Séphirots sont la partie la plus considérable de la Cabale ; il y en a dix : on les représente quelquefois sous la figure d'un arbre, parce que quelques-uns sont comme la racine, et les autres comme autant de branches qui en naissent : ces dix Séphirots sont la Couronne, la Sagesse, l'Intelligence, la Force ou la Sévérité, la Miséricorde ou la Magnificence, la Beauté, la Victoire, la Gloire, le Fondement, le Royaume.

(2) Basnage, hist. des Juifs, t. 2. Buddæus, introduct. ad

Après la prise de Constantinople par les Turcs, les Grecs apportèrent en Occident la philosophie de Platon, d'Aristote et de Pythagore : on emprunta des Sarrasins des commentateurs pour les éclaircir ; et les Sarrasins qui avaient reçu en grande partie les sciences des philosophes d'Orient et d'Alexandrie, firent passer en Occident la philosophie de Platon et de Pythagore, unies ensemble, et chargées d'une infinité d'idées étrangères et de pratiques superstitieuses.

On n'étudia pas les langues avec moins d'ardeur que la philosophie : on apprit le grec, l'arabe, l'hébreu ; et il y eut des savans qui prirent insensiblement les idées des philosophes grecs, arabes ou juifs, et qui adoptèrent leurs idées cabalistiques : tels furent Reuchlin, Pic de la Mirande, George de Venise, Agrippa, qui renouvelèrent le système des émanations et les rêveries de la Cabale (1).

Enfin, dans le dix-septième siècle il s'alluma dans l'Allemagne et en Angleterre une ardeur extraordinaire pour la connaissance des langues orientales et pour le Rabbinisme. Comme presque tous les Rabbins ont quelque teinture de la Cabale, les auteurs qui les lurent, adoptèrent leurs idées, et il se trouva en Angleterre et en Allemagne des savans

philos. Hebræorum. Losius Biga, dissert. in-4° 1706. Joannis Christoph. Wolfii Bibliot. Hebræa, part. 2. Hamburg. in-4°. 1721. Jacobi Rhenfordii opera philologica, Ultraject. 1722, in-4°. Pauli Bergeri Cabalism. Judaico-Christianus. Wittemberg, 1707, in-4°. Mém. de l'Acad. des Inscript., t. 9, p. 37. Brucker, hist. philos., t. 2.

(1) Joan. Pici Mirand. Conclusiones Cabalisticæ 71, secundùm opinionem propriàm, ex ipsis Hebræorum sapient. fundamentis Christianam Relig. confirmantes. Reuchlin, de Arte Cabalisticâ, de Verbo Mirifico. Georg. Venetus de Harmoniâ totius mundi Promptuarium rerum Theolog. Agrippa, de Occultâ Phil. Voyez Brucker, Hist. Philos., t. 4, Period. 3, l. 2, part. 1, c. 4.

qui firent des efforts incroyables pour rétablir la Cabale, et pour trouver tous les dogmes de la religion chrétienne dans les principes de la Cabale: plusieurs de leurs ouvrages sont le fruit d'une érudition immense : tels furent Marc, Morus, peut-être Cudworth, Knorius, l'auteur du livre intitulé, *Cabala denudata*, dans lequel on emploie une érudition prodigieuse; enfin, un Allemand nommé Jonas Scharmius écrivit, au commencement du dix-huitième siècle, en faveur de la Cabale, et prétendit trouver une conformité parfaite entre la Cabale, la philosophie péripatéticienne et la religion chrétienne (1).

Les principes des Cabalistes modernes sont peu différens de ceux que nous avons exposés en parlant de l'origine de la Cabale : à l'égard de l'application qu'ils font de ces principes, quoiqu'elle soit différente pour les détails, elle est cependant la même pour le fond : les explications de ces principes et les conséquences que l'on en peut tirer sont si arbitraires, et la méthode des Cabalistes est si obscure, qu'il est également inutile et impossible de suivre l'esprit humain dans ce labyrinthe d'erreurs, d'idées folles et de pratiques ridicules, parce qu'elles ne tiennent ordinairement, ou plutôt jamais, à rien de raisonnable ou d'ingénieux. Nous avons cité les auteurs où l'on pourra s'en convaincre.

CAINITES, hérétiques ainsi nommés à cause de la vénération qu'ils avaient pour Caïn ; ils parurent vers l'an 159 : voici l'origine de cette vénération.

Pendant le premier siècle et au commencement du second, on s'était beaucoup occupé à éclaircir l'histoire de la création, et à expliquer l'origine

(1) Jonæ Conradi Scharmii Introductio in Dialecticam Cabalæorum; Brunsvigæ 1703, in-8°.

du mal; on avait adopté tantôt le système des émanations, tantôt celui des deux principes.

Quelque peu fondée que soit une hypothèse, elle devient infailliblement un principe dans l'esprit de beaucoup de ceux qui l'adoptent : on ne s'occupe plus alors à la prouver ou à l'étayer; on l'emploie comme une vérité fondamentale, pour expliquer les phénomènes.

Le système des émanations et celui qui supposait un bon et un mauvais principe, passèrent dans beaucoup d'esprits pour des vérités incontestables, d'où l'on partit pour expliquer les phénomènes; et chacun se crut en droit de supposer plus ou moins de génies ou de principes, et de mettre dans leurs productions, dans leur puissance et dans leur manière d'agir, toutes les différences qui lui paraissaient nécessaires pour expliquer le phénomène qui le frappait [illegible]lus, ou que l'on avait négligé d'expliquer.

La plupart des sectes qui avaient précédé les Caïnites, avaient expliqué l'origine du bien et du mal en supposant une intelligence bienfaisante qui tirait de son sein des esprits heureux et innocens, mais qui étaient emprisonnés dans des organes matériels par le créateur, qui était malfaisant.

Ils n'avaient point expliqué d'une manière satisfaisante pour tout le monde, d'où venait la différence qu'on observait dans les esprits des hommes; ainsi, parmi les sectateurs du système des deux principes, il y eut quelqu'un qui entreprit d'expliquer la différence des esprits et des caractères des hommes; il supposa que ces deux principes ou ces deux puissances avaient produit Adam et Eve; que chacun de ces principes avait ensuite pris un corps et avait eu commerce avec Eve; que les enfans qui étaient nés de ce commerce, avaient chacun le caractère

de la puissance à laquelle ils devaient la vie : ils expliquaient par ce moyen la différence du caractère de Caïn et d'Abel, et de tous les hommes.

Comme Abel avait marqué beaucoup de soumission au Dieu créateur de la terre, ils le regardaient comme l'ouvrage d'un Dieu qu'ils appelaient *Histère.*

Caïn, au contraire, qui avait tué Abel parce qu'il servait le Dieu créateur, était l'ouvrage de la sagesse et du principe supérieur : ainsi Caïn était, selon eux, le premier des sages, et le premier objet de leur vénération.

Par une suite naturelle de leur principe fondamental, ils honoraient tous ceux qui étaient condamnés dans l'ancien Testament, Caïn, Esaü, Coré, les Sodomites, qu'ils regardaient comme des enfans de la sagesse et des ennemis du principe créateur. Par une suite de leur principe fondamental, ils honoraient Judas. Judas, selon les Caïnites, avait seul le mystère de la création des hommes, et c'était pour cela qu'il avait livré Jésus-Christ, soit qu'il s'aperçut, disaient ces impies, qu'il voulait anéantir la vertu et les sentimens de courage qui font que les hommes combattent le créateur, soit pour procurer aux hommes les grands biens que la mort de Jésus-Christ leur a apportés, et que les puissances amies du créateur voulaient empêcher, en s'opposant à ce qu'il mourût : aussi ces hérétiques louaient Judas comme un homme admirable, et lui rendaient des actions de grâce (1).

Ils prétendaient que, pour être sauvé, il fallait faire toutes sortes d'actions, et ils mettaient la perfection de la raison à commettre hardiment toutes les infamies imaginables ; ils disaient que chacune

(1) Iræn. l. 1, c. 35, aliàs 38.

des actions infames avait un ange tutélaire, et ils invoquaient cet ange en la commettant (1).

Les Caïnites avaient des livres apocryphes, comme l'évangile de Judas; quelqu'autres écrits faits pour exhorter à détruire les ouvrages du créateur; un autre écrit intitulé l'ascension de saint Paul; il s'agit dans ce livre du ravissement de cet apôtre, et les Caïnites y avaient mis des choses horribles.

Une femme de cette secte, nommée *Quintille*, étant venue en Afrique du temps de Tertullien, y pervertit beaucoup de monde, particulièrement en détruisant le baptême; on appela Quintillianistes les sectateurs de cette femme: il paraît qu'elle avait ajouté aux infamies des Caïnites, d'horribles pratiques (2).

Philastrius fait une secte particulière de ceux qui honoraient Judas (3).

L'empereur Michel avait une grande vénération pour Judas, et voulut le faire canoniser (4).

Hornebec parle d'un Anabaptiste qui pensait sur Judas comme les Caïnites (5).

On a aussi donné aux Caïnites le nom de Judaïtes (6).

GALVIN (Jean) naquit à Noyon, au commencement du seizième siècle: il fit ses premières études à Paris, au collége de la Marche, et sa philosophie au collége de Montaigu, sous un Espagnol. Il étudia le droit à Orléans, sous Pierre de l'Etoile, et à Bourges, sous Alciat; il fit connaissance,

---

(1) Théodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 15. Tert. de Præscript. 39. Iræn. et Epiph., loc. cit. Aug. de Hær., c. 18.
(2) Tert., de Bapt.
(3) De Hær. c. 34, 36.
(4) Theoph. Raynaud, de Juda Proditore, p. 680.
(5) Hornebec Cotronvers., p. 390.
(6) Ittigius, de hær. sect. 2, §. 4, 5.

dans cette dernière ville, avec Wolmar, allemand de nation, et professeur en grec : ce fut sous ce maître que Calvin apprit le grec, le syriaque et l'hébreu.

Les sentimens de Luther et de Zuingle commençaient à se répandre en France ; Wolmar, maître et ami de Calvin, était leur partisan secret ; Calvin adopta les sentimens de son maître et des prétendus Réformateurs. La mort de son père le rappela à Noyon, où il resta peu de temps; il alla à Paris, où il composa un commentaire sur le traité de la clémence, de Séneque : il se fit bientôt connaître à ceux qui secrètement avaient embrassé la Réforme; mais il n'imita pas leur discrétion : son zèle impétueux éclata; on voulut l'arrêter ; il sortit de Paris, et ensuite de la France, pour se retirer à Bâle, où il se dévoua à la défense de la Réforme.

On comprenait sous le nom de Réformateurs et de Réformés, cette foule de sectaires Luthériens, Carlostadiens, Anabaptistes, Zuingliens, Ubiquitaires, etc. qui remplissaient l'Allemagne, et qui s'étaient répandus en Italie, en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas : toute leur doctrine consistait en déclamations contre le clergé, contre le pape, contre les abus, contre toutes les puissances ecclésiastiques et civiles.

Les Réformés n'avaient ni principes suivis, ni corps de doctrine, ni discipline, ni symbole.

Calvin entreprit d'établir la Réforme sur des principes théologiques, et de former un corps de doctrine qui réunît tous les dogmes qu'il avait adoptés dans la Réforme, et dans lequel ces dogmes sortissent de ceux du christianisme, comme des conséquences de leurs principes ; en un mot, il voulait former un symbole pour les Réformés.

C'était le seul moyen de les réunir et de faire de

la Réforme une religion raisonnable : c'est l'objet qu'il se propose dans ses institutions chrétiennes.

Après avoir fait imprimer ses institutions, Calvin passa en Italie pour voir la duchesse de Ferrare, fille de Louis XII ; mais le duc de Ferrare, qui craignait que le séjour de Calvin chez lui ne le brouillât avec le pape, l'obligea de sortir de ses états. Calvin revint en France, et il en sortit bientôt pour se rendre à Strasbourg : il passa par Genève, où Farel et Viret avaient commencé à établir la religion protestante : le magistrat, le consistoire et le peuple engagèrent Calvin à accepter une place de prédicateur et de professeur, l'an 1536.

Deux ans après, Calvin fit un formulaire de foi et un catéchisme, qu'il fit recevoir à Genève, où il abjura solennellement la religion catholique : tout le peuple jura qu'il observerait les articles de doctrine, tels que Calvin les avait dressés.

La Réforme s'était établie à Zurich, à Berne, etc. Un synode de Berne décida, 1° que dans la cène on ne se servirait point de pain levé ; 2° qu'il y aurait dans l'église des fonts baptismaux ; 3° que l'on célébrerait tous les jours de fêtes, aussi bien que le dimanche.

Le nouveau Réformateur avait condamné, dans ses institutions, toutes les cérémonies de l'Eglise romaine ; il n'en voulut conserver aucune trace, et refusa de se conformer au décret du synode de Berne : le conseil s'assembla ; les ennemis de Calvin firent aisément sentir au conseil, que Genève avait dans Calvin, non pas un réformateur, mais un maître qui, dans ses ouvrages, réclamait la liberté chrétienne, et qui, dans sa conduite, était un despote inflexible. On chassa Calvin, Farel et ses associés.

Calvin se retira à Strasbourg, et y fonda une

église française, qui fut bientôt nombreuse par le concours des Protestans qui abandonnaient la France, où ils étaient traités avec beaucoup de rigueur. Ce fut pendant son séjour à Strasbourg qu'il épousa la veuve d'un Anabaptiste qu'il avait convertie.

Les talens de Calvin lui acquirent à Strasbourg beaucoup de considération, et les Protestans de cette ville le députèrent à la diète de Ratisbonne.

La ville de Genève n'était pas tranquille depuis le départ de Calvin; il s'y était fait un parti puissant, qui l'emporta enfin sur ses ennemis, et Calvin fut rappelé à Genève, trois ans après qu'il en avait été chassé.

Ce fut alors qu'il prit à Genève un empire absolu, qu'il conserva jusqu'à sa mort: il régla la discipline à peu près de la manière qu'on la voit encore aujourd'hui dans les Eglises prétendues réformées; il établit des consistoires, des colloques, des synodes, des anciens, des diacres, des surveillans; il régla la forme des prières et des prédications, la manière de célébrer la cène, de baptiser, d'enterrer les morts. Il établit une jurisdiction consistoriale, à laquelle il prétendit pouvoir donner le droit de censures et de peines canoniques, et même la puissance d'excommunier. Il fit ensuite un catéchisme latin et français, fort différent du premier qu'il avait fait, et obligea les magistrats et le peuple à s'engager pour toujours à le conserver.

La rigueur avec laquelle Calvin exerçait son pouvoir sans bornes, et les droits de son consistoire, lui attirèrent beaucoup d'ennemis, et causèrent quelquefois du désordre dans la ville; mais ses talens et sa fermeté triomphèrent de ses ennemis. Il était inflexible dans ses sentimens, invariable dans ses démarches, et capable de tout sacrifier pour le soutien d'une pratique indifférente, comme pour la

défense des premières vérités de la religion. Un homme de ce caractère, avec de grands talens et de l'austérité dans les mœurs, vient à bout de tout, et subjugue infailliblement la multitude et les caractères faibles, qui aiment mieux à la fin se soumettre à tout, que lutter sans cesse contre la domination armée de l'éloquence et du savoir.

Calvin ne jouissait cependant pas tranquillement de ses triomphes; à peine une faction s'était éteinte, que de nouveaux ennemis s'élevaient : on attaqua sa doctrine. Bolsec, carme apostat, l'accusa de faire Dieu auteur du péché; il entreprit de le prouver : Calvin alla le visiter, et s'efforça de le gagner, mais inutilement, et Bolsec commençait à se faire écouter avec plaisir. Calvin, qui avait assisté secrètement à une de ses conférences, parut sur la scène aussitôt qu'elle fut finie, parla pour le réfuter, entassa tous les passages de l'Écriture et de saint Augustin, qui paraissaient favoriser son sentiment sur la prédestination. Calvin abusait de ces passages, et l'emportement avec lequel il les débitait, ne détruisait point, dans l'esprit de ses auditeurs, l'impression qu'avait faite l'accusation de Bolsec : il engagea donc le magistrat à faire arrêter Bolsec; on le mit en prison, on l'y traita fort mal, sous prétexte qu'il avait causé du scandale et troublé la paix de l'Église.

L'apôtre de Genève poussa sa vengeance ou ses précautions plus loin; il écrivit aux cantons suisses, qu'il fallait délivrer la terre de cet homme pernicieux, de peur qu'il n'allât infecter de son poison toutes les contrées voisines.

Un seigneur qui jouissait d'une grande considération et que Calvin avait engagé dans la Réforme, M. Falais, justement indigné de la conduite de Calvin, prévint les cantons contre les desseins de ce Réformateur, qui se contenta du bannissement

de Bolsec (1), qui fut banni de Genève, comme convaincu de sédition et de Pélagianisme.

Ainsi, l'on était séditieux, ennemi de la tranquillité publique, lorsqu'on osait contredire Calvin; on était Pélagien et l'on méritait la mort, parce qu'on croyait que, dans ses principes, Dieu était auteur du péché. Voilà le Réformateur qui s'est emporté avec fureur contre la prétendue tyrannie de l'Eglise romaine. On dispute dans cette Eglise sur la nature et sur l'efficacité de la grâce; les partisans de la grâce efficace par elle-même, et de la prémotion physique, prétendent que l'on ne peut nier leur sentiment, sans tomber dans le Pélagianisme; et les théologiens du sentiment opposé rejettent la grâce efficace par elle-même, et la prémotion physique, parce qu'ils croient qu'elle fait Dieu auteur du péché; mais jamais on n'a vu ces théologiens dire qu'il fallait brûler leurs adversaires.

Le bannissement de Bolsec augmenta le nombre des ennemis de Calvin : on ne trouvait pas qu'il se fût justifié sur l'odieuse imputation de faire Dieu auteur du péché; on parla ouvertement contre sa doctrine sur la prédestination; il y eut même des pasteurs de Berne qui voulurent intenter sur ce sujet un procès à Calvin; Bolsec y renouvela ses accusations, et Castalion, qu'il avait encore obligé de sortir de Genève, parce qu'il ne pensait pas comme lui, le décriait à Bâle (2).

Servet, qui s'était échappé de la prison où il était enfermé en France, se sauva vers ce temps à Genève; Calvin le fit arrêter, et fit procéder contre lui dans toute la rigueur possible. Il consulta les magistrats

(1) Spond. ad an. 1545. Hist. de Genève, t. 2, p. 33. Préface des lettres de Calvin à M. Falais.

(2) An 1552.

de

de Bâle, de Berne, de Zurich, de Schafhouse, sur ce qu'on devait prononcer contre cet Anti-trinitaire : tous répondirent qu'il fallait le faire mourir, et ce fut l'avis de Calvin ; les magistrats de Genève condamnèrent donc Servet à être brûlé vif. Comment des magistrats qui ne reconnaissaient point de juge infaillible du sens de l'Ecriture, pouvaient-ils brûler Servet, parce qu'il y trouvait un sens différent de celui que Calvin ou eux-mêmes y trouvaient ? Voilà quelle était la logique ou l'équité des premières conquêtes de la Réforme.

Et Calvin, et les ministres protestans qui avaient établi pour base de la Réforme, que l'Ecriture était seule la règle de notre foi, que chaque particulier était le juge du sens de l'Ecriture ; Calvin, dis-je, et les ministres protestans faisaient brûler Servet qui voyait dans l'Ecriture un sens différent de celui qu'ils y voyaient ; ils firent brûler Servet, qui se trompait, à la vérité, et qui se trompait grossièrement, et sur un dogme fondamental, mais qui pouvait, sans crime, ne pas déférer au jugement des ministres et de Calvin, puisqu'aucun d'eux ni leurs consistoires n'étaient infaillibles, et que ce n'est point à eux que Dieu à dit : qui vous écoute, m'écoute.

Calvin osa faire l'apologie de sa conduite envers Servet, et entreprit de prouver qu'il fallait faire mourir les hérétiques (1).

Lelio Socin et Castalion écrivirent contre Calvin, et furent réfutés à leur tour par Théodore de Bèze. (2).

---

(1) Fidelis expositio errorum Michaelis Serveti, et brevis eorumdem refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse Hæreticos : an 1554.

(2) De Hærectic. à Magistratu puniendis.

Et cependant les Réformateurs, les ministres se sont déchaînés contre les rigueurs que l'on exerçait contre eux dans les états catholiques, où l'on ne punissait les Protestans que parce qu'ils étaient condamnés par une autorité infaillible, par l'Eglise. Voilà à quoi ne font pas assez d'attention ceux qui prétendent excuser Calvin, sous prétexte qu'il n'avait fait qu'obéir au préjugé de son siècle, sur le supplice des hérétiques : d'ailleurs, il est certain que Calvin aurait traité Bolsec comme Servet, s'il l'avait osé; cependant Bolsec ne pensait, sur la prédestination, que comme pensaient beaucoup de théologiens luthériens. Ce n'était donc point la nature des erreurs de Servet qui avait allumé le zèle de Calvin : Bayle est beaucoup plus équitable sur cet article, que son continuateur (1).

Le supplice de Servet n'arrêta pas, à Genève, la licence de penser : les Italiens qui avaient embrassé les erreurs de Calvin, s'y étaient retirés, et y avaient formé une Eglise italienne, où Gentilis, Blandrat, etc. renouvelèrent l'Arianisme, 1558.

Gentilis fut mis en prison et aurait péri comme Servet, s'il ne se fût rétracté : il sortit de Genève, passa sur le territoire de Berne, où il renouvela ses erreurs, et eut la tête coupée, 1566.

Okin ne fut guère mieux traité par Calvin, que Gentilis; il parut donner dans l'Arianisme, et Calvin le fit chasser de Genève.

Calvin n'était pas seulement occupé à affermir sa Réforme à Genève; il écrivait sans cesse en France, en Allemagne, en Pologne, contre les Anabaptistes, contre les Anti-trinitaires, contre les catholiques (2).

Ses disputes ne l'empêchaient pas de commenter

(1) Art. Bèze, note F. Supplément de Bayle, art. Servet.
(2) Epist. Calvin.

l'Ecriture sainte, et d'écrire une infinité de lettres à différens particuliers. Ce chef de la Réforme avait donc une prodigieuse activité dans l'esprit; il était d'ailleurs d'un caractère dur, ferme et tyrannique; il était savant; il écrivait purement, avec méthode; personne ne saisissait plus finement et ne présentait mieux les côtés favorables d'un sentiment; la préface de ses institutions est un chef-d'œuvre d'adresse: en un mot, on ne peut lui refuser de grands talens, comme on ne peut méconnaître en lui de grands défauts, et des traits d'un caractère odieux.

Il a le premier traité les matières théologiques en style pur et sans employer la forme scholastique; on ne peut nier qu'il ne fût théologien et bon logicien dans les choses où l'esprit de parti ne l'aveuglait pas : ses disputes contre Servet, contre Gentilis, contre les Anti-trinitaires, contre les Anabaptistes, font regretter l'usage qu'il fit de ses talens : il mourut au milieu de ses travaux et de l'agitation, le 21 mai 1564. Ses ouvrages ont été recueillis en neuf vol. in folio. Voyez l'art. RÉFORME.

CALVINISME, doctrine de Calvin; nous la tirerons de ses institutions chrétiennes : nous avons dit, à l'article Calvin, comment il fut déterminé à composer cet ouvrage; il est divisé en quatre livres, dont nous allons exposer les principes.

Premier Livre des Institutions.

La religion suppose la connaissance de Dieu et celle de l'homme.

La nature entière exprime et publie l'existence, les attributs, les bienfaits de l'Etre suprême : le sentiment de notre faiblesse, nos besoins, nous rappellent sans cesse à Dieu; son idée est gravée dans nos ames; personne ne peut l'ignorer : tous les peuples reconnaissent une divinité; mais l'ignorance,

nos passions, l'imagination, se sont fait des dieux, et le Dieu suprême était inconnu presque dans toute la terre.

Il fallait donc, pour conduire l'homme à Dieu, un moyen plus sûr que le spectacle de la nature et que la raison humaine : la bonté de Dieu l'a accordé aux hommes, ce moyen; il nous a révélé lui-même ce que nous devions savoir.

Depuis long-temps Dieu n'accorde plus aux hommes de révélation; depuis long-temps il n'a envoyé, ni prophètes, ni hommes inspirés; mais sa providence a conservé les révélations qu'il a faites aux hommes, et elles sont connues dans l'Ecriture.

Nous avons donc, dans l'ancien et dans le nouveau Testament, tout ce qui est nécessaire pour connaître Dieu, son essence, ses attributs, le culte que nous lui devons, et nos obligations envers les autres hommes (1).

Mais comment savons-nous que ce que nous appelons l'Ecriture sainte, est en effet révélé? Comment savons-nous que la révélation qu'elle contient, n'a pas été altérée? Comment distinguons-nous les livres canoniques, des apocryphes? N'est-ce pas à l'Eglise à fixer notre croyance sur tous ces points?

Ici Calvin se met en colère et se répand en injures assez grossières contre les catholiques : ces hommes sacriléges, dit-il, ne veulent qu'on s'en rapporte sur tous ces points à eux, que pour donner à l'Eglise un pouvoir illimité, et pour lui soumettre tous les hommes, toutes les puissances, toutes les consciences.

C'est ainsi que parle celui qui a fait brûler Servet, parce qu'il ne se soumettait pas à son sentiment,

(1) Voilà le premier pas de tous les réformateurs, depuis les Albigeois; Calvin n'en a pas dit sur cela plus qu'eux : nous le réfuterons à l'art. Réforme.

et qui, s'il l'eût osé, aurait fait brûler Bolsec, parce que Bolsec osait dire que les sentimens de Calvin, sur la prédestination, faisaient Dieu auteur du péché.

Calvin revient ensuite à son objection : l'autorité de l'Eglise, dit-il, n'est qu'un témoignage humain, qui peut tromper, et qui n'est pas assez sûr pour tranquilliser les consciences : il faut que le Saint-Esprit confirme ce témoignage extérieur de l'Eglise, par un témoignage intérieur ; il faut que le même esprit qui a parlé par les prophètes, entre dans nos cœurs, pour nous assurer que les prophètes n'ont dit que ce que Dieu leur a révélé : c'est cette espèce d'inspiration particulière qui nous assure de la vérité de l'Ecriture.

Cette inspiration qui nous assure que l'Ecriture contient la révélation divine, n'est, au reste, que pour les fidèles ; car Calvin ne nie point que l'autorité de l'Eglise ne soit le seul moyen, et un moyen sûr pour démontrer à l'incrédule la divinité de l'Ecriture (1).

Il expose même assez bien les preuves de la divinité de l'Ecriture ; mais il prétend qu'elles ne peuvent produire une certitude complète, sans le témoignage intérieur du Saint-Esprit (2).

Puisque l'Ecriture sainte est révélée, et que le Saint-Esprit nous instruit pour en connaître le sens et pour développer les vérités qu'elle contient, il faut regarder comme des fanatiques et comme des insensés, ces sectaires qui dédaignent de lire l'Ecriture, et qui prétendent que le Saint-Esprit leur a révélé immédiatement et extraordinairement tout ce qu'il faut faire ou croire ; comme si l'Ecriture

(1) Instit. l. 1, c. 7.

(2) Ibid. c. 8. Nous faisons voir, à l'article Réforme, combien cette voie est dangereuse, fausse, et contraire à l'Ecriture.

n'était pas suffisante, et comme si saint Paul et les apôtres n'avaient pas recommandé la lecture des prophètes (1).

Après avoir établi l'Ecriture comme la seule règle de notre croyance, Calvin recherche ce qu'elle nous apprend de Dieu; il voit d'abord qu'elle oppose partout le vrai Dieu au dieu des Gentils, et qu'elle nous fait connaître ses attributs, son éternité, sa justice, sa bonté, sa toute-puissance, sa miséricorde, son unité.

L'Ecriture défend de représenter Dieu, de faire des images ou des idoles; rien n'est plus rigoureusement défendu dans l'Ecriture : de-là Calvin conclut que les catholiques qui ont autorisé le culte des images, sont retombés dans l'idolâtrie, puisque Dieu n'a pris tant de soin de bannir les idoles, que pour être honoré seul (2).

Quoique l'Ecriture nous apprenne qu'il n'y a qu'une divinité, on y découvre cependant que ce Dieu renferme trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui ne sont point trois substances, mais trois personnes : Calvin traite encore cet article en habile homme (3).

L'Ecriture nous apprend que ce Dieu en trois personnes est le créateur du monde, qu'il forma le monde visible, qu'il créa les anges et les hommes: il traite particulièrement de l'homme, des fonctions de son ame, de son état primitif, de sa chute, et de la perte de la liberté dont il jouissait dans l'état d'innocence.

Toutes les créatures de Dieu sont soumises à sa

(1) Ibid. c. 9.

(2) Ibid. c. 10, 11, 12. Les Iconoclastes, avant Calvin, avaient prétendu la même chose; les Calvinistes en ont fait un des principaux fondemens de leur Réforme; nous les réfutons à l'article ICONOCLASTES.

(3) Ibid. c. 13.

providence, selon Calvin : il réfute les sophismes des Epicuriens, et ceux des philosophes partisans du hasard ou du destin (1).

Il trouve, dans l'Ecriture, que Dieu a disposé tout, qu'il produit tout dans le monde moral, comme dans le monde physique ; que Dieu a fait sur le ciel et sur la terre, tout ce qu'il a voulu ; il en conclut que les crimes des hommes et leurs vertus sont l'ouvrage de sa volonté : si Dieu n'opérait pas dans nos ames toutes nos déterminations, l'Ecriture nous tromperait donc, lorsqu'elle nous dit que Dieu ôte la prudence aux vieillards, qu'il ôte le cœur aux princes de la terre, afin qu'ils s'égarent. Prétendre que Dieu permet seulement ces maux, et qu'il ne les veut pas, qu'il ne les produit pas, c'est renverser toutes les règles du langage et tous les principes de l'interprétation de l'Ecriture (2).

Second Livre.

Dans le second livre, Calvin recherche l'état de l'homme sur la terre ; il trouve, dans l'Ecriture, qu'Adam, le père de tous les hommes, a été créé dans un état d'innocence, qu'il a péché, et que son péché s'est communiqué à toute sa postérité ; en sorte que tous les hommes naissant enfans de colère et pécheurs, toutes les facultés de leur ame sont infectées du péché qu'ils ont contracté ; une concupiscence vicieuse est le principe de toutes leurs actions ; c'est de-là que naissent toutes leurs déterminations (3).

L'homme n'a point de force pour résister à la concupiscence ; la liberté dont il s'énorgueillit, est

(1) Ibid. c. 14, 15, 16, 17.

(2) Ibid. c. 18. Les Prédestinatiens l'avaient soutenu avant Calvin ; nous les réfutons.

(3) L. 2, c. 1.

une chimère ; il confond le libre avec le volontaire, et croit qu'il choisit librement, parce qu'il n'est pas contraint, et qu'il veut faire le mal qu'il fait.

Calvin fonde cette impuissance de l'homme pour le bien, sur tous les passages de l'Ecriture, où il est dit que l'homme ne peut aller à Dieu que par Jésus-Christ ; que c'est Dieu qui fait le bien en lui ; que sans Dieu, il ne peut rien (1).

Puisque toutes les facultés de l'homme sont corrompues, et qu'il n'a point de force pour résister à la concupiscence vicieuse qui le domine sans cesse, il est clair que l'homme ne peut par lui-même produire que des actions vicieuses et des péchés. Calvin prétend encore prouver cette conséquence par l'Ecriture, qui assure que les hommes se sont tous écartés du chemin de la vertu ; que leur bouche est pleine de malédictions (2).

Quoique l'homme porte au-dedans de lui-même un principe de corruption, le diable a cependant beaucoup de part à ses désordres, selon Calvin (3).

Voilà ce que pensait Calvin sur l'influence du diable par rapport à nos actions : un siècle après, Bekker, calviniste, prétendit que le diable n'avait aucun pouvoir dans le monde, et Bekker prétendait entendre aussi bien l'Ecriture que Calvin (4).

Dieu n'a pas abandonné l'homme à son malheur ; son Fils est venu sur la terre racheter les hommes, satisfaire pour eux. Calvin expose, dans tout le reste du 2e livre, les preuves qui établissent que Jésus-Christ est médiateur entre Dieu et les hommes, qu'il est Dieu et homme, et qu'il n'y a en lui qu'une personne, quoiqu'il y ait dans cette personne deux natures. Il recherche en quoi consiste la mé-

(1) L. 2, c. 2. (2) C. 3. (3) C. 4.
(4) Le monde enchanté.

diation de Jésus-Christ; comment il nous a mérité la grâce : il trouve dans Jésus-Christ trois caractères principaux, qui peuvent nous éclairer sur ce grand objet; il trouve, dis-je, dans Jésus-Christ, la qualité de prophète, la royauté, le sarcerdoce. M. Claude a travaillé sur ce plan, dans son traité de Jésus-Christ.

Troisième Livre.

Dans son 3e livre, Calvin traite des moyens de profiter des mérites de Jésus-Christ.

L'Ecriture nous apprend que, pour participer aux grâces du rédempteur, il faut nous unir à lui, et devenir ses membres.

C'est par l'opération du Saint-Esprit, et surtout par la foi, qu'il nous conduit à Jésus-Christ, et que nous devenons ses membres. Pour être uni à Jésus-Christ, il faut croire, et ce n'est ni la chair, ni le sang qui nous fait croire de la manière nécessaire pour être membres de Jésus-Christ; c'est un don du ciel, selon Jésus-Christ. Vous êtes bienheureux, dit-il à saint-Pierre, parce que ce n'est ni la chair, ni le sang qui vous ont révélé qui je suis, mais le Père céleste, etc. Saint Paul dit que les Ephésiens ont été faits chrétiens par le Saint-Esprit de promission, ce qui prouve qu'il y a un docteur intérieur, par le mouvement duquel la promesse du salut pénètre nos ames, et sans lequel cette promesse ne serait qu'un vain son qui frapperait nos oreilles, sans toucher, sans pénétrer nos ames.

Le même apôtre dit que les Thessaloniciens ont été choisis par Dieu dans la sanctification du Saint-Esprit et dans la foi de la vérité; d'où Calvin conclut que saint Paul a voulu nous apprendre que la foi vient du Saint-Esprit, et que c'est par elle que nous devenons membres de Jésus-Christ : c'est pour cela que Jésus-Christ promit à ses disciples

de leur envoyer le Saint-Esprit, afin qu'ils fussent remplis de cette sagesse divine que le monde ne peut connaître; c'est pour cela que cet Esprit est dit suggérer aux apôtres tout ce que Jésus-Christ leur a enseigné (1); c'est pour cela que saint Paul recommanda tant le mystère du Saint-Esprit, parce que les apôtres et les prédicateurs annonceraient en vain la vérité, si le Saint-Esprit n'attirait à lui tous ceux qui lui ont été donnés par son Père.

La foi qui nous unit à Jésus-Christ, qui nous rend membres de Jésus-Christ, n'est point seulement un jugement par lequel nous prononçons que Dieu ne peut ni se tromper, ni nous tromper, et que tout ce qu'il révèle est vrai; ce n'est point un jugement par lequel nous prononçons qu'il est juste, qu'il punit le crime; cette manière d'envisager Dieu, nous le rendrait odieux.

La foi n'est point non plus un jugement par lequel nous prononçons, en général, que Dieu est saint, bon, miséricordieux; c'est une connaissance certaine de la bienveillance de Dieu pour nous, fondée sur la vérité de la promesse gratuite de Jésus-Christ, et produite dans nos ames par le Saint-Esprit; il n'y a point de vrai fidèle sans cette ferme persuasion de notre salut, appuyée sur les promesses de Jésus-Christ : il faut que le vrai fidèle, comme saint Paul, soit certain que, ni la mort, ni la vie, ni les puissances ne peuvent le séparer de la chair de Jésus-Christ : telle est, selon Calvin, la doctrine constante de cet apôtre (2).

Cette certitude de notre salut n'est point incompatible avec des tentations qui attaquent notre foi : il n'y a point de foi plus vive que celle de David,

(1) L. 3, c. 1.

(2) Ce sont, au fond, les principes de Luther sur la justification : nous avons réfuté cette erreur, à l'art. Luther.

et il se représente en mille endroits, comme chancelant, ou plutôt comme tenté de manquer de confiance.

Ces tentations contre la foi ne sont point des doutes; ce sont des embarras qui naissent de l'obscurité même de la foi : nous ne voyons pas assez clairement pour ne pas ignorer beaucoup de choses; mais cette ignorance dans le vrai fidèle n'affaiblit point sa persuasion (1).

La ferme persuasion du fidèle sur son salut, est jointe avec la connaissance et l'usage des moyens par lesquels Dieu a résolu de sauver les hommes; ainsi le fidèle qui croit qu'il sera sauvé, croit qu'il ne le sera qu'en faisant pénitence : la pénitence est donc nécessairement liée avec la foi, comme l'effet et la cause (2).

La pénitence est, selon Calvin, la conversion du pécheur à Dieu, produite par la crainte salutaire de ses jugemens; cette crainte est le motif que les prophètes et les apôtres ont employé; elle change la vie du pécheur; elle le rend attentif sur sa conduite, sur ses sentimens; elle produit un désir sincère de satisfaire à la justice divine; elle produit la mortification de la chair, l'amour de Dieu, la charité envers les hommes : c'est l'idée que l'Ecriture nous donne de la pénitence (3).

Les catholiques sont bien éloignés de la vérité, sur la pénitence; selon Calvin, ils la font consister dans la confession, la satisfaction. La nécessité de la contrition jette, selon ce réformateur, les hommes dans le désespoir : on ne sait jamais si elle a les qualités ou le degré nécessaire pour obtenir la rémission des péchés; on n'est donc jamais sûr que les

(1) Instit. l. 3, c. 2. (2) Instit. l. 3, c. 3.
(3) Ibid. c. 3.

péchés sont remis ; incertitude qui détruit tout le système de Calvin sur le principe de la justification qui précéde la pénitence, comme la cause précéde son effet.

Pour la confession, elle n'est point fondée sur l'Ecriture, dit Calvin ; c'est une invention humaine, introduite pour tyranniser les fidèles (1).

Enfin, les catholiques sont dans une erreur dangereuse, lorsqu'ils font dépendre la rémission des péchés, de la satisfaction, puisqu'alors ils donnent aux actions des hommes un mérite capable de satisfaire à la justice divine, et qu'ils détruisent la gratuité de la grâce et de la miséricorde de Dieu (2).

De ces principes, Calvin conclut que les indulgences et le purgatoire que les catholiques regardent comme des supplémens à la satisfaction des pécheurs convertis ou justifiés, sont des inventions humaines qui anéantissent, dans l'esprit des chrétiens, le prix de la rédemption de Jésus-Christ (3).

Après avoir exposé les principes de la justification et ses effets, Calvin expose la manière dont le chrétien doit se conduire après sa justification ; il parle du renoncement à soi-même, des adversités, de la nécessité de méditer sur l'autre vie (4).

Calvin revient, dans les chapitres suivans, à la justification ; il étend et développe encore ses principes, répond aux difficultés, attaque le mérite des œuvres (5).

---

(1) Calvin renouvelle l'erreur d'Osma. Voyez cet art.

(2) L. 3, Instit. c. 4. Luther avait dit la même chose avant Calvin ; nous y avons répondu à l'art. Luther.

(3) Ibid. c. 5. C'est encore ici un sentiment de Luther, nous l'avons réfuté. Voyez cet article.

(4) Ibid. c. 6, 7, 8, 9, 10.

(5) Ibid. c. 11, 12, jusqu'au 19. Luther avait fait la même chose. Voyez son article.

Il parle, dans le 19e, de la liberté chrétienne.

Le premier avantage de la liberté chrétienne, est de nous affranchir du joug de la loi et des cérémonies; non qu'il faille abolir les lois de la religion, dit Calvin; mais un chrétien doit savoir qu'il ne doit point sa justice à l'observation de la loi.

Le second avantage est de ne pas accomplir la loi, pour obéir à la loi, mais pour accomplir la volonté de Dieu.

Le troisième avantage de la liberté chrétienne, est la liberté d'user à son gré des choses indifférentes. Calvin prétend, par exemple, affranchir les chrétiens du joug de la superstition, tranquilliser une infinité de consciences tourmentées par des scrupules sur une infinité de lois qui ordonnent ou défendent des choses qui, par elles-mêmes, ne sont ni bonnes, ni mauvaises (1).

Il parle, dans le chapitre 20e, de la nécessité de la prière et des dispositions pour prier; il prétend qu'on ne doit prier que Dieu; il condamne l'intercession des saints, comme une impiété (2).

Après avoir examiné les causes et les effets de la justification, il cherche pourquoi tous les hommes n'ont pas cette foi qui justifie. Il en trouve la raison dans le choix que Dieu a fait des élus pour la vie éternelle, et des réprouvés pour l'enfer; il cherche la raison de ce choix: il trouve, dans l'Ecriture, que Dieu a aimé Jacob et qu'il a haï Esaü avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal; il conclut qu'il ne faut pas chercher la raison de cette préférence hors de Dieu, qui a voulu que quelques hommes fussent sauvés, et d'autres réprouvés: ce n'est point

(1) C'est l'erreur d'Audée, que nous avons réfutée à cet art.

(2) On a condamné cette erreur dans Vigilance. Voyez son article.

la prévision de leur impénitence ou le péché d'Adam qui est la cause de leur réprobation.

Dieu a voulu qu'il y eût des élus et des réprouvés, afin d'avoir des sujets sur lesquels il pût manifester sa justice et sa miséricorde : comme il a préparé et donné aux prédestinés la foi qui justifie, il a aussi tout préparé pour empêcher ceux qu'il avait destinés à être les victimes de sa vengeance, de profiter des grâces de la rédemption : il les a aveuglés, il les a endurcis ; il a fait en sorte que la prédication qui a converti les élus, a enfoncé dans le crime ceux qu'il voulait punir. Tel est le système de Calvin, sur la différence du sort des hommes dans l'autre vie, et après la résurrection, qui est certaine. (1).

Quatrième Livre.

Les fidèles profitent donc des mérites de Jésus-Christ en s'unissant à lui, et c'est la foi qui les unit à Jésus-Christ : les fidèles unis à Jésus-Christ forment donc une Eglise qui renferme tous les fidèles, tous les élus, tous les prédestinés : ainsi cette Eglise est universelle, catholique ; c'est la société de tous les saints, hors de laquelle il n'y a point de salut, et dans laquelle seule on reçoit la foi qui unit à Jésus-Christ.

Mais toutes les Eglises chrétiennes prétendent exclusivement à cette qualité ; comment distinguer celle qui en effet est la vraie? Quels sont ses caractères, quelle est sa police, quels sont ses sacremens?

Voilà ce que Calvin se propose d'examiner dans le 4^e^ livre de ses institutions, qu'il a intitulé : *des moyens extérieurs par lesquels Dieu nous fait entrer et nous conserve dans la société de Jésus-Christ.*

(1) Voilà le Prédestinatianisme le moins adouci, ou plutôt un vrai Manichéisme.

Saint Paul dit que Jésus-Christ, pour accomplir tout, a donné des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs, des docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle Jésus-Christ doit être formé en nous.

Dieu, qui pouvait par un seul acte de sa volonté sanctifier tous les élus, a voulu qu'ils fussent instruits par l'Eglise et dans l'Eglise, et qu'ils s'y perfectionnassent; il a donc établi une Eglise visible, qui conserve la prédication de sa doctrine et les sacremens qu'il a institués pour la sanctification des prédestinés.

Les membres de cette Eglise sont donc unis par la prédication de la même doctrine et par la participation des mêmes sacremens : l'on a vu, par saint Paul, que c'est-là l'essence de l'Eglise; l'administration des sacremens et la prédication de la parole de Dieu sont donc les caractères et les notes de la vraie Eglise.

Par cette notion de l'Eglise, puisée dans l'Ecriture, dit Calvin, on voit qu'elle renferme des pécheurs, et qu'on peut y enseigner des opinions opposées, pourvu qu'elles ne détruisent point la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres.

On ne peut donc se séparer de cette Eglise, parce qu'on y soutient des opinions différentes, ou parce que ses membres ne sont point saints et parfaits.

Par ces principes, Calvin fait voir que les Donatistes, les Cathares, les Anabaptistes, etc. déchirent l'unité de l'Eglise et pèchent contre la charité, lors-

qu'ils prétendent que l'Eglise visible n'est composée que d'hommes parfaits et de prédestinés (1).

Mais lorsqu'une société enseigne des erreurs qui sappent les fondemens de la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, lorsqu'elle corrompt le culte que Jésus-Christ a établi, alors il faut se séparer de cette Eglise, quelqu'étendue, quelqu'ancienne qu'elle soit, parce qu'alors on ne peut s'y sauver, puisqu'on n'y trouve pas les moyens extérieurs que Jésus-Christ a établis pour le salut des hommes, savoir, le ministère de la parole, et l'administration des sacremens.

De-là Calvin conclut que l'Eglise romaine n'était pas la vraie Eglise, parce qu'elle était tombée dans l'idolâtrie, parce que la cène était devenue chez elle un sacrilége, parce qu'elle avait étouffé, sous un nombre infini de superstitions, le culte établi par Jésus-Christ et par les apôtres.

En vain prétend-on que l'Eglise catholique a succédé aux apôtres; cela est vrai; mais elle a corrompu le dépôt de la foi : cependant Dieu a conservé dans cette Eglise, dans tous les temps, des personnes qui ont gardé le dépôt de la foi dans sa pureté, qui ont conservé l'usage légitime des sacremens.

L'Eglise romaine les a retranchés de son sein, et ils se sont séparés d'elle, parce qu'ils ne pouvaient plus supporter la corruption de l'Eglise romaine : l'Eglise romaine n'a donc plus, ni un ministère légitime, ni l'administration des sacremens, ni la prédication de la pure parole de Dieu (2).

Les ministres de l'Eglise, à sa naissance, ont été

(1) Instit. l. 4, c. 1.

(2) Ibid. c. 2. Calvin retombe ici dans l'erreur des Donatistes, de Wiclef, de Jean Hus, de Luther, selon la nature de l'Eglise. Voyez-en la réfutation, à l'article *Réforme*.

choisis

choisis par Jesus-Christ même; les apôtres ont établi deux ordres, des pasteurs et des diacres : personne n'entrait dans le ministère sans y être appelé, et la vocation dépendait du suffrage des autres ministres, et du consentement du peuple : c'était par l'imposition des mains que cette vocation se manifestait, et Calvin veut qu'on la conserve, parce qu'il croit que rien de ce que les apôtres ont pratiqué, n'est indifférent ou inutile (1).

Calvin examine ensuite les changemens que l'on a faits dans la manière d'appeler les fidèles au ministère : il se déchaîne contre l'Eglise romaine et contre le pape, qui, selon lui, ont changé tout l'ordre de l'Eglise primitive (2).

Il attaque la primauté du pape, et recherche par quels degrés il est arrivé à la puissance qu'il possède (3).

Après avoir prouvé qu'il doit y avoir un ministère dans l'Eglise, Calvin examine quelle est l'autorité de ce ministère : elle a trois objets; la doctrine, la jurisdiction, et le pouvoir de faire des lois.

Le ministère ecclésiastique ne peut enseigner comme la doctrine de l'Eglise, que ce qui est contenu dans l'Ecriture; les décisions des conciles ne peuvent donc obliger personne, et ces assemblées prétendent mal-à-propos être infaillibles dans leurs jugemens (4).

---

(1) Ibid. c. 3.

(2) Ibid. c. 4, 5.

(3) Ibid. c. 6, 7. C'est bien le fond des principes des Grecs sur la primauté du Pape; mais Calvin va infiniment plus loin qu'eux, aux injures près, qui ne méritent que du mépris : nous avons refuté l'erreur de Calvin sur le Pape, à l'article Grecs.

(4) Ibid. c. 8, 9. Les Donatistes, les Montanistes, les Albigeois, tous les hérétiques, en un mot, ont eu les mêmes prétentions : nous en faisons voir la fausseté, à l'article Réforme.

Le ministère ecclésiastique peut faire des lois pour la police de l'Eglise, pour entretenir la paix, etc., mais il ne peut faire sur le culte ou sur la discipline, des lois qui obligent en conscience, et Calvin traite comme une tyrannie odieuse, les lois que l'Eglise fait par rapport à la confession, dans le culte et sur les cérémonies (1).

La jurisdiction de l'Eglise n'a donc pour objet que les mœurs et le maintien de l'ordre dans l'Eglise, et cette jurisdiction n'a, pour punir, que des peines purement spirituelles, que de retrancher de l'Eglise par l'excommunication ceux qui, après les monitions ordinaires, ne se corrigent pas, scandalisent et corrompent les fidèles. Sur cet objet, Calvin reproche encore à l'Eglise romaine d'avoir abusé de son pouvoir, sur-tout par rapport aux vœux monastiques (2).

La vraie Eglise a deux caractères, selon Calvin; la prédication de la doctrine de Jésus-Christ, et l'administration des vrais sacremens : après avoir traité ce qui regarde la prédication et l'Eglise, il traite des sacremens (3).

Toutes les religions ont leurs sacremens, c'est-à-dire, des signes extérieurs destinés à exprimer les promesses ou les bienfaits de la divinité : la vraie religion a toujours eu les siens : tel était l'arbre de vie pour l'état d'innocence, l'arc-en-ciel pour Noë et pour sa postérité, la circoncision depuis la vocation d'Abraham, et les signes que Dieu donna au peuple Juif pour confirmer les promesses qu'il lui avait faites, et pour affermir la foi ; tels furent les signes donnés à Gédéon.

---

(1) Ibid. c. 10.

(2) Ibid. c. 11, 12, 13. Vigilance, avant Calvin, avait attaqué les vœux ; il fut condamné. Voyez son article.

(3) Nous faisons voir la fausseté de ce sentiment, à l'art. Réforme.

Le Seigneur a voulu que les chrétiens eussent aussi leurs signes ou leurs sacremens, c'est-à-dire, des signes qui les confirment dans la foi des promesses que Dieu leur a faites.

Comme Calvin attribue l'ouvrage de salut à la foi, les sacremens ne sont des moyens de salut, qu'autant qu'ils contribuent à faire naître la foi ou à la fortifier. Il définit donc les sacremens, *des symboles extérieurs, par lesquels Dieu imprime en nos consciences les promesses de sa bienveillance envers nous pour soutenir notre foi, et par lesquels nous rendons, en présence des Anges et des hommes, témoignage de notre piété envers Dieu.*

Les sacremens ne sont donc ni des signes vides et inefficaces, destinés à nous remettre devant les yeux les promesses de Jésus-Christ, ni des signes qui contiennent par eux-mêmes une vertu cachée et secrète ; ces signes sont efficaces, parce que, lorsque ces signes nous sont appliqués, Dieu agit sur nos ames.

Calvin veut trouver ici un milieu entre les catholiques et les Luthériens ; il est obscur, embarrassé, et paraît n'avoir pas bien entendu la doctrine de l'Eglise romaine sur les sacremens et sur leur efficacité : tantôt il lui reproche de se tromper sur les sacremens, parce qu'elle attribue je ne sais quelle vertu secrète aux élémens des sacremens, qui opèrent comme une espèce de magie ; tantôt il l'accuse d'exagérer la vertu des sacremens, parce qu'elle enseigne qu'ils produisent leur effet dans nos ames, pourvu que nous n'y mettions pas d'obstacles ; doctrine monstrueuse, dit-il, diabolique, et qui damne une infinité de monde, parce qu'elle leur fait attendre du signe corporel, le salut qu'ils ne peuvent obtenir que de Dieu (1).

(1) Nous avons expliqué le sentiment des catholiques et réfuté l'erreur de Calvin, à l'art. LUTHER.

De ce que les sacremens ne sont que des signes par lesquels Dieu imprime dans nos ames les promesses de sa bienveillance pour soutenir notre foi, et par lesquels nous témoignons notre piété envers Dieu, Calvin conclut que les catholiques ont mal-à-propos mis de la différence entre les sacremens de l'ancienne loi et ceux de la nouvelle, comme si les sacremens de l'ancienne loi n'avaient fait que promettre ce que les sacremens de la nouvelle nous donnent.

Il conclut qu'il n'y a que deux sacremens, le baptême et la cène, parce qu'il n'y a que ces deux sacremens communs à tous les fidèles, et nécessaires à la constitution de l'Eglise (1).

Le baptême est le signe de notre initiation et de notre entrée dans l'Eglise, ou la marque extérieure de notre union avec Jésus-Christ.

Par ce sacrement, nous sommes justifiés, et les mérites de la rédemption nous sont appliqués: Calvin assure donc que le baptême n'est pas seulement un remède contre le péché originel, et contre les péchés commis avant de le recevoir, mais encore contre tous ceux que l'on peut commettre après l'avoir reçu, en sorte que le souvenir de notre baptême les efface.

La vertu ou l'effet du baptême ne peut être détruit par les péchés que l'on commet après l'avoir reçu; ainsi, un homme qui a été une fois justifié par le baptême, ne perd jamais la justice (2).

Calvin prétend, par ce dogme, rassurer les consciences timorées, les empêcher de tomber

(1) Ibid. c. 14. Les Vaudois, les Albigeois avaient avancé les mêmes erreurs, avant Luther et Calvin; nous les avons réfutés à l'article Luther.

(2) Calvin n'est encore ici que l'écho des hérétiques qui l'ont précédé. Voyez l'art. Luther.

dans le désespoir, et non pas lâcher la bride au vice.

Il attribue au baptême de saint Jean le même effet qu'au baptême de Jésus-Christ et des apôtres.

Il condamne dans l'administration du baptême, tous les exorcismes et toutes les cérémonies de l'Eglise catholique; il veut qu'on administre le baptême aux enfans, et réfute les Anabaptistes, et en particulier Servet, qui avait pris leur défense (1).

La cène est le second sacrement que Calvin admet : ce sacrement n'est pas seulement institué pour nous représenter la mort et la passion de Jésus-Christ, comme Zuingle, OEcolampade, etc. le prétendent, mais pour nous faire participer réellement à la chair et au sang de Jésus-Christ. Calvin croit qu'il est absurde et contraire à l'Ecriture de ne reconnaître dans l'eucharistie que la figure du corps de Jésus-Christ. Notre-Seigneur promet trop expressément qu'il nous donnera sa chair à manger et son sang à boire : il attribue à cette manducation, des effets qui ne peuvent convenir à une simple représentation.

Calvin rejette donc le sentiment de Zuingle, et croit que nous mangeons réellement le corps et la chair de Jésus-Christ; mais ce n'est point dans le pain que réside la chair et le sang de Jésus-Christ; seulement lorsque nous recevons les symboles eucharistiques, la chair de Jésus-Christ s'unit à nous, ou plutôt nous sommes unis à la chair de Jésus-Christ, comme à son esprit.

Il ne faut pas combattre cette doctrine par la difficulté de concevoir comment la chair de Jésus-Christ qui est dans le ciel, s'unit à nous : faut-il mesurer les ouvrages de Dieu sur nos idées? la puis-

(1) Inst. l. 4, c. 15, 16.

sance de Dieu n'est-elle pas infiniment au-dessus de notre intelligence ?

Calvin reconnaît donc que nous mangeons réellement le corps de Jésus-Christ ; mais il ne le croit ni uni au pain et au vin, comme Luther, ni existant sous les apparences du pain et du vin, par la transsubstantiation, comme les catholiques.

Ainsi, depuis que les prétendus Réformés se sont séparés de l'Eglise, jusqu'à Calvin, voilà déjà trois manières différentes d'expliquer ce que l'Ecriture nous dit sur le sacrement de l'eucharistie ; et ces trois explications opposées, sont données par trois chefs de parti, qui prétendent tous trois ne suivre que l'Ecriture, et qui prétendent qu'elle est assez claire pour que les simples fidèles découvrent dans l'Ecriture quels sont les sentimens vrais ou faux sur les questions qui s'élèvent par rapport à la religion (1).

Les catholiques romains ont, selon Calvin, anéanti ce sacrement par la messe, qu'il regarde comme un sacrilége (2).

Calvin reconnaît que toutes les Eglises chrétiennes, avant la Réformation prétendue, reconnaissaient cinq autres sacremens avec le baptême et la cène : il attaque ce sentiment, et prétend que ces sacremens ne sont que des cérémonies d'institution humaine, qu'on ne trouve point dans l'Ecriture, et qui ne peuvent être regardées comme des sacremens, parce que les sacremens étant des signes par lesquels Dieu imprime ses promesses dans nos ames, lui seul a le pouvoir d'instituer des sacremens (3).

---

(1) Ibid. c. 17.

(2) Ibid. c. 18. Calvin n'a pas encore ici le mérite de la nouveauté ; nous avons exposé, à l'article Luther, la doctrine de l'Eglise catholique.

(3) Ibid. c. 19. Voyez l'art. Luther.

Dans le 20^e^ et dernier chapitre, Calvin combat la doctrine des Anabaptistes sur la liberté chrétienne; il fait voir que le christianisme n'est point opposé au gouvernement politique; qu'un chrétien peut être un magistrat équitable, un roi puissant et bon; que les chrétiens doivent respecter le magistrat, obéir aux puissances civiles et temporelles; qu'il n'appartient point aux hommes privés de censurer leur conduite; qu'ils doivent une obéissance illimitée à leurs ordres, dans les affaires temporelles, et toutes les fois qu'ils ne commandent pas des choses contraires à la religion; car alors il faut se rappeler les paroles de saint Pierre : faut-il obéir aux hommes ou à Dieu? Aux erreurs dont nous venons de donner le détail, Calvin en ajoute, dans ses autres ouvrages, quelques-unes qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Réflexions sur le Système de Calvin.

Par l'exposition que nous venons de faire du système théologique de Calvin, et par les notes que nous y avons ajoutées, il est clair que les dogmes de l'Eglise catholique que Calvin attaque, avaient déjà été niés et combattus par différentes sectes; toutes ces sectes avaient été condamnées à mesure qu'elles s'étaient élevées, et elles avaient formé des sectes absolument séparées; leurs erreurs étaient passées jusqu'au seizième siècle, ou par des restes épars de ces sectes, ou par les monumens de l'histoire ecclésiastique. Le temps qui presse, pour ainsi dire, et qui rapproche sans cesse les erreurs comme les vérités, avait rapproché toutes les erreurs des Iconoclastes, des Donatistes, de Bérenger, des Prédestinatiens, de Vigilance, etc., dans les Albigeois, dans les Vaudois, dans les Béguards, dans les Fraticelles, dans Wiclef, dans Jean Hus, dans les Frères

de Bohême, dans Luther, dans les Anabaptistes, dans Carlostad, dans Zuingle, etc., mais elles n'étaient que rapprochées; Luther en enseignait une partie et rejetait l'autre; elles n'étaient donc ni réunies, ni liées : Calvin parut; il avait l'esprit méthodique; il entreprit de les lier, et d'établir des principes généraux d'où il pût tirer ces erreurs opposées à l'Eglise romaine; il établit pour base de son systême, que l'Ecriture est la seule règle de notre foi.

Nous avons vu comment, d'après ce principe, il établit toute sa doctrine.

Après que Calvin eut ainsi réuni et lié toutes les erreurs qui entrent dans son systême de réforme, les catholiques en attaquèrent les différentes parties, et les disciples de Calvin prirent la défense des différentes opinions de leur maître : chacune des erreurs de Calvin redevint, pour ainsi dire, une erreur à part, sur laquelle une foule de controversistes des deux communions s'est exercée, et ces controverses ont absorbé, pendant environ deux siècles, une grande partie des efforts de l'esprit humain dans l'Europe. Quelle multitude innombrable d'ouvrages n'a-t-on pas écrit sur la présence réelle, sur l'Eglise, sur le juge des controverses, sur la confession, sur la prière pour les morts, sur les indulgences, sur le pape? Voy. l'art. Réformation.

La doctrine de Calvin fut adoptée par les Réformés de France; elle s'établit dans les Pays-Bas, en Angleterre, dans une partie de l'Allemagne; mais c'est sur-tout en France que le Calvinisme fit de grands progrès et excita de grands mouvemens: nous en allons parler dans l'art. Calvinistes. Nous parlerons de ses progrès dans les Pays-Bas, à l'art. Hollande.

CALVINISTES, disciples de Calvin : nous avons

vu qu'il y en eut dans presque toute l'Europe, et sur-tout en France, où ils excitèrent de grands mouvemens; nous allons examiner l'origine, le progrès et la chute du Calvinisme en France. Mais pour bien connaître les causes de son progrès, il faut remonter jusqu'aux temps qui ont précédé la naissance du Calvinisme.

De l'état de la France, à la naissance de la Réforme.

La France n'avait point été, comme l'Allemagne, l'asile et le théâtre des hérésies et du fanatisme qui avaient troublé l'Eglise pendant le treizième, le quatorzième et le quinzième siècle : les schismes qui s'étaient élevés entre les papes, les démêlés des papes avec les rois, n'avaient point altéré, dans l'Eglise de France, les sentimens d'attachement, de respect et de soumission légitime au saint Siége; on y avait également condamné les excès des sectaires, et les abus qui servaient de prétexte à leur rebellion.

Cependant la Réforme y pénétra insensiblement et s'y établit avec éclat : il est intéressant de connaître les causes de cet évènement.

1° L'ordre des religieux, et sur-tout celui des quatre ordres mendians s'était fort répandu en France. Ces religieux, si respectables et si utiles à l'Eglise, n'étaient point retirés dans des déserts et dans des forêts; ils habitaient dans les villes, et y vivaient des dons de la piété des fidèles : ils voulurent travailler au salut de leurs bienfaiteurs; leur zèle actif établit des pratiques de dévotion, approuvées par les souverains pontifes, et propres à ranimer la piété; ils prêchaient, ils confessaient; on gagnait des indulgences dans leurs Eglises.

Le zèle de quelques-uns faisait de temps en temps des entreprises sur les droits des curés; le clergé

séculier s'y opposait, réclamait les lois, se plaignait qu'on violait la discipline : les religieux, de leur côté, s'appuyaient sur des priviléges, n'oubliaient rien pour intéresser le pape en leur faveur, et lui attribuaient dans l'Eglise un pouvoir illimité, surtout par rapport aux indulgences, dont ils exagéraient quelquefois la vertu; enfin, ils exaltaient excessivement et souvent ridiculement les vertus de leurs patriarches ou des saints de leur ordre, et le pouvoir de leur intercession.

Le clergé combattait cette doctrine, et parmi les ecclésiastiques séculiers, il s'en trouvait qui se jetaient dans l'extrémité opposée, qui niaient la vertu des indulgences, et qui contestaient au souverain pontife ses prérogatives les plus certaines.

Il y avait donc en France des personnes qu'un zèle indiscret et sans lumière avait jetées hors de ce sage milieu que tenait l'Eglise de France.

Ces querelles n'avaient point, il est vrai, troublé la France; la faculté de théologie, qui veillait sur ces innovations, les condamnait, les réfutait, et en arrêtait le cours; mais elles renaissaient de temps en temps, et entretenaient par conséquent en France des esprits disposés à goûter les dogmes de la nouvelle Réforme, sur le pape, sur les indulgences, sur l'intercession des saints, sur les pratiques de dévotion (1).

2° Sur la fin du quinzième siècle, Alexandre VI avait scandalisé toute l'Eglise par ses mœurs et par son ambition.

3° Jules II, son successeur, fut ennemi impitoyable de Louis XII et de la France. Louis assembla les évêques de son royaume, et y fit déclarer qu'il

(1) Collect. Jud. de novis Erroribus, t. 2. Hist. de l'Eglise gallicane, t. 16, Dup. 15e siècle. Contin. de Fleury.

était permis de faire la guerre au pape pour des choses temporelles; ce prince fit assembler à Pise un concile où Jules fut cité et jugé ennemi de la paix, incorrigible et suspens de toute administration.

Louis mettait tout en usage pour rendre Jules odieux à la France et à l'Europe, et Jules, de son côté, entraîné par son inclination guerrière et par son ambition, secondait les intentions de ce prince : on voyait ce pontife faire des siéges, livrer des batailles, monter à cheval comme un simple officier, visiter les batteries et les tranchées, animer les troupes, s'exposer lui-même au feu. Il souleva toute l'Italie contre Louis, le dépouilla de tout ce qu'il y possédait : non content de combattre avec des armes temporelles, on le vit employer contre le royaume les armes spirituelles. La France vit ce pape excommunier un roi qu'elle adorait, mettre son royaume en interdit, dispenser ses sujets du serment de fidélité : on vit ce pape ôter à la ville de Lyon le droit de tenir des foires franches, parce qu'elle avait donné retraite aux évêques du concile de Pise.

Ce n'était point ici une querelle théologique; c'était la querelle du peuple et de la cour, du citoyen et du militaire, comme du magistrat. Toute la France prit part à ce démêlé, et l'on ne peut douter qu'il n'ait jeté dans l'esprit des Français des idées contraires au respect et à la soumission qu'on doit au saint Siége : l'autorité la plus légitime devient suspecte, lorsqu'on en fait un abus manifeste, et que cet abus attaque le bonheur ou la tranquillité des états.

4° Quoiqu'il s'en fallût infiniment que l'Eglise ne fût telle que les Réformés le prétendaient, il est cependant sûr qu'il y avait des abus considérables; que le peuple ne les ignorait point; que Jules avait montré plus de zèle pour acquérir des terres, que

pour la réformation des mœurs et de la discipline, et que Léon X qui lui succéda, ne montra pas plus de zèle pour la réforme, que son prédécesseur.

5° Il y avait aussi de grands abus dans les quêtes qui se faisaient à l'occasion des indulgences ou de quelques reliques singulières : des quêteurs se répandaient dans les diocèses, publiaient beaucoup de faussetés, et jetaient le peuple dans l'illusion et dans la superstition; les officiers de la cour ecclésiastique suscitaient et allongeaient les procès, pour extorquer de l'argent en mille manières (1).

6° Dans le quinzième siècle et sous Louis XII, la théologie et le droit avaient été cultivés principalement en France; au commencement du seizième, on s'occupa beaucoup de l'étude des langues: les savans, attirés de toutes parts par François Ier, admis dans sa familiarité, élevés aux dignités de l'Eglise et de l'état, tournèrent le génie de la nation, des courtisans et des grands, du côté des belles-lettres.

Les savans, habiles dans l'histoire, dans la critique et dans la connaissance des langues, dédaignèrent l'étude de la théologie, et traitèrent les oracles de l'école avec mépris. Les théologiens, de leur côté, défendirent la méthode des écoles et décrièrent l'étude des belles-lettres, comme une étude fatale et dangereuse à la religion.

Ce n'était pas ainsi que Luther en avait usé avec les gens de lettres; il les avait comblés d'éloges; il s'était attaché des savans, des écrivains célèbres: ainsi, lorsque les disciples de ce réformateur pénétrèrent en France, ils trouvèrent dans les gens de lettres, des dispositions favorables à Luther, et contraires aux théologiens.

Les hommes de lettres qui n'étaient que des

(1) Hist. de l'Egl. gall., t. 17.

théologiens superficiels, ou qui ne l'étaient point du tout, furent aisément séduits par les sophismes des Réformés : un trait, une conséquence ridicule imputée aux catholiques, un passage de l'Ecriture mal interprété par les commentateurs, un abus repris et corrigé par Luther, firent regarder la Réforme comme le rétablissement du christianisme.

Ainsi, lorsque les ouvrages et les disciples de Luther pénétrèrent en France, il y avait dans presque tous les ordres de l'état, des hommes disposés à admettre quelques-uns des principes de la Réforme, et propres à les persuader aux autres; ceux qui s'écartèrent de la foi catholique, n'adoptèrent pas d'abord les mêmes points de la Réforme; chacun adoptait le point de Réformation qui attaquait ce qui lui déplaisait dans le dogme ou dans la discipline de l'Eglise catholique.

De la naissance de la Réforme en France, et de son progrès jusqu'à la naissance du Calvinisme.

Ce fut à Meaux que la Réforme parut d'abord avec quelque éclat : Guillaume Briçonnet, qui en était évêque en 1521, aimait les lettres et les sciences; il avait des vues de réforme pour le clergé; il tira de l'université de Paris, des professeurs d'une grande réputation : on nomme entr'autres, le Fevre d'Etaples, Farel, Roussel, Vatable.

L'évêque de Meaux ne tarda pas à s'apercevoir que Farel était imbu des opinions nouvelles, et il le chassa.

Mais les partisans de la nouvelle Réforme avaient instruit en secret quelques habitans de Meaux, et fait passer dans le peuple leurs erreurs. Les prétendus Réformés formèrent une secte, et se choisirent pour ministre un cardeur de laine, nommé Jean le Clerc, qui, sans autre mission, se mit à prêcher et administrer les sacremens à cette assemblée.

Voilà la première Eglise de la Réforme en France: le zèle des nouveaux Réformés réunis dans leur prêche, fermenta, s'échauffa, s'enflamma : ils déchirèrent publiquement une bulle du pape qui ordonnait un jeûne et qui accordait des indulgences; ils affichèrent à la place des placards, où ils traitaient le pape de l'Ante-Christ.

On arrêta ces fanatiques; ils furent fouettés, marqués et bannis; Jean le Clerc fut apparemment de ce nombre, car il se retira à Metz, où son zèle devint furieux, et où il fut brûlé (1).

Cependant les livres de Luther, de Carlostad, de Zuingle, de Mélancton, se multipliaient en France; la faculté de théologie condamnait ces écrits : on assembla des conciles dans presque toutes les provinces de France, et les sentimens des Réformés y furent discutés avec beaucoup d'exactitude, et condamnés : le parlement rechercha avec beaucoup de soin les partisans des nouvelles erreurs, et il en fit arrêter plusieurs.

François Ier suspendit d'abord les effets du zèle du parlement, et rendit la liberté à plusieurs partisans de la Réforme; mais enfin leurs attentats contre la religion catholique, les libelles injurieux qu'ils répandirent contre le roi, les instances de la faculté de théologie, et les remontrances réitérées du parlement, déterminèrent ce prince à laisser juger les prétendus Réformateurs selon la rigueur des lois portées contre les hérétiques.

Ce monarque ordonna qu'on reprît le procès d'un gentilhomme nommé Berquin, qu'il avait soustrait aux poursuites du parlement, et qui attaquait

(1) Dup., 16e siècle, t. 1, c. 2, §. 3o. D. Duplessis, hist. de l'Egl. de Meaux, t. 1, p. 321. Du Boulay, histoire de l'Université de Paris, t. 6, p. 101.

la sorbonne : douze commissaires nommés par le roi, revirent le procès intenté contre Berquin ; il fut convaincu d'être dans les erreurs de Luther, et condamné à voir brûler ses livres, à avoir la langue coupée, et à être renfermé le reste de ses jours. Berquin en appela au roi et au pape ; sur son appel, les juges le condamnèrent au feu, et il fut brûlé, le 22 avril 1529.

On alluma donc en France des bûchers contre les partisans des nouvelles erreurs ; et des grandes procédures, on passa jusqu'aux soupçons, jusqu'aux scrupules (1).

Souvent la plus petite analogie dans la conduite d'un homme, avec les principes de la Réforme, parurent un motif suffisant pour l'emprisonner, pour le bannir, pour le brûler (2).

La vigilance et la sévérité des tribunaux qui poursuivaient l'hérésie, n'en arrêtèrent pas le progrès : les dogmes de la nouvelle Réforme se perpétuèrent à Paris, à Meaux, à Rouen ; des curés, des religieux, des docteurs en théologie, des docteurs en droit, adoptèrent ces dogmes ; ils les enseignèrent et les persuadèrent au peuple, aux magistrats, aux bourgeois, aux femmes (3).

Les livres de toute espèce, livres de piété, traités dogmatiques, ouvrages polémiques, inondèrent la France et y allumèrent le fanatisme : on répandit dans Paris des placards pleins de blasphèmes contre la sainte eucharistie, avec des invectives grossières contre tous les ordres du clergé ; on eut même la

(1) Hist. de l'Egl. gallic., t. 18, l. 52, p. 160.
(2) Erasm. Epist.
(3) Hist. de Paris, p. 988. Hist. des archev. de Rouen, p. 605. Hist. de Meaux, t. 1, p. 338. D'Argentré, t. 2, p. 9.

hardiesse de faire afficher ces libelles au château de Blois, où le roi avait sa cour (1).

Ces placards se renouvelèrent à Paris, et François Ier fit publier un édit formidable contre les hérétiques.

Pour réparer les attentats des sectaires contre la religion, le roi fit une procession solennelle dans Paris, après laquelle on brûla six des principaux complices des attentats. On inventa, pour les faire souffrir davantage, une sorte d'estrapade, au moyen de laquelle ces misérables étaient guindés en haut, puis on les faisait tomber dans le feu à diverses reprises, jusqu'à ce qu'ils finissent leur vie dans ce terrible supplice : dix-huit autres personnes atteintes du même crime, furent punies de la même manière; tous étaient Français (2).

Les princes protestans, avec lesquels François Ier était ligué contre Charles-Quint, se plaignirent de ce qu'on traitait en France avec tant de rigueur, des hommes qui n'avaient d'autre crime que de penser, sur la religion, comme les Protestans d'Allemagne. François Ier répondit que les personnes qu'il avait fait brûler, étaient non-seulement hérétiques, mais séditieuses; ce prince fit même savoir aux princes protestans qu'il serait charmé d'avoir dans son royaume quelques-uns de leurs théologiens (3).

Le cardinal du Bellay entama une espèce de négociation avec Mélancton : ce théologien envoya un mémoire, où une espèce de confession de foi, dans laquelle les dogmes catholiques qui passaient pour faire le plus de peines aux Luthériens, se

(1) Hist. de Paris, p. 996. Du Boulay, t. 6, p. 248. Hist. de l'Egl. gallic. ibid. Cont. de Fleury.

(2) Du Boulay, ibid. p. 249. Hist. de l'Egl. gallic., t. 18, p. 260. Cont. de Fleury, l. 135, art. 70, t. 27, p. 510.

(3) Cont. de Fleury, ibid.

trouvaient

trouvaient modifiés et déguisés de manière que les simples fidèles auraient pu regarder cet écrit comme quelque chose d'assez conforme à la véritable doctrine de l'Eglise (1).

La faculté de théologie fit voir la fausseté des explications de Mélancton; mais ce mémoire s'était répandu dans Paris, et il séduisit beaucoup de monde, que la censure de la faculté de théologie ne détrompa point (2).

De la naissance et du progrès du Calvinisme en France, jusqu'à la mort de Henri II.

Tel était l'état de la France, lorsque Calvin publia ses institutions : il donna, dans cet ouvrage, un corps de doctrine à la Réforme; son ouvrage se répandit, il eut des partisans, et réunit bientôt tous les Réformés de France (3).

Le roi ne perdit point de vue les intérêts de l'Eglise; il multipliait les édits contre les sectaires, à mesure que la liberté de penser devenait plus commune et plus dangereuse (4).

On vit paraître une multitude de censures de la faculté de théologie de Paris, contre des religieux de différens ordres, et contre des écrits qu'on lui déférait (5).

Le roi fit dresser par la faculté de théologie, un formulaire, et défendit, sous de grièves peines, d'enseigner rien de contraire; cependant l'erreur faisait du progrès, même parmi les religieux, et dans la faculté de théologie.

Cette faculté portait des sentences doctrinales;

(1) Hist. de l'Egl. gallic. ibid., p. 265.
(2) D'Argentré, t. 1, p. 381, etc. an. 1535.
(3) Voyez l'art. CALVIN.
(4) Hist. de l'Egl. gallic., t. 18, p. 336.
(5) Ibid.

les tribunaux de la justice décernaient des punitions contre les prédicateurs et contre les partisans de l'hérésie (1).

La rigueur et la vigilance ne purent éteindre le fanatisme de la Réforme en France ; le nombre de ses partisans s'accrut dans les villes et à la campagne : leurs assemblées commençèrent à devenir publiques ; ils y chantaient les psaumes de Marot. On en arrêta plus de soixante à Meaux, dont quatorze furent condamnés à être brûlés, et allèrent au feu comme au triomphe (2).

Les erreurs des Réformés se répandirent à Laon, à Langres, à Bourges, à Angers, à Autun, à Troyes, à Issoudun, à Rouen.

Tel était l'état où François Ier laissa la religion en France : il mourut en 1557.

Henri II n'eut pas moins de zèle que son père ; il le signala lorsqu'il fit son entrée à Paris. Après un magnifique tournoi, un combat naval, on fit une procession solennelle, et le roi dîna à l'évêché ; il fut complimenté par tous les corps : sur le soir, plusieurs hérétiques furent exécutés dans différens quartiers de Paris, et le roi retournant à son palais de Tournelles, en vit brûler quelques-uns (3).

Ce prince renouvela tous les édits portés contre les hérétiques : il défendit de vendre ou d'imprimer aucun livre, sans l'approbation de la faculté de théologie, et défendit à toutes personnes non lettrées de disputer de la religion, et à qui que ce fût de prêter aucun secours à ceux qui étaient sortis du royaume pour cause d'hérésie (4).

---

(1) D'Argentré, t. 2, p. 238, an. 1538, 1543, 44, 45.
(2) Ibid.
(3) Hist. de l'Egl. gallic., t. 18, p. 496. De Thou, l. 6, édit. in-4°, t. 1 de la traduct.
(4) Hist. de l'Egl. gallic., t. 18, p. 497.

Depuis cet édit, les bûchers furent allumés partout, et l'on ne fit grâce nulle part aux novateurs : on les fit brûler à Bordeaux, à Nîmes, à Paris, à Toulouse, à Saumur, à Lyon : les exécutions furent terribles. Cependant l'erreur faisait tous les jours de nouveaux progrès, même parmi les magistrats. Le roi ôta aux magistrats la connaissance du crime d'hérésie, et l'attribua aux juges ecclésiastiques, ordonnant à tous les gouverneurs de punir, sans égard pour leur appel, ceux qui seraient condamnés par les juges ecclésiastiques et par les inquisiteurs de la foi (1).

Ce fut le cardinal de Lorraine qui obtint cette déclaration, et qui la porta lui-même au parlement.

Le parlement représenta au roi que, par cet édit, il abandonnait ses sujets, et livrait leur honneur, leur réputation, leur fortune et même leur vie, à une puissance ecclésiastique; qu'en supprimant la voie d'appel, qui est l'unique refuge de l'innocence, il soumettait ses sujets à une puissance illégitime. « Nous prenons encore la liberté d'ajouter, » disent les remontrances, que, puisque les supplices » de ces malheureux qu'on punit tous les jours au » sujet de la religion, n'ont servi jusqu'ici qu'à faire » détester le crime, sans corriger l'erreur, il nous » a paru conforme aux règles de l'équité et à la » droite raison, de marcher sur les traces de l'an- » cienne Eglise, qui n'a pas employé le fer et le » feu pour établir et étendre la religion, mais plutôt » une doctrine pure, jointe à la vie exemplaire des » évêques : nous voyons donc que Votre Majesté » doit s'appliquer entièrement à conserver la reli- » gion par les mêmes voies par lesquelles elle a » été établie, puisqu'il n'y a que vous seul qui en

(1) Voyez d'Argentré, t. 2, et les auteurs cités ci-dessus.

» ayez le pouvoir. Nous ne doutons point que par-
» là on ne guérisse le mal avant qu'il s'étende plus
» loin, et qu'on n'arrête le progrès des opinions
» erronées qui attaquent la religion : si, au con-
» traire, on méprise ces remèdes efficaces, il n'y
» aura point de lois ni d'édits qui puissent y sup-
» pléer (1). »

Ces remontrances suspendirent l'enrégistrement de l'édit, mais elles n'arrêtèrent point les poursuites contre les Calvinistes, dont le nombre croissait tous les jours.

Ils s'assemblaient à Paris, et leur aversion pour les catholiques augmentait tous les jours : un Calviniste zélé témoigna, dans une de leurs assemblées, une grande répugnance à laisser baptiser par un prêtre catholique, un fils qui lui était né : on délibéra sur son embarras, et l'on élut un jeune homme, nommé la Rivière; pour faire la fonction de pasteur, et dès-lors on établit un consistoire, sur la forme de celui que Calvin avait établi à Genève.

L'exemple de la capitale entraîna beaucoup de villes considérables : les assemblées devinrent plus nombreuses à Blois, à Tours, à Angers, à Rouen, à Bourges, à Orléans : on dressait presque par-tout des consistoires : la plupart des pasteurs étaient des artisans, ou des jeunes gens dont la hardiesse faisait tout le mérite.

Ces établissemens ne se faisaient pas sans contradiction, et l'on punissait dans tout le royaume les Protestans avec la dernière rigueur, lorsqu'on pouvait les découvrir. Les édits portés contr'eux furent renouvelés, avec la clause, sans préjudice de la juridiction royale. Le roi prononça peine de mort

(1) De Thou, l. 16, t. 2, p. 375. Hist. de l'Egl. gal., t. 1, p. 616.

contre tous les hérétiques, contre ceux qui étaient allés à Genève depuis la défense que le roi en avait faite : on défendit à tous les juges de modifier cette peine (1).

Ainsi, l'on punissait toujours les Protestans ; mais le zèle commençait à se ralentir dans les parlemens, et ils se trouvaient souvent partagés sur les hérétiques qu'on leur dénonçait (2).

Les princes de la maison de Guise représentèrent vivement au roi le progrès de l'hérésie et le ralentissement du zèle dans les parlemens : le roi en témoigna son indignation, se rendit au parlement, et fit arrêter les conseillers qui osaient prendre la défense des sectaires (3).

La mort arrêta les projets de Henri II contre l'hérésie ; ce prince fut tué au milieu des fêtes et des tournois qu'il donnait pour les mariages de sa fille et de sa sœur (4).

De l'état des Calvinistes, depuis la mort de Henri II.

François II succéda à Henri II, son père : la reine mère, qui voulait gouverner et qui craignait que le roi de Navarre et le prince de Condé ne s'emparassent de l'administration de l'état, s'unit aux princes de Guise, et le roi les chargea du gouvernement du royaume.

La noblesse, dont le pouvoir était fort grand dans les troubles domestiques, ennuyée des guerres passées, vivait chez elle dans le repos, sans se soucier des affaires de l'état : le peuple se contentait de demander la diminution des subsides ; du reste il lui importait peu qui dominerait à la cour : pour le clergé, il était dévoué aux princes

(1) Ibid. (2) De Thou, l. 17, t. 2, p. 437.
(3) Ibid., p. 668. (4) L'an 1559.

de Guise, qui avaient marqué beaucoup de zèle pour la religion catholique, et qui étaient ennemis irréconciliables des Protestans.

Pour s'attacher davantage ce corps puissant, Messieurs de Guise firent reprendre le procès des conseillers du parlement, arrêtés sous Henri II, et le conseiller du Bourg fut exécuté : on continua à rechercher tous ceux qui, à l'occasion des opinions nouvelles, s'assemblaient en secret; on en traîna un grand nombre en prison; plusieurs ayant pris la fuite, on vendit leurs meubles à l'encan; tout Paris retentissait de la voix des huissiers, qui proclamaient des meubles ou qui appelaient au ban les fugitifs : on ne voyait par-tout que des écriteaux sur des maisons, où étaient quelquefois restés quelques enfans, que la faiblesse de leur âge n'avait pas permis aux pères et aux mères d'emmener avec eux, et qui remplissaient les rues et les places de leurs cris et de leurs gémissemens : ces recherches rigoureuses furent faites dans tout le royaume (1).

Les Protestans poussés à bout et devenus hardis par leur nombre, répandirent contre les Guises et contre la reine mère des libelles, et publièrent des mémoires pleins d'artifices (2).

Cependant, le royaume n'était agité d'aucun trouble, le roi était révéré et tout-puissant, les gouverneurs et les magistrats exerçaient une pleine autorité, la noblesse et le peuple avaient de l'horreur pour la sédition et pour la révolte.

Tout était donc tranquille; mais ce calme extérieur cachait un mécontentement presque général parmi les grands, qui ne souffraient qu'avec peine le gouvernement des princes de Guise. Les Protestans, inquiétés sans cesse, sans cesse exposés à se voir

(1) De Thou, ibid. (2) Ibid., l. 23.

obligés de quitter leur patrie, leurs amis, leur fortune, à perdre leur liberté ou à périr par des supplices terribles, désiraient un gouvernement moins sévère, et ne pouvaient l'espérer tant que les princes de Guise jouiraient de l'autorité; enfin, il y avait un grand nombre de personnes à qui l'indigence, des dettes, des crimes énormes dont ils craignaient la punition, faisaient souhaiter des mouvemens et du trouble dans l'état (1).

Les mécontens ont un talent pour se distinguer; une espèce d'instinct les porte l'un vers l'autre, et produit presque machinalement entr'eux la confiance et l'attachement: tous les ennemis des Guises se réunirent, se communiquèrent leurs désirs; ils connurent leurs forces : le plus grand nombre ne pouvait espérer d'adoucissement sous le gouvernement des Guises; ils formèrent le projet de leur enlever l'autorité.

Le prétexte fut, que les Guises avaient usurpé l'autorité souveraine sans le consentement des états; que ces princes, abusant de la faiblesse du roi, s'étaient rendus maîtres des armées, qu'ils dissipaient les finances, qu'ils opprimaient la liberté publique, qu'ils persécutaient des hommes innocens, zélés pour la réforme de l'Eglise, et qu'ils n'avaient en vue que la ruine de l'état.

On voulut même justifier ces projets factieux, par des apparences de justice, par des formes judiciaires; il se fit à ce sujet plusieurs délibérations secrètes : on prit l'avis de plusieurs jurisconsultes de France et d'Allemagne, et des théologiens les plus célèbres parmi les Protestans, qui jugèrent qu'on devait opposer la force à la domination peu légitime des Guises, pourvu qu'on agît sous l'auto-

(1) De Thou, l. 23.

rité des princes du sang, qui sont nés souverains magistrats du royaume, en pareils cas, et que l'on combattît au moins sous les ordres d'un prince de la race royale, et du consentement des ordres de l'état, ou de la plus grande et de la plus saine partie de ces ordres. Ils disaient aussi qu'il n'était pas nécessaire de communiquer ces desseins au roi, que l'âge et son peu d'expérience rendaient incapable d'affaires, et qui étant comme détenu captif par les Guises, n'était pas en état de prendre un parti salutaire à ses peuples.

Les auteurs de cette entreprise, quels qu'ils fussent, songèrent à se choisir un chef, et l'on jeta les yeux sur le prince de Condé, disposé par son grand courage, par son indigence et par sa haine contre les Guises, à attaquer ses ennemis plutôt qu'à en recevoir des injures.

Le nom de cet illustre chef fut caché : on mit à la tête des conjurés, la Renaudie, dit la Forêt; c'était un gentilhomme d'une ancienne famille du Périgord, brave et déterminé, qui avait eu un long procès qu'il avait perdu, et pour lequel il avait été condamné à une grosse amende, et banni pour un temps, à cause de quelques titres faux qu'il avait fournis dans le cours du procès : la Renaudie passa le temps de son ban à Genève et à Lausanne, où il se fit beaucoup d'amis parmi les réfugiés.

Cet homme, d'un esprit vif et insinuant, parcourut sous un nom emprunté, les provinces de la France, vit tous les Protestans, s'assura de leurs dispositions, et assembla les principaux à Nantes.

Là, on dressa une formule de protestation par laquelle ils croyaient mettre leur conscience en sûreté; on lut les avis et les informations contre les Guises, ainsi que les décisions des docteurs en droit et en théologie, et l'on prit des mesures pour l'exécution.

On convint qu'avant toutes choses un grand nombre de personnes non suspectes et sans armes se rendraient à Blois ; que l'on présenterait au roi une nouvelle requête contre les Guises, et que si ces princes ne voulaient pas rendre compte de leur administration et s'éloigner de la cour, on les attaquerait les armes à la main, et qu'enfin le prince de Condé, qui avait voulu qu'on tût son nom jusque-là, se mettrait à la tête des conjurés. Avant de se séparer, les chefs de la conjuration tirèrent au sort les provinces dont chacun conduirait les secours.

Les princes de Lorraine ignoraient la conjuration formée contre eux; des lettres d'Allemagne la leur annoncèrent, et ils ne la crurent pas : un Protestant, chez lequel la Renaudie logeait lorsqu'il venait à Paris, leur ouvrit enfin les yeux ; ils connurent le péril, et songèrent à l'éviter ; le roi quitta Blois et alla à Amboise.

Les conjurés n'abandonnèrent point leur dessein ; ils se rendirent à Amboise ; mais les princes de Guise en firent arrêter une partie avant qu'ils fussent réunis, et beaucoup furent tués en chemin, entr'autres la Renaudie ; le reste fut arrêté ou se sauva ; ceux qu'on arrêta, avouèrent la conjuration, et soutinrent tous qu'elle n'avait pour objet que les ducs de Guise; ils déclarèrent que jamais ils n'avaient conjuré, ni contre la vie, ni contre l'autorité du roi.

Les conjurés furent jugés avec beaucoup de célérité; on en pendit la nuit, aux créneaux des murs du château ; d'autres furent noyés ; quelques-uns furent traînés au supplice, durant le jour, sans qu'on sût leur nom. La Loire était couverte de cadavres ; le sang ruisselait dans les rues, et les places publiques étaient remplies de corps attachés à des potences.

Le mauvais succès de la conjuration d'Amboise n'abattit point le courage des Protestans ; ils conçurent qu'ils n'avaient point à espérer, sous les princes de Guise, un traitement moins rigoureux ; ils prirent les armes dans différentes provinces, et trouvèrent par-tout des chefs, des mécontens qui cherchaient à se venger ; des esprits inquiets qui ne désiraient que le trouble ; des soldats et des officiers congédiés, incapables de s'accoutumer à une vie tranquille ; des malheureux que l'indigence rendait ennemis du gouvernement, et pour qui la guerre civile était avantageuse.

Le poids de l'autorité royale étouffait ces séditions particulières, et les personnes commises par les princes de Guise commettaient de grands désordres dans les lieux où les Protestans s'étaient armés pour le libre exercice de leur religion : on pendait les ministres et les Protestans, souvent contre les promesses les plus formelles de leur accorder le libre exercice de leur religion, pourvu qu'ils missent bas les armes.

Ces infidélités et ces rigueurs rendirent la haine des Protestans implacable, et leur ôtèrent toute espérance d'un sort moins terrible.

Le zèle des catholiques, échauffé par des intérêts politiques et par des vues de religion, prétendait que c'était trahir l'Eglise et l'état, que d'admettre aucune espèce d'adoucissement dans les lois portées contre les hérétiques.

La France renfermait donc dans son sein deux partis puissans et irréconciliables, et tous deux armés pour la religion ; l'un appuyé sur les lois et soutenu de la puissance du souverain ; l'autre, enflammé par le fanatisme et poussé par le désespoir.

Tel était l'état de la France, à la mort de François II.

De l'état des Calvinistes depuis l'avénement de Charles IX au Trône, jusqu'au temps où le prince de Condé se mit à leur tête.

Charles IX succéda à François II, et la reine fut déclarée régente, avec le roi de Navarre.

La cour fut remplie de partis et les provinces de troubles : on s'attaquait par des paroles piquantes, par des invectives, par des railleries, par des injures ; on se provoquait par des noms odieux de partis ; on se traitait de papistes et de huguenots ; les prédicateurs soufflaient le feu de la division, et exhortaient le peuple à s'opposer aux entreprises de l'amiral de Coligny, qui osait promettre hautement qu'il ferait prêcher et qu'il établirait la nouvelle doctrine dans les provinces, sans y causer aucun trouble.

Il y eut des émeutes populaires dans beaucoup de provinces, et l'on vit de vraies séditions à Amiens, à Pontoise, à Beauvais. Le roi envoya dans toutes les provinces une ordonnance, par laquelle il défendait d'employer les noms odieux de *Huguenot* et de *Papiste*, de troubler la sureté, la tranquillité et la liberté dont chacun jouissait : par la même ordonnance, le roi voulait qu'on remît en liberté ceux qui avaient été arrêtés pour cause de religion, et permettait à tous ceux qui étaient sortis du royaume pour la même cause, d'y rentrer.

Le parlement rendit arrêt pour défendre de publier cette ordonnance : elle eut cependant son effet presque par-tout ; elle augmenta considérablement le nombre des Protestans, et rendit leurs assemblées plus fréquentes.

Le cardinal de Lorraine se plaignit que l'on abusait de l'édit du roi ; que l'on portait jusqu'à la licence la liberté qu'il accordait ; que les villages, les bourgs,

les villes retentissaient du bruit des assemblées, toutes défendues qu'elles étaient; que tout le monde accourait aux prêches, et s'y laissait séduire; que la multitude quittait de jour en jour l'ancienne religion.

Pour arrêter ces effets de la déclaration, le roi tint un lit de justice, et rendit l'édit nommé l'édit de juillet, à cause du mois où il fut rendu.

Par cet édit, le roi ordonnait à tous ses sujets de vivre en paix, et de s'abstenir des injures, des reproches et des mauvais traitemens; défendait toutes levées de gens de guerre, et tout ce qui pourrait avoir l'apparence de la faction; enjoignait aux prédicateurs, sous peine de la vie, de ne point user, dans les sermons, de termes trop vifs et de traits séditieux; attribuait la connaissance et le jugement de ces objets en dernier ressort aux gouverneurs des provinces et aux présidiaux; ordonnait de suivre, dans l'administration des sacremens, la pratique et les usages de l'Eglise romaine; réservait aux juges ecclésiastiques la connaissance et le jugement du crime d'hérésie; prescrivait aux juges royaux de ne prononcer que la peine de bannissement contre ceux qui seraient trouvés assez coupables pour être livrés au bras séculier. Sa Majesté déclarait enfin que toutes ses ordonnances subsisteraient, jusqu'à ce qu'un concile général ou national en eût autrement décidé. On ajouta à l'édit une amnistie générale et l'abolition de tout le passé, pour ceux qui avaient causé des troubles au sujet de la religion, pourvu qu'à l'avenir ils vécussent en bons catholiques et en paix.

La même assemblée indiqua des conférences à Poissy, sur les matières de religion; on accorda des sauf-conduits aux ministres pour s'y rendre. On ne traita proprement, dans ces conférences, que deux points, l'Eglise et la cène : l'article de

l'Eglise était regardé par les catholiques comme un principe général qui renversait par le fondement toutes les Eglises nouvelles ; et parmi les points particuliers controversés, aucun ne paraissait plus essentiel que celui de l'eucharistie.

Les Calvinistes présentèrent à l'assemblée une profession de foi fausse, captieuse, obscure, inintelligible, et refusèrent de souscrire à la profession de foi que les catholiques proposaient : ainsi ce colloque ne fut d'aucune utilité ; les théologiens protestans y montrèrent peu de capacité, mais beaucoup d'opiniâtreté et d'emportement : la pétulance et les discours de Bèze soulevèrent tous les esprits, et déplurent même aux Protestans.

Depuis le colloque de Poissy, il s'éleva tous les jours de nouveaux troubles ; Paris était agité par des mouvemens séditieux qui faisaient craindre de plus grands malheurs ; pour les prévenir, le roi convoqua à Saint-Germain une nombreuse assemblée de présidens et de conseillers, députés de tous les parlemens du royaume ; on y dressa l'édit qui emprunta son nom du mois de janvier, auquel il fut publié.

Cet édit portait que les Protestans rendraient incessamment aux ecclésiastiques, les temples, les maisons, les terres, les dîmes, les offrandes, et généralement tous les biens dont ils s'étaient emparés, et qu'ils les en laisseraient jouir paisiblement ; qu'ils ne renverseront à l'avenir, ni les statues, ni les croix, ni les images, et qu'ils ne feront rien qui puisse scandaliser et troubler la tranquillité publique ; que les contrevenans seront punis de mort, sans aucune espérance de pardon ; que les Protestans ne pourront faire dans l'enceinte des villes aucunes assemblées publiques ou particulières, de jour ou de nuit, soit pour prêcher, soit pour

prier, et cela, jusqu'à ce que le concile général ait décidé sur les points contestés, ou que S. M. en ait autrement ordonné; qu'on ne fera point de peine aux Protestans qui assisteront à leurs assemblées, pourvu qu'elles se fassent hors des villes; que les magistrats et les juges des lieux ne pourront les inquiéter, mais seront au contraire obligés de les protéger et de les mettre à l'abri des insultes qu'on pourrait leur faire; qu'ils procéderont, suivant toute la rigueur des ordonnances, contre ceux qui auront excité quelque sédition, de quelque religion qu'ils soient; que les ministres protestans seront obligés de recevoir les magistrats dans leurs assemblées; que les Protestans ne pourront célébrer aucun colloque, synode, conférence, consistoire, qu'en présence des magistrats, qu'ils seront obligés d'y appeler; que leurs statuts seront communiqués au magistrat et approuvés par lui; qu'ils n'avanceront rien de contraire au symbole de Nicée; que dans leurs sermons ils s'abstiendront de toute invective contre les catholiques et contre leur religion (1).

Cet édit fut enrégistré par le parlement, uniquement pour obéir au roi : les catholiques ne voyaient qu'avec peine que les Protestans jouissaient du libre exercice de leur religion, et il n'était pas possible que, dans l'état où les esprits étaient, les catholiques ou les Protestans s'en tinssent exactement à l'observation de cet édit. Les catholiques l'enfreignirent les premiers, à Vassi, petite ville de Champagne, peu éloignée de Joinville, où les Protestans avaient acheté une espèce de grange dont ils avaient fait un temple, et où ils s'assemblaient.

Le duc de Guise passait par cette ville dans le

(1) Mém. de Castelnau, l. 3, c. 7, édit. de Bruxelles, 1731, t. 1, p. 81. Add. de Laboureur, ibid. p. 760. De Thou, l. 20.

temps que les Calvinistes s'assemblaient; les gens du duc de Guise les insultèrent; les Calvinistes répondirent injure pour injure; on en vint aux coups; le duc accourut pour arrêter le désordre; en entrant dans le temple, il reçut une légère blessure; ses gens ayant vu couler le sang, firent main basse sur les Protestans, sans que les menaces et l'autorité du duc pussent les arrêter : plus de soixante, tant hommes que femmes, furent tués, étouffés, ou moururent de leurs blessures; plus de deux cent furent blessés.

Telle est l'aventure qu'on appelle le massacre de Vassi : ce fut une affaire du pur hasard, et qui devint l'occasion d'une guerre civile.

Le roi était alors à Monceaux; le prince de Condé lui représenta le massacre de Vassi comme la désobéissance la plus formelle à ses édits, et comme une rebellion qui méritait le châtiment le plus sévère; il demandait sur toutes choses à la reine d'interdire l'entrée de Paris à ceux qui avaient encore les mains teintes du sang innocent.

Les Protestans étaient bien éloignés d'obtenir ce qu'ils demandaient; le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André formaient un parti trop puissant : le duc de Guise entra à Paris comme en triomphe, et le connétable alla détruire les prêches que les Protestans avaient à Paris ou aux environs; la reine avait été obligée de s'unir au triumvirat et d'abandonner le prince de Condé, avec lequel elle s'était d'abord unie pour résister au triumvirat.

Le triumvirat avait pour lui les catholiques; le prince de Condé avait les Protestans. La France était partagée entre ces deux partis, qui se haïssaient mortellement, et qui étaient armés.

Le triumvirat résolut de faire déclarer la guerre

au prince de Condé et à ceux de son parti.

De l'état des Calvinistes, depuis la déclaration de guerre du Prince de Condé jusqu'à la mort de Charles IX.

Le prince de Condé ayant appris le changement de la reine, se retira à Orléans, écrivit à toutes les Eglises protestantes, et publia un manifeste, dans lequel il exposait que le but de ses adversaires, dans toutes leurs démarches, avait été d'ôter à ceux qui voulaient embrasser une doctrine plus pure, la liberté de conscience que le roi avait accordée par ses édits; il le prouvait par plusieurs faits, et entr'autres par le massacre de Vassi, dont l'impunité avait été comme le signal de la sédition et de la guerre que l'on voulait allumer dans toutes les parties du royaume : il déclarait qu'il ne prenait les armes par aucun motif d'intérêt particulier, mais pour satisfaire à ce qu'il devait à Dieu, au roi et à sa chère patrie, pour tirer le roi et la famille royale de la captivité.

On vit aussi paraître une copie du traité qu'il avait fait avec ses confédérés pour faire rendre au roi la liberté de sa personne, et à ses sujets celle de leur conscience.

Par ce même acte, il était déclaré le légitime protecteur et défenseur du royaume de France, et en cette qualité, on lui promettait obéissance, à lui ou à celui qu'il nommerait pour remplir sa place lorsqu'il ne pourrait agir par lui-même; on s'engageait, pour l'exécution du traité, de lui fournir les armes, les chevaux, l'argent et tout ce qui était nécessaire pour faire la guerre; enfin, l'on se soumettait à toutes sortes de peines et de supplices, si l'on manquait en quelque chose à son devoir. Ce traité fut fait en 1562.

Ainsi, la moitié de la France était armée contre l'autre;

l'autre; et après beaucoup de négociations, dans lesquelles les triumvirs faisaient toujours entrer l'extinction de la religion protestante, la guerre commença entre les Protestans et les catholiques, et se fit avec une fureur qui nous étonnerait dans l'histoire des nations les plus barbares.

Un arrêt du parlement déclara les Protestans proscrits, ordonna de les poursuivre, et permit de les tuer. On imagine aisément tous les désordres qui suivirent un pareil arrêt; jamais on ne vit tant de représailles de vengeance, tant d'actions terribles de la part des catholiques et des Protestans, dans toutes les villes du royaume. La mort du duc de Guise fut une suite de cette fureur : Poltrot, qui l'assassina, déclara que ce dessein lui avait été suggéré par l'amiral, et qu'il y avait été confirmé par Bèze et par un autre ministre; il fit même entendre que les Réformés ne s'en tiendraient pas là (1).

Le duc de Guise, en mourant, conseilla à la reine de faire la paix; on y travailla, et le roi donna, l'an 1563, le 19 mars, un édit par lequel Sa Majesté permettait aux seigneurs hauts-justiciers le libre et plein exercice de leur religion dans l'étendue de leurs seigneuries, et accordait à tous les nobles la même liberté, pour leurs maisons seulement, pourvu qu'ils ne demeurassent pas dans les villes ou dans des bourgs sujets à de hautes justices, excepté celles du roi : le même édit ordonnait que, dans tous les bailliages ressortissans immédiatement aux cours du parlement, on assignerait aux Protestans un lieu pour y faire l'exercice public de leur religion; on confirmait aux Protestans la liberté de tenir leurs assemblées dans toutes les villes dont ils étaient les maîtres avant le 7 mars 1563.

(1) De Thou, l. 34.

L'édit portait pardon et oubli de tout le passé, déchargeait le prince de Condé de rendre compte des deniers du roi qu'il avait employés pour les frais de la guerre, déclarait ce prince fidèle cousin du roi et bien affectionné pour le royaume, et reconnaissait que les seigneurs, les gentilshommes, les officiers des troupes, et tous ceux enfin qui avaient suivi son parti par des motifs de religion, n'avaient rien fait, par rapport à la guerre, soit par rapport à l'administration de la justice, que par des bonnes raisons et pour le service de Sa Majesté.

Cet édit, quoiqu'enrégistré par tout le royaume, était plutôt une trêve qu'une loi de paix; il fut mal observé; Charles IX, qui prit le gouvernement du royaume, annulla par des interprétations, la plus grande partie des priviléges accordés aux Protestans, et les parlemens demandèrent qu'il fût défendu de professer une autre religion que la catholique.

Les Protestans reprirent donc les armes, en 1567: la France fut encore désolée par une guerre civile, qui ne finit que par un nouvel édit, confirmatif de l'édit porté cinq ans auparavant (1563). Cet édit fut enrégistré au parlement, et la guerre cessa.

Malgré ces apparences de paix, tout tendait à la guerre; les catholiques disaient que les Huguenots n'étaient jamais contens; qu'après avoir obtenu de la bonté du roi un édit de pacification pour prix des maux qu'ils avaient causés, ils travaillaient sans cesse à l'étendre à leur avantage, ou à l'affaiblir au préjudice du roi.

Les Protestans, de leur côté, disaient qu'ils avaient pris les armes pour la religion et pour la liberté de conscience qu'on leur laissait en apparence par un édit, mais qu'on leur ôtait en effet, puisqu'en plusieurs endroits on les empêchait de s'assembler;

que le but de la dernière pacification n'était pas de rétablir la tranquillité dans le royaume, mais de désarmer les Religionnaires, sous prétexte de paix, et de les accabler lorsqu'ils seraient désarmés.

La guerre recommença donc avec plus de fureur que jamais, de part et d'autre, et la France fut encore inondée du sang des Français, un an après l'édit de pacification.

Le duc d'Anjou, frère du roi, commanda son armée, et le prince de Condé celle des Protestans; il fut tué dans le cours de cette guerre, à la bataille de Jarnac; le prince de Béarn se mit alors à la tête des Protestans, l'an 1570.

On fit encore la paix, et l'on enrégistra au parlement, le 11 août 1570, un édit qui accordait l'amnistie pour le passé, renouvelait tous les édits faits en faveur des Protestans, et leur accordait quatre villes de sûreté, la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité, que les princes de Navarre et de Condé s'obligeaient de remettre deux ans après (1).

C'était à la nécessité que l'on accordait ces arrêts, et le roi résolut d'abattre tout-à-fait le parti protestant, et de finir la guerre en faisant périr tous les chefs du parti. Les mesures furent prises pour les attirer à Paris, et pour les faire périr avec tous les Protestans.

L'exécution de ce dessein fut confiée au duc de Guise, que l'assassinat de son père rendait ennemi irréconciliable de l'amiral : la nuit du 24 août, jour de saint Barthelemi, on commença dans Paris à massacrer les Protestans.

Le massacre dura sept jours : durant ce temps, il fut tué plus de cinq mille personnes dans Paris,

(1) De Thou, l. 47. Traduction, édit. in-4°, t. 4.

entr'autres cinq à six cent gentilshommes: on n'épargna ni les vieillards, ni les enfans, ni les femmes grosses; les uns furent poignardés, les autres tués à coups d'épée et d'arquebuses, précipités par les fenêtres, assommés à coups de crocs, de maillets ou de leviers: le détail de la cruauté des catholiques fait frémir tout lecteur en qui l'humanité n'est pas absolument éteinte.

» Comme les ordres expédiés pour les massacrer » avaient couru par toute la France, ils firent » d'étranges effets, principalement à Rouen, à Lyon, » à Toulouse. Cinq conseillers du parlement de » cette dernière ville furent pendus en robes rouges; » vingt à trente mille hommes furent égorgés en » divers endroits, et on voyait les rivières traîner » avec les corps morts, l'horreur et l'infection dans » tous les pays qu'elles arrosaient (1). »

Il y eut des provinces exemptes de ce carnage; la ville de Lizieux en fut garantie par le zèle vraiment chrétien et par la charité de son évêque, qui ne voulut jamais permettre qu'on fît aucun mal aux Protestans. Il arriva de-là qu'un grand nombre d'hérétiques se réunit, dans son diocèse, à l'Eglise catholique; à peine y en resta-t-il un seul (2).

» Les nouvelles du massacre, portées dans les » pays étrangers, causèrent de l'horreur presque » par-tout; la haine de l'hérésie les fit recevoir » agréablement à Rome; on s'en réjouit aussi en » Espagne, parce qu'elles firent cesser l'appré- » hension qu'on y avait de la guerre de France (3). »

Après le meurtre de tant de généraux, la dis-

(1) Bossuet, Arb. de l'hist. de France, l. 17, t. 12, p. 832. De Thou, ibid.

(2) Mézerai, t. 8, p. 48. Gallia Christ. de Thou, l. 53.

(3) Bossuet, ibid.

persion de ce qui restait de noblesse parmi les Protestans, l'effroi des peuples dans toutes les villes, il n'y avait personne qui ne regardât ce parti comme absolument ruiné; un grand nombre alla à la messe; les autres quittèrent leurs maisons et se retirèrent dans les différentes villes où les Protestans étaient les plus nombreux; là les ministres effrayèrent tellement les Protestans, dans leurs sermons et par le récit des massacres, qu'ils conclurent d'un commun accord que, puisque la cour avait conjuré leur perte par des moyens si barbares, il fallait se défendre jusqu'à la dernière extrémité. En moins d'un an les affaires des Protestans se trouvèrent rétablies, et l'on vit commencer en France une quatrième guerre entre les catholiques et les Protestans.

Pour les accabler tout d'un coup, le roi leva trois armées : les Protestans firent tête par-tout; la fureur et le désespoir les rendaient invincibles, et Charles IX, après deux ans de guerre, mourut sans avoir pu les soumettre : il était âgé de 25 ans, et mourut en 1574 (1).

Des Calvinistes, pendant le règne de Henri III.

Peu de temps avant la mort de Charles IX, Henri III avait été élu roi de Pologne; il revint en France pour monter sur le trône, et trouva encore le royaume déchiré par la guerre civile, qu'il termina par un cinquième édit de pacification. Il accorda aux Protestans le libre exercice de leur religion dans toute l'étendue du royaume, sans exception de temps ni de lieu, et sans aucune restriction, pourvu que les seigneurs particuliers n'y missent point opposition; il leur permit d'enseigner par toute l'étendue du royaume, d'administrer les sacre-

(1) Bossuet ibid., l. 17. De Thou, loc. cit.

mens, de célébrer les mariages, de tenir des écoles publiques, des consistoires, des synodes, à condition néanmoins qu'un des officiers de Sa Majesté y assisterait. Le roi voulait que, dans la suite, les Protestans pussent posséder également comme les autres sujets, tous les emplois, toutes les charges et dignités de l'état; il leur accordait des chambres mi-parties dans les huit parlemens du royaume.

Enfin, on accordait aux Protestans des villes de sureté, Beaucaire, Aigues-Mortes, en Languedoc; Issoudun en Auvergne, etc.

Cet édit fut enrégistré dans un lit de justice tenu le 14 mai 1576.

Les catholiques murmurèrent hautement contre cet édit : les ennemis du prince de Condé, les courtisans mécontens appuyèrent leurs plaintes; ils gagnèrent insensiblement le pleuple de différentes villes, et lorsqu'ils crurent leur autorité affermie, ils formèrent enfin une ligue secrète, sous le beau prétexte de défendre la religion contre les entreprises des hérétiques, dont le parti grossissait de jour en jour, et de réformer ce que la trop grande bonté du roi avait laissé de défectueux dans le gouvernement.

Paris, comme la capitale, voulut donner l'exemple; un parfumeur, et son fils conseiller au châtelet, furent les premiers et les plus zélés prédicateurs de cette union.

Par la formule de l'union qui devait être signée, au nom de la très-sainte Trinité, par tous les seigneurs, princes, barons, gentilshommes et bourgeois, chaque particulier s'engageait par serment, « à vivre » et à mourir dans la ligue pour l'honneur et le » rétablissement de la religion, pour la conser- » vation du vrai culte de Dieu, tel qu'il est observé » dans la sainte Eglise romaine. »

Au bruit que fit cette nouvelle union, on commença à maltraiter les Protestans dans les provinces les plus voisines de la cour; on ne voyait que libelles séditieux. La ligue fut signée par une infinité de seigneurs, et devint si redoutable, que le roi fut obligé de s'en déclarer le chef, et dans la tenue des états de 1576, il fut résolu qu'on ne souffrirait qu'une religion dans le royaume.

La guerre recommença donc, et finit par un nouvel édit, qui confirmait celui qu'on avait rendu trois ans auparavant.

Cependant les chefs de la ligue ou de la faction ne se tenaient point oisifs; ils avaient rempli la cour, la ville, tout le royaume, d'émissaires qui publiaient que les Protestans se préparaient à une nouvelle guerre civile; les prédicateurs commencèrent à déclamer contre l'hérésie; à gémir sur les malheurs de la religion, prête à périr en France; ils annonçaient ces malheurs dans les chaires, dans les écoles, dans les cercles, dans le tribunal même de la pénitence; on l'insinuait aux personnes simples et crédules; on les exhortait à faire des associations; on recommandait au peuple les princes de Lorraine, zélés défenseurs de la religion de leurs ancêtres; on élevait jusqu'au ciel leur foi et leur piété, et souvent on accusait indirectement de dissimulation et de lâcheté, les personnes les plus respectables, qui ne pensaient pas comme les ligueurs.

On se proposait, par ce moyen, d'accréditer les princes de Guise et de faire haïr et mépriser le roi, aussi bien que tous les princes du sang royal.

Le roi le savait; mais, pour réprimer ce désordre, il fallait agir, réfléchir, et l'habitude de la dissipation l'en rendait incapable: livré à la mollesse, à l'oisiveté, il dissipait en profusions ridicules ses revenus, et accablait les peuples d'impôts; il semblait qu'il ne

réservât son autorité que pour faire enrégistrer des édits bursaux, et qu'il ne vît de puissance dangereuse dans l'état, que celle qui pouvait s'opposer à la levée des impôts. Insensible à l'indigence et aux gémissemens des peuples, il ne connaissait de malheur que de manquer d'argent pour ses favoris et pour ses puériles amusemens, et laissait aux princes lorrains la liberté de tout entreprendre, et aux prédicateurs celle de tout dire en faveur de la ligue.

Cependant, pour montrer combien il avait d'amour pour la religion et de haine pour l'hérésie, il résolut de ruiner les Protestans, et de les dépouiller de leurs dignités, de leurs charges, et de toute l'autorité qu'ils avaient (1).

Il envoya le duc d'Epernon au roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, pour l'engager à rentrer dans la religion catholique; il croyait porter un rude coup au parti protestant, s'il pouvait en détacher ce prince.

Les catholiques, associés pour l'extirpation de l'hérésie, n'interprétèrent pas ainsi cette démarche: comme ils haïssaient mortellement le duc, ils disaient que son voyage n'avait point pour objet de maintenir la paix, de ramener le roi de Navarre à la religion catholique, ni de contenir les Protestans dans le devoir, mais de conclure un traité avec ce prince et avec les hérétiques, pour la ruine des catholiques.

Le duc d'Epernon rapporta que le roi de Navarre était résolu de persister dans la religion protestante; d'où l'on concluait que ce prince étant le plus proche héritier du royaume, après la mort de Henri III la France serait au pouvoir des hérétiques.

Ces bruits, répandus par les émissaires de la ligue, développèrent par-tout l'esprit de révolte

(1) De Thou, l. 76, t. 6, p. 300.

contre un prince qui d'ailleurs accablait ses sujets d'impôts, et qui s'était rendu méprisable par une vie peu digne d'un roi.

Le peuple murmurait hautement; les prédicateurs déclamaient dans les chaires, et ne cherchaient qu'à jeter la terreur dans les esprits: on fit des assemblées, on leva des troupes dans les campagnes, on nomma des chefs qui ne paraissaient point, mais qui devaient se montrer lorsqu'il en serait temps.

Ces nouvelles arrivèrent de toutes parts à la cour, et le roi comprit enfin que ce n'était plus aux Protestans, mais aux Guises qu'il avait affaire: il défendit toutes les confédérations et les levées de troupes, sous peine de lèze-majesté (1).

Les ligueurs ramassèrent cependant des troupes, formèrent une armée, et forcèrent le roi à défendre, dans l'étendue du royaume, l'exercice de toute autre religion que la religion catholique et romaine, à peine de mort contre les contrevenans; révoquant et annullant tous les précédens édits qui accordaient aux Protestans l'exercice libre de leur religion, il ordonnait sous les mêmes peines, que tous eussent à sortir du royaume dans un mois; déclarait tous hérétiques indignes des charges ou emplois publics, et incapables de les posséder.

En considération du zèle que les unis ou ligueurs avaient fait paraître pour la défense de la religion catholique, le roi oubliait tout ce que pendant ces troubles ils avaient entrepris, soit au dedans, soit au dehors du royaume (2).

Sixte-Quint, qui occupait alors le Siége de saint Pierre, excommunia le roi de Navarre, et Henri III pressa l'exécution de son dernier édit contre les Protestans.

---

(1) De Thou, l. 80, t. 7, p. 393.
(2) Ibid. l. 81.

Cette rigueur, loin de les intimider, ne servit qu'à les aigrir : le roi de Navarre fit publier un édit contraire à celui du roi; tout fut aussitôt en armes dans le royaume, et la guerre recommença dans toute la France (1).

Le foyer du fanatisme de la ligue était à Paris, et l'on y publiait que le roi favorisait en secret les Protestans, et qu'il y avait déjà dans Paris plus de dix mille Protestans ou politiques, nom odieux dont la ligue se servait pour désigner ceux qui étaient attachés au roi, et portés pour le bien public.

Par ces discours, on échauffa les bourgeois et la populace; les prédicateurs se déchaînèrent contre le roi de Navarre et contre le roi même, qu'ils accusaient de favoriser ce prince hérétique; enfin les confesseurs développaient ce que les prédicateurs n'osaient dire clairement.

On inventa encore en ce temps-là beaucoup de pratiques propres à entretenir l'esprit de sédition; on ordonna des processions dans toutes les églises de la ville, où l'on parait les autels de pierreries, de vases d'or et d'argent, qui attiraient les regards du peuple; enfin on conjura contre le roi, et il fut obligé de sortir de Paris (2).

On vit alors en France l'armée du roi, celle des ligueurs et celle des Protestans.

Les forces des ligueurs augmentaient tous les jours, et le roi s'accommoda enfin avec eux.

En 1588, au mois de juillet, le roi donna un édit par lequel, après s'être étendu fort au long sur le zèle qu'il avait toujours eu pour maintenir la religion et pour entretenir l'union des catholiques, il s'obligeait par serment à travailler efficacement au

(1) Ibid.-l. 82, p. 523.

(2) De Thou, l. 90, t. 7, p. 195.

rétablissement de la religion dans son royaume, et à l'extirpation des schismes et des hérésies condamnées par les saints conciles, et en particulier par le concile de Trente, s'engageant à ne point mettre les armes bas, qu'il n'eut absolument détruit les hérétiques.

Le roi déclarait qu'il entendait que tous les princes, seigneurs et états du royaume, toutes les villes commerçantes et les universités, prissent avec lui le même engagement, et jurassent outre cela de ne reconnaître pour roi qu'un prince catholique (1).

Le duc de Guise fut déclaré lieutenant-général du royaume, et l'on continua à faire la guerre aux Protestans.

Le roi s'aperçut que toutes ces querelles avaient porté la puissance du duc de Guise au plus haut point; il résolut de le faire périr, et crut par ce moyen détruire la ligue; Henri III le fit assassiner à Blois.

Les ligueurs devinrent furieux, à la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise; le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, se mit à leur tête; la sorbonne déclara que les sujets de Henri III étaient déliés du serment de fidélité; le duc de Mayenne fut déclaré lieutenant-général du royaume: on leva des troupes, et la ligue fit la guerre à Henri III. Les villes les plus considérables embrassèrent les intérêts de la ligue, et Henri III fut obligé de se réunir au roi de Navarre.

Alors, une foule d'écrits séditieux se répandit dans Paris et dans toute la France; la sorbonne fit rayer le nom du roi des prières qui se font pour lui dans le canon de la messe; enfin elle excommunia le roi (2).

(1) Ibid. l. 91, t. 7, p. 237.
(2) Ibid. de Thou, l. 95.

Le pape excommunia aussi Henri III ; enfin Jacques Clément, dominicain, l'assassina, persuadé qu'il faisait une œuvre agréable à Dieu, et méritoire du salut (1).

Les prédicateurs comparèrent Clément à Judith, Henri III à Olopherne, et la délivrance de Paris, à celle de Béthulie : on imprima plusieurs libelles dans lesquels l'assassin était loué comme un saint martyr ; on vit l'effigie de ce scélérat exposée sur les autels, à la vénération publique.

Des Calvinistes, depuis la mort de Henri III jusqu'à celle de Henri IV.

Henri III était mort sans enfans ; la couronne appartenait incontestablement au roi de Navarre ; cependant l'armée fut d'abord partagée, et il ne fut reconnu qu'après avoir juré qu'il maintiendrait la religion catholique et romaine dans toute sa pureté, qu'il ne ferait aucune innovation ni changement dans ses dogmes ou dans sa discipline ; enfin, il renouvela l'assurance qu'il avait donnée plusieurs fois, de se soumettre à la décision d'un concile général ou national, promettant de ne souffrir, dans toute l'étendue du royaume, l'exercice public d'aucune religion que de la catholique, apostolique et romaine, excepté dans les places dont les Protestans étaient actuellement en possession, en vertu du traité fait avec Henri III.

Le duc de Mayenne, en sa qualité de lieutenant-général du royaume, fit déclarer roi le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X.

Le parlement de Toulouse donna un arrêt pour rendre tous les ans de solennelles actions de grâces à Dieu, de la mort de Henri III, défendit sous de

(1) Ibid. l. 96.

grièves peines de reconnaître Henri de Bourbon, soi-disant roi de France, enjoignit à tous les curés de publier la bulle d'excommunication portée contre lui.

Cependant le duc de Mayenne traitait avec l'Espagne, pour en obtenir du secours.

Le parlement de Rouen ordonna de prendre les armes pour la ligue, et à Toulouse on faisait pour eux des processions guerrières : un moine marchait au milieu, tenant un crucifix à la main, tournant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, disait : *Eh bien, y-a-t-il quelqu'un qui refuse de s'enrôler dans cette sainte milice? s'il s'en trouve d'assez lâches pour ne pas se joindre à nous, je vous donne la permission de les tuer, sans crainte d'être repris.*

Après la procession, une partie des ligueurs alla à l'archevêché, d'où ils avaient chassé le maréchal de Joyeuse; ils jetèrent de l'eau bénite dans tous les appartemens et donnèrent mille malédictions au roi (1).

Le pape envoya un légat pour soutenir le zèle de la ligue; et la sorbonne voyant que, parmi les ligueurs, quelques-uns avaient des scrupules sur leur résistance au roi, déclara qu'on ne pouvait en conscience tenir le parti de Henri IV, ni lui payer d'impôts ou de tributs; qu'un hérétique relaps ne pouvait avoir droit à la couronne; que le pape avait droit d'excommunier nos rois (2).

Ce décret fut signé par le clergé et publié dans Paris.

Le roi d'Espagne fit savoir aux ligueurs qu'il viendrait à leur secours, et il ordonna une levée

(1) De Thou, l. 97.
(2) De Thou, l. 98, t. 7, p. 603, 604.

de deniers sur le clergé, pour cette expédition, et pour empêcher les secours qu'on envoyait d'Allemagne à Henri IV (1).

Pendant que les ligueurs faisaient une guerre vive et opiniâtre contre Henri IV, le cardinal de Bourbon, proclamé roi sous le nom de Charles X, mourut. La mort de ce cardinal ne changea rien dans le système des ligueurs. La sorbonne déclara que Henri de Bourbon étant ennemi de l'Eglise et hérétique, il ne pouvait être roi, et que quand il obtiendrait dans le for extérieur une absolution, comme il y avait à craindre que sa conversion ne fût pas sincère et ne tendît à la ruine de la religion, les Français étaient obligés d'empêcher qu'il ne montât sur le trône des rois très-chrétiens (2).

La guerre continua donc entre Henri IV et les ligueurs, cependant avec des succès bien différens: un grand nombre de villes et plusieurs provinces réconnurent le roi. Une assemblée de prélats déclara nulle l'excommunication portée contre ceux qui étaient attachés à Henri IV; enfin le roi se fit instruire, abjura la religion protestante, et fut sacré à Chartres (3).

Le parti de la ligue commença à tomber; Paris reconnut le roi; la Sorbonne fit un décret pour établir la nécessité d'obéir à Henri IV.

Il ne restait plus, dit M. de Thou, de tous les ordres religieux, que les jésuites et les capucins qui se croyaient dispensés de l'obligation de se soumettre au roi, prétendant qu'il fallait attendre que le pape eût parlé.

Pour la sureté de Paris, on bannit beaucoup

(1) Ibid. p. 607.
(2) Ibid. p. 640.
(3) Ibid. l. 99; l. 101, t. 7, p. 800; t. 8, l. 108.

de théologiens factieux, et le calme se rétablit : l'exemple de Paris fut suivi par beaucoup de villes (1).

La ligue résista cependant encore quelque temps ; mais enfin Henri IV se réconcilia avec le pape, qui lui donna l'absolution (2).

Le duc de Mayenne se soumit aussi, et Henri IV jouit de tout son royaume.

Les Protestans obtinrent un édit de pacification, semblable à ceux qu'ils avaient déjà obtenus quatre fois.

Le temps avait, pour ainsi dire, usé le fanatisme de la nation ; mais le zèle était encore dans toute sa force, chez quelques catholiques qui regardèrent l'édit de pacification comme un coup mortel porté à la religion catholique, et Henri IV, comme son plus cruel ennemi.

Henri IV n'eut plus alors à craindre les armées des ligueurs, mais les poignards du fanatisme, qui affronte les périls et qui se dévoue avec joie.

Un voiturier de la Loire, nommé Barrière, entendit dire que c'était une action méritoire de tuer le roi : on lui assura que, s'il mourait dans son entreprise, son ame enlevée par les anges, s'envolerait dans le sein de Dieu, où elle jouirait d'une béatitude éternelle : cet homme, dégoûté d'ailleurs de la vie, forma le projet d'assassiner Henri IV.

Il vint à Paris, agité cependant de remords et flottant ; il y trouva des directeurs et des théologiens qui dissipèrent ses craintes et levèrent ses scrupules : il acheta donc un couteau, et se rendit à Melun pour y tuer le roi, mais il fut arrêté : il refusa d'abord de nommer ceux qui l'avaient excité à cet horrible parricide, parce qu'ils lui avaient dit qu'il serait éter-

(1) De Thou, l. 109.
(2) Ibid. l. 113.

nellement damné, s'il les nommait ; mais il fut détrompé par un dominicain, et découvrit tout (1).

Jean Chatel entreprit la même chose, un an après ; quatre ans après, Ridicoux, échauffé par les prédications et par les éloges qu'on donnait à Jacques Clément, forma le même projet.

Enfin Ravaillac l'exécuta en 1610, et fit périr un des meilleurs rois de la France (2).

Des Calvinistes de France, depuis la mort d'Henri IV.

Après la mort de Henri le grand, la reine pensa à établir son autorité ; les principaux ministres de l'état, à maintenir la leur en appuyant la reine : les grands s'efforcèrent de sortir de l'abaissement dans lequel le règne précédent les avait mis, et les plus habiles se servaient de la passion des autres pour ruiner l'autorité de leurs ennemis, ou pour établir la leur.

Le maréchal de Bouillon, animé par ces vues, proposait aux Protestans de s'assembler et de demander que l'édit de Nantes fût exécuté en son entier, tel qu'il avait été concerté avec les Protestans. Ils députèrent au roi, pour le prier de leur donner quelque satisfaction sur vingt-cinq articles.

La cour traita leurs députés avec mépris ; le prince de Condé profita de leur mécontentement, les engagea à se déclarer pour lui ; enfin le connétable de Luyne, par ses traitemens, les détermina à reprendre les armes.

On fut encore obligé de faire la paix, et de confirmer l'édit de Nantes : l'édit de pacification fut enrégistré le 22 novembre 1622.

---

(1) De Thou, l. 107, t. 8, p. 322. Journal de Henri IV, t. 1, p. 415 et suiv. Hist. de l'université, t. 6.

(2) De Thou, ibid.

Par

Par cette paix, on devait raser le Fort-Louis qui était à mille pas de la Rochelle; cependant deux ans après il ne l'était pas encore; les hostilités recommencèrent, et la guerre ne finit qu'en 1629, par le traité qui rétablissait l'édit de Nantes, et d'autres édits qui rendaient les temples aux Protestans (1).

Mais toutes les fortifications des places qu'ils occupaient, furent démolies, et le parti calviniste se trouva privé de toutes ses villes de sureté, et réduit à dépendre de la bonne volonté pure du roi.

Depuis ce temps, le parti diminua sensiblement, et Louis XIV annulla l'édit de Nantes, et employa la douceur et la sévérité pour réunir les Calvinistes de son royaume à l'Eglise romaine : beaucoup se convertirent, mais plusieurs milliers d'hommes, de femmes, d'artisans, passèrent dans les pays étrangers. Selon plusieurs, plus de huit cent mille sortirent du royaume (2).

Pour bien apprécier les malheurs que la Réforme a causés à la France, il faudrait, à la perte qu'elle a faite par la révocation de l'édit de Nantes, ajouter tout ce qui a péri dans les supplices et dans les guerres, depuis le premier bûcher qu'on alluma contre les Réformés en France, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes; tous les citoyens qui sortirent du royaume, depuis le bannissement de Jean le Clerc jusqu'au règne de Louis XIV; il faudrait évaluer tout le préjudice que reçurent la population, les arts, les mœurs, le progrès de la lumière dans un royaume où, pendant plus d'un siècle et demi, les citoyens, armés et divisés, se faisaient la guerre comme les Alains, les Huns et les Goths l'avaient

(1) Mém. du duc de Rohan.
(2) Hist. de France, t. 13, p. 243.

faite à l'Europe; en un mot, il faudrait savoir tous les avantages que les étrangers retirèrent de nos malheurs.

Voilà les effets que produisit dans la France une Réforme qui ne rendait ni la foi plus pure, ni la morale plus parfaite, qui renouvelait une foule d'erreurs condamnées dans les premiers siècles de l'Eglise, dont les dogmes renversaient les principes de la morale, qui niait la liberté de l'homme, qui jetait les hommes dans le désespoir, ou leur inspirait une sécurité funeste qui ôtait tout motif pour la pratique de la vertu, qui se séparait d'une Eglise à laquelle les Protestans éclairés sont forcés de reconnaître qu'on ne peut reprocher aucune erreur fondamentale, soit dans la foi, soit dans la morale, soit dans le culte.

De l'état des Calvinistes en France, depuis la révocation de l'Edit de Nantes.

Il resta en France beaucoup de Calvinistes, après la révocation de l'édit de Nantes. On continua à les rechercher, et l'on tâcha de les engager de toutes les manières possibles à rentrer dans le sein de l'Eglise; on les réduisit au désespoir, dans les Sevennes, où ils prirent les armes, animés par de prétendus prophètes. Nous en parlerons à l'article CAMISARS.

Les princes protestans travaillèrent en leur faveur, à la paix d'Utrecht, et ils obtinrent la liberté de ceux qui étaient en prison ou sur les galères; cependant le zèle ne se ralentit point à l'égard des Calvinistes, et le roi donna une déclaration, par laquelle il leur défendait de sortir de ses états, et aux réfugiés, d'y rentrer sans une permission particulière : les Protestans ne sont donc aujourd'hui ni tolérés en France, ni bannis de ce royaume;

ils y sont dans un état de détention, ou comme prisonniers.

On a beaucoup agité, depuis peu, si on devait leur accorder la tolérance civile; des citoyens zélés ont jugé qu'on le devait : les évêques craignent la séduction des fidèles qui leur sont confiés, et s'y opposent. Il n'est peut-être pas de l'intérêt de l'état de laisser multiplier les Protestans en France; mais en les traitant avec humanité, avec charité, avec douceur, ne pourrait-on pas espérer de les réunir à l'Eglise? Voilà ce qui semble n'avoir pas assez entré dans les considérations de quelques auteurs, qui ont écrit sur ces matières.

CAMISARS, nom des fanatiques des Sevennes, qui prophétisaient, et qui se soulevèrent au commencement du dix-huitième siècle (1703) : ils furent appelés *Camisars*, parce qu'ils portaient sur leurs habits une chemise qui, en patois languedocien, s'appelle camise, ou, selon d'autres, à cause de leur souguenille de toile, qui est l'habillement ordinaire des paysans des montagnes de ce pays.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, le Calvinisme était presque éteint en France; les restes de ce parti, dispersés dans les différentes provinces et obligés de se cacher, ne voyaient aucune ressource humaine qui pût les remettre en état de forcer Louis XIV à leur accorder les priviléges et la liberté de conscience dont ils avaient joui sous ses prédécesseurs; il fallait, pour soutenir la foi de ces restes dispersés, des secours extraordinaires, des prodiges; ils éclatèrent de toutes parts parmi les Réformés, pendant les quatre premières années qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes; on entendit dans les airs, aux environs des lieux où il y avait eu autrefois des temples, des voix si parfaitement semblables aux chants des psaumes, tels que les Protestans les

chantent, qu'on ne put les prendre pour autre chose: cette mélodie était céleste, et ces voix angéliques chantaient les psaumes selon la version de Clément Marot et de Théodore de Bèze : ces voix furent entendues dans le Béarn, dans les Sevennes, à Vassy, etc. Des ministres fugitifs furent escortés par cette divine psalmodie, et même la trompette ne les abandonna qu'après avoir franchi les frontières du royaume, et être arrivés en pays de sureté.

Le ministre Jurieu a rassemblé avec soin les témoignages de ces merveilles, et en a conclu que, *Dieu s'étant fait des bouches au milieu des airs, c'est un reproche indirect que la Providence fait aux Protestans de France, de s'être tus trop facilement* (1).

Les prodiges et les visions dans un parti opprimé, annoncent presque toujours des prophètes destinés à soutenir la foi par l'espérance d'une heureuse liberté : dans tous les lieux où l'on avait porté des lois contre la prétendue Réforme, pour en interdire l'exercice et pour bannir les réfractaires, il s'était élevé des prophètes qui avaient annoncé que leur oppression finirait.

Ainsi, lorsque les édits sévères des empereurs anéantirent le parti protestant dans les états de la maison d'Autriche, Kotterus, Drabicius, Christine Poniatonia, Comménius, annoncèrent la destruction de la maison d'Autriche par des armées qui devaient venir tantôt du Nord, tantôt de l'Orient : Gustave Adolphe, Charles Gustave, Cromwel, Ragotski, avaient été successivement promis pour l'exécution de ces magnifiques prédictions (2).

---

(1) Lettre pastorale de Jurieu, an. 1686.
(2) Comménius, hist. Reveat. Bayle dict., art. Kotterus, Drabicius, Comménius.

M. Jurieu, qui désirait plus ardemment qu'aucun Protestant la destruction de l'Eglise romaine, vit dans tous ces fanatiques des hommes inspirés; le concours de ces prophètes modernes ne lui permit pas de douter que Dieu n'eût résolu de détruire le papisme; mais il trouvait dans les prophéties des nouveaux prophètes, des choses choquantes, qui ne lui *permettaient pas d'affermir son cœur sur elles :* il résolut de sonder lui-même les oracles divins, pour y trouver quelque chose de plus précis sur le triomphe de la religion protestante; il chercha cet éclaircissement dans les oracles qui prédisaient les destinées de l'Eglise, dans l'Apocalypse, et il trouva dans le seizième chapitre, l'histoire complète de la ruine du papisme (1).

Ce ministre annonça donc à toute la terre l'extinction de la religion romaine, et le règne du Calvinisme : nous irons bientôt porter, disait-il, la vérité jusque sur le trône du mensonge, et le rélèvement de ce que l'on vient d'abattre, se fera d'une manière si glorieuse, que ce sera l'étonnement de toute la terre.

Ce rétablissement glorieux des Réformés devait, selon M. Jurieu, se faire sans effusion de sang, ou avec peu de sang répandu; ce ne devait pas même être, ni par la force des armes, ni par des ministres répandus dans la France, mais par l'effusion de l'esprit de Dieu (2).

Des ministres protestans adoptèrent les idées de Jurieu, les portèrent dans les Sevennes, les persuadèrent après s'en être convaincus eux-mêmes, ou animés par les ennemis de la France, qui voulaient

(1) Accomplissement des Prophéties. Brueys, hist. du fanatisme, l. 1, p. 400.

(2) Ibid. part. 2. Unité de l'Eglise, Préface.

profiter du fanatisme des Calvinistes pour y exciter une guerre civile et de religion.

Un vieux Calviniste, nommé du Serre, choisit dans son voisinage quinze jeunes garçons, que leurs parens lui confièrent volontiers, et il fit donner à sa femme, qu'il associa à son emploi, pareil nombre de filles.

Ces enfans n'avaient reçu pour première leçon du christianisme, que des sentimens d'horreur et d'aversion pour l'Eglise romaine. Ils avaient donc une disposition naturelle au fanatisme; d'ailleurs, ils étaient fort ignorans; ils étaient placés au milieu des montagnes du Dauphiné, dans un lieu couvert d'épaisses forêts, environné de rochers et de précipices, éloignés de tout commerce, et pleins de respect pour du Serre, que tous les Protestans du canton révéraient comme un des héros du parti protestant.

Du Serre leur dit que Dieu lui avait donné son esprit; qu'il avait le pouvoir de le communiquer à qui bon lui semblait, et qu'il les avait choisis pour les rendre prophètes et prophétesses, pourvu qu'ils voulussent se préparer à recevoir un si grand don, de la manière que Dieu lui avait prescrite : les enfans, enchantés de leur destination, se soumirent à tout ce que du Serre leur ordonna.

La première préparation à la prophétie fut un jeûne de trois jours, après lequel du Serre les entretint d'apparitions, de visions, d'inspirations; il remplit leur imagination des images les plus effrayantes et des espérances les plus magnifiques; il leur fit apprendre par cœur les endroits de l'Apocalypse où il est parlé de l'Ante-Christ, de la destruction de son empire, et de la délivrance de l'Eglise : il leur disait que le pape était cet Ante-Christ, que l'empire qui devait être détruit était le

papisme, et que la délivrance de l'Eglise était le rétablissement de la prétendue Réforme.

Du Serre apprenait en même temps à ses prophètes à accompagner leurs discours de postures propres à en imposer aux simples; ils tombaient à la renverse, fermaient les yeux, gonflaient leur estomac et leur gosier, tombaient dans un assoupissement profond, se réveillaient tout-à-coup, et débitaient avec un ton audacieux tout ce qui s'offrait à leur imagination.

Lorsque quelqu'un des aspirans au don de prophétie était en état de bien jouer son rôle, le maître prophète assemblait le petit troupeau, plaçait au milieu le prétendant, lui disait que le temps de son inspiration était venu; après quoi, d'un air grave et mystérieux, il le baisait, lui soufflait dans la bouche, et lui déclarait qu'il avait reçu l'esprit de prophétie, tandis que les autres, saisis d'étonnement, attendaient avec respect la naissance du nouveau prophète, et soupiraient en secret après le moment de leur installation. Bientôt du Serre ne put contenir l'ardeur dont il avait embrasé ses disciples; il les congédia, et les envoya dans les lieux où il croyait qu'ils jeteraient un plus grand éclat.

Au moment de leur départ, il les exhorta à communiquer le don de prophétie à tous ceux qui s'en trouveraient dignes, après les y avoir préparés de la même manière dont ils avaient été disposés eux-mêmes, et leur réitéra les assurances qu'il leur avait données, que tout ce qu'ils prédiraient arriverait infailliblement.

Les esprits des peuples auxquels ils s'adressèrent, étaient disposés à écouter avec respect les nouveaux prophètes : leurs préjugés, la lecture des lettres pastorales de M. Jurieu, la solitude dans laquelle ils vivaient, les rochers et les montagnes qu'ils habitaient, leur haine contre les catholiques, et l'extrême

rigueur avec laquelle on les traitait, les avaient préparés à écouter comme un prophète quiconque leur annoncerait avec enthousiasme et d'une manière extraordinaire, la ruine de la religion catholique.

Deux des disciples de du Serre se signalèrent entre les autres; la bergère de Crest, surnommée la belle Isabeau, et Gabriel Astier, du village de Clien, en Dauphiné.

La bergère de Crest alla à Grenoble, où après avoir joué son rôle quelque temps, elle fut arrêtée, et quelque temps après convertie; mais sa défection n'éteignit pas l'esprit de prophétie. Les autres disciples de du Serre se répandirent dans le Dauphiné et dans le Vivarais, et l'esprit prophétique se multiplia si prodigieusement, qu'il y avait des villages qui n'avaient plus que des prophètes pour habitans: on voyait des troupes de deux ou trois cent petits prophètes se former dans une nuit, prêcher et prophétiser sans cesse, en public, au milieu des villages, et écoutés par une multitude d'auditeurs à genoux, pour recevoir leurs oracles.

Si, dans l'assemblée, il y avait de plus grands pécheurs que les autres, les prédicateurs les appelaient à eux; ils tombaient dans des tourmens terribles, dans des convulsions, jusqu'à ce que les pécheurs se fussent approchés d'eux : ils mettaient les mains sur eux, et criaient sur leurs têtes; *Miséricorde et Grâce*, exhortant les pécheurs à la repentance, et le public à prier Dieu qu'il leur pardonnât: si les pécheurs se repentaient sincèrement, ils tombaient eux-mêmes par terre, comme morts; rendus à eux, ils sentaient une félicité inexprimable.

Cette espèce de ministère n'était pas exercé seulement par des personnes d'un âge mûr et d'un caractère respectable, mais par des bergers de quinze ou seize ans, quelquefois de huit ou de neuf, qui

s'assemblaient, tenaient consistoire, et y faisaient faire à cinquante ou soixante pénitens, réparation de leur apostasie, c'est-à-dire, de leur retour à l'Eglise romaine : ces enfans s'acquittaient de ces fonctions avec une autorité de maître, questionnaient avec sévérité les pécheurs, leur dictaient eux-mêmes la prière par laquelle ils devaient témoigner leur repentance, et la finissaient par une absolution exprimée par ces paroles, *Dieu vous en fasse la grâce.*

Les accès de prophétie variaient; la règle ordinaire était de tomber, de s'endormir, ou d'être surpris d'un assoupissement auquel se joignaient des mouvemens convulsifs : les exceptions de la règle, furent de s'agiter et de prophétiser en veillant, quelquefois dans une extase simple, souvent avec quelques convulsions.

Les prédictions des prophètes du Dauphiné étaient confuses et conçues en mauvais français, d'un style bas et rampant, souvent difficile à entendre à ceux qui n'étaient pas accoutumés au patois du Vivarais et du Dauphiné.

Les prédications des prophètes du Dauphiné étaient pareilles à leurs prophéties; ils entassaient à tort à travers ce qu'ils avaient pu retenir d'expressions et de passages de la bible, et c'est ce que leurs auditeurs appelaient de belles exhortations qui leur arrachaient les larmes.

Avant de parler, les prophètes étaient quatre ou cinq jours sans manger, et après ils ne prenaient presque point de nourriture : on faisait saigner les enfans, et ils avaient une maladie qui précédait le don de prophétie; les petites prophétesses disaient qu'avant de tomber dans l'assoupissement léthargique, elles sentaient quelque chose qui s'élevait peu-à-peu depuis les pieds jusqu'à la gorge; lorsqu'elles

étaient assoupies, elles ne sentaient plus rien : plusieurs témoins ont assuré que, pendant la prophétie, qui durait autant que le sommeil, on ne pouvait réveiller le prophète ou la prophétesse, ni en les piquant avec une épingle, ni en les pinçant bien fort (1).

Ces fanatiques étaient ou devinrent des fourbes : on découvrit de quelle manière ils dressaient les petits prophètes, et comment ces prophètes avaient des souffleurs : ils furent convaincus d'imposture à Genève même, où deux prophètes du Vivarais et du Dauphiné essayèrent, en 1689, de continuer leurs prophéties.

Ces prophètes avaient formé des attroupemens dans le Dauphiné et dans le Vivarais, qui furent dissipés par M. de Broglie, lieutenant-général, et par M. de Basville, intendant de la province.

Le feu du fanatisme ne fut cependant pas éteint, et l'esprit prophétique se perpétua secrètement, et entretint dans les Calvinistes l'espérance du rétablissement de leur secte : les habitans de ces provinces étaient presque tous des Protestans, élevés et nourris grossièrement. Ils roulèrent toujours dans leurs têtes ces idées d'inspiration que la solitude, leur manière de vivre et peut-être le zèle indiscret et dur des catholiques, fortifiaient, en sorte que dans ces contrées l'enthousiasme et le fanatisme n'attendaient pour agir, qu'une occasion. L'impuissance prétextée ou réelle de payer la capitation, fut ou la cause, ou l'occasion qui fit éclater le fanatisme et le mécontentement de ces peuples : ils se révoltèrent ; les prophètes parurent aussitôt sur la scène ; les puissances qui étaient en guerre

(1) Lettre écrite de Genève, 1689. Cérémonies religieuses, t. 4, p. 154 et suivantes. T. 1er des lettres de Fléchier.

avec la France, les secondèrent, et le Languedoc fut le théâtre d'une des plus cruelles et des plus horribles guerres civiles qu'on ait vues.

Ces nouveaux prophètes furent les Camisars, qui faisaient profession d'être ennemis jurés de tout ce qui portait le nom et le caractère de catholique romain; c'était le prèmier article de leur religion: persuadés qu'il y avait du mérite devant Dieu à massacrer les prêtres, à piller et à brûler les églises, ils accompagnaient ces désordres de la lecture de sa parole, du chant des psaumes et des prières.

La révolte des Casimars ne fut éteinte qu'en 1709; on trouvera dans l'histoire du fanatisme de notre temps, par Brueys, tous les désordres de cette rebellion, dans les plus grands détails.

En 1706, trois des prophètes camisars, Marion, Fage et Cavalier, passèrent en Angleterre et y prophétisèrent; Marion, principal acteur, était sérieux, et la fidélité de sa mémoire le rendait capable d'apprendre et de jouer de grands rôles; Cavalier, le plus jeune et le plus vigoureux, réussissait dans tout ce qui dépendait purement du corps; il n'était pas aussi grave que Marion; quelquefois, après la fin de ses inspirations, il ne pouvait s'empêcher de rire: Fage était sans esprit. Aussitôt qu'ils eurent prophétisé à Londres, M. Fatio, de la société royale de Londres, et mathématicien célèbre, se déclara leur protecteur et leur interprète.

Les prophéties de Marion ont été imprimées; elles ne contiennent que des invectives contre la corruption du siècle, de l'Eglise et de ses ministres, des menaces contre l'Angleterre, contre Londres, etc.

Les Camisars se firent bientôt assez de partisans pour attirer l'attention du gouvernement, qui les fit arrêter; ils subirent plusieurs interrogatoires,

dans lesquels Fage déclara qu'il avait tué plusieurs hommes, purement par l'instigation du Saint-Esprit, et qu'il n'aurait fait aucun scrupule de tuer son propre père, s'il avait reçu ordre de le faire.

Les prophètes et leur secrétaire Fatio furent condamnés à une amende de vingt marcs, et attachés au carcan, sur un théâtre dressé dans la place de Charrin-Grosse, le 9 décembre 1707. Voyez *Clavis prophetica* du sieur Marion; le journal des savans, 1707, et la républ. des lettres.

CAPUTIÉS, fanatiques qui firent une espèce de schisme civil et religieux avec tous les autres hommes, et qui prirent pour signe de leur association particulière, un capuchon blanc, au bout duquel pendait une petite lame de plomb : cette secte parut vers la fin du douzième siècle, l'an 1186.

On avait vu, dans ce siècle, le sacerdoce et l'empire en division, l'Eglise de Rome divisée par des schismes, des papes élus par des partis opposés, s'excommunier réciproquement avec les rois et les états qui suivaient le parti opposé. Les papes avaient été en guerre avec les empereurs, les rois et les évêques en différent sur leurs droits; des hérésies monstrueuses et ridicules s'étaient élevées; on ne les avait arrêtées que par des guerres qui avaient rempli la France et l'Europe de malheurs et de désordres; toutes les puissances parurent avoir abusé de leur autorité; on n'en vit plus de légitime, parce qu'on croyait que toutes ne reconnaissaient pour loi que la force, et l'on se crut en droit de s'en séparer, parce qu'il n'y a plus de société où la force est la loi et la règle du juste.

Le spectacle des malheurs dont l'Europe avait été le théâtre, fit naître cette idée dans la tête d'un bûcheron qui, par fanatisme ou par adresse, et peut-être par ces deux principes, publia que la

sainte Vierge lui avait apparu, lui avait donné son image et celle de son fils, avec cette inscription: *Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, donnez-nous la paix.*

Le bûcheron ajoutait que la sainte Vierge lui avait ordonné de porter cette image à l'évêque du Puy, afin qu'il prêchât que ceux qui voulaient procurer la paix à l'Eglise, eussent à former une confédération, ou une société qui porterait cette image avec des capuchons blancs, qui seraient le symbole de leur innocence et de la paix qu'ils voulaient établir.

La sainte Vierge ordonnait, de plus, que les restaurateurs de la paix s'obligeassent par serment à conserver entr'eux une paix immuable, et à faire la guerre aux ennemis de la paix (1).

Le bûcheron eut bientôt des associés; plusieurs évêques, des consuls et des hommes de tous états et de tous les rangs, arborèrent le capuchon blanc, et formèrent une société dont tous les membres étaient étroitement unis entr'eux, et séparés de toutes les autres sociétés, avec lesquelles elles étaient comme dans un état de guerre, et sur lesquelles les Caputiés croyaient être en droit de prendre tout ce qui leur était nécessaire.

La secte des Caputiés fit beaucoup de progrès dans la Bourgogne et dans le Berry.

Les évêques et les seigneurs, pour arrêter le progrès de cette secte, levèrent des troupes et la dissipèrent bientôt (2).

L'abus de l'autorité, porté à un certain point,

(1) Robert de Mont. append. ad Corographiam Sigeberti apud Pistorium, p. 674.

(2) Labbe, nouv. bibliot., t. 1, p. 477. D'Argentré, collect. Jud. t. 1, p. 123.

ne produit pas pour une seule secte de cette espèce; on en vit beaucoup d'autres dans ce siècle et dans le suivant : tels furent les Stadinghs, les Circoncellions, les Albigeois, les Vaudois, les complots des barons de France pour s'emparer des biens de l'Eglise et la dépouiller de ses priviléges, sous Innocent IV, sous Innocent V, sous Boniface VIII (1).

CARLOSTAD, prêtre ou archidiacre, et professeur en théologie à Wittemberg, fut d'abord un des plus zélés défenseurs de la doctrine de Luther.

Lorsque Luther fut obligé de se cacher dans la citadelle de Westbourg, Carlostad renversa les images, abolit les messes privées, établit la communion sous les deux espèces, abolit la confession auriculaire, le précepte du jeûne et l'abstinence des viandes, donna le premier aux prêtres l'exemple de se marier, et permit aux moines de sortir de leurs monastères et de renoncer à leurs vœux.

Luther sortit de sa retraite pour s'opposer aux innovations de Carlostad, et l'obligea de quitter Wittemberg.

Carlostad se retira à Orlemonde, ville de Thuringe, dépendante de l'électeur de Saxe : là, Carlostad blâma hautement la conduite de Luther, qu'il appelait le flatteur du pape : ces disputes excitèrent du trouble, et l'électeur de Saxe envoya Luther à Orlemonde, pour les apaiser.

Dans le chemin, Luther prêcha à Iene, en présence de Carlostad, et ne manqua pas de le traiter de séditieux. Au sortir du sermon de Luther, Carlostad vint le trouver à l'Ourse noire, où il logeait : là, après s'être excusé sur la sédition, Carlostad déclara à Luther qu'il ne pouvait souffrir son sentiment sur la présence réelle.

(1) Duchesne, t. 5, p. 714. D'Argentré, ibid.

Luther, avec un air dédaigneux, le défia d'écrire contre lui, et lui promit un florin d'or s'il l'entreprenait : le défi fut accepté ; Luther et Carlostad burent à la santé l'un de l'autre ; la guerre fut déclarée entre ces deux apôtres de la Réforme. Carlostad, en quittant Luther, lui dit, puissai-je te voir sur la roue! Et toi, répartit Luther, puisse-tu te rompre le col avant de sortir de la ville (1)!

Luther fut fort mal reçu à Orlemonde, et par les soins de Carlostad, fut presque assommé. Luther s'en plaignit à l'électeur, et Carlostad fut obligé de sortir d'Orlemonde : il se retira en Suisse, où Zuingle, Œcolampade, prirent sa défense : ce fut alors que se forma la secte des Sacramentaires, qui fut si opposée au Luthéranisme.

Carlostad avait adopté quelques-unes des erreurs des Anabaptistes ; il s'était déclaré Abécédarien. Voyez cet article (2).

CARPOCRATE, vivait à peu près du temps de Basilide et de Saturnin ; il supposait, comme eux, que le monde avait été produit par des anges, et il adopta tous les principes de la magie ; mais il entreprit d'expliquer d'une manière plus simple l'origine du mal, qui était l'écueil contre lequel la faible raison de presque tous les hérétiques de ce siècle allait se perdre.

Il paraît qu'il chercha dans les philosophes, la solution de ce grand problème, et qu'il ajusta la religion aux principes des philosophes, au lieu de soumettre les principes philosophiques à la foi.

Il supposait, d'après les principes de Platon, que les ames humaines étaient unies au corps parce qu'elles avaient oublié Dieu : il supposait que, dé-

(1) Luth. l. 1. Calixt. judic. n. 49. Hospin. ad an. 1521.
(2) Bossuet, hist. des Variat., l. 2, art. 8, 9.

gradées de leur première dignité, elles avaient perdu le privilége des purs esprits, et qu'elles étaient descendues dans le monde corporel, où elles étaient soumises aux anges créateurs du monde corporel.

Toutes les connaissances dont ces ames étaient douées dans leur premier état, s'étaient effacées; c'était là la cause de l'ignorance dans laquelle tous les hommes naissent : les faibles connaissances auxquelles ils s'élèvent avec tant d'efforts, n'étaient, selon Carpocrate, que des réminiscences.

L'ame de Jésus-Christ qui, dans l'autre vie, avait moins oublié Dieu que les autres, avait eu plus de facilité à sortir de l'ignorance dans laquelle le péché plonge les hommes : ses efforts avaient attiré sur lui les faveurs de l'Etre suprême, et Dieu lui avait communiqué une force qui le rendait capable de résister aux anges, et de remonter au ciel malgré leurs efforts.

Dieu accordait la même grâce à ceux qui imitaient Jésus-Christ, et qui connaissaient qu'ils étaient des esprits infiniment supérieurs aux corps.

Avec cette connaissance, l'homme s'élevait, selon Carpocrate, au-dessus des faiblesses de la nature humaine; son corps était tourmenté, sans qu'il souffrît : les impressions des corps étrangers sur ses organes, ne l'assujétissaient point; il souffrait sans faiblesse; il était incorruptible au milieu des plaisirs, parce qu'il ne les regardait que comme des mouvemens de la matière, qu'un esprit bien convaincu de sa grandeur voit sans en dépendre. Immobile au milieu des évènemens qui agitent les hommes, comme un rocher inébranlable au milieu des flots, que peuvent contre cet homme les anges créateurs ?

C'était dans cette connaissance de sa dignité que consistait la perfection de l'homme; Jésus-Christ n'avait

n'avait rien eu de plus, et tous les hommes pouvaient l'imiter, ou même l'égaler, et mériter la gloire dont il jouissait.

D'après ces idées, les Carpocratiens ne voyaient plus d'action corporelle bonne ou mauvaise, et c'était le tempérament ou l'éducation qui décidait leurs mœurs; elles étaient ordinairement fort corrompues, comme cela arrive dans toute secte qui n'a point d'autres principes de morale.

Il y avait de ces Carpocratiens qui regardaient les plaisirs les plus honteux comme une espèce de contribution que l'ame devait aux anges créateurs, et qu'il fallait qu'elle acquittât pour recouvrer sa liberté originelle : par ce moyen, les actions les plus infames devènaient des actes de vertu; ils prétendaient se conformer sur cela à un passage de l'Evangile, qui dit : « lorsque vous serez en voyage » avec votre ennemi, tâchez de vous garantir de » ses attaques, de peur qu'il ne vous livre au juge, » et que le juge ne vous fasse conduire en prison, » d'où vous ne sortirez pas jusqu'à ce que vous » ayez payé jusqu'à la dernière obole. »

Les Carpocratiens regardaient les anges créateurs comme des ennemis qui se plaisaient à voir les hommes rechercher le plaisir et s'y livrer. Pour éviter l'embarras de résister à leurs attaques, ils suivaient tous leurs désirs (1).

Les Carpocratiens avaient leurs enchantemens, leurs secrets et leur magie, comme toutes les sectes qui attribuaient la formation du monde et les évènemens qui intéressent les hommes, à des génies sujets à toutes les passions et à toutes les faiblesses humaines. Ils marquaient leurs sectateurs à l'oreille :

(1) Clem. Alex., l. 3. Strom., p. 312. Philastr. de hær. Iræn. l. 1, c. 24. Euseb. l. 4, c. 7. Hist. Eccles. Epiph. hær. 27.

ils avaient excité l'indignation des Païens, et occasionné beaucoup de calomnies contre les chrétiens, que les Païens confondaient avec ces sectaires (1).

CATHARES; ce mot signifie *pur*. Les Montanistes, les Manichéens, les Novatiens, les Albigeois, prirent ce nom. Voyez leurs articles.

CECUS ASCULAN, astrologue du duc de Calabre, soutenait qu'ils se formait dans les cieux des esprits malins, que l'on obligeait par le moyen des constellations à faire des choses merveilleuses, et assurait que les astres imposaient une nécessité absolue aux corps et aux esprits sur la terre; en sorte que Jésus-Christ n'avait été pauvre et n'avait souffert une mort honteuse, que parce qu'il était né sous une constellation qui causait nécessairement cet effet; qu'au contraire l'Ante-Christ serait riche et puissant, parce qu'il naîtrait sous une constellation contraire: cet astrologue fut brûlé en 1327 (2).

CERDON, était Syrien d'origine: il avait d'abord adopté les principes de Simon et de Saturnin; il reconnut comme eux l'existence d'un Etre suprême qui avait produit des esprits moins parfaits que lui: ces esprits féconds, comme le père de toutes choses, avaient produit une infinité de générations différentes, dont la puissance toujours décroissante avait formé le monde, et produisait tous les évènemens sur la terre.

Ainsi, en remontant des effets à leurs causes, on trouvait, pour premier principe de tout, l'Etre suprême.

Si les phénomènes que le monde nous offre, n'étaient que des déplacemens de la matière, des chocs des corps, des mouvemens, on concevrait

(1) Euseb. Iræn. Epiph. Ibid.
(2) Dup. Bibliot., 14e siècle. Spond. ad an. 1327.

aisément que les émanations de la cause première, des génies ou des forces motrices, produisent tout dans le monde; mais il y avait dans le monde des esprits affligés, tourmentés et malheureux.

D'ailleurs, l'Etre suprême était une intelligence infiniment parfaite, sage, bienfaisante; comment trouver dans cet Etre la cause des malheurs qui affligent les hommes?

Simon et Saturnin reconnaissaient toutes ces choses, sans avoir fait attention à la difficulté de concilier l'existence des mauvais génies, avec le système qui suppose que tout vient de l'Etre suprême, par voie d'émanation.

Cerdon envisagea le système de Saturnin par ce côté faible, et crut que Simon, Saturnin et tous les partisans du système des émanations, s'étaient trompés en faisant venir tout de l'Etre suprême: il jugea qu'il fallait supposer dans la nature deux principes, l'un bon et l'autre mauvais; car, puisqu'il y avait des génies malfaisans, les uns plus puissans, les autres moins puissans, il fallait nécessairement, en remontant à l'origine, arriver à un principe dans lequel on trouvât le premier germe du mal qui se développe par la succession des temps, ce qui, selon Cerdon, répugnait à la nature de l'Etre suprême.

En effet, dans la doctrine de Simon et de Saturnin, l'Etre suprême, qu'ils regardaient comme le père de toutes choses, s'intéressait au sort des hommes assez pour leur envoyer son fils unique, afin qu'il détruisît l'empire des mauvais démons; l'Etre suprême, que l'on regardait comme le principe et la cause de toutes choses, haïssait donc les méchans génies: cela supposé, comment les laissait-il subsister, s'il pouvait les détruire? comment leur laissait-il faire le mal, s'ils n'avaient une existence et une puissance indépendante de lui?

Il fallait donc, selon Cerdon, supposer dans le monde deux principes nécessairement indépendans; un bon, qui avait produit les génies bienfaisans; l'autre mauvais, qui avait produit les génies malfaisans.

Cerdon, qui n'avait envisagé la nature que dans les rapports que les phénomènes avaient avec le bonheur des hommes, crut avoir trouvé dans ces deux principes, la raison de tout et l'explication de tout ce qu'on racontait des différens états du genre humain, car c'était-là l'objet principal de presque tous les systêmes que l'on avait imaginés jusqu'alors.

Puisque le bien et le mal avaient des principes essentiellement différens, on attribua au bon principe tout ce qui était bien, et au mauvais, tout ce qui était mal. Les esprits qui étaient incapables de plaisir et qui tendaient sans cesse vers le bonheur, étaient l'ouvrage de l'être bienfaisant. Le corps, au contraire, auquel l'ame humaine était unie, qui l'affligeait en mille manières, était l'ouvrage d'un mauvais principe : de même la loi des Juifs ne paraissait à Cerdon, qu'un assemblage de pratiques difficiles et pénibles, qui ne pouvaient être ordonnées que par un être malfaisant.

C'était un être malfaisant qui avait ordonné à ce peuple les guerres cruelles qu'il avait faites aux nations de la Palestine : le Dieu des Juifs dit, dans Isaïe : c'est moi qui crée le mal.

Dans le christianisme, au contraire, tout respire la bienfaisance, l'indulgence, la douceur, la miséricorde; ainsi, la loi des chrétiens était l'ouvrage du bon principe, et le Christ, qui l'avait annoncée, était véritablement le fils du bon principe.

Ce principe bienfaisant n'avait point soumis son fils aux malheurs de l'humanité; sa bonté ne le

permettait pas, attendu que, pour l'instruction des hommes, il suffisait qu'il revêtît les apparences de la chair; car alors la réalité des souffrances de Jésus-Christ n'eût été qu'un spectacle que le bon principe se serait donné, ce qui est contraire à sa nature (1).

Cerdon, prévenu de ces idées, rejetait l'ancien Testament, et n'admettait du nouveau, que l'Evangile selon saint Luc; encore ne l'admettait-il pas entier.

Cerdon revint à l'Eglise, dit saint Irénée, demanda pardon de ses erreurs, et passa ainsi quelque temps, tantôt enseignant secrètement l'hérésie qu'il avait abjurée, tantôt l'abjurant de nouveau, tantôt étant convaincu de persister dans ses erreurs, et pour ce sujet séparé de la communion des fidèles. Il eut pour disciple Marcion, qui fut lui-même chef de cette secte. On peut, en consultant l'article Marcion, voir les différentes formes que prit l'erreur de Cerdon; c'est principalement cet enchaînement des erreurs humaines qui est intéressant dans l'histoire.

CERINTHE, était un Juif d'Antioche, qui s'appliqua beaucoup à la philosophie: il était à Jérusalem du temps des apôtres.

La philosophie qui était alors en vogue dans l'Orient, était une espèce d'alliage des principes de la philosophie chaldéenne avec les idées pythagoriciennes et platoniciennes: on supposait un Etre suprême qui avait produit des génies, des puissances capables d'agir et de produire d'autres génies, d'autres esprits; on en peupla le monde; on les fit intervenir comme des dieux de la machine, pour exprimer tout.

(1) Iræn. l. 1, c. 28, 37, 6, 3, c. 4. Tert. de præscrip., l. 51. Philastr. de hær., c. 44. Epiph., hær. 41. Aug. de hær., c. 21. Théodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 24.

Cérinthe simplifia ces principes, pour les appliquer à l'histoire du monde : il reconnaissait un Etre suprême qui était la source de l'existence, et qui avait produit des esprits, des puissances ou des génies, avec différens degrés de perfection.

Parmi les productions de l'Etre suprême, était une certaine vertu ou puissance infiniment au-dessus des perfections de l'Etre suprême; placée, pour ainsi dire, à une distance infinie de lui, elle ignorait l'auteur de son existence : c'était apparemment la dernière des productions de l'Etre suprême, une espèce de force motrice ou de forme plastique, capable d'arranger la matière et de former le monde (1).

De cette puissance étaient sortis, avec le monde, des anges ou des génies terrestres, qui s'étaient emparés de l'empire du monde et qui gouvernaient les hommes.

Un de ces génies avait donné des lois aux Juifs, et Cérinthe croyait, par ce moyen, pouvoir rendre raison de toute l'histoire de cette nation.

Jésus-Christ assurait qu'il était venu pour abolir la loi, et pour délivrer les hommes de la tyrannie des mauvais anges; il avait prouvé sa mission par des miracles; les apôtres les attestaient, et confirmaient eux-mêmes leurs témoignages par des miracles.

Cérinthe fut donc forcé de supposer qu'effectivement l'Etre suprême s'intéressait au sort des hommes, et qu'il avait envoyé son fils unique Jésus-Christ pour les éclairer et pour les sauver.

Mais comment concevoir que le fils unique de l'Etre suprême, qui avait la plénitude de la divinité, fût né de Marie ?

---

(1) Théod. hist., l. 2, c. 3. Iræn. l. 1, c. 25; l. 3, c. 11. Epiph. hær. 28.

Rien n'était plus contraire aux principes de la philosophie de Cérinthe ; il regarda comme une absurdité de dire que le fils unique de l'Etre suprême fût né, eût souffert.

Cependant Jésus-Christ avait assuré qu'il était le Christ, le fils de Dieu.

Pour concilier des idées si opposées selon Cérinthe, il dit que Jésus était né de Joseph et de Marie, comme les autres hommes ; mais qu'il excellait en prudence et en justice, et que lorsqu'il fut baptisé, le Christ ou le fils unique de Dieu était descendu sur lui, sous la figure d'une colombe, lui avait révélé la connaissance de son père, qui était encore inconnu, et par ce moyen l'avait fait connaître aux hommes. C'était par la vertu de Christ, que Jésus avait fait des miracles ; il avait ensuite été persécuté par les Juifs et livré à des bourreaux ; alors le Christ s'était séparé de lui, et avait remonté vers son Père, sans rien souffrir : pour Jésus, il avait été crucifié, était mort et avait ressuscité (1).

Cérinthe avait écrit, en faveur de sa doctrine, des révélations qu'il prétendait lui avoir été faites par un ange : il reconnaissait la nécessité du baptême pour être sauvé ; il croyait qu'après la résurrection on jouirait pendant mille ans sur la terre de tous les plaisirs des sens (2).

Faisons, sur l'erreur de Cérinthe, quelques réflexions.

1° Cérinthe était grand ennemi des apôtres, et combattait vivement leur doctrine : vivant de leur temps, il était en état de les convaincre, s'ils en eussent imposé ; cependant il reconnaît que Jésus-

(1) Iræn. l. 1, c. 26. Epiph., hær. 28. Aug. de hær., c. 8. Tert. de præscrip., c. 48.

(2) Euseb., hist. eccles. l. 3, c. 28.

Christ a fait des miracles; les miracles de Jésus-Christ avaient donc alors un degré de certitude ou d'évidence qui ne permettait pas d'en contester la vérité.

2° Pour concilier avec l'état d'humiliation sous lequel Jésus-Chrit a paru, tous les attributs du fils unique de Dieu, Cérinthe supposait en Jésus-Christ deux êtres différens, Jésus, fils de Marie, et le Christ qui était descendu du ciel : ainsi, il est évident que Jésus-Christ avait enseigné qu'il était le fils unique de Dieu, et qu'il avait confirmé cette doctrine par des miracles, de manière que Cérinthe n'avait pu attaquer, ni la doctrine, ni les miracles, puisqu'il avait tâché d'expliquer comment Jésus était le fils unique de Dieu.

3° Les apôtres chassèrent Cérinthe de l'Eglise, et le regardèrent comme le corrupteur de la doctrine de Jésus-Christ : ainsi du temps des apôtres même, on regardait la divinité de Jésus-Christ comme un dogme fondamental du christianisme, quoi qu'en disent les Sociniens, et après eux Bury, Loke, etc. (1).

CHALDÉENS ou NESTORIENS DE SYRIE: c'est le nom qu'on donne aux Nestoriens d'Orient, pour les distinguer des Nestoriens d'Occident, qui ne subsistèrent dans l'empire romain que jusqu'au septième siècle.

L'origine du Nestorianisme chez les Chaldéens remonte jusqu'au temps de Nestorius. Ce patriarche, condamné et déposé dans le concile d'Ephèse par les évêques d'Occident, fut absous et défendu par les évêques d'Orient, qui déposèrent saint Cyrille, et condamnèrent ses anathématismes ou ses ouvrages

(1) Bury, Christianisme nu. Loke, Christianisme raisonnable. On a réfuté ces erreurs, à l'art. Ariens.

contre Nestorius : toutes les Eglises d'Orient, et entr'autres celle d'Edesse, suivirent le jugement de Jean d'Antioche et des évêques qui avaient condamné saint Cyrille, et qui étaient restés unis à Nestorius.

Il y avait à Edesse une école chrétienne pour l'instruction des Perses, et l'on inspira à ceux qui vinrent à cette école, une haine violente contre saint Cyrille, et des dispositions favorables pour Nestorius et pour sa doctrine : on y lisait ses ouvrages et ceux de Théodore de Mopsueste, dans lesquels Nestorius avait puisé ses erreurs.

Ibas avait jeté lui-même parmi les Perses des semences ou des apparences de Nestorianisme, par le moyen de sa lettre à Maris.

Rabulas, évêque d'Edesse, se réconcilia avec saint Cyrille, et chassa d'Edesse tous les Perses attachés à Nestorius.

Barsumas, un des Perses chassés par Rabulas, devint évêque de Nisibe, en Perse, et forma le projet d'y établir le Nestorianisme.

Il y avait, entre les rois de Perse et les empereurs romains, une haine innée et une défiance extrême : tout ce qu'on approuvait dans un des empires, était odieux ou suspect dans l'autre, et cette antipathie seule avait quelquefois déterminé les empereurs romains ou les rois de Perse à favoriser ou à persécuter un parti.

Barsumas sut employer habilement ces dispositions pour rendre les catholiques suspects et odieux à Phérose, qui régnait alors en Perse. Vous avez, lui dit-il, beaucoup de chrétiens dans vos états; ils sont fort attachés aux Romains, et même à leur empereur; leur attachement pour les Romains est formé par la religion; l'attachement qu'ils ont pour leur souverain et pour leur patrie, n'est rien en

comparaison des liaisons formées par la religion et par le lien d'une même croyance. Les chrétiens de vos états sont donc les amis des Romains, leurs espions et nos ennemis; tous souhaitent de vivre sous un prince qui professe leur religion et leur foi : voulez-vous vous assurer de leur fidélité, rompre tout commerce entr'eux et les Romains, et inspirer aux chrétiens vos sujets une haine inplacable contre ces ennemis de votre puissance? semez entr'eux des divisions de religion, rendez tous les chrétiens de vos états, Nestoriens, et soyez sûr que vous n'avez à craindre des chrétiens vos sujets, ni perfidie, ni défection en faveur des Romains. Les Nestoriens font profession d'un attachement particulier aux rois de Perses, et c'est cet article de la doctrine des Nestoriens qui l'a rendue l'objet de la haine des Romains, et qui a causé ces persécutions barbares que les empereurs romains ont exercées sur tous les Nestoriens de leur empire (1).

Phérose fut charmé du projet de Barsumas, et lui promit de l'appuyer.

L'évêque de Nisibe associa à son entreprise quelques évêques et ses compagnons d'étude, convoqua des conciles, y fit recevoir le Nestorianisme, fit dans la discipline tous les changemens qui pouvaient plaire au roi de Perse, ou favoriser la licence et concilier le clergé à son parti.

On permit aux moines, aux clercs et aux prêtres de se marier jusqu'à sept fois, à condition néanmoins qu'à la septième fois ils ne pourraient épouser qu'une veuve, que l'on ne regardait que comme la moitié d'une femme. (2).

Barsumas trouva de l'opposition, et beaucoup

(1) Asseman, Bibl. Orient. t. 1, p. 351; t. 2, p. 403; t. 3, p. 68. Ibid. part. 2, c. 3, §. 2, c. 4, c. 7.

(2) Asseman, t. 3, part. 2, c. 6, §. 2.

de chrétiens fortement attachés à la doctrine du concile d'Ephèse : il obtint donc de l'empereur une puissante escorte, avec laquelle il porta par-tout la terreur et la désolation. Il n'épargnait ni les évêques, ni les prêtres, ni les moines, ni les simples fidèles qui refusaient de souscrire à sa doctrine : plus de sept mille chrétiens périrent dans l'horrible mission de Barsumas, et un nombre infini d'autres prirent la fuite, abandonnèrent leurs églises et quittèrent leur patrie (1).

Toutes les églises des provinces que Barsumas parcourut, furent remplies par les hommes dévoués à ses fureurs.

Après avoir établi le Nestorianisme par les meurtres, par la violence et par le renversement de la discipline, Barsumas fonda des écoles pour enseigner le Nestorianisme, et mourut.

Les Nestoriens se créèrent un chef, et placèrent Babée sur le siége de Séleucie.

Babée était un laïque marié, déjà avancé en âge, et qui avait des enfans; il signala son entrée dans l'épiscopat par un concile, où l'on fit une loi pour obliger les prêtres et les fidèles qui vivaient dans le monde, à se marier; le même concile approuva la doctrine de Nestorius, et confirma tout ce que Barsumas avait fait.

Bientôt une multitude d'écrivains entreprit de justifier la doctrine de Nestorius, et la conduite de ses premiers apôtres en Perse.

Le temps, l'imposture, les sophismes, l'audace, les brigues et le crédit des Nestoriens obscurcirent la vérité, placèrent sur tous les siéges, des évêques dévoués à leurs intérêts, et répandirent le Nestorianisme dans la Syrie, la Mésopotamie, la Chaldée,

(1) Asseman ibid., part. 1, p. 393; part. 2, c. 4.

et dans toute la domination de Chosroës, qui dans tous ses états ne toléra que le Nestorianisme, et persécuta cruellement tous les catholiques qui ne voulurent point embrasser le Nestorianisme; les Nestoriens jouirent de la même faveur sous les successeurs de Chosroës; et s'affermirent dans toutes les églises qu'ils occupaient (1).

Ils ne furent pas moins puissans sous l'empire de Mahomet, d'Omar et des califes, qui subjuguèrent plusieurs provinces sur l'empire romain.

Au milieu du septième siècle, le Nestorianisme s'était répandu dans l'Arabie, l'Egypte, la Médie, la Bactriane, l'Hircanie, l'Inde, etc.

Les Nestoriens établirent des Eglises dans toutes ces contrées, et envoyèrent des évêques, des missionnaires dans toute la Tartarie et au Cathay, pénétrèrent jusqu'à la Chine, et s'étendirent dans toute la côte du Malabar (2).

Les évêques de Perse dépendaient du patriarche d'Antioche; les Chaldéens ou Nestoriens, après leur schisme, se donnèrent au patriarche, dont la juridiction s'étendait sur toutes les Eglises chrétiennes répandues dans les vastes régions où le Nestorianisme s'était établi.

Lorsque les Tartares renversèrent l'empire des califes, ils accordèrent aux chrétiens le libre exercice de leur religion, et le Nestorianisme conserva tous ses avantages sous l'empire des Tartares.

Depuis que les Turcs ont détruit l'empire des Tartares dans la Syrie, la Chaldée, la Perse, les Nestoriens se sont soutenus; mais ils ont cependant beaucoup perdu d'Eglises. Les révolutions que l'Orient a successivement éprouvées par les guerres

(1) Asseman, t. 3, p. 110; ibid. part. 2, c. 5, §. 2, p. 87.
(2) Ibid. p. 410.

des Sarrasins, les incursions des Tartares et les conquêtes des Turcs, ont détruit leurs écoles, interrompu la communication du patriarche avec les Eglises qui lui sont soumises, formé de tous les Nestoriens de l'Orient, des corps séparés, altéré leurs dogmes et changé leur discipline.

Les Nestoriens devaient nécessairement recevoir leur évêque du patriarche; ainsi, lorsque l'évêque d'un lieu était mort, il fallait aller demander un autre évêque au patriarche : peut-être l'extrême difficulté d'envoyer en Syrie des députés, du fond de la grande Tartarie, pour avoir un évêque, aura-t-elle déterminé les prêtres nestoriens à feindre que leur évêque était immortel; peut-être est-ce là l'origine du grand Lama.

Par un concile tenu sous Babée, les évêques nestoriens pouvaient se marier : peut-être un prince nestorien voulut-il unir le sacerdoce et l'empire; peut-être est-ce là l'origine de l'empire du prêtre Jéhan? Je ne m'arrête pas plus long-temps à ces conjectures, auxquelles le lecteur accordera le degré de vraisemblance qu'il voudra.

Les voyageurs ont trouvé, dans la Tartarie et dans le Cathay, des Nestoriens épars et plongés dans une profonde ignorance : ils n'ont ni écoles, ni évêques, ni pasteurs éclairés; ils sont seulement visités à peu-près de cinquante ans en cinquante ans, par un évêque qui donne l'ordre de prêtrise à des familles entières, et même à des enfans qui ne sont encore qu'au berceau (1).

Leur Eglise de Malabar était la plus célèbre; mais elle est aujourd'hui gouvernée en grande partie par des évêques attachés à l'Eglise romaine (2).

(1) Voyage de Rubruquis, p. 60. Description de la Tartarie. Hist. des Huns par M. de Guignes.

(2) La Croze, Christianisme des Indes.

De la Doctrine des Chaldéens.

1° Les Nestoriens de Syrie ou Chaldéens ne reconnaissent point l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, et admettent en Jésus-Christ deux personnes.

Cette erreur est clairement enseignée dans leurs ouvrages. Les auteurs de la Perpétuité de la Foi, et M. Asseman l'ont démontré (1).

Ils citent pour cela des ouvrages inconnus à MM. Simon, Geddes et de la Croze, qui ont par conséquent avancé sans fondement, que l'erreur des Nestoriens de Syrie est une chimère ou une logomachie (2).

2° Ils croient la Trinité, mais ils ont adopté l'erreur des Grecs sur la procession du Saint-Esprit, et croient qu'il ne procède que du Père (3).

3° Ils nient le péché originel.

4° Ils croient que les ames ont été créées avec le monde, et qu'elles s'unissent aux corps humains à mesure qu'ils se forment.

5° Ils croient qu'après la mort les ames sont privées de tout sentiment, et reléguées dans le Paradis terrestre; qu'au jour du jugement, les ames des bienheureux reprendront leurs corps et monteront au ciel, tandis que les ames des damnés resteront sur la terre, après avoir aussi repris leurs corps.

6° Ils croient que le bonheur des Saints consiste

(1) Perpét. de la Foi, t. 4, l. 1, c. 5. Asseman, Bibliot. Orient., t. 3, part. 2, c. 7, §. 4, p. 210.

(2) Simon, traduction du voyage du P. Dandini au Mont Liban, p. 382. Geddes, traduction du Synode de Diamper. Hist. abrégée de l'Eglise de Malabar.

Cet auteur ne mérite pas toute la confiance que lui donne M. de la Croze. Voyez sur cela la Perpét. de la Foi, t. 4, l. 10, c. 8; t. 5, l. 9, c. 9 et passim.

(3) Asseman, loc. cit.

dans la vue de l'humanité de Jésus-Christ et dans des révélations, et non pas dans la vision intuitive.

7° Ils pensent que les peines des démons et celles des damnés finiront (1).

De ce que les Chaldéens ont de commun avec l'Eglise Romaine.

Les Nestoriens ont conservé la croyance de l'Eglise Romaine sur l'eucharistie et sur les sacremens : on en trouve des preuves convaincantes dans la Perpétuité de la Foi et dans M. Asseman (2).

M. de la Croze est, à cet égard, tombé dans des méprises considérables, 1° lorsqu'il a prétendu trouver dans l'Eglise de Malabar, une Eglise qui n'ayant eu aucun commerce depuis douze cents ans avec les Eglises de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, conserve la plus grande partie des dogmes admis par les Protestans, puisqu'ils sont rejetés en tout ou en partie par ces Eglises (3).

2° Lorsqu'il a prétendu qu'il n'y a aucune secte dans le christianisme qui approche plus de la vérité que celle des Nestoriens, qui, dit-il, n'ont été décriés que par l'injustice de leurs ennemis (4).

3° Lorsqu'il prétend insinuer par-là l'antiquité des pratiques des Eglises réformées.

En effet, tous les livres et tous les rituels des Chaldéens font foi qu'ils reçoivent comme canoniques tous les livres que l'Eglise romaine reçoit

(1) Asseman, ibid.

(2) Perpét. de la Foi, t. 4, l. 1, c. 7; l. 10, c. 8. Bibliot. Orient. d'Asseman, t. 3, part. 2.

(3) Christ. des Indes, préface et dans l'ouvrage, p. 341, 342, édit. d'Hollande.

(4) Dissert. hist. sur divers sujets, t. 1. Recherches sur la religion chrétienne dans les Indes.

comme tels : on y trouve la doctrine de la présence relle, et si quelques-uns s'en sont écartés, ce n'est que dans l'explication qu'ils ont voulu donner de ce mystère (1).

Quand, au reste, il serait vrai que l'Eglise de Malabar n'aurait point eu cette croyance, on ne pourrait en conclure rien autre chose, sinon qu'elle a altéré la foi qu'elle a reçue, puisque les livres qu'elle conserve, contiennent cette doctrine, et qu'elle a été conservée par les Chaldéens, depuis leur séparation d'avec l'Eglise romaine (2).

Ces livres des Chaldéens contiennent une preuve incontestable qu'avant la séparation des Nestoriens, toute l'Eglise enseignait ce que l'Eglise romaine enseigne aujourd'hui, et qu'elle la regardait comme la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, puisque les Nestoriens n'ont osé la changer.

On trouve dans M. Asseman, tout ce qui regarde les rits, les cérémonies et la liturgie des Chaldéens, leurs patriarches, leurs métropolitains, leurs monastères, leurs écoles (3).

CHILIASTES ou MILLENAIRES ; voyez cet article.

CHRISTOMAQUES; c'est le nom générique sous lequel saint Athanase comprend les hérétiques qui ont erré sur la nature ou sur la personne de Jésus-Christ (4).

CIRCUMCELLIONS; ce nom fut donné, dans le quatrième siècle, aux Donatistes furieux : voyez l'article Donatistes. On a aussi appelé de ce nom une espèce de Prédicans qui s'élevèrent en Allemagne, au milieu du treizième siècle (1248).

(1) Asseman, loc. cit., §. 12.
(2) Ibid. §. 23.
(3) Asseman, t. 3, part. 2, c. 11, 12, 13, 14, etc.
(4) Athan., l. de Decret. Synod. Nicæn.

Tout

Tout le monde sait les longs démêlés de l'empereur Fréderic avec les papes, et l'excommunication lancée contre lui dans le concile de Lyon, par Innocent IV.

Pendant la chaleur de ces contestations, il s'éleva en Allemagne une société qui, sous prétexte de défendre le parti de l'empereur, prêchait que le pape était hérétique; que les évêques et les autres prélats étaient aussi des hérétiques et des simoniaques; que tous les prêtres étant en péché mortel, n'avaient plus le pouvoir de consacrer l'eucharistie; qu'ils étaient des séducteurs; que, ni le pape, ni les évêques, ni aucun homme vivant n'avait le droit d'interdire l'office divin, et que ceux qui le faisaient, étaient des hérétiques et des trompeurs; que les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs pervertissaient l'Eglise par leurs fausses prédications; que hors la société des Circumcellions, personne ne vivait suivant l'Evangile.

Après avoir prêché ces maximes, ils déclarèrent à leurs auditeurs qu'ils allaient leur donner des indulgences, non pas telles que celles que le pape et les évêques ont imaginées, mais une indulgence qui vient de la part de Dieu.

Ces Circumcellions firent beaucoup de tort au parti de Fréderic, et en détachèrent plusieurs catholiques (1).

CLANCULAIRES, nom d'une secte d'Anabaptistes qui disaient qu'il fallait parler en public comme le commun des hommes, en matière de religion, et ne dire qu'en secret ce que l'on pensait. Voyez, à l'art. ANABAPTISTES, leurs sectes.

CLAUDE DE THURIN, adopta, au commen-

(1) Dup., 13e siècle, p. 190. D'Argentré, loc. cit.

cement du neuvième siècle, l'erreur des Iconoclastes et de Vigilance (1).

Quelques abus qu'il remarqua dans la dévotion des fidèles à cet égard, le portèrent à attaquer la vénération des reliques et des images.

Claude était un des plus fervens chrétiens de son siècle; mais il manqua de justesse d'esprit ou de modération, par rapport au culte des reliques et des images : il fut réfuté par Dungale, par Jonas d'Orléans, et condamné dans le concile de Paris, qui déclara qu'il fallait retenir les images dans les églises, pour l'instruction du peuple, mais qu'il ne fallait, ni les adorer, ni leur rendre un culte superstitieux (2).

CLÉMENT, était Ecossais d'origine; il rejetait les canons et les conciles, les traités des Pères sur la religion, et leurs explications sur l'Ecriture. Il rejetait les ouvrages de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Grégoire, etc. Il soutenait qu'il pouvait être évêque après avoir eu deux fils en adultère; il avançait qu'un chrétien pouvait épouser la veuve de son frère; il disait que Jésus-Christ descendant aux enfers, en avait délivré tous les damnés, même les infidèles et les idolâtres : il avançait encore plusieurs erreurs sur la prédestination. Il fut condamné, avec Adalbert, dans le concile de Soissons, et dans un concile tenu à Rome (3).

Les savans auteurs de l'histoire littéraire de France paraissent regarder ce Clément comme un de ceux qui travaillèrent au rétablissement des lettres sous Charlemagne, et qui avait été maître de Helton, abbé du monastère de Richemond, au diocèse de

(1) Mabillon, Annal. Ord. Bened., l. 29, n. 52, 60, 61. Conc. t. 7, p. 1943. Hist. litt. de France, t. 4, p. 256, 490.
(2) Ibid.
(3) Conc. t. 4. Bonif., ép. 135.

Constance, et depuis ambassadeur de Charlemagne à Constantinople, et évêque à Bâle.

On croit que Clément fut modérateur des études du palais (1).

On sait, au reste, peu de choses de lui : il n'est pas impossible que, dans un siècle où l'on avait supposé et altéré tant d'ouvrages des Pères, un homme qui a commencé à porter la lumière de la critique dans l'étude de la théologie, ait rejeté comme de nulle autorité les ouvrages des Pères, et se soit égaré.

L'erreur de Clément devait naturellement porter l'esprit à l'étude de la critique; mais le siècle était trop ignorant pour que l'erreur de Clément produisît cet effet : son erreur ne fut ni utile, ni dangereuse; il fut condamné, et n'eut ni défenseurs, ni disciples.

Que les protecteurs de l'ignorance ne tournent pas cet exemple contre la science. Dans ce siècle trop ignorant pour adopter les erreurs de Clément, une foule d'imposteurs abusaient le peuple; les erreurs les plus absurdes étaient prêchées par des fanatiques sans lettres, et reçues avidemment; les mœurs étaient aussi corrompues que l'ignorance était profonde : les désordres et la superstition croissent toujours en proportion du décroissement de la lumière. Rapprochez de l'article Clément, l'article Adalbert : ces deux hommes furent condamnés dans le même concile.

CLÉOBIUS ou CLÉOBULE, hérétique contemporain de Simon, combattit la religion chrétienne, et fut chef de la secte des Cléobiens.

Cléobule niait l'autorité des prophètes, la toute-puissance de Dieu et la résurrection; il attribuait la création du monde aux anges, et prétendait

(1) Hist. littéraire de France, t. 4, p. 8, 15.

que Jésus-Christ n'était pas né d'une Vierge (1).

Ainsi, les apôtres et les premiers prédicateurs de l'Evangile trouvèrent dans toute la Palestine des contradicteurs, et ces contradicteurs étaient des chefs de sectes, éclairés, exercés dans la dispute, habiles dans l'art de persuader le peuple, animés par un intérêt de système, si je peux m'exprimer ainsi, et par l'amour de la célébrité, qui était la passion ordinaire des chefs de secte.

Des adversaires de cette espèce opposaient aux apôtres toutes les difficultés qu'on pouvait leur opposer, et n'oublièrent rien pour les rendre sensibles et victorieuses : les faits qui servent de base au christianisme, furent donc alors discutés avec la plus scrupuleuse exactitude, et l'on en fit l'examen le plus rigoureux.

Si les apôtres avaient été coupables de la plus légère infidélité, leurs ennemis l'auraient manifestée, et cette infidélité bien prouvée arrêtait absolument le progrès d'une religion dont la morale combattait les passions, et proposait à la raison des mystères incompréhensibles.

Jugeons de ces temps par notre siècle : si les passions et la présomption transforment aujourd'hui en démonstrations cette foule de traits qu'on lance à tout propos contre la religion, ces allégories qui, exprimées simplement, n'offrent à la raison que d'anciennes et plates railleries, quel effet ne devaient pas faire sur les esprits, les ennemis des apôtres, s'ils avaient pu leur reprocher avec fondement une imposture ou une infidélité?

Cependant, c'est dans ce temps même que la religion chrétienne fait ses progrès les plus rapides

(1) Constit. apost., l. 6, c. 8. Théodor. Hæret. Fab., l. 2. Præf. Euseb. Hist. eccles., l. 4, c. 22.

et les plus éclatans, et toutes les sectes qui la combattent, disparaissent et s'anéantissent (1).

L'évidence des faits que les apôtres annonçaient, est donc évidemment liée avec le progrès du christianisme, et avec l'extinction de ces sectes qui l'attaquèrent à sa naissance.

Nous avons donc sous nos yeux des faits subsistans, qui sont nécessairement liés avec la vérité du témoignage des apôtres, et aussi nécessairement liés que les monumens les plus authentiques avec les faits les plus incontestables.

Le laps du temps et l'infidélité des témoignages n'ont pu altérer ces faits, liés avec la vérité de la prédication des apôtres; ils sont à l'épreuve des scrupules du scepticisme et des difficultés de Craige. La certitude de ces faits est pour nous égale à celle qu'avaient les contemporains des apôtres.

COLARBASSE, célèbre Valentinien, qui paraît avoir appliqué au système de Valentin les principes de la cabale et de l'astrologie (2).

COLLUTHE, prêtre d'Alexandrie, curé d'une des paroisses de la même ville, enseigna, non-seulement que Dieu n'était point auteur du mal, mais encore qu'il n'y avait point de mal qui vînt de Dieu.

Saint Epiphane dit que, pendant qu'Arius prêchait d'un côté son impiété, on voyait d'autres curés, comme Colluthe, Sarmathe, etc., prêcher les uns d'une façon, les autres d'une autre, et les peuples partageant leurs sentimens aussi bien que leurs louanges, s'appeler les uns Ariens, les autres Colluthiens (3).

Ce fut le désir de la célébrité qui produisit l'héré-

(1) Théodoret ibid.
(2) Auctor Append. ad Tert., de Præscript., c. 53.
(3) Epiph., Hær. 69. Philastr., Hær. 78.

sie de Colluthe : comme il n'était qu'un homme médiocre, et qu'il vivait dans un siècle éclairé, il eut peu de disciples.

Le désir de commander est ordinairement le partage de la médiocrité, et la médiocrité n'emploie jamais que de petits moyens. Colluthe se sépara d'Alexandre, son évêque, sous prétexte que ce prélat avait pour Arius trop de ménagement. Pour prendre ce parti, il ne fallait ni talent, ni lumière, ni mérite; mais c'est la seule ressource des ambitieux ignorans, pour faire du bruit, et elle a toujours produit cet effet dans les siècles ignorans, mais elle ne rend que ridicule dans les siècles éclairés. Colluthe, après s'être séparé d'Alexandre, s'était fait évêque de sa propre autorité : le concile d'Alexandrie le dépouilla de son épiscopat imaginaire, et le réduisit à l'état de prêtre.

C'est ainsi que Colluthe retomba dans l'oubli, avec tous ces petits brouillons qui avaient voulu devenir célèbres et former des sectes : dans les siècles ignorans, ils auraient formé des schismes dangereux : Adalbert, Waldo, Arnaud de Bresse et tant d'autres qui désolèrent l'Eglise, ne valaient pas mieux que Colluthe; mais ils parurent dans un siècle où une partie du clergé, sans mœurs et sans lumière, voulait dominer sur tout, et ne défendait la religion que par des coups d'autorité.

COLLYRIDIENS : c'étaient des dévots à la sainte Vierge, qui lui rendaient un culte singulier; ils lui offraient des gâteaux, nommés en grec *Collyrides*, d'où ils eurent le nom de Collyridiens.

Des femmes étaient les prêtresses de cette cérémonie; elles avaient un chariot avec un siége carré, qu'elles couvraient d'un linge; et en un certain temps de l'année, elles présentaient un pain et l'offraient au nom de Marie, puis en prenaient toutes leur part.

Saint Epiphane a combattu cette pratique comme un acte d'idolâtrie, parce que les femmes ne peuvent avoir part au sacerdoce (1).

CONSCIENTIEUX; c'est le nom que l'on donna à d'anciens hérétiques qui ne connaissaient pour règle et pour législateur que la conscience; cette erreur fut renouvelée dans le dix-septième siècle, par un Allemand nommé Mathias Knutzen, qui, de cette erreur, passa à l'athéisme. Voyez l'Examen du Fatalisme, tome Ier.

CONSTITUTIONNELS. L'histoire de la secte dite des *Constitutionnels*, qui a failli à séparer de l'Eglise catholique la France et les pays que la France envahissait, tient nécessairement à celle de la révolution française, qui l'a enfantée et l'a fait servir à l'exécution des desseins de l'impiété. Pour bien en connaître l'origine, le but, les progrès et les diverses vicissitudes, il est bon de reprendre les choses de plus haut, et de rappeler l'histoire même de la secte des impies conjurés contre la religion, qui a exécuté successivement, durant la révolution, tous ses projets contre l'Eglise catholique et contre le christianisme en général.

Conspiration des prétendus Philosophes contre la Religion.

L'esprit révolutionnaire qui se manifesta au seizième siècle, et qui produisit tant de troubles dans la chrétienté, n'a cessé de fermenter depuis lors dans l'Europe, et l'on ne peut s'empêcher de regarder la révolution du dix-huitième siècle comme son œuvre et le complément de ses ouvrages.

En rejetant l'autorité de l'Eglise en matière de

(1) Epiph., Hær. 79.

religion, les prétendus réformateurs du seizième siècle avaient proclamé l'Ecriture sainte pour la seule règle de la foi, et ils en avaient abandonné l'interprétation au jugement particulier, à *l'esprit privé* de chaque chrétien. Réunis tous dans la conjuration formée contre l'Eglise, ils durent bientôt se diviser entr'eux sur le symbole de foi à adopter, et depuis trois cents ans leurs successeurs n'ont pu encore en convenir.

Soumettant l'interprétation de l'Ecriture sainte au jugement de la raison, Zuingle et Calvin rejetèrent le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, conservé et défendu avec ardeur par Luther.

Partant du même principe, Socin rejeta le dogme de la divinité de Jésus-Christ et du mystère de la Sainte-Trinité. La secte des Sociniens enfanta celle des Déistes, qui trouvèrent plus conforme à la raison de n'admettre ni mystère, ni révélation divine.

Les Matérialistes, les athées systématiques vinrent ensuite, et prétendirent que la spiritualité et l'immortalité de l'ame, la nature et les attributs de la divinité, présentaient des mystères impénétrables, contraires même à la raison, et qu'ils ne devaient pas moins être rejetés que la révélation et les mystères du christianisme.

Ces systêmes d'incrédulité, qui avaient fermenté et fait beaucoup de ravages dans les pays protestans, et sur-tout en Angleterre, se manifestèrent en France dès le commencement du dix-huitième siècle, y formèrent une secte sous le beau nom de *Philosophie*, et y furent répandus, par l'abus de tous les genres de talens, avec une ardeur qui sembla tenir de la frénésie.

Cette nouvelle secte, conjurée contre la religion,

l'était aussi contre la monarchie. En intéressant toutes les passions à ses fins, elle avait obtenu les plus funestes succès, elle s'était emparée de l'empire de l'opinion, elle avait mis trop généralement les esprits en fermentation, et les symptômes d'une révolution religieuse et politique se développèrent avec une rapidité alarmante, dans les années qui précédèrent la convocation des Etats-généraux, en 1789.

Cette assemblée qui, selon les formes antiques du royaume, devait être composée du clergé, de la noblesse et du tiers-état, délibérant par ordre, fut changée, dès son ouverture, par la fusion des trois ordres en une *Assemblée nationale*, et tout fit prévoir dès-lors de funestes résultats.

En nommant les députés aux Etats-généraux, les assemblées des provinces avaient consigné dans leurs *cahiers*, leur volonté positive pour le maintien de la religion catholique, et en avaient imposé le devoir à leurs députés; mais les mandats de ces assemblées furent annullés; les députés se proclamèrent représentans de toute la nation, et par suite, libres et indépendans de toutes clauses et restrictions mises à leurs pouvoirs.

L'Assemblée nationale se pressa de dérouler le plan d'attaque formé contre la religion; mais elle se garda bien de le montrer dans son ensemble, et dans les monstrueux excès qui devaient le signaler à l'horreur du monde.

Pour ne pas soulever le peuple, qui tenait encore généralement à la religion catholique, on eut la politique de conserver d'abord tout le culte extérieur et même les ministres de l'Eglise, dans les divers degrés de la hiérarchie; mais on voulut qu'ils fussent moins les ministres de l'Eglise que les délégués de la puissance civile, et l'on fit à cette fin des

lois qui bouleversèrent la discipline générale de l'Eglise, qui en attaquèrent le dogme, et qui amenèrent la proscription du clergé catholique.

Constitution prétendue civile du Clergé.

L'Assemblée nationale commença par frapper le grand coup, médité et provoqué depuis longtemps par la secte des impies : sous prétexte de venir au secours de l'état, elle confisqua au profit de la nation, tous les biens ecclésiastiques, et bientôt après elle attenta aux droits même spirituels et à la liberté de l'Eglise, en lui donnant une nouvelle constitution, qu'elle intitula perfidement, constitution *civile*, pour faire croire qu'elle ne touchait pas au *spirituel*. En voici les principales dispositions.

Les diocèses auront (sans le concours de l'autorité ecclésiastique), une nouvelle démarcation, et elle sera fixée par celle des départemens.

(Par l'effet de cette première disposition, un nombre considérable d'anciens évêchés s'est trouvé supprimé, et quelques nouveaux ont été érigés).

Les évêques seront nommés par les assemblées populaires, et confirmés par les métropolitains, sans recourir au saint siége pour l'institution canonique.

Les diocèses seront administrés par un conseil de prêtres, dont les évêques ne seront que les présidens.

Dans la vacance des siéges épiscopaux, l'administration des diocèses appartiendra de plein droit à un prêtre désigné par les décrets.

Les curés seront également nommés par les électeurs laïques, et ce titre de nomination leur suffira pour exercer validement leurs fonctions.

Tous les membres du clergé, évêques, curés,

et autres ayant titre de bénéfices ou de fonctions, seront obligés de prêter le serment de *maintenir la constitution décrétée*, sous peine de destitution de leurs bénéfices, emplois et fonctions, opérée par le seul fait du refus du serment.

On procédera à l'élection de nouveaux titulaires, en remplacement des évêques, curés et autres qui auront refusé le serment.

ARTICLE SURAJOUTÉ A LA CONSTITUTION.

Au défaut des métropolitains ou anciens évêques qui auront refusé le serment, les directoires de départemens ou de districts assigneront eux-mêmes aux élus, l'évêque quelconque auquel ils devront recourir pour en recevoir leur confirmation.

Il n'était pas difficile de connaître combien ces articles décrétés par l'Assemblée nationale, étaient contraires aux principes et au gouvernement de l'Eglise catholique; car ce sont des dogmes de la foi catholique, professés par-tout et dans tous les temps,

1° Que Jésus-Christ a établi un ordre de pasteurs pour gouverner l'Eglise, et qu'il lui a donné, à cette fin, une puissance et une jurisdiction spirituelle, distincte et indépendante de la puissance temporelle.

2° Que pour exercer le ministère ecclésiastique, il ne suffit pas d'avoir été ordonné, mais qu'il faut encore avoir reçu la mission de l'autorité de l'Eglise; principe opposé, dans tous les siècles, à tous les novateurs, et spécialement aux hérésiarques du seizième siècle (1).

3° Que les actes de jurisdiction exercés sans la mission de l'Eglise, sont radicalement invalides et de nul effet (2).

(1) Conc. Trid., sess, 23, can. 7.
(2) Professio fidei, juxtà dispositionem conc. Trid. præscripta.

4° Qu'il existe une hiérarchie ecclésiastique instituée par Jésus-Christ; que le Pape, évêque de Rome, a une primauté d'honneur et de juridiction, à laquelle les fidèles, les prêtres et les évêques doivent soumission et obéissance (1). Que les évêques, dont le Pape est le chef, sont établis pour gouverner l'Eglise, et qu'ils sont, de droit divin, supérieurs aux prêtres (2).

Tous ces dogmes de la doctrine catholique étaient manifestement attaqués et violés par des lois purement civiles, qui avaient pour objets de changer les lois de l'Eglise sur l'institution de ses ministres, et d'attribuer, malgré elle, à des métropolitains ou évêques, l'autorité de donner aux évêques élus, la confirmation qu'ils ne pouvaient recevoir que du Pape; de ne laisser aux évêques d'autres rapports avec le Pape, que celui d'une déclaration dérisoire de communion avec lui; de ne reconnaître la jurisdiction spirituelle d'aucun évêque résidant hors la France, sans même excepter celle du Pape, résidant à Rome; enfin, d'enlever à des pasteurs la jurisdiction spirituelle, et de la conférer à d'autres; de la restreindre pour ceux-ci, et de l'étendre pour ceux-là; de subordonner l'autorité des évêques à un conseil de prêtres; et, dans la vacance des siéges épiscopaux, d'attribuer à un prêtre appelé par les décrets, l'administration des diocèses, que l'Eglise confiait aux chapitres des cathédrales.

Il résultait donc des principes catholiques, que tous les évêques, curés et autres prêtres ayant charge d'ames, établis en exécution de la constitution civile du clergé, n'avaient aucune juris-

(1) Conc. Trid., sess. 14, cap. 7.
(2) Ibid. sess. 23, cap. 4.

diction spirituelle; qu'ils étaient des *schismatiques*, séparés de la communion des légitimes pasteurs, et des *intrus* établis uniquement par la puissance laïque. C'est de leur existence en vertu de la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, qu'ils tirèrent le nom de *Constitutionnels*.

Correspondance du Pape Pie VI avec le Roi Louis XVI, sur la Constitution civile du Clergé.

Aussitôt que le souverain Pontife fut instruit des premiers articles décrétés par l'Assemblée nationale, sous le titre de constitution *civile du clergé*, sa Sainteté ordonna à Rome des prières publiques, et elle écrivit au roi une lettre, dans laquelle elle l'engageait instamment à ne pas donner sa sanction à ces articles, de crainte d'induire la nation dans l'erreur, et le royaume dans le schisme.

Et afin que ses exhortations et ses prières fissent sur l'esprit du roi une impression plus profonde, sa Sainteté adressa en même temps deux brefs, l'un à l'archevêque de Bordeaux, ministre d'état, l'autre à l'archevêque de Vienne, chancelier, les avertissant paternellement de joindre leurs conseils aux siens, auprès du roi, pour le détourner de donner une sanction qui introduirait le schisme en France, et en livrerait les églises à des pasteurs intrus, et sans autorité et jurisdiction spirituelle (1).

De son côté, Louis XVI écrivait au Pape, et le priait d'approuver provisionnellement les cinq premiers articles décrétés, auxquels il s'était vu forcé de donner sa sanction. Le Pape était pénétré du sentiment qu'il ne pouvait accorder l'approbation demandée; mais désirant ôter aux ennemis de l'Eglise tout prétexte de l'accuser de ne vouloir

(1) Brefs du 10 mars et du 13 avril 1791.

se prêter à aucune voie de conciliation, il répondit qu'il allait examiner avec maturité, dans une congrégation générale des cardinaux, les articles dont il s'agissait, et il engagea le roi à les faire aussi examiner par tous les évêques de son royaume, et à lui en faire connaître les sentimens.

Cependant l'Assemblée nationale avait décrété sept autres articles conformes aux cinq premiers; et bientôt après, pour assurer l'exécution de ces décrets, elle en avait porté un nouveau, par lequel elle prescrivait, sous de graves peines, aux évêques, grands-vicaires, curés, directeurs de séminaires et autres chargés de fonctions ecclésiastiques, de prêter, dans un temps déterminé, le serment de maintenir la constitution décrétée.

Le roi écrivit de nouveau au Pape, qu'il se voyait forcé d'apposer sa sanction à ce dernier décret, et il le priait encore d'interposer son autorité pour en légitimer l'exécution, et d'exhorter les métropolitains et évêques du royaume à consentir aux changemens introduits par la nouvelle constitution.

La congrégation des cardinaux, annoncée par le Pape, se tint en effet. Tous les articles décrétés y furent successivement examinés; et afin d'écarter tout soupçon de malveillance ou de précipitation, il fut arrêté, d'un avis unanime, qu'il fallait demander les sentimens des évêques de France sur la matière proposée, et sur les moyens, s'ils pouvaient en indiquer quelqu'un, de concilier les articles décrétés, avec les principes de la discipline ecclésiastique.

Mais l'Assemblée nationale allait en avant avec rapidité; le décret du serment prescrit au clergé avait été sanctionné, et bientôt il fut mis en exécution.

PRESTATION DU SERMENT RIGOUREUSEMENT EXIGÉE.

La *Constitution civile du clergé* avait été confondue avec la constitution politique décrétée par l'Assemblée nationale. Le serment prescrit s'étendait sans exception à tous les décrets. Il était conçu en ces termes : *je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume, décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.*

Les ecclésiastiques membres de l'Assemblée avaient proposé une formule qui restreignait le serment aux objets purement civils; mais elle avait été rejetée, et l'on avait exigé la prestation *pure et simple* du serment décrété. Le jour assigné pour le dernier terme, le 4 janvier 1791, était arrivé, et les ecclésiastiques membres de l'Assemblée furent interpelés de prononcer la formule *pure et simple* du serment. Tous les évêques, au nombre de trente, et à leur exemple les ecclésiastiques du second ordre s'y refusèrent avec une constance inébranlable, et il n'y eut pas un parjure.

Dès le lendemain et les jours suivans, un grand nombre des ecclésiastiques qui avaient prêté le serment dans les séances précédentes, le rétractèrent, en déclarant qu'ils n'avaient entendu le prêter que pour les objets temporels, et non pour ce qui touchait au spirituel.

On se hâta de faire exécuter la loi du serment dans tout le royaume et jusque dans la Corse. On éprouva une résistance presque générale : un archevêque seulement et trois évêques titulaires en France, le fameux cardinal de Brienne, archevêque de Sens, et les évêques d'Autun, d'Orléans et de Viviers, se laissèrent entraîner par la séduction ou abattre par la crainte. *Cent vingt-sept* restèrent fidèles.

Le plus grand nombre des ecclésiastiques du second ordre opposa le même courage et la même résistance. Dans Paris même, où l'on avait sur-tout employé tous les moyens de séduction et de terreur, sur huit cents prêtres occupés des fonctions du saint ministère, sept cent trente restèrent inébranlables, et sur quarante chanoines de la métropole, un seul prévariqua.

Les évêques donnèrent dans leurs diocèses des lettres patentes pour justifier le refus qu'ils avaient fait du serment, et pour prémunir le clergé et les fidèles contre l'exécution des décrets schismatiques de l'Assemblée.

Jugement doctrinal du Pape sur la Constitution civile du Clergé.

L'archevêque de Sens avait voulu, dans une lettre au Pape, se justifier de la prestation du serment et de l'exécution qu'il prétendait donner, par son autorité spirituelle, aux décrets de l'Assemblée nationale.

Le Pape, dans sa réponse, le reprit fortement de sa prévarication, et lui dit : « Qu'il n'aurait » pu faire à la pourpre romaine dont il était décoré, » un plus grand déshonneur que celui de prêter » le serment ; que ce serment était contraire aux » sermens les plus saints et les plus solennels par » lesquels il était lié ; qu'il contenait *un amas et* » *le suc de plusieurs hérésies*, et que ceux qui » l'avaient prescrit, n'avaient eu, sous le prétexte » de réforme, d'autre but que *de renverser la* » *religion catholique par ses fondemens.* »

Le Pape menaçait encore l'archevêque de le dépouiller de sa dignité de cardinal (ce qu'il fit ensuite), s'il ne revenait à de meilleurs sentimens, et il l'y exhortait avec une bonté paternelle.

Cette

Cette lettre au cardinal de Brienne était du 23 février 1791, et le 10 mars suivant, le Pape adressa aux archevêques et évêques membres de l'Assemblée nationale, un bref où il discute successivement tous les articles de la *nouvelle constitution du clergé*, et en montre l'opposition avec les principes de la foi catholique, avec les lois générales de la discipline ecclésiastique, avec l'enseignement des pères de l'Eglise et les définitions des conciles, avec les maximes réputées jusqu'alors en France, par le clergé et la puissance civile, comme sacrées et inviolables; il compare les articles de la constitution avec diverses hérésies condamnées par l'Eglise, et prouve qu'ils en sont la répétition. Il ajoute qu'il s'est cependant abstenu de déclarer les auteurs de la constitution, retranchés du sein de l'Eglise, et qu'il a cru devoir user de toute douceur et de toute patience, pour éviter un schisme déplorable et ramener la paix dans le clergé et la nation.

Consommation du Schisme, par les ordinations d'évêques constitutionnels.

Sans s'arrêter aux réclamations du Pape et des évêques, l'Assemblée nationale poursuivait ses desseins et précipitait le royaume dans le schisme: déjà, en exécution de ses décrets, le 24 février, l'évêque d'Autun, assisté des évêques *in partibus* de Babylone et de Lidda, avait ordonné deux évêques, l'un pour Quimper, l'autre pour Soissons; le 27 du même mois, l'évêque de Lidda, assisté des deux nouveaux évêques, en avait ordonné un autre pour Dax, et le 6 mars, il en ordonna encore quatre; l'un pour Beauvais, l'autre pour Evreux, le troisième pour Moulins, le quatrième pour Chateauroux; il fut lui-même nommé et installé archevêque de Paris. Les ordinations se multiplièrent ainsi suc-

cessivement dans les départemens. Les nouveaux évêques employèrent dans les fonctions, les prêtres qui avaient fait le serment, et ils en ordonnèrent tout ce qu'ils purent de nouveaux, sans choix et sans décence, pour se former un squelette de clergé.

Telle est la généalogie des évêques et autres ministres *constitutionnels*.

Condamnation des Ordinations des Constitutionnels.

Informé de la consommation du schisme, le Pape n'hésita pas de prononcer les peines encourues par l'effet des ordinations sacriléges.

Le souverain Pontife avait reçu *l'exposition des principes* sur la constitution civile du clergé, signée par tous les archevêques et évêques membres de l'Assemblée; il avait appris que la généralité des autres évêques y avait adhéré, et il connaissait les *lettres et instructions pastorales* des évêques, publiées contre le serment et contre la constitution civile du clergé, qui en était l'objet. Il avait vu dans tous ces écrits les mêmes principes qu'il avait exposés lui-même dans son bref du 10 mars, et la déclaration solennelle de l'incompatibilité de la nouvelle constitution avec la foi, l'autorité, et l'unité de l'Eglise. Il avait donc tous les documens que sa sagesse lui avait fait désirer; il pouvait prononcer avec d'autant plus de confiance, que les évêques de France avaient émis leur propre jugement en le soumettant à sa décision.

Le Pape adressa donc, en date du 13 avril 1791, un bref aux cardinaux, archevêques et évêques, aux chapitres, au clergé et au peuple du royaume de France. Après y avoir rappelé ses efforts pour empêcher le schisme, et le jugement uniforme des évêques de France contre la constitution et le

serment, il réfute les prétextes des auteurs du schisme, et il prononce, » en vertu de l'autorité » apostolique, de l'avis des cardinaux de la sainte » Église romaine, et conformément aux vœux de » la généralité des évêques de France, que tous » les archevêques, évêques, abbés, grands-vicaires, » chanoines, curés, prêtres et autres quelconques » engagés dans la milice ecclésiastique, qui ont » prêté purement et simplement, comme il a été » prescrit par l'Assemblée nationale, le serment » civique, *source empoisonnée de toutes les* » *erreurs*, et qui ne l'auront pas rétracté dans » quarante jours, à compter de la date du bref, » seront suspens de l'exercice de tout ordre, et » soumis à l'irrégularité, s'ils en exercent aucuns. »

Il déclare spécialement que » les élections des » nouveaux évêques, qu'il nomme par leurs » noms et par les titres des siéges auxquels ils » étaient appelés, sont *illégitimes*, *sacriléges et* » *tout à fait nulles*, et qu'il les casse, abolit et » abroge. »

» Il déclare de plus et décrète que les consé- » crations des mêmes évêques ont été et sont » illégitimes, sacriléges, faites contre les saints » canons, et que par conséquent les élus et ordonnés » sont sans aucune jurisdiction spirituelle pour le » gouvernement des ames, et suspens de tout » exercice de l'ordre épiscopal. »

» Il déclare encore nominativement suspens de » tout exercice de l'ordre épiscopal, les évêques » d'Autun, de Babylone et de Lidda, sacriléges » consécrateurs ou assistans, et suspens de l'exercice » de l'ordre sacerdotal et de tout autre, tous ceux » qui, par leur secours, œuvre, consentement ou » conseil, auraient contribué à ces *exécrables* » *consécrations.* »

» Il défend ensuite, sous la même peine de » suspense, aux évêques sacrilégement ordonnés, » d'exercer aucune fonction quelconque de juris- » diction épiscopale, déclarant nul et de nul effet, » tout ce qu'ils auraient la témérité d'attenter en » ce genre. »

» Il défend encore, sous la peine de suspense, » aux consécrateurs et aux consacrés, d'exercer » aucune fonction épiscopale, et il déclare que » tous ceux qui auront reçu d'eux quelques ordres, » seront par cela même sous les liens de la suspense, » et s'ils les exercent, frappés d'irrégularité. »

Pour prévenir de plus grands maux, le Pape décréta que toutes les autres élections d'évêques et de curés qui se feront à l'avenir, en conformité de la constitution civile du clergé, seront illégitimes, sacriléges et de nul effet; que les élus n'auront aucune jurisdiction ecclésiastique et spirituelle;

» Que les évêques et curés qui auraient été » ordonnés, seront également sans jurisdiction, » et ne pourront s'en arroger aucun exercice, » sans encourir la peine de nullité et celle de » suspense, dont ils ne pourront être absous que » par l'autorité du saint siége. Il avertit enfin les » prévaricateurs, que s'ils s'obstinent dans leur » rebellion, il ne pourra s'empêcher de les frapper » d'anathème, et de les dénoncer à l'Eglise uni- » verselle comme schismatiques et séparés de sa » communion. »

Continuation et progrès du Schisme. Persécution contre les Catholiques.

Les brefs du 13 avril et celui du 10 mars 1791 avaient été reçus et publiés par les évêques de France : l'un avait condamné les erreurs capitales de la constitution civile du clergé ; l'autre pro-

nonçait les peines encourues par ceux qui adhéraient à cette constitution. Le jugement était porté par le Chef suprême de l'Eglise, et reconnu légitime par la généralité des évêques de France. Que pouvaient opposer à une telle autorité, quelques évêques ordonnés au mépris de toutes les lois de l'Eglise, et sans aucun titre quelconque de mission ecclésiastique et spirituelle?

Mais, animée par l'esprit révolutionnaire et soutenue par les lois et par le gouvernement, la faction des Constitutionnels n'était pas disposée à rétrograder; elle chercha seulement des prétextes pour colorer sa révolte et sa défection. On révoqua en doute, on nia même l'authenticité des brefs du souverain Pontife, et on les attribua perfidement à des ennemis de l'Assemblée nationale et du peuple français.

On invoqua ensuite les *libertés de l'Eglise gallicane*, et l'on prétendit que ces brefs n'ayant pas été reçus par la puissance civile, fussent-ils même authentiques, n'auraient aucune force et ne produiraient aucune obligation; comme s'il eût appartenu à la puissance civile d'empêcher l'effet des jugemens de l'Eglise sur la constitution divine, et celui des peines spirituelles décrétées contre les prévaricateurs. Les Constitutionnels marchèrent donc en avant; les ordinations d'évêques et de prêtres continuèrent à se multiplier, et l'Eglise schismatique se trouva ainsi organisée dans tout le royaume.

Cependant les évêques et les prêtres catholiques, à qui les fonctions attachées à leurs titres avaient été interdites, conservaient généralement la confiance : au nom de la *liberté des cultes*, dont on n'avait pas encore attaqué le principe, ils exerçaient leur ministère dans quelques églises

ou chapelles. La multitude des fidèles qui recouraient à eux, leur attira une persécution plus ou moins violente dans les divers lieux, et qui devint presque générale jusqu'au décret de leur déportation.

Des évêques furent chassés des lieux de retraite qu'ils avaient choisis dans leurs diocèses. Les curés et autres prêtres furent proscrits de leurs paroisses; il y en eut un grand nombre de jetés dans les prisons; la plupart subirent de cruels outrages et de mauvais traitemens, et plusieurs furent impitoyablement massacrés.

Les prêtres qui, par la condescendance de quelques administrations, avaient prêté le serment avec des restrictions pour les choses spirituelles, furent bientôt traités aussi rigoureusement que ceux qui l'avaient refusé, dès que l'on vit qu'ils n'avaient aucune communication avec les évêques constitutionnels.

La haine des intrus et la fureur des Jacobins s'exercèrent même sur les simples fidèles, sur les femmes, sur les religieuses qui ne voulaient pas communiquer avec les prêtres constitutionnels. Des catholiques de tout sexe, de tout âge et de toute condition furent assaillis d'outrages, de coups de sabre, de flagellations, et beaucoup y perdirent la vie. La rage se porta sur les époux qui avaient fait bénir leurs mariages par des prêtres catholiques, et jusque sur les cadavres de ceux qui avaient reçu des mêmes ministres les derniers sacremens.

Le projet de proscription de tous les ministres catholiques était arrêté depuis long-temps: quelque soumis qu'ils se montrassent aux lois civiles, on les poursuivait par d'horribles calomnies, pour les rendre odieux et provoquer contr'eux de

nouvelles fureurs. Déjà le décret de déportation avait été rendu, et le Roi avait refusé de le sanctionner. La journée du 10 août 1792, qui creusa le tombeau de la monarchie, affranchit les conspirateurs de la nécessité de la sanction royale, et le 26 du même mois, ils rendirent le décret absolu de déportation des évêques et prêtres catholiques. Quinze jours leur furent assignés pour obéir, sous peine, contre ceux qui ne se seraient pas conformés à la loi, d'être déportés dans la Guyane-Française.

On vit alors les routes encombrées de prêtres qui se rendaient aux frontières; la plupart furent exposés à des outrages, à des spoliations et à de mauvais traitemens, et un grand nombre fut massacré, pour obéir à une loi aussi injuste que cruelle.

Mais d'atroces précautions avaient été prises d'avance pour retenir des victimes. Quelques évêques et une multitude de prêtres avaient été arrêtés et mis en diverses prisons, à Paris et en d'autres villes du royaume. Arrivèrent les horribles journées des 2 et 3 septembre, où furent égorgés à Paris, l'archevêque d'Arles, les évêques de Beauvais et de Saintes, et près de deux cents prêtres; et ces massacres se multiplièrent dans le même temps, en plusieurs provinces.

Horribles excès de l'impiété.

Après le massacre et la dispersion des ministres catholiques, les Constitutionnels semblaient rester maîtres du champ de bataille, et n'avoir plus de rivaux à redouter; mais ils durent bientôt s'apercevoir qu'ils n'avaient été employés et soutenus que pour servir d'instrumens à l'oppression du clergé catholique et au triomphe de l'impiété; et cet échafaudage d'Eglise constitutionnelle, qui n'avait été élevé que comme un vain simulacre, pour

tromper le peuple et rompre tous les rapports avec l'autorité ecclésiastique, s'écroula tout-à-coup, à la voix de l'impiété.

La secte conjurée contre la religion ne tarda pas en effet de se déclarer ouvertement contre les Constitutionnels eux-mêmes, et contre toute secte professant le christianisme; elle proscrivait tout culte chrétien, sous le nom odieux de *fanatisme*, et lui substitua l'athéisme, sous la forme du culte idolâtrique de la *Raison*. Elle fit plus; elle exigea des ministres des diverses communions chrétiennes, un acte public d'apostasie : on vit des ministres protestans lui livrer les coupes de la cène et les saintes écritures; une multitude de prêtres constitutionnels signer une infame formule de renonciation au sacerdoce, de vraie apostasie, et plus de vingt évêques de cette secte, abjurer leur état, reconnaître qu'ils n'avaient été que des charlatans, et se livrer aux plus honteux excès.

Les ministres catholiques furent traités plus cruellement, mais du moins d'une manière plus honorable. La peine de mort fut décernée contre ceux qui se seraient soustraits à la loi de la déportation, ou qui, après l'avoir subie, seraient rentrés en France : un grand nombre en effet fut immolé, un plus grand nombre encore périt dans les cachots, ou sur des bâtimens destinés à les déporter au-delà des mers.

Quelques évêques constitutionnels, Gobel, Fauchet, Lamourette, Roux, périrent aussi victimes de la faction dont ils avaient servi les vues; et condamnés à une mort violente, ils donnèrent des preuves de remords, et renoncèrent au schisme et à l'erreur. D'autres évêques, plus heureux, réparèrent librement, et à diverses époques, et avec plus ou moins d'éclat, leur adhésion au

schisme, et un grand nombre de prêtres donnèrent la même consolation à l'Eglise.

Situation des Prêtres catholiques et des Constitutionnels, après les temps de la Terreur.

Lorsqu'après la chute du tyran Robespierre, il y eut quelque liberté de revenir à la profession et au culte du christianisme, les principaux chefs des Constitutionnels travaillèrent à ranimer leur parti ; ils le réorganisèrent avec tout ce qu'ils purent rallier de leurs adhérents, quelque souillés qu'ils fussent du crime d'apostasie et d'autres infames excès ; et soutenus par les lois, ils se rétablirent par-tout où il leur fut possible, dans les fonctions du culte public.

Les ministres catholiques, quoique sujets encore à la rigueur des lois, sortirent des diverses retraites où ils s'étaient soustraits aux fureurs révolutionnaires, ou rentrèrent en France des divers pays de leur exil ; ils se montrèrent successivement avec liberté ; ils se virent environnés de la confiance et du respect dû à la vertu long-temps opprimée ; ils exercèrent le saint ministère avec beaucoup de succès, et ils eurent par-tout la consolation de voir revenir à l'unité, un grand nombre de prêtres constitutionnels. On compta dans une année près de six cents rétractations, dans le seul diocèse de Rouen. Enfin, sous la protection d'une nouvelle législature, qui tendait au rétablissement de la religion et de la monarchie, ils allaient relever par-tout les autels du culte catholique, lorsqu'une nouvelle crise révolutionnaire (celle du 18 fructidor, soit du 4 septembre 1797), les replongea dans l'état d'oppression, et les proscrivit avec une nouvelle fureur.

Les ministres constitutionnels, toujours protégés

par les lois, se virent de nouveau seuls en possession de l'exercice du culte public; ils se rallièrent, se réorganisèrent dans les divers départemens; ils répandirent des écrits, multiplièrent encore les ordinations sacriléges; ils s'assemblèrent même à Paris, en un prétendu *Concile National*; ils firent tous les efforts et n'épargnèrent aucun moyen pour soutenir leur Eglise chancelante, jusqu'à la grande époque du concordat.

Concordat entre le pape Pie VII et le Gouvernement français.

Les Constitutionnels ne s'étaient jamais désistés du parti de nier l'authenticité des jugemens émanés du saint siége sur la constitution civile du clergé, et la Providence avait permis qu'au milieu de ses victoires en Italie, le général Buonaparte vînt à en donner une preuve qui ne laissât plus lieu à l'illusion, ni de prétexte à la mauvaise foi. Menaçant Rome, il avait exigé que le Pape rétractât ses brefs contre la prétendue Eglise constitutionnelle. Mais constant dans ses principes et fidèle à sa conscience, Pie VI avait préféré l'exil et la captivité, et y était mort.

Dès son exaltation au trône pontifical, le Pape Pie VII manifesta les mêmes principes que ceux de son prédécesseur sur les affaires ecclésiastiques de France. Dans la lettre encyclique adressée aux anciens évêques de France, il les regarde comme seuls vrais titulaires et légitimes évêques; il loue leur zèle, leur fermeté, leur fidélité à la saine doctrine; il les félicite des souffrances qu'ils ont supportées plutôt que de se souiller d'un serment *exécrable et impie*, de se lier par le crime, et de ne pas obéir aux jugemens du siége apostolique.

Lorsqu'au sujet du concordat à conclure avec

le gouvernement français, Pie VII se vit dans la dure nécessité de demander la démission des évêques, il ne la demanda qu'aux anciens évêques, les regardant comme seuls légitimes évêques et titulaires des siéges épiscopaux de la France. Il traita bien différemment les Constitutionnels ; il leur fit signifier par Mgr l'archevêque de Corinthe, son envoyé auprès du gouvernement français, » qu'ils se hâtassent de revenir à l'unité ; que » chacun d'eux, par des lettres adressées à sa » Sainteté, professât une entière obéissance et » soumission au Pontife romain ; qu'ils déclarassent » adhérer sincèrement et se soumettre pleinement » aux décisions du saint siége sur les affaires ecclé- » siastiques de France, et qu'ils quittassent aussitôt » les siéges qu'ils avaient occupés sans l'institution » du siége apostolique. »

Enfin, dans la bulle de confirmation du concordat, supprimant les anciens siéges épiscopaux pour en établir de nouveaux, le Pape nomme tous les siéges, tels qu'ils existaient avant la révolution, sans y comprendre les nouveaux siéges érigés par les décrets de l'Assemblée nationale, n'ayant ainsi aucun égard à la circonscription des diocèses, faite en exécution de la constitution civile du clergé.

Ainsi Pie VII suivait exactement les principes de Pie VI, comme il en avait loué le zèle, les travaux et le courageux dévouement à combattre les erreurs et à défendre la doctrine et l'unité de l'Eglise. Cependant le gouvernement français exigea impérieusement que plusieurs évêques constitutionnels fussent compris dans le nombre des évêques à instituer en exécution du concordat. C'était déjà pour eux un grand pas d'adhérer au concordat, de regarder leurs prétendus siéges et titres comme anéantis, et de se soumettre à recevoir leur insti-

tution de l'autorité du saint siége; mais ils devaient de plus donner une garantie de leur foi, et une preuve édifiante de leur soumission aux jugemens du saint siége. Soutenus par un fameux Ministre, qui fut toujours leur protecteur, les Constitutionnels avaient résisté ouvertement à la demande qui leur avait été faite par M^gr^ l'archevêque de Corinthe, et ils s'étaient bornés à mettre leur démission entre les mains du gouvernement.

Le Pape ne varia point dans ses déterminations et dans les pouvoirs qu'il accorda au cardinal Caprara, son légat *à latere*, pour l'institution des nouveaux évêques; il lui prescrivit de s'assurer de leur soumission au saint siége. Des douze évêques constitutionnels nommés, huit seulement se refusaient à donner au Pape la satisfaction exigée. Le légat les pressa de se rendre; ils résistèrent avec hauteur; ils se plaignirent au ministre qui les protégeait, et qui déclara que le gouvernement ne voulait pas de rétractation, mais une simple adhésion au concordat. Le légat ne pouvait transiger sur cette condition, ni accorder l'institution, sans l'absolution préalable des censures. Il avait dressé à cette fin un décret qui ne devait être remis à chacun des évêques, qu'*après qu'ils auraient donné des marques de résipiscence et qu'ils se seraient montrés disposés à s'y conformer.* Ce décret portait que celui à qui on le livrait, « avait abandonné » le siége épiscopal qu'il avait précédemment occupé » sans l'institution du saint siége; qu'il avait pro» mis l'obéissance et la soumission au souverain » Pontife, et avait déclaré adhérer et se soumettre » aux jugemens émanés du saint siége, sur les affai». res ecclésiastiques de France; » ensuite de quoi le légat le déclarait absous *de toute censure, et dispensé de toute irrégularité, lui imposant pour*

pénitence de réciter une fois les sept psaumes pénitentiaux, et l'obligeant de conserver soigneusement l'unité par le lien de la paix.

La grande difficulté était d'obtenir la soumission des huit évêques. M. Bernier, évêque d'Orléans, et négociateur du concordat, se mit en avant, à cette fin ; il obtint de ces évêques la signature d'une lettre respectueuse adressée au souverain Pontife ; il leur remit à chacun le décret d'absolution, et attesta qu'ils l'avaient reçu avec le *respect convenable*, et qu'ils s'étaient conformés à ses dispositions.

Les bulles d'institution furent donc accordées, et toutes les pièces envoyées à Rome : le souverain Pontife en donna communication aux cardinaux, dans une congrégation, en leur annonçant que des évêques, « traités avec une bonté sin» gulière et paternelle, s'étaient réconciliés avec » le saint siége, et qu'ils avaient payé à l'Eglise » cette dette nécessaire (1). »

Cependant les évêques ci-devant constitutionnels une fois institués, quelques-uns d'entr'eux publièrent avec un ton de jactance n'avoir fait aucune rétractation ; avoir résisté à tout ce qui leur avait été demandé, et persévérer dans les mêmes sentimens. S'il faut les en croire, il en résultera seulement que le Pape aura été trompé par de fausses relations, et qu'ils auront obtenu leur installation d'une manière frauduleuse. Mais lorsque sa Sainteté se trouva à Paris, en 1804, ils furent obligés de signer entre ses mains une formule qui ne laissait pas de subterfuge à la mauvaise foi. Elle était conçue en ces termes : *Je déclare, en présence de Dieu, que je professe adhésion et soumission*

(1) Allocution aux cardinaux, du 24 mai 1802.

aux jugemens du saint siége et de l'Église catholique, apostolique et romaine, sur les affaires ecclésiastiques de France. Je prie sa Sainteté de m'accorder sa bénédiction apostolique (1).

Par ménagement pour la politique du gouvernement qui avait voulu éviter l'éclat des rétractations, le cardinal légat réglant la conduite à tenir par les évêques à l'égard des prêtres constitutionnels, avait déterminé que l'on exigerait de ceux qui *voudraient se réconcilier avec l'Eglise*, » la déclaration écrite d'adhésion au concordat et » de communion avec l'évêque envoyé par le » souverain Pontife. » Après quoi l'évêque devait les exhorter à mettre ordre à leur conscience.

Un grand nombre d'évêques qui voulurent mieux s'assurer de la doctrine des prêtres constitutionnels, en exigèrent de plus, en particulier, l'*adhésion aux jugemens du saint siége sur les affaires ecclésiastiques de France.*

Malgré les déclarations signées, et sur-tout dans les diocèses où l'on n'avait exigé que celle prescrite par le légat, beaucoup de prêtres constitutionnels, à l'exemple des évêques de leur parti, se jactèrent publiquement qu'ils n'avaient point fait de rétractation, et qu'ils persistaient dans les mêmes sentimens qu'ils avaient professés avant le concordat. C'est ce qui jeta plus ou moins d'inquiétudes, de divisions et de troubles dans les divers diocèses, et sur-tout dans ceux qui étaient administrés par les évêques constitutionnels, qui, après leur institution canonique, avaient manifesté une scandaleuse obstination dans leurs premiers sentimens.

Mais les évêques eux-mêmes, sur-tout après

(1) Allocution aux cardinaux, du 26 juin 1806.

l'acte de soumission qu'ils signèrent à Paris, entre les mains du Pape, gardèrent du moins plus de mesure et de modération : les prêtres de leur parti suivirent leur exemple, et l'on eut lieu d'espérer que le schisme, déraciné dans les églises de France par l'institution canonique des pasteurs, cesserait aussi de diviser les cœurs et d'éloigner la confiance.

COPHTES ; c'est le nom que l'on donne aux Egyptiens chrétiens-Jacobites ou Monophysites, à l'exclusion des autres habitans de l'Egypte.

Pour en bien connaître l'origine, il faut remonter au temps de Dioscore.

Dioscore, patriarche d'Alexandrie, fut le plus ardent promoteur de l'Eutychianisme : l'autorité que lui donnait sa place, ses libéralités qui le faisaient adorer du peuple, l'horreur qu'il eut l'art d'inspirer à tous les Egyptiens pour les ennemis d'Eutiches, qu'il représenta comme des Nestoriens, répandirent l'Eutychianisme dans toute l'Egypte.

Le concile de Chalcédoine qui déposa Dioscore, irrita tous les esprits, et alluma le fanatisme dans toute l'Egypte : la sévérité des lois des empereurs contre les ennemis du concile de Chalcédoine, et les artifices des partisans de Dioscore, donnèrent de l'aliment au fanatisme, et l'Egypte fut remplie de troubles, de divisions et de séditions.

La puissance impériale établit enfin dans toute l'Egypte l'autorité du concile de Chalcédoine : on envoya de Constantinople des patriarches, des évêques, des magistrats, des gouverneurs, et les Egyptiens furent exclus de toutes les dignités civiles, militaires et ecclésiastiques.

On n'éteignit pas le fanatisme : une partie des ennemis du concile de Chalcédoine se retira dans la haute Egypte ; d'autres sortirent des terres de

l'empire, et passèrent en Afrique et chez les Arabes, où toutes les religions étaient tolérées (1).

Ceux qui restèrent en Egypte, étaient subjugués et non pas soumis ; ils conservaient une haine implacable contre les empereurs romains : les traitemens rigoureux des gouverneurs et des officiers de l'empereur, les humiliations et les outrages qu'ils faisaient essuyer aux Egyptiens ; plus de cent mille Egyptiens massacrés dans différentes occasions, pour avoir refusé de reconnaître le concile de Chalcédoine, avaient porté dans le cœur de tous les Egyptiens une haine implacable contre les empereurs, et un désir ardent de se venger de leurs oppresseurs (2).

Les patriarches de leur secte leur envoyèrent des vicaires pour entretenir ces dispositions, et pour les soutenir contre les lois de l'empereur.

Sous l'empereur Héraclius, le patriarche Benjamin, du fond des déserts de la basse Egypte, envoyait son vicaire Agathon, déguisé en tourneur, consoler les Egyptiens, leur administrer les sacremens, leur porter l'eucharistie.

L'Egypte renfermait donc deux peuples qui se haïssaient mortellement; les Grecs ou les Romains, qui occupaient toutes les places, toutes les dignités, et qui faisaient la plus grande partie des troupes ; et un autre peuple, savoir, les Egyptiens qui étaient infiniment plus nombreux, et qui formaient la bourgeoisie, les laboureurs, les artisans.

(1) Hist. Patriarch. Alex., p. 164.

(2) Quand les Gouverneurs mangeaient, ils faisaient soutenir leur table par quatre Egyptiens, et essuyaient leurs mains à leurs barbes ; affront le plus insupportable qu'on pût leur faire, et qui excite encore aujourd'hui la colère et la haine des Egyptiens contre les empereurs romains. Le souvenir des massacres commis pour faire recevoir le concile de Chalcédoine, est encore présent à leur esprit.

Pendant

Pendant que l'Egypte était dans cet état, les Sarrasins conquirent la Palestine et la Syrie : les Egyptiens les invitèrent à venir en Egypte, firent un traité avec Amrou, général d'Omar, s'unirent à lui contre les Romains, et firent passer l'Egypte sous la puissance des Sarrasins. Tous les Grecs ou Romains s'enfuirent et abandonnèrent l'Egypte, qui ne fut plus habitée que par les naturels et par les Sarrasins, qui levèrent une capitation sur les Egyptiens, et remirent le patriarche Benjamin en possession de tous les priviléges du patriarchat.

Ainsi, comme les Jacobites étaient presque tous Egyptiens naturels, ils perdirent en très-peu de temps l'usage de la langue grecque, et firent le service en langue égyptienne, comme ils le font encore aujourd'hui.

Les Cophtes sont donc tous les Egyptiens qui, faisant profession de la croyance des Jacobites, sont soumis au patriarche d'Alexandrie, et font l'office en langue du pays (1).

Les Cophtes jouirent d'abord de tous les priviléges que leur avait promis Amrou, général d'Omar, auquel l'Egypte s'était donnée : les Sarrasins d'ailleurs craignaient qu'en traitant mal les Egyptiens, ils ne rappelassent les Romains; mais lorsque les gouverneurs sarrasins eurent appris que Léon s'était révolté contre Justinien, et que les Romains déposaient et créaient les empereurs à leur fantaisie, ils défendirent l'exercice publique de la religion chrétienne (2).

Il fallut alors acheter des préfets la tolérance qu'on avait stipulée dans l'accommodement, et les Sarra-

(1) Renaudot, Perpét. de la Foi, t. 4, l. 1, c. 9. Hist. Patriar. Alex., part. 2. Cont. de Bollandus, mois de Juin, p. 79, etc.

(2) Hist. Patr. Alex., p. 183.

sins devinrent des tyrans et des persécuteurs impitoyables, qui ne toléraient les chrétiens que pour en tirer des impôts arbitraires et des contributions excessives.

Les Cophtes se soutinrent au milieu de ces persécutions, et malgré les schismes qui les divisèrent; ils se vantent même d'avoir eu dans tous ces temps des martyrs, des confesseurs, des saints, des miracles, et c'est par ces impostures qu'ils entretiennent encore dans le schisme, le peuple ignorant et crédule (1).

Les révolutions arrivées dans l'empire des califes n'ont point adouci le sort des Cophtes et des chrétiens, qui, malgré tant d'obstacles, se sont perpétués jusqu'à nos jours en Egypte.

Il n'y a point en Egypte de nation plus tyrannisée que les Cophtes, parce qu'ils n'ont personne qui puisse se faire considérer des Turcs par son savoir, ou se faire craindre par son autorité; ils sont regardés comme le rebut du monde. Leur nombre est aujourd'hui très-petit: ils étaient plus de six cent mille payant tribut, lorsqu'Amrou fit la conquête de l'Egypte; ils ne sont pas aujourd'hui plus de quinze mille (2).

Nous allons examiner l'état actuel de cette secte, par rapport à la religion.

De la doctrine des Cophtes.

Les Cophtes rejettent le concile de Chalcédoine, la lettre de saint Léon à Flavien, et ne veulent point convenir qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, quoiqu'ils reconnaissent que la divinité et l'humanité ne sont point confondues dans sa personne; et si l'on excepte cette espèce de Monophysisme, ils n'ont aucune erreur particulière: ils conviennent

(1) Hist. Patr. Alex., p. 183.

(2) Nouvelle Relation d'un voyage fait en Egypte par Vansleb, p. 15, p. 288.

avec les catholiques et avec les Grecs orthodoxes et schismatiques; de tous les autres points qui concernent la religion (1).

Il est certain, par tous les livres des Cophtes, par leurs confessions de foi, par leurs rituels, qu'ils reconnaissent la présence réelle, qu'ils ont le culte des images, la prière des morts, et toutes les pratiques qui ont servi de prétexte au schisme des prétendus Réformés.

Cette Eglise cophte est cependant séparée de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans : tout ce que l'Eglise romaine croit et pratique aujourd'hui sur l'eucharistie, sur les sacremens, sur le purgatoire, sur les images, était donc enseigné et pratiqué par l'Eglise dont les Cophtes faisaient partie, aussi bien que l'Eglise latine, avant le schisme de Dioscore, ou il faut que l'Eglise cophte et l'Eglise romaine aient fait ces changemens dans leur croyance, dans leur liturgie et dans leur culte.

Il est impossible que ces deux communions se soient accordées ou se soient rencontrées à faire dans leur doctrine et dans leur culte, précisément les mêmes changemens sur tant d'objets sur lesquels elles n'avaient aucune nécessité de se réunir.

Il faut donc qu'avant le schisme d'Eutyches, l'Eglise catholique ait enseigné et pratiqué ce qu'elle enseigne et pratique aujourd'hui sur l'eucharistie, sur les sacremens, sur le culte des saints, sur la prière des morts : c'est donc avant Eutyches que s'est fait le changement dans la [illegible], s'il est vrai que celle que les catholiques professent aujourd'hui, n'ait pas toujours été la foi de l'Eglise; et il est

(1) Renaudot, Hist. Patr. Alex. p. 356, part. 2. Perpét. de la Foi, t. 4, l. 1, c. 9. Bolland. Juin, t. 5. Nouveaux mémoires de la Compagnie de Jésus dans le levant, t. 2. Lettre du Père du Bernat au Père Fleuriau.

certain que toute l'Eglise, avant le concile de Chalcédoine, croyait et pratiquait ce que l'Eglise romaine croit et pratique aujourd'hui sur tous ces objets.

Nous avons prouvé, dans l'article NESTORIUS, que cette croyance était générale avant le premier concile d'Ephèse, et même avant le concile de Nicée, et qu'il était impossible que cette croyance fût alors nouvelle dans l'Eglise.

La croyance de l'Eglise romaine est donc la croyance de l'Eglise primitive; pourquoi donc les premiers Réformateurs s'en sont-ils séparés, et pourquoi les Protestans de nos jours ne rentreraient-ils pas dans une Eglise qui ne croit que ce que l'Eglise croyait dans les premiers siècles, dans ces siècles si féconds en prodiges de vertus, et qui ont donné tant de martyrs et tant de saints? Comment M. Tillotson opposera-t-il la prétendue difficulté de se sauver, dans l'Eglise romaine, pour justifier le schisme des Eglises réformées?

Les Protestans ont prétendu que le patriarche Macaire avait changé la liturgie des Cophtes, et voudraient prouver, par ce changement, qu'il est possible qu'un patriarche ait établi une nouvelle doctrine dans l'Eglise, sans qu'on s'y soit opposé, et par conséquent sans qu'on puisse en marquer l'époque.

Mais l'exemple du patriarche Macaire n'est pas propre à prouver leur prétention; car les Cophtes avaient beaucoup d'usages qui n'étaient point fondés sur la tradition, et le patriarche avait le pouvoir de les changer, sans que ce changement causât dans l'Eglise cophte aucune difficulté: mais il n'en est pas ainsi de ce qui regarde l'eucharistie et les sacremens; les patriarches n'ont jamais osé entreprendre de faire sur ces objets aucun changement, et les changemens qu'ils ont voulu faire sur des

objets qui n'étaient pas des points de liturgie, ont toujours excité des troubles (1).

Du Gouvernement Ecclésiastique des Cophtes.

L'Eglise cophte a conservé le gouvernement qu'elle avait dans son institution, et s'en est éloignée moins qu'aucune autre.

Le souverain chef de l'Eglise est le patriarche d'Alexandrie, successeur de saint Marc : après lui sont les évêques, au nombre d'onze ou douze, les prêtres, les diacres, des clercs inférieurs, des moines et des laïques.

Les évêques, les prêtres et les principaux de la nation s'assemblent pour élire le patriarche; cette élection se fait au Caire. On choisit toujours les patriarches parmi les moines, parce qu'il faut que le patriarche ait vécu toute sa vie dans la chasteté.

Les évêques sont dans une extrême dépendance de l'archevêque; il les élit, peut les déposer et les excommunier; ils sont dans les provinces les receveurs des revenus du patriarche, lesquels revenus consistent en une dîme destinée à son entretien.

Quoiqu'il n'y ait point d'obligation pour les prêtres de vivre dans la continence, il y en a néanmoins qui ne sont point mariés, et qui ne l'ont point été.

Les Cophtes n'ont point d'empressement pour l'état de prêtrise; il faut souvent les y forcer : comme ils sont tirés du peuple qui ne subsiste que par son travail, ils considèrent que ce nouvel emploi leur emportera la plus grande partie du temps, et les empêchera de faire leur métier, quoiqu'ils soient chargés de pourvoir à l'entretien d'une famille, l'Eglise ne leur fournissant presque rien.

Souvent on voit des hommes qui sortent de la

(1) Renaudot, loc. cit., p. 496.

boutique à l'âge de trente ans, pour être élevés au sacerdoce. Ont-ils été jusqu'alors tisserans, tailleurs, orfèvres ou graveurs; savent-ils lire en cophte, cela suffit pour les ordonner prêtres, parce que la messe se dit et l'office se fait en cette langue, que la plupart d'entr'eux n'entendent pas.

Les prêtres ne prêchent jamais, et cependant ils sont très-respectés du peuple, et tout ce qu'il y a de plus considérable et de plus distingué dans la nation, se courbe devant eux, leur baise la main, et les prie de la leur mettre sur la tête (1).

Des Jeûnes des Cophtes.

Les Cophtes sont, comme tous les chrétiens d'Orient, grands observateurs du jeûne : ils ont quatre carêmes dans l'année; le premier est celui qui précéde la pâque; il commence neuf jours avant celui des Latins : ils demeurent sans boire, sans manger et sans fumer, jusqu'après l'office, qui finit environ à une heure.

Le second carême est de quarante-trois jours pour le clergé, et de vingt-trois pour les autres : ce carême est avant la nativité de Notre-Seigneur.

Le troisième carême se pratique avant la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul; il est d'environ treize jours, et commence après la semaine de la Pentecôte.

Le quatrième carême est avant la fête de l'assomption, et dure quinze jours.

Il n'y a point d'âge prescrit parmi eux pour jeûner; on ne saurait croire quel mérite ils se font de leurs carêmes et de leurs jeûnes.

---

(1) Renaudot, Hist. Patriarch. Alex. Collect. Liturgiarum Orientalium.

De quelques Pratiques particulières aux Cophtes.

1° Les Cophtes donnent le sacrement de l'extrême-onction avec celui de la pénitence : ils ne désavouent pas que saint Jacques a recommandé ce sacrement pour les malades ; mais ils distinguent trois sortes de maladies : celles du corps ; celles de l'ame, qui sont les péchés ; celles de l'esprit, qui sont les afflictions : ils estiment que l'onction est utile pour toutes : voici de quelle manière ils administrent ce sacrement.

Le prêtre, après avoir donné l'absolution au pénitent, se fait assister d'un diacre ; il commence par les encensemens, et prend une lampe dont il bénit l'huile, et y allume une mêche ; il récite ensuite sept oraisons et sept leçons tirées de l'épître de saint Jacques ; puis il prend de l'huile de la lampe bénite, et en fait une onction sur le front, disant : Dieu vous guérisse, au nom du Père, et du Fils ; il fait une semblable onction à tous les assistans, de peur, dit-il, que le malin esprit ne passe à quelqu'un d'eux.

2° Ils ont dans leurs églises de grands bassins, ou des lavoirs, qu'ils remplissent d'eau le jour de l'épiphanie ; le prêtre la bénit, y plonge les enfans, et le peuple s'y jette : à la campagne et sur le bord du Nil, la bénédiction se fait sur la rivière même, où le peuple se baigne ensuite : cette coutume est aussi en usage chez les Abyssins.

Ne serait-ce point cette cérémonie qui avait fait juger que les Cophtes honorent le Nil comme une divinité ?

3° La dissolution du mariage est en usage chez les Cophtes, non-seulement en cas d'adultère, mais pour de longues infirmités, pour des antipathies, pour des querelles dans le ménage, et souvent par dégoût.

La partie qui poursuit la dissolution de son mariage, s'adresse d'abord au patriarche ou à son évêque, pour la lui demander, et si le patriarche ne peut le dissuader, il l'accorde : si le prélat refuse la dissolution, ils vont devant le *Cadis* ou magistrat turc, font rompre leur mariage, et en contractent un autre à la turque, qu'ils nomment *Mariage de justice.*

4° Ils ont l'usage de la circoncision, qu'ils ont prise des Mahométans ou des Juifs; mais elle pourrait bien n'être pas une cérémonie religieuse, mais un usage du pays; quoiqu'il en soit fait mention dans leurs rituels, il paraît qu'ils n'ont adopté cet usage que pour plaire aux Mahométans : ils s'abstiennent aussi du sang et de la chair des animaux suffoqués (1).

CYNIQUES; c'est ainsi qu'on appelait les philosophes sectateurs d'Antistène, qui foulaient aux pieds toute espèce de règle, de mœurs et de bienséance : ce nom fut donné aux Turlupins, qui s'abandonnaient publiquement et sans remords aux plus honteuses débauches.

CYRÉNAIQUES : ils parurent vers l'an 175, et prétendirent qu'il ne fallait point prier, parce que Jésus-Christ avait dit savoir les choses dont nous avions besoin (2).

---

(1) Nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant, t. 2, loc. cit.

(2) Hofman Lexicon.

Fin du premier Volume.